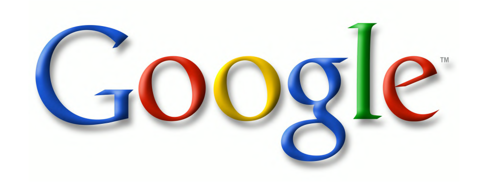



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932101 0







HISTOIRE COMPLÈTE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

IMPRIMERIE DE P. BAUDOUIN,
rue et hôtel Mignon, n° 2.

HISTOIRE COMPLÈTE

DE

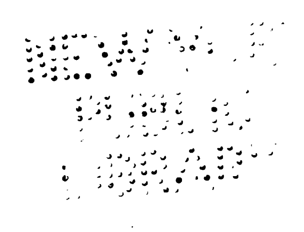
LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

PAR M. P.-F. TISSOT,

Membre de l'Académie française.

TOME QUATRIÈME.



Paris.

BAUDOUIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE ET HÔTEL MIGNON, N° 2.

AU DÉPÔT CENTRAL, PLACE DE LA BOURSE, 1.

1834 - 1835.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

CHAPITRE XXXII.

Procès du roi. — Proposition de Buzot. — On propose de juger Louis sans désemparer. — Rapport du comité des douze. — Mirabeau. — Adoption du mode de procédure contre Louis.

Enfin, le 30, Robespierre parla pour la première fois dans le procès de Louis XVI. Après quelques mots prononcés au milieu de la tourmente qu'avait excitée Marat en paraissant à la tribune, Robespierre ajoute :

« Je demande que demain le tyran des Français, le chef, le point de ralliement de tous les conspirateurs, soit condamné à la peine de ses forfaits. (Applaudissemens d'une partie de l'assemblée et des citoyens placés dans les tribunes.)

« Après demain vous concilierez les droits de la propriété avec la vie des hommes ; vous prononcerez sur les substances, le jour suivant vous poserez les bases de toute constitution libre. Alors tous les ennemis de la liberté tomberont à vos pieds ! mais étouffons les petites

passions, car c'est ici que nous donnons le signal de la discorde ! »

Buzot s'élance à la tribune : « Vous parlez du jugement du roi, dit-il, ah ! je vois trois hommes qui bientôt voudront lui succéder. » Legendre accuse un parti de vouloir sauver Louis : « Je demande, ajoute-t-il, que tous ceux qui ont écrit sur le procès de Louis signent leur manuscrit, le déposent sur le bureau; que la Convention en ordonne l'impression, et que lundi elle prononce si Louis peut ou ne peut pas être jugé. » Ce dernier mot soulève la colère de Jean-Bon-Saint-André. « Que parle-t-on de procès ! il n'y en a point à faire, il n'y a même plus de jugement à porter, le peuple s'est prononcé le 10 août. (Applaudissemens des tribunes.) »

« Il ne reste plus qu'à faire subir à Louis le traître la peine qu'il a méritée. (Nombreux applaudissemens; agitation.) Citoyens, si Louis XVI est innocent, vous êtes tous rebelles; s'il est coupable, il doit périr ! (Applaudissemens.) »

Le 3 décembre, la discussion fut rouverte, déjà le rapport de la commission des douze, sur les papiers de l'armoire de fer, était commencé lorsque Barbaroux demanda qu'il fût décrété que Louis XVI serait mis en cause : « Non ! s'écria Charlier, il faut qu'il soit mis en état d'accusation. » Une partie de l'assemblée s'élève par un mouvement spontané en faveur de cette dernière proposition : « Aux voix ! aux voix ! » s'écria-t-on de tous côtés. Gamon veut que Louis XVI soit préalablement entendu. Saint-André s'y oppose : « Louis Capet, dit-il, a été jugé le 10 août, remettre son jugement en question ce serait faire le procès à la révolution, ce serait vous déclarer rebelles. » Robespierre parut à la tribune : « Je demande à prouver en dix minutes, que tant que la Convention différera la décision de ce procès, elle réveillera toutes les

factions, elle ranimera toutes les espérances des amis de la royauté. »

Il prononça un discours excessivement remarquable, le meilleur de tous ceux qui aient été entendus contre Louis. Dans les commencemens de sa carrière politique, Robespierre, en présence des Mirabeau, des Barnave et de tant d'autres, ne paraissait qu'un avocat verbeux, diffus, déclamateur et assez mauvais logicien, qui ressassait toujours les mêmes idées. Cependant, Mirabeau lui avait prédit un certain avenir. Au milieu de l'Assemblée législative, il aurait été éclipsé par l'éclat des orateurs de la Gironde; mais une étude assidue du style de Rousseau, les combats de la tribune, aux Jacobins et au conseil de la commune de Paris, sa haute idée de lui-même, la conviction des succès qui lui étaient réservés, l'appui de la faveur populaire en accroissant sa confiance, l'avaient métamorphosé sous le rapport du talent. Il avait déjà paru beaucoup grandir dans la lutte avec Louvet; ici, de l'aveu de ses adversaires, il montra une élévation, une vigueur de dialectique, une éloquence nerveuse qu'on n'attendait pas de lui.

« L'assemblée, dit-il, en envisageant la question sous un point de vue tout nouveau, l'assemblée a été entraînée à son insu loin de la véritable question. Il n'y a point ici de procès à faire; Louis n'est point un accusé; vous n'êtes point des juges; vous n'êtes et ne pouvez être que des hommes d'Etat; vous n'avez point de sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, *un acte de providence nationale à exercer*. (Applaudissemens.) Un roi détrôné, dans la république, n'est bon qu'à deux usages, ou à troubler la tranquillité de l'Etat et à ébranler la liberté, ou à affermir l'une et l'autre; or, je soutiens que le caractère qu'a pris jusqu'ici votre délibération va directement contre ce but...

« Louis fut roi, et la république est fondée ; la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots : Louis a été détrôné par ses crimes, Louis dénonçait le peuple français comme rebelle ; il a appelé pour le châtier les armées des tyrans, ses confrères ; la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé de nouveau ; il est déjà jugé, il est condamné, ou la république n'est point absoute. (Applaudissemens.) Proposer de faire le procès à Louis XVI, c'est mettre la révolution elle-même en litige. Si en effet Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous ; il peut être innocent, que dis-je ! il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution ? si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs, tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominatrice, la détention que Louis a subie jusqu'à ce jour est une vexation injuste, les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables, et ce grand procès pendant au tribunal de la nation, entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie..... Le droit de punir le tyran et celui de le détrôner est la même chose ; l'un ne comporte pas d'autres formes que l'autre : le procès du tyran, c'est l'insurrection ; son jugement, c'est la chute de sa puissance ; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple !

« Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires, ils ne rendent point de sentence, ils lancent la foudre ; ils ne condamnent pas les rois, ils les replongent dans le néant, et cette justice vaut bien celle des tribunaux !..

« Que Cromwell ait fait juger Charles Ier par un tribunal dont il disposait, qu'Elisabeth ait fait condamner Marie

d'Ecosse de la même manière, il est naturel que des tyrans qui immolent leurs pareils, non au peuple, mais à leur ambition, cherchent à tromper l'opinion du vulgaire par des formes illusoires... Mais dans quelle république la nécessité de punir le tyran fut-elle litigieuse? Tarquin fut-il appelé en jugement? qu'aurait-on dit à Rome si des Romains avaient osé se déclarer ses défenseurs? que faisons-nous? nous appelons de toute part des avocats pour plaider la cause de Louis XVI.

« Nous consacrons comme des actes légitimes ce qui chez tout peuple libre eût été regardé comme le plus grand des crimes; nous invitons nous-mêmes les citoyens à la bassesse et à la corruption : nous pourrons bien un jour décerner aux défenseurs de Louis des couronnes civiques, car s'ils défendent sa cause, ils peuvent espérer de la faire triompher, autrement vous ne donneriez à l'univers qu'une ridicule comédie... (Applaudissemens.) Juste ciel! toutes les hordes féroces du despotisme s'apprêtent à déchirer de nouveau le sein de notre patrie au nom de Louis XVI, Louis combat encore contre nous du fond de sa prison, et l'on doute s'il est coupable, s'il est permis de le traiter en ennemi... On demande quelles sont les lois qui le condamnent, on invoque en sa faveur la constitution! Je me garderai bien de répéter ici les argumens sans réplique développés par ceux qui ont daigné combattre cette espèce d'objection, je ne dirai là-dessus qu'un mot pour ceux qu'ils n'auraient pu convaincre : la constitution vous défendait tout ce que vous avez fait; si Louis ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès, vous n'aviez point le droit de le retenir en prison; il a celui de demander son élargissement et des dommages et intérêts : la constitution vous condamne; allez aux pieds de Louis invoquer sa clémence! Pour moi, je rougirais de discuter plus sérieusement ces arguties constitutionnelles, je les relègue sur

les bancs de l'école ou du palais, ou plutôt dans les cabinets de Londres, de Vienne et de Berlin; je ne sais point discuter longuement, et je suis convaincu que c'est un scandale de délibérer... J'ai entendu les défenseurs de l'inviolabilité avancer un principe hardi que j'aurais presque hésité à énoncer moi-même : ils ont dit que ceux qui, le 10 août, auraient immolé Louis XVI, auraient fait une action vertueuse.... Mais, la seule base de cette opinion ne peut être que les crimes de Louis et les droits du peuple; or, trois mois d'intervalle ont-ils changé ses crimes ou les droits du peuple?...

« Qu'importe au peuple le méprisable individu du dernier des rois! Représentans, ce qui lui importe, ce qui vous importe à vous-mêmes, c'est que vous remplissiez les devoirs que la confiance vous a imposés. Vous avez proclamé la république, mais nous l'avez-vous donnée? Et vous placez encore la personne du roi entre nous et la liberté!...

« J'abhorre la mort prodiguée par vos lois, je n'ai pour Louis ni amour, ni haine : je ne hais que ses forfaits. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'assemblée que vous nommez encore Constituante, et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques; mais si vous ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de tant de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels? Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer : oui, la peine de mort, en général, est un crime : elle ne peut être justifiée que dans le cas où elle est nécessaire à la sûreté des individus... Je prononce à regret cette fatale vérité, mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive...

« Je vous propose de statuer, dès ce moment, sur le

sort de Louis. Quant à sa femme, vous la renverrez aux tribunaux, ainsi que toutes les personnes prévenues des mêmes attentats. Son fils sera gardé au Temple jusqu'à ce que la paix et la liberté publique soient affermies. Pour lui je demande que la Convention *le déclare*, dès cet instant, *traître à la nation française, criminel envers l'humanité*; je demande qu'il donne un grand exemple au monde dans le lieu même où sont morts, au 10 août, les martyrs de la liberté; je demande que cet événement mémorable soit consacré par un monument destiné à nourrir dans le cœur des peuples le sentiment de leurs droits et l'horreur des tyrans, et dans l'ame des tyrans la terreur salutaire de la justice du peuple. »

Pour avoir une idée exacte de l'effet produit par ce discours, il faut lire dans les ouvrages du parti des Girondins l'étonnement de Condorcet et de ses collègues en écoutant cet appel de mort présenté avec autant d'audace que d'énergie, et appuyé sur des raisons d'état en même temps que sur des considérations qui mettaient en jeu la plus forte des passions de l'homme, l'amour de sa propre conservation. Lorsque Robespierre eut cessé de parler, les députés restèrent silencieux comme des gens auxquels on vient de faire considérer une question sous un aspect inattendu. Pourtant quelques membres rappelèrent les propositions de Barbaroux, de Saint-André, de Gamon, que Pétion combattit. « On a dit qu'il ne fallait point de jugement, ajouta-t-il; personne de nous, certainement, ne doute que Louis XVI ne soit coupable, et qu'il ne doive être puni; mais comment le sera-t-il? quelle peine doit-il subir? Ce point n'est pas décidé; il reste au moins à faire l'application de la peine: donc il faut un jugement. Il faut donc déclarer, et j'en fais la proposition, 1° que Louis XVI sera jugé; 2° qu'il le sera par la Convention nationale. »

Oudot, député de la Côte-d'Or, essaie de prouver, par un apologue, que Louis doit être jugé. Lecarpentier modifie la proposition de Pétion; Robespierre veut parler de nouveau : on lui objecte qu'il a déjà été entendu, mais il persiste à rentrer dans la discussion, en répétant les mêmes argumens; de violens murmures s'élèvent et la parole lui est retirée. L'Assemblée nationale, déclarant la délibération fermée, adopte la proposition de Pétion amendée par Lecarpentier et ainsi conçue :

« La Convention nationale déclare que Louis XVI sera jugé par elle. »

Cette décision, terrible et imprévue peut-être, même de l'assemblée, a été attribuée par quelques uns à l'influence d'une adresse menaçante de la Commune de Paris, adresse dont voici les principaux traits :

« Représentans du peuple français, une section du souverain, cette section terrible qui ne redoute point la puissance des baïonnettes, qui a fait la révolution, et qui l'a renouvelée sous sa propre responsabilité, nous députe vers vous, et vous parle par notre organe. Lorsqu'enfin notre intrépidité eut brisé le joug constitutionnel, renversé le monstrueux colosse du pouvoir exécutif, et tiré de l'esclavage la volonté souveraine, elle s'arrêta et dit : Que la vengeance d'un peuple libre soit solennelle, et que cet amas de ruines serve de base à la félicité publique ; aussitôt le peuple entier se rassembla et vous investit de la souveraineté; vous acceptâtes librement la tâche immense que sa volonté vous imposa : Allez, vous dit-il, créez la félicité nationale; assurez sur des bases inébranlables la liberté et l'égalité : le monstre qui voulait les anéantir est enchaîné; bientôt il sera livré à votre justice. Je vous remets le glaive de ma vengeance; souvenez-vous de mes maux, considérez mes besoins; je ne vous fais d'autre loi que mon salut et mon bonheur; punissez

nos assassins : il n'y a d'autre inviolabilité que la mienne... *Malgré notre infatigable vigilance, la détestable coupe de Circé circule-t-elle encore*?... Que tardez-vous donc ? pourquoi donner le temps aux factions de renaître. Demander si le ci-devant roi est jugeable, c'est un blasphème politique. *La mort ne peut-elle pas vous soustraire votre victime*? alors que vous serviraient tous vos sermens? Temporiser, c'est consentir à la durée de nos maux. *Le peuple, tout patient qu'il est, peut s'ennuyer*; osez nous achever l'histoire de la plus horrible conspiration; nous vous le jurons : nous sommes prêts à ratifier le jugement que vous nous devez. » Puis, dictant la position de la question, telle qu'elle prétendait devoir l'être, la Commune sommait la Convention de mettre aux voix tout le jugement dans ces deux questions : « *Louis, ci-devant roi, est-il digne de mort? Est-il avantageux à la république de le faire périr sur l'échafaud?* »

Le lendemain de l'adoption du décret qui, dans l'état de choses, était une véritable sentence de mort, le 4 décembre, la délibération s'ouvrit sur les formes du procès. Après plusieurs discours sans importance, Buzot parut à la tribune. La décision de la veille avait vivement affecté une partie des Girondins; ils tentèrent le seul moyen de servir encore Louis, et de le sauver de l'échafaud; ce moyen était de convaincre le peuple que nul d'entre eux n'avait l'intention de rétablir la monarchie et de relever le trône. « On craint, dit Buzot, qu'il n'y ait ici des partisans de la royauté! eh bien! pour écarter tout soupçon, je demande que la Convention nationale décrète que quiconque proposera de rétablir en France les rois, ou la royauté, sous quelque dénomination que ce puisse être, sera puni de mort. »

Une explosion d'applaudissemens répondit à cette proposition; l'assemblée se leva presque tout entière, et sembla voter le décret proposé par Buzot; vainement Ba-

zire voulut le combattre; sa réclamation fut étouffée sous les cris *aux voix! aux voix!* Le silence ne se rétablit que lorsque Buzot reprit : « J'ajoute, sous quelque dénomination que ce soit, et, pour mieux connaître les ennemis de la royauté, je demande que ma proposition soit mise aux voix par appel nominal. » A ces dernières paroles, les applaudissemens devinrent encore et plus violens et plus tumultueux. Philippeaux eut une peine infinie à se faire entendre de l'assemblée électrisée par le projet de Buzot. « Je vais proposer, dit l'orateur, une mesure salutaire qui nous fera sortir de l'espèce d'inquiétude, d'agitation, de souffrance où est la chose publique depuis long-temps. Toutes les fois que la patrie était exposée à quelque danger, l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative tenaient des séances permanentes : je demande que la Convention décrète que le ci-devant roi sera jugé sans désemparer. »

Cette proposition fut vivement appuyée par Bazire, qui lui donnait la préférence sur celle de Buzot. Une discussion orageuse et pleine d'invectives éclata en ce moment; les deux extrémités de la salle se menaçaient du geste et de la voix. Au milieu de ces emportemens, Rewbel propose la peine de mort contre tout factieux qui tenterait de rétablir la royauté. « Après que cette décision salutaire aura été rendue, dit-il, je serai d'avis qu'on s'occupe, sans désemparer du procès de Louis XVI. (*Applaudissemens.*) A cet orateur succède Merlin de Thionville. « Je propose, en ce cas, dit-il, d'ajouter à la proposition de Buzot ces mots : *à moins que ce ne soit dans les assemblées primaires.* » Sur une proposition si étrange dans la bouche d'un Montagnard, on crie : *Voilà du royalisme! voilà le mystère découvert!* Les orateurs se succèdent à la tribune sans pouvoir se faire entendre, et Merlin de Thionville fait de vains efforts pour obtenir la parole. Chabot soutient l'avis de son émule en fait de sédition.

Enfin Merlin prétend qu'il ne convient pas à la Convention d'enchaîner la volonté nationale par un décret. Féraud, député modéré, l'interrompt par cette apostrophe : « Vous êtes un royaliste ! » « Rappelez donc, dit Merlin au président, rappelez donc à l'ordre ce collègue qui m'insulte en m'appelant royaliste ! Certes, si j'ai quelque chose à me reprocher, c'est de n'avoir pas suivi, le 10 août, la première inspiration qui me disait de vous épargner la peine de juger longuement Louis XVI !... » Le bruit va toujours en augmentant, et la voix de l'orateur se perd au milieu de l'orage des cris des députés et des tribunes.

Guadet remplace Merlin; Bazire succède à Guadet; Robespierre veut parler à son tour. Après une longue interruption, l'assemblée fatiguée tombe dans un profond silence. Enfin, consultée par le président, elle adopte l'ordre du jour sur la demande de Merlin, et d'après la demande de ce même député qui voulait du moins laisser dans les esprits l'impression de ses sentimens de haine pour les rois et leurs partisans, la proposition de Buzot, votée déjà par acclamation, est mise aux voix dans le calme et décrétée en ces termes à la presque unanimité :

« La Convention nationale décrète que quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sous quelque dénomination que ce soit, sera puni de mort. »

Philippeaux reproduisit alors sa motion pour que la Convention se déclarât en permanence, jusqu'à ce qu'elle eût statué sur le sort de Louis XVI. Pétion rejeta cet avis; il soutint que la lassitude ferait qu'un certain nombre de personnes seulement pourraient suivre avec attention toute la procédure; pour éviter cet inconvénient grave, il voulait que chaque jour l'on s'occupât du procès de Louis, depuis midi jusqu'à six heures seulement. Robespierre, qui lassait l'assemblée par son opiniâtreté à réclamer la parole, eut à lutter contre elle pour se faire écouter. Fidèle à l'opi-

nion de repousser toute idée d'un jugement dans les formes à l'égard de Louis XVI : « Il faut, dit-il, le condamner sur-le-champ à mort, en vertu d'une insurrection. »

Buzot indigné succéda au terrible membre de la Commune. « Je soupçonne, dit-il en regardant la Montagne, que ceux qui ne veulent pas que le roi soit entendu, ont des raisons de craindre ses réponses ; mais la nation, au contraire, a intérêt à ce que tous les conspirateurs soient découverts. » La Convention applaudit, rejeta les idées de Robespierre et adopta la rédaction de la motion de Pétion amendée par Gamon :

« La Convention nationale décrète que chaque jour elle s'occupera, depuis onze heures jusqu'à six, de l'affaire du roi, exclusivement à toute autre, jusqu'à ce qu'elle soit terminée.

« La Convention nationale discutera sans interruption, et prononcera sur la famille des Bourbons. »

Pendant tous les débats de la tribune, le comité des douze ne cessait de travailler ; il avait déjà fait plusieurs rapports sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer. Le 5 décembre, Rhul, rapporteur de ce comité, parut à la tribune. Il commença par attaquer la mémoire de Mirabeau, l'un de ces hommes extraordinaires qui, entraînés par la violence des passions, et mis de trop bonne heure à des épreuves que toute la force de la maturité de l'âge et du caractère aurait peine à supporter, profanent par une immoralité passée dans le sang le don sublime du génie. Rhul lut à l'assemblée les lettres de Laporte, malheureusement trop claires, sur les négociations intéressées du tribun avec la cour. D'autres lettres du même intendant et de Talon, sorte de proxénète politique, incriminèrent moins vivement Lafayette et surtout Talleyrand, contre lequel fut lancé un décret d'accusation. L'assemblée, attentive au rapport de Rhul, revint, vers la fin de la séance, sur les preuves irrécusables de la corruption de notre

Démosthènes. Plusieurs représentans demandèrent que l'image de l'orateur vénal ne souillât plus le sanctuaire des délibérations nationales; que ses bustes fussent brisés et ses cendres retirées du Panthéon, où la reconnaissance publique les avait déposées avec tant de pompe. Manuel, admirateur du tribun, et fidèle au culte de l'amitié, combattit ces flétrissantes propositions. « Citoyens, s'écria-t-il tout ému, Mirabeau a dit lui-même qu'il n'y avait pas loin du Capitole à la roche tarpéienne ; mais quand il l'a dit, il ne parlait que des vivans ; il ne pensait pas qu'un jour on proposerait de faire descendre le bourreau dans les tombes, pour y flétrir les cendres des morts... Mettez, si vous le voulez, sa mémoire en état d'arrestation, mais ne le condamnez pas sans l'entendre. Je demande qu'un comité soit spécialement chargé de l'examen de sa vie. »

L'assemblée adopta cette proposition ; mais, en attendant le rapport du comité d'instruction publique chargé de cet examen difficile, elle décréta que les bustes ou effigies de Mirabeau qui se trouvaient placés dans la salle de ses délibérations seraient voilés. Plusieurs pièces, lues dans les séances suivantes, par le rapporteur de la commission chargé du dépouillement des papiers trouvés dans l'armoire de fer, motivèrent différens mandats d'arrestation; le cours des tristes révélations du comité fut souvent interrompu par des lettres de Roland, qui ne cessait de dénoncer de sourdes menées ayant pour but d'empêcher les approvisionnemens de blés, et par les nouvelles de nos armées victorieuses. Pourtant de graves soupçons commençaient déjà à planer sur Dumouriez, peu estimé de la Gironde, suspect aux Jacobins et en querelle ouverte avec le ministre, comme on le verra bientôt. Mais les alarmes sur les subsistances, les plaintes de Dumouriez et l'attention réclamée par une guerre d'où dépendait le salut de la liberté, le cédaient alors au grand intérêt de la discussion sur le jugement de Louis, que réclamaient à grands cris et les pétitions des pro-

vinces et les harangues de tous les orateurs des clubs. Le discours de Robespierre, lu, applaudi, commenté partout, avait fait encore plus d'impression en France qu'au sein de la représentation nationale; il servait, en quelque sorte, de texte à tous les interprètes de l'opinion générale. Le 6 décembre, la Convention pressée de tous côtés par tant de réclamations impératives sur le même sujet, reprit la discussion des formes à suivre dans le jugement du ci-devant roi.

Au lieu de se renfermer dans la question à l'ordre du jour, Boubotte et Beffroy parlèrent sur la peine que Louis avait méritée; le premier de ces orateurs alla jusqu'à déclarer qu'il n'était pas nécessaire d'interroger Louis XVI. L'assemblée ferma la discussion et demanda la lecture des différens projets présentés sur le mode de jugement. Manuel, redoutant l'adoption d'un projet tout empreint de violence, demanda à présenter une observation : cet homme, un de ceux qui avaient le plus contribué à la journée du 10 août, était complétement changé depuis les journées de septembre, soit que le sang versé lui eût fait horreur, soit qu'il se fût laissé acheter, comme on l'a prétendu. Cette hypothèse nous paraît peu probable; et ce qui nous fait persister à voir en Manuel un homme sincère, c'est que, depuis le massacre des prisons, son éloquence, bien loin de diminuer, n'avait fait que s'accroître : or, on a remarqué que la plupart des hommes qui se laissent corrompre perdent presque toujours une partie de leur supériorité avec leur conviction : il y a au fond de notre conscience un témoin dont les murmures et quelquefois les cris tumultueux troublent le génie lui-même au moment où il trahit la vérité, la justice et les intérêts du peuple, qu'il avait juré de défendre. Manuel combattit ainsi l'opinion de Boubotte :

« Je prie l'assemblée de me permettre une seule observation. Plusieurs de ces projets de décret ont pour objet de

tellement précipiter votre décision, que Louis XVI ne puisse être entendu. Brutus donna la mort à César sans aucune forme de procès, sans doute; mais il l'assassina en plein sénat : si César eût été en prison, certainement ce généreux Romain aurait demandé que l'ennemi fût entendu et jugé. » L'assemblée ferma la discussion, et ordonna la lecture des seuls projets qui établissaient un mode de jugement. L'un de ces projets, présenté par Quinette, obtint la priorité, et fut adopté en ces termes (le 6 décembre) : « La Convention nationale décrète :

« Art. 1er. La commission des vingt-quatre, les comités de législation et de sûreté générale, nommeront chacun trois membres qui se réuniront à la commission des douze.

« Art. 2. Cette commission de vingt-un membres présentera lundi matin l'acte énonciatif des crimes dont Louis Capet est accusé; elle mettra dans un ordre convenable toutes les pièces à l'appui de cet acte.

« Art. 3. La commission présentera, dans la séance de mardi matin, la série de questions à faire à Louis Capet.

« Art. 4. La Convention nationale discutera, dans la séance de lundi, l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet.

« Art. 5. Le lendemain, Louis Capet sera traduit à la barre de la Convention, pour entendre la lecture de cet acte, et répondre aux questions qui lui seront faites, seulement par l'organe du président.

« Art. 6. Copies de l'acte énonciatif et de la série des questions seront remises à Louis Capet, et le président l'ajournera à deux jours pour être entendu définitivement.

« Art. 7. Le lendemain de cette dernière comparution à la barre, la Convention nationale prononcera sur le sort de Louis Capet, par appel nominal; chaque membre se présentera à la tribune.

« Art. 8. La Convention nationale charge le conseil

exécutif de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté générale pendant le cours du jugement de Louis Capet. »

Ainsi fut terminée la grande discussion sur le mode de procédure que l'on suivrait à l'égard du ci-devant roi.

CHAPITRE XXXIII.

Proposition de convoquer les assemblées primaires. — Discussions orageuses. — Dénonciation d'Achille Viard. — Chaumette, procureur de le Commune. — Le duc d'Orléans. — Louis traduit à la barre. — Son interrogatoire. — Sa défense par Desèze.

A la vue du péril immense où se trouvait Louis, les Girondins, ses plus grands accusateurs, quelques mois auparavant, se rejetaient en arrière, et semblaient frappés de consternation ; ils voulurent essayer d'un moyen hardi de sauver Louis, en écartant du sein de l'assemblée leurs adversaires et les ennemis déclarés de ce prince. La Convention nationale venait d'entendre des félicitations sur l'abolition de la royauté et l'établissement de la république, des vœux pour le prompt jugement du roi, quelques dénonciations, principalement contre Marat; Guadet, d'accord avec ses amis, saisit cette occasion et propose à l'assemblée de décréter que les assemblées primaires se réuniront, dans le délai de huitaine, pour procéder, par un scrutin épuratoire, ou à la confirmation ou au rappel des députés de leurs départemens ; qu'il sera procédé par le corps électoral au remplacement de ceux des membres qui pourraient être rappelés par les assemblées primaires.

Cette imprudente et dangereuse proposition accueillie avec enthousiasme, est adoptée ou plutôt enlevée sans discussion, tant la majorité a d'empressement pour se séparer de Marat et des principaux membres de la députation de Paris; mais bientôt Manuel, Prieur, Albitte, Barrère et plusieurs autres, présentent à l'assemblée un tableau énergique des troubles et de la désorganisation qui pouvaient résulter d'un pareil décret. Leurs observations fondées sur le sentiment profond du danger d'ébranler la confiance qu'avait le peuple dans ses représentans, frappent l'assemblée; elle revient de l'erreur d'un moment pour écouter la voix de la raison. Guadet lui-même dominé par la puissance de la vérité, s'effraie des conséquences de sa proposition et en demande l'ajournement jusqu'au lendemain du jour où la Convention aura prononcé sur Louis. Le décret est rapporté à l'unanimité et renvoyé au comité de constitution, où les Girondins en majorité espéraient sans doute le reprendre dans un temps plus opportun.

Malgré cette faute et cet échec, les Girondins dominaient encore; leurs opinions étaient celles de la majorité, et ils croyaient la conserver. Victorieux sur la question des subsistances, ils avaient repoussé la loi du maximum qu'un parti de la Montagne voulait faire adopter. On devait surtout le triomphe des saines idées aux lumières et au courage du jeune Barbaroux. Grâce à lui, l'assemblée rendit un décret qui déclarait la libre circulation des grains dans l'intérieur, la liberté absolue du commerce de cette denrée, la défense expresse de toute taxe par le peuple ou par les administrations. Barbaroux obtint encore une disposition pour soumettre l'exportation à l'étranger à un droit de sortie, qui devait s'accroître à mesure que le prix des grains s'élèverait sur les marchés du territoire républicain : aussi, les Montagnards, fatigués de lutter à une tribune où la majorité leur était toujours opposée,

eurent-ils recours à une ruse assez mal ourdie pour reconquérir l'influence et renverser les comités de l'assemblée nationale, qui ne se trouvaient composés que des amis de Pétion et de Brissot. A la séance du 7, Grangeneuve, ce républicain que nous avons vu si prêt à s'offrir en holocauste pour faire triompher la liberté, se présenta à la tribune pour y dénoncer un fait de la plus grande gravité. Bazire, qui faisait partie du comité de surveillance, avait envoyé à quelques membres, ses collègues, l'ordre de se réunir; mais il n'avait expédié cette lettre de convocation qu'aux Montagnards, en sorte que les résolutions prises par ce comité n'eussent été que des mesures dictées par la Montagne! A l'exposé de cette manœuvre, l'assemblée se leva furieuse : quelques députés voulaient pallier cette affaire; mais Grangeneuve reparaissant de nouveau à la tribune, désigna formellement Chabot, Bazire, Tallien, Merlin, Ruamps et Ingrand; puis, emporté par son sujet et par la chaleur de l'improvisation, il attaqua Marat, qui avait écrit dans l'*Ami du Peuple*, en parlant des Girondins : « Ces indignes citoyens protègent les prêtres; ils égorgeraient les patriotes, si Rovère, Ruamps, Bazire, Chabot, etc., ne se trouvaient là pour les défendre. » Grangeneuve réclame, au nom du comité, aussi horriblement calomnié, un scrutin épuratoire. On applaudit, et de différens côtés on demande le scrutin. Alors quelques membres de la Montagne qui sentaient l'urgence du péril, résolurent de tenter un coup de théâtre, que, suivant les apparences, ils tenaient en réserve pour une époque un peu plus éloignée. Chabot et Fermond annoncèrent qu'une conspiration venait d'être découverte par un nommé Viard, espèce de misérable et d'homme perdu, qui avait consenti à devenir le dénonciateur de madame Roland.

Achille Viard est mandé sur-le-champ, malgré l'opposition de Legendre, de Cambon, de Marat. Ducos fait la

proposition d'appeler le ministre de l'intérieur pour répondre à la partie de la dénonciation qui le concernait. Ruamps et Thuriot appuient cette proposition en l'étendant au ministre des affaires étrangères ; elle est adoptée avec cet amendement. Lacase déclare qu'il savait depuis plusieurs jours qu'il se tramait une attaque contre Roland. Marat s'écrie : « Quelle folie ! peut-on dire qu'une dénonciation se trame ? » Plusieurs voix s'adressent au président : « Faites donc taire ce Marat, qui interrompt perpétuellement ! » Garnier veut imposer silence à la Gironde ; Montaud s'écrie : « Faites regarder dans ce côté-là si Ramond n'y est point encore ! » Le bouillant Louvet lui répond : « Je m'engage à prouver que Catilina est dans le vôtre. » Au milieu du tumulte, Defermont propose d'interroger d'abord Roland et ensuite Viard. Roland déclare qu'il n'est pour rien dans cette affaire, et que, comme dans la dénonciation il s'agit de sa femme et non de lui, c'est elle que l'assemblée doit interroger. La Convention décide que la citoyenne Roland sera entendue à la barre.

Viard fut interrogé : ses réponses incohérentes et maladroites provoquèrent souvent la bruyante hilarité de la Gironde. La Montagne tenta inutilement d'interrompre cet interrogatoire fatiguant pour elle. Enfin Robespierre, qui peut-être n'était pas dans la confidence de Chabot et de Bazire, interrompant Viard au milieu de ses réponses à toutes les questions du président, monta précipitamment à la tribune : « Citoyens, dit-il, tout ce qui me paraît résulter de l'affaire tout entière, c'est que l'un des coupables, c'est l'homme qui vient de répondre. » Achille Viard, qui se croyait assez fortement appuyé pour pouvoir compter sur l'impunité, se prit à rire et salua Robespierre. L'interrogatoire du dénonciateur fut repris : Viard continua sur le même ton, avec le même sang-froid de sottise et d'impudence ; mais l'indignation de la Gironde ne connut plus de bornes, quand ce misérable dé-

clara que madame Roland, sur quelques ouvertures qu'il lui avait faites, lui avait répondu : « Je m'en tiens à mon rôle de femme, je ne suis qu'à côté des affaires. »

Cette déclaration de Viard, en contradiction manifeste avec le contenu de la dénonciation que Chabot avait lue au commencement de la séance, souleva la colère de tous les gens de cœur de l'assemblée ; en effet, il y avait, ou dans la conduite de Chabot ou dans celle du dénonciateur, une infamie, dont la morale publique devait demander vengeance. Par un esprit de pudeur et de justice on l'exigea, malgré les cris de Tallien, de Bazire et de Merlin, et l'assemblée voulut que la citoyenne Roland fût introduite sur-le-champ pour donner des explications sur cette partie de la déclaration de Viard.

Dès que cette femme, qui devait devenir illustre à un prix si cher, parut, de nombreux applaudissemens la saluèrent. Le président lui demanda son nom, elle répondit : « Roland : nom dont je m'honore parce qu'il est celui d'un homme de bien. » Le reste de son interrogatoire fut un véritable triomphe. Elle le termina ainsi en parlant de l'unique fois où elle avait vu Viard : « Sans avoir l'œil trop exercé, j'ai cru voir dans monsieur un homme qui venait pour observer ce qu'on pouvait dire, plus que pour autre chose. »

Cette accusation maladroite de la Montagne eut pour résultat de faire décerner les honneurs de la séance à la femme du ministre, qui avait eu le bon sens de rester modeste dans toutes ses paroles. La Gironde triomphante applaudit ; les Montagnards gardèrent tous le silence, à l'exception de Marat qui, avec son cynisme ordinaire, s'écria en montrant les tribunes : « Voyez le silence du public, il est plus sage que nous ! » Ce digne défenseur d'un tel accusé ne put empêcher que Viard ne fut décrété d'acsation ; mais telle était la disposition des esprits, que plus les Girondins l'emportaient dans l'assemblée, plus l'opi-

nion les accusait, plus elle se séparait d'eux. Les dénonciations les plus injurieuses, les menaces les plus terribles leur étaient prodiguées avec un acharnement capable d'effrayer les hommes les plus hardis. Chaque jour l'ascendant de leurs adversaires ne cessait de s'accroître dans la progression la plus rapide. A peine un candidat du parti modéré, le médecin Chambon, avait-il été nommé maire, que la ville de Paris désigna Chaumette comme procureur de la commune, Chaumette sorti d'une condition obscure, l'un de ces caractères irascibles et faibles qui se jettent parfois hors de toutes les limites, et lancent au milieu de la tourmente des propositions dont ils seraient effrayés eux-mêmes au retour du calme.

Cette nomination et celle de Lhuillier à la place de procureur-général syndic du département, étaient dues à l'influence des clubs qui voulaient introduire partout leurs créatures pour lutter contre la Gironde et amener enfin le jugement de Louis XVI, jugement que, d'accord avec Robespierre, ils semblaient considérer comme une affaire de vie ou de mort pour la révolution. Non seulement ils exigeaient que le ci-devant roi périt, mais ils démandaient encore la tête de sa femme; d'autres parlaient de détruire complétement la famille. Ce fut assez de ces propositions menaçantes pour engager d'Orléans à répandre la pièce suivante, datée du 7 décembre :

« Plusieurs journaux affectent de publier que j'ai des desseins ambitieux et contraires à la liberté de mon pays, que, dans le cas où Louis XVI ne serait plus, *je suis placé derrière le rideau pour mettre mon fils ou moi à la tête du gouvernement.*

« Je ne prendrais pas la peine de me défendre de pareilles imputations, si elles ne tendaient pas à jeter la division et la discorde, à faire naître des partis, à empêcher que le système d'égalité qui doit faire le bonheur des Français et la base de la république ne s'établisse.

« Voici donc ma profession de foi à cet égard, elle est la même que dans l'année 1791, dans les derniers temps de l'assemblée Constituante.

« Voici ce que je prononçai à la tribune :

« Je ne crois pas, Messieurs, que vos comités entendent priver aucun parent du roi de la faculté d'opter entre la qualité de citoyen français et l'expectative, soit prochaine, soit éloignée, du trône.

« Je conclus donc à ce que vous rejetiez purement et simplement l'article de vos comités ; mais, dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante pour m'en tenir à ceux de citoyen français. »

« Mes enfans sont prêts à signer de leur sang qu'ils sont dans les mêmes sentimens que moi.

« L.-P.-J. Egalité. »

Cette démarche ne popularisa pas d'Orléans, dont l'influence était déjà détruite ; mais du moins elle le mit à l'abri des attaques de la faction Hébert. Ce prince, qui avait rendu d'éminens services à la cause de la liberté, trouvait des ennemis dans les deux camps : une partie des Girondins l'accusait d'être l'un des principaux auteurs des troubles de Paris et de l'effervescence qui se manifestait dans les clubs, de vouloir tout désorganiser pour s'élever sur la ruine de tous les pouvoirs. D'un autre côté, un certain nombre de Jacobins adoptaient assez facilement cette dernière opinion et ne pardonnaient point à l'héritier des Valois ses anciennes liaisons avec les membres de l'Assemblée constituante, devenus l'objet du mépris injuste et de la haine ardente des révolutionnaires qui confondaient tous ses membres dans le même arrêt de réprobation. Beaucoup de gens hostiles au duc qu'ils accusent de toute la révolution comme d'un crime personnel, se sont encore appliqués à ranger ce malheureux prince parmi les pre-

miers instigateurs de la mort de Louis ; il y a dans cette opinion une erreur évidente. Egalité, à cette époque, cachait sa tête et tâchait de se perdre dans la foule. Il suivait ce plan de conduite depuis le 10 août, et surtout depuis le 2 septembre, où la violence populaire l'avait effrayé ; il ne marchait plus avec la révolution : il était entraîné par elle et voyait un abîme ouvert devant ses pas.

Malgré les précautions sévères de la Commune pour interdire à Louis XVI toutes communications avec l'extérieur, ce prince avait appris dans sa prison qu'il allait être jugé. Peut-être, pendant quelque temps, avait-il pu espérer qu'on l'oublierait; il fut cruellement détrompé par les révélations de son généreux serviteur. Dès ce moment, Louis sentit renaître et s'accroître les funestes présages qui l'avaient assiégé tant de fois; cependant, quelque espérance de salut restait encore au fond de son cœur; il ignorait la découverte de l'armoire de fer, d'où allait sortir pour lui un arrêt de mort. Louis devait paraître devant la Convention le 11. Le 10, six membres pris dans la représentation nationale, accompagnés de deux commissaires du pouvoir exécutif, se transportèrent par ordre de l'assemblée au greffe du tribunal criminel, pour en tirer toutes les pièces relatives au ci-devant roi, et les remettre à la commission des Vingt-Un, afin que la procédure n'éprouvât aucun retard. Les commissaires désignés pour exécuter ce décret, furent Condorcet, Cambacérès, Manuel qui avait quitté la place de procureur de la Commune pour rester membre de la Convention, Lecointre (de Versailles), Bréard et Prieur (de la Côte-d'Or). Le même jour, le peuple, plus prompt que les assemblées délibérantes, soit qu'il absolve, soit qu'il condamne, promena le buste de Mirabeau à travers la fange des boues de Paris et le pendit au fatal réverbère de la place de Grève. Enfin, le lendemain, conformément à l'arrêté du conseil-général de la Commune, qui avait mis toutes les autorités en permanence, le commandant-gé-

néral de la garde nationale se rendit à la prison du Temple. Le maire, assisté du secrétaire-greffier de la Commune, se rendit à la chambre du roi, auquel il adressa ces paroles :

« Je suis chargé par la loi de vous déclarer que la Convention vous attend à sa barre ; je vais vous y conduire. » —Le secrétaire-greffier lut le décret, qui portait que Louis Capet comparaîtrait à la barre. Le maire demanda au captif s'il voulait descendre, il parut hésiter et dit : « Je ne m'appelle point Louis Capet ; mes ancêtres ont porté ce nom, mais jamais on ne m'a appelé ainsi. Au reste, c'est une suite des traitemens que j'éprouve depuis quatre mois par la force : ce matin, on a séparé mon fils de moi, c'est une jouissance dont on m'a privé. » Cette plainte paternelle était touchante. Le maire ne répondit pas ; il se contenta d'inviter Louis à descendre. La translation se fit sans fâcheux accidens ; pendant le trajet, Louis garda le même sang-froid qu'il venait de montrer.

Lindet, rapporteur de la commission des Vingt-Un, chargée de dresser l'acte d'accusation, avait commencé son rapport le 10 ; Barrère présidait l'assemblée ; les secrétaires étaient Defermont, Lepelletier, Jean-Bon-Saint-André, Saint-Just, Treilhard. A la suite de cet acte très long, très détaillé, où des mensonges étaient mêlés à de très grandes vérités, Lindet annonça que la commission n'avait pas terminé les recherches et que des pièces restaient encore à vérifier. Le travail de Lindet était immense, il avait employé trois jours et trois nuits à cette pénible tâche ; aussi ce fut Barbaroux qui se présenta pour lire l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, auquel, d'après les propositions de Rewbell, de Carpentier, de Tallien, on joignit de nouvelles accusations. Manuel demanda que pendant cette séance toutes les marques d'approbation ou de blâme fussent interdites. L'assemblée applaudit, et Barrère dit, en s'adressant aux tribunes : « Les

citoyens doivent sentir que dans cette séance importante toute la majesté du peuple doit se trouver dans la Convention nationale et s'étendre sur tout ce qui l'environne, j'invite les représentans du peuple et les citoyens des tribunes à se tenir dans le plus profond silence. » Manuel demanda qu'on introduisît aussitôt l'accusé, afin qu'on pût le reconduire au Temple avant la nuit. Cette proposition venait d'être adoptée, lorsque le président, après avoir averti la Convention de l'arrivée de Louis à la porte des Feuillans, ajouta : « Représentans, vous allez exercer le droit de justice nationale, vous répondez à tous les citoyens de la république de la conduite sage et ferme que vous allez tenir dans cette occasion importante.

« L'Europe vous observe, l'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité inflexible! »

Santerre entra : « J'ai l'honneur de vous prévenir, dit-il en s'adressant au président, que j'ai mis à exécution votre décret, Louis Capet attend vos ordres. »

Le roi parut à la barre, accompagné du maire, de Santerre et du général Wittenkof, la garde était demeurée en dehors de la salle.

Le plus profond silence régnait dans l'assemblée ; la contenance de Louis ne révélait ni crainte, ni présomption ; Barrère se leva et lui dit : « Louis, la nation française vous accuse. L'Assemblée nationale a décrété, le 3 décembre, que vous seriez jugé par elle ; le 6 décembre elle a décrété que vous seriez traduit à sa barre. On va vous lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés. Vous pouvez vous asseoir. »

Un des secrétaires fit la lecture de cette pièce ; ensuite le président reprenant chaque article d'accusation interpelle successivement Louis de répondre aux différentes charges qu'elle contient. Nous ne citerons que les réponses les plus remarquables.

Le Président. Louis, le peuple français vous accuse

d'avoir commis une multitude de crimes pour établir votre tyrannie en détruisant sa liberté. Vous avez, le 20 juin 1789, attenté à la souveraineté du peuple, en suspendant les assemblées des représentans, en les repoussant par la violence du lieu de leurs séances. La preuve en est dans le procès-verbal dressé au Jeu de Paume. Le 23, vous avez voulu donner des lois à la nation, vous avez entouré de troupes ses représentans, etc. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Il n'existait pas de lois qui m'en empêchaient.

Le Président. Vous avez fait marcher une armée contre les citoyens de Paris. Vos satellites ont fait couler le sang de plusieurs d'entre eux, et vous n'avez éloigné cette armée que lorsque la prise de la Bastille et l'insurrection générale vous ont appris que le peuple était victorieux.

Louis. J'étais maître de faire marcher des troupes dans ce temps-là; mais je n'ai jamais eu l'intention de répandre le sang.

Le Président. Vous avez paru accepter la Constitution, le 14 septembre. Vos discours annonçaient la volonté de la maintenir, et vous travailliez à la renverser avant même qu'elle fût achevée.

Une convention avait été faite à Pilnitz, le 24 juillet, entre Léopold d'Autriche et Frédéric-Guillaume de Brandebourg, qui s'étaient engagés à relever en France le trône de la monarchie absolue, et vous vous êtes tu sur cette convention, jusqu'au moment où elle a été connue de l'Europe entière. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je l'ai fait connaître sitôt qu'elle est venue à ma connaissance; au reste, tout ce qui a trait à cet objet, relatif à la Constitution, regarde le ministre...

Le Président. Vous avez chargé vos agens diplomatiques de favoriser la coalition des puissances étrangères et de vos frères contre la France, et particulièrement de cimenter la paix entre la Turquie et l'Autriche, pour dispenser celle-ci de garnir les frontières du côté de la Tur-

quie, et lui procurer par là un grand nombre de troupes contre la France. Une lettre de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, établit le fait. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Choiseul n'a pas dit la vérité : cela n'a jamais existé !

Le Président. Les Prussiens s'avançaient vers nos frontières ; on interpella, le 8 juillet, votre ministre de rendre compte de nos relations politiques avec la Prusse, vous répondîtes le 10 que cinquante mille Prussiens marchaient contre nous, et que vous donniez avis au Corps-Législatif des actes formels de ces hostilités imminentes, aux termes de la Constitution. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis. Ce n'est qu'à cette époque que j'en ai eu connaissance, toute la correspondance passait par les ministres.

Le Président. Vous avez détruit notre marine; une foule d'officiers de ce corps étaient émigrés, à peine en restait-il assez pour le service du port ; cependant Bertrand accordait tous les jours des passeports; lorsque le Corps-Législatif vous exposa, le 8 mars, sa conduite coupable, vous répondîtes que vous étiez satisfait de ses services. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour retenir les officiers. Quant à M. Bertrand, comme l'Assemblée nationale ne portait contre lui aucun grief qui pût le faire mettre en état d'accusation, je n'ai pas cru devoir le changer.

Le président. L'incivisme de la garde que la constitution vous avait donnée, en avait nécessité le licencîment; le lendemain vous lui avez écrit une lettre de satisfaction ; vous avez continué de la solder : ce fait est prouvé par les comptes du trésorier de la liste civile. Qu'avez-vous à répondre ?

Louis. Je n'ai continué que jusqu'à ce qu'elle pût être recréée, comme le décret le portait.

Le président. Vous avez fait couler le sang des Français. Qu'avez-vous à repondre?

Louis, d'une voix forte. Non, monsieur, ce n'est pas moi!

Les questions que nous rapportons sont celles qui contenaient les griefs les plus graves et les plus embarrassans pour Louis XVI; parmi ces griefs, nous n'avons négligé que les accusations relatives à l'argent distribué pour corrompre les patriotes; le fait n'était que trop malheureusement prouvé : aucune dénégation de l'accusé ne pouvait démentir les rapports officiels et secrets de ses propres agens.

Après cet interrogatoire, commence une scène qui achevera de perdre le malheureux prince dans l'opinion publique : Valazé, assis auprès de la barre, présente à Louis une suite de pièces découvertes dans la fatale armoire de fer; quelques unes étaient écrites en entier de la main du roi; d'autres seulement apostillées par lui. Il les méconnut toutes, et poussa l'imprudence jusqu'à nier l'existence de l'armoire de fer, moyen de défense misérable et indigne de la majesté de l'accusé. En ce moment, une rumeur s'éleva dans la salle, et la Montagne sourit en voyant le prince tomber dans un si grossier mensonge, qu'il eut le malheur d'aggraver encore. Le sentiment d'une pitié voisine du mépris contracta les lèvres des Girondins, lorsque Louis, non content de ses premières dénégations, refusa de reconnaître les autres pièces saisies chez Laporte et Dufresne Saint-Léon. Il persista jusqu'à la fin dans ce malheureux système.

L'interrogatoire terminé, le président s'adressant à l'accusé : « Je vous invite à vous retirer dans la salle des conférences. — L'assemblée va prendre une délibération. » En se retirant, l'accusé dit à haute voix : « J'ai demandé un conseil. »

A peine Louis avait-il quitté la salle, que Treilhard pa-

rut à la tribune. « Je propose, dit-il, le décret suivant : « Louis Capet peut choisir un ou plusieurs conseils. » Une partie de l'assemblée accueille cette proposition par des murmures. Albitte demande l'ajournement qu'appuient Duhem, Châles, Billaud-Varennes, Tallien, Robespierre jeune, Marat et quelques autres députés ; Ducos soutient Treilhard. L'ajournement est rejeté à une très forte majorité. Alors le tumulte règne dans l'assemblée jusqu'au moment où elle décide enfin qu'il y a lieu à délibérer. Contre l'avis de Chabot, de Merlin, de Marat et de Montaud, Pétion présente un projet qui consiste à mettre aux voix cette question toute simple : Le roi aura-t-il un conseil ? Malgré quelques uns des Montagnards les plus exaltés, cette question fut résolue d'une manière affirmative à la presque unanimité : toute autre décision aurait violé les principes de justice les plus sacrés.

Le retour de Louis au Temple ne fut troublé par aucune offense : il n'entendit auprès de lui aucune injure, mais aussi il ne reçut aucune marque d'intérêt. Il fut réintégré dans sa prison à six heures et demie du soir. Un arrêt de la Commune de Paris le sépara, dès cet instant, de sa famille, à cause de la complicité présumée de Marie-Antoinette et de sa belle-sœur avec lui. Le 12, Thuriot demanda que les décrets rendus fussent exécutés, et que Louis XVI fût jugé vendredi ou au plus tard samedi. « En lui donnant un conseil, vous n'avez pas sans doute voulu ouvrir une nouvelle chicane. Les nations étrangères, pour leur propre liberté, réclament un grand exemple ; il faut que le tyran porte sa tête sur l'échafaud... » De violens murmures interrompirent l'orateur ; une voix lui cria : « N'oubliez pas votre caractère de juge ! » et, obéissant à l'indignation de la majorité de l'assemblée, le président invita Thuriot à ne pas préjuger le jugement. L'orateur s'empressa d'expliquer sa pensée en la modifiant ; il fit même la motion d'envoyer des commissaires à Louis pour l'inviter à indi-

quer les conseils qu'il avait choisis ; Treilhard, en appuyant la proposition, demanda que quatre commissaires communiquassent aux avocats du ci-devant roi les pièces du procès.

En vain plusieurs membres voulurent-ils objecter que le conseil, désigné par l'accusé, n'aurait pas le temps de voir et d'examiner, dans un si court espace, tous les papiers annexés à l'acte d'accusation, la proposition de Thuriot, amendée par Cambacérès, fut ainsi adoptée :

« La Convention nationale décrète que quatre de ses membres se transporteront à l'instant au Temple, donneront connaissance à Louis Capet du décret qui lui accorde la faculté de prendre un conseil, l'interpellant de déclarer dans l'heure quel est le citoyen auquel il donne sa confiance ; elle nomme à cet effet : Cambacérès, Dubois-Crancé, Thuriot et Dupont de Bigorre, qui dresseront procès-verbal. »

On regrette de voir l'assemblée envoyer au Temple Thuriot qui venait de se servir d'expressions si cruelles à l'égard du malheureux captif.

Les commissaires se rendirent auprès de Louis, qui leur annonça qu'il choisissait Target, à son défaut Tronchet, et tous deux si la Convention le permettait. Après avoir rendu compte de cette mission, Cambacérès prévint l'assemblée que Louis Capet avait fait plusieurs observations sur les rigoureuses mesures prises par le conseil-général de la Commune, qu'il demandait de l'encre, des plumes, du papier et une libre communication avec sa famille. Cambacérès, en son nom et en celui des commmissaires, proposa qu'on fît droit à toutes les demandes de Louis, et que ses conseils eussent une entière liberté pour communiquer avec lui.

La Convention, après avoir entendu Charlier, qui appuya encore l'opinion de Cambacérès, décréta que les conseils choisis par Louis seraient informés dès cet instant ;

que Louis aurait la faculté de communiquer librement avec eux, et que les officiers municipaux lui fourniraient des plumes, de l'encre et du papier.

Peut-être serait-ce ici le lieu de retourner à nos frontières, pour connaître la position de nos armées : du moins nous devrions le faire si nous suivions l'ordre des temps ; mais nous préférons revenir plus tard sur nos pas, et traiter sans interruption cette grande cause du procès de Louis, sur laquelle nous devons dire l'opinion de l'époque.

Quelque soit le jugement que portera la postérité sur la condamnation de Louis, il est une chose sur laquelle elle n'élevera aucun doute, c'est sa culpabilité. Louis avait eu connaissance du traité de Mantoue ; Louis avait eu connaissance du traité de Pilnitz ; Louis avait approuvé et les conférences de Mantoue et le traité de Pilnitz. Le roi s'appuyait, dans sa défense, sur la constitution de 1791 ; oubliait-il donc le fameux manifeste laissé après la fuite de Varennes ? manifeste qui était une protestation solennelle contre cette même constitution acceptée et jurée par lui. Il niait d'avoir cherché à entraver la marche des assemblées, et, non seulement il payait et soldait les tribunes pour faire violence à la représentation nationale, mais encore il encourageait chez nous l'odieux système des Walpole, et fournissait de l'or à ses ministres pour corrompre les mandataires du peuple. Il blâmait, dans une lettre publique, le crime de l'émigration, mais il l'encourageait en secret, et prodiguait le fruit des sueurs du peuple aux coupables français qui soulevaient l'Europe contre leur patrie. Il faisait plus : après avoir déclaré la guerre aux étrangers, il invitait, par une correspondance mystérieuse, ces mêmes étrangers à venir renverser la constitution et rétablir le pouvoir absolu ; il attendait leur intervention, et comptait tellement sur la promptitude de leur arrivée sous les murs de la capitale, qu'il refusait presque avec dédain les secours des imprudens et des généreux

qui voulaient exposer leur tête pour sauver la sienne. De tels attentats ne peuvent être excusés ni devant les hommes, ni devant Dieu ; ils devaient perdre le coupable et le perdirent en effet. Mais, comme s'il eût voulu écarter de lui toute pitié, en oubliant sa moralité d'homme et son caractère de roi, l'accusé se fit un tort immense en refusant de reconnaître des pièces écrites ou annotées de sa main et revêtues de son cachet. Depuis l'origine même des États-Généraux, Louis, en proie à un combat perpétuel entre son ancien pouvoir et le régime de la liberté, cédant à une faiblesse qui n'était pas exempte de fausseté, peut-être rassuré par des promesses qui l'absolvaient de sa faute dans le ciel, avait perdu tout sentiment de la bonne foi; le soir il trahissait sans scrupule ses sermens du matin ; la voix de la conscience ne parlait plus en lui; sa vie, dans la révolution, n'était remplie que de déceptions et de parjures ; on le savait : cependant ses derniers mensonges en face de la nation et de ses représentans, dans un moment où l'homme, même descendu des hauteurs de la vertu, doit y remonter par un élan de son ame, et tirer toutes ses forces de la puissance de la vérité, produisirent la plus funeste impression. On ne vit plus en lui qu'un accusé vulgaire qui abdiquait sa dignité de roi; le mépris, nous le disons à regret, vint se joindre à la haine, et enflammer la colère excitée par les périls du dehors et du dedans, que l'intérêt personnel de Louis suscitait à son pays. Dans une pareille situation, convaincu devant ses juges, et poursuivi par l'opinion publique sans cesse exaltée par les harangues des orateurs révolutionnaires, Louis ne pouvait éviter une condamnation ; d'ailleurs, la fatalité des circonstances semblait placer les membres de la Convention entre la vie d'un homme et la guerre civile. Dans le fait, qui peut prévoir les fureurs, les orages, dont l'absolution de Louis aurait menacé la capitale et la France? Qu'on se représente les deux partis aux prises ; la

Gironde et ses amis obligés peut-être de recourir au glaive pour soutenir leur opinion en faveur de Louis; les Jacobins, à leur tour, appelant le peuple comme juge de la querelle; le sang répandu des deux côtés; puis, au milieu de la guerre civile, l'unité gouvernementale, la direction des affaires également compromises et perdues, et peut-être le pays livré à la contre-révolution protégée par les baïonnettes étrangères. En résumé, si la justice pouvait condamner Louis comme coupable, la politique semblait exiger, pour le salut de tous, le sacrifice de la victime.

Cette opinion, qui présidait à tous les débats sur le sort du descendant de Louis XIV, est sévère et douloureuse à prononcer, mais après quarante ans passés dans le silence de l'étude, loin du retentissement des tempêtes politiques, et lorsque le cœur est fermé à toutes les passions d'une époque où cependant la vérité présente frappait tous les esprits de sa vive lumière, les témoins de ce grand événement, ceux qui ont vu les dangers, les alarmes, les convictions profondes, les transports de la nation, unanime à déclarer Louis coupable de trahison, ont le droit de répéter ce que le pays disait alors.

Le 13, le président lut à l'assemblée, une lettre du citoyen Target qui renonçait à défendre Louis, s'excusant sur son grand âge et sur l'état de sa santé. Cette lettre, signée *le républicain Target*, ne fait pas d'honneur à celui qui avait complaisamment prêté son ministère à l'imbécile cardinal de Rohan; elle indique un manque de courage et une idée peu élevée du rôle imposant et digne que la loi confie à un avocat.

Thuriot et Cambacérès pensant que Tronchet allait imiter le refus de Target, demandèrent qu'il fût nommé deux avocats d'office à l'accusé. Le président se leva et annonça qu'il venait de recevoir deux lettres à ce sujet, l'une était du citoyen Sourdat, de Troyes, qui sollicitait le périlleux honneur d'assister Louis dans son procès; l'autre d'un

ancien ministre, de l'un des hommes les plus vertueux que la France ait jamais produits, du président Lamoignon de Malesherbes, l'ami de Turgot; elle était ainsi conçue :

« Citoyen président, j'ignore si la Convention donnera à Louis XVI un conseil (la lettre était datée du 11 décembre) pour le défendre, ou si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde, je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous.

« J'ai pensé que dans la place que vous occupez, vous aurez plus de moyens que personne pour lui faire passer cet avis. »

« Je suis avec respect,

« Lamoignon-Malesherbes (1). »

(1) M. de Montgaillard raconte une entrevue de Malesherbes et de Barrère, que nous rapportons sans en prendre sur nous la responsabilité. Avant d'adresser sa lettre à la Convention, M. de Malesherbes voulut avoir l'approbation de son président; il pria M. d'Aure de demander à Barrère l'heure à laquelle il pouvait le recevoir. Barrère fit donner un rendez-vous à M. de Malesherbes, qui s'y rendit sur-le-champ. Le vénérable magistrat, en abordant Barrère, lui dit : « Je suis Lamoignon; les Lamoignon doivent tout aux Bourbons; j'ai de grandes obligations au roi; c'est un prince honnête homme; je l'honore, je le chéris; il est bien malheureux.... Je désire vivement défendre le roi, s'il daigne m'agréer pour son défenseur; mais j'ai voulu, avant toute démarche, vous consulter à ce sujet : si vous approuvez mon dessein, j'écrirai à la Convention; si vous ne l'approuvez pas, j'y renoncerai.... — Non

Le temps s'écoulait et il devenait impossible de juger Louis au jour indiqué, on envoya auprès de lui une commission pour lui annoncer les lettres de Malesherbes et de Target ; il répondit qu'il acceptait Lamoignon et qu'il prendrait aussi Tronchet, si ce dernier acceptait ; que dans le cas d'un refus, il se concerterait avec Malesherbes pour le choix d'un second défenseur. Tronchet ne tarda pas a déclarer qu'il se chargeait de l'honorable mission offerte à son dévouement ; « car, disait-il, celui que se trouve appelé d'une manière si publique à la défense d'un accusé, ne pourrait refuser son ministère, sans prendre sur lui-même de prononcer un jugement, téméraire avant tout examen des pièces, barbare après cet examen, »

Plusieurs personnes offrirent leurs courageux services au royal accusé ; parmi elles nous devons citer Lally-Tollendal, Malouet, Cazalès et une femme, Olympe de Gouges. Mais les deux conseils adoptés par Louis se contentèrent de s'adjoindre un jeune avocat nommé Desèze.

Plus l'opinion des Jacobins se prononçait, plus l'époque décisive du procès de Louis approchait, plus les Girondins faisaient d'efforts pour sauver la victime désignée. Manuel redoutant l'influence des terribles tribunes de la Convention que la Commune révolutionnaire de Paris et les sociétés populaires composaient de leurs adeptes, proposa que les étrangers des départemens, eussent de droit

seulement je vous approuve, répond Barrère, mais je vous admire : un pareil dévouement est digne de votre grande ame !... Je briguerais moi-même une si noble tâche, si je n'étais pas président de la Convention. Je me ferai un devoir, un honneur de vous donner pour la défense du roi toutes les facilités qui pourront dépendre de moi.... Ah ! pourquoi suis-je député !... — D'après ce que vous voulez bien me dire, réplique M. de Malesherbes, je vais solliciter la faveur d'être défenseur du roi.... Monsieur Barrère, vous vous êtes constitués en république, c'est le meilleur gouvernement ; tenez-vous-y, si vous pouvez. »

M. de Montgaillard garantit cette anecdote. Barrère, qui venait de parler ainsi, était l'homme inspiré par la présence d'une grande vertu ; plus tard, il cédera peut-être à d'autres influences.

la moitié des places réservées au public. Les Montagnards ne se laissèrent pas prendre à cet insidieux projet, Thuriot, Tallien et d'autres encore se précipitèrent dans l'arène, et firent tant par leurs efforts combinés que l'assemblée résolut de passer à l'ordre du jour sur la proposition de Manuel, appuyée faiblement par la Gironde et abandonnée par la Plaine.

Obéissant à regret aux ordres de la Convention, la Commune obligée de permettre une libre communication entre Louis et ses défenseurs, leur fit sentir du moins sa jalouse méfiance. Elle arrêta qu'ils seraient fouillés à l'entrée et à la sortie du Temple, avec la plus grande sévérité. Il y a dans cet excès de prévoyance à l'égard d'un septuagénaire tel que Tronchet et d'un magistrat comme Malesherbes, quelque chose de si repoussant que l'on a peine à le concevoir. Dans notre conscience d'hommes qui ont senti la nécessité des grandes résolutions dans les grands dangers, nous trouvons quelquefois des excuses en nous-mêmes pour des coups d'autorité terribles qui doivent tourner au profit de la liberté, mais lorsque nous rencontrons de basses persécutions qui révèlent une tyrannie domestique et acharnée sur de malheureux prisonniers incapables d'inspirer aucune crainte, nous ne saurions que dénoncer et flétrir les auteurs de ces indignités. Heureusement pour l'honneur du pays, la Convention nationale éleva une voix improbatrice contre les mesures vexatoires de la Commune à l'égard de Louis XVI. En vain, Bazire, Chales et Robespierre, voulurent-ils s'opposer aux élans de l'indignation que l'arrêté de la Commune souleva sur tous les bancs de l'assemblée, un député, dont l'histoire a malheureusement perdu le nom, réduisit au silence ces fougueux orateurs et le peuple des tribunes en disant : « Je demande au nom de la patrie, au nom de l'humanité, au nom de la morale publique, qu'on prenne des mesures pour que nous n'entendions plus, cha-

que fois que quelqu'un préjuge le sort de l'accusé, ces vociférations de cannibales. » L'assemblée passa à l'ordre du jour, en rappelant le décret qui ordonnait la liberté des communications entre Louis et ses défenseurs. Mais dans la séance du 15, après avoir déclaré que toutes les pièces du procès seraient successivement remises sous les yeux de Louis, l'assemblée rejeta l'avis de Dartigoyte, qui voulait faire vérifier par des experts l'écriture des pièces non reconnues par l'accusé dans son interrogatoire. Après un léger débat, et sur la motion expresse de Legendre, il fut statué que la défense de l'ancien roi serait définitivement entendue le vendredi 26. A peine l'assemblée venait-elle de prendre cette résolution, que Lecointre de Versailles parut à la tribune et demanda pourquoi, pendant ces huit jours, Louis serait séparé complétement de sa famille; il réclama pour l'accusé le droit de recevoir les consolations des siens. Cette mesure de justice et d'humanité fut décrétée avant que les orateurs qui la blâmaient eussent eu le temps de la combattre. Cependant Tallien prit la parole, et, avec un geste dédaigneux, laissa tomber ces inconcevables paroles: « *En vain la Convention le veut; si la Commune ne le veut pas, le décret ne sera pas exécuté !* » Les Jacobins qui sentirent la faute énorme du factieux Montagnard, voulurent détourner l'attention de l'assemblée en ramenant la question principale. Pétion obtint la parole. L'indignation qui contractait ses lèvres l'empêcha pendant quelques instans de pouvoir se faire entendre. « Ce n'est pas, dit-il, sur le fond de la proposition que j'ai demandé la parole; mais tous les jours il se manifeste ici un système d'avilir la Convention (*plusieurs voix* : Cela n'est que trop vrai!), et avilir la Convention, c'est perdre la chose publique. On vient d'insulter la majesté nationale de la manière la plus grave; ce n'est pas de la liberté, c'est de la licence : je demande que le membre qui s'est permis cet outrage

soit censuré, et son nom inscrit au procés-verbal. » Pendant le temps que Pétion parlait, Marat, placé au bas de la tribune, n'avait cessé de lui prodiguer les épithètes les plus outrageantes; Pétion regarda dédaigneusement l'insolent démagogue, et ne daigna pas lui adresser une seule parole. Tallien voulut se justifier, mais il ne fit qu'aggraver sa faute; aussi, malgré les murmures des tribunes, l'assemblée vota à la presque unanimité que Tallien serait censuré; la Gironde ne parlait de rien moins que de l'envoyer à l'Abbaye; il méritait assurément cette correction sévère. Le blâme lancé contre lui ne l'empêcha pas de reparaître à la tribune, et de demander que l'on décrétât en principe que tous les complices pourraient communiquer ensemble; à l'appui de cette étrange dérision, plusieurs membres invoquèrent le rapport du décret relatif à Louis; Lecointre lui-même, dont l'opinion était si mobile et la tête si légère, dit qu'il ne savait pas que Marie-Antoinette et Élisàbeth fussent inculpées dans la procédure : enfin, après un tumulte violent, Lecointre fit adopter sa proposition ainsi amendée par lui-même : « Louis ne pourra communiquer qu'avec ses enfans, lesquels ne pourront voir leur mère et leur tante jusqu'au jugement définitif. » On ne sait comment qualifier le scandaleux acharnement de certains députés, mais on rougit de honte pour les indignes tergiversations de l'assemblée.. Le roi, encore plus époux que père, aima mieux se refuser le plaisir de voir ses enfans que de priver Marie-Antoinette de leurs caresses; ce sacrifice douloureux le livra tout entier aux mortelles angoisses d'une solitude sans cesse assiégée par les tristes images de sa destinée, sur laquelle il ne se faisait plus aucune illusion.

Les pièces à l'appui de l'accusation étaient très nombreuses; la Convention en borna le nombre à cent cinquante-huit, qui furent présentées en copies aux défenseurs de Louis XVI.

Malheureusement le procès du roi, ne s'instruisait pas seulement dans le sein de la Convention, il était encore le sujet des orageuses discussions des Jacobins. Là, Bazire, Chabot et leurs amis, tonnaient contre le captif du Temple, et ne trouvaient point pour lui de noms assez odieux. Les sociétés populaires des grandes villes, à l'exception de Bordeaux et de quelques autres, tenaient le même langage; mais dans les communes moins populeuses, l'opinion était plus modérée. Paris le savait, et déjà il prévoyait qu'au besoin, faisant un appel au peuple, les Girondins parviendraient peut-être à détourner le glaive suspendu sur la tête de Louis. Aussi, à cette époque, Thuriot, montagnard initié à toutes les craintes et à toutes les espérances du parti, fit-il, en rappelant le fédéralisme sans cesse imputé aux Girondins, décréter, le 18 décembre, « la peine de mort pour quiconque tenterait ou proposerait de rompre l'unité de la république. » Il aiguisait ainsi la hache qui devait abattre la Gironde, dont la fausse position rendait souvent la marche oblique et tortueuse, tandis que, soutenus par l'opinion de Paris, les Jacobins marchaient tête levée à l'accomplissement de leurs desseins; cette différence de conduite politique jetait une grande défaveur sur Brissot et ses amis.

L'ancien parti d'Orléans avait subi d'étranges métamorphoses; le plus grand nombre étaient devenus Cordeliers, d'autres avaient émigré; quelques uns, parmi lesquels Sillery-Genlis, s'étaient réunis aux Girondins; quant au duc, nous avons dit qu'il avait cherché à se faire oublier; néanmoins les Girondins le détestaient toujours. Soupçonnaient-ils la parole de mort qui sortirait de sa bouche? c'est peut-être l'une des raisons qui expliquent la violence de l'attaque de Louvet, le jour même de la proposition de Thuriot sur l'unité de la république. Buzot demanda une loi qui bannît du territoire français tous les membres de la famille des Bourbons. Pénétré de son

sujet, entraîné par la passion, l'orateur fit entendre d'énergiques déclamations. On réclama l'impression de son discours et l'ajournement de sa proposition à huit jours.

Louvet repoussa l'ajournement de la proposition avec cette éloquence véhémente et pleine de souvenirs antiques, dont il tirait admirablement parti; Bréard voulut s'opposer à toute discussion sur la famille des Bourbons avant qu'on eût décidé du sort de Louis. Lanjuinais se présenta à la tribune pour soutenir l'opinion des Girondins. « Ce n'est point, dit-il, avec des fins de non-recevoir qu'il faut discuter la proposition de Buzot; ce n'est point avec de pareilles armes qu'il faut combattre, lorsqu'il s'agit du salut de la patrie. L'expulsion de la famille des Tarquins, ou celle de la famille royale, doit-elle être à présent traitée? Oui, elle doit l'être, puisque cette famille est dénoncée comme le foyer, comme la cause de tous les troubles; il ne faut point ajourner la destruction de cette caste qui peut porter une atteinte aussi essentielle au salut de la république. Décrétez la motion salutaire, la motion inévitable qu'on vous a soumise. » Les Girondins applaudirent l'orateur, en le voyant se prononcer avec tant de force contre d'Orléans; la Plaine, toujours mobile et flottante, paraissait près de se rallier à leur opinion : alors, pour détourner le coup, les Montagnards s'écrient que, puisque l'influence d'une part, et la crainte de l'autre, suffisaient pour l'ostracisme, Roland devait être exilé avec d'Orléans.

Les Girondins demandent à leur tour le renvoi de Pache, dont tous les bureaux étaient remplis de Jacobins exaltés. Mille clameurs s'élèvent; on s'interrompt, on s'injurie; on crie : *l'ajournement!* On décrète, au milieu du tumulte le plus effroyable, « que le premier député qui troublera la délibération sera envoyé à l'Abbaye. » Enfin, après de nouveaux débats sans dignité, des insultes prodiguées par de triviales colères, l'assemblée ajourne à

deux jours la question relative à Philippe d'Orléans, indéfiniment celle qui regarde les deux ministres, et adopte le décret suivant :

« Tous les membres de la famille des Bourbons-Capets, qui se trouveront actuellement en France, excepté ceux qui sont détenus au Temple, et sur le sort desquels la Convention s'est réservé de prononcer, sortiront, dans trois jours, du département de Paris, et, dans huit jours, de la république, ainsi que du territoire occupé par ses armées. »

Deux jours après, la discussion fut reprise sur Philippe-Égalité; les sections de Paris adressèrent aux représentans une pétition en sa faveur; l'assemblée passa d'abord à l'ordre du jour, après une discussion où Buzot et le parti girondin montrèrent beaucoup plus de modération; revenant sur sa première sévérité, la Convention, à une grande majorité formée des différens partis, suspendit l'exécution de l'arrêt porté contre les Bourbons jusqu'après le jugement de Louis. Non contens de cette victoire, les Montagnards, voulant un succès plus décisif, intentent aux Girondins une nouvelle attaque : Robespierre la commence par de vagues récriminations; Thuriot la reprend avec une violence aveugle, en rappelant avec maladresse l'interrogatoire de ce Viard, que la Convention avait fait arrêter après sa dénonciation fausse et mensongère contre Roland et sa femme. Thuriot, qui d'ailleurs n'était qu'un homme possédé des convictions du moment, se montre à cette époque comme tourmenté du désir d'en finir avec toutes les entraves qui arrêtaient la marche de la révolution. Osant jusqu'au mensonge, dans l'excès de la passion, il s'oublie jusqu'à dénoncer les Girondins comme des agens de Lafayette. Louvet, aussi prompt à combattre ses adversaires qu'à défendre ses amis, somme impérieusement leur calomniateur de nommer un seul d'entre eux coupable de quelque complicité avec le général; Thuriot furieux jette à l'assemblée

le nom de Brissot, qu'il accuse d'avoir faussement rendu compte des événemens du Champ-de-Mars, d'avoir rédigé la pétition, pour faire égorger les pétitionnaires par le général Lafayette. Il abandonne bientôt cette ridicule imputation, pour attaquer Louvet, l'un des secrétaires de l'assemblée : « Vous vous êtes hâté, lui dit-il, d'envoyer au pouvoir exécutif le premier décret sur les Bourbons, sachant bien qu'il serait rapporté. » C'est à peine si les Girondins daignèrent se justifier ; ils laissèrent tomber ces misérables allégations, dont les clubs s'emparèrent avec avidité pour en faire des crimes à la Gironde et à l'assemblée tout entière.

Les choses même allèrent si loin que Chabot, insulté d'ailleurs personnellement par Marat, crut devoir, dans la séance du 25. accuser l'ami du peuple, qui avait inséré dans sa feuille un article atroce contre la Convention. « Je vais, dit le Jacobin, vous dénoncer un journaliste qui propose le rétablissement de la royauté ou qui veut donner un chef à la république (*plusieurs voix* : C'est Marat! c'est Marat!). Voici un article de lui imprimé aujourd'hui dans son journal :

« Enfin, je déclare que si les énormes dilapidations des agens du nouveau régime, les perfidies alarmantes des traîtres qui commandent les armées de la république, l'excès de la misère du peuple et les affreux désordres de l'anarchie portée à son comble, forçaient jamais la nation à renoncer à la démocratie pour se donner un chef, comme je crois la chose inévitable... (Marat court à la tribune), si la Convention ne s'élève à la hauteur de ses importantes fonctions... »

Quelques jours auparavant, Marat avait inséré dans sa feuille un article effroyable ; Chabot ne fit que rappeler cet article, dont nous croyons devoir citer un fragment : « Voilà, disait-il, les législateurs de l'empire français! Je désire que le ciel les illumine et les convertisse. Quant à moi, je n'attends d'eux rien de bon ;

je le répète, les dégoûts que j'éprouve au milieu d'eux m'auraient déterminé à donner ma démission, *si je n'attendais des événemens inévitables*, pendant lesquels les vrais défenseurs du peuple pourront faire entendre leur voix, et répandre des lumières utiles. Ce n'est pas à présent que le peuple peut voir clair; c'est quand il aura reconnu que la Convention, dans laquelle il a placé ses dernières espérances, *ne saurait aller au but*, *composée comme elle l'est*; c'est quand il aura senti que la machine ne marchera pas *qu'il n'ait fait justice de deux cent mille scélérats*, tous suppôts de l'ancien régime; c'est quand il sera convaincu qu'il ne doit investir d'autorité que les hommes dignes de sa confiance, et qu'il doit *réduire au quart ses mandataires et ses agens!* »

Quel langage! quelle insolence! Une assemblée législative qui souffre dans son sein un pareil homme, qui ne sait ou n'ose pas punir de semblables paroles, se déclare ou sans vertu ou sans force, et perd ou toute estime ou toute autorité. Marat se précipite à la tribune après Chabot; il commence d'abord à se défendre avec une certaine modération; mais bientôt, rentrant dans son caractère et déposant toute retenue, il s'écrie : « Vous vous déclarez les protecteurs de la liberté des opinions, et vous en êtes les lâches tyrans. C'est vous qui demandez le décret d'accusation contre moi; c'est vous qui mettez le glaive sur ma tête. Voilà de beaux législateurs! (*Murmures dans l'assemblée. Applaudissemens tumultueux dans les tribunes.*) Je déclare à la Convention que je brave les clameurs de mes ennemis, et que je ne crois pas qu'elle oublie assez la sagesse pour me décréter d'accusation; je lui déclare que, si cependant elle l'oubliait, le mépris me chasserait de son sein, et j'en appellerais au peuple! » Après beaucoup de tumulte, l'ordre du jour fut voté! Cette résolution dit mieux que toute chose la faiblesse de la Gironde, puisqu'aidée même de quelques Montagnards, elle n'avait pu parvenir

à abattre Marat, qu'elle avait du reste le tort de regarder comme indigne de ses coups.

Le même jour où Marat se justifiait avec une pareille arrogance, l'assemblée décréta que Louis Capet serait entendu dans la séance du lendemain, 26, à neuf heures du matin. La Montagne avait fait faire une pétition par les braves du 10 août. Elle espérait avec ce moyen soulever encore davantage l'opinion publique, en lui retraçant les souffrances et le patriotisme des vainqueurs des Suisses; mais Barbaroux parvint à empêcher la lecture de cette pièce; il déclara que ceux qui avaient brisé le sceptre de Louis ne voulaient pas suspendre d'un instant la justice nationale; et qu'eux-mêmes proposaient le renvoi de leur demande à un temps plus éloigné. Enfin, le jour fatal, à l'heure fixée par le décret, le président annonce à l'assemblée que Louis et ses défenseurs étaient prêts à paraître à la barre. En effet, le roi entre, un instant après, accompagné de Malesherbes, Tronchet, Desèze, du maire de Paris et de Santerre, assez malheureux pour être chargé de la fatale commission d'accompagner sans cesse Louis XVI dans une telle circonstance, et de voir tomber sa tête.

Le président dit à l'accusé : « Louis, la Convention a décrété que vous seriez entendu définitivement aujourd'hui. » Le roi répondit : « Mon conseil va vous lire ma défense. »

Desèze se leva. On doit regretter que le sort plus généreux n'ait pas donné à la grande infortune de Louis un grand talent pour la défendre. Il fallait dans l'avocat, qui était le dernier ministre du roi, le profond savoir du publiciste, le courage sans témérité, la connaissance des assemblées politiques, le talent de ménager les esprits, l'art de gouverner sa parole, enfin l'autorité nécessaire pour placer la question dans les sommités où les passions humaines ne peuvent monter. Le péril de l'accusé deman-

dait encore de ces élans de génie, de ces cris du cœur que Bossuet aurait retrouvés pour sauver une royale victime.

Desèze, avocat disert et du second rang, ne possédait aucuns dons sublimes ; il n'avait que l'habitude du barreau, quelquefois de la faconde et rarement de l'éloquence. L'orateur ne pouvait que faiblir sous le poids du plus magnifique sujet, et, pour comble de malheur, Louis, ne voulant pas, disait-il, émouvoir, mais convaincre, interdit à son défenseur ces mouvemens passionnés qui arrachent des larmes, et font tomber la sentence des mains d'un juge irrité : du reste, le succès n'était presque pas possible ; presque tous les députés avaient formé leur conviction et prononcé dans leur cœur l'arrêt fatal, même avant l'ouverture des débats ; l'opinion elle-même avait proscrit le malheureux Louis. Ce prince n'ignorait pas son sort, et plus d'une fois il avait consolé le vertueux Malesherbes, pendant le cours de la défense préparée au Temple, entre lui, Desèze et Tronchet ; cependant il ne put entendre, sans une profonde émotion, les dernières phrases du plaidoyer.

Voici un résumé du discours de Desèze, tel qu'il fut prononcé à la barre de la Convention nationale.

« Citoyens représentans, il est donc arrivé ce moment où Louis, accusé au nom du peuple français, et entouré des conseils que la loi et l'humanité lui ont donnés, va faire entendre sa justification ! Le silence même qui m'environne m'avertit que le jour de la justice a succédé aux jours de la prévention. Les infortunes des rois ont qeulque chose de bien plus attendrissant et de plus sacré que les infortunes des autres hommes, et celui qui naguère occupait le trône le plus brillant de l'univers doit encore inspirer un intérêt bien plus puissant. Vous l'avez appelé au milieu de vous ; il y est venu avec calme, avec dignité, fort de son innocence, appuyé des témoignages de sa vie

entière... J'en apporte les preuves : je voudrais que cette enceinte pût s'agrandir!

« Je ne dois pas d'ailleurs, citoyens, vous dissimuler, et cela même a été pour nous une profonde douleur, que le temps nous a manqué à tous, mais surtout à moi, pour la combinaison de cette défense : les matériaux les plus vastes étaient dans nos mains, et nous avons pu à peine y jeter les yeux ; il nous a fallu employer à classer les pièces que la commission nous a opposées les momens qui nous étaient accordés pour les discuter... Que la cause de Louis ne souffre pas des omissions forcées de ses défenseurs ; que votre justice aide notre zèle.

« Si je n'avais à répondre qu'à des juges, je ne leur présenterais que les principes, et je me contenterais de leur dire, que, depuis que la nation a aboli la royauté, il n'y a plus rien à prononcer sur Louis ; mais je parle aussi au peuple lui-même, et Louis a trop à cœur de détruire les préventions qu'on lui a inspirées, pour ne pas s'imposer une tâche surabondante, et ne pas se faire un devoir de discuter tous les faits qu'on lui a imputés.

« On a dit que Louis ne pouvait pas employer l'inviolabilité dans sa défense comme moyen.

« C'est une erreur évidente.

« Louis a le droit de se défendre par tous les moyens qui lui paraissent les plus propres à repousser l'accusation ; ce droit est celui de tous les accusés ; il leur appartient par leur qualité même d'accusés... Si Louis se trompe dans les principes qu'il croit important pour lui de faire valoir, ce sera à la Convention à les écarter dans sa décision ; mais jusque-là il est nécessaire qu'elle l'entende : la justice le veut ainsi que la loi.

« En 1789, dans cette première époque de la révolution, la nation assemblée a déclaré à ses mandataires qu'elle voulait un gouvernement monarchique : le gouvernement monarchique exigeait nécessairement l'inviola-

bilité de son chef. Les représentans de la France avaient regardé comme un principe aussi moral que politique cette maxime d'un peuple voisin, que les fautes des rois ne peuvent jamais être personnelles; que le malheur de leur position, les séductions qui les environnent, doivent toujours faire rejéter sur des inspirations étrangères les délits même qu'ils peuvent commettre, et qu'il valait mieux pour le peuple même écarter d'eux toute espèce de responsabilité, et supposer plutôt leur démence que de les exposer à des attaques qui pourraient exciter de grandes révolutions : ainsi, je remarque d'abord que le titre qui a déféré la royauté à Louis est une délégation.

« On a demandé, si elle était un contrat synallagmatique.

« Il est évident que ce n'était qu'un mandat, une attribution de l'exercice de la souveraineté, dont la nation se réservait le principe, et qu'elle ne pouvait pas aliéner, et une attribution par conséquent révocable par son essence comme tous les mandats... La nation impose ici au roi l'obligation de lui prêter serment de fidélité et celle de tenir le serment qu'il aura prêté. Rétracter son serment est sans doute un crime du roi contre la nation. La consétitution a prévu le crime et prononcé la peine : Le roi sera *censé* avoir abdiqué la royauté. Ainsi, même dans le cas des plus grands crimes, le roi n'est puni que pas l'abdication.....

« Ou les délits ne sont pas prévus par l'acte constitutionnel, alors vous ne pouvez pas les juger; s'ils sont prévus, alors Louis n'a encouru que la présomption de l'abdication de la royauté.....

« Je sais bien que la nation a aboli la royauté; elle en avait le droit; mais a-t-il dépendu d'elle de changer le sort de Louis?

« A-t-elle pu faire qu'il n'eût pas le droit de demander qu'on ne lui appliquât que la loi à laquelle il s'était soumis?

« Louis n'a-t-il pas le droit de dire :

« Quand la Convention s'est formée, j'étais prisonnier de la nation, vous pouviez alors prononcer sur mon sort; pourquoi ne l'avez-vous pas fait? pourquoi n'avez-vous pas commencé par là? Ce que vous avez fait a pu nuire au droit que j'avais. Quoi! vous voulez me punir, et, parce que vous avez anéanti l'acte constitutionnel, vous voulez m'en ôter le fruit!

« Vous voulez me punir, et parce que vous ne connaissez pas de lois que vous puissiez m'appliquer, vous voulez en faire une pour moi tout seul!

« Je vous parle avec la franchise d'un homme libre, je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs.... Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous l'avez accusé! Vous voulez prononcer sur Louis, et vos opinions courent l'Europe! »

Puis, après ces courageuses paroles, il aborde les différentes accusations portées contre Louis, il attaque d'une manière victorieuse tout l'échafaudage de preuves insignifiantes élevées contre le roi, accusé avec raison d'une connivence avec l'étranger, que tout le monde tenait pour certaine, mais dont le fil n'avait pu être retrouvé. Il justifie facilement Louis de l'absurde grief d'avoir conspiré le 10 août. Forcé de reconnaître que le prince avait envoyé de l'argent à ses frères, il invoque en sa faveur les droits de la parenté, cette voix du sang à laquelle un homme de bien se fait toujours un devoir de céder. Enfin, il termina son plaidoyer par ces paroles, où il peignait d'une manière assez éloquence les qualités de Louis XVI et les bienfaits de son règne.

« Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs, il n'y porta aucune faiblesse coupable, ni aucune passion corruptrice; il fut économe, juste, sévère, et il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui : il le

détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude : il commença d'abord par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés : il fit ces réformes. Le peuple voulait que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages avaient privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent : il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulait la liberté : il la lui donna ! Il vint même au-devant de lui par ses sacrifices, et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui..... Citoyens, je n'achève pas..... je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, te que le sien sera celui des siècles. »

Desèze avait à peine achevé son plaidoyer au milieu du plus religieux silence, que Louis prit à son tour la parole, et dit : « Citoyens, on vient de vous exposer mes moyens de défense ; je ne résumerai point ce qu'on vous a dit. En parlant pour la dernière fois devant vous, je déclare que je n'ai rien à me reprocher, et que mes défenseurs ont dit la vérité. Jamais je n'ai craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation, le reproche d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple. J'avoue que les preuves multipliées de mon amour pour le peuple, m'avaient paru me mettre à l'abri de ce reproche, et prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à jamais de moi une pareille inculpation. »

Le président. Vous n'avez pas d'autre chose à ajouter pour votre défense ? — *Louis.* Non. — *Le président.* Vous pouvez vous retirer.

L'accusé sort, et la discussion s'engage sur la question de savoir si le discours de Desèze et les paroles de Louis seraient imprimés ; ceux qui soutenaient l'affirmative s'appuyaient avec raison sur une décision de l'Assemblée

nationale, qui avait déclaré que toutes les pièces du procès seraient à la connaissance du public.

Lanjuinais demande la parole en faveur de l'impression, mais bientôt abandonnant ce texte, il sollicite le rapport du décret par lequel les membres de l'Assemblée nationale s'étaient constitués les juges de Louis; il veut qu'on renvoie l'accusé devant un tribunal institué par la loi, et qui prononce après avoir observé toutes les formes qu'elle a prescrites; « car alors, dit-il, on ne viendra plus vous dire: que l'on a remis le soin de le juger aux conspirateurs qui se sont déclarés hautement à cette tribune les auteurs de l'illustre journée du 10 août! » A ces paroles, une rumeur universelle s'élève de tous les côtés de la salle, des membres crient: A l'Abbaye! à l'Abbaye! Thuriot interpelle l'orateur qui répond: « Je dis que vous, les conspirateurs du 10 août, vous seriez à la fois les accusateurs, le juré d'accusation, le juré de jugement, les juges! » Le bruit redouble, et couvre la voix du préopinant.

Duhem, Billaud, Legendre, Duquesnoy, Julien, s'écrient: « C'est un royaliste. » Lanjuinais assailli de toutes parts, avait peine à faire tête à l'orage, lorsque Mazuyer ramena le calme en disant: « Je voudrais bien savoir quel est celui des membres de la Convention qui prendrait à injure d'être appelé conspirateur de la sainte journée du 10 août? » Une discussion insignifiante s'ouvre au sujet de quelques ratures faites sur le manuscrit de Desèze; elle est interrompue par Garand-Coulon, président de la commission des vingt-un; il lit deux lettres qui venaient de lui être adressées: la première, signée par les trois défenseurs de Louis, la seconde revêtue seulement de la signature de Malesherbes. Ces lettres tendaient à obtenir la permission de faire sous les yeux du comité une copie exacte du discours tel qu'il aveit été prononcé, et d'en corriger les épreuves avant l'impression. Alors on met aux voix la proposition de l'ajournement; les Montagnards

4.

veulent que l'on prononce sans désemparer ; telle est l'opinion de Saint-Just, qui a déjà paru à la tribune, et réclame l'honneur d'ouvrir la discussion : néanmoins l'ajournement va être prononcé, lorsque soixante ou quatre-vingts membres de la Montagne se précipitent au pied de la tribune ; là, en tumulte, ils demandent impérieusement l'appel nominal ; Julien accuse avec ardeur le président de la plus injuste partialité. Les orateurs girondins succèdent aux Montagnards, ils les injurient à leur tour. Plusieurs projets sont présentés, on ne veut pas même les discuter ; enfin, une proposition de Couthon ainsi conçue, réunit la majorité : « La Convention nationale décrète que la discussion est ouverte sur le jugement de Louis Capet, et qu'elle sera continuée, toute autre affaire cessante, jusqu'à la prononciation de son jugement. »

Pétion, après l'adoption du décret, réclama la parole. Lanjuinais avait demandé que l'on ne mît pas le mot jugement dans le décret, attendu que quelques personnes pouvaient considérer le procès seulement comme une mesure politique, et que l'expression employée par Couthon semblait préjuger la question. Pétion voulut parler en faveur de l'avis de Lanjuinais ; ce fut avec peine que sa voix si respectée naguère, put parvenir à s'élever au-dessus du tumulte et à réduire au silence les tribunes qui criaient à bas le roi Jérôme Pétion ! Peut-être le plus difficile était de faire taire Marat, qui, accouru au pied de la tribune, ne cessait d'insulter l'orateur par de cyniques apostrophes.

Le discours de Pétion porte un admirable cachet de tristesse et de résignation ; on y sent les regrets douloureux d'un homme de bien qui, sûr de n'avoir rien fait pour démériter du pays, voit se retirer de lui une popularité acquise par tant de services, et les acclamations générales se tourner en injures menaçantes. Voilà sans doute l'un des plus cruels supplices pour le patriote sincère et dévoué. Enfin, le 27, Saint-Just paraît à la tribune.

Antoine-Léon de Saint-Just, député du département de l'Aisne, était fils d'un chevalier de Saint-Louis retiré à Blerancourt, près Noyon. Grâce à une bonne éducation, secondée par des dispositions heureuses et beaucoup d'application au travail, il acquit, jeune encore, une instruction assez étendue. A l'âge de vingt ans, il donna un poëme intitulé *Orgon*, faible imitation du poëme héroï-comique de Voltaire; mais, nourri de la lecture des anciens, enthousiaste de Rousseau qui le transportait par la grandeur de ses sentimens et sa brûlante éloquence, il abandonna les folâtreries d'une muse légère pour des pensées d'un ordre plus élévé; c'est ce qu'atteste un écrit publié par lui sous ce titre : *Esprit de la Révolution et de la Constitution en France.* Avant 1792, Saint-Just avait déjà énoncé des opinions républicaines empreintes de ce rigorisme de l'école de Sparte, qui distingue ses rapports à la Convention. L'ardeur de son patriotisme lui avait acquis une influence telle dans son pays, qu'il aurait été nommé membre de l'Assemblée législative, si un article constitutionnel n'eût fixé l'âge de vingt-cinq ans comme l'une des conditions de l'éligibilité. Cette restriction au droit du souverain ayant cessé d'exister en 1792, et Saint-Just étant devenu plus cher encore aux partisans de la liberté, les électeurs du département de l'Aisne le nommèrent à l'unanimité membre de la Convention nationale. A peine eut-il touché le seuil de cette assemblée, que le changement, déjà commencé en lui par la politique, fut une métamorphose complète : de faciles qu'elles étaient, ses mœurs devinrent austères : il avait du penchant pour les femmes, il résolut de s'armer d'une résistance invincible contre leurs séductions. Sa passion pour la république faisait taire toutes les autres passions de son âge; il accordait encore quelques momens d'abandon à l'amitié, mais bientôt il reprenait toute sa gravité romaine.

Les manières de Saint-Just étaient celles d'un homme

du monde, ses formes élégantes. Comme Robespierre, il ne se montra jamais sous un extérieur négligé. Les boucles naturelles de ses cheveux blonds tombaient avec grâce le long de son visage; d'accord avec son sourire plein de douceur, une expression charmante animait ses yeux d'un bleu tendre : c'était le Barbaroux de la Montagne, toutefois sans le même caractère de beauté antique. A la tribune, un air calme et froid qui cachait un intérieur de feu, l'attitude de sa tête qu'il tenait toujours droite, la gravité sévère et composée qu'imprimait à toute sa personne la nature même de ses méditations, formaient un contraste avec sa jeunesse, et lui donnaient un caractère extraordinaire.

Son premier discours, marqué au coin de l'inflexible rigueur et de l'énergie de Brutus, le vengeur de la pudeur offensée, avait produit d'autant plus d'impression, que Robespierre, qui en produisit lui-même une si grande, n'avait fait que commenter le jeune orateur. On le vit avec plaisir reparaître à la tribune parce qu'on attendait une nouvelle révélation de ce caractère encore inconnu, qui s'annonçait avec une conviction si profonde et une volonté si forte. L'assemblée entière prêta toute son attention aux paroles que nous allons rapporter.

« Quand le peuple, dit-il, était opprimé, ses défenseurs étaient proscrits; ô vous qui défendez celui que tout un peuple accuse, vous ne vous plaindrez pas de cette injustice. Les rois persécutent la vertu dans les ténèbres : nous, nous jugeons les rois à la face de l'univers... Postérité ! tu béniras tes pères; tu sauras alors ce qu'il leur en aura coûté pour être libres; leur sang coule aujourd'hui sur la poussière qui doit animer tes générations affranchies !

« Quand vous délibérâtes la première fois sur le jugement, je vous avais dit, citoyens, qu'un roi n'était point dans l'état, et que, quelque convention qui se fût passée entre le peuple et lui, outre que cette convention était il-

légitime, rien n'avait engagé le souverain, qui par sa nature est au-dessus des lois; cependant vous vous êtes érigés en tribunal civil, et le souverain est à la barre avec ce roi qui plaide et se défend contre vous !

« Vous l'avez permis, que l'on portât cette atteinte à la majesté du peuple ! Louis a rejeté ses attentats sur des ministres qu'il opprimait et qu'il trompait lui-même : « *Sire*, écrivait Mourgues au roi, le 16 juin 1792 : « *Je vous donne ma démission; les résolutions particulières de Votre Majesté m'empêchent dans l'exécution des lois*. » Une autre fois, Mourgues se justifie *d'avoir donné au roi le conseil de sanctionner le décret contre les prêtres fanatiques*. Quel était donc un prince devant lequel on avait à se justifier de sa probité ! Et cet homme serait inviolable! Tel est le cercle où vous vous êtes placés : vous êtes juges, Louis accusateur, et le peuple accusé... On n'a point trouvé parmi les papiers du roi des maximes sages pour gouverner, les droits de l'homme même, et rien qui permette aux plus hardis sophistes de soutenir qu'il ait jamais aimé la liberté. Des projets pour abuser la constitution, pour la détruire : voilà ce qu'on y trouve, voilà les objets des méditations du roi, et pour quiconque sait réfléchir, sa conduite est d'accord avec ses principes devenus publics.

« Mais on présente tout sous de favorables apparences; Louis se justifie d'un forfait sous prétexte qu'il est un trait d'humanité; on emploie jusqu'à l'amphibologie dans les mots : les 600,000 livres n'ont pas été remises par les ordres du roi, mais par les ordres de Monsieur... Mais où donc Louis l'a-t-il appris ? et quel rapport constitutionnel entre lui et Monsieur? quelle comptabilité y avait-il entre Monsieur et lui?

« On abuse de tout ; on a même parlé de factieux pour assurer l'insurrection : le peuple ne se soulève pas plutôt, si le prince est juste, que la mer si l'air est calme... Si vous permettez l'appel au peuple, vous lui direz : il est

douteux que ton meurtrier soit coupable. Mais le peuple accusateur, le peuple assassiné, le peuple opprimé, doit-il être juge? Ne s'est-il point récusé lui-même après le 10 août? Lorsqu'un peuple est sorti de l'oppression, le tyran est jugé... Ce jour va décider de la république; elle est morte, et c'en est fait si le tyran reste impuni... la patrie est au milieu de vous. Choisissez entre elle et le roi, entre l'exercice de la justice du peuple et l'exercice de votre faiblesse personnelle. Balancez, si vous le voulez, l'exemple que vous devez à la terre, l'impulsion que vous devez à la liberté, la justice inaltérable que vous devez au peuple, par une pitié criminelle envers celui qui n'en eut jamais; dites à l'Europe appelée en témoignage : *Sers tes rois contre nous, nous étions des rebelles*; ayez le courage de prononcer la vérité; car il semble ici qu'on craigne d'être sincère. La vérité brûle en silence dans tous les cœurs comme une lampe ardente dans un tombeau... Pour tempérer votre jugement, on vous parlera des factions. Ainsi, la monarchie domine encore parmi nous, et les mœurs de la république sont comptées pour rien; c'est au génie de la république, au législateur, à les soumettre ces factions. Ainsi, par un pacte entre le crime et le peuple, le tyran garantirait la liberté, et l'on ferait reposer le destin de la patrie sur son impunité! Cette faiblesse est indigne de vous. Ce n'est point sans peine qu'on obtient la liberté; mais dans la position où nous sommes, il ne s'agit pas de craindre, il s'agit de vaincre; et nous saurons triompher! Aucune considération ne peut arrêter le cours de la justice; elle est compagne de la sagesse et de la victoire.

« Je demande que chaque membre de la Convention paraisse successivement à la tribune et prononce ces mots : *Louis est* ou *n'est pas convaincu*; après, la peine ou l'absolution sera également décrétée à l'appel nominal; ensuite, le président rédigera et prononcera le jugement. »

Nous avons cité de nombreux fragmens du discours de

Saint-Just, parce qu'ils expriment parfaitement et d'une manière complète l'opinion du parti de Robespierre qui, plus conséquent que les autres députés, sentait bien qu'il ne s'agissait pas d'un procès selon les règles minutieuses et les formes établies en faveur de l'accusé par le droit ordinaire des nations.

Les tribunes publiques applaudirent avec violence, parce que les paroles du jeune orateur, quoique déclamatoires, disaient ce que pensait et ce que voulait le peuple de Paris. Le président Defermont se leva, et s'adressant aux tribunes, leur dit avec un ton ferme et grave : « Je rappelle aux citoyens que c'est ici une sorte de solennité funèbre ; les applaudissemens et les murmures sont défendus. »

Les historiens qui, avant nous, ont retracé cette époque critique de notre grande période révolutionnaire, n'ont peut-être point fait assez ressortir une singularité remarquable de ce simulacre de jugement légal, c'est que l'on doit attribuer aux amis de Louis ou du moins à ceux qui voulaient le sauver l'une des plus grandes irrégularités de forme du procès. Le roi, amené devant un tribunal ordinaire, assisté d'un défenseur, n'aurait eu à répondre qu'à l'accusateur public, et dès lors les chances de succès, dans un débat paisible et régulier, dans un duel d'éloquence entre deux hommes, l'un chargé d'une mission pleine d'intérêt, l'autre d'un devoir rigoureux, auraient été bien plus nombreuses que devant une assemblée politique composée d'orateurs véhémens et passionnés, qui ne pouvaient absoudre après avoir émis des opinions sévères. Mais Louvet et ses amis, comptant sur le pouvoir de leur éloquence, ne voulurent pas perdre une occasion de la signaler par un succès favorable à Louis. Les Montagnards, à leur tour, quand ils virent leurs rivaux suivre cette fausse route, se gardèrent bien de s'y opposer ; ils étaient certains que leurs paroles révolutionnaires attireraient à eux le peuple de Paris, qui n'avait point de pardon à espérer de Louis, si

jamais ce prince parvenait à ressaisir le trône d'où la tourmente l'avait précipité. Quelques uns des Montagnards craignaient toutefois que la Plaine ne se décidât en faveur de l'absolution; c'était étrangement se tromper sur le caractère ordinaire de cette partie flottante des assemblées législatives : elles sont trop faibles pour ne pas être tour à tour à la disposition des rois quand ils sont les plus forts, à celle du peuple lorsqu'il rugit déchaîné.

Le premier orateur girondin qui prit la parole fut Salles, homme de conscience et de talent. Encore plus irrité toutefois contre les Jacobins que contre le prisonnier du Temple, il se déclara pour la culpabilité de Louis; mais en même temps il prétendit que Capet était plus utile à la cause de la liberté que si sa tête tombait sous le glaive de la justice. Il croyait reconnaître dans la conduite des souverains de l'Europe un plan infernal ayant pour but de se débarrasser de Louis dont la vie les gênait, tandis que son malheur dégradait la majesté des trônes. Du reste, il ne voulait point que le ci-devant roi obtînt l'impunité; il demandait, en conséquence, qu'après avoir déclaré Louis coupable, la Convention le renvoyât devant le peuple qui prononcerait la peine. Serres, Barbaroux, Lequinio parlent ensuite. Ce dernier, dans le discours duquel on avait remarqué ces paroles : « Quant à moi, je déclare ici, pour l'instruction du genre humain, que l'assassin d'un tyran a bien mérité du peuple; et si de cette main je pouvais les assassiner tous d'un seul coup, je n'y manquerais pas, » va donner naissance à l'un des plus grands orages qui aient encore éclaté au sein de la Convention nationale. Après avoir répondu à Barbaroux, qui s'était prononcé avec éloquence en faveur de l'appel au peuple, Lequinio demande un prompt jugement et une punition sans délai. Alors, de l'une des extrémités de la salle partent des applaudissemens que les tribunes répètent avec fureur.

Le président demande le calme; les acclamations con-

tinuent; Manuel élève la voix : elle est couverte par les ris dérisoires et les applaudissemens des tribunes et de la Montagne. « Je déclare, dit le président, au nom de la patrie, au nom de l'autorité qui m'est conférée, au nom de la force... » De violens murmures éclatent; le Montagnard Bentabolle, debout à sa place, applaudit, et donne aux tribunes le signal de la désobéissance. Un cri général se fait entendre : « Nous saurons faire respecter la dignité de la nation! »

Une centaine de membres de la droite, jusque-là immobile, descend et s'avance vers l'extrémité opposée. Louvet et Barbaroux sont à la tête de ce groupe menaçant; ils s'écrient : « Nous voulons et nous demandons raison de ce scandale! » Les bancs de la Montagne demeurent silencieux, et le calme se rétablit. Le président prend la parole, rappelle à l'assemblée ce que les circonstances et ce que sa propre dignité exigent; enfin, après de violens débats, dans lesquels Vergniaud gourmande sévèrement les tribunes, Bentabolle est censuré.

Pendant que les Girondins résistaient, avec un courage dont on ne leur a point assez tenu compte, aux audacieuses exigences des tribunes et des Jacobins, ceux-ci dominaient souverainement les clubs; d'accord avec eux, les sections se prononçaient avec emportement contre l'accusé; celle du Luxembourg avait prêté le serment que Louis périrait ou qu'aucun républicain ne lui survivrait; une autre section, pourtant célèbre jusqu'alors par l'ardeur de son patriotisme, improuva hautement cet étrange et cruel serment, dans une adresse qu'elle présenta le 27 décembre à l'assemblée.

A cette époque, aucun prince, aucun gouvernement de l'Europe n'étaient intervenus en faveur du roi déchu et prisonnier. La séance du 28 décembre fut ouverte par la lecture d'une lettre de M. le chevalier Ocaris, ambassadeur d'Espagne, au ministre des affaires étrangères : cet am-

bassadeur réclamait, au nom de son maître, contre les persécutions dont Louis XVI était l'objet, et faisait dépendre la neutralité de l'Espagne des égards qu'on aurait pour ce prince infortuné, qu'il désirait voir libre de se choisir un asile.

Une seule démarche de la part des étrangers pouvait délivrer Louis, c'était de déposer les armes, et d'attacher la paix à la conservation de ses jours. La réclamation du roi d'Espagne, honorable pour lui, était nuisible aux intérêts de Louis, en montrant d'une manière bien indirecte, il est vrai, la Gironde comme d'intelligence avec les ennemis du dehors, qui voulaient avec elle arracher Louis au danger de la mort.

Immédiatement après la lecture de la lettre de l'ambassadeur espagnol, Thuriot, prenant la parole, repoussa violemment toute intervention étrangère, toute vaine terreur. « Nous avons été envoyés pour faire respecter la loi; qu'on nous frappe, et que la loi soit respectée! » Chasles et Carra soutinrent l'opinion de Thuriot. Persuadée par ces orateurs qui flattaient son orgueil, la Convention passa à l'ordre du jour sur la réclamation du roi d'Espagne. Quelque inutile que sa tentative dût être, ce prince avait fait honte à la scandaleuse inertie des autres cours, qui ne témoignaient pas même une ombre de pitié à la victime couronnée. Nous verrons bientôt ce qui se passait à ce sujet en Angleterre.

La discussion reprit son cours ordinaire. Rabaud-Saint-Étienne prononça un discours dans lequel il appuya Salles, qui voulait l'appel au peuple; Buzot adoptait cet avis : son discours est trop remarquable pour que nous n'en citions pas quelques fragmens.

« Ennemi déclaré de la liberté du pays qu'il épuisa, qu'il voulut continuer d'opprimer, sur lequel il voulut attirer le fléau de la guerre, tel a été Louis XVI. Jamais je n'ai pu voir en lui l'inviolable favori de la Constitution. Au-

teur des maux de la France, il mérite la mort, dès que cette peine existe dans le code pénal : cet arrêt terrible ne peut jamais être prononcé par un homme contre son semblable, sans un sentiment pénible et douloureux... Je rappelle toute ma fermeté; je prononce le jugement sévère que m'a dicté ma conscience; j'ai rempli ma tâche.

« Mais je pose la nécessité de l'appel au peuple sur la hauteur de vos devoirs et sur notre situation. Je ne vous parlerai point de votre intérêt personnel; il sera toujours compromis, quelque soit votre jugement, car il blessera nécessairement les passions particulières; mais nous sommes appelés à sauver notre pays... nous n'avons pas seulement à satisfaire à la justice, mais à la prudence. Des juges de tribunal ne voient que les faits sur lesquels on peut appliquer la loi; nos devoirs sont bien plus étendus. Vous devez étudier vos rapports avec vos commettans, et ceux de la république avec les puissances étrangères.

« Soit que nous envisagions nos rapports avec nos commettans, soit que nous considérions nos relations politiques, nous devons au peuple de prononcer notre jugement avec franchise et fermeté; mais nous lui devons de lui laisser l'exercice de la souveraineté nationale. Quels sont donc ces hommes qui invoquent sans cesse dans leurs discours la souveraineté du peuple pour l'en dépouiller? Repoussez, repoussez ce honteux charlatanisme par une mesure sage et digne de vous. Si l'état où vous êtes ici, si des raisons de localité vous arrêtaient, vous, que la nation a investis de sa force et de sa puissance, seriez-vous dignes de sa confiance et de son estime?

« L'appel au peuple prévoit tous les inconvéniens : qui oserait dire que le peuple ne saurait juger? eh! pourquoi donc devrions-nous présenter la constitution à son acceptation? Déclamateurs insensés, vous nous parlez toujours de guerre civile, quand nous réclamons la souveraineté nationale, et que nous ne voulons pas qu'elle réside dans

une portion du peuple souvent très méprisable ! cessez, par vos calomnies, d'agiter la république... rappelez-vous que, sur les débris fumans du trône de Charles I[er], Cromwell fut asseoir sa puissance, et que le peuple qui avait à grands cris demandé la mort de Charles s'attendrit sur son sort, et demanda le supplice de ses juges. »

Le discours de Buzot fit une sensation profonde; il avait paru animé d'une juste et patriotique colère contre Louis en même temps qu'il avait peint avec une puissante logique les nécessités politiques de la situation. Max. Robespierre se leva après lui. Implacable ennemi du roi, il n'en débuta pas moins pas ces paroles : « Je ne vous répéterai point que Louis était déjà condamné avant le décret par lequel vous avez prononcé qu'il serait jugé par vous, je ne veux raisonner que dans le système qui a prévalu ; je pourrais même ajouter que je partage, avec le plus faible d'entre nous, les affections particulières qui peuvent l'intéresser au sort de l'accusé. Inexorable quand il s'agit de calculer d'une manière abstraite le degré de sévérité que la justice des lois doit déployer contre les ennemis de l'humanité, j'ai senti chanceler dans mon cœur la vertu républicaine en présence du coupable humilié devant la puissance souveraine. La haine des tyrans et l'amour de l'humanité ont une source commune dans le cœur de l'homme juste qui aime son pays; mais la dernière preuve de dévouement que les représentans du peuple doivent à la patrie, c'est d'immoler ces premiers mouvemens de la sensibilité naturelle au salut d'un grand peuple et de l'humanité opprimée. La faible sensibilité qui sacrifie l'innocence au crime est une sensibilité cruelle ; la clémence qui compose avec la tyrannie est barbare. C'est à l'intérêt suprême du salut public que je vous rappelle. » Après cet exorde, l'orateur combattit tour à tour le sursis et l'appel au peuple, et termina ainsi :

« Comment sortirons-nous de cet abîme, si nous ne

revenons pas aux principes, et si nous ne remontons pas à la source de nos maux? quelle paix peut exister entre l'oppresseur et l'opprimé? quelle concorde peut régner où la liberté des suffrages n'est pas mieux respectée? Toute manière de la violer est un attentat contre la nation.... Déjà pour éterniser la discorde, pour se rendre maître des délibérations, on a imaginé de distinguer l'assemblée en majorité et en minorité. Je ne connais point ici de majorité ni de minorité : la majorité est celle des bons citoyens; elle n'est point permanente, parce qu'elle appartient à la justice; elle se renouvelle à chaque délibération, elle est toujours libre, parce qu'elle appartient à la cause publique, à l'éternelle raison; et quand une assemblée reconnaît une erreur qui lui avait été surprise, la minorité devient la majorité.

« La minorité a partout un droit éternel, c'est de faire entendre la voix de la vérité, ou ce qu'elle regarde comme telle. » (*Quelques applaudissemens.*) Le président se lève, montre le réglement, le calme se rétablit, et l'orateur continue : « La vertu fut toujours en minorité sur la terre; sans cela, serait-elle peuplée de tyrans et d'esclaves? Hampden et Sydney étaient de la minorité, car ils expirèrent sur l'échafaud; les Critias, les Anitus, les César, les Clodius, étaient de la majorité; mais Socrate était de la minorité, car il avala la ciguë; Caton était de la minorité, car il déchira ses entrailles.... Je connais ici beaucoup d'hommes qui serviraient, s'il le faut, la liberté à la manière de Sydney et d'Hampden; mais n'y en eût-il que cinquante!... forts des armes de la justice et de la raison, tôt ou tard vous les verriez triompher... Cette pensée doit faire trembler un petit nombre d'intrigans qui croient tyranniser la majorité.... Mais ne mettons pas a nous persécuter plus de temps qu'il n'en faut pour juger Louis, et sachons apprécier ce sujet de nos inquiétudes. La nature de nos débats agite et aigrit l'opinion publique, et cette

opinion réagit douloureusement contre nous... Je demande que la Convention nationale déclare Louis coupable et digne de mort. »

Placé dans une position franche, ne considérant point ce qui se passait comme un jugement, mais comme une affaire politique et d'intérêt national, Robespierre avait tous les avantages possibles; et si sa conviction eût été dans l'ame de Vergniaud, nos fastes révolutionnaires possèderaient sans doute un chef-d'œuvre d'éloquence républicaine. Biroteau, qui occupa la tribune après l'idole populaire, se prononça pour le bannissement. Morisson se déclara courageusement en faveur de l'inviolabilité entière et absolue. « On vous a cité l'exemple de Brutus, dit-il, mais César avait une armée formidable et triomphante; il avait dans le sénat de nombreux partisans; il était près d'asservir la patrie. Si César eût été sans armes, sans puissance, c'est Brutus qui peut-être fût devenu son défenseur. » L'orateur finit par proposer d'user envers Louis, *lâche et parjure*, de la générosité d'une grande nation, et de le bannir à la paix. Mais il fallait combattre l'opinion de Robespierre, que les clubs répétaient avec enthousiasme, et qu'ils proclamaient comme contenant l'expression de la volonté du peuple souverain.

L'éloquent Vergniaud parut à la tribune le 31 décembre, et prononça, avec cette abondance d'improvisation, un des plus beaux priviléges de son talent, un discours remarquable, mais trop long pour que nous puissions le rapporter en entier, quoiqu'il résume d'une manière complète l'opinion du parti girondin.

Il disait : « La base que nous ne devons jamais méconnaître, c'est la souveraineté du peuple qui ne délègue qu'une partie de son autorité, et qui reconnaît les actes de ses mandataires par une ratification formelle ou tacite. Tacite pour les actes ordinaires du gouvernement représentatif, formelle pour les bases principales d'égalité et de li-

berté. Le peuple d'ailleurs, lors même qu'il donne son approbation en gardant le silence, ne perd jamais le droit de réclamer. Le jugement de Louis doit être soumis à une de ces deux sanctions populaires; mais la ratification tacite, cette approbation sur laquelle la nation peut revenir, ne saurait être admise pour ce qui regarde Louis, puisqu'il serait impossible de revenir sur l'exécution d'un arrêt ordonné par vous, et que les réclamations du peuple seraient et stériles et dérisoires.

« On a voulu vous assimiler aux tribunaux ordinaires, et, de ce que les jugemens de ceux-ci ne sont soumis à aucune sanction du peuple, on a conclu qu'il n'était pas dans les principes d'y soumettre les vôtres.

« Quelle dissemblance ! et comment, de bonne foi, a-t-on pu produire une pareille objection !

« Les juges des tribunaux sont, il est vrai, des mandataires du peuple; mais leur mandat n'a aucun caractère de la représentation. Ils n'ont point de volonté individuelle à exprimer; ils ne sont que les organes d'une volonté déjà exprimée par la loi; ils ne font qu'appliquer cette loi... C'est comme représentans du peuple que vous vous êtes déclarés juges de Louis; c'est comme représentans du peuple que vous avez réuni sur votre tête les fonctions de jury d'accusation, de jury de jugement, de législateurs, pour déterminer la forme du jugement, et de juges pour appliquer la peine dans le jugement. Cette cumulation de pouvoirs était légitime, soit: néanmoins, elle est si effrayante, elle est une telle monstruosité dans l'ordre politique, que je ne crains pas de le dire, elle conduirait rapidement à la tyrannie...

« Je n'entends point dégrader ma raison en me rendant l'apologiste du dogme absurde de l'inviolabilité, car elle serait une soustraction de l'individu appelé roi à la souveraineté nationale. Mais il n'y a que le peuple qui peut

punir Louis sans avoir égard à l'inviolabilité dont il l'avait revêtu par la constitution.

« On a parlé de la difficulté de convoquer les assemblées primaires, de laboureurs arrachés à la charrue, de l'ennemi profitant de nos dissensions, de nos subtilités de chicane. Je l'avouerai, dans cette déclamation excessivement intéressante, j'ai vu une grande prétention à la sensibilité, j'y cherche encore une raison qui puisse me déterminer. D'ailleurs il ne sera livré à la décision des assemblées primaires que l'énoncé de la peine encourue par Louis, si la Convention le déclare coupable.

« Mais l'intrigue! l'intrigue sauvera le roi! On s'est écrié que la vertu avait toujours été en minorité sur la terre; mais Catilina fut en minorité dans le sénat romain, et si cette minorité insolente eût prévalu, c'en était fait du sénat, de Rome et de la liberté; mais dans l'Assemblée constituante, jusqu'à la révision du moins, Cazalès et Maury furent aussi en minorité, et si cette minorité, moitié nobiliaire moitié sacerdotale, eût réussi par ses saintes et nobles insurrections à étouffer le zèle de la majorité, c'en était fait de la révolution, et vous ramperiez encore aux pieds de Louis, qui n'a plus de sa grandeur passée que le remords d'en avoir abusé... On a représenté ceux qui ont adopté l'opinion de Salles comme des conspirateurs contre la liberté, des amis de la royauté. On nous assimile aux Lafayette, aux Lameth!... on nous accuse; on nous dénonce, comme on faisait le 2 septembre, au fer des assassins; mais nous savons que Tibérius Gracchus périt par la main d'un peuple égaré qu'il avait constamment défendu; son sort n'a rien qui nous épouvante; tout notre sang est au peuple, *en le versant pour lui nous n'aurons qu'un regret, ce sera de n'en avoir pas davantage à lui offrir.* »

Repoussant l'accusation qui faisait dénoncer ses amis et lui comme voulant la guerre civile, il la rejetait tout en-

tière sur leurs ennemis ; il les poussa, les pressa de sa parole éloquente ; il les regarda en pitié, et leur reprocha avec amertume de tromper le peuple en lui disant que la cause de tous les maux, de la disette, de la pénurie des armées, était au Temple. Il accusa Robespierre, ce *défenseur* que l'on disait si nécessaire, de vouloir, soutenu par les tueurs de septembre, se faire proclamer chef de la république. « A ces hommes, qu'iriez-vous demander? du pain? Ils vous diraient : Allez dans les carrières disputer à la terre quelques lambeaux sanglans des victimes que nous avons égorgées : ou, voulez-vous du sang? prenez, en voici. Du sang et des cadavres, nous n'avons pas d'autre nourriture à vous offrir ! »

« Vous frémissez ! ô citoyens ! Je demande acte à mon tour des efforts que je fais, ô ma patrie, pour te sauver de cette crise déplorable !

« Mais non, ils ne luiront jamais sur nous ces jours de deuil! Ils sont lâches les assassins ; ils sont lâches nos petits Marius... leur lâcheté sauvera la république !...

« En tous cas, je déclare que, tel que puisse être le décret qui sera rendu par la Convention, je déclare que je regarderai comme traître à la patrie celui qui ne s'y soumettrait pas. »

Ferraud, Saint-André, Petit, Gensonné, Pétion, prennent la parole, dans des sens divers, sur la discussion relative au procès. Les débats furent interrompus dans la séance du 3 janvier par une dénonciation de Gasparin, sur la négociation ouverte par les Girondins avec la cour vers la fin de juillet 1792 : nous avons donné plus haut des explications à ce sujet.

Bien loin d'être intimidés par cette accusation à laquelle la Montagne et les tribunes applaudirent avec fureur, les Girondins allèrent au-devant des menaces, et demandèrent que le peintre Boze, qui avait servi d'intermédiaire entre eux et la cour, fût appelé à la barre ; l'assemblée

adopta cette motion. Lanjuinais, toujours prêt à braver le danger, proposa un décret d'arrestation contre Gasparin qui, pendant cinq mois, avait trahi la patrie par son silence; Guadet réclama la parole avant l'arrivée de Boze; la Montagne ne voulait point l'entendre; Boyer-Fonfrède calma le tumulte par ces amères paroles : « Envoyez les Girondins à l'Abbaye, et donnez-leur les juges du 2 septembre! » Boze, qui venait d'être arrêté, parut à la barre, et déclara que dans la lettre écrite par Vergniaud et ses amis, il n'était question que d'éloigner les armées étrangères; Guadet et Vergniaud expliquèrent tour à tour leur conduite : elle annonçait peu de jugement, une confiance envers Louis XVI difficile à concevoir après tant de preuves de sa faiblesse et de son incurable haine pour le nouveau système, surtout après le mépris qu'Antoinette et lui avaient affiché pour le secours de Lafayette, ne voulant pas, disaient-ils, être sauvés par un constitutionnel; mais assurément, il fallait toute la passion du temps pour incriminer à ce sujet Vergniaud et ses amis; si quelques doutes avaient pu rester sur leur innocence, la lettre saisie par un secrétaire du comité de surveillance chez Boze, et servant de réponse à l'ouverture faite par eux, aurait suffi pour les justifier. Cette lettre, écrite par Thierry, valet de chambre du roi, était ainsi conçue :

« Je viens d'être querellé, pour la seconde fois, d'avoir reçu la lettre que, par zèle, je me suis déterminé à remettre. Cependant le roi m'a permis de répondre : 1o qu'il n'avait garde de négliger le soin des ministres; 2o qu'on ne devait la déclaration de guerre qu'aux ministres soi-disant patriotes; 3o qu'il avait mis tout en œuvre pour engager les armées étrangères à se retirer; qu'il ne restait actuellement à employer que les moyens généraux; qu'enfin, depuis son acceptation, il avait soigneusement maintenu les lois de la constitution; mais que beaucoup d'autres gens avaient soin de travailler aujourd'hui en sens contraire. »

Bientôt après la lecture de cette lettre, qui réduisait à si peu de chose l'accusation intentée aux Girondins; après quelques mots de Kersaint en faveur de ses amis, Chassey parut à la tribune, et demanda comment un citoyen, qui n'était pas revêtu des insignes de l'autorité publique, avait osé entrer dans le domicile de Boze, et fouiller tous ses papiers : sur cette interpellation, l'envoyé du comité répondit : « qu'il n'avait aucune connaissance du décret de la Convention, et qu'il avait cru n'être chargé que de traduire Boze devant le comité de surveillance; car c'était en vertu d'un arrêté signé Tallien, Ingrand, Chabot, Audoin, Ruamps, membres du comité de surveillance, qu'il avait agi.

Un murmure de désapprobation s'éleva de toutes les parties de la chambre. Barbaroux demanda le renouvellement du comité de surveillance; Thuriot attaqua les Girondins Guadet, Vergniaud et Gensonné, et leur demanda de quel droit ils s'étaient établis médiateurs entre la cour et la révolution. Cette objection, trop faible et d'assez mauvaise foi, mais plus que suffisante pour accroître des ombrages, et aggraver des préventions déjà très fortes, tomba sous la dialectique de Vergniaud. Toutefois la séance ne se termina pas sans un violent tumulte occasionné par ces paroles de Guadet : « Les hommes qui me persécutent ont sur moi un grand avantage; car ils savent bien que je ne retracerai point à vos yeux l'histoire des forfaits trop connus dont ils sont chargés; ces forfaits sont accompagnés de circonstances trop dégoûtantes pour qu'on ait le courage de les retracer. » Sur ces imprudentes et dangereuses provocations, trop semblables aux violentes apostrophes de Cicéron acharné contre Antoine, Thuriot, Panis, Sergent, Marat, tous les quatre debout, le regard et le geste furieux, demandèrent à grands cris que l'orateur fût rappelé à l'ordre.

L'assemblée passa à l'ordre du jour pour reprendre la

discussion sur le jugement de Louis. Ce fut Barrère qui parut à la tribune dans ce moment décisif. Si un homme doit prendre la responsabilité de l'issue terrible du procès de Louis, c'est cet étrange Montagnard, modéré au fond du cœur, et dont les violences ne vinrent que de faiblesse. Dans un discours d'une immense longueur, il reprit une à une toutes les objections des Girondins, et les renversa ou les éluda toutes avec un art infini. Il parvint sans peine à démontrer que l'inviolabilité complète révoltait la raison, et renversait tous les principes de justice. Quant à l'appel au peuple, il le repoussa, et par justice, pour que la nation ne fût pas cause et partie; il le combattit par la nature même du mandat des représentans réunis pour sauver le pays dans les grandes circonstances, et choisis dans la prévision du procès d'un roi parjure; il soutint que l'appel au peuple ressemblait en quelque sorte à l'opinion des mandats impératifs, opinion dont le savoir de la Constituante avait facilement fait raison : encore, il prétendit que l'appel au peuple diminuerait la force de la représentation nationale et la confiance que la liberté mettait en elle. Enfin, il repoussa avec beaucoup de force et de dignité les ménagemens politiques des hommes qui considéraient la vie de Louis comme une sauve-garde vis-à-vis les puissances étrangères.

« J'ai prouvé, dit-il en terminant, que le peuple ne doit pas être le juge de ses propres offenses, et qu'il jugerait si vous l'appeliez à confirmer ou infirmer. J'ai prouvé que l'appel au peuple n'existait à Rome, que parce qu'il n'y avait que des magistratures, et pas une représentation nationale, et que le peuple exerçait sans cesse sa souveraineté par lui-même. J'ai prouvé que votre jugement sur Louis n'était pas un jugement; car vous n'êtes pas un tribunal judiciaire, et vous n'avez pas suivi rigoureusement les formes employées par les tribunaux. J'ai prouvé que ce n'est pas une loi, car une loi prononce sur tous les

citoyens ; il ne s'agit ici que d'un homme. J'ai prouvé que l'inviolabilité ne peut former un motif de consulter la nation. J'ai prouvé que sous le rapport de la représentation, des mandats illimités et de la mesure de sûreté générale, il ne pouvait y avoir lieu à la ratification. J'ai prouvé que les mouvemens anarchiques peuvent s'accroître par la convocation des assemblées primaires et par la difficulté de poser la question où les terreurs politiques ne nous donneraient pas un ennemi de plus ; ai-je par cela méconnu la souveraineté nationale ? Non ; car son plus bel attribut est le droit de faire grâce, c'est le seul pouvoir que nous ne pouvons méconnaître. Or, personne dans cette assemblée ne pense à demander grâce pour le tyran. Ce droit de la souveraineté n'est ni invoqué, ni méconnu : vous devez prononcer, là finit votre ministère.

« Citoyens ! je n'ai pas craint la responsabilité personnelle ; en émettant mon opinion, j'ai rempli mon mandat. Quelle que soit l'opinion qui prévaille, je respecterai toujours le vœu de la majorité. On a parlé d'insurrections. Des insurrections ! et contre qui ? Il ne reste plus que la nation et sa puissance ; il n'y a plus que des révoltes et des fédérations ; après la révolution républicaine, il n'y a plus que meurtre et brigandage. C'est aux départemens à s'élever et à punir les brigands et les assassins. Au milieu des passions de tout genre qui s'agitent en tout sens et se froissent dans cette grande cause, une seule passion a le droit d'être entendue, celle du bien public, celle de l'intérêt général, celle de la liberté ! Réunissons-nous à une opinion quelconque, et sauvons la république. Vous allez prononcer devant la statue de Brutus, devant votre pays, devant le monde entier, et c'est avec le jugement du dernier roi que la Convention nationale entre dans le domaine de la postérité.

« Je demande qu'en passant à l'ordre du jour sur les propositions de Salles, de Buzot, la Convention nationale décrète :

« 1° Qu'elle va aux voix par appel nominal à la tribune, sur la question de fait si Louis Capet est coupable de conspiration contre l'état;

« 2° Qu'elle va ensuite à l'appel nominal sur l'application à Louis Capet, de la loi du Code pénal, contre ceux qui attentent à la liberté intérieure ou extérieure de l'état;

« 3° Qu'elle statuera ensuite sur le sort de la famille Capet. »

Pourquoi continuerions-nous à analyser pendant plus long-temps les diverses opinions des députés qui se succèdent à la tribune pour se prononcer sur le sort de Louis. Il est facile en lisant les différens discours que nous avons déjà rapportés, de reconnaître dans l'assemblée une divergence d'opinions telle, qu'un rapprochement était impossible.

Dans la partie modérée que les Girondins ralliaient alors autour d'eux, les uns pleins de respect pour les principes, les autres touchés d'une pitié secrète, un grand nombre tourmentés de l'ardent désir d'écarter d'eux une responsabilité terrible; tous ne voyaient dans l'objet de la discussion qu'un grand procès qui demandait d'autant plus impérieusement l'observation des formes, que l'accusé avait occupé le rang suprême: la plupart de ces hommes auraient voulu sauver Louis; les Montagnards, trompés dans les feux de la révolution et fortement empreints... de l'esprit et des mœurs d'une république, avaient juré la mort du roi, et la révolution, ne la considéraient bien que comme une mesure politique, ou un acte de providence *nationale*, suivant l'expression de Robespierre, admirée par Condorcet. Le plus fatal résultat de cette divergence extrême des opinions, fut d'exalter les passions politiques jusqu'à la fureur, d'envenimer plus profondément les haines, et de partager l'assemblée entre deux partis irréconciliables, et séparés par un abîme dans lequel l'un ou l'autre devait être nécessairement précipité.

Si les Girondins eussent triomphé dans la question de l'appel au peuple, et arraché Louis au supplice, nul doute que ces hommes généreux, mais saisis d'un violent désir de vengeance, n'eussent profité du retour de leur influence pour attaquer les septembriseurs, et terrasser par cette menace l'audace des Montagnards ; nul doute aussi que cette première démarche n'eût été le signal d'une réaction funeste, non seulement aux adversaires de la Gironde, mais encore à la liberté elle-même qui avait alors un immense besoin de toute l'audace de ses plus énergiques défenseurs. Le soin de leur sûreté personnelle et le sentiment profond du péril qui menaçait aussi la révolution elle-même, si l'on n'arrêtait pas les Girondins à l'entrée de la route dans laquelle ils allaient se précipiter, avertirent les Jacobins de ne négliger aucuns moyens de s'assurer la victoire. Le plus prudent était de s'appuyer sur le peuple de Paris, de là, toutes ces pétitions qui se succédaient sans cesse presque toutes dirigées contre le malheureux Louis, dont elles demandaient la tête avec une incroyable violence. La Commune de Paris, et les 48 sections qu'elle traînait à sa suite, revenait sans cesse à la barre.

Elle y appelait tour à tour les hommes de la Bastille, les insurgés du 20 juin, et enfin les veuves et les orphelins des combattans du 10 août, qui tous poussaient des cris de vengeance. Non contente de ces visites factieuses à l'assemblée, la Commune s'appliquait à entretenir la fermentation de Paris ; elle le tenait ainsi sous les armes pour lui conserver une attitude menaçante. Plusieurs fois, pendant les débats, Barbaroux, le plus aventureux des Girondins, venant à la tribune dénoncer ; ces menées de la puissance municipale, et demander justice des ordres d'arrestation qu'elle lançait avec une témérité inouie ; Guadet et ses amis soutenaient avec courage l'intrépide dénonciateur, et accablaient leurs adversaires sous les traits d'une insolente éloquence.

Toutefois, les Montagnards parvenaient à écarter les

plus véhémentes accusations par l'ordre du jour ; mais plus convaincus à chaque instant qu'il y avait un duel à mort entre eux et la Gironde, ils amassaient dans leurs cœurs des trésors d'une implacable colère.

Le 7 janvier, les débats allaient recommencer, lorsqu'un grand nombre de membres réclamèrent la clôture ; elle fut prononcée sans beaucoup d'opposition. Les représentans commençaient en effet à se lasser d'un débat dans lequel revenaient toujours les mêmes argumens, les mêmes soupçons, les mêmes insultes ; mais pour ne point laisser inutile le travail de beaucoup de députés qui avaient préparé des discours et ne pouvaient les prononcer, il fut décrété que les opinions des membres inscrits pour la parole seraient imprimées aux frais de la république. La proposition d'ajourner la délibération à huit jours éprouva plus d'opposition que la clôture. Pourtant, après quelque hésitation, la Convention décréta qu'elle ajournait à lundi 14, la délibération sur le jugement de Louis Capet.

Dès le commencement de cette séance, chaque membre s'empressait de présenter une série de questions les plus propres à faire triompher ses idées, lorsque le ministre de la justice demanda la parole pour une communication importante. Il s'agissait d'une accusation intentée contre lui et contre l'un des comités de la Convention, par Bertrand de Molleville. Dans une lettre insérée dans le *Courrier de l'Europe*, l'ancien ministre de Louis dénonçait à l'Europe un abus de confiance dont le ministre de la justice et le comité chargé d'instruire le procès de Louis s'étaient rendus coupables : « Je lui ai écrit (à Garat), disait-il, je lui ai adressé dans ma lettre une réquisition formelle de faire parvenir aux défenseurs de Louis XVI les pièces justificatives que j'envoyais. Quelques jours après, M. de Malesherbes alla réclamer ces pièces auprès du ministre de la justice, qui lui répondit les avoir envoyées à la Convention nationale. M. de Malesherbes s'est présenté au Comité des

vingt-un, il y a fait les mêmes réclamations qu'auprès du ministre de la justice, on lui a remis quelques imprimés, mais pas un manuscrit. »

Bertrand disait encore dans sa lettre: «On peut s'étonner que le hasard ait fait précisément perdre les pièces qui paraissaient à la charge de Louis, et qu'aucune de celles qui assuraient sa justification ne se soit rencontrée. Je cite au nombre de ces dernières une lettre écrite au roi par trois des députés les plus remarquables de l'Assemblée législative et qui devait détruire le reproche qu'on a osé faire à Louis, d'avoir, dans la journée du 10 août, fait couler le sang français, puisqu'on eût pu y reconnaître que ces députés annonçaient à Louis cette journée, s'il ne consentait à rappeler les ministres Servan, Clavières et Roland. »

La seconde pièce était un plan arrêté à Mantoue par l'empereur, dans lequel ce souverain promettait d'employer toutes ses forces à remettre Louis sur le trône, et d'envahir la France, au moment où elle n'avait point d'armée à lui opposer. Le roi seul pouvait empêcher et empêcha l'exécution de ce plan; on ne lui demandait que son consentement secret, et il n'eut besoin de personne pour le refuser.

En réponse à cette grave allégation, Garat dit dit sans hésiter : « Si je n'ai pas répondu à Bertrand de Molleville, c'est que je n'ai pas cru que le ministre de la république pût ni dût correspondre avec un homme non seulement émigré, mais qui était encore sous le poids d'une accusation. Quant aux pièces, je les ai envoyées à la commission des douze, comme c'était mon devoir; j'ai le récépissé de la commission. Dans le nombre des pièces qui m'ont été envoyées, il n'y avait aucun manuscrit, et tous les imprimés que contenait le paquet étaient très connus, on les avait répandus dans le public depuis plusieurs jours. La lettre à M. de Malesherbes portait pour suscription : Pièces

relatives au procès de Louis XVI. Le paquet m'a été remis par un petit laquais; je m'en suis étonné; mais sans ouvrir le paquet, je l'ai envoyé à la commission des douze. »

Cette justification pouvait paraître et parut satisfaisante à l'assemblée qui se hâta de reprendre la discussion sur la manière de poser les questions relatives au jugement qu'elle allait rendre. Garnier pose ainsi la question : Louis est-il coupable de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état ?

Lehardy demande que l'on décide d'abord si le jugement sera soumis à la sanction du peuple. Louvet soutient qu'avant d'obliger les votans à appliquer la peine, il fallait mettre aux voix la question de la sanction du souverain. Plusieurs orateurs parlent en des sens différens; enfin la Convention accorde la priorité au mode présenté par Boyer-Fonfrède, député de la Gironde, et décide que le lendemain 15, elle ira aux voix par appel nominal sur les trois questions suivantes, dans cet ordre, et dans la même séance :

Première question. Louis est-il coupable ?

Deuxième question. Votre décision quelconque sera-t-elle soumise à la ratification du peuple ?

Troisième question. Quelle peine Louis a-t-il encourue?

Le 15, au moment de commencer l'appel nominal, la Convention décréta, 1° sur la proposition de Biroteau, que chaque membre se placera à la tribune pour y prononcer son vote;

2° Sur la proposition de Léonard Bourdon, que les votes recueillis par les secrétaires seront signés par chaque votant;

3° Sur la demande de Buzot, que les membres absens auront la faculté d'émettre leurs vœux après l'appel, que tous les membres pourront motiver sommairement leurs opinions, et que les motifs en seront insérés au procès-verbal;

4° Sur l'avis de Rouyer et de Jean-Bon-Saint-André, que sur les listes il sera fait mention des absens par commission et de ceux qui le seront sans cause, et que ces derniers seront censurés; et comme la première question a été résolue d'une manière affirmative à la presque unanimité, nous nous contenterons de faire connaître le résultat du scrutin proclamé par le président Vergniaud. « Sur 749 membres, 20 sont absens par commission, 5 par maladie, un seul sans motif connu; 37 ont fait différentes déclarations dont plusieurs pour la culpabilité. 693 ont voté l'affirmative.

Ainsi la Convention nationale déclare Louis Capet coupable d'attentats contre la liberté et de conspiration contre la sûreté générale de l'état.

On passa à la seconde question : Le jugement qui sera rendu sur Louis sera-t-il soumis à la ratification du peuple? L'appel nominal constate que neuf membres sont absens par maladie, qu'un seul, le citoyen Noël des Vosges s'est récusé, comme dans la première question, que Lafond, Wandelaincourt, Morisson, Lacroix (Haute-Vienne), ont refusé de voter, et que onze députés ont motivé leurs votes. Enfin, l'appel terminé, Vegniaud en proclame le résultat : deux cent quatre-vingt-un membres ont admis la ratification du peuple; quatre cent vingt-trois ont prononcé contre. « En conséquence *la Convention nationale décrète que le jugement contre Louis Capet ne sera pas envoyé à la ratification du peuple.* Il était dix heures du soir lorsque le président annonça la solution de cette grande question aux députés; la troisième question fut ajournée au lendemain.

L'assemblée crut devoir consacrer une partie de la séance du 16 à plusieurs objets étrangers au procès; elle entama une discussion assez longue au sujet d'un arrêté du pouvoir exécutif qui rouvrait les théâtres fermés par une décision illégale de la Commune. L'assemblée entendit en-

suite un rapport de Cambon, de la situation de Paris; elle était fort rassurante, si l'on en croit certains journaux du temps; mais suivant la déclaration du conseil exécutif et la lettre de Chambon, et surtout suivant la vérité, il y avait lieu de craindre beaucoup pour la tranquillité publique. La rareté des subsistances et leur cherté maintenaient toujours les esprits dans cet état de fermentation qui amène des explosions; une consternation profonde régnait aux prisons, où l'on avait répandu la menace d'un nouveau 2 septembre, en sorte que les détenus et leurs familles vivaient au milieu d'un effroi continuel. La licence des soldats qui affluaient dans la capitale, y causait souvent des alarmes, moins fortes pourtant que l'agitation excitée par la nouvelle accréditée de l'arrivée d'un grand nombre d'émigrés, accourus, disait-on, pour sauver le monarque déchu; il est certain du moins que malgré la terreur du moment les royalistes relevaient la tête et faisaient sentir leur dangereuse influence; ils étaient presque menaçans. Aux spectacles des voix favorables à Louis XVI avaient osé se faire entendre. On tentait par tous les moyens d'apitoyer le peuple sur le sort de ce prince; mais le peuple soulevé par les débats de la Convention, que déchiraient deux partis, plus furieux l'un contre l'autre que contre l'ennemi commun, exalté par les discours des Jacobins et des Cordeliers qui ne cessaient de crier à la trahison, exaspéré par six mois d'accusations qui avaient profondément imprimé la conviction des parjures et de la trahison du prisonnier de la tour du Temple, témoignait une vive impatience de voir tomber sa tête, et prodiguait les malédictions aux députés qui voulaient le soustraire à la justice nationale. Toutefois l'assemblée ne se laissa point intimider par cet ensemble de circonstances effrayantes. Divers incidens, élevés par des membres qui redoutaient le résultat de la délibération, occupèrent la Convention jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Le président annonce alors l'appel nominal sur la troisième question, Lehardy, député du Morbihan, demande qu'elle soit ainsi posée : la déportation ou la mort, et que le décret qui sera prononcé réunisse au moins les deux tiers des voix, afin de donner au jugement un grand caractère *de majorité* qui en impose aux puissances étrangères. La première partie de la proposition est aussitôt abandonnée ; Duquesnoy et Garan-Coulon combattent la seconde ; il faut, dit ce dernier, que les décrets obtiennent également le respect, soit qu'ils aient une majorité considérable, soit qu'ils n'aient que la majorité d'une seule voix.

Dans ce moment, Danton paraît à la tribune. Avant de rapporter son opinion nous avons besoin de rappeler sa double position à cette époque. Absent pendant les débats de la grande cause, il ne revint de sa mission en Belgique, que le jour même de la discussion sur la peine. Danton était l'homme des grandes crises ; il y puisait un courage extraordinaire et une éloquence qui entraînait tout, les hommes et les choses ; mais, livré au plaisir comme Mirabeau, dominé par d'immenses besoins, il avait accepté à plusieurs reprises l'or de la cour qui espérait en lui. Bertrand de Molleville, possesseur d'imprudens reçus de Danton, payé mais non pas vendu, suivant l'expression de son modèle, écrivit de Londres au tribun, que, s'il osait se déclarer contre Louis XVI, la pièce de conviction serait envoyée au président de la Convention. Craignant avec raison cette menace, dont l'effet eût été terrible pour lui, Danton avait sollicité une mission ; il l'avait obtenue, et ne reparaissait qu'au moment où il jugeait pouvoir se prononcer sans danger contre un homme perdu, que les rois même de l'Europe abandonnaient. Supérieur aux murmures de sa conscience, et redoublant d'audace et d'énergie avec la circonstance même qui aurait intimidé ou glacé le cœur de tout autre homme, il aborda la ques-

tion en orateur qui a résolu de l'enlever. Il répondit en ces termes à Lehardy :

« La question qui se présente est celle de savoir si le décret que vous devez porter sur Louis sera, comme tous les autres, rendu à la simple majorité. On a prétendu que telle était l'importance de cette question, qu'il ne suffisait pas qu'on la décidât dans la forme ordinaire.... Je m'étonne, quand c'est à la simple majorité qu'on a établi la république, qu'on a aboli la royauté, qu'on a prononcé sur le sort de la nation entière, que l'on veuille prononcer sur le sort d'un individu, d'un conspirateur, avec des formes plus sévères et plus solennelles!

« Nous prononçons comme représentans du peuple exerçant la souveraineté par provision (*murmures*), oui, par provision; car c'est en lui seul que réside la souveraineté. Quand vous décrétez la guerre, cette déclaration, par laquelle vous décrétez la mort de plusieurs milliers de citoyens, n'est-elle que provisoire? le sang qui coule dans les combats coule-t-il provisoirement? Vos lois sont donc exécutées avant l'approbation du peuple.... Il vous a envoyé pour juger le tyran, non pas comme juges proprement dits, mais comme représentans : vous ne pouvez pas dénaturer votre caractère. Si le ci-devant roi eût été cité devant un tribunal ordinaire, il aurait joui de la majorité ordinaire ; mais ici, je vous le répète, vous ne devez prononcer qu'à la simple majorité.

« Je demande qu'on passe à l'ordre du jour, motivé sur les principes. »

Personne ne semblait devoir se présenter après Danton, lorsque Lanjuinais se leva.

« Il ne s'agit pas ici de craintes ; vous ne devez craindre que de violer la justice et la raison. Vous invoquez sans cesse le code pénal ; vous nous dites sans cesse : Nous sommes jurés.... Eh bien ! c'est le code pénal que j'in-

voque.... Mais vous dites aussi que les lois se font à la majorité, plus une. Eh bien! vous faites donc un acte mixte qui participe de vos fonctions? Vous avez rejeté toutes les formes que peut-être la justice et certainement l'humanité réclame; la récusation et la forme silencieuse du scrutin, qui seule peut garantir la liberté des suffrages. On paraît délibérer ici dans une Convention libre; mais c'est sous le poignard des factieux que nous délibérons!... » (*Murmures*.) Lanjuinais se tournant avec audace du côté de la Montagne : « Je le pense!.... c'est pour obtenir l'exécution de la loi, c'est en faveur de la justice et de l'humanité que je demande, aux termes de la loi, qu'il faille les deux tiers des suffrages. »

Malgré le courage de ce représentant, l'assemblée passa à l'ordre du jour, motivé sur ce que tous ses décrets devaient être indistinctement rendus à la majorité absolue seulement; elle décréta en outre, comme le demandait Danton, qu'elle prononcerait, sans désemparer, sur le sort de Louis. Lanjuinais fut le seul qui soutint la proposition de Le Hardy : le découragement commençait à entrer dans le cœur des chefs du parti girondin.

Enfin, à sept heures du soir, la troisième question fut ainsi posée : « Quelle peine Louis, ci-devant roi de France, a-t-il encourue? » Le troisième appel nominal commença aussitôt, et ne se termina que le jeudi 17, après vingt-quatre heures employées sans interruption à l'énoncé des votes.

Nous peindrions difficilement l'anxiété de tous les membres de l'Assemblée nationale. Le bureau se retirait pour faire le recensement des votes, lorsque le président Vergniaud donna lecture d'une lettre que lui adressait le ministre Garat; elle était ainsi conçue : « Nous venons de parcourir nous-mêmes les quartiers les plus peuplés de la ville, nous y avons trouvé tout calme et tranquille. » Vergniaud annonça ensuite la

réception de deux autres lettres, l'une des défenseurs de Louis, l'autre de l'ambassadeur d'Espagne à Paris. On demande de toute part l'ordre du jour. Garan-Coulon réclame la lecture de ce qu'ont écrit les avocats de l'accusé. Danton interrompt l'orateur. Louvet, dans une de ces soudaines colères auxquelles il était assez enclin, interpelle en ces termes le Cordelier. « Tu n'es pas roi encore, Danton; quel est donc ce privilége? » Danton couvrant la voix de Louvet, s'adresse au président : « Je demande que l'insolent qui m'a dit que je n'étais pas encore roi soit rappelé à l'ordre avec censure. » Ce débat n'a point de suite. L'assemblée passe à l'ordre du jour sur la dépêche diplomatique, sans permettre qu'elle soit ouverte; quant aux défenseurs de Louis, on consent de les admettre après le recensement des votes. Cette décision que la justice et l'humanité réclamaient impérieusement, avait trouvé dans Robespierre un adversaire acharné, mais il avait été victorieusement combattu per Chambon et Boyer-Fonfrède.

Le moment décisif approchait; la salle, assez mal éclairée par la lumière un peu sombre de quelques lustres, avait un aspect lugubre : la fatigue d'une séance de vingt-quatre heures sans interruption, les alarmes manifestes de ceux qui redoutaient la mort du roi, la constance de ceux qui la voulaient et l'espéraient, le silence orageux et menaçant des tribunes qui semblaient la commander, l'anxiété générale d'une grande attente, composaient un spectacle triste et sévère, dont on ne peut guère retracer aujourd'hui l'impression. Malgré le calcul des votes par beaucoup de personnes attentives au scrutin, le résultat restait encore dans l'obscurité : les uns disaient qu'il y avait égalité dans le nombre des suffrages; les autres soutenaient que Louis était condamné à mort; d'autres qu'il était absous, mais seulement à la majorité d'une voix. Tout à coup un député dont les traits sont altérés, le visage hâve et défait, paraît à la tribune; il se traîne plutôt

qu'il ne marche. Sa tête enveloppée et tout son accoutrement annoncent un homme accablé par la maladie : c'est Duchastel, des Deux-Sèvres ; il s'est arraché de son lit pour apporter son vote en faveur de Louis. Sa présence soulève l'assemblée, qui s'agite en tous sens.

Des réclamations partent des différens côtés de la salle. Lecointre prétend que le scrutin est fermé, et le résultat connu. Valazé, l'un des secrétaires, répond à Lecointre qu'il en sait plus que le bureau. Enfin, après une discussion où Lacroix soutint que Duchastel avait le droit de voter, l'assemblée permit à ce député d'émettre son vote. « Pour l'honneur de la Convention nationale, avait dit Garraud, au nom de la justice, de l'humanité et de votre propre gloire, je demande que le suffrage du citoyen Duchastel soit compté. » Duchastel se prononce pour le bannissement.

En ce moment, Manuel, l'un des secrétaires, descend du bureau, et veut sortir de la salle par l'issue la plus rapprochée des bancs de la gauche. Objet des méfiances des Montagnards, il est entouré par eux : on l'accusait d'emporter une liste d'appel nominal. Un violent tumulte éclate dans la salle que traverse lentement Manuel. Ce député sort. A peine a-t-il disparu que, malgré le président, dont la tête est couverte, les cris redoublent : Arrêtez! arrêtez Manuel! Duhem rentre presque aussitôt avec lui, et le calme renaît. Enfin Vergniaud, qui semble chargé par la fatalité de proclamer tous les grands coups dont la liberté frappait Louis, se lève ; sa figure est pâle d'émotion. « Citoyens, dit-il, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice; j'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence : quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour. » Le silence le plus profond s'établit dans la salle. « L'assemblée, continue l'orateur, a reçu la déclaration que lui ont faite tous ceux de ses membres qui n'ont

pas voté pour la peine de mort, ou qui y ont attaché une condition qu'ils s'étaient déterminés à voter comme législateurs et non comme juges, et qu'ils n'avaient entendu prendre qu'une mesure de sûreté générale.

L'assemblée est composée de		749 députés.
Quinze membres se sont trouvés absens par commission	15	28
Huit par maladie	8	
Cinq non votans.	5	
Le nombre restant est de sept cent vingt-un.		721
La majorité absolue est de trois cent soixante-un.		361
Deux ont voté pour les fers (Condorcet et Dupin)		2
Deux cent quatre-vingt-six pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion ; quelques uns y ont ajouté la mort conditionnelle, si le territoire était envahi.		286
Quarante-six pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution.		46
Trois cent soixante-un pour la mort.	361	387
Vingt-six pour la mort, en demandant, conformément à la motion de Mailhe, une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et *en déclarant leur vœu indépendant de cette demande*. . . .	26	

RÉSUMÉ.

Pour la mort sans condition.	387	721
Pour la détention, les fers, ou la mort conditionnelle.	334	
Absens ou non votans.		28
Total.		749

Le président (avec l'accent de la douleur) : « *Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort* (1).

Le silence au milieu duquel cette déclaration avait été entendue durait encore, lorsque les défenseurs du malheureux roi se présentèrent à la barre de la Convention. « Nous venons, dit Desèze, exercer le dernier acte de notre ministère. Louis nous a donné une mission expresse ; il a chargé notre fidélité du devoir de vous transmettre cet écrit de sa main et signé de lui ; permettez que j'aie l'honneur de vous en faire lecture. »

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher ; en conséquence, j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentans. Je donne par ces présentes pouvoir spécial à mes défenseurs officieux et charge expressément leur fidélité de faire connaître à la Convention cet appel par tous les moyens qui seront à leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de la séance de la Convention.

« Fait à la tour du Temple, ce 16 janvier 1793.

« *Signé* LOUIS. »

Après quelques observations de Desèze et de Tronchet, Lamoignon-Malesherbes se leva.

(1) Voyez la note 1 à la fin de ce volume.

A la vue du vénérable vieillard accablé de douleur, des exclamations de pitié et de respect éclatèrent dans la salle, hommage spontané rendu à ce que la terre montre de plus noble, la vertu attachée au malheur ! le digne héritier du beau nom des Malesherbes voulait parler, ses yeux fondaient en larmes; il ne prononça que quelques mots presque sans suite, les sanglots entrecoupèrent sa voix; il fut obligé de se rasseoir.

Vergniaud se tourna vers la barre : Citoyens, dit-il, la Convention nationale a entendu vos réclamations, elles étaient pour vous un devoir sacré puisque vous étiez chargés de la défense de Louis. (S'adressant à l'assemblée.) La Convention veut-elle que j'accorde aux défenseurs de Louis les honneurs de la séance? (Oui! oui! oui!) La Convention décrète, *à l'unanimité*, que les trois défenseurs du ci-devant roi soient admis aux honneurs de la séance.

Immédiatement après ces scènes touchantes, Robespierre se leva et combattit tout appel au peuple; Guadet, Merlin de Douai et Barrère se succédèrent à la tribune et proposèrent divers avis; l'assemblée passa à l'ordre du jour sur toutes les questions incidentes et déclara que le lendemain serait ouverte la discussion pour savoir s'il serait sursis à l'exécution du jugement.

Le 18, à l'ouverture de la séance, Gasparin parut à la tribune et dénonça une erreur dans l'énonciation du décret rendu la veille; après de longs débats, pleins d'aigreur et de colère, l'assemblée passa à l'ordre du jour.

La Gironde avait presque tout entière voté la mort, on ne sait quelle soudaine pensée avait amené ce changement. Vergniaud fut consterné du fatal arrêt; peut-être frappés de la position critique des choses, telle que nous l'avons dépeinte un peut plus haut, cet orateur et ses amis craignirent-ils de faire éclater dans Paris un orage tel que la chose publique elle-même eût péri au milieu de la

tourmente; car qui pouvait empêcher en effet que l'acquittement du roi ne fût suivi d'une insurrection épouvantable, et que le peuple, brisant les portes du Temple, ne voulût en arracher la royale victime pour la massacrer avec toute sa famille? Toutefois, sans méconnaître le courage personnel des Girondins, on peut dire que ces considérations politiques ne contribuèrent pas seules à leur détermination. Ils voyaient clairement que le peuple de Paris soulevé ne ferait pas plus grâce à ceux qui se seraient prononcés en faveur de Louis qu'au ci-devant roi lui-même; que l'acquittement de Louis était leur arrêt de mort, et ils prononcèrent une condamnation qui faisait murmurer en secret leur humanité.

C'est ici l'instant de placer deux faits assez curieux : Vergniaud exempt de tout sentiment haineux, et porté à l'indulgence par la bonté de son cœur, et même, par une certaine mollesse de caractère, ne voulait pas la mort de Louis; il la vota cependant malgré la résolution émise en lui-même de ne pas prononcer cette peine et ne se détermina qu'au moment. Voici un autre exemple de mobilité encore plus affligeant.

Garat rencontre Barrère dans l'une des avenues de la rue Saint-Honoré, à la salle de la Convention. « Eh bien, qu'allez-vous faire, dit le ministre au député. — Ma foi, je voterai la mort, répond ce dernier. — Et quoi! vous avez un esprit éclairé, des mœurs si douces, vous allez prendre un parti si cruel, un parti qui a cent inconvéniens et pas un avantage! réfléchissez avant d'adopter définitivement un avis. Quant à moi, je ferais reconduire Louis par des gendarmes à la frontière, et là, je lui dirais : « Vous êtes roi par le droit de l'épée, voici la vôtre; allez, si vous le voulez, vous en servir à la file des émigrés : vous êtes roi par la grâce de Dieu, il sera juge entre nous. » Barrère paraît convaincu et promet de voter l'exil; mais à quelques pas de là il rencontre le député Villars qui, quoique lui-même

d'un caractère paisible et porté à la douceur, conseille à Barrère de se ranger à l'avis des Montagnards, et le docile Barrère monte à la tribune et prononce comme Robespierre ou Danton. Ce sont là des traits qui peignent le cœur humain; mais il ne faut pas croire que Vergniaud et Barrère soient les seuls qui aient été influencés par l'esprit du moment et par l'espèce de terreur que la colère d'un peuple agité, impose aux plus intrépides. Danton lui-même eut peur plus d'une fois en présence de la révolution. N'oublions pas de dire que le discours et le vote de Barrère exercèrent une influence considérable sur les modérés de l'assemblée, qui alors avaient les yeux constamment tournés vers lui.

Dans la suite de la séance du 18, de violentes altercations avaient eu lieu entre les membres qui voulaient que l'on prononcât sur la question du sursis sans désemparer, et ceux qui demandaient l'ajournement jusqu'au lendemain. Tallien se prononça pour que l'assemblée mît fin aux débats; Châteauneuf, Randon, Robert, Maure appuyèrent avec violence l'avis de Tallien, Chambon s'y opposa malgré les cris de la Montagne. « Il est bien étonnant, dit-il, que lorsque j'énonce une opinion qui m'honore, je sois interrompu. Oui! quand je ne ferais que résister à la fureur de ces hommes (il désignait du geste l'extrême gauche), je croirais avoir droit à l'estime des gens de bien. » Les murmures redoublent. Lanjuinais et Marat se disputent la tribune, le président se couvre, le silence s'établit; la Convention décide qu'il y a lieu à délibérer et adopte l'avis de l'ajournement au lendemain. La Gironde ne désespérait point encore d'obtenir un sursis.

Le lendemain, Brissot, Barbaroux, Thomas Payne, interprète des sentimens de reconnaissance de l'Amérique entière, Barrère, furent les principaux orateurs qui parlèrent sur la question; les trois premiers en faveur du sursis, le dernier soutint l'opinion contraire. Enfin un quatrième

appel nominal ayant eu lieu sur le sort de Louis, le sursis se trouva rejeté à la faible majorité de trente-quatre voix.

Alors le président lut le décret résultant des différens votes de l'assemblée; le voici :

« Art. 1er. La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi de France, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état.

« Art. 2. La Convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

« Art. 3. La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement porté contre lui par la Convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république. »

Après cette lecture, Cambacérès proposa et fit adopter sans discussion les résolutions suivantes :

« Il sera envoyé à l'instant au Conseil exécutif une expédition du décret qui prononce contre Louis Capet la peine de mort;

« Le Conseil exécutif sera chargé de notifier dans le jour le décret à Louis, de le faire exécuter dans les vingt-quatre heures de la notification, de prendre pour cette exécution toutes les mesures de sûreté et de police qui lui paraîtront nécessaires. Il rendra compte de ses diligences à la Convention.

« Il sera enjoint aux maires et aux officiers municipaux de laisser à Louis la liberté de communiquer avec sa famille, et d'appeler auprès de sa personne les ministres du culte qu'il indiquera pour l'assister dans ses derniers momens. »

Le 16 janvier, quatre municipaux entrèrent dans la chambre du roi, et lui lurent un arrêté de la Commune portant en substance « qu'il serait gardé à vue nuit et jour,

et que deux d'entre eux passeraient la nuit auprès de son lit. » Le roi demanda si son jugement était prononcé. L'un d'eux (du Roure), homme cynique et grossier, quoiqu'il eût l'esprit cultivé, répondit assez durement qu'il ne s'inquiétait pas de ce qui se passait à la Convention.

Le jeudi 17, Malesherbes, qui avait promis au roi de l'instruire de son sort, revint au Temple avec le terrible arrêt; son premier mouvement fut de se précipiter aux pieds du roi; étouffé par ses sanglots, il ne put prononcer une seule parole. Le roi s'empressa de le relever, et le serra contre son sein avec affection; alors Malesherbes retrouva la force nécessaire pour annoncer la sentence mortelle. Louis ne fit aucun mouvement de surprise ou de douleur; il ne parut s'occuper que de l'affliction de son ministre, et chercha même à le consoler.

Malesherbes se disposait à sortir, le roi obtint la permission de l'entretenir en particulier; il le conduisit dans son cabinet, dont il ferma la porte. Ils restèrent seuls ensemble pendant environ une heure. Louis reconduisit Malesherbes jusqu'à la porte d'entrée, lui recommanda de venir de bonne heure le soir, et de ne pas l'abandonner dans ses derniers momens. « La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému, dit-il à Cléry. » Dans la journée, le roi qui, par des paroles pleines de bonté, avait essayé de rendre un peu de courage à ce serviteur accablé de douleur, échangea avec lui quelques paroles que voici : « Cléry, vous avez entendu mon jugement? — Ah! sire, lui dit-il, espérez un sursis; M. de Malesherbes ne croit pas qu'on le refuse. — Je ne cherche aucun espoir, reprit le roi; mais je suis bien affligé que M. d'Orléans, mon parent, ait voté ma mort. Lisez cette liste. » Cléry ayant essayé de présenter quelques réflexions sur des dispositions favorables du public, qui pourraient même amener une émeute : « Je serais bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le roi; il y aurait de nouvelles victimes : je ne crains pas la mort;

mais je ne puis envisager sans frémir le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine, à mes malheureux enfans... Je vois le peuple, livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissentions déchirer la France... Oh! mon Dieu! était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices! »

Dans sa dernière entrevue avec Malesherbes, Louis, désirant recevoir les consolations religieuses de l'abbé Edgeworth de Firmont, grand-vicaire du diocèse de Paris, confesseur de madame Élisabeth, avait chargé son ancien ministre de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir cette faveur : « mais, avait-il ajouté, prévenez bien ce généreux ecclésiastique de ne pas accepter s'il y avait la moindre apparence de danger pour lui. » Malesherbes s'était acquitté de la commission de son maître, et avait eu le bonheur de trouver l'abbé Edgeworth prêt à se rendre auprès du royal patient.

Louis attendit vainement ses deux conseils et particulièrement M. de Malesherbes qu'il désirait entretenir une dernière fois; mais, malgré ses vives et justes réclamations, il ne put obtenir de les revoir, et d'être débarrassé de la gêne que lui causait l'arrêté qui ordonnait de le garder à vue le jour comme la nuit. Malesherbes s'était présenté plusieurs fois, mais on lui avait toujours refusé l'entrée de la Tour; rigueur inutile et assurément très condamnable.

Le dimanche, 20 janvier, deux heures venaient de sonner; on ouvre tout à coup la porte; c'était le Conseil exécutif ayant à sa tête Garat, ministre de la justice, chargé de notifier à Louis les décrets de la Convention. Le roi, qui avait entendu beaucoup de mouvement, s'était levé, et avait fait quelques pas; mais, à la vue de ce cortége, il resta debout, dans une attitude noble et ferme, comme un homme qui veut recevoir avec dignité une nou-

velle fatale. Garat, le chapeau sur la tête, annonça à Louis la mission qu'il avait reçue malgré lui. Pendant la lecture des décrets faite par Grouvelle, secrétaire du Conseil, le visage du roi ne trahit aucune altération. Quand Grouvelle eut fini, le roi s'avança vers lui, prit le décret, le plaça dans son portefeuille, puis, en retirant un autre papier, il dit à Garat : « Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la Convention nationale. » Le ministre paraissant hésiter, le roi ajouta : « Je vais vous en faire lecture. » Louis demandait un délai de trois jours, un prêtre à son choix, qui fût à l'abri de toute gêne et de toute inquiétude. Il exprimait encore le vœu d'être délivré de la surveillance à laquelle on l'avait soumis, et de pouvoir communiquer librement avec sa famille, pour laquelle il réclamait la faculté de se retirer où elle voudrait. « Je recommande, disait-il à la fin de sa lettre, à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées : il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointemens, doivent être dans le besoin, et même de celles qui ne vivaient que de leurs appointemens; dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfans qui n'avaient que cela pour vivre. »

Ce souvenir, touchant pour ceux qui l'avaient servi, cette mémoire du cœur, qui se réveillait dans Louis à l'instant suprême, méritent d'être consignés dans l'histoire.

Garat reçut la lettre, et promit qu'elle serait portée à l'assemblée. Le prisonnier remit aussi au ministre de la justice un bout de papier sur lequel il avait écrit l'adresse de M. Edgeworth. Le ministre, au sortir de la tour fit mander de suite l'ecclésiastique appelé par la confiance de Louis. En entrant dans la salle du conseil, M. Edgeworth fut frappé de l'air de consternation et de stupeur qui était peintes sur les figures des ministres.

« Louis Capet demande à vous voir, lui dit Garat; voulez-vous vous rendre au Temple?

— Oui, sans doute; le désir du roi est un ordre pour moi.

— Suivez-moi, je vais vous y conduire. »

L'abbé Edgeworth monta dans la voiture de Garat qui, pendant le trajet des Tuileries au Temple, s'écria plusieurs fois : « De quelle affreuse commission ils m'ont chargé! »

Il s'agissait de faire connaître à Louis la réponse de l'assemblée à la lettre qu'il lui avait adressée et sur laquelle les représentans avait voté sans désemparer. Le ministre accompagné de Santerre, s'avança vers le roi et lui dit : « La Convention nationale a décrété qu'il était libre à Louis d'appeler tel ministre du culte qu'il jugerait à propos, et de voir sa famille librement et sans témoin; que la nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa famille; qu'il serait accordé aux créanciers de sa maison de justes indemnités; la Convention nationale a passé à l'ordre du jour sur le sursis de trois jours. » Louis demanda au ministre si M. de Firmont était prévenu; Garat, dont les traits étaient tout bouleversés, répondit qu'il l'avait amené avec lui.

Edgeworth, en arrivant au Temple, se trouva tout à coup dans une salle où siégeaient douze ou quinze membres de la Commune, qui faisaient partie du comité appelé : le conseil du Temple. L'abbé fut fouillé avec la plus minutieuse exactitude; après cet excès de précaution, on le fit monter dans la chambre du roi. Aussitôt que Louis aperçut l'abbé Edgeworth il s'approcha de lui. Touché de l'aspect de son prince réduit à ne pouvoir plus implorer d'autre secours que ceux du ciel, le prêtre se jeta aux pieds du roi, prit ses mains et les couvrit de larmes. « Monsieur l'abbé, lui dit le roi, je ne vois depuis si long-temps que des scélérats autour de moi que mes yeux s'y accoutument; mais la vue d'un sujet fidèle me pénètre jusqu'au fond de

l'ame, je ne puis plus retenir mes larmes. Il s'enferma ensuite dans un cabinet avec l'ecclésiastique, auquel il lut deux fois son testament d'une voix ferme et sans aucune marque d'attendrissement, excepté quand il parlait de sa sœur, de la peine de ses enfans. Cette lecture faite, le roi lui demanda des nouvelles du clergé et de la situation de l'église de France. Trois prélats, le cardinal de la Rochefoucauld, l'évêque de Clermont et l'archevêque de Paris excitèrent surtout sa vive sollicitude. « Assurez bien ce dernier, dit-il, que je meurs dans sa croyance, et que je n'ai jamais connu d'autres pasteurs que Louis. « L'abbé Edgeworth parle des sentimens que le roi montra dans cette circonstance; mais si la confession n'était pas une chose inviolable, M. de Firmont aurait achevé la peinture du caractère de Louis, en nous révélant ce que ce prince croyait dire à Dieu lui-même, dans le suprême moment où, comme dégagé de la vie, l'homme juge son passé sans illusion. Louis persista-t-il dans la profonde conviction de son innocence, ou reconnut-il la vérité de quelques unes des accusations portées contre lui? Ne se reprocha-t-il pas la révolution comme une erreur ou un crime de sa faiblesse, et de l'oubli des maximes de ses aïeux, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, tous fidèles à conserver intact le dépôt héréditaire du pouvoir absolu? Point de réponse à ces questions qui intéressaient la connaissance du cœur humain.

A huit heures, le roi averti de l'arrivée des siens, qu'il avait demandés, dit en se levant : « Je vais voir ma famille pour la dernière fois; c'est l'épreuve la plus pénible de toutes, je ne veux plus m'occuper ensuite que de la grande affaire de mon salut. »

La reine parut la première, tenant son fils par la main, ensuite la jeune princesse et madame Elisabeth. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes et ne fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mouvement pour entraîner le

roi dans sa chambre : « Non, dit Louis, passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là. » Ils entrèrent ; à travers la porte qui était vitrée, on put voir tous les détails de la douloureuse scène des adieux, mais on ne put rien entendre. A dix heures le roi se leva le premier et se dirigea vers la porte au milieu des pleurs et des gémissemens de tous les siens qu'il cherchait à consoler. « Je vous assure, leur dit-il, que je vous verrai à huit heures. — Vous nous le promettez, reprirent-ils tous ensemble? — Oui, je vous le promets. — Pourquoi pas à sept heures ? dit la reine. — Eh bien ! oui, à sept heures, adieu ! » Sa fille tomba évanouie ; Louis qui sentait qu'il n'allait plus être capable de maîtriser son cœur, s'arracha de leurs bras et entra dans sa chambre en leur disant : Adieu ! adieu !

L'entretien du roi avec sa famille dura au moins une heure ; il en sortit dans un état d'émotion et d'accablement difficile à décrire, et rentra dans le cabinet de la tourelle avec son confesseur. « Pourquoi faut-il, s'écria-t-il, que j'aime si tendrement et que je sois si tendrement aimé? Mais voilà le plus grand sacrifice fait. » Le roi ne pensa plus alors qu'aux grandes vérités de la religion. A dix heures, il sortit de la tourelle pour prendre un léger repas ; après, il rejoignit M. de Firmont, ils restèrent ensemble jusqu'à minuit ; alors le roi se coucha et dormit d'un profond sommeil. A cinq heures du matin il entendit la messe et reçut la communion avec la religieuse confiance d'un homme qui a la profonde conviction de recevoir dans son sein le Dieu qu'il verra bientôt face à face dans le ciel. Après avoir puisé de nouvelles forces dans la cérémonie sainte, Louis fit ses adieux à Cléry de la manière la plus touchante ; il s'imposa le sacrifice de ne point revoir sa famille, afin de lui éviter de nouvelles angoisses.

Enfin, à neuf heures, les portes s'ouvrirent avec fracas, Santerre parut accompagné de sept ou huit municipaux.

« Vous venez me chercher, dit le roi. » Le commandant-général lui notifia l'ordre qu'il avait de le conduire au supplice. « Cela suffit ; attendez-moi là, je serai à vous dans un moment. » En disant ces paroles il ferma la porte, et se jetant aux genoux du prêtre : « Tout est consommé, dit-il, donnez-moi votre dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. » Il ressortit presque aussitôt son testament (1) à la main ; il s'adressa à un municipal nommé Jacques Roux, ex-prêtre qui, suivant Prud'homme, républicain exalté alors, parla plutôt en bourreau avide des hautes-œuvres qu'en magistrat du peuple souverain. « Je vous prie de recevoir mon testament. » Le commissaire de la Commune répondit : « Je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. — C'est juste, répondit le roi ; » alors il s'adressa à Gobeau, autre officier municipal, qui reçut le testament. En ce moment, regardant Santerre, Louis dit : « Marchons !.. »

Louis traversa la première cour à pied, il se retourna une ou deux fois vers la tour comme pour dire un dernier adieu à sa famille. A l'entrée de la seconde cour se trouvait un carrosse, dans lequel il monta avec son confesseur et deux gendarmes. La marche dura deux heures ; Louis, pendant ce temps, lisait des psaumes que M. Edgeworth indiquait dans son bréviaire à la ferveur du roi qui n'était plus qu'un chrétien qui marchait à sa croix. Toutes les rues étaient garnies de troupes et la voiture environnée d'une nombreuse escorte.

Le cortége parvint dans le plus grand silence sur la place de la Révolution où l'échafaud était dressé suivant l'arrêté de la Commune. Louis, avant de descendre, recommanda son confesseur aux gendarmes ; et comme ceux-ci ne répondaient pas, il ajouta : « Je vous charge de veiller à ce qu'il ne lui arrive aucun mal après ma mort. » Le roi allait monter sur l'échafaud, lorsque les trois valets du

(1) Voyez la note 2 à la fin de ce volume.

bourreau l'entourèrent : il ôta lui-même son habit, rabattit son col, et se prépara ainsi pour le fatal sacrifice. En ce moment, les bourreaux, l'ayant entouré de nouveau voulurent lui lier les mains : « Que prétendez-vous? dit-il avec vivacité. — Vous lier. —Me lier! reprit le roi d'un ton d'indignation, non, je n'y consentirai jamais; faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas, renoncez à ce projet. » Les bourreaux insistèrent, Louis résista; mais à ces paroles de l'abbé Edgeworth : « Sire, dans cet outrage, je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance de votre majesté avec le Dieu qui va être sa récompense.. » Il se résigna.

Pour monter sur l'échafaud, Louis s'appuya sur l'épaule de M. de Firmont; arrivé à la dernière marche, il traversa rapidemment toute la largeur de l'échafaud, considéra l'instrument de mort et se porta sur le côté gauche. Les tambours battaient : « Je veux parler! s'écria-t-il, vous ne pouvez m'en empêcher; paix, tambours! » Son accent imposa aux tambours, ils cessèrent. Alors il prononça d'une voix haute ces paroles que tout le monde entendit : « Français, je meurs innocent, je pardonne à mes ennemis, je souhaite que ma mort soit utile au pays. » Il paraissait vouloir continuer, lorsque le roulement des tambours placés au pied de l'échafaud couvrit sa voix. L'exécuteur saisit la victime et à dix heures dix minutes Louis avait cessé d'exister; sa tête séparée du tronc fut montrée au peuple. A cet aspect, un immense cri de *vive la république!* retentit sur la place de la révolution, tandis qu'une salve d'artillerie annonçait à Paris que celui que l'on croyait devoir être le dernier roi de France, venait de subir l'arrêt rendu contre lui par la représentation nationale. Aussitôt l'exécution terminée, des furieux escaladèrent l'échafaud et trempèrent leurs piques dans le sang de Louis, comme si c'était un talisman qui dût les rendre victorieux de tous les rois de la terre. On a dit qu'au mo-

ment où Samson attachait le malheureux à la planche fatale, le profond sentiment de notre immortalité avait inspiré à M. Edgeworth de Firmont ces sublimes paroles : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » Il est fâcheux de ne pouvoir adopter ce fait inventé après coup pour jeter un nouvel intérêt sur une scène terrible ; mais la vérité ne peut aliéner ses droits. Le courageux ecclésiastique qui croyait effectivement voir les cieux ouverts pour Louis, a déclaré lui-même que jamais les paroles qu'on lui prêtait ne sortirent de sa bouche.

Le corps de Louis, immédiatement transporté au cimetière de la Madeleine, fut jeté dans une fosse profonde de douze pieds, que l'on remplit de chaux vive, pour que les restes du malheureux condamné fussent bientôt consumés. Il se trouva inhumé entre les victimes qui avaient péri le 30 mai 1770, jour de la fête donnée, par la ville de Paris, à l'occasion de son mariage, et les Suisses morts le 10 août, en défendant le château qu'il avait abandonné.

Un assez grand nombre de personnes réunies à cet effet, avaient conçu le projet de sauver Louis XVI ; mais les mesures avaient été si habilement prises par l'autorité, par les sociétés populaires et par tout ce que Paris renfermait de révolutionnaires prononcés, que toutes tentatives de ce genre auraient été inutiles. D'ailleurs, sans vouloir insulter au parti royaliste, qui a eu ses héros dans les plaines de la Vendée, on ne peut nier que ce parti n'ait toujours manqué à Paris de ce dévouement qui court au péril avec une irrésistible furie, et triomphe souvent de tous les obstacles. Les journées du 14 juillet, du 20 juin, du 21 janvier, n'ont pas vu un élan sublime dans les hommes qui avaient tant de fois juré de mourir pour leur roi.

On peut résumer ainsi le procès de Louis : Accusation fondée, formes violées, refus des garanties accordées par la loi à tout prévenu, députés à la fois accusateurs, juges

et jurés, débats scandaleux par leur violence, arrêts de mort sans cesse fulminés par les membres du tribunal avant la condamnation, oubli de tout respect pour le malheur, crimes prouvés, sentence juste au fond, peine barbare, mais qu'imposait aux juges eux-mêmes l'une des plus irrésistibles fatalités de la politique.

De graves considérations auraient dû modifier la sévérité de l'arrêt. Victime d'une mauvaise éducation, dominé par les préjugés de son rang, imbu des doctrines de ses pères, entraîné par les habitudes du pouvoir, abusé par les conseils perfides de ceux qui délient en secret la conscience des rois de leurs sermens, rassuré même par ses bonnes intentions, car il voulait le bien, pourvu qu'on le laissât maître de le faire à son gré, Louis a pu croire de bonne foi à son innocence, voilà son excuse : sa probité personnelle, la pureté de ses mœurs, un grand nombre d'actes qui étaient des bienfaits de la puissance éclairée par des conseils vertueux, et enfin la liberté de l'Amérique, voilà les titres que la justice devait mettre en balance avant de prononcer la peine de mort contre lui.

Il n'y eut aucun trouble dans Paris pendant la journée du 21 janvier. Les personnes vraiment affligées conservaient leur douleur au fond de leur ame, et ne se montrèrent point. Une partie du peuple courut à l'exécution comme à un événement qui excite une grande attente : une partie de la garde nationale était sous les armes; le reste des citoyens vaquait à ses affaires; les boutiques, ouvertes comme à l'ordinaire, ne furent fermées qu'un moment dans les lieux que traversait le cortége; les opérations de commerce, les relations habituelles, les spectacles de toute espèce ne souffrirent aucune interruption. Le soir, on donnait aux Français la *Mort de César* devant une assemblée nombreuse qui couvrit d'applaudissemens les sentimens de haine pour la tyrannie exprimés avec une si mâle éloquence dans ce bel ouvrage.

CHAPITRE XXXIV.

Effets de la mort du roi. — Régence de Monsieur: — Querelle de Dumouriez avec la Convention. — Dumouriez à Paris. — Disposition hostile de la Hollande et de l'Angleterre. — Mort et funérailles de Lepelletier. — Démission de Kersaint, de Manuel et du ministre Roland. — Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — Vendée. — Troubles de Lyon.

La mort de Louis XVI demandée par tant de voix accusatrices, prévue même avant l'ouverture du procès, et prononcée cent fois par les menaces de ses juges avant d'être ordonnée par un décret, ne produisit en France ni la consternation ni la terreur dont l'imagination des écrivains nous a fait des peintures plus ou moins hyperboliques. Sans doute quoiqu'il y eût de la tiédeur, de l'éloignement même dans les royalistes pour Louis XVI qu'ils accusaient d'avoir perdu la royauté par sa faiblesse, un assez grand nombre de personnes regrettaient ce prince; mais leur pitié timide murmurait en secret, et n'osait protester contre l'arrêt de la Convention. Au contraire presque toutes les nuances de révolutionnaires, et, avec eux, le peuple entier, applaudissaient à l'assemblée : il lui arrivait de toutes les parties de la France des adresses de félicitation. Des témoins dignes de foi qui ont relevé le nombre des signatures apposées au bas de ces adresses,

m'ont assuré qu'il s'élevait à six millions. Tout me porte à croire cette révélation conforme à la vérité.

Dans nos camps, la catastrophe de Louis passa comme une chose inaperçue. On sait que l'armée avait adopté avec joie la révolution; les anciens soldats ne pensaient plus à des princes qui ne les avaient jamais commandés ; quant aux jeunes défenseurs de la patrie, la plupart d'entre eux ne connaissait pas le roi, ils n'avaient entendu prononcer son nom qu'avec des malédictions. D'ailleurs, l'enthousiasme républicain les transportait, et, comme on va le voir, ils ne songeaient qu'à donner de nouveaux exemples du courage qui venait d'illustrer leur entrée dans la carrière de la gloire.

Les puissances étrangères n'avaient presque rien fait en faveur de Louis XVI pendant sa captivité : elles ne laissèrent éclater ni douleur ni indignation au moment de sa mort. En Angleterre et en Amérique, cette mort répandit un deuil général; mais beaucoup d'émigrés français la reçurent avec une scandaleuse indifférence; leur haine ne pouvait pardonner à Louis XVI la convocation des États-Généraux, et son adhésion aux principes constitutionnels. Cependant son oraison funèbre fut prononcée à Wellinghen par le prince de Condé, au milieu de ses compagnons d'armes, qui à la suite de cette cérémonie proclamèrent le fils de Louis XVI, roi de France et de Navarre. Aucune tradition du dehors, aucun acte privé ou public, ne témoignent de la profonde douleur des frères de Louis XVI.

Monsieur se hâta d'écrire aux émigrés qu'il venait de prendre la régence, de reconnaître son neveu roi de France, et d'instituer le comte d'Artois lieutenant-général du royaume. Ce prince partit pour Saint-Pétersbourg. La czarine avait déjà chassé outrageusement de ses états tous les Français restés fidèles à leur pays; pour obtenir une exception aux rigueurs de l'ukase impérial, il fallait abjurer sa patrie,

armées romaines de la république étaient dans un pays que le sénat avait bien voulu annexer à l'empire éternel, les peuples admis à cet honneur se trouvaient heureux de le payer par des tributs que les Camille, les Fabricius et leurs successeurs victorieux, envoyaient au trésor public enfermé dans le temple de Saturne. »

Les comités, en tenant ce langage à Dumouriez, étaient les interprètes des principes de la Convention animée d'un esprit de propagande universelle. En effet, non contente d'avoir, dans un décret du 19 novembre, promis secours et protection à tous les peuples opprimés par leurs princes, elle avait rendu le 5 décembre suivant, sur la proposition de Cambon, un autre décret qui reste à jamais célèbre dans nos annales révolutionnaires : « Il est enjoint aux généraux de proclamer dans les pays conquis la doctrine de la souveraineté des peuples, et de dissoudre les autorités existantes. La nation française déclare qu'elle traitera comme ennemi le peuple qui, refusant la liberté ou l'égalité, ou y renonçant, voudrait conserver, rappeler ou traiter avec les princes ou les castes privilégiées, elle promet et s'engage de ne souscrire aucun traité, et de ne poser les armes qu'après l'affermissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la république sont entrées, qui aura adopté les principes de l'égalité et établi un gouvernement libre et populaire. » On ne trouve pas dans l'histoire du monde un autre exemple d'un peuple qui, à peine sorti d'esclavage et encore dans toutes les douleurs de l'enfantement de la liberté, ait ainsi appelé tous les autres peuples à briser leurs fers. L'expérience et la raison politique peuvent blâmer le décret de la convention comme prématuré, comme dangereux, comme propre à compromettre le sort de ceux que l'on voulait affranchir; mais combien de cœurs généreux les promesses de nos représentans firent battre en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande et en Po-

logne! que de vœux offerts en secret sur l'autel des dieux domestiques pour le triomphe de cette de France qui s'annonçait en libératrice du monde!

Peu porté par sa nature et par ses habitudes à se nourrir des illusions de l'assemblée et à vouloir adopter la sévérité républicaine de ses principes, Dumouriez répondait à leurs propagateurs : « Vous vous trompez, parce que vous ne connaissez pas l'état des choses. La Belgique ne ressemble point à la France; chez nous, l'élément révolutionnaire est dans le peuple; ici, au contraire, il se trouve dans la bourgeoisie. Des impositions militaires la blesseraient, des clubs lui causeraient de vives alarmes et refroidiraient son patriotisme. En voulant donner à nos assignats un cours forcé, vous présenterez votre protection comme un marché onéreux et tyrannique où vos nouveaux amis auront tout à perdre et vous tout à gagner; on dirait que vous vendez la liberté, tandis qu'il est de la grandeur et de la dignité de la France de la donner. »

Dumouriez alléguait encore d'autres raisons tirées de la situation et des besoins de son armée qui devait épargner le pays conquis pour en tirer des ressources et ne pas le révolter par un excès d'exigences. Tous ces argumens avaient certainement du poids; mais, d'un côté, le général oubliait qu'il ne fallait pas commencer par ruiner les finances de la république, et que ceux qui faisaient une révolution au profit du monde, avaient droit de réclamer le secours et les sacrifices des peuples qu'ils allaient délivrer. D'autre part, Dumouriez, en voulant ménager le pays, ce qui était sage, obéissait secrètement à des calculs particuliers de son ambition; il voulait s'attacher la Belgique, et se présenter à elle comme son défenseur contre la tyrannie de la Convention. Grâce à cette politique, il espérait faire servir la Belgique au succès du dessein qu'il avait conçu de battre en ruine l'autorité de la Convention. Ces dissentimens nuisaient beaucoup à nos

affaires, et devaient à la fin nous causer des malheurs; il faut d'ailleurs convenir que les plus graves inconvéniens résultaient de la résolution de payer tout en assignats, monnaie sans valeur aux yeux des Belges qui la repoussaient de toutes leurs forces. Non seulement les approvisionnemens manquaient à nos soldats, mais des conflits sanglans s'élevaient entre les nouveaux républicains de la Belgique et l'armée à laquelle Dumouriez donnait souvent tort. Dans cette position, il fut obligé de recourir à des mesures financières qui étaient nécessaires, sans doute, mais dans l'adoption desquelles il n'apporta point la prudence et la sévérité qui l'auraient aidé à prévenir de graves reproches. Il avait malheureusement auprès de lui, dans ce moment, des hommes d'une réputation au moins suspecte, appelés Malus et l'abbé d'Espagnac; ce dernier, ancien agent de Calonne, intrigant, dissipateur, et sans principes comme son patron. Pressé par les besoins du service, Dumouriez eut recours à ces deux agens; ils passèrent des marchés qui furent bientôt dénoncés comme des engagemens ruineux pour le trésor. Le diligent investigateur de tous les abus qui fondaient sur la république naissante, comme les sept plaies de Moïse sur l'Egypte, Cambon apprit et la désobéissance déguisée du général aux volontés de la Convention, et le choix de ses agens qui ne semblaient que trop annoncer la renaissance ou la continuation des mauvaises habitudes de l'ancien régime en fait de fournitures militaires. Il prit feu sur ces griefs, et ne tarda point à déclarer hautement que les finances et les approvisionnemens de nos armées étaient livrés à des mains infidèles. Cambon avait une réputation d'intégrité; sous ce rapport, et comme révolutionnaire ardent, il plaisait aux Jacobins; son opinion obtint de l'autorité parmi eux, et déjà les patriotes sévères voyaient en Dumouriez un général d'accord avec des fournisseurs qui voulaient s'enrichir aux dépens du trésor public. Peut-être

cette opinion était-elle injuste, mais elle existait; voilà le fait.

Par suite des premières mesures financières de Dumouriez, qui parurent onéreuses, on avait établi à Paris un comité des achats destinés à fournir les approvisionnemens de l'armée; mais ce comité, nouvellement créé, n'agissait encore que faiblement, et ses opérations ne pouvaient encore présenter de grandes ressources. En attendant les secours promis, Dumouriez restait sans vivres comme sans argent pour s'en procurer et même pour solder l'arriéré de la paie des troupes. En arrivant à Bruxelles, il fut forcé d'emprunter quatre-vingt mille florins au trésor de cette ville, et trois cent mille francs à un banquier, auquel il remit un bon de la même valeur sur le trésor public de France.

Le pouvoir exécutif et le comité des finances se scandalisèrent de cet acte de nécessité qui était à leurs yeux une usurpation de pouvoirs. Qu'allait devenir la fortune publique, si chaque général osait, de sa seule autorité, imposer des engagemens à la nation, sans l'aveu des représentans du peuple et du gouvernement? Cette réflexion réveilla tous les soupçons; ils éclatèrent avec tant de violence, que la Convention enjoignit à Dumouriez de faire arrêter Malus, Petit-Jean et d'Espagnac, que la vindicte publique dénonçait comme coupables de malversation. Irrité de cette injonction qui, en annonçant évidemment de graves méfiances sur sa probité, blessait en lui l'orgueil du commandement, Dumouriez écrivit à la Convention, pour assumer sur lui toute la responsabilité de la conduite des agens contre lesquels il s'était vu obligé lui-même de mettre à exécution le décret fulminé par les représentans du peuple. On ne peut refuser de la noblesse et du courage à la conduite de Dumouriez. Il eut bientôt un autre sujet d'ombrage et de mécontentement : on lui envoya pour commissaire ordonnateur le fameux Ron-

sin, jusqu'alors étranger à l'administration, homme doué d'une capacité médiocre, sans reproche, suivant les apparences, sous le rapport de la probité, mais révolutionnaire exalté qui parut prendre à tâche de contrarier en tout les mesures du général.

Dans le même esprit d'inquiétude qui avait inspiré au conseil exécutif la pensée de placer près de Dumouriez un Argus aussi incommode que Ronsin, l'assemblée prit la résolution d'envoyer Lacroix et Danton auprès de l'armée en Belgique. Ces deux commissaires, investis de pouvoirs immenses, convaincus de la nécessité de convertir les peuples à la liberté, se hâtèrent de révolutionner le pays ; ils y établirent partout des clubs qui ne tardèrent point à prêcher les doctrines françaises. Faisons ici, disaient-ils, une révolution complète, elle mettra tout entre nos mains. Le pouvoir et la conduite des commissaires, conformes à ces principes, irritèrent le général, qui la trouvait non moins contraire à son projet caché qu'aux intérêts de l'armée. Il essaya des représentations ; mais Danton, en ménageant son amour-propre et en paraissant écouter ses conseils, continuait à agir dans le sens de la propagande ; il espérait soulever et entraîner le peuple belge tout entier et lui imprimer notre enthousiasme. Le peuple, disait-il, est partout composé de pauvres qui meurent de faim, d'opprimés qui souffrent dans leur orgueil ou dans leur fortune, de victimes qui ont de grandes représailles à exercer contre les agens de la tyrannie ; appelez tous ces mécontens plus ou moins furieux, montrez-leur que vous avez des entrailles pour eux, promettez-leur un meilleur sort avec la volonté ferme et sincère de le leur procurer, et vous serez sûrs de conquérir leur appui. Il y a d'ailleurs dans le nom seul de liberté une magie secrète qui remue le cœur de tous les hommes ; les serfs même de la Russie n'entendraient pas ce nom sans avoir envie de briser leurs fers.

Alors renfermé dans le positif des choses, Dumouriez n'entendait, ou plutôt ne voulait rien entendre à ces théories de révolution. Cependant, le 7 décembre, fatigué par les continuelles menaces d'un certain nombre de Jacobins, mécontent de l'état précaire dans lequel il se trouvait, il résolut de faire à ses ennemis les avances d'une réconciliation. Le 12, il écrivit au fameux Anacharsis Clootz, qui florissait alors dans les sociétés populaires, une lettre ainsi conçue :

« Le général des Sans-Culottes à l'orateur des Sans-Culottes.

« Les armées des républicains français ont triomphé des ennemis du dehors, puissions-nous n'en plus avoir au dedans ! Hâtons-nous d'étouffer les germes des dissentions intestines, ne détournons point sur les personnes l'attention publique qui ne doit se porter que sur les choses ; faisons céder tous les intérêts particuliers, tous les ressentimens de l'amour-propre à l'intérêt général, à l'amour de la patrie. Arrivons à la république universelle, en démontrant aux peuples le bonheur et la prospérité de la république française, fruits de la sagesse d'un gouvernement bien organisé, où tous les pouvoirs distincts agiront sans frottement et sans confusion. Toi, cependant, orateur du genre humain, parcours ta généreuse carrière, tonne contre les préjugés et le fanatisme, éclaire les faibles mortels, rends-les sensibles et vertueux ; que la fraternité, la seule, la vraie religion, devienne le charme de notre existence et le lien de tous les cœurs à Dieu. Voilà la douce philosophie de la nature : pourquoi faut-il que les canons et les baïonnettes soient les moyens de l'établir et de la propager ? »

Mais ce langage, au moins étrange dans la bouche de Dumouriez, ne le réconcilia avec personne à Paris où il avait de nombreux ennemis, notamment ce Marat qu'il avait si grièvement insulté lors de leur fameuse entrevue.

Marat accusait Dumouriez d'avoir sacrifié sans nécessité dix mille Parisiens pour vaincre à Jemmappes, il revenait sur la retraite si facile des Prussiens en Champagne, et soutenait encore que tout l'argent destiné par Pache à l'entretien de l'armée, était dévoré par le général et son état-major.

Le même jour où il écrivait à l'orateur du genre humain, Dumouriez faisait établir l'armée dans ses quartiers d'hiver, et fixait, en cas d'attaque, Aix-la-Chapelle comme le point central de rassemblement des troupes. Enfin, après avoir pourvu autant qu'il le pouvait à la sûreté et à l'approvisionnement de son armée, vers la fin de décembre, il se rendit à Paris, peu satisfait d'avoir vainement tâché de réveiller dans le cœur des hommes placés sous ses ordres quelque intérêt en faveur de Louis. « Pas un soldat, dit-il, pas un officier ne voulait réfléchir sur le sort du roi, tous montrèrent une égale apathie. » Arrivé à Paris le 1er janvier, le général adressa quelques rapports à la Convention sur les décrets antérieurs. Un comité fut nommé pour l'entendre; mais les esprits trop occupés, firent peu d'attention à ses propositions. Il fut mécontent de cette indifférence et se retira dans une maison de campagne, à Clichy, d'où il essaya quelques efforts pour sauver Louis. Tout ce qu'il raconte sur ses tentatives auprès des hommes des différens partis, sur la mollesse et le défaut de suite des Girondins, sur la difficulté d'aborder Robespierre qu'il fit sonder par une personne amie, sur ses entretiens avec les particuliers qu'il allait visiter jusque dans les boutiques, au risque de se compromettre par la mauvaise habitude d'aventurer ses paroles sans en calculer les effets, porte le cachet de la vraisemblence et de la vérité. Mais à quel pauvre rôle se trouvait réduit l'homme qui méditait le projet de délivrer un roi et de renverser la Convention nationale! Comme les craintes, les soupçons, les refus, la profonde indifférence et quelquefois la haine

qu'il rencontra sur ses pas, durent lui donner promptement la certitude de l'impuissance de son intervention bornée à quelques mouvemens de la volonté, à quelques obscures et vaines démarches! Aussi renonça-t-il bientôt à une entreprise qui ne pouvait que le perdre sans aucun fruit pour les malheureux captifs ; au lieu de protéger les autres, lui même avait besoin de se défendre. Les difficultés de sa position lui firent sentir la nécessité de voir Cambon ; mais leurs entrevues n'eurent aucun résultat que celui de confirmer l'antipathie mutuelle qui existait entre eux.

Dumouriez, dans les inspirations d'une humeur pleine de rancune, représente Cambon comme un fou furieux, sans éducation, sans aucun principe d'humanité et de probité, brouillon, étourdi et fort ignorant. Voilà un de ces portraits que la passion invente et que la raison devrait désavouer. Avec son exaltation méridionale et sa parole hyperbolique, le député de l'Hérault déploya souvent, soit pour combattre les excès révolutionnaires en face de leurs plus puissans auteurs, soit pour défendre les intérêts du trésor public, une constance et un courage que son diffamateur n'aurait peut-être pas trouvés en lui dans les mêmes conjonctures. Dumouriez enfin ne possédait ni l'intégrité, ni les connaissances financières, ni l'esprit d'ordre et de suite, de l'homme nécessaire qui soutint si longtemps les assignats sur la pente irrésistible d'un discrédit inévitable, et nous fit le présent du grand-livre.

Dumouriez se rapprocha aussi de quelques révolutionnaires de l'époque, mais c'étaient de ces hommes sans considération, que l'on désavoue quand ils n'ont pas réussi. Les rapports du général avec eux, n'amenèrent aucun résultat.

Dumouriez avait eu de grands démêlés avec l'administration à laquelle présidait Pache, qui, porté au ministère par Roland, et soutenu d'abord par les Girondins, n'avait point tardé à passer dans le camp des Montagnards.

Ce changement ne venait point de la lâcheté d'un transfuge, mais de la conviction d'un esprit juste. Les Girondins, disaient-ils, mourront sur les ruines de la république qu'ils auront laissée périr; les Jacobins briseront tous les trônes de l'Europe, plutôt que de voir succomber la liberté.

Nul doute que les Jacobins et la révolution n'exerçassent une haute influence sur Pache ministre, nul doute qu'il n'eût senti le besoin d'être soutenu par leur influence et celle du peuple qui marchait avec eux; mais ce serait une erreur de croire que ses bureaux, comme on le répète encore tous les jours, ne fussent peuplés que d'hommes grossiers, mal vêtus, ignorans et incapables. A quelques exceptions près, et sauf un petit nombre d'individus privés d'éducation, qui croyaient que la république leur ordonnait d'enchérir encore sur leur grossièreté naturelle, les employés en général appartenaient à la classe moyenne; ils en avaient les mœurs, les habitudes et l'instruction. Les circonstances m'ont placé dans une grande administration qui avait des rapports de tous les jours avec le ministère de la guerre; et, dans des conseils de la plus haute importance, on fut étonné de trouver des employés pleins de lumières, de connaissances positives, et de ressources dans l'esprit. Je dois ajouter qu'alors, dans la cité, comme sur le champ de bataille, on se formait promptement parce que l'on combattait et tous les jours et à toute heure. J'ai vu éclore, comme par enchantement, des capacités qui s'ignoraient elles-mêmes. Excepté sous l'empereur peut-être, il ne se fit jamais autant de travail que dans les ministères républicains; le patriotisme donnait même à ceux-ci un caractère de dévouement extraordinaire. Au reste, si c'était avec des administrations remplies d'ignorans et de sans-culottes, en prenant ce terme dans toute l'acception de mépris qu'on lui prête, que la Convention et son Comité de salut public eussent

triomphé de tant d'obstacles, il faudrait voir ici un prodige inexplicable. J'aurai, plus tard, l'occasion de venger le peuple français lui-même, que l'erreur, la prévention et l'injustice ont représenté sous des couleurs si odieuses pendant les deux années des miracles de sa défense contre l'Europe.

Dumouriez et beaucoup d'autres ont reproché à Pache le choix de plusieurs hommes investis de sa confiance; mais Meunier et Vandermonde étaient des hommes habiles; d'autres, tels que Vincent, Xavier Audouin et Hassenfrats, outre leur dévouement à la cause et leurs services dans l'administration, se recommandaient encore par un mérite particulier. Leurs discours aux Cordeliers ou aux Jacobins conciliaient au ministère la confiance publique, sans laquelle aucun succès n'était possible. Si Dumouriez lui-même, au lieu de se raidir contre un torrent, avait eu assez de portée d'esprit, assez de modération dans l'orgueil, assez de force dans le caractère pour suivre la marche de la révolution qu'il espéra follement faire rétrograder, s'il avait pu conserver, par cette conduite habile, la confiance des révolutionnaires, il aurait fait de grandes choses, et ne serait devenu ni rebelle, ni traître.

Pache, le conseil exécutif et les comités faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour suffire aux besoins des armées; mais des obstacles de tout genre, que personne ne pouvait écarter, parce qu'ils tenaient à la nature même des choses, à la difficulté des approvisionnemens de toute espèce, à la rareté du numéraire, à la dépréciation du signe qui le remplaçait, à la multiplicité des demandes dont le nombre croissait sans cesse, aux conflits d'autorité, aux inquiétudes du peuple, aux orages de l'opinion, paralysaient les efforts de l'administration; on faisait des choses extraordinaires, mais il aurait fallu des prodiges, et des prodiges tous les jours. Dumouriez, de son côté,

environné de difficultés et concentrant toutes ses pensées sur son armée, ne s'élevait pas jusqu'à l'ensemble des devoirs de l'administration ; il accusait Pache d'ineptie, de perfidie, d'improbité même, comme Lafayette lui aussi, avait intenté contre Dumouriez, ministre, des accusations d'impéritie et de trahison. Pache, à son tour, sans aucun dessein de desservir le général qui avait si mal profité deux fois de la victoire, n'avait pas une haute confiance en lui. Dans cette situation, un rapprochement n'était pas facile. Cependant les choses s'arrangèrent mieux qu'on ne l'aurait pensé : les Jacobins et Robespierre lui-même, qui ne voulaient pas céder Dumouriez aux Girondins, le défendirent contre Marat et ses pareils. De son côté, le conseil exécutif, espérant beaucoup de celui qui avait sauvé la France dans les défilés de l'Argonne, et illustré nos annales, résolut de le reconquérir. On lui rendit ses deux commissaires ordonnateurs, Malus et Petit-Jean, on lui accorda de nombreux renforts, des approvisionnemens considérables ; enfin, on adopta son plan de campagne. Précédemment, et sans faire attention aux expressions hautaines d'une lettre dans laquelle il semblait parler comme un consul victorieux, on avait acquitté sa lettre de change sur le trésor.

Cependant l'horizon s'assombrissait de jour en jour : la Hollande, l'Angleterre allaient se déclarer contre nous, et donner en quelque sorte le signal aux autres puissances, encore incertaines ou attendant le moment de manifester leur inimitié. Jusqu'à la journée du 10 août, toutes les négociations diplomatiques entre l'Angleterre et nous avaient paru conserver une bienveillance réciproque ; mais aussitôt après la déchéance, Pitt s'était empressé de rappeler M. Gower, ambassadeur de Londres à Paris, et n'avait fait que tolérer M. Chauvelin, notre ambassadeur, qu'il ne regardait plus que comme un simple envoyé. Cependant le ministre, voulant encore observer certaines

convenances, ou attendre que tout fût prêt pour une rupture, demanda et reçut un agent secret. On envoya M. Maret, avec lequel il eut des conférences assez vives : il s'y plaignit des menaces perpétuelles qui partaient de la tribune des Jacobins contre tous les gouvernemens, du décret du 15 décembre, destiné, disait-il, à faire révolter tous les peuples contre l'autorité ; il allégua en outre la possession d'Anvers et l'ouverture de l'Escaut par les Français. C'était là surtout l'objet de ses inquiétudes et de son ressentiment ; car l'Angleterre ne pouvait, sans une ardente jalousie, nous voir maître d'un littoral immense et des ports d'où s'élançaient jadis contre elle les flottes de Tromp et de Ruyter. Nous ne voulions pas renoncer à nos conquêtes, Pitt ne pouvait consentir à les laisser entre nos mains ; ainsi nul moyen de parvenir à s'entendre.

La cour d'Angleterre affecta la plus profonde indignation à la nouvelle de la mort du roi ; mais ses démonstrations cachaient beaucoup d'hypocrisie. En effet, on n'avait fait aucune démarche en faveur de Louis avant et pendant son procès, et, au contraire, les hommes du pouvoir avaient repoussé dans la chambre des communes la proposition de Burke, qui demandait au gouvernement de s'intéresser aux prisonniers du Temple. Peut-être pourrait-on dire, sans craindre d'offenser la vérité, que nos ennemis regardaient l'infortune de Louis comme une expiation de son généreux concours à l'affranchissement de l'Amérique. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, le parlement fut assemblé extraordinairement. Pitt en obtint un bill contre les étrangers, bill qui lui permettait d'exclure tous les Français. L'ambassadeur Chauvelin, dont on ne reconnaissait plus le caractère, eut ordre de sortir du royaume dans huit jours. En même temps, après avoir déclaré l'ouverture des ports anglais aux blés étrangers, et permis leur libre exportation, on mit tout à coup un embargo sur les navires chargés de cette denrée qui

allaient mettre à la voile pour la France. Enfin, le ministère, c'est-à-dire Pitt, qui était l'ame du gouvernement, fit armer la tour de Londres, ordonna la levée des milices et tous les préparatifs d'une guerre imminente. L'Angleterre y était préparée depuis long-temps; ses hostilités commencèrent immédiatement : un corps de 15,000 hommes commandés par le duc d'York, fut débarqué en Hollande, sous le prétexte de venir au secours du stathouder, menacé par le parti des patriotes de ce pays qui méditaient leur indépendance. Lord Aukland, à la faveur du secours donné par sa nation, entraîna la Hollande contre nous. En même temps, Pitt envoyait une escadre considérable s'emparer de la Guadaloupe et de la Martinique; deux émigrés français, Dubuc et Clairfontaine, députés de ces colonies, étaient à bord du vaisseau amiral anglais, pour favoriser le succès de la trahison qui devait les livrer à l'ennemi.

Sur la question d'une lutte avec la France, les avis se trouvaient partagés : dans le peuple, une vieille haine, réveillée par une politique cruelle, rendait la guerre nationale; d'ailleurs le souvenir de la grande colonie arrachée par notre secours à la couronne d'Angleterre vivait dans le cœur de ceux qui prétendaient avoir le cœur vraiment breton; l'orgueil national leur représentait à tout moment l'humiliation de leur patrie, et les poussait à saisir une occasion de se venger par nos désastres. D'autre part, des citoyens éminens par leurs talens et leurs services, des hommes de l'opposition, sans professer les principes du cosmopolisme, pensaient que notre liberté ne pouvait qu'assurer celle de leur pays; et comme ils connaissaient bien le génie de Pitt, ils craignaient de lui donner par la guerre les moyens de porter préjudice aux droits des citoyens anglais, et de fonder la tyrannie du gouvernement. A la tête de ce parti vraiment national et philantropique, où brillaient le marquis de Landsdown,

les comtes de Stanhope, Derby et Lauderdale, l'opinion plaçait Fox et Shéridan.

Fox, troisième fils de lord Holland, avait, à peine âgé de vingt ans, débuté dans la carrière publique par prêter au ministère l'appui d'un talent déjà révélé; mais, après des vicissitudes de fortune et d'emploi, il se rangea dans le parti wight. Dès 1780, environné de la plus honorable popularité, il fut élu député de Westminster. Devenu, peu de temps après, ministre, puis maladroitement associé à North, il ne put se soutenir contre les attaques du parti contraire; abandonné du reste des siens, il revint s'asseoir sur les bancs de l'opposition, après avoir eu pourtant beaucoup de difficulté à se faire réélire à Westminster, où, plus jeune, il avait triomphé!

La révolution française ayant éclaté, il s'en constitua le champion, et aima mieux rompre avec Burke les nœuds d'une ancienne amitié que de manquer aux principes de sa foi politique. Rien de plus noble et de plus touchant que la séance du parlement où ces orateurs déclarèrent tous deux avec des larmes dans la voix, que c'en était fait de leur vieille amitié! Autant Burke mit de fureur à attaquer la révolution française, autant Fox déploya d'art et de talent pour la défendre; il saisissait toutes les occasions de combattre le ministère, et ne cédait le terrain qu'après l'avoir disputé avec acharnement. Lors de la réunion du parlement d'Angleterre, convoqué par les calculs de Pitt, qui avait déjà résolu d'engager son pays dans une guerre à mort avec nous, il fallait faire une réponse au discours de la couronne, discours tout hostile à la France.

Fox, qui plusieurs fois avait pris la parole dans cette grave affaire, s'en empara de nouveau dans la séance du 14 décembre. « Personne de cette chambre ne peut, dit-il, approuver la partie de l'adresse qui loue la neutralité du gouvernement; les ministres sont même si coupables sur

ce point, que j'en demande la destitution; ils auraient dû intervenir dans la ligue formée contre la France, empêcher ainsi les scènes cruelles qui s'y sont passées, et donner à l'Europe une grande leçon de modération et de justice, digne de l'influence d'un empire tel que le nôtre. Voilà ce qu'ont négligé les ministres. Je m'en félicite, du reste, à quelques égards : la justice de la nature a montré qu'elle voulait que les soldats de la liberté triomphassent de ceux du despotisme.... Nos premiers regards doivent se fixer sur la situation où nous sommes, et sur les causes qui l'ont amenée. Vous souvient-il que la France, il y a trois ans, était réduite à si peu de chose, du moins au dire de quelques observateurs, qu'un carré blanc était tout ce qu'ils montraient d'elle sur la carte? La voilà pourtant plus formidable que lorsque, jouissant de la bénédiction du pape, une étroite alliance l'unissait à l'Autriche et à l'Espagne. A quoi doit-elle cette résurrection? Au gouvernement libre qu'elle s'est donnée.

« M'objectera-t-on qu'il n'est pas libre, ce gouvernement de la France? Moi, je soutiens qu'il l'est, puisqu'il le paraît à ses habitans. Aussi nos ministres feront-ils bien de réfléchir avant d'insister sur la fermeture de l'Escaut. Je ne leur conseille pas de faire tant de fond sur l'Autriche et sur la Prusse : elles se souviennent de leurs défaites. La Hollande est un roseau, et je n'ignore pas qu'on se plaint amèrement de nous en Irlande, où vous savez que les trois quarts de la population portent encore le joug de l'esclavage politique. Quant aux mouvemens de l'Ecosse, M. Dundas peut vous en donner des nouvelles....

« Mais j'entends déjà nos aimables lords, nos élégans de la cour, murmurer à demi voix que l'ambassadeur de la république française déshonorerait par son costume les appartemens de Saint-James. Ministres, ne rougissez donc pas de dire tout haut ce que vous osez penser tout bas, afin que le bon peuple d'Angleterre ne se méprenne plus

sur les raisons importantes pour lesquelles on veut lui faire prodiguer les trésors de l'état et son sang, qui est aussi un trésor....

« Je suis tellement convaincu du danger qu'entraînerait la guerre, que, demain, je proposerai une adresse au roi, pour l'inviter à reconnaître la république française. Sera-t-elle accueillie ?... Qu'il me soit permis de vous faire souvenir que je fus le premier à reconnaître l'indépendance de la république américaine. J'ai assez vécu pour me rappeler les deux colonnes du républicanisme, *Wasinghton* et *Adams*. Ma mémoire me représente aussi quel sourire amer repoussa les remontrances de Franklin au nom de l'Amérique opprimée. Mais je ne tardai pas, en ma qualité de secrétaire d'état, de faire porter en Amérique des paroles bien différentes à cet homme si dédaigné d'abord... Il faudra donc, un jour ou l'autre, reconnaître la république française. Toutes les puissances de l'Europe ne reconnurent-elles pas la république anglaise sous Cromwell? nos ambassadeurs trouvèrent-ils moins d'égards dans les cours après l'exécution de Charles? exécution bien moins injuste, quoi qu'on en puisse penser, que celle qui menace le malheureux monarque de France, et que le ciel, du moins je l'espère, détournera de dessus sa tête.

« Le moyen d'empêcher les conquêtes de la France, que vous redoutez, n'est point de lui déclarer la guerre. »

A côté de cet orateur qui combattait pour nous avec cette haute raison et ces grandes vues politiques, siégeait un homme fin, délié, moqueur, maniant le sarcasme avec une habileté dont en France nous ne pouvons retrouver le modèle que dans Beaumarchais. Shéridan, auteur dramatique spirituel, pamphlétaire hardi, surprenait quelquefois les communes par de profonds accens du cœur et de sublimes éclairs de génie. Dans la scandaleuse affaire de Hastings, la voix de Shéridan produisit un tel effet, que les orateurs du ministère n'osèrent prendre la parole

jour : le corps presque nu, traîné sur un char et couché sur un lit de forme antique, la blessure encore ouverte, le sabre ensanglanté de l'assassin suspendu au-dessus de la tête de la victime, attiraient tous les regards et agitaient tous les cœurs des sentimens de la pitié, de la tristesse et de l'indignation.

Au Panthéon, dont la vaste étendue se trouva insuffisante pour contenir la foule, Félix Lepelletier, frère du défunt, le fécond Barrère, Vergniaud, président de la Convention, prononcèrent des discours, après lesquels tous les membres de l'assemblée, la main levée vers le ciel et sur le cercueil du mort, promirent de braver tous les périls pour sauver et maintenir la république, et de ne pas se séparer avant d'avoir présenté au peuple français une constitution fondée sur les principes de la liberté et de l'égalité. Ce moment de la cérémonie fut sublime.

Le lendemain, la famille du mort parut à la barre de la Convention, pour lui témoigner sa reconnaissance. Félix Lepelletier présenta le buste en marbre de son frère, qui fut placé dans la salle des séances. On y admettra bientôt un tableau de David, représentant Lepelletier sur son lit de mort, ayant au-dessus de sa tête le glaive de l'assassin qui lui a ôté la vie.

Pâris formait à lui seul toute sa conspiration, mais son crime n'en retomba pas moins sur le parti dont il semblait avoir exaucé les vœux. Chacun se disait : « Voilà le commencement du projet d'assassinat des patriotes médité par les royalistes ; aussi l'exaltation contre eux parvint-elle à son comble, et dès ce moment, la révolution accéléra sa marche vers le système de rigueur que les passions et les dangers allaient rendre inévitable.

Dans une telle disposition des esprits, l'assemblée ne fut pas peu surprise de recevoir la démission de Manuel et de Kersaint, motivée sur ce qu'ils avaient été envoyés

comme législateurs et non comme juges. Ils avaient cependant opiné dans le procès, assisté à la délibération, donné leur vote dans le jugement. A propos de ces deux démissions, Barbaroux soutint qu'un député ne pouvait abdiquer ses fonctions. Choudieu demanda que les deux députés fussent déclarés infâmes et traîtres à la patrie. La Convention passa simplement à l'ordre du jour.

Ces démarches en précédaient une autre plus importante, la démission de Roland, transmise à l'assemblée par une lettre dont voici la teneur :

« Je viens, dit-il, offrir à la Convention mes comptes, ma personne, et lui donner ma démission... J'ai eu à lutter contre les désordres qui suivent toujours une grande révolution ; j'ai dû me faire des ennemis de tous les hommes vicieux qui avaient intérêt à les prolonger, et des exagérés qui les prenaient pour des effets salutaires. Mon courage à m'opposer aux désordres, à en signaler les fauteurs, a été pris pour de la passion ; c'est alors que la calomnie s'est déchaînée : son absurdité ne peut se comparer qu'à son audace ; mais l'excès de l'un et de l'autre parvient enfin à abuser une portion du public, et de là les défiances prolongées qui s'étendent insensiblement..... » Enfin, Roland répétait qu'il se retirait, parce qu'il ne pouvait plus faire le bien. Il finissait sa lettre à la Convention, par donner quelques renseignemens sur la découverte de l'armoire de fer et sur la manière dont il en avait extrait les papiers ; il répondait aux Montagnards qui l'accusaient d'avoir enlevé des pièces qui pouvaient compromettre la Gironde.

En se retirant, le ministre rendait hommage au principe du respect que l'on doit à l'omnipotence de la majorité. Les députés qui l'avaient porté au pouvoir venaient d'être vaincus dans une lutte décisive, Roland crut de son devoir d'abandonner un poste dans lequel il ne pouvait plus compter sur l'approbation de l'assemblée.

Le lendemain du jour où l'ami des Girondins, jadis en si haute faveur auprès de l'assemblée, résignait le pouvoir sans avoir obtenu d'elle un seul remercîment ou un mot d'éloge, Dubois-Crancé fit un rapport sur l'organisation générale de nos armées. Après avoir entendu ce rapporteur à vues d'ensemble, grandes et élevées, la Convention décréta que les forces de la république seraient portées à cinq cent mille hommes. Quelques jours après, Sieyès, au nom du conseil de défense générale, vint entretenir ses collègues de la formation du ministère de la guerre, si important à cette époque. C'était une chose assez curieuse de voir un prêtre aborder une pareille matière ; mais ce député, dont l'esprit s'était spécialement appliqué à l'étude des théories constitutionnelles, avait assez de souplesse et de pénétration pour embrasser d'autres sujets que ceux de ses méditations habituelles. La discussion qui suivit son exposé fut vive et plus profonde que l'on ne pouvait s'y attendre de la part d'hommes étrangers à l'état militaire. Parmi les orateurs qui captivèrent l'attention de la chambre, on remarqua Barbaroux et Lamarque. Le débat se trouva interrompu par une pétition des Liégeois, qui demandaient leur réunion à la république. Déjà la Savoie avait obtenu cet avantage, vivement sollicité par elle. La pétition des Liégeois n'était pas revêtue des formes légales, la Convention passa à l'ordre du jour, mais en même temps, elle rendit, à l'unanimité, un décret qui incorporait le comté de Nice à la France.

Enfin, l'insulte faite à notre ambassadeur à Londres ayant été connue de l'assemblée, le 1er février, Brissot, chargé du rapport sur cette affaire, parut à la tribune. « Citoyens, dit-il, la cour d'Angleterre veut la guerre ; vous n'en pouvez plus douter.... Périsse plutôt l'Angleterre, que de voir la république française se consolider! Tel est le sens énergique de l'outrage fait à votre ambas-

sadeur et des armemens qu'on ordonne. » Après avoir discuté froidement les prétendus griefs des Anglais, et la politique de leur ministère : « Une idée, ajouta-t-il, doit électriser vos ames. Citoyens, ce n'est pas pour vous seuls que vous allez combattre, c'est pour toutes les nations de l'Europe. Une partie de vos ennemis même recueillent déjà le fruit de votre intrépidité; car les rois craignent déjà de peser sur leurs peuples. Trois millions d'hommes, en Irlande, vont être affranchis, parce que vos principes ont touché leurs rivages.

« C'est l'Europe tout entière, ou plutôt tous les tyrans de l'Europe que vous avez à combattre; mais il faut que le commerçant oublie son commerce pour n'être plus qu'armateur; que le capitaliste consacre ses fonds à soutenir nos assignats, à subvenir au besoin de numéraire; il faut que tout citoyen soit prêt à marcher comme un soldat romain, c'est-à-dire non seulement avec ses armes, mais encore avec des provisions pour un temps donné. Il faut que les Français ne fassent qu'une grande armée, que toute la France soit un camp; il faut se préparer aux revers, s'accoutumer aux privations : l'instant approche où ce sera un crime pour tout citoyen d'avoir deux habits, si un seul de nos frères soldats est nu.

« En déclarant la guerre à l'Angleterre, c'est la déclarer au stathouder, plutôt le vassal que l'allié de l'Angleterre; d'après cela, votre comité diplomatique vous propose de décréter ce qui suit :

« Art. 1er. La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu'attendu les actes multipliés d'hostilités et d'agressions ci-dessus mentionnés, la république française est en guerre avec le roi d'Angleterre et le stathouder des Provinces-Unies.

« 2. La Convention nationale charge le conseil exécutif provisoire de déployer les forces qui lui paraîtront nécessaires pour repousser les agressions et pour entre-

tenir l'indépendance, la dignité, les intérêts de la république française.

« 3. La Convention nationale autorise le pouvoir exécutif provisoire à disposer des forces navales de la république, ainsi que l'intérêt de l'état lui paraîtra l'exiger, et elle révoque toutes les dispositions particulières ordonnées à cet égard par les précédens décrets. »

Ducos soutint ce décret avec l'éloquence la plus emportée. « C'est Pitt, s'écria-t-il, qui vous déclare la guerre, Pitt coalisé avec les tyrans de l'Autriche et de la Prusse, Pitt qui a vendu la nation anglaise aux plus vils passions de son maître et à la haine jalouse contre la liberté française. Eh bien! nous saurons la défendre! Que nos frontières se couvrent de soldats, nos ports de matelots; le printemps va renaître, et l'arbre de la liberté doit reverdir avec la nature. »

De tous les ennemis de notre nouveau gouvernement, sans aucun doute, le plus dangereux était l'Angleterre. Les forces navales de la France consistaient en soixante-six vaisseaux de ligne, quatre-vingt-seize frégates ou corvettes; mais l'émigration de la plupart des officiers avait singulièrement affaibli la marine florissante qui venait de porter des coups si terribles à l'Angleterre. Cette puissance, malgré ses pertes dans la guerre, possédait encore cent cinquante-huit vaisseaux de ligne, vingt-deux vaisseaux de cinquante, cent vingt-cinq frégates, cent huit cutters. La Hollande, toute prête à marcher de conserve avec les flottes anglaises, pouvait mettre à leur disposition cent vaisseaux de ligne de différentes grandeurs. Sans doute, la disproportion entre nos forces et celles de ces deux puissances était effrayante; elle nous réduisait à l'impuissance de balancer la fortune sur mer; mais il fallait bien accepter notre condition, et d'ailleurs la terre nous restait. La Convention avait en outre fort bien compris que plus grands seraient les périls, plus

grands seraient les efforts de la part d'un peuple qui, menacé de tous côtés, n'avait d'autre parti qu'un de ces désespoirs sublimes que Dieu a mis dans le cœur de l'homme, comme une ressource victorieuse de toutes les épreuves de la fortune.

L'assemblée vota le décret sur la guerre, avec des considérans fort remarquables. Elle ordonna que le discours de Ducos, une discussion savante de Barbaroux sur le parti que l'on pouvait tirer des bois de l'état pour la marine, seraient imprimés. Elle vota ensuite une adresse au peuple d'Angleterre, et, pour la rédiger, elle nomma quatre de ses membres, Barrère, Fabre, Condorcet et Thomas Payne. Cette grande décision de la guerre fut prise avec une résolution et une unanimité admirables. Assiégée de tant de dangers à l'extérieur, environnée de tant d'obstacles à l'intérieur, une assemblée nationale, quelque puissante qu'on la supposât, semblerait devoir plier sous le faix ; il n'en fut pas ainsi de la Convention nationale. Ne s'étonnant de rien, toujours prête à prendre de grandes mesures de salut public, elle passait des plus violens orages à des discussions pleines de lumières, et souvent terminées par des décrets marqués au coin de la sagesse. Alors elle revoyait la législation dont les grandes bases avaient été jetées par la Constituante, l'organisation administrative, les lois qui régissent l'agriculture, le commerce et l'instruction publique ; elle ne se bornait pas à renverser le vieil édifice, elle s'occupait à en fonder un nouveau. Le procès de Louis XVI, dans lequel les passions éclatèrent avec tant de violence, ne la détourna pas des graves pensées du législateur. La sentence portée contre ce prince avait, comme nous l'avons dit, attiré beaucoup d'adresses d'adhésion, mais elle allait aussi nous susciter deux guerres civiles, l'une dans les provinces de l'ouest, l'autre dans celles du midi.

Située dans une position formidable, au confluent

d'une grande rivière et d'un fleuve magnifique, à deux pas des frontières, dominatrice du midi, Lyon, la seconde ville de France, était composée d'une population mêlée, mais où les partisans de l'ancienne forme de gouvernement se trouvaient en grand nombre ; elle avait gardé les croyances et la foi de ses pères. Les ouvriers s'y trouvaient divisés en deux classes : les uns, descendant des montagnes, apportaient avec eux cette piété, ce sentiment religieux que l'on retrouve dans tous les montagnards ; et, nous devons le dire, ils formaient dans la cité une colonie studieuse, tranquille et anti-révolutionnaire ; l'autre classe se composait de gens nés dans la ville même, enfans dont les pères, trop occupés, n'avaient pas eu le temps de soigner l'éducation ; hommes habiles à l'ouvrage, sans mœurs, joyeux et spirituels compagnons de débauche, esprits toujours prêts à tout bouleverser, car, dans le désordre, ils espéraient satisfaire leurs passions et l'emporter sur leurs camarades, sans jamais courir le risque de perdre quelque chose, puisque, malgré les fruits d'un travail assez chèrement payé, ils n'avaient jamais rien amassé.

Lyon était d'ailleurs, depuis long-temps, le point de mire des royalistes. Frappés des avantages de sa position et de sa proximité de Turin, les princes émigrés avaient voulu, dès 1790, faire de cette ville le centre de toutes les menées contre-révolutionnaires du midi. Depuis cette époque, les hommes de Coblentz entretenaient, par des agens placés en Suisse, une correspondance active avec leurs amis de Lyon, qui, habiles à cacher leurs pratiques, n'en laissaient pas moins sentir leur dangereux ascendant sur une classe de la population. Le parti patriote, qui avait la conviction du danger où le triomphe du royalisme pouvait jeter Lyon, le midi, et peut-être la France tout entière, redoublait de surveillance et d'énergie pour conjurer ce malheur : différens clubs s'étaient ouverts,

et l'esprit révolutionnaire avait commencé à dominer tellement à Lyon, que chaque coup frappé à Paris retentissait immédiatement dans cette capitale du midi, destinée bientôt à jouer un rôle si funeste au milieu de la guerre civile de cette contrée. Ce fut sous l'influence des Jacobins que se firent les nominations des principales autorités de la ville. La classe moyenne et les classes plus élevées ne virent pas sans peine que l'on eût donné pour commandant à la force publique un nommé Julliard, pauvre ouvrier en soie, qui ne dut sa nomination qu'à sa qualité d'ancien militaire, jointe à une grande faiblesse. Vitet, homme de mœurs simples, et dont le caractère avait une singulière analogie avec celui de Pétion, fut nommé à la place de maire.

Le 10 août ne fit point couler de sang à Lyon; mais il permit aux imitateurs des Jacobins de faire arrêter les citoyens considérés comme suspects; le président, l'idole du club central de Lyon, Chalier, voulut ordonner des arrestations, en qualité de membre du corps municipal, l'administration du district et celle du département prononcèrent contre lui la peine de la suspension. Le révolutionnaire, furieux, partit pour Paris, afin de réclamer contre l'arrêt dont il venait d'être frappé. Voici quel était ce personnage. Chalier, Piémontais d'origine, sembla se destiner, dans sa jeunesse, à la prêtrise; il suivit les cours des religieux Dominicains de Lyon. Doué d'une imagination fougueuse et gigantesque comme celle de Clootz, il rejeta bientôt loin de lui ses premières intentions, pour devenir commis voyageur. En cette qualité, il parcourut l'Italie, non sans y recueillir quelque instruction. A Naples, dès les commencemens de la révolution, il se fit chasser par le gouvernement, comme un propagateur de révolte, c'est-à-dire de liberté. Attiré à Paris par les véhémens écrits de Loustalot, il visita Camille Desmoulins, Marat, Robespierre, Cérutti, et

s'enflamma de leur enthousiasme révolutionnaire. De retour à Lyon, où il rapporta des pierres de la Bastille, on le vit, grâce à cette espèce de pèlerinage politique et à son éloquence populaire, acquérir par degrés sur l'opinion cet ascendant qui devait le mettre à la tête de tous les mouvemens populaires. Quittant une seconde fois sa tribune, il ne cessa, de Paris où il était allé demander sa réintégration, de diriger les révolutionnaires de Lyon. Chalier obtint de l'Assemblée législative un décret qui le rétablissait dans ses fonctions, et destituait les administrateurs du district et du département, pour avoir prononcé la suspension d'un maire patriote dans une conjecture si importante. Cette victoire augmenta son pouvoir et la haine de ses ennemis.

Au commencement de septembre, le régiment Royal-Pologne, passait à Lyon : les officiers avaient formé le projet d'émigrer et d'entraîner après eux, s'ils le pouvaient, le corps tout entier. Neuf d'entre ces officiers, accusés avec raison, sont arrêtés et conduits au Château de Pierre-Scise. Le 9 septembre, le peuple se porte à la prison : quatre officiers sont égorgés, deux échappent à la mort; les autres, que Vitet veut sauver, sont protégés par son écharpe qu'il tenait étendue sur leur tête. Cependant la tourbe des assassins s'élance à la prison de Rouanne, pour s'emparer des prêtres qu'on y avait renfermés; mais les guichetiers, en voyant le péril qui les menaçait, les firent tous échapper, à l'exception de l'abbé Regny qui succomba; un autre prêtre périt à la prison de Saint-Joseph. Le lendemain de cette nuit de carnage, le peuple se précipite chez les épiciers, et, par une affreuse violation des droits de la propriété, il pille les magasins et taxe les denrées. Ces crimes qui avaient jeté la consternation dans la ville ne pouvaient rester impunis. Le comité révolutionnaire des trois cents fut chargé de faire des visites domiciliaires, pour découvrir les cou-

pables. On apprit ainsi que le chef actif du dangereux mouvemement que l'attitude de la population lyonnaise avait empêché de s'étendre, était un gentilhomme franc-comtois, nommé Riard de Beauvernois.

Mais la lutte engagée à Paris entre la Montagne et la Gironde existait aussi à Lyon entre Vitet et Chalier. Ce dernier reçut de Paris une guillotine qu'il fit exposer aux regards du public, sur la place de Bellecour, et ensuite sur celle des Terreaux : dans le premier endroit, pour effrayer, disait-il, les aristocrates de la noblesse ; dans le second, pour faire trembler les aristocrates du commerce. La chute de la tête de Louis, qui amena le triomphe de la Montagne, décida celui de Chalier. Alors les révolutionnaires, toujours en présence de deux ennemis, c'est-à-dire des royalistes et du parti modéré, qui par la nature même de sa position, semblait leur donner la main, recommencèrent à emprisonner, avec une effrayante rapidité, toutes les personnes soupçonnées d'incivisme. Chalier disait hautement que la ville avait besoin d'être purgée. Par une conséquence naturelle de ces rigueurs, une collision violente menaçait la ville. Le girondin Nivière, élu en remplacement du maire Vitet, adopta, dans cette circonstance, une résolution énergique ; il fit battre la générale, réunit la garde nationale, et parvint à maintenir l'ordre par le déploiement d'une force imposante. Ces choses se passaient le 5 février.

Bientôt des événemens d'une autre gravité rappelleront notre attention sur la grande cité lyonnaise, où le parti girondin l'emportait encore par le nombre et par l'union. Après avoir rendu un éminent service à sa ville natale, Nivière donna sa démission, le même jour où l'assemblée remplaçait Pache par Beurnonville, que Dumouriez avait surnommé l'Ajax français.

CHAPITRE XXXV.

Retraite de Pache. — Commissaires de la Convention dans les départemens. — Assassinat de Basseville. — Beurnonville, ministre de la guerre. — Disette. — Suspension du décret sur les hommes de septembre. — Rapport sur Verdun. — Constitution. — Condorcet. — Pillages. — Dénonciation contre Marat. — Emigrés. — Finances. — Armée du Rhin. — Suisse. — Armée du Var. — Naples. — Sardaigne. — Dumouriez. — Invasion de la Hollande. — Revers en Belgique. — Guerre à l'Espagne.

On a vu avec quelle violence la droite de l'assemblée attaquait Pache; si elle ne l'avait déjà pas renversé, c'est parce que toutes les fois qu'un membre de la Gironde réclamait le renvoi du ministre de la guerre, Marat se présentait à la tribune pour demander la mise en accusation de Roland. Dès que Pache eut déposé le portefeuille, la commission nommée pour examiner les dénonciations dont il était l'objet, fit son rapport par l'organe de Barrère. « Je sollicite, dit-il, le remplacement du ministre de la guerre, car il manque, dans une très grande partie de la république, de ce nerf de l'autorité publique, *de la confiance*. Sans attaquer ses intentions ni sa probité, je veux parler de l'insuffisance de ses moyens. » La proposition de Barrère fut adoptée, après des débats peu animés; car chaque parti conservait encore l'espérance de placer l'un des siens à la tête du département de la guerre.

Dans la même séance, on lut la liste des commissaires désignés par le comité de défense générale pour aller hâter les levées, enflammer encore, s'il était possible, l'ardeur des départemens, et surtout rassurer et raffermir l'opinion. A peine la lecture des noms choisis était-elle terminée, que Marat se lève. « Je réclame, dit-il, contre la nomination de Lidon : un homme qui, dans l'affaire du ci-devant roi, a voté pour l'appel au peuple, n'est pas digne de représenter l'assemblée dans les départemens. » De violens murmures éclatent. On demande de toutes parts que le démagogue soit envoyé à l'Abbaye. Bentabole, aussi violent que Marat peut-être, ose seul le défendre ; mais Boyer-Fonfrède réclame la parole, l'obtient, et dit : « D'Espremenil s'était permis plusieurs invectives contre ses collègues ; l'Assemblée constituante passa à l'ordre du jour, motivé sur le profond mépris qu'inspirait l'individu. Je demande qu'aujourd'hui la Convention nationale passe à l'ordre du jour, par le même motif. » Cette proposition est adoptée.

L'organisation du ministère de la guerre ne se trouvait pas encore complète, lorsque la Convention apprit le massacre de Basseville, égorgé par la populace romaine que des prêtres avaient soulevée. Avant le fatal événement, tous les Français soupçonnés d'attachement à leur patrie étaient sans cesse outragés, renvoyés ignominieusement de l'Italie, ou jetés dans les prisons. Homme instruit, de mœurs élégantes, mais républicaines, Basseville paya de sa vie la manifestation de son opinion. On prétendait, à l'époque où le crime fut commis, qu'il avait péri pour avoir voulu mettre sur sa porte l'écusson de la république : il en avait le droit, et même en agissant ainsi, il ne faisait que remplir son devoir. Toutefois de nombreux documens découverts et recueillis depuis, ne permettent point de douter que l'envoyé de France ne soit tombé victime d'un guet-apens préparé, depuis long-temps, par le

gouvernement pontifical. Le 13 janvier, Basseville était allé se promener avec sa femme; le peuple, en le voyant, se mit à crier : *A bas les cocardes tricolores* ! et lança contre l'ambassadeur une grêle de pierres. Il se réfugia dans une maison voisine. Le peuple l'y suivit, et un assassin lui ouvrit le ventre avec un rasoir. Le coup était si affreux que la victime aurait dû mourir sur-le-champ; mais elle eut à supporter, pendant trente-quatre heures, des souffrances inouïes avant d'expirer. A la nouvelle d'un attentat si horrible contre le droit des gens et contre l'humanité, la conduite de la représentation fut noble et généreuse : elle adopta les enfans de Basseville, accorda une pension à sa veuve, et ordonna au pouvoir exécutif de tirer de cet outrage, et par tous les moyens possibles, une vengeance prompte et exemplaire. Tandis que ces horreurs se commettaient sous le gouvernement de Pie VI, tant célébré comme un pontife sage et humain, le sultan Sélim III laissait aux négocians français, établis à Constantinople, la liberté de se réunir en corps de nation, pour donner leur adhésion aux principes de la révolution, et notamment à l'établissement de la république française.

Le nouveau ministre de la guerre, Beurnonville, vint se présenter à l'Assemblée nationale, pour lui annoncer qu'il acceptait le portefeuille de la guerre. « Dans quelque position que je me trouve, dit-il en terminant son discours, où perçait toute la franchise d'un soldat, je jure, entre les mains des représentans de la nation, de mourir pour la liberté, l'égalité et le salut de la république. » Le président Rabaut-Saint-Etienne lui répondit, en l'assurant qu'il avait su conquérir, par sa conduite, toute la confiance de l'assemblée, comme il avait obtenu l'admiration de l'Europe par ses victoires. Les préparatifs de guerre appelaient la sérieuse attention de l'assemblée, à laquelle le comité de défense générale,

ainsi que ceux de la guerre et de la marine, présentaient décrets sur décrets, pour compléter notre système de défense : du reste, on était loin de négliger les choses d'un intérêt secondaire, le jour même où les représentans du peuple accordaient à chaque ministre des adjoints pour augmenter la surveillance et hâter l'expédition des affaires, ils adoptaient le rapport de Barrère qui proposait de reconnaître et de pensionner une société de savans et d'artistes, librement réunis pour la conservation des chefs-d'œuvre de nos grands génies, et qui déjà avaient formé des dépôts admirables au Louvre, aux Capucins et aux Augustins. Il est à remarquer qu'au milieu des plus grands orages, la Convention nationale se montra toujours disposée à favoriser les arts et à encourager les talens. L'école de David grandissait au bruit du 10 août et sous le canon de Fleurus.

Cependant une disette affreuse ajoutait les plus cruelles anxiétés à la gravité des dangers publics. Le pain manquait presque complétement à Paris. La commune avait créé un comité des subsistances ; mais les approvisionnemens ne se faisaient qu'avec la plus grande difficulté ; la ville était endettée, et se trouvait dans l'impossibilité la plus complète, à moins d'une mesure extraordinaire, d'avancer quelques fonds indispensables pour empêcher le peuple de mourir de faim. L'inexorable nécessité parlait ; Enfin, Réal, au nom du comité des finances, vint proposer à la Convention, d'autoriser l'administration municipale de Paris à frapper sur cette ville une contribution extraordinaire. L'assemblée consacra la proposition du rapporteur, établie sur les données suivantes : Celui dont les impositions n'annonçaient qu'un revenu de 900 francs était exempt de nouvelles taxes ; celui dont les rentes présumées s'élevaient de 900 francs à 3,000 francs était soumis à une contribution égale aux trois centièmes de son revenu, et de plus à une cote égale à la moitié

de sa cote d'habitation. Enfin, cet impôt croissait d'une manière proportionnelle, de telle sorte que ceux qui avaient en revenu plus de cent mille francs, devaient remettre au trésor le vingtième de ce revenu. Si l'on réfléchit que l'année avait été mauvaise pour les agriculteurs, que les vivres étaient hors de prix, que déjà plusieurs contributions avaient été frappées, que le numéraire avait disparu, on jugera de la position désastreuse où se trouvait la capitale; on appréciera les hommes qui ne désespérèrent pas du pays en de si cruelles circonstances, et ne firent que de redoubler d'énergie à mesure que les périls grandissaient et se multipliaient autour d'eux. Il n'est pas inutile de dire que l'une des causes de la disette qui rendait la position si difficile, était dans ces immenses enrôlemens de volontaires qui sauvèrent la France et la liberté.

La Convention imposait le respect et la reconnaissance, quand elle pourvoit avec calme et sagesse aux besoins sans cesse renaissans de la république; mais par une véritable fatalité, lorsque les esprits semblaient se rapprocher, lorsque les discussions avaient perdu ce caractère de violence qui fait frémir, il arrivait toujours qu une main maladroite venait remuer et ranimer les cendres encore chaudes du foyer révolutionnaire. Un décret avait été rendu contre les septembriseurs, il y avait fort longtemps; mais il n'avait pas même reçu un commencement d'exécution. Tout à coup sept ou huit hommes sont arrêtés à Meaux, comme prévenus d'avoir massacré dans les prisons. Une députation vint se plaindre de ces arrestations, et demander aux députés ce qu'ils prétendaient faire? Les pétitionnaires sollicitèrent la mise en liberté des hommes qui gémissaient dans les prisons de Meaux.

A peine le nommé Rousillon, orateur de cette députation, eut-il fini de parler, qu'Albitte, Bentabole, Poultier, Bourbotte, demandèrent le rapport du décret relatif aux

événemens de septembre. Lanjuinais se présenta à la tribune, et vint répéter les choses qu'il avait dites cent fois; c'était la même colère vertueuse, les mêmes invectives, le même courage et la même obstination à vouloir un grand exemple qui n'était plus de saison. Chabot lui répondit avec plus de logique et de raison que de coutume : « Pour exécuter votre décret, disait-il, irez-vous chercher les coupables parmi ces fédérés qui sont aujourd'hui dans nos camps, dans nos armées en présence des ennemis? D'ailleurs, l'acte de rigueur que l'on sollicite avec tant d'imprudence et d'acharnement, ne peut-il pas arrêter les peuples qui voudraient s'insurger contre leurs tyrans? » A cet homme violent, mais qui comprenait bien alors la situation des choses et ce qu'exigeait la politique, succéda Bailleul, dont les sages paroles méritaient d'être mieux écoutées : « Je vais, dit-il, exprimer franchement et en peu de mots, ce que je pense sur les massacres de septembre. J'aurais voulu qu'on eût jeté un voile épais sur ces scènes sanglantes; ce n'est pas que je les approuve, car elles me font horreur. Je les ai considérées comme pouvant être une suite de la journée du 10 août. Les hommes qui ont concerté ces attentats sont de grands coupables, la justice doit les frapper de son glaive. La Convention doit ordonner au ministre de la justice de poursuivre les chefs, car méditer le crime de sang-froid est une chose qui ne peut être pardonnée..... Il est temps que le mouvement révolutionnaire s'arrête, et que le peuple sache que ce qui ne devait pas exister n'est plus. Je conclus, et je demande qu'il soit sursis aux poursuites contre ceux qui sont présumés avoir pris part aux troubles de septembre. Salles appuya l'avis ouvert par Bailleul. Lamarque demanda un rapport sur les massacres de septembre. Cette opinion souleva le plus violent tumulte. L'orateur termina par proposer la suspension de la procédure et le renvoi au comité de législation, pour faire le rapport dans

trois jours. Ce fut après une scène orageuse, où Grangeneuve insulté, dit à Ruamps : « Ruamps, tu es un scélérat, » que les propositions de Lamarque furent adoptées. Il y eut là un nouveau triomphe pour la société des Jacobins, qui avait aussi demandé le rapport du décret rendu contre les auteurs des journées de septembre. Les Girondins expièrent par une défaite l'acharnement par lequel ils semblaient dire à leurs adversaires : « Vous avez voulu la mort du roi, vous nous avez forcés à la voter, nous allons le venger en vous frappant de la même peine que lui. »

A peine les décrets relatifs aux septembriseurs venaient-ils d'être rendus, que les députés écoutèrent dans le plus religieux silence le discours de Chénier, sollicitant une pension en faveur de la veuve de Goldoni ; « car, disait-il en terminant son discours, la Convention s'honore elle-même en rendant hommage à la mémoire d'un vieillard respectable, et en le poursuivant, pour ainsi dire, de ses bienfaits, jusque dans la tombe où il vient de descendre. » La Convention fut unanime de zèle pour honorer et récompenser dans sa veuve le Molière de l'Italie.

Cavaignac, après Chénier, fit un rapport sur la reddition de Verdun. Ce fut par une malheureuse conséquence de ce rapport, très modéré toutefois dans les termes, que l'on mit en jugement les jeunes filles de Verdun qui avaient offert une corbeille de fleurs au roi de Prusse lors de la reddition de cette place. La conduite des dames de Verdun assez imprudentes pour s'exposer à danser avec des officiers prussiens, entrés dans une de nos forteresses, tandis que Lille en proie aux horreurs d'un siége était en flammes, méritait assurément le blâme public ; mais fallait-il donner à la France et à l'Europe le spectacle du supplice de ces vierges, qui n'avaient fait qu'obéir aux ordres maternels ? Cavaignac n'avait point prévu cette barbarie ; elle dut exciter en lui un profond sentiment de douleur. Ceux qui s'élancent à la tête des révolutions

devraient songer qu'à côté d'eux se trouvent souvent des séides et des furieux qui tirent des conséquences terribles de ce qu'on dit en leur présence. L'orateur menace, mais quand lui-même ne pense plus à ce qu'il a prononcé, tel qui a recueilli ses paroles comme une dangereuse semence, court donner la mort.

Beaucoup de membres du côté droit et presque toute la Gironde, effrayée du débordement de la révolution, et se flattant de faire rentrer le peuple dans l'ordre légal, demandaient à grands cris une nouvelle loi fondamentale pour la France. Le 15 février, Condorcet vint à la tribune présenter le travail du comité de constitution. Condorcet, l'ami et l'exécuteur testamentaire de d'Alembert, qui le regardait en quelque sorte comme son successeur dans les sciences et dans les lettres, partisan de Voltaire jusqu'à l'enthousiasme, ami de la révolution par conviction et par sentiment, poussant au plus haut degré, à l'excès même, la tolérance politique, était un homme d'un esprit élevé, d'une raison supérieure, et très versé dans toutes les questions d'organisation sociale. Les considérans dont il avait fait précéder son projet, portaient l'empreinte d'une méditation profonde, d'une application constante à respecter les principes de la révolution, et à consacrer ses bienfaits par des dispositions toutes favorables au peuple. La constitution proposée était essentiellement démocratique, cependant elle déplut généralement aux Jacobins et au peuple, et n'attira que des injures à Pétion, à Sieyès, à Thomas Payne, ses auteurs. Même avant l'ouverture des débats, elle éprouva de violentes attaques. On incrimina quelques articles que l'organe du comité avait placés comme des variantes à la suite de son rapport. Barrère défendit vainement contre la prévention générale ce projet qui ne méritait, suivant lui, d'autre reproche que d'organiser la démocratie, d'établir une république, et de faire exercer les droits du peuple par lui-

même. Malgré les éloges de Barrère, l'assemblée n'accueillit pas le projet, auquel l'habile et ténébreux Sieyès croyait avoir mis l'empreinte du génie d'un législateur. On reprochait à l'œuvre du comité la multiplicité des rouages, les nombreuses difficultés de l'exécution, et enfin le défaut de clarté et de simplicité dans la rédaction. D'ailleurs, les révolutionnaires ne regardaient pas alors une constitution comme une chose utile et opportune. Le sentiment profond de notre situation leur révélait que cette constitution au milieu des périls, pourrait tuer la liberté, en lui interdisant l'usage des moyens nécessaires à son salut. Avant de fonder, disaient-ils, avec un bon sens alors plus commun qu'on ne pense, il faut être maître absolu du terrain sur lequel on veut bâtir ; avant de donner une loi fixe à un peuple, il faut que ce peuple assuré de son repos, ne soit pas exposé à la violer ou à la mépriser comme impuissante à le protéger contre tous les périls du dehors et du dedans.

On était effectivement bien loin du calme nécessaire à la création et à l'établissement d'une constitution. La disette la plus alarmante continuait dans Paris. Dans les clubs le peuple s'occupait incessamment de sa triste situation, et ne savait à qui s'en prendre ; cependant les accusations les plus fréquentes tombaient sur ce qu'on appelait alors des accapareurs. Il y avait à ce sujet dans les esprits une véritable insurrection contre la classe moyenne, contre ces bourgeois, ces gardes nationales qui formaient naguère l'armée de Lafayette. Jadis, disait-on, ils tiraient sur le peuple, maintenant ils l'affament par leurs avides spéculations. Cependant rien de plus fabuleux, de moins possible que les accaparemens dont l'opinion ameutée faisait un si grand bruit. Les denrées étaient rares, elles étaient chères par cette raison même et par d'autres encore. Avec si peu de sûreté dans le transport, les approvisionnemens ne pouvaient arriver qu'avec peine à leur destination. D'un

autre côté, la perte de leur ancienne clientèle, la menace d'une guerre maritime, la difficulté de renouveler les provisions, le discrédit des assignats, forçaient les marchands à maintenir le peu d'objets qu'ils avaient en magasin à un prix très élevé; ajoutons que, même en exigeant ce prix, ils pouvaient craindre d'éprouver des pertes par le renchérissement de la denrée, au moment de leurs nouveaux achats. Sans doute quelques uns d'entre eux accoutumés comme leurs confrères, à profiter des circonstances qui amènent une hausse, pouvaient encore essayer cette voie de profit; mais elle était si périlleuse qu'assurément un très petit nombre d'individus cédait à la tentation. Ces raisons ne touchaient pas le peuple, il souffrait, et naturellement il s'indignait contre les détenteurs des choses qu'il ne pouvait se procurer comme autrefois. Il avait d'ailleurs dans un assez grand nombre d'orateurs, presque aussi ignorans que lui sur ces matières, de très mauvais conseillers qui exaspéraient sa colère par leurs déclamations. Ces déclamations que Marat ne cessait de répandre avec une audace inconcevable, devaient enfin porter leurs fruits.

Le 24 février, se formèrent plusieurs de ces groupes qui portent toujours avec eux des menaces d'une émeute prochaine. Le lendemain, par une criminelle imprudence, Marat écrivait dans le numéro de son journal: « On ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir dans cette ville, se fasse lui-même justice. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin à ces malversations. » Cet écrivain en délire avait, à l'époque où nous sommes arrivés, conquis une immense influence, et il savait bien que ses paroles incendiaires trouveraient un sinistre écho dans le peuple, naturellement si crédule et si emporté

quand il manque des moyens de pourvoir aux plus impérieux des besoins. En effet, le lundi 25, de grand matin, les magasins de boulangers furent encombrés d'une foule plus considérable que d'ordinaire; des mesures prises avec promptitude calmèrent un peu le premier soulèvement, qui recommença sur les dix heures avec plus de violence. Dans plusieurs magasins d'épiciers, la foule se contenta de taxer le prix de la chandelle, du savon, du sucre, de l'huile, qu'elle achetait, mais ailleurs les révoltés dévastèrent complétement quelques boutiques; il y eut cependant une consolation à ce malheur, personne n'y perdit la vie.

Effrayé de ces excès, le conseil de la commune se réunit; il se déclare en permanence, il ordonne au général de faire marcher la force armée et de protéger les propriétés; mais les attroupemens qui n'avaient pas cessé d'aller en augmentant, ne peuvent être dissipés par des patrouilles trop peu nombreuses. La Convention instruite assez tard de ce tumulte, autorise par un décret la commune à faire battre la générale. Le conseil de la commune se rassemble de nouveau à quatre heures, et arrête qu'il demeurera réuni jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie. En ce moment un nommé Basset, de la section de Beaurepaire, annonce que les boutiques des épiciers sont pillées. Un député de la section du Contrat-Social, donne avis que, dans sa section, les marchands sont forcés de livrer leurs marchandises à moitié perte. (Les tribunes crient : Tant mieux!...) Cuvillier, l'un des commissaires envoyés par la commune dans les sections, déclare qu'il a vu Jacques Roux, prêtre et membre du conseil, attisant l'incendie. Cet homme, un des plus repoussans de tous ceux qui ont acquis dans la révolution une triste célébrité, paraît à la tribune; il se justifie en disant avec audace : « Je pense que les épiciers n'ont fait que restituer au peuple ce qu'ils faisaient payer beaucoup trop cher depuis

long-temps. » Il finit par déclarer qu'il est le Marat du conseil-général, et qu'il ne se départira pas des principes de son modèle. A minuit, Santerre qui était allé à Versailles pour organiser un escadron de cavalerie, et qui n'avait pu être de retour à Paris qu'à huit heures, rassura un peu la commune en lui annonçant que l'on commençait à dissiper les attroupemens. Par bonheur, ce funeste mouvement n'avait pas été général; que serait-on devenu si le peuple de Paris eût donné tout entier?

Dans quelques clubs on se plaignit amèrement de Marat. Une députation de la section de Beauconseil accourut le lendemain déclarer, au nom de tous les vrais amis de la liberté, qu'elle était indignée des événemens qui s'étaient passés la veille. Barrère demanda aussitôt la parole. La Montagne voulait la lui refuser, mais la majorité de la Convention décida qu'il serait entendu. Avec cette adresse, avec ces ménagemens dont il usait pour tenir la balance entre les partis et ne pas soulever d'orages, il s'efforça d'obtenir des lois de répression pour l'avenir, en même temps que la punition des auteurs du mouvement qui venait de désoler Paris. « Nous faisons, dit-il, une révolution d'hommes libres, et non une révolution de brigands; plus nous sommes en révolution, plus nous devons jeter dans cette tourmente politique les deux seuls ancres de salut qui retiennent le vaisseau de l'Etat; l'ancre des propriétés, et l'ancre de la morale publique. » Ensuite il attaquait ceux qui prêchaient la loi agraire, et voulaient légitimer le vol comme à Sparte. » Salles s'empresse de remplacer Barrère, pour dénoncer le fameux numéro du journal où Marat avait prêché la guerre civile et le pillage. Tout à coup une partie de l'assemblée et la Plaine surtout se soulèvent d'indignation et de colère. Le fougueux journaliste réclame à répondre; bien loin de refuser la responsabilité de son écrit: « Il n'est pas étonnant, dit-il, qu'*une horde de scélérats* vienne me dénoncer à la tribune pour avoir dit

au peuple le seul moyen qui lui restait pour se sauver! » (En faut-il davantage? s'écrie-t-on; aux voix le décret d'accusation!) Et l'assemblée tout entière se lève en signe d'adhésion. Sans se troubler, Marat change de tactique et accuse la faction de Roland d'avoir causé le mouvement! Suivant lui, c'est elle qui envoie dans les sections des provocateurs de troubles, c'est elle qui fait demander, par des séditieux, des mesures désastreuses; « et parce que dans l'indignation de mon cœur, j'ai dit qu'il fallait piller les magasins des accapareurs, et les pendre à leur porte, seul moyen de sauver le peuple, on ose demander contre moi le décret d'accusation!... » Les paroles de Marat excitent un mouvement d'horreur; de toutes parts on redemande le décret d'accusation. Bancal veut qu'on ne laisse pas sortir Marat, qui descend de la tribune en jetant à la Gironde de grossières et sales paroles. Penières l'attaque avec emportement, Choudieu le défend avec audace; Lesage propose que la discussion soit fermée, et qu'on n'entende plus que ceux qui veulent embrasser la cause de Marat. Mais celui-ci ne veut pas de défenseur; il repousse dans le décret une mesure attentatoire à la liberté de la presse. Carra dénonce Marat comme un fou dangereux pour les patriotes. Buzot combat la mesure proposée : « Il faut bien se garder, dit-il, de toute précipitation en rendant un décret contre un homme que le tribunal criminel qui vient d'acquitter Saint-Léon, acquitterait sans doute. » Marat demande alors, en riant, un décret pour envoyer *aux Petites Maisons* les hommes d'état qui ont sollicité sa mise en accusation. On réclame de tous côtés l'ordre du jour. Boyer-Fonfrède monte à la tribune : « Je demande la question préalable, dit-il, sur le décret d'accusation, et que la Convention se borne à déclarer à la France entière qu'hier Marat a prêché le pillage, et qu'aujourd'hui on a pillé. » Les murmures les plus violens éclatent. Bancal veut que des médecins visitent Marat, pour savoir s'il n'est

pas atteint de folie. Boileau réclame le décret d'accusation que repoussent Thirion, Tallien et Thureau. Marat, au milieu de l'orage, remonte la tribune. « Je croyais, dit-il, qu'il y avait un peu de pudeur dans cette assemblée, je n'y trouve ni pudeur ni justice! » On l'interrompt, on le menace. Alors il demande lui-même qu'on le décrète d'accusation. « Ce sont les *hommes de l'appel* au peuple, s'écrie-t-il, qui *veulent assassiner l'ami du peuple!* » Enfin, Maulde propose de charger le ministre de la justice d'informer sur les auteurs et instigateurs du pillage du 25, et d'en rendre compte sous trois jours à l'assemblée : cette proposition est adoptée à une très grande majorité.

Enfin Santerre écrivit à l'assemblée une lettre par laquelle il annonçait que, d'après l'appareil qu'il venait de déployer, et les bonnes dispositions des Parisiens, tout retour des désordres était impossible. Le maire Pache, récemment élu par l'influence des révolutionnaires, l'un des hommes les plus dévoués aux principes de la Montagne, confirme aussi par une lettre les assurances données par le commandant supérieur des forces militaires de la ville de Paris.

En voyant Marat défendu par une partie de la Montagne, il faut toutefois se garder de croire, avec beaucoup de personnes, que même les plus violens de ceux qui le soutenaient, approuvassent un homme indisciplinable, qui n'écoutait personne, et compromettait souvent la cause par des actes empreints d'un véritable délire. Presque tous auraient souhaité qu'il fût mort, sauf à lui décerner des funérailles magnifiques. Mais ils défendaient Marat contre la Gironde, parce qu'ils pensaient avec raison que cette éloquente faction attaquait Marat d'abord comme un ennemi que ses propres excès rendaient plus facile à renverser; mais qu'enhardie par un premier succès, elle ne tarderait pas à frapper une autre victime, Robespierre, par exem-

ple, et que, d'accusation en accusation, de condamnation en condamnation, elle finirait par détruire tous les adversaires dont elle redoutait l'audace et l'ascendant révolutionnaire.

En attendant le rapport sur Marat, l'assemblée s'occupe d'un décret contre les émigrés; et c'est ici le temps de prouver que la nation française n'a procédé qu'avec une justice progressive dans les mesures adoptées contre cette classe malheureusement trop coupable; pour établir cette vérité, il suffit de rapporter les différens décrets qui frappèrent ces transfuges du pays, et de mettre à côté de chaque décret la date du jour où il a été rendu.

Sous l'Assemblée législative, les émigrés, déjà occupés à nous donner la guerre, ne sont point encore proscrits on leur laisse une porte ouverte au repentir, on se contente de les déclarer suspects de conjuration contre l'état, s'ils restent hors du pays passé le 1er janvier 1792; on ne prononce la peine de mort et la confiscation des revenus que contre les rebelles à l'ordre qui les rappelle dans leur patrie où leur devoir était de se rendre.

Les frères du roi, qui rassemblaient déjà les rebelles prêts à marcher contre leur pays, sont déclarés coupables, et passibles de la peine de mort s'ils ne sont pas rentrés en France le 1er janvier; en attendant, comme ils sont les chefs de l'émigration, et par conséquent dignes d'une plus grande sévérité de la loi, le séquestre met leurs biens sous la main de la nation (1).

Plus tard, la même mesure s'étend à toutes les propriétés des émigrés (2). La lutte provoquée par les émigrés éclate enfin; l'assemblée affecte tous leurs biens aux frais de la guerre (3). Par suite de ces représailles, la loi déclare que

(1) Décret du 9 novembre 1791.
(2) — du 7 février 1792.
(3) — du 30 mars 1792.

les femmes et les enfans des émigrés resteront en France comme otages (1).

La Convention, plus irritée à mesure que la violence et la crise d'une guerre qui est leur ouvrage, les rend plus coupables aux yeux de la patrie, fait vendre le mobilier des émigrés (2), les bannit à perpétuité du territoire français, les déclare *morts civilement*, et leurs biens acquis à la république.

L'infraction du banissement prononcé sera punie de mort (3).

Ainsi, comme on le voit, chaque coup frappé par les assemblées nationales sur les émigrés fut motivé sur la gravité toujours croissante de la culpabilité, chaque décret fut une punition dont personne ne saurait nier la justice et la nécessité.

Le jour du dernier décret rendu contre les émigrés, Chabot avait prononcé un discours où il donnait, d'une manière approximative, l'état des finances de la république.

Après avoir établi la dette d'une manière, il est vrai, incomplète, à la somme énorme de 8,034,898,980 livres, il évaluait les ressources de l'état, y compris tous les biens nationaux, la coupe des bois, l'argenterie des églises, l'arriéré des contributions, coté par Clavière, à la somme de 647,827,896 livres ; les biens confisqués dans les provinces ajoutées à la république, au total de 9,117,897,728 livres. Ainsi donc, d'après les calculs de Chabot, nos ressources présentaient un excédent de 1,142,998,748 livres ; mais, dans le passif, tout était positif, réel ; dans l'actif, une grande partie reposait sur des éventualités qui ne devaient jamais se réaliser. Pour donner une idée de la justesse de cette observation, il suffit de dire que Cha-

(1) Décret du 25 août 1792.
(2) — du 28 octobre 1792.
(3) Le 28 février 1793.

bot portait les biens nationaux à leur valeur réelle, sans observer que lorsqu'une énorme quantité de terres est en vente, le prix en descend au-dessous de la valeur basée sur les revenus antécédens.

Les choses ne s'étaient pas améliorées depuis le rapport de Chabot ; au contraire, nos finances dépérissaient de jour en jour. Leur triste situation se faisait surtout sentir dans nos armées ; elles avaient passé une partie de l'hiver dans un assez grand dénûment, tandis que les troupes ennemies s'étaient refaites par le repos, la bonne nourriture et les soins des généraux en état de pourvoir à tous les besoins du soldat, grâce à la vigilance de leurs gouvernemens. Cette différence devait beaucoup influer sur le sort de la campagne qui allait s'ouvrir.

Nous avons laissé le corps de Custine occupant Mayence et Francfort, et la petite armée de Kellermann sur les bords de la Sarre. Les Prussiens, groupés autour de Coblentz, passèrent lentement le Rhin sur le pont volant établi près de Neutershausen : ils avaient été précédés par les Hessois réunis à Marbourg. C'était au commencement de novembre que ces mouvemens hostiles avaient lieu. Custine ne se décida pourtant à quitter les positions qu'il occupait que lorsqu'il apprit que les Prussiens étaient sur la Lahn. Alors il lança Houchard avec trois mille hommes sur Limbourg ; lui-même il sortit de Mayence avec douze mille hommes, pour se porter vers Kœnigstein et couvrir les montagnes de Nassau, avec le peu de troupes qu'il avait sous ses ordres. C'était commettre une grande faute, s'exposer à être coupé de Mayence, et pris entre les dix-huit bataillons de Hessois et toute l'armée prussienne.

Houchard donna, le 9 novembre, sur la brigade Wittenghof qui occupait Limbourg. Les Français surprirent l'ennemi, l'attaquèrent avec vigueur, occupèrent la position, après avoir fait deux cents prisonniers. Le duc de Brunswick, instruit de cet échec, voulut manœuvrer pour

couper Houchard, mais celui-ci s'était retiré à Weilbourg, pour se réunir à Custine. Le 15 novembre, on reçut heureusement un renfort de douze mille hommes. Toutefois, ces nouvelles troupes étaient loin de rendre l'armée française capable de tenir tête à cinquante mille soldats du roi de Prusse qui venait de rallier à son armée les contingens de la Hesse, du Darmstadt et plusieurs corps de Hesse-Cassel. Sentant sa supériorité, le prince résolut alors de prendre l'offensive, pour ressaisir Francfort et rejeter les Français sur la rive gauche du Rhin. Le 25, l'avant-garde ennemie passa la Lahn, et vint s'établir près de Lindenholzausen. Le gros de l'armée la remplaça à Limbourg. Le corps de Kalkreuth était en marche avec les Hessois; le 27, il traversa la Nidda à Assenheim.

Deux jours avant, Custine avait quitté la position qu'il occupait à Hombourg; et il s'était retranché derrière cette rivière, la droite appuyée au Mein, et la gauche aux montagnes vers Oberursel, faisant ainsi face à Francfort, au lieu de le couvrir. Le général n'avait laissé dans cette immense cité que deux mille hommes. Kalkreuth, qui avait cherché à couper Houchard, se porta, avec son avant-garde, jusqu'à Bockenheim, sur la chaussée de Francfort. Il fit sommer la place d'ouvrir ses portes. Le général Vanhelden lui répondit selon l'usage. Après plusieurs marches et contre-marches et des tâtonnemens extraordinaires, les Prussiens se décidèrent, le 2, à attaquer Francfort. Trop faible déjà pour garder les immenses développemens de la place, Vanhelden eut encore contre lui les habitans armés de la ville, qui brisèrent les affûts du petit nombre de pièces qu'avaient les Français, et ouvrirent les portes aux Hessois. Les républicains perdirent trois cents hommes; les Hessois à peu près la moitié de ce nombre; mais ils comptèrent parmi les morts le prince de Hesse-Philipstadt.

Poursuivant son succès, le duc ordonna à Kalkreuth de se porter, avec dix escadrons, sur Bockenheim. Les Français se retirèrent à Hœchst, après avoir détruit le pont sur la Nidda. Les troupes ennemies enlevèrent Eckenheim et Edersheim, de même que Bockenheim.

Enfin, chassé par les alliés, Custine repassa le Rhin, après avoir jeté dix mille hommes dans Mayence; il cantonna ses troupes entre Binjen et Frankendal, ne laissant sur la rive droite qu'une avant-garde à Hocheim. L'armée ennemie prit ses quartiers d'hiver aux environs de Francfort et de Darmstadt; le prince de Hohenlohe demeura en première ligne. L'hiver ne fut troublé que par l'affaire d'Hocheim. Custine, le 3 janvier, envoya le général Sédillot avec huit bataillons de grenadiers pour s'emparer d'Hocheim. Le duc ordonna l'attaque de cette position, parce qu'il craignait que les Français ne s'y fortifiassent : ses colonnes s'ébranlèrent; elles devaient surprendre et envelopper les grenadiers français. Sauvé par un retard de l'ennemi, Sédillot parvint à se retirer, après avoir perdu douze pièces de canon et trois cents hommes, tant tués, blessés que faits prisonniers.

Dans tous ces différens combats, l'armée française avait montré une admirable bravoure. Continuellement aux prises avec des forces supérieures, les soldats républicains, calmes et intrépides, avaient su conquérir l'estime de leurs adversaires. Lors de la prise de Francfort, le roi de Prusse lui-même remarqua un grenadier d'un bataillon de la Haute-Saône, qui se défendit seul sur un pont. Entouré des cadavres de ceux qu'il avait renversés, mais près de succomber sous le nombre, il refusait quartier. Frappé de tant de bravoure et d'un pareil mépris pour la vie, le roi fit entourer ce brave, et ordonna qu'on le prit sans lui faire aucun mal. Il le fit venir en sa présence, et lui dit : « Français, vous êtes un brave homme, c'est dommage que vous ne vous battiez pas pour une meil-

leurs cause. » Le grenadier français, embarrassé de se trouver face à face avec un roi, mais voulant garder sa dignité républicaine, lui répondit avec ce sérieux quelquefois si comique dans la bouche de nos soldats : « *Citoyen* Guillaume, ne parlons pas de cela, nous ne serions pas d'accord sur ce chapitre. » Ce mot fit fortune, et nos soldats appelaient le descendant du grand Frédéric *le citoyen Guillaume*.

Les Prussiens, victorieux sur tous les points, voulurent attaquer de vive force Kœnigstein. L'intrépide commandant de cette place, l'habile capitaine Meynier, les repoussa si rudement, qu'ils renoncèrent à réduire cette forteresse autrement que par un blocus dont fut chargée la brigade du prince royal.

Beurnonville, avant d'être appelé au ministère, avait remplacé, dans le commandement de l'armée de la Moselle, le général Kellermann : il se mit à la tête de cette armée le 14 novembre. Le gouvernement français lui ordonna de se porter rapidement sur Trèves. Le prince Hohenlohe-Kirchberg couvrait le Luxembourg avec la brigade Brentano. Le général Beaulieu, chassé de Namur, s'était porté à la garde du pays de Trèves ; il avait sous ses ordres dix mille hommes : la gauche de ces troupes était appuyée à la montagne Verte, le centre à Pellingen, la droite à Ham.

Forte d'environ dix-huit mille hommes, l'armée française quitta, le 28 novembre, les positions de Saint-Wendel et de Tholey, et se dirigea sur Trèves par Zerf et Hermeskeil. Le 6 décembre, le général Ligneville attaqua la Montagne Verte, tandis que les brigades de Lagrange et Destourmel assaillaient Pellingen. Ces attaques, mal combinées, furent repoussées d'autant plus facilement, qu'un verglas gênait beaucoup les mouvemens des assaillans. Il fallut faire de nouvelles disposi-

tions dont la lenteur contrasta singulièrement avec la vivacité française. Le 12 seulement, une nouvelle attaque fut tentée par le général Delaage qui, après quelques succès, dut y renoncer. Une troisième tentative n'eut pas plus de succès. Beurnonville battit alors en retraite, et vint s'établir sur les rives de la Sarre, où il voulait passer l'hiver.

Pour achever le récit de ce qui se passait sur nos frontières avant la mémorable campagne de 1793, nous avons encore à rendre compte des opérations de nos armées dans les derniers mois de 1792, et de la guerre dont la Suisse nous menaçait dans son juste ressentiment.

Déjà l'invasion de l'évêché de Bâle et le désarmement, à Aix, du régiment de Watteville, avait soulevé contre nous en Suisse de violens mécontentemens. Le massacre du 10 août accrut la colère des Cantons. L'Autriche et la Sardaigne, ouvertement soutenues par le ministre d'Angleterre, avaient conquis à leur parti l'avoyer Steigner, magistrat estimé, intègre, mais écoutant trop l'emportement d'une passion que l'intérêt du pays ordonnait de taire et de dissimuler. D'autres intérêts plus pressans occupaient toute l'attention de l'avoyer de Berne; il craignait que les doctrines contagieuses de la liberté française, qui reposait avant tout sur le principe de l'égalité, ne devinssent nuisibles aux patriciens helvétiques, en montrant au peuple comment on renverse des oppresseurs. Le joug de l'aristocratie qui pesait sur certains cantons paraissait d'autant plus insupportable, que les habitans de Vaud et de l'Argovie, par exemple, formaient une population laborieuse, instruite et recommandable par ses mœurs. Un soulèvement était d'autant plus à craindre que, dès l'année 1791, le gouvernement avait été forcé de déployer toute sa force contre quelques conspirateurs du pays de Vaud. Le capitaine Laharpe qui, devenu général,

doit mourir d'une manière si malheureuse dans les rangs français, en 1796, avait même été condamné à mort par contumace.

Cet acte de vigueur avait contenu les premiers transports de liberté, mais il avait augmenté la haine des citoyens : de sourdes passions couvaient au fond de tous les cœurs des nombreux partisans de l'égalité. La conquête de la Savoie par l'armée républicaine de Montesquiou devait rendre l'espoir et l'audace aux Vaudois frémissans. Dans cette position inquiétante, le parti patricien avait été obligé de calmer les esprits par des ménagemens de l'autorité, par un adoucissement de la servitude ; mais l'avoyer Steigner, homme inflexible et dur comme le parti aristocratique en général, avait traité de lâcheté une concession même dictée par le progrès des lumières et la nécessité des temps.

De son côté, la Convention, qui ne se trompait point sur les mauvaises dispositions du gouvernement suisse, et qui savait le peu de fond qu'il fallait faire sur une neutralité qui n'attendait que des temps meilleurs pour devenir hostile, ménageait peu la Suisse, de paroles du moins. Servan, poussé par Clavière, qui avait conservé contre sa patrie, ou du moins contre l'aristocratie qui la dominait, une patriotique colère, allait jusqu'à écrire à Montesquiou : « Il sera beau d'aller briser les fers que le despotisme avait forgés pour accabler les Genevois, s'ils voulaient établir les droits de l'homme. » Genève, petite république alliée à la Suisse, renfermait dans son sein des hommes qui n'eussent pas mieux demandé que d'être réunis au corps de l'empire français ; mais l'industrie et le commerce repoussaient une réunion qui eût été fatale à leurs intérêts. Genève, effrayée, demanda des secours à la confédération suisse. Au même moment, deux bataillons entrèrent dans la cité que menaçait le pouvoir exécutif de France. Berne, plus empressée que les autres

cantons, rassembla dix mille hommes à Nyon et à Trelex, et de plus, on envoya cinq ou six mille hommes pour couvrir les districts d'Erguel et de Munsterthal, que menaçait le voisinage des troupes françaises, maîtresses de Porentruy.

Ces préparatifs, bien loin de détourner les projets de la France, ne firent que les accélérer. Montesquiou reçut l'ordre d'assiéger Genève. Le général, au moment où il reçut cette commission, en calcula la portée. Il pensa que s'il éparpillait le peu de troupes qu'il avait sous ses ordres, il s'exposait, au printemps prochain, à se faire battre et rejeter en France. Aussi voulut-il tenter la voie des négociations, et obtenir de Genève le renvoi des troupes fédérales. En même temps, comme il commandait sous le coup d'une destitution dont l'effet était seulement suspendu, Montesquiou, redoutant la haine des Jacobins, voulut garder les apparences d'un projet d'attaque; il fit réunir quatre à cinq mille hommes sur la frontière de France la plus rapprochée de Genève. Il obtint de cette ville une partie de ses demandes, et se crut en droit de ne pas exécuter les ordres du conseil exécutif. Mais à peine sorti de cet embarras, le général tomba dans un autre. Le sénat de Berne voulait renvoyer Barthélemy, l'envoyé de la France; Montesquiou parvint encore à calmer les Suisses, et l'ambassadeur demeura à son poste. Toutes ces démarches et l'emploi de l'argent qui avait été nécessaire à leur succès, furent mal interprétés. Le 8 novembre, Cambon, au nom du comité des finances, commença à attaquer les marchés passés par Montesquiou. Dénoncé ensuite par Barrère, comme ayant cherché à favoriser le roi de Sardaigne et avili la dignité de la république, il devait succomber; en effet, le 10, la Convention, sur la proposition de Barrère, et après avoir entendu Dubois-Crancé, lança un décret d'accusation contre le général.

Quand les commissaires chargés de l'exécution du décret de la Convention se présentèrent à l'armée, Montesquiou avait pris la fuite et s'était retiré en Suisse, emportant la caisse de l'armée, qu'il laissait sans souliers et sans pain. Le général, en adressant son compte à la Convention, justifiait sa faute par des raisons qui ne seraient jamais venues dans la pensée de Lafayette, incapable d'avoir jamais besoin d'excuse sur un pareil sujet.

Menacé comme Montesquiou, Anselme avait couru le risque d'être frappé aussi d'un décret d'accusation. Pendant que le général se défendait, et que l'armée cherchait à se procurer des subsistances par tous les moyens possibles, la plus coupable indiscipline s'établissait dans les rangs des soldats français. Instruit de cette situation, les Sardes sentirent renaître leur courage. Le comte Saint-André, après avoir réuni sept à huit mille hommes, quitta Saorgio pour enlever le général Brunet. Attaqués sans ensemble, les Français purent opérer leur retraite avec une perte d'autant moindre, qu'Anselme accourut à la tête de quelques bataillons au secours de son lieutenant, qui reprit alors l'offensive et revint occuper Sospello. Anselme fit pourtant évacuer cette position. Bientôt, poursuivi par les accusations les plus graves, le général républicain fut mandé à Paris pour y rendre compte de sa conduite : Biron le remplaça. L'armée du Var prit alors le nom d'armée d'Italie.

Voilà le commencement de cette armée merveilleuse qui doit franchir les Alpes, comme les soldats d'Annibal, dicter, appuyée sur ses armes, des traités triomphans, et élever la haute fortune de celui qui va devenir un nouveau Charlemagne. Elle débuta par de glorieux combats. Deux généraux obéissaient à Biron, c'étaient Brunet et Dagobert; ce dernier, l'un des hommes les plus braves, les plus capables et les plus vertueux qu'aient mis en renom la révolution, fut chargé de reprendre Sospello. Les

Piémontais étaient retranchés avec soin, et de plus ils avaient l'avantage du nombre. Abordés à la baïonnette par les intrépides grenadiers français, écrasés sous le feu de l'artillerie, culbutés malgré la plus vigoureuse résistance, les Sardes prirent la fuite, laissant au pouvoir des Français plus de trois cents prisonniers.

Telles avaient été les différentes fortunes des armées républicaines.

Maintenant, il nous reste à commencer le récit de la campagne de 93, moins heureuse sans doute que celle de 92, mais marquée par de grands événemens. La Grande-Bretagne avait, même avant la déclaration de guerre, agi hostilement vis-à-vis de nous. La Hollande, entraînée par son stathouder, le satellite du ministre Pitt, se préparait, comme nous l'avons dit, à attaquer avec toute l'énergie possible la république naissante. Mais déjà sanctionnée par des victoires, celle-ci ne devait pas tarder à déclarer la guerre à un nouvel ennemi. En Espagne, le comte d'Aranda, chef du ministère, n'avait pas voulu céder à l'impulsion d'un parti qui voulait entraîner le pays dans une lutte contraire à tous ses intérêts. La nouvelle de la journée du 10 août avait arraché des mains du ministre le peu d'influence qu'il lui restait. Le pouvoir, quelque temps après, lui fut enlevé, et remis à Godoï, intrigant qui devait sa faveur à sa bassesse et à la mauvaise conduite de la reine. Ce changement de ministère eut lieu le 16 décembre, à la suite de menées et d'intrigues d'une désespérante petitesse, et dont la tradition du temps désignait Calonne comme le principal auteur. Après les démarches qui eurent lieu pendant le procès de Louis XVI, l'Espagne se hâta d'armer, mesure imprudente de la part de cette puissance, qui n'avait que cinquante mille hommes.

En Italie, nous faisions la guerre au Piémont ; les autres gouvernans de la péninsule, placés sous l'influence dominatrice de l'Autriche, ne nous promettaient que des en-

nemis ; nous ne pouvions guère compter que sur la neutralité bienveillante et intéressée de la république de Gênes ; le pape et le sacré collége, animés du même esprit de fanatisme exalté par des intérêts, se servaient du prétexte de la religion offensée pour exciter les peuples contre nous ; l'affreux assassinat de Basseville ne prouvait que trop une inimitié ardente que trahissaient encore les manœuvres de la cour de Rome dans toutes les autres cours de l'Europe ; quant à Naples, le roi Ferdinand n'avait pas tardé à redevenir l'adversaire acharné de la république française, qu'il avait reconnue dans un moment de frayeur, par suite de l'expédition de Latouche que nous allons raconter.

Les Bourbons de Naples, dominés par les prêtres et l'Autriche, excités par les émissaires de Pitt, s'étaient si hautement prononcés contre la république française, que la Convention avait cru de sa dignité de tirer vengeance de cette insulte. Une escadre sous les ordres de l'amiral Latouche avait paru dans les eaux de Naples.

La position littorale d'une capitale immense, dans laquelle l'empire semble concentré, mettait le royaume napolitain à la merci de la puissance qui pouvait déployer l'appareil terrible d'un bombardement. La cour napolitaine n'avait ni audace ni énergie ; le ministre Acton, favori de la reine, comme Godoï l'était en Espagne, se trouvait pris au dépourvu ; une sommation de l'amiral Latouche, portée par le grenadier Belleville, nous suffit pour obtenir la plus humiliante des rétractations ; mais la division navale, battue à son retour par la tempête, faillit périr entièrement.

Pendant ce temps, la flotte de Truguet était entrée dans le port de Gênes, pour y faire également reconnaître la république une et indivisible. Truguet eut le même succès que Latouche. Il devait se réunir à lui dans les eaux de Cagliari, afin d'exécuter une descente qu'avait projetée le pouvoir exécutif. Les préparatifs étant achevés,

Truguet rallia tout le convoi, fit embarquer une partie des troupes destinées à l'expédition, aborda en Corse où il prit encore quelques troupes de débarquement, et le 23 janvier l'escadre complète, forte de vingt-deux vaisseaux, frégates ou galiotes à bombes, mouilla dans la rade de Cagliari. Le contre-amiral envoya un canot parlementaire portant au commandant de Cagliari l'ordre de remettre cette place sous peine de la voir foudroyée. Le canot avait arboré le pavillon de paix; on le laissa s'approcher, et lorsqu'il était près d'aborder, un coup de canon et quelques coups de fusil tuèrent l'officier français et quatorze hommes, le reste s'empressa de rejoindre l'escadre. Le vent et quelques préparatifs retardèrent la vengeance de la flotte républicaine; mais le 27, à onze heures du matin, sept vaisseaux de ligne et quatre galiotes à bombe commencèrent à foudroyer Cagliari, et continuèrent ce feu pendant trois jours, après lesquels ils retournèrent au mouillage. Les Sardes ne voulurent point ouvrir leurs portes; une descente que l'on tenta ne réussit point. Le contre-amiral fit alors voile pour Toulon, afin de réparer les avaries qu'avaient éprouvées quelques uns de ses vaisseaux. Bientôt après il revint sur les côtes de Sardaigne; il y fut rejoint, les 2 et 3 février, par quelques renforts, et se crut en état d'essayer décidément une descente. Le 14 février, quatre à cinq mille Français furent débarqués vers Quarta, sous la protection de quatre ou cinq frégates; les troupes de ligne étaient aux ordres du général Casabianca.

Il divisa ses forces en trois corps, qu'il dirigea sur Cagliari: une colonne, toute composée de Marseillais, prit une division française pour l'ennemi, fit feu sur elle, la mit dans le plus grand désordre, et, saisie elle-même par une terreur panique, se mit à fuir. Le lendemain, ces mauvais soldats ajoutèrent encore à leur honte en voulant forcer Casabianca à donner le signal du rembarque-

ment. On aurait cru la Sardaigne sous la protection des vents et de la tempête. Un ouragan affreux éclata le 17, un vaisseau de quatre-vingts canons fut englouti par les flots ; deux frégates se virent réduites à couper leurs mâts pour éviter le même sort ; alors ce désastre détermina l'amiral à rembarquer les troupes ; il rentra à Toulon avec la responsabilité d'une expédition malheureuse, sans intérêt majeur, qui coûtait à la république quelques vaisseaux de guerre, et une somme considérable dépensée en pure perte. Quoique cette tentative soit des commencemens de 93, nous l'avons mise à la suite de la campagne de 92, avec laquelle elle se lie plus facilement.

Presque toute l'Europe, comme on vient de le voir, s'apprêtait à marcher contre nous. C'est cette menace d'une guerre générale qui avait motivé le rapport de Dubois-Crancé sur l'organisation de l'armée. Toutefois, à l'entrée de la campagne qui va commencer, et dont nous allons raconter les premières opérations, la France n'avait que deux cent soixante-dix mille hommes sous les drapeaux. A cette infériorité numérique, il faut joindre le manque de chevaux et d'approvisionnemens suffisans, le découragement des généraux expié par des revers, le défaut de confiance des soldats dans leurs chefs, et les souffrances qu'un hiver funeste pour nous, sous beaucoup de rapports, avait causées à notre armée. A ce tableau triste et fidèle, opposons la brillante situation des alliés (1).

L'armée impériale de Belgique. . .	50,000 hommes.
Le cordon autrichien qui bordait le Rhin jusqu'à Bâle.	40,000
Il y avait entre la Meuse et Luxembourg.	33,000
	123,000 hommes.

(1) Jomini. *Histoire des Guerres de la Révolution.*

	125,000 hommes.
Corps prussien en Belgique. . . .	12,000
Prussiens, Saxons, Hessois, sur le Rhin.	65,000
Hollandais.	20,000
Hanovriens, Anglais et Hessois. . .	30,000
Austro-Sardes en Italie.	45,000
Espagnols.	50,000
Troupes d'empire, de Condé, etc. .	20,000
Napolitains et Portugais.	10,000
Total.	375,000 hommes.

Outre cette supériorité numérique, déjà si considérable, les alliés avaient l'avantage d'une bonne discipline, d'une cavalerie admirablement montée et d'une artillerie dont toutes les parties étaient entretenues avec le soin le plus minutieux.

D'ailleurs il était facile de voir que l'Autriche, par exemple, pourrait, quand elle le voudrait, tourner contre la république des forces bien plus considérables, si des chances imprévues ne faisaient pas pencher la victoire en faveur des rois aussi rapidement qu'ils l'espéraient.

La France n'avait, dans le Conseil exécutif, personne capable de concevoir un vaste plan de campagne. A la vérité, Carnot, homme pur, intègre, administrateur habile, officier de génie de la plus haute capacité, était à la tête du comité de la guerre; mais cet homme admirable dans tous les détails n'avait point un esprit assez vaste, assez élevé pour embrasser et dominer l'ensemble d'un système capable de sauver le pays dans la terrible lutte où il allait se trouver engagé. D'un autre coté, Dumouriez, naturellement orgueilleux et plein du sentiment de sa supériorité, avait-il assez de patriotisme et de désintéressement pour exécuter, avec l'ardeur nécessaire, un plan dont il n'aurait pas eu la gloire : on en doutait avec

raison. Cette considération décida le conseil exécutif à donner carte blanche au général victorieux, en faveur duquel combattait d'éminens services et une réputation fondée sur des talens éprouvés.

Mais d'autres pensées que celles du salut de la république occupaient le général : il se proposait de conquérir la Hollande et de former des Provinces-Unies un royaume à peu près tel que nous l'avons vu constitué par le traité de paix de 1814. L'entreprise couronnée d'un succès dont son génie aventureux ne doutait aucunement, Dumouriez, à la tête d'une puissance élevée par lui et soutenue par une armée que les victoires auraient attachée à son chef, offrait la paix à l'Allemagne et à l'Angleterre, et à la France un traité de paix, sous la condition expresse de reprendre la constitution de 1791. En cas de refus, le maître du nouvel état, entouré des forces des deux pays et des troupes de ligne françaises qu'il aurait attachées à sa fortune par tous les moyens de séduction, marchait sur Paris pour dissoudre la Convention nationale et mettre fin aux invasions du torrent révolutionnaire.

A peine si le témoignage de l'auteur lui-même peut faire admettre la vérité d'une telle résolution, tant elle était chimérique et environnée d'obstacles insurmontables.

L'Allemagne avait mis toutes ses troupes sous les ordres du maréchal prince de Cobourg; c'était un élève de Suwarow; il avait partagé avec lui les victoires de Foczani et de Rimnisk; mais la cour de Vienne n'ayant pas une entière confiance dans le talent du général, elle lui avait adjoint, comme conseiller, le colonel Mack qui s'était fait une réputation par quelques écrits sur la science de la guerre. Le premier soin du prince de Cobourg fut de combiner à Francfort, avec le duc de Brunswick, les opérations de la campagne.

De son côté, après bien des projets conçus et abandonnés dans le même jour; parmi lesquels quelques uns

tions dont la lenteur contrasta singulièrement avec la vivacité française. Le 12 seulement, une nouvelle attaque fut tentée par le général Delaage qui, après quelques succès, dut y renoncer. Une troisième tentative n'eut pas plus de succès. Beurnonville battit alors en retraite, et vint s'établir sur les rives de la Sarre, où il voulait passer l'hiver.

Pour achever le récit de ce qui se passait sur nos frontières avant la mémorable campagne de 1793, nous avons encore à rendre compte des opérations de nos armées dans les derniers mois de 1792, et de la guerre dont la Suisse nous menaçait dans son juste ressentiment.

Déjà l'invasion de l'évêché de Bâle et le désarmement, à Aix, du régiment de Watteville, avait soulevé contre nous en Suisse de violens mécontentemens. Le massacre du 10 août accrut la colère des Cantons. L'Autriche et la Sardaigne, ouvertement soutenues par le ministre d'Angleterre, avaient conquis à leur parti l'avoyer Steigner, magistrat estimé, intègre, mais écoutant trop l'emportement d'une passion que l'intérêt du pays ordonnait de taire et de dissimuler. D'autres intérêts plus pressans occupaient toute l'attention de l'avoyer de Berne; il craignait que les doctrines contagieuses de la liberté française, qui reposait avant tout sur le principe de l'égalité, ne devinssent nuisibles aux patriciens helvétiques, en montrant au peuple comment on renverse des oppresseurs. Le joug de l'aristocratie qui pesait sur certains cantons paraissait d'autant plus insupportable, que les habitans de Vaud et de l'Argovie, par exemple, formaient une population laborieuse, instruite et recommandable par ses mœurs. Un soulèvement était d'autant plus à craindre que, dès l'année 1791, le gouvernement avait été forcé de déployer toute sa force contre quelques conspirateurs du pays de Vaud. Le capitaine Laharpe qui, devenu général,

doit mourir d'une manière si malheureuse dans les rangs français, en 1796, avait même été condamné à mort par contumace.

Cet acte de vigueur avait contenu les premiers transports de liberté, mais il avait augmenté la haine des citoyens : de sourdes passions couvaient au fond de tous les cœurs des nombreux partisans de l'égalité. La conquête de la Savoie par l'armée républicaine de Montesquiou devait rendre l'espoir et l'audace aux Vaudois frémissans. Dans cette position inquiétante, le parti patricien avait été obligé de calmer les esprits par des ménagemens de l'autorité, par un adoucissement de la servitude; mais l'avoyer Steigner, homme inflexible et dur comme le parti aristocratique en général, avait traité de lâcheté une concession même dictée par le progrès des lumières et la nécessité des temps.

De son côté, la Convention, qui ne se trompait point sur les mauvaises dispositions du gouvernement suisse, et qui savait le peu de fond qu'il fallait faire sur une neutralité qui n'attendait que des temps meilleurs pour devenir hostile, ménageait peu la Suisse, de paroles du moins. Servan, poussé par Clavière, qui avait conservé contre sa patrie, ou du moins contre l'aristocratie qui la dominait, une patriotique colère, allait jusqu'à écrire à Montesquiou : « Il sera beau d'aller briser les fers que le despotisme avait forgés pour accabler les Genevois, s'ils voulaient établir les droits de l'homme. » Genève, petite république alliée à la Suisse, renfermait dans son sein des hommes qui n'eussent pas mieux demandé que d'être réunis au corps de l'empire français; mais l'industrie et le commerce repoussaient une réunion qui eût été fatale à leurs intérêts. Genève, effrayée, demanda des secours à la confédération suisse. Au même moment, deux bataillons entrèrent dans la cité que menaçait le pouvoir exécutif de France. Berne, plus empressée que les autres

cantons, rassembla dix mille hommes à Nyon et à Trelex, et de plus, on envoya cinq ou six mille hommes pour couvrir les districts d'Erguel et de Munsterthal, que menaçait le voisinage des troupes françaises, maîtresses de Porentruy.

Ces préparatifs, bien loin de détourner les projets de la France, ne firent que les accélérer. Montesquiou reçut l'ordre d'assiéger Genève. Le général, au moment où il reçut cette commission, en calcula la portée. Il pensa que s'il éparpillait le peu de troupes qu'il avait sous ses ordres, il s'exposait, au printemps prochain, à se faire battre et rejeter en France. Aussi voulut-il tenter la voie des négociations, et obtenir de Genève le renvoi des troupes fédérales. En même temps, comme il commandait sous le coup d'une destitution dont l'effet était seulement suspendu, Montesquiou, redoutant la haine des Jacobins, voulut garder les apparences d'un projet d'attaque; il fit réunir quatre à cinq mille hommes sur la frontière de France la plus rapprochée de Genève. Il obtint de cette ville une partie de ses demandes, et se crut en droit de ne pas exécuter les ordres du conseil exécutif. Mais à peine sorti de cet embarras, le général tomba dans un autre. Le sénat de Berne voulait renvoyer Barthélemy, l'envoyé de la France; Montesquiou parvint encore à calmer les Suisses, et l'ambassadeur demeura à son poste. Toutes ces démarches et l'emploi de l'argent qui avait été nécessaire à leur succès, furent mal interprêtés. Le 8 novembre, Cambon, au nom du comité des finances, commença à attaquer les marchés passés par Montesquiou. Dénoncé ensuite par Barrère, comme ayant cherché à favoriser le roi de Sardaigne et avili la dignité de la république, il devait succomber; en effet, le 10, la Convention, sur la proposition de Barrère, et après avoir entendu Dubois-Crancé, lança un décret d'accusation contre le général.

Quand les commissaires chargés de l'exécution du décret de la Convention se présentèrent à l'armée, Montesquiou avait pris la fuite et s'était retiré en Suisse, emportant la caisse de l'armée, qu'il laissait sans souliers et sans pain. Le général, en adressant son compte à la Convention, justifiait sa faute par des raisons qui ne seraient jamais venues dans la pensée de Lafayette, incapable d'avoir jamais besoin d'excuse sur un pareil sujet.

Menacé comme Montesquiou, Anselme avait couru le risque d'être frappé aussi d'un décret d'accusation. Pendant que le général se défendait, et que l'armée cherchait à se procurer des subsistances par tous les moyens possibles, la plus coupable indiscipline s'établissait dans les rangs des soldats français. Instruit de cette situation, les Sardes sentirent renaître leur courage. Le comte Saint-André, après avoir réuni sept à huit mille hommes, quitta Saorgio pour enlever le général Brunet. Attaqués sans ensemble, les Français purent opérer leur retraite avec une perte d'autant moindre, qu'Anselme accourut à la tête de quelques bataillons au secours de son lieutenant, qui reprit alors l'offensive et revint occuper Sospello. Anselme fit pourtant évacuer cette position. Bientôt, poursuivi par les accusations les plus graves, le général républicain fut mandé à Paris pour y rendre compte de sa conduite : Biron le remplaça. L'armée du Var prit alors le nom d'armée d'Italie.

Voilà le commencement de cette armée merveilleuse qui doit franchir les Alpes, comme les soldats d'Annibal, dicter, appuyée sur ses armes, des traités triomphans, et élever la haute fortune de celui qui va devenir un nouveau Charlemagne. Elle débuta par de glorieux combats. Deux généraux obéissaient à Biron, c'étaient Brunet et Dagobert ; ce dernier, l'un des hommes les plus braves, les plus capables et les plus vertueux qu'aient mis en renom la révolution, fut chargé de reprendre Sospello. Les

cantons, rassembla dix mille hommes à Nyon et à Trelex, et de plus, on envoya cinq ou six mille hommes pour couvrir les districts d'Erguel et de Munsterthal, que menaçait le voisinage des troupes françaises, maîtresses de Porentruy.

Ces préparatifs, bien loin de détourner les projets de la France, ne firent que les accélérer. Montesquiou reçut l'ordre d'assiéger Genève. Le général, au moment où il reçut cette commission, en calcula la portée. Il pensa que s'il éparpillait le peu de troupes qu'il avait sous ses ordres, il s'exposait, au printemps prochain, à se faire battre et rejeter en France. Aussi voulut-il tenter la voie des négociations, et obtenir de Genève le renvoi des troupes fédérales. En même temps, comme il commandait sous le coup d'une destitution dont l'effet était seulement suspendu, Montesquiou, redoutant la haine des Jacobins, voulut garder les apparences d'un projet d'attaque; il fit réunir quatre à cinq mille hommes sur la frontière de France la plus rapprochée de Genève. Il obtint de cette ville une partie de ses demandes, et se crut en droit de ne pas exécuter les ordres du conseil exécutif. Mais à peine sorti de cet embarras, le général tomba dans un autre. Le sénat de Berne voulait renvoyer Barthélemy, l'envoyé de la France; Montesquiou parvint encore à calmer les Suisses, et l'ambassadeur demeura à son poste. Toutes ces démarches et l'emploi de l'argent qui avait été nécessaire à leur succès, furent mal interprêtés. Le 8 novembre, Cambon, au nom du comité des finances, commença à attaquer les marchés passés par Montesquiou. Dénoncé ensuite par Barrère, comme ayant cherché à favoriser le roi de Sardaigne et avili la dignité de la république, il devait succomber; en effet, le 10, la Convention, sur la proposition de Barrère, et après avoir entendu Dubois-Crancé, lança un décret d'accusation contre le général.

Quand les commissaires chargés de l'exécution du décret de la Convention se présentèrent à l'armée, Montesquiou avait pris la fuite et s'était retiré en Suisse, emportant la caisse de l'armée, qu'il laissait sans souliers et sans pain. Le général, en adressant son compte à la Convention, justifiait sa faute par des raisons qui ne seraient jamais venues dans la pensée de Lafayette, incapable d'avoir jamais besoin d'excuse sur un pareil sujet.

Menacé comme Montesquiou, Anselme avait couru le risque d'être frappé aussi d'un décret d'accusation. Pendant que le général se défendait, et que l'armée cherchait à se procurer des subsistances par tous les moyens possibles, la plus coupable indiscipline s'établissait dans les rangs des soldats français. Instruit de cette situation, les Sardes sentirent renaître leur courage. Le comte Saint-André, après avoir réuni sept à huit mille hommes, quitta Saorgio pour enlever le général Brunet. Attaqués sans ensemble, les Français purent opérer leur retraite avec une perte d'autant moindre, qu'Anselme accourut à la tête de quelques bataillons au secours de son lieutenant, qui reprit alors l'offensive et revint occuper Sospello. Anselme fit pourtant évacuer cette position. Bientôt, poursuivi par les accusations les plus graves, le général républicain fut mandé à Paris pour y rendre compte de sa conduite : Biron le remplaça. L'armée du Var prit alors le nom d'armée d'Italie.

Voilà le commencement de cette armée merveilleuse qui doit franchir les Alpes, comme les soldats d'Annibal, dicter, appuyée sur ses armes, des traités triomphans, et élever la haute fortune de celui qui va devenir un nouveau Charlemagne. Elle débuta par de glorieux combats. Deux généraux obéissaient à Biron, c'étaient Brunet et Dagobert; ce dernier, l'un des hommes les plus braves, les plus capables et les plus vertueux qu'aient mis en renom la révolution, fut chargé de reprendre Sospello. Les

Piémontais étaient retranchés avec soin, et de plus ils avaient l'avantage du nombre. Abordés à la baïonnette par les intrépides grenadiers français, écrasés sous le feu de l'artillerie, culbutés malgré la plus vigoureuse résistance, les Sardes prirent la fuite, laissant au pouvoir des Français plus de trois cents prisonniers.

Telles avaient été les différentes fortunes des armées républicaines. . . . . . .

Maintenant, il nous reste à commencer le récit de la campagne de 93, moins heureuse sans doute que celle de 92, mais marquée par de grands événemens. La Grande-Bretagne avait, même avant la déclaration de guerre, agi hostilement vis-à-vis de nous. La Hollande, entraînée par son stathouder, le satellite du ministre Pitt, se préparait, comme nous l'avons dit, à attaquer avec toute l'énergie possible la république naissante. Mais déjà sanctionnée par des victoires, celle-ci ne devait pas tarder à déclarer la guerre à un nouvel ennemi. En Espagne, le comte d'Aranda, chef du ministère, n'avait pas voulu céder à l'impulsion d'un parti qui voulait entraîner le pays dans une lutte contraire à tous ses intérêts. La nouvelle de la journée du 10 août avait arraché des mains du ministre le peu d'influence qu'il lui restait. Le pouvoir, quelque temps après, lui fut enlevé, et remis à Godoï, intrigant qui devait sa faveur à sa bassesse et à la mauvaise conduite de la reine. Ce changement de ministère eut lieu le 16 décembre, à la suite de menées et d'intrigues d'une désespérante petitesse, et dont la tradition du temps désignait Calonne comme le principal auteur. Après les démarches qui eurent lieu pendant le procès de Louis XVI, l'Espagne se hâta d'armer, mesure imprudente de la part de cette puissance, qui n'avait que cinquante mille hommes.

En Italie, nous faisions la guerre au Piémont; les autres gouvernans de la péninsule, placés sous l'influence dominatrice de l'Autriche, ne nous promettaient que des en-

nemis ; nous ne pouvions guère compter que sur la neutralité bienveillante et intéressée de la république de Gênes ; le pape et le sacré collége, animés du même esprit de fanatisme exalté par des intérêts, se servaient du prétexte de la religion offensée pour exciter les peuples contre nous ; l'affreux assassinat de Basseville ne prouvait que trop une inimitié ardente que trahissaient encore les manœuvres de la cour de Rome dans toutes les autres cours de l'Europe ; quant à Naples, le roi Ferdinand n'avait pas tardé à redevenir l'adversaire acharné de la république française, qu'il avait reconnue dans un moment de frayeur, par suite de l'expédition de Latouche que nous allons raconter.

Les Bourbons de Naples, dominés par les prêtres et l'Autriche, excités par les émissaires de Pitt, s'étaient si hautement prononcés contre la république française, que la Convention avait cru de sa dignité de tirer vengeance de cette insulte. Une escadre sous les ordres de l'amiral Latouche avait paru dans les eaux de Naples.

La position littorale d'une capitale immense, dans laquelle l'empire semble concentré, mettait le royaume napolitain à la merci de la puissance qui pouvait déployer l'appareil terrible d'un bombardement. La cour napolitaine n'avait ni audace ni énergie ; le ministre Acton, favori de la reine, comme Godoï l'était en Espagne, se trouvait pris au dépourvu ; une sommation de l'amiral Latouche, portée par le grenadier Belleville, nous suffit pour obtenir la plus humiliante des rétractations ; mais la division navale, battue à son retour par la tempête, faillit périr entièrement.

Pendant ce temps, la flotte de Truguet était entrée dans le port de Gênes, pour y faire également reconnaître la république une et indivisible. Truguet eut le même succès que Latouche. Il devait se réunir à lui dans les eaux de Cagliari, afin d'exécuter une descente qu'avait projetée le pouvoir exécutif. Les préparatifs étant achevés,

mais la nation, toujours juste, respectera les propriétés. Respectez la misère et la misère vous respectera. Je demande que la Convention nationale décrète que tout citoyen français, emprisonné pour dettes, soit mis en liberté. » L'assemblée applaudit et décréta la proposition de Danton à l'unanimité. Etendant encore plus les principes de l'habile révolutionnaire, Saint-André demanda l'abolition de la contrainte par corps; un décret fut rendu, il n'exceptait que les détenteurs de deniers publics. La séance du soir avait été remplie par des adresses menaçantes, et qui toutes demandaient l'érection de la nouvelle juridiction extraordinaire.

Le 10 fut employé à établir le tribunal révolutionnaire, sa composition et la terrible juridiction qui lui était accordée. La Convention méconnaissait en présence des dangers de la patrie, les lois de l'humanité et de la justice. Mais tout n'était pas encore terminé. Paris se trouvait dans une agitation extraordinaire; les Jacobins préparaient une nouvelle pétition, à l'effet d'obtenir le renouvellement du ministère : ils voulaient à tout prix se débarrasser de Lebrun et de Beurnonville qu'ils haïssaient mortellement; ils demandaient encore l'arrestation de tous les administrateurs des postes et des journalistes contre-révolutionnaires, parmi lesquels leur haine acharnée mettait au premier rang Brissot et Gorsas, tous deux proscrits comme des furieux de liberté parmi les royalistes, mais que leur attachement à la Gironde entraînait dans une réaction violente contre les Jacobins. La colère du peuple, excitée par les écrits et les discours de ces derniers, monta au point que les presses de Gorsas furent brisées, son imprimerie dévastée; lui-même ne parvint à se sauver qu'à force de courage et de présence d'esprit. L'imprimerie de Brissot, rédacteur de *la Chronique*, fut aussi ravagée.

Sur la lettre de Gorsas, qui informait l'assemblée de ces attentats à la propriété, le côté droit demanda qu'on en

poursuivit les auteurs. Billaud-Varennes, toujours animé de l'audace du révolutionnaire qui marche à son but sans crainte et sans scrupule sur le choix des moyens d'y arriver, s'écria que Gorsas était d'autant plus coupable, que les presses réclamées par lui étaient celles de l'abbé Royou qu'on lui avait données le 10 août, et qu'il avait prostituées. Après quelques momens d'une vive agitation, l'assemblée décréta le renvoi de la lettre au maire de Paris, qui parut à la barre pour déclarer que le brisement des presses de Brissot et de Gorsas avait été l'effet d'un mouvement imprévu que la Commune n'avait pu empêcher, mais qu'on avait pris des mesures pour empêcher le retour de ces désordres.

C'était en croyant briser des presses aristocratiques qu'une foule égarée avait commis de si injustes violences chez Gorsas et Brissot, et certes, il y avait là une déplorable erreur; mais dans la vérité l'exaspération publique ne manquait pas de motifs. Depuis la mort du roi, il se répandait avec profusion à Paris et dans les départemens un grand nombre de pamphlets royalistes, par lesquels on excitait les citoyens à délivrer de la captivité le jeune fils de Louis XVI, à rappeler les prêtres, et à exterminer sans distinction les représentans du peuple comme autant de brigands dignes de mort. Frappée du danger de ces provocations que Gorsas et Brissot secondaient indirectement par leurs déclamations contre les projets du parti qui avait voté la mort du roi, tandis que les journaux furibonds de Prudhomme et de Marat enflammaient encore des passions déjà furieuses, l'assemblée crut pouvoir sans violer le principe de la liberté de la presse, adopter des mesures répressives de la plus grande sévérité. En conséquence on rendit, sur la proposition de Lamarque, le décret suivant :

« Quiconque sera convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages ou écrits qui provoqueraient la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté

ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sera traduit au tribunal révolutionnaire et puni de mort. » Ce décret appliquait des peines moins fortes et graduées aux vendeurs, distributeurs et colporteurs.

Dans un article additionnel, la Convention menaçait aussi de la peine capitale ceux qui provoqueraient le meurtre d'un citoyen et la violation des propriétés. Un décret précédent avait déjà porté la même peine contre quiconque proposerait la loi agraire, ou tout autre subversion des propriétés territoriales, commerciales et industrielles. Il est curieux de comparer l'imprudent discours du modéré Carra (1), discours qui mal compris avait donné à des citoyens l'idée du partage des biens, avec le rapport du jacobin Barrère, qui tend à raffermir la société sur sa base fondamentale, le respect de toutes les sortes de propriétés. A travers toutes les exagérations de l'époque et de toutes les folies même de l'opinion, il y avait dans les hommes les plus révolutionnaires un profond désir de l'ordre public et de la conservation de l'état. Cette vérité sortira toute vivante du tableau des années 1793 et 1794, pendant lesquelles il semblerait à en croire tant de déclamations banales, que tout tendît à précipiter la France vers la dissolution.

Le dimanche 10 annonçait de nouveaux orages; un repas préparé à la halle aux Draps pour les volontaires, qui se rendaient à la frontière, pouvait donner de nouveaux alimens à l'effervescence populaire. Par suite de la préoccupation générale, et du désir qu'avaient les Jacobins de suivre et d'influencer au besoin une délibération importante, les tribunes se trouvèrent remplies de leurs affidés qui avaient exclus toutes les femmes en disant qu'elles ne devaient pas prendre la place des hommes et

(1) Le discours vraiment étrange de Garra était du 25 février. Les deux décrets que nous venons de citer, postérieurs à l'époque de notre récit, ne furent prononcés que les 18 et 19 mars.

qu'ils venaient pour une expédition importante. Une intelligence naturelle entre des partisans de la même opinion avait amené tous les Montagnards à leur poste ; serrés les uns contre les autres ils formaient une masse compacte. Un certain nombre de Girondins, dont quelques uns même s'étaient vus injuriés et frappés la veille, manquaient à la séance. Leurs adversaires se trouvaient maîtres du champ de bataille. Fatigué des lenteurs d'une discussion amenée par une motion de Gamon, qui dénonçait un complot formé contre la Convention nationale, le chef des Cordeliers s'empara de la parole avec son audace accoutumée. Il demanda la prompte fermeture des débats, parce qu'il fallait avant tout songer aux dangers de la patrie, parce que le temps perdu en vaines querelles était une véritable trahison. « N'oublions pas, disait-il, la nécessité de la présence de nos commissaires dans tous les lieux où les appelle le salut public. Qu'ils partent cette nuit même. Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent. Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde? Il faut pour cela du caractère, et la vérité est que l'on en a manqué... Dans des circonstances plus difficiles, quand l'ennemi était aux portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gouvernaient alors : Vos discussions sont misérables ; je ne connais que l'ennemi, battons l'ennemi. Vous qui me fatiguez de vos contestations particulières, au lieu de vous occuper du salut de la république, je vous répudie tous comme traîtres à la patrie. *Eh! que m'importe ma réputation! que la France soit libre et que mon nom soit flétri!* » Electrisés par cette impétueuse éloquence, les députés s'empressèrent d'entourer et de féliciter l'orateur. Dans cet instant, Danton était la voix de la France.

La délibération prend une marche plus rapide ; après quelques débats sur les généraux Lanoue et Stingel, accusés de trahison, Cambacérès d'accord avec Robespierre, qui

avait fait sentir à l'assemblée la nécessité de prendre fortement en mains les rênes du pouvoir, demande que l'on organise séance tenante le tribunal révolutionnaire, et que le ministère soit constitué de manière à ce qu'il n'y ait plus de séparation entre le corps qui délibère et celui qui fait exécuter. Les deux propositions vont être consacrées; Buzot s'élance à la tribune. Au moment où il veut parler, des murmures s'élèvent : « Je savais bien, dit-il, qu'il y a quelque courage à s'opposer aux idées par lesquelles on veut mener la Convention au despotisme le plus affreux, fruit de l'anarchie. (*Les murmures redoublent.*) Je rends grâce, reprend d'un ton plus calme le Girondin, de chaque moment de mon existence à ceux qui veulent bien me la laisser; mais au moins qu'ils me laissent le temps de sauver ma mémoire de quelque déshonneur. On vous présente en ce moment deux idées, celle d'un tribunal extraordinaire, et celle d'une organisation nouvelle du ministère. Rien n'empêche que vous n'organisiez ce dernier d'une manière plus active, mais j'ai entendu dire à cette tribune qu'il fallait mettre tous les pouvoirs dans les mains de l'assemblée. (*Une voix*) : « Il faut agir et non bavarder. » Vous avez raison, vous qui m'interrompez; les publicistes ont dit que le gouvernement d'un seul par cela même qu'il était despotique, était plus actif que ce libre balancement de pouvoirs de plusieurs... Lorsque vous avez reçu des pouvoirs illimités, ce n'est pas pour usurper la liberté. Quand cessera votre despotisme dont je suis las moi-même? » — Allez vous-en, lui crie toute la Montagne, nous sauverons bien la France sans vous. — « C'est pour empêcher l'organisation du tribunal qui doit punir les contre-révolutionnaires, que Buzot bavarde si long-temps, dit Julien. » Lacroix demande alors que l'on procède avec calme, et le projet de décret sur le tribunal est adopté.

A la lecture de ce terrible projet faite par Lindet, qui en déplore la rigueur, Vergniaud sort de l'indolence qui

lui a été si justement reprochée par madame Roland. « Nous mourrons plutôt, s'écrie-t-il, que de décréter l'établissement d'une inquisition plus redoutable que celle de Venise. — Il n'y a que cela, répond Amar, qui puisse sauver le peuple. » Cambon, quoique s'appuyant à bon droit sur ses antécédens révolutionnaires, réclame l'institution du jury pour le nouveau tribunal. Duhem l'interrompt en disant : « Quelque mauvais que soit ce tribunal, il est encore trop doux pour des scélérats. — Et moi aussi, répond Cambon, je ne trouve rien de trop dur pour des contre-révolutionnaires; mais je crains que les intrigans ne s'emparent de ce tribunal, pour écraser les amis de la liberté. » Billaud-Varennes lui-même partage les craintes de Cambon; il veut des jurés choisis par les sections de Paris. Barrère, poussant plus loin la prévoyance, propose que les jurés soient pris dans toutes les sections de la république. Philippeaux, par respect pour la belle institution du jury, demande qu'on ne l'adjoigne pas au sanglant tribunal. « Nous avons fait la révolution pour avoir des jurés, s'écrie Fonfrède, c'est faire la contre-révolution que de les anéantir. » Thureau et Garreau proposent de décréter que les jurés soient élus par la Convention.

Résumant avec habileté tous les débats, Gensonné annonce qu'il va mettre aux voix les diverses propositions. La Plaine veut sortir, pour quelque motif assez lâche peut-être, alors l'audacieuse Montagne réclame le vote à haute voix. Féraud qu'attend une mort si cruelle, et qui avait pris place au centre de l'assemblée, plus par douceur de caractère que par conviction politique, s'écrie en regardant la Montagne : « Oui, nous le voulons, pour faire connaître au monde les hommes qui veulent égorger l'innocence à l'ombre de la loi. » Ces énergiques paroles redonnent du courage au centre et au côté droit, et contre toute apparence, l'assemblée décrète à une très forte majorité, que les jugemens du tribunal extraordi-

naire auront lieu par jurés, que ces jurés seront pris dans tous les départemens et nommés par la Convention.

Cette décision rendue, Gensonné croit devoir accorder une heure de repos à l'assemblée; plusieurs députés de la gauche réclament contre l'interruption des travaux, mais le côté droit ne s'en dispose pas moins à sortir; les députés se lèvent pour se retirer. « Je somme les bons citoyens de rester à leur place, s'écrie Danton; quoi! au moment où notre position est telle, que si Miranda se voyait battu, et cela n'est pas impossible, Dumouriez serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la chose publique!..... Je vous rappelle aux armes, aux commissaires que vous devez faire partir, au ministère que vous devez organiser... Le moment est arrivé, soyons prodigues d'hommes et d'argent; déployons tous les moyens de la puissance nationale! Je demande que le tribunal révolutionnaire soit organisé séance tenante, que le pouvoir exécutif, dans la nouvelle organisation, reçoive les moyens d'action et d'énergie nécessaires.

« Je demande que la Convention juge mes raisonnemens et méprise les qualifications injurieuses et outrageantes que l'on ose me donner. Je demande qu'aussitôt que les mesures générales seront prises, les commissaires partent, qu'on ne reproduise plus les objections sur ce qu'ils sont de tel ou tel côté de cette salle; qu'ils se répandent dans les départemens, qu'ils réchauffent le patriotisme, qu'ils raniment l'amour de la patrie; et que s'ils ont le regret de ne pas participer à des décrets utiles ou de s'opposer à des décrets mauvais, qu'ils se souviennent que leur absence a été le salut de la patrie.

« Je me résume donc : ce soir, organisation du tribunal, organisation du pouvoir exécutif; demain, mouvement militaire; que demain vos commissaires soient partis, que la France entière coure aux armes, marche à l'ennemi,

que la Hollande soit envahie, que la Belgique soit libre, que le commerce d'Angleterre soit ruiné, que les amis de la liberté triomphent de cette contrée, que nos armes partout victorieuses, portent partout la liberté. » Malgré la pressante injonction de Danton, l'assemblée, fatiguée par deux séances aussi longues qu'orageuses, s'ajourne à neuf heures du soir.

Depuis le matin, une agitation extrême régnait dans les sections de Paris. Celle de la halle aux Blés voulait que la cité usurpât la souveraineté nationale, révoquât tous les mandataires infidèles de la France, attendu, disait cette section, que l'établissement du tribunal révolutionnaire et la destitution des ministres n'étaient que des palliatifs, puisqu'ils n'attaquaient qu'indirectement les assassins qui trouvaient un point d'appui dans la Convention nationale. La même section avait déclaré traîtres à la patrie Dumouriez, Roland, Brissot, Gensonné, Guadet, Pétion, Barbaroux, Louvet. Cet arrêté, adopté par les Cordeliers, avait été envoyé à toutes les sections, dans lesquelles il avait excité une fermentation extraordinaire.

Tout Paris était debout; des attroupemens considérables parcouraient les rues : on y proposait de fermer les barrières, de sonner le tocsin, de se déclarer en insurrection contre la partie de la Convention qui voulait paralyser les mesures de salut public proposées par la Montagne; on poussait des cris de mort contre les appelans, surtout contre ces Girondins qui accusaient sans cesse Paris de cruauté, et ne voyaient dans ses habitans que des dupes ou des meurtriers. A la tête de tout ce tumulte se trouvait Fournier l'Américain. Cet homme, que l'on disait teint du sang des prisonniers de Versailles, voulait faire taire pour toujours les voix éloquentes qui revenaient sans cesse accuser les septembriseurs.

Suivi de ses nombreux adhérens et des volontaires qui avaient assisté au dîner de la halle aux Blés, il se

rend à la société des Jacobins, au moment où Bentabolle, venant de la Convention, se plaignait que l'assemblée n'avait pas malheureusement déployé toute son énergie dans la séance du jour. Les enrôlés demandent à défiler dans la salle, et la traversent au milieu des plus bruyans applaudissemens. L'un d'eux s'écria : « Citoyens, au moment du danger de la patrie, les vainqueurs du 10 août se lèvent pour exterminer les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. — Oui, répond Collot-d'Herbois, président de la société, nous sauverons avec vous le patrie et la liberté. » On s'emporte, on crie, on dénonce avec fureur. Desfieux prend la parole, et déclare que Miranda est l'ame damnée de Pétion, que Brissot n'a voulu la guerre avec l'Angleterre que pour la ruine de la patrie, et afin de faire proclamer le duc d'Yorck roi de France. L'orateur regarde tous les appelans comme des traîtres qu'il faut arrêter et remplacer par d'autres élus du peuple, plus dignes de sa confiance. Quelques volontaires s'emportent jusqu'à demander les têtes des Girondins et des Brissotins! Mais c'est assez de paroles ; il faut agir. Aussitôt on propose de se diviser en deux colonnes : l'une ira chercher les Cordeliers pour se porter avec eux aux ministères ; l'autre doit se diriger sur la Convention pour lui demander l'arrestation des appelans. Dubois-Crancé veut arrêter ces coupables résolutions, et suscite un tumulte effroyable. Les tribunes envahissent la salle, les lumières sont éteintes. Les insurgés, maîtres du champ de bataille, arrêtent de se rendre tous aux Cordeliers. Dès le matin, un grand nombre de séides de l'insurrection occupait les tribunes de la Convention.

Cependant Louvet, qui demeurait près du club des Jacobins, apprend ce qui se passe ; il s'effraie, court chez ses amis, tous étaient absens ; enfin ils les trouve chez Pétion, occupés à discuter paisiblement des projets de décrets. Il leur révèle le danger qui les entoure. Les Gi-

rondins refusent de le croire. Pendant l'entretien, Pétion se lève, ouvre une fenêtre, et regarde le ciel : une pluie fine et pénétrante tombait en abondance ; alors, tranquillisé, il referme la croisée, en disant : « Il pleut, il n'y aura rien cette nuit. » Toutefois Louvet parvient à déterminer ses collègues à prendre des mesures de sûreté. De son côté, Kervélégan vole à la caserne des fédérés bretons, auxquels il fait prendre les armes. Quelques Girondins, qui ne s'étaient pas réunis chez Pétion, informés à domicile de ce qui se tramait contre eux, eurent néanmoins le courage de se rendre à la Convention, mais en cachant des armes sous leurs habits : on dit même qu'ils étaient convenus entre eux de se précipiter sur le côté gauche, s'ils étaient menacés de perdre la vie, et d'immoler le plus grand nombre possible de Montagnards avant de succomber. Quelle préoccupation ! quelle séance ! quel temps ! quels orages !

Dans les autorités, personne ne voulait d'insurrection ; quoique surveillé par les Jacobins, Beurnonville avait profité de l'obscurité de la nuit pour escalader le mur de son jardin et voler à la caserne des Bretons, avec la résolution de se mettre à leur tête. Cet acte de vigueur avait imposé aux factieux. Plus utile encore, et non moins courageux dans cette circonstance, Santerre fit à la Commune le discours le plus énergique contre un insurrection qui, depuis la chute du tyran, ne pouvait être dirigée que contre le peuple, puisque lui seul régnait. Santerre en soutenant le ministre de la guerre, ajoutait, comme aurait pu le faire quelqu'un des Girondins, qu'à Paris quelques hommes ineptes, égarés, croyaient pouvoir gouverner et désorganisaient tout ; qu'il fallait mettre la force sur pied et ramener les malveillans à l'ordre. Hébert et Chaumette eux-mêmes avaient empêché de fermer les barrières et de sonner le tocsin. Pache, à son tour, avait rejeté avec la colère du mépris et de l'indignation toute

proposition tendant à violer la sûreté des membres de la représentation nationale; au reste, le projet de massacre, si l'on peut y ajouter quelque foi, n'avait d'existence que dans l'audace de quelques hommes subalternes. Le jour n'est point encore arrivé où doit succomber cette éloquante Gironde: il faut qu'elle se trouve attaquée par des adversaires plus forts; il faut que, par un esprit de vertige, elle ait soulevé la colère de Danton, qui ne voulait que la paix: alors, seulement alors, les victimes tomberont sous la hache révolutionnaire!

A cette séance du soir, l'organisation du tribunal fut de nouveau discutée en l'absence d'une partie de la Gironde. Duhem demandait qu'on revoquât la disposition du décret relative aux jurés. L'extrême gauche appuya Duhem; mais le reste de l'assemblée voulut maintenir une disposition favorable aux accusés. Enfin elle décréta que le tribunal révolutionnaire serait composé ainsi qu'il suit: cinq juges, un accusateur public, deux adjoints, et un jury provisoirement pris dans Paris et les quatre départemens voisins. Les jurés devaient opiner à haute voix: mesure fatale qui, en violant par la peur la conscience des jurés, livrait à un peuple furieux les têtes qu'il demandait.

Le 12, dans le moment même où Beurnonville donnait sa démission à l'assemblée, la section Poissonnière se présente à la barre pour déclarer, par l'organe de son président, que ce ministre n'a point la confiance de la nation; elle ose même demander un décret d'accusation contre Dumouriez; un cri d'indignation général s'élève de tous les côtés. La Montagne surtout paraît furieuse: on réclame l'arrestation immédiate de l'insolent pétitionnaire. Robespierre jeune croit faire beaucoup pour lui en demandant qu'on l'entende avant de le juger. Lacroix prend la parole; il ne veut pas justifier le général qui n'en a pas besoin, il accuse avec de véhémentes paroles le président de la

section Poissonnière d'être un aristocrate. — « C'est un scélérat! » s'écrie Marat qui s'agite sur un banc. Tout à coup les volontaires déploient le drapeau que leur a donné la section; on lève les yeux, on pousse des cris de colère à la vue de ce drapeau garni d'une cravatte blanche et surmonté d'un lis. Une citoyenne des tribunes jette un ruban tricolore, quelques députés saisissent le drapeau, abattent la fleur de lis et remplacent la cravatte blanche, par le ruban qu'ils viennent de recevoir. Les volontaires qui, avant de partir pour l'armée, attendaient le moment de paraître devant la Convention, partagent l'indignation de l'assemblée, méprisent les injurieuses dénonciations de la section Poissonnière et demandent à prêter serment; on accueille leurs paroles avec de frénétiques applaudissemens. A peine sont-ils sortis après avoir juré de mourir pour la patrie, que le fougueux Isnard monte à la tribune : « Ce qui vient de se passer est un coup de lumière; l'aristocratie, dit-il, ce nouveau Protée qui revêt toutes les formes, veut livrer Dumouriez aux rois coalisés et dissoudre la Convention nationale. » De cette idée qu'il développe avec force parce qu'il en est profondément frappé, l'orateur passe aux projets de l'étranger, et attribue à l'or et aux trames de Pitt, ce grand machinateur de tous les crimes, les mouvemens coupables du 9 et 10 mars, et toutes les manœuvres qui tendent à désorganiser les armées; à dissoudre la Convention et à perdre la république. Isnard rendant justice au conseil-général de la Commune et au commandant Santerre qui ont évidemment sauvé la représentation nationale, termine par demander l'arrestation du président et de l'orateur de la section Poissonnière. Marat succède au véhément Isnard. « J'ai à vous révéler d'horribles complots! » Sur ce début, on s'imagine que le démagogue va parler contre ses ennemis les Girondins, on murmure; mais l'étonnement bientôt n'a plus de bornes, lorsqu'on entend ces mots sortir de

sa bouche : « Quelles qu'aient été les liaisons politiques de Dumouriez, quelles qu'aient été ses relations avec la cour, je le crois lié au salut public depuis le 10 août, et surtout depuis que la tête du tyran est tombée sous le glaive de la loi. Il y est lié par le succès de ses armes ; et c'est moi qui vient déclarer à cette tribune que si la motion insensée que vous venez d'entendre était adoptée, ce serait ouvrir aux ennemis les portes de la république.

« Les citoyens qui sont à la barre doivent être non-seulement mis en accusation, mais il faut les forcer à déclarer leurs complices, car ils en ont. » (*Une voix* :) « Toi ! » On demande de tous côtés que l'interrupteur soit rappelé à l'ordre ; mais, avec un ton de dignité, Marat s'oppose à toute délibération incidente sur une parole qui n'est digne que du mépris. L'assemblée ne partage point son avis et prononce la censure et le rappel à l'ordre contre le coupable.

L'ami du peuple continue : « Je demande que le pétionnaire lise l'article de sa pétition où l'on demande les têtes de Gensonné, de Vergniaud et de Guadet, crime atroce, qui tend à la dissolution de la Convention et à la perte de la patrie. (*Applaudissemens unanimes.*) Moi-même je me suis élevé dans les groupes contre ces assassins ; je me suis transporté aux Cordeliers ; j'y ai prêché la paix et j'ai confondu les orateurs soudoyés par l'aristocratie... Je dénonce un nommé Fournier, qui s'est trouvé à toutes les émeutes populaires, le même qui, à l'affaire du Champ-de-Mars, a porté le pistolet sur la poitrine de Lafayette, et qui est resté impuni tandis que les patriotes étaient massacrés. »

Il ne manquait plus dans cette étrange scène que d'entendre s'élever la voix de Billaud-Varennes. Il osa attaquer Fournier, lui qui avait applaudi aux boucheries des prisons !

Le Montagnard Bourdon de l'Oise, déclara que ce même

homme, accusé par Billaud, qualifié de scélérat par Marat, avait formé le projet d'assassiner Pétion. Un frémissement d'horreur et de colère parcourut toute l'assemblée. Lesage d'Eure-et-Loire, après avoir annoncé que la section Poissonnière n'était pas la seule qui nourrît des projets sanguinaires, donna lecture d'un arrêté de la section Bonconseil, qui voulait que Brissot, Pétion, Buzot, Guadet, Vergniaud, Barbaroux, Gorsas, Gensonné, Clavière et Lanjuinais, fussent arrêtés et condamnés comme traîtres. Après de violentes discussions dans lesquelles Marat, par une singulière contradiction avec sa conduite récente, en revint à imputer les désordres publics *aux hommes d'état*, nom par lequel il désignait surtout les Girondins; l'assemblée remit les poursuites à faire contre les auteurs du complot des 9 et 10 mars aux soins du tribunal révolutionnaire; elle ordonna aussi l'arrestation de Fournier l'Américain.

D'ailleurs il faut bien remarquer ici une chose frappante de vérité, c'est que les Robespierre, les Danton, les Marat et les autres chefs du parti étaient dépassés par les orateurs et par le peuple des sections, qui formaient une autorité nouvelle à laquelle les Jacobins, la Commune et les Cordeliers ne pouvaient résister. Dans les sections où chaque délibération était souvent une violente tempête, beaucoup voulaient l'arrestation et la mort des Girondins, mesures que repoussaient avec effroi les plus hardis Montagnards. Plusieurs d'entre eux venaient de dénoncer les projets formés contre leurs collègues de la droite; cette circonstance aurait dû frapper et retenir Vergniaud, lorsqu'il vint ajouter de nouvelles révélations à celles qui avaient été faites sur le 10 mars. Le discours de Vergniaud étincelait de vérité, il était d'une éloquence bien capable d'inspirer à l'assemblée des résolutions énergiques pour le maintien de son indépendance, mais il devait perdre une grande partie de son effet parce qu'il reposait sur cette opinion à la fois ridicule et fausse, que les révo-

lutionnaires dénoncés par l'orateur étaient des satellites de l'aristocratie et des salariés du fils de Chatam, de ce ministre pervers, qui n'eût été que ridicule par ses forfanteries contre la France, s'il n'eût réussi par ses manœuvres à diviser deux grandes nations, faites pour s'estimer. « Oui! disait Vergniaud, nous avons failli succomber sous les intrigues de Pitt, de ces orateurs célèbres par leur fougue virulente, des Burke, des Windham, des Scheffield, qui nous ont représentés comme des cannibales, parce que nous n'avons pas voulu nous laisser dévorer par des cannibales privilégiés, je veux dire, par des rois. »

Les conclusions de Vergniaud tendaient à ce que le conseil exécutif fût tenu de rendre compte des renseignemens qu'il pouvait avoir sur le comité d'insurrection et sur les événemens des 9, 10 et 11 mars, de faire arrêter les membres de ce même comité. Vergniaud demandait encore que les sections de Paris et le club des Cordeliers fussent tenus de donner communication de leurs registres; qu'une adresse fût faite au peuple français pour l'éclairer sur les manœuvres des contre-révolutionnaires; enfin, que le ministre de la justice rendît compte dans trois jours de la procédure contre les auteurs de la conspiration. Le discours de Vergniaud obtint les plus vifs applaudissemens; de tous côtés on demanda l'impression; mais sans s'inquiéter des suffrages presque unanimes de ces collègues, Marat traita de vain batelage les belles paroles de l'orateur, et s'exprima ainsi : « Personne n'est plus que moi pénétré des scènes scandaleuses qui ont eu lieu parmi nous, et des discussions qui ont éclaté dans cette assemblée; personne plus que moi n'a été affligé de voir ici deux partis dont l'un ne voulait pas sauver la patrie, et dont l'autre ne savait pas la sauver. Je ne prétends blesser personne; la vérité toute nue ne doit offenser que les hommes qui s'y reconnaissent. Dans ce côté (la droite), sont *les hommes d'état*, je ne fais pas un crime à tous de leur égarement:

je n'en veux qu'à leurs meneurs ; mais il est prouvé que les hommes qui ont voté l'appel au peuple voulaient la guerre civile, que les hommes qui ont voté pour la conservation du tyran, voulaient la conservation de la tyrannie... Je m'oppose à l'impression d'un discours qui porterait dans les départemens nos alarmes et le tableau de nos divisions. » La droite continuait de demander l'impression du discours de Vergniaud ; on propose d'y joindre la réponse de Marat ; cette proposition est décrétée ; mais de vives réclamations s'élèvent dans la gauche ; Tallien, Robespierre jeune, Thuriot, Prieur de la Marne soutiennent que le discours contient des inculpations perfides contre la Convention nationale ; et sur la demande de Vergniaud lui-même, qui se déclare incapable de se rappeler les termes d'une longue improvisation, l'assemblée rapporte son décret, mais elle adopte les propositions de l'orateur. Dans cette circonstance Lamarque défendit Lasouski ; Boyer-Fonfrède ne vit dans les événemens dont Paris était agité que la conséquence des trames d'un parti de l'étranger ; il invoqua sur ce sujet l'opinion de Danton, qui se déclara d'accord avec son collègue.

Mais pendant que la Gironde obtenait une espèce de succès contre les révolutionnaires, des scènes violentes se passaient aux Jacobins. A peine l'ordre d'arrêter Fournier avait-il été connu, que Varlet, jeune homme sans talent, mais qui parvenait à se faire écouter à force de déclamations et de violence, propose de mettre l'accusé sous la protection de la société, ou d'aller le délivrer s'il était déjà arrêté. « Le tribunal que l'on vient d'établir, va, dit-il, tourner comme celui du 10 contre les patriotes ; les frères qui m'entendent ne sont plus Jacobins, s'ils ne me suivent ! » Alors il veut renouveler une attaque contre Dumouriez ; on l'interrompt par des clameurs ; sa voix se perd au milieu du soulèvement d'une assemblée frémissante. Billaud-Varennes justifie le général, et déclare qu'il

tient pour suspects, et Fournier, et Desfieux, et Varlet lui-même.....

Le ministre de la justice ne tarda pas, comme l'assemblée le lui avait prescrit, à venir rendre compte de ses recherches sur les événemens des trois journées. Il fit tomber le chef d'accusation relatif au comité d'insurrection, en déclarant qu'il n'avait rien découvert de pareil et que la seule chose qui portât quelques caractères de préméditation, était une réunion au café Corraza, où s'étaient trouvés Lasouski, Fournier, l'Espagnol Gusman, Desfieux et Varlet. Fournier parut ensuite à la barre et parvint, en se justifiant, à faire rapporter le décret d'accusation lancé contre lui. Le même jour, l'assemblée proclama l'élection des membres du tribunal extraordinaire. Les choix tombèrent en général sur des révolutionnaires honnêtes, probes et consciencieux. C. Faure, qui fut nommé accusateur public, était un modéré, incapable de laisser violer sa conscience par le danger. Le malheur des temps et la fureur toujours croissante des partis, amèneront bientôt d'autres jurés qui seront appelés à immoler tour à tour les contre-révolutionnaires, les Girondins, les Montagnards et toutes les victimes de notre guerre intestine.

La grande insurrection vendéenne avait commencé; ardente, et exaspérée par le supplice de Louis, elle allait devenir l'ennemi le plus terrible de la république. Le pays qui prit part à cette grande lutte est un carré de quarante lieues, borné, au midi, par la Sèvre nantaise; à l'est, par la route de Saumur à Niort; au nord, par la Loire; à l'ouest, par les côtes de l'Océan, voie facile et assurée, par laquelle l'Angleterre devait jeter aux insurgés des armes et des munitions. Il faut avoir parcouru cette contrée pour bien comprendre les difficultés qu'éprouvaient les soldats de la république, et à quel point le terrain était favorable à la résistance des royalistes. Une partie du pays est boisée, inaccessible, pleine de sentiers bas et

encaissés entre des haies profondes ; l'autre forme une plaine droite, couverte de broussailles, marécageuse, remplie de petits canaux et de fondrières. Les herbages y viennent d'une hauteur démesurée ; cette plaine, pestilentielle dans l'été, est un véritable désert. Nulle habitation, nulle route dans une espace de plusieurs lieues ; aussi c'était là que les débris des colonnes vendéennes venaient se reformer hors de la portée des soldats républicains qui, ne connaissant pas les sentiers, entraient jusqu'aux aisselles dans un terrain bourbeux et détrempé. Tout ce pays, connu sous le nom du Bocage et du Marais, n'était traversé que par deux chaussées étroites et difficiles ; la première, qui conduisait de Nantes aux Sables, la seconde, de Nantes à Niort. Quand on marche vers l'est, l'aspect du pays, toujours garni de ses hauts buissons, s'éclaircit pourtant un peu. Là, à chaque pas, on rencontrait un hameau, une maitairie, un château ; on donne du reste ce nom à une maison souvent de fort peu d'apparence et d'une médiocre étendue. Les vallons qui amènent des petits ruisseaux à la Loire, à la Sèvre nantaise, à la Laye et au Thoue, étaient remplis de ces petites gentilshommières dont les maîtres exerçaient une grande influence ; depuis long-temps ils tramaient un soulèvement contre le nouveau gouvernement. Nous avons vu même une explosion imprudente de leur grand projet. Mais depuis, l'exécution de Louis avait augmenté la colère des paysans crédules et ignorans, auxquels on représentait les régicides comme des monstres à face humaine. Enfin, la levée des trois cent mille hommes décrétée, le 23 février, par la représentation, hâta l'irruption habilement préparée.

Le 10 mars, le tirage pour le recrutement devait avoir lieu à Saint-Florent, en Anjou. Les jeunes gens refusèrent de mettre la main dans l'urne et de partir pour une cause qu'on leur avait appris à détester. La gendarmerie voulut employer la force. Un commissaire de la Convention,

chargé du recrutement, Tixier du Clogcreau, fit pointer sur les mutins une pièce d'artillerie. Les intrépides Angevins, avec leurs bâtons ferrés, repoussèrent et mirent en fuite la garde après l'avoir désarmée, et s'emparèrent de la pièce. Ce premier succès étonna les paysans qui commençaient à s'effrayer des conséquences de ce qu'ils venaient de faire. Il fallait que l'insurrection, pour devenir grande et populaire, trouvât un homme de courage et doué d'une éloquence naturelle. Jacques Cathelineau se présenta. C'était un voiturier estimé et connu de tout le pays. Sous le sarreau qu'il portait, battait un cœur noble et ardent. Au bruit du tumulte qui venait d'éclater, il quitta sa paisible demeure et vint haranguer les insurgés, qui, d'une voix unanime lui décernèrent le commandement. Profitant avec habileté du premier moment d'effervescence excitée par ses paroles, il détermina ses amis à venir avec lui attaquer un poste républicain de quatre-vingts hommes qui était placé à Jallais avec une pièce de canon.

A chaque pas la troupe s'augmente. L'attaque est brusque; les fusils pris sur les bleus ont passé dans les mains d'excellens chasseurs, le poste est enlevé. Cathelineau fait plusieurs prisonniers et s'empare de la pièce, que les insurgés surnomment *le Missionnaire*. Encouragé par la victoire et faisant de nouvelles recrues à chaque pas, l'intrépide Vendéen veut enlever Chemillé où se trouvaient cent cinquante soldats et trois pièces de canon. Chemillé est attaqué et pris comme Jallais.

Le lendemain 15, la troupe de Cathelineau, grossie encore par les paysans des villages voisins, s'avance contre Chollet, position de la plus haute importance. Au vainqueur de Jallais étaient venus se réunir deux paysans plein de vigueur et de résolution; l'un, du hameau de Chanzeau, se nommait Foret; l'autre, qui est destiné à une célébrité qui ne restera point sans tache, se nommait Stofflet, garde-chasse de M. de Maulevrier. Chollet est

occupé par cinq cents soldats républicains ; à l'approche du rassemblement, ils sortent de la ville pour le disperser. Les paysans s'éparpillent, se postent derrière chaque haie, derrière les arbres, et ouvrent un feu meurtrier et terrible sur la colonne républicaine ; elle hésite, chancelle et bientôt prend la fuite aux cris des Vendéens qui, voyant cette déroute se précipitent sur l'ennemi ; les vainqueurs et les vaincus entrent pêle-mêle dans Chollet, où Cathelineau s'empare de quatre pièces de canon, d'un certain nombre de fusils, de munitions et de la caisse du district.

La manière de combattre des soldats vendéens ne changera pas pendant toute la guerre ; même tactique, même audace et souvent même succès. On conçoit facilement combien des colonnes de troupes régulières, resserrées dans des chemins étroits, dans de petits champs entourés de haies, devaient avoir de désavantage en combattant des chasseurs habiles qui ne manquaient jamais leur but et ne couraient presque aucun danger.

D'autre part l'incendie avait déjà gagné Clisson, Montaigu, Beaupréau, Mortagne, Bressuire, Châtillon, La Châtaigneraye. Les habitans de Machecoul signalèrent les commencemens de leur révolte par un horrible massacre. Quinze cents hommes commandés par Légé, Paigné, les frères Hériault, Saint-Lumine de Grand-Lieu, vinrent attaquer cette ville. Trop faibles pour résister, cent hommes de la garde nationale, sous les ordres de Maupassant, ex-député de l'Assemblée nationale et commissaire du département, entourés par les insurgés, se débandèrent. Maupassant, resté seul avec cinq gendarmes, fut assommé par des paysans furieux. Machecoul tomba en leur pouvoir. On arrêta trois cents patriotes ; leur supplice fut résolu : il dura quatre jours. La veille de l'exécution, les Vendéens formèrent deux listes, l'une sur laquelle étaient inscrits les noms des victimes ; l'autre, du nombre égal

de prisonniers qui devaient assister à l'exécution et périr le lendemain. La terreur n'a rien de plus horrible à se reprocher. Le curé constitutionnel de Machecoul fut tué lentement par des femmes qui l'achevèrent après d'infâmes mutilations. On fusilla aussi le juge-de-paix Pagnot, Pinet et son fils qui, refusant de crier *vive le roi*, moururent en criant : *vive la république* !

CHAPITRE XXXVII.

Armée du Nord. — Belgique. — Attaque de Tirlemont. — Bataille de Nerwinden. — Retraite de l'armée de Hollande. — Lettre de Dumouriez. — Mesure de police contre les étrangers. — Troubles d'Orléans. — Assemblées primaires. — Adresse de Marseille. — Barbaroux. — Adresse d'Amiens. — Vendée. — Défaite du général Marcé. — Combat de Gellembry. — Retraite de l'armée du Nord. — Trahison de Dumouriez. — Tentatives de rapprochement entre la Gironde et la Montagne. — Danton. — Robespierre. — Etat de Paris.

Bientôt nous reviendrons sur cet horrible champ de bataille de la Vendée où les victoires des républicains sont presque aussi douloureuses à raconter que leurs défaites. Maintenant il est temps de retourner en Belgique.

Nous avons laissé le général en chef cherchant à réparer la déroute d'Aix-la-Chapelle. Il était mécontent de se voir rappelé de Hollande, plus irrité encore du malheur de nos armes ; attribuant nos revers aux hommes qui avaient transporté la révolution française en Belgique, il fit éclater bientôt les mauvaises dispositions de son esprit. Avant de reprendre les opérations militaires, il commença par restituer aux églises l'argenterie qu'on leur avait enlevée au moment de la conquête ; il ferma les sociétés populaires et leur défendit de s'immiscer dans les affaires publiques ; on le vit ensuite suspendre et révoquer les agens du pou-

voir exécutif, qu'il traitait de brigands, et même en faire arrêter quelques uns qu'il se hâta d'envoyer à Paris. Enfin, au lieu de se borner à un certain nombre de mesures répressives que les besoins de l'armée et l'état critique du pays pouvaient rendre nécessaires, il se laissa entraîner dans les voies d'une réaction imprudente, même quand il aurait été victorieux, et qui dans les circonstances ne pouvait que le compromettre vis-à-vis de tout le parti patriote de France, par conséquent, lui susciter de nouveaux obstacles quand déjà la fortune lui opposait des difficultés presque insurmontables. Une marche si contraire à l'esprit et aux intérêts de la révolution devait déplaire extrêmement aux commissaires de la Convention; aussi donna-t-elle lieu à des scènes très vives entre eux et le général, qui soutenait son avis avec d'autant plus d'énergie que les fautes qu'on lui reprochait étaient à ses yeux des moyens de capter la Belgique et de l'amener à seconder ses projets au moment où il les croirait mûrs pour l'exécution.

Mais la première des nécessités du moment était de se concilier l'armée et de lui rendre la confiance qu'elle avait perdue par des revers qui l'avaient désorganisée. Dumouriez connaissait l'esprit des soldats; il ne tarda pas à s'emparer d'eux en veillant sur tous leurs besoins, en leur montrant une affection de père, et surtout en les réhabilitant à leurs propres yeux par des paroles qui rejetaient sur quelques hommes la responsabilité des malheurs de la campagne.

Nos troupes se trouvaient dans une fausse position. Le général en chef se hâta de faire de nouvelles dispositions, et reforma les corps qui avaient été brisés; les divisions qu'il avait sous ses ordres montaient à quarante-cinq mille hommes dont six mille cavaliers. Il les établit de la manière suivante :

Le général Harville resta à Namur avec sept à huit mille soldats; le général Dampierre auquel Dumouriez repro-

chait à tort une partie des malheurs qui venaient d'arriver, fut placé à Hougaerde avec les flanqueurs à la droite de Cumptich. Le général Neuilly marcha de Judoigne à Lummen, pour s'appuyer et déborder au besoin la gauche des Autrichiens; le général Miaczinsky, avec les flanqueurs de gauche, dut se porter du côté de Halen, entre Diest et Tirlemont, en couvrant son front par la Gette; le général Champmorin fut chargé d'occuper Diest et de mettre cette position en état de défense. Lamarlière laissa un détachement à Arschott, afin de communiquer avec Champmorin, et porta sa division à Lier pour éclairer la Campine et couvrir la retraite de l'armée de Hollande.

Le 15 mars au matin, l'avant-garde autrichienne, toujours guidée par l'archiduc Charles, le plus actif des généraux ennemis, surprit Tirlemont où elle fit trois cents prisonniers. Le général Dampierre ayant entendu la fusillade, commit une grave faute en abandonnant Hougaerde pour se retirer sur Louvain, et manda au général Neuilly d'en faire autant sur Judoigne. Par une singulière fatalité, Miaczinsky s'était replié sur le bois de Louvain. Il n'y avait pas un instant à perdre. Dumouriez, irrité des faux mouvemens de ses généraux, ordonna à Champmorin de marcher sur les hauteurs d'Oplinter, ce général exécuta les ordres qu'il avait reçus, et prit position au lieu désigné par son chef. Le 16, au soir, Dumouriez faisait attaquer Tirlemont. En agissant ainsi, le vainqueur de Jemmappes avait un double but; le premier de ressaisir un point stratégique important; le second de rendre de la confiance et de l'aplomb à ses troupes. Charles, menacé à Tirlemont par le mouvement de Champmorin sur sa droite, avait évacué cette ville, et s'était retiré derrière la petite Gette sur les hauteurs de Néerlanden et de Winden; mais il avait eu le tort de ne pas occuper Goizenhoven, à une lieue de Tirlemont.

Le général Lamarche profita de cette faute et s'établit,

avec du canon, dans ce poste qui domine tous les environs: l'avant-garde autrichienne attaqua le 16 au matin Goizenhoven; les troupes allemandes, victorieuses déjà en plusieurs rencontres, abordèrent la position avec une intrépidité et une résolution remarquables. Les cuirassiers de l'empereur vinrent charger à plusieurs reprises des troupes postées derrière un double retranchement de haies et de fossés; ils s'emparèrent même d'un mamelon où se trouvait une batterie; mais attaqués dans le désordre de la fin d'une charge, par le 5e de hussards, à la tête duquel se trouvaient Valence et Lamarche, ils furent culbutés et ramenés vivement. En vain les Autrichiens voulurent alors tourner Goizenhoven, ils se trouvèrent en face du général Neuilly, qui prenait position à Néer-Heylissem, et se décidèrent alors à la retraite; le prince Charles avait, dans cette sanglante attaque, perdu huit cents hommes.

Le succès de cet engagement et la nouvelle ardeur qu'il avait communiquée à nos soldats décidèrent le général français à tenter le sort d'une grande bataille. Blâmée par quelques uns, la résolution de Dumouriez était pourtant pleine de sagesse. La guerre défensive et méthodique ne convient point à de jeunes troupes qui, capables d'enlever par un mouvement d'audace et de courage une position presque inexpugnable, sont difficiles à retenir long-temps sous le feu régulier d'un ennemi qu'elles brûlent d'attaquer. La droite de l'armée placée à Goidenhoven était aux ordres de Valence; le duc de Chartres commandait le centre vers la chaussée de Tirlemont. La gauche, qui avait pour chef Miranda, fut placée en potence; elle s'étendait d'Osmael jusque vers les hauteurs d'Oplinter; le général Neuilly, comme nous l'avons déjà dit, était près de Néer-Heylissem auquel il appuyait sa droite; le général Dampierre était posté à Esmael, en avant du centre, et le général Miaczinsky, avec sa cavalerie, au pont de la petite Gette, vis-à-vis d'Osmael. L'armée autrichienne, dont

la droite s'appuyait à Racour, la gauche à Halle, comptait trente-neuf mille combattans, y compris neuf mille cavaliers. Les troupes françaises engagées s'élevaient à quarante-cinq mille hommes, mais elles avaient beaucoup moins de cavalerie que les troupes allemandes. Charles était à la tête de l'avant-garde; le général Colloredo commandait la première ligne; la seconde, où se trouvaient les dragons de Cobourg, reconnaissait pour chef le duc de Wurtemberg. Quelques bataillons d'infanterie et une division de Stipshitz couvraient le flanc droit de l'armée autrichienne et observaient la plaine de Leaw; le corps de réserve obéissait à Clayrfait; la rivière, la petite Gette, défendait tout le front de cette ligne profonde, et séparait les deux armées. Dumouriez résolut d'opérer un mouvement de conversion qui ramènerait l'ennemi entre Leaw et Saint-Trond; il voulait pivoter sur sa gauche; sa droite devait tourner par Néer-Heylissem, Racour, Lenden, et chasser devant elle les Autrichiens jusqu'à Saint-Trond. Pour effectuer ce mouvement, il fallait s'emparer de Racour, de Midelwinden, d'Oberwinden, de Rampsdorf, de Néerlanden et d'Osmael.

Dumouriez divisa sa droite en trois colonnes d'attaque; il leur prescrivit de passer la Gette; l'une commandée par Lamarche devait, en débouchant du pont de Néer-Heylissem, marcher rapidement sur la tombe de Midelwinden, enlever brusquement la position, y placer du canon et foudroyer le village d'Oberwinden. La colonne du centre reçut l'ordre de traverser la Gette à Osmael, d'aborder de front Néerlanden déjà menacé par la troisième colonne, qui allait aborder ce village, après avoir franchi la Gette sur le même point que la première. C'était le général Neuilly qui était à la tête de ce troisième corps. Ces attaques couronnées par le succès, le général Valence devait obliquer à gauche, et marchant en bataille, balayer devant lui les Autrichiens et les rejeter au-delà de Lenden; une autre colonne aux ordres de Dam-

riez parvint à reformer ses troupes à une centaine de pas en arrière de Neerwinden.

Dans cet instant si décisif, les cuirassiers de Zeschwitz et de Nassau paraissent dans la plaine, et forment deux charges, la première entre Midelwinden et Neerwinden, la seconde à la gauche de ce dernier hameau. Valence, mesurant toute la grandeur du péril, ne balance pas; il devance la première attaque de la cavalerie allemande, et se précipite sur elle à la tête des cavaliers français. Il y eut là un choc terrible : le général y reçut un si grand nombre de blessures, qu'il se vit obligé de céder son commandement au duc de Chartres; mais les escadrons ennemis furent rompus et perdirent beaucoup de monde. La seconde colonne de cavalerie ayant débouché avec impétuosité sur nous, Thouvenot fit ouvrir les rangs devant elle, puis il ordonna tout à coup une double décharge de mitraille et de mousqueterie, qui accabla cette cavalerie, qu'il détruisit presque entièrement. Dans cette rencontre le vaillant régiment de Deux-Ponts tua pour sa part beaucoup d'hommes à l'ennemi.

La droite et le centre se trouvaient raffermis, les Français restèrent en bon ordre, prêts à recommencer le lendemain pour décider la victoire. L'engagement avait à la gauche une fatale issue pour nous; les sixième et septième colonnes, après avoir repoussé les troupes légères d'Osmael, voulurent marcher en avant; mais placé avec de fortes batteries en arrière de ce village, l'archiduc Charles en défendit avec bonheur le débouché. Alors s'engagea entre les deux troupes une canonnade, dans laquelle nos artilleurs se firent remarquer par la précision et la vivacité de leur feu, qui pourtant ne nous donnait pas l'avantage. Le prince de Cobourg comptant sur les avantages de la position de sa gauche pour résister à la droite des Français, résolut d'écraser leur autre aile; à cet effet il dirigea sur ce point le prince de Wurtem-

berg et le général Benjowsky. Les attaques exécutées par des forces supérieures aux ordres de ces officiers, mirent la terreur dans les troupes de Miranda; une charge de cavalerie acheva de tout confondre et de tout mettre en désordre.

Le général d'artillerie Guiscard tomba mort. Les généraux Ruault et Hiller furent blessés. Cependant Miranda que les Autrichiens ne jugèrent pas à propos de poursuivre et auquel Miaczinsky amenait un renfort de huit bataillons, qui n'avaient pas encore été engagés, aurait pu facilement rallier ses troupes derrière le pont d'Osmael et les ramener à la charge: c'était le conseil de Valence; mais cédant à un premier revers, il donna l'ordre de la retraite et se porta jusque derrière Tirlemont, découvrant ainsi le flanc de l'armée française; pourtant il laissa une partie de sa division sur les hauteurs en avant de Hackendoven. Ce qu'il y eut de plus fatal dans ce désastre, c'est que Dumouriez ne le connut pas, soit que Miranda eût oublié de lui envoyer des officiers d'ordonnance, soit qu'ils eussent été interceptés par l'ennemi. Le vainqueur de Jemmappes n'entendant plus le feu de sa gauche attribuait ce silence au succès; il y croyait d'autant plus qu'il ne voyait point paraître sur son flanc les troupes ennemies; mais vers la fin de la journée, le général crut apercevoir des colonnes autrichiennes qui venaient de la droite pour renforcer la gauche. Il se dirigea alors sur le pont d'Osmael, et le trouvant occupé par quelques hulans, il apprit ainsi la défaite de son aile gauche. Pendant ce temps, les troupes de la droite ennemie se reportaient sur le point où Dumouriez avait frappé de grands coups; des colonnes vinrent dans des directions qui n'étaient point jalonnées; se heurter contre quelques corps français et y jetèrent de l'indécision.

Après la triste découverte que venait de faire le général en chef, il n'y avait point à hésiter. Il fallait éviter un

engagement avec des forces trop supérieures et encouragées par la victoire ; on donna le signal de la retraite. Telle fut l'issue de la bataille de Neerwinden, aussi funeste à la république que celle de Jemmappes lui avait été favorable.

Cette généreuse et belle armée qui avait chassé avec tant de courage les coalisés de la France et de la Belgique voyait lui échapper le fruit de tant de sang versé. Quatre mille morts ou blessés, abandonnés sur le champ de bataille, deux mille cinq cents prisonniers, un matériel immense, voilà les tristes résultats de la journée de Neerwinden. Quoique vainqueurs, les Autrichiens avouaient une perte de trois mille morts ; preuve irrécusable de l'intrépidité avec laquelle s'étaient conduites les troupes françaises à l'attaque de la Tombe de Midelwinden et de Neerwinden. Dumouriez commit de grandes fautes : il attaqua l'ennemi par le point formidable de sa défense, et accumula trente mille de ses soldats dans un angle rentrant où ils étaient battus de tous côtés par le feu de l'artillerie autrichienne. Jomini lui reproche encore de s'être trop étendu sur sa gauche et de l'avoir engagée mal à propos.

Dans la retraite, Dampierre fit un changement de front, et se plaça en potence pour flanquer la chaussée jusqu'à ce que toute l'armée eût repassé la petite Gette ; cette manœuvre fut exécutée par Dampierre avec l'aplomb et l'audace qui caractérisaient ce brave militaire et lui attirèrent l'admiration des Autrichiens eux-mêmes. Il sauva sans aucun doute l'armée, qui aurait été dans le plus grand danger si le prince de Cobourg l'eût prévenue à Tirlemont. Avec beaucoup de peine Dumouriez reporta ses colonnes sur Wommersen, mais il ne put jamais les engager à attaquer les Autrichiens qui couronnaient le plateau à gauche de la route. Les mêmes troupes qui se refusèrent à un effort pour enlever cette position, défilèrent sous le feu de l'ennemi avec un calme admirable !

Pendant ces mouvemens, toute l'armée repassa la Gette, et vint prendre position, la gauche à Mackendoven, la droite se prolongeait en potence sur Goizenhoven.

Des désordres et une sorte de panique se manifestèrent dans quelques bataillons de volontaires; Dumouriez en conclut qu'il fallait encore s'éloigner de l'ennemi. Il se décida en conséquence à traverser la grande Gette et à aller s'établir sur les hauteurs de Cumptich en arrière de Tirlemont. Cette manœuvre s'exécuta avec précision, l'arrière-garde tint assez ferme pour donner le temps d'évacuer les grands magasins de Tirlemont.

Dès qu'il eut appris ce revers, le général Flers, qui se trouvait à la tête de l'armée de Hollande, informé d'ailleurs de l'approche du duc de Brunswick et de la jonction du corps prussien avec les troupes hollandaises et anglaises vers Bois-le-Duc, jugea bien qu'il ne pouvait pas espérer de se maintenir dans la position où il se trouvait. Il se jeta avec six bataillons dans Bréda, en envoya deux autres avec le colonel Tilly à Getruydenberg; le reste des troupes aux ordres du colonel Thouvenot se porta sur Anvers, où le général Ruault, rétabli de sa blessure, vint prendre le commandement.

Mais qui le croirait? Les alliés ne poursuivirent point Dumouriez qui, ne trouvant pas la position de Cumptich assez sûre, traversa la Velpe le 20 mars, et vint prendre position à Bautersen, la droite à Neer-Welpe, la gauche appuyée sur les hauteurs et les bois en avant de Pellenberg.

Les dangers qui menaçaient la France augmentaient dans la progression la plus rapide; au dehors la position était plus effrayante; au dedans elle était pleine de sujets d'alarme; des soulèvemens partiels éclataient encore dans quelques villes à cause de la rareté des grains et de la levée des trois cent mille hommes. A Montargis il y eut un mouvement, éphémère à la vérité, mais qui faillit coûter la vie à Manuel qui s'était, depuis le jugement du

roi, retiré dans cette ville, son pays natal; des furieux se portèrent chez lui, forcèrent son domicile et le laissèrent lui-même couvert de blessures et d'outrages. Le même jour où l'on dénonçait ce malheur à la Convention, Dumouriez lui apprenait la perte de la bataille de Neerwinden. L'agitation la plus violente se manifesta dans l'assemblée; ce qui la causa surtout ce fut la fin du rapport du général, qui attribuait tout le mal au dénûment de son armée, au droit qu'avaient les soldats de nommer leurs officiers, à la spoliation des églises, à la mauvaise conduite des agens du pouvoir exécutif, aux sociétés populaires, enfin aux débats violens de la Convention elle-même. Marat, oubliant que dans les jours de péril, Rome décrétait que le vaincu de Cannes avait bien mérité de la patrie, vint avec une rare imprudence jeter des paroles de découragement : « Nous n'avons pas, dit-il, de généraux capables de faire face à l'ennemi; nous n'avons point de troupes capables de lui livrer bataille. » Un épouvantable tumulte éclata, et la séance fut levée milieu des cris des députés qui accusaient l'ami du peuple d'être vendu aux étrangers.

A cette époque, on voit avec étonnement les esprits les plus éclairés et les plus sages attribuer follement les malheurs de notre patrie aux guinées de l'Angleterre et aux piastres de l'Espagne. Pitt surtout était dénoncé comme l'infernal directeur de tous les soulèvemens; peu de personnes qui vissent dans ce désordre ce qui était vrai, les conséquences infaillibles d'une crise semblable à celle qui tourmentait la France. Cette croyance aux machinations du dehors, généralement établie, fit faire au comité diplomatique un rapport sur la police extraordinaire à exercer envers les étrangers. Jean Debry, organe de ce comité, s'exprima avec un grand sentiment de la dignité nationale. Après avoir établi des principes généraux, pleins de modération, il disait en parlant de la situation de la France : « Environnés de dangers, de précipices et d'erreurs; pla-

cés en quelque sorte sur le cratère d'un volcan ; à l'ouverture d'une campagne, qui peut être difficile, nous devons montrer un front que les succès n'enorgueillissent pas, mais aussi qui ne se laisse point abattre par les revers. (*On applaudit.*) Car les revers sont des événemens inévitables dans la guerre. » Il termina en proposant un décret qui établirait dans chaque section un comité élu par elle et chargé de recevoir les déclarations des étrangers qui se trouvaient en France, et de protéger, sauf caution, tous ceux qui auraient des propriétés ou des établissemens utiles : le rapporteur demandait le renvoi de tous ceux qui ne voudraient pas faire la déclaration prescrite, ou qui n'auraient pas de certificat de civisme ; et la peine de mort contre tout étranger saisi dans une émeute ou convaincu de l'avoir fomentée par des paroles ou par de l'argent. Ce décret fut adopté unanimement et presque sans discussion par l'assemblée.

Manuel n'avait pas seul éprouvé la fureur populaire ; à Orléans, le député Léonard Bourdon, avait été frappé et mis en danger de mort presque sous les yeux de la municipalité impassible. La Convention ne pouvait point laisser impuni un attentat qui portait atteinte à sa dignité comme à sa force ; elle envoya sur les lieux des commissaires avec le pouvoir de lancer des mandats d'arrêt contre les prévenus, qu'on devait ensuite livrer au tribunal révolutionnaire ; de suspendre les fonctionnaires publics ; de désarmer la garde nationale. Ces commissaires déclarèrent tous les habitans en état de suspicion jusqu'à ce qu'on eût dénoncé les auteurs de la rébellion, qui furent exécutés sur la place de la Révolution. A cette époque et depuis, des reproches se sont élevés contre la conduite de Léonard Bourdon ; dans tous les cas, une grave responsabilité morale pèse sur ce député, assez malheureux pour que son injure personnelle ait pu avoir quelque influence sur une vengeance si cruelle !

Toujours oublieux de la situation des choses, méconnaissant, et l'esprit du peuple, et la loi suprême qui ordonne de sauver l'état avant tout, les Girondins jetèrent encore des paroles capables de désorganiser la force puissante qui donnait l'impulsion, et qui seule pouvait sauver la patrie.

Babey, député du Jura, homme obscur de la Plaine, mais penchant vers la Gironde, veut encore parler des assemblées primaires. On ne sait quel nom donner à une telle proposition dans un moment où la Convention nationale était le seul centre auquel la nation pût se rallier. A peine le mot des assemblées primaires eût-il été prononcé par l'imprudent mandataire du peuple, que Barrère se précipita vers la tribune, pour combattre un projet qui tenait du délire; il s'était ouvertement séparé du côté droit depuis la grande question de Louis XVI. Le même jour, par le plus singulier des hasards, une pétition des amis de la liberté de Marseille déclarait qu'ils ne reconnaissaient plus pour véritables députés de la France que les Montagnards. Barrère repoussa également et l'audacieuse déclaration des Marseillais et la demande de Babey. « Je soutiens, dit-il, que je n'en connais pas de plus dangereuse, dans les circonstances où nous sommes. Quoi, lorsque l'Autriche avance vers Bruxelles et la contre-révolution vers Saumur; lorsque des signes de division se montrent dans plusieurs cités, que les complots surgissent de toutes parts, vous voulez r'ouvrir les assemblées primaires? Rappelez-vous donc les motifs pour lesquels vous avez rejeté l'appel au peuple. Rappelez-vous donc quels mouvemens vous attendent dans les assemblées primaires, puisqu'en ce moment, on a vu dans une de nos villes des aristocrates s'écrier insolemment : *Point de recrutement, vive le roi !* »

Barrère demanda que l'adresse marseillaise fût improuvée et que l'assemblée déclarât qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la proposition de Babey.

De toutes parts on réclamait la clôture, lorsque Guadet parut à la tribune. Il voulut rattacher l'adresse de la ville de Marseille aux événemens préparés, selon lui, pour la journée du 10. Après avoir improuvé la proposition de Babey comme inopportune seulement, il demanda la mise en accusation des pétitionnaires marseillais, comme coupables d'usurpation de la souveraineté nationale et de provocation au meurtre des représentans du peuple.

Les paroles de Guadet avait déjà soulevé de violens murmures; Barbaroux encore moins maître de lui, plus imprudent et plus hardi, prit la parole après Guadet, et renouvela les demandes de Babey.

« Il est des hommes, dit l'orateur, qui se croient de la popularité parce que quelques individus soudoyés les couvrent d'applaudissemens; mais la popularité n'est pas là ; elle est dans l'opinion du peuple que l'on sert sans le flatter. Les assemblées primaires décideront qui de vous ou de nous jouit de la vraie popularité, et elles retireront de la Convention les hommes qui n'ont pas sa confiance. Je demande donc la convocation de toutes les assemblées de la république! »

Il n'y avait que Barbaroux dans la Gironde qui eût le privilége de dire de semblables choses sans exciter d'épouvantables orages. Les Montagnards ne pouvaient méconnaître en lui un révolutionnaire pur, généreux, plein de bonnes intentions et d'un patriotisme qu'ils n'accordaient point à ses amis. Lasource, succédant à Barbaroux, insista encore sur la gravité de la pétition des sectionnaires de Marseille; puis il ajouta, inspiré par une heureuse mémoire :

« Lorsque la révolution se fit en Angleterre, on voulait une cour; mais on voulait l'abaisser; voilà ce qu'a fait l'Assemblée constituante; vinrent *les presbytériens* qui ne voulurent pas de roi; voilà ce qu'ont voulu l'Assemblée législative et les Jacobins; vinrent ensuite *les indé-*

pendans, qui cherchèrent *le niveau politique*; à ceux-ci succédèrent *les illuminés!* (Explosion de murmures.) Quelques années d'anarchie furent les suites de ces divisions et de ces exagérations.... Un roi tient aujourd'hui l'Angleterre dans les fers. »

L'orateur invoqua toutefois la question préalable sur la demande de Babey, soutenue et développée par Barbaroux; en outre, il demanda que la pétition et les arrêtés des sections de Marseille fussent cassées par la Convention. Ces différentes motions furent adoptées sans qu'aucun Montagnard ne se présentât pour les combattre.

Quelques jours après, on lut, à la Convention, une adresse des Amiennois, rédigée dans un sens tout contraire à celle de Marseille. Amiens demandait la punition des criminels Marat, Robespierre, Danton, et le rappel au ministère du citoyen Roland. Duhem fut le seul Montagnard qui voulût attaquer l'adresse; les autres ne répondirent point à Lanjuinais, demandant l'ordre du jour. En cela leur conduite fut bien plus sage et plus prudente que celle qu'avait tenue les Girondins : ils ne se répandirent pas en invectives, ne récriminèrent point, et n'allèrent pas chercher dans une pièce isolée un motif d'accusation contre une partie de la Convention nationale; mais dans le cœur de beaucoup d'entre eux s'amassaient de sourdes et furieuses colères, et les plus modérés n'espéraient plus qu'il devînt un jour possible de s'entendre avec Vergniaud et ses amis.

Mais il nous faut retourner en Vendée, où la guerre civile, si effrayante dans ses symptômes, si rapide et si funeste dans ses progrès, alarmait les républicains les plus énergiques de la France. Contempler les chances de cette guerre est un moyen de mieux comprendre la fatalité qui s'attache à la Gironde; ce n'est pas que cette généreuse partie de la Convention, malgré les reproches tant répétés de royalisme, eût la moindre sympathie pour les rebelles

de l'Ouest, mais d'un côté, avec ses éternelles protestations contre les Jacobins, elle relevait, sans le vouloir, les espérances du parti opposé à la révolution; et de l'autre, dominée par ses profonds ressentimens, elle ne comprit pas que lorsque le vaisseau de l'état est en danger de périr, il faut adopter sans réserve et avec une entière abnégation de soi-même, tous les moyens et tous les hommes capables de le sauver.

La révolte s'était rapidement étendue; déjà plus de vingt à trente mille royalistes avaient pris les armes, et, réunis par bandes, sous les ordres de divers chefs, ils commençaient à se porter en avant, et achevaient d'enlever les derniers postes que les républicains gardaient encore. Les royalistes avaient, avec une rapidité incroyable, formé des magasins et transformé en armes le fer destiné au labourage. Toutes les fureurs de la guerre étaient entrées dans le cœur de ces paysans, braves et superstitieux. Chaque jour, les troupes vendéennes voyaient leur nombre s'accroître et augmenter en même temps leur audace et leurs espérances de succès. Le 24 mars, les deux chefs Joly et La Sécherie, se présentèrent avec une forte colonne devant les Sables d'Olonne, où commandaient le général Foucault et le conventionnel Gaudin. Les royalistes envoyèrent à ce dernier une sommation, au nom de Louis XVII. Pour toute réponse, les républicains font une sortie : le combat s'engage et reste indécis. La Sécherie tire à boulets rouges sur la ville, pendant que Joly est allé chercher de nouvelles recrues qu'il amène bientôt. Mais la garnison, dont l'artillerie venait de démonter celle des rebelles, avait aussi reçu un secours de quinze cents hommes, envoyés par le conventionnel Niou, en mission à la Rochelle. Ainsi renforcées, les troupes républicaines fondent sur les Vendéens, la baïonnette au bout du fusil, les culbutent, et s'emparent de tout le matériel du campement. Joly et La Sécherie furent obligés de renoncer à

leur entreprise. Notre succès était d'une faible importance à côté du désastre qu'avait essuyé le général Marcé.

Chantonnay venait d'être pris par les Vendéens. Dès que le lieutenant-général Verteuil qui commandait la douzième division militaire, eût appris l'événement, il ordonna au général de brigade Marcé de se rendre à Saint-Hermand avec douze cents hommes, partie de troupes de ligne, partie de gardes nationaux de la Rochelle et de Rochefort.

Obéissant aux ordres de Verteuil, Marcé se dirigea sur le pont Charron, poste important à garder. Attaqué une première fois dans sa marche entre Chantonnay et Saint-Vincent, il parvint à repousser l'ennemi après lui avoir tué cent hommes.

Le 19, le corps de Marcé accru dans sa route, et fort de deux mille quatre cents hommes, se dirigea sur Saint-Fulgent; au-delà de Saint-Vincent, il trouva un pont coupé, il le rétablit, et continua sa route. Plus il marchait, plus le pays devenait couvert; enfin, sur les quatre heures du soir, tandis que les républicains étaient occupés à réparer un second pont, ils aperçurent les Vendéens... La position de Marcé était critique, il se voyait au fond du vallon de Loin, dans l'impossibilité de se servir de son artillerie. Après beaucoup d'hésitation le combat s'engagea. Il durait depuis trois heures, lorsque tout à coup une peur panique troubla les rangs des républicains, qui bientôt s'enfuirent, abandonnant blessés, artillerie, munitions. La terreur fut telle, que quelques officiers eurent la plus grande peine à rallier les débris des vaincus à Marans. Ainsi le général Marcé perdit quinze lieues de terrain. Les soldats l'accusèrent hautement de trahison; ils auraient pu à bon droit lui reprocher son impéritie, elle avait eu des conséquences bien funestes; aussi, sur le rapport des représentans du peuple Carra et Anguis, la Convention décréta qu'il passerait devant une cour martiale.

Les progrès des rebelles n'étaient pas moins effrayans dans les autres départemens insurgés que dans celui de la Vendée; sept mille paysans se portèrent sur Vannes; Blin, Laroche-Bernard et Guérande se trouvaient au pouvoir des royalistes : ils assiégèrent Chalonnes, Ingrande et Ancenis-sur-la-Loire; l'orage menaçait Saumur.

La fortune n'était pas plus favorable sur nos frontières du nord, et surtout à l'armée de Dumouriez, qui devenait traître à la patrie.

Le 22 mai au matin, la division Champmorin qui occupait les hauteurs de Pellemberg, ayant sa gauche couverte par Miaczinsky et son avant-garde sur les hauteurs de Corbeck, sous les ordres de Lamarche, fut attaquée par les Autrichiens. Ils s'avancèrent sur trois colonnes; la division Bengowsky sur la route de Pellemberg, la seconde par la chaussée de Blierbeck; le général à la tête de la troisième par Tourinnes. Un brouillard épais fut cause que les Autrichiens donnèrent sur les Français sans s'en apercevoir; aussi furent-ils reçus par des salves de mitraille qui leur firent beaucoup de mal. Cependant une colonne de grenadiers hongrois parvint à enlever le village de Blierbeck; mais le régiment d'Auvergne le reprit à la baïonnette, et fit un grand carnage des Hongrois. Par trois fois le général Bengowsky se présenta devant la position de Pellemberg, par trois fois Champmorin refoula la colonne ennemie, après lui avoir tué beaucoup de monde. Le soir de cette sanglante affaire, si glorieuse pour l'armée française, Dumouriez eut une entrevue avec le colonel Mack, chef d'état-major du prince Cobourg. Cet officier jouissait d'une grande réputation et d'un grand crédit; c'est le même qui plus tard se sauvera de Paris où il était prisonnier sur parole, et signera la honteuse capitulation d'Ulm.

Le général convint avec le colonel que les Français se retireraient derrière Bruxelles, sans être inquiétés

par des attaques sérieuses, et qu'on se retrouverait ensuite pour aviser aux arrangemens ultérieurs que réclameraient les circonstances. Cette concession si étrange de la part des officiers ennemis, ne peut guère s'expliquer. On ne la comprend qu'en admettant que le prince de Cobourg ne connaissait pas l'état véritable de l'armée française. Le général Clairfayt ignorait cette convention, lorsque le 23 il renouvela son attaque sur les hauteurs de Pellemberg, et contre l'avant-garde du général Lamarche. Champmorin reçut les Autrichiens avec la même vigueur et avec le même succès que la veille, mais Lamarche, on ne sait pourquoi, se replia derrière la Dyle, en deçà de Louvain. Il fallut alors que Champmorin battît en retraite et abandonnât un terrain où il venait de cueillir ses plus beaux lauriers.

En ce moment, le désespoir des soldats éclata en violens murmures; ils se demandaient par qu'elle fatalité leur bravoure tournait-elle à leur ruine? Pourquoi quittait-on la bataille lorsqu'elle était à moitié gagnée? A quoi servait le sang versé? Par suite de ces réflexions, les Français tombèrent dans un fatal accès de découragement, la désertion se glissa dans leurs rangs; toutefois ils ne passaient pas à l'ennemi, mais ils rentraient en France avec armes et bagages, se plaignant hautement d'avoir vu leur courage trompé par l'incapacité ou la trahison de leurs généraux. On ôta le commandement de l'avant-garde à Lamarche, qui fut renvoyé en France. Ce nouveau revers acheva de perdre Dumouriez, qui, dans sa chute, courut le risque d'entraîner et la France et la liberté.

Tant qu'il avait été victorieux, il avait pu braver les attaques des Montagnards les plus hardis qui le menaçaient, et l'accusaient avec violence. Mais aujourd'hui, dépouillé de tout l'ascendant que donnent les victoires, il n'avait plus qu'une fatale perspective. En entrant dans la carrière avec la première armée de la révolution, il avait

rêvé l'honneur d'agrandir la France; Jemmappes avait donné un nouvel essor aux illusions de cet ambitieux espoir; cependant au milieu même de ses triomphes, les Jacobins l'avaient poursuivi sans ménagemens. Le choc entre eux et lui allait devenir bien plus terrible, à présent que l'armée qu'il commandait était en fuite, et qu'il avait fourni un prétexte plus grand aux attaques de ses ennemis irréconciliables.

Une autre circonstance aggravait sa position; il ne devait plus compter sur les Girondins qui, suspects et menacés eux-mêmes, n'avaient à lui prêter qu'un impuissant et dangereux appui. D'ailleurs ces députés, ennemis de d'Orléans, reprochaient au général en chef l'attachement qu'il portait au fils d'Egalité. Ils soupçonnaient le vainqueur de Jemmappes de vouloir reconstruire un trône pour y placer ou son jeune général de division, ou le prince ami de Laclos et de Sillery. Les suppositions de la Gironde manquaient de base solide; mais on ne saurait nier qu'elle ne reposassent du moins sur des apparences. En effet, si un jour la nation voulait un représentant unique et héréditaire, elle ne pouvait guère le choisir que dans la famille du prince qui, n'ayant trempé ni dans les dilapidations, ni dans le despotisme de la cour, avait donné de tels gages à la révolution, que ses ennemis l'attribuaient presque tout entière à son influence. Il ne fallait pas songer au fils de Louis, qui n'était qu'un enfant; quant à ses oncles, devenus coupables devant toutes les lois divines et humaines, pour avoir donné un funeste signal aux armées étrangères, et porté sur la patrie une main parricide, la France entièreles eût repoussés. Tout semblait donc indiquer d'Orléans ou son fils au choix de l'ambitieux Dumouriez. Pour les plus clairvoyans des Montagnards et des Jacobins, il était un traître qui méditait de livrer la république aux étrangers; les Girondins le regardaient comme un homme qui se préparait au rôle de Monck.

Après le combat de Pellemberg et le découragement qu'il avait mis dans les troupes, Dumouriez fit ses dispositions pour effectuer sa retraite. On forma une arrière-garde de vingt-cinq bataillons de ligne, de toute la cavalerie, d'une forte division d'artillerie : ce corps était presque tout ce qui restait avec quelque apparence d'organisation.

Dumouriez, qui d'abord avait paru vouloir garder la belle citadelle de Namur, renonça bientôt à ce projet. De Bruxelles la retraite de l'armée continua sur deux colonnes, l'une par Enghien et Ath ; l'autre par Hall, Braine et Mons. Ce fut à Ath que Dumouriez reçut l'ordre de faire arrêter le Girondin Miranda. Ce fut ce jour-là même que commencèrent publiquement les communications du général en chef français avec Mack. Alors, oubliant ses devoirs, et n'ayant dans le cœur ni la haute probité de Lafayette, ni son amour de la patrie, il se décida à tourner contre la nation les armes qu'on lui avait remises pour la défendre. Le Fabius de la forêt de l'Argonne, le sauveur de la France, devenu infidèle à ses sermens comme à sa gloire, convint avec Mack que nous resterions quelque temps encore sur la frontière, dans la position de Mons, de Tournay et Courtray, sans avoir rien à craindre de l'armée ennemie ; que le général français, décidé à marcher sur Paris, règlerait les mouvemens des troupes autrichiennes ; qu'il tenterait les premiers coups, et que dans le cas de non-succès, alors il appellerait à son aide les soldats de l'Allemagne ; convention flétrissante et infâme ! Dumouriez gardait le droit de faire marcher le nombre de troupes allemandes qui conviendrait. Nouveau Coriolan, il se chargeait de les diriger sur Paris, et de forcer la révolution vaincue à relever un trône. Le traître révéla à Mack les directions que suivrait, dès le lendemain, l'armée française ; il lui annonça sa marche sur Tournay, celle du général Neuilly sur Mons, et celle des soldats qui revenaient de Hollande sur Courtray. Une fois lancé dans cette

fatale route, Dumouriez ne s'arrêta plus. Pour lier les opérations entre les deux parties des armées impériales, entre Cobourg et le prince de Hohenlohe, il promit qu'au moment de se diriger sur Paris, il remettrait les clefs de Condé aux généraux ennemis qui tiendraient garnison dans cette place, sous la condition de la rendre à la France, lorsque cette guerre serait terminée.

Les généraux de Chartres et Thouvenot assistèrent aux entrevues du général et de Mack : ils auraient dû refuser d'y paraître.

Le 22, Dumouriez avait rencontré à Louvain Lacroix et Danton. Ce dernier, qui avait une certaine faiblesse pour le général, découvrit bien vite une partie du trouble qui l'agitait; il s'efforça de le calmer. Pour toute réponse, Dumouriez se répandit en violentes invectives contre les Jacobins et contre les Montagnards. Peut-être Danton, avant de revenir à Paris, aurait-il dû s'assurer du général? Il ne le fit pas; et le soir même de son départ eut lieu la convention définitive dont nous venons de parler entre Mack et Dumouriez. Pour apaiser Danton, le général lui avait promis d'envoyer à l'assemblée une note explicative sur une lettre écrite par lui, le 12 mars, et que le conseil exécutif avait cru devoir tenir secrète; car la position de la Convention était si douteuse, si pleine de périls, que même les plus hardis craignaient de révéler toute l'étendue du danger, toutes les trahisons, toutes les menaces de guerre civile qui éclataient à chaque instant. La lettre du 12 avait été communiquée par le conseil exécutif au comité général de défense, qui en reçut une seconde plus franche et plus énergique encore.

Cette lettre insolente et maladroite causa la plus vive indignation. Le général dictait des lois à la Convention, se plaignait de la marche du gouvernement, vantait sans pudeur la discipline, la loyauté des troupes autrichiennes, ne semblait voir dans les troupes françaises que des déser-

pendans, qui cherchèrent *le niveau politique*; à ceux-ci succédèrent *les illuminés!* (Explosion de murmures.) Quelques années d'anarchie furent les suites de ces divisions et de ces exagérations.... Un roi tient aujourd'hui l'Angleterre dans les fers. »

L'orateur invoqua toutefois la question préalable sur la demande de Babey, soutenue et développée par Barbaroux; en outre, il demanda que la pétition et les arrêtés des sections de Marseille fussent cassées par la Convention. Ces différentes motions furent adoptées sans qu'aucun Montagnard ne se présentât pour les combattre.

Quelques jours après, on lut, à la Convention, une adresse des Amiennois, rédigée dans un sens tout contraire à celle de Marseille. Amiens demandait la punition des criminels Marat, Robespierre, Danton, et le rappel au ministère du citoyen Roland. Duhem fut le seul Montagnard qui voulut attaquer l'adresse; les autres ne répondirent point à Lanjuinais, demandant l'ordre du jour. En cela leur conduite fut bien plus sage et plus prudente que celle qu'avait tenue les Girondins : ils ne se répandirent pas en invectives, ne récriminèrent point, et n'allèrent pas chercher dans une pièce isolée un motif d'accusation contre une partie de la Convention nationale; mais dans le cœur de beaucoup d'entre eux s'amassaient de sourdes et furieuses colères, et les plus modérés n'espéraient plus qu'il devînt un jour possible de s'entendre avec Vergniaud et ses amis.

Mais il nous faut retourner en Vendée, où la guerre civile, si effrayante dans ses symptômes, si rapide et si funeste dans ses progrès, alarmait les républicains les plus énergiques de la France. Contempler les chances de cette guerre est un moyen de mieux comprendre la fatalité qui s'attache à la Gironde; ce n'est pas que cette généreuse partie de la Convention, malgré les reproches tant répétés de royalisme, eût la moindre sympathie pour les rebelles

de l'Ouest, mais, d'un côté, avec ses éternelles protestations contre les Jacobins, elle relevait, sans le vouloir, les espérances du parti opposé à la révolution ; et de l'autre, dominée par ses profonds ressentimens, elle ne comprit pas que lorsque le vaisseau de l'état est en danger de périr, il faut adopter sans réserve et avec une entière abnégation de soi-même, tous les moyens et tous les hommes capables de le sauver.

La révolte s'était rapidement étendue ; déjà plus de vingt à trente mille royalistes avaient pris les armes, et, réunis par bandes, sous les ordres de divers chefs, ils commençaient à se porter en avant, et achevaient d'enlever les derniers postes que les républicains gardaient encore. Les royalistes avaient, avec une rapidité incroyable, formé des magasins et transformé en armes le fer destiné au labourage. Toutes les fureurs de la guerre étaient entrées dans le cœur de ces paysans, braves et superstitieux. Chaque jour, les troupes vendéennes voyaient leur nombre s'accroître et augmenter en même temps leur audace et leurs espérances de succès. Le 24 mars, les deux chefs Joly et La Sécherie, se présentèrent avec une forte colonne devant les Sables-d'Olonne, où commandaient le général Foucault et le conventionnel Gaudin. Les royalistes envoyèrent à ce dernier une sommation, au nom de Louis XVII. Pour toute réponse, les républicains font une sortie : le combat s'engage et reste indécis. La Sécherie tire à boulets rouges sur la ville, pendant que Joly est allé chercher de nouvelles recrues qu'il amène bientôt. Mais la garnison, dont l'artillerie venait de démonter celle des rebelles, avait aussi reçu un secours de quinze cents hommes, envoyés par le conventionnel Niou, en mission à la Rochelle. Ainsi renforcées, les troupes républicaines fondent sur les Vendéens, la baïonnette au bout du fusil, les culbutent, et s'emparent de tout le matériel du campement. Joly et La Sécherie furent obligés de renoncer à

leur entreprise. Notre succès était d'une faible importance à côté du désastre qu'avait essuyé le général Marcé.

Chantonnay venait d'être pris par les Vendéens. Dès que le lieutenant-général Verteuil qui commandait la douzième division militaire, eût appris l'événement, il ordonna au général de brigade Marcé de se rendre à Saint-Hermand avec douze cents hommes, partie de troupes de ligne, partie de gardes nationaux de la Rochelle et de Rochefort.

Obéissant aux ordres de Verteuil, Marcé se dirigea sur le pont Charron, poste important à garder. Attaqué une première fois dans sa marche entre Chantonnay et Saint-Vincent, il parvint à repousser l'ennemi après lui avoir tué cent hommes.

Le 19, le corps de Marcé accru dans sa route, et fort de deux mille quatre cents hommes, se dirigea sur Saint-Fulgent; au-delà de Saint-Vincent, il trouva un pont coupé, il le rétablit, et continua sa route. Plus il marchait, plus le pays devenait couvert; enfin, sur les quatre heures du soir, tandis que les républicains étaient occupés à réparer un second pont, ils aperçurent les Vendéens... La position de Marcé était critique, il se voyait au fond du vallon de Loin, dans l'impossibilité de se servir de son artillerie. Après beaucoup d'hésitation le combat s'engagea. Il durait depuis trois heures, lorsque tout à coup une peur panique troubla les rangs des républicains, qui bientôt s'enfuirent, abandonnant blessés, artillerie, munitions. La terreur fut telle, que quelques officiers eurent la plus grande peine à rallier les débris des vaincus à Marans. Ainsi le général Marcé perdit quinze lieues de terrain. Les soldats l'accusèrent hautement de trahison; ils auraient pu à bon droit lui reprocher son impéritie, elle avait eu des conséquences bien funestes; aussi, sur le rapport des représentans du peuple Carra et Anguis, la Convention décréta qu'il passerait devant une cour martiale.

Les progrès des rebelles n'étaient pas moins effrayans dans les autres départemens insurgés que dans celui de la Vendée; sept mille paysans se portèrent sur Vannes; Blin, Laroche-Bernard et Guérande se trouvaient au pouvoir des royalistes : ils assiégèrent Chalonnes, Ingrande et Ancenis-sur-la-Loire; l'orage menaçait Saumur.

La fortune n'était pas plus favorable sur nos frontières du nord, et surtout à l'armée de Dumouriez, qui devenait traître à la patrie.

Le 22 mai au matin, la division Champmorin qui occupait les hauteurs de Pellemberg, ayant sa gauche couverte par Miaczinsky et son avant-garde sur les hauteurs de Corbeck, sous les ordres de Lamarche, fut attaquée par les Autrichiens. Ils s'avancèrent sur trois colonnes; la division Bengowsky sur la route de Pellemberg, la seconde par la chaussée de Blierbeck; le général à la tête de la troisième par Tourinnes. Un brouillard épais fut cause que les Autrichiens donnèrent sur les Français sans s'en apercevoir; aussi furent-ils reçus par des salves de mitraille qui leur firent beaucoup de mal. Cependant une colonne de grenadiers hongrois parvint à enlever le village de Blierbeck; mais le régiment d'Auvergne le reprit à la baïonnette, et fit un grand carnage des Hongrois. Par trois fois le général Bengowsky se présenta devant la position de Pellemberg, par trois fois Champmorin refoula la colonne ennemie, après lui avoir tué beaucoup de monde. Le soir de cette sanglante affaire, si glorieuse pour l'armée française, Dumouriez eut une entrevue avec le colonel Mack, chef d'état-major du prince Cobourg. Cet officier jouissait d'une grande réputation et d'un grand crédit; c'est le même qui plus tard se sauvera de Paris où il était prisonnier sur parole, et signera la honteuse capitulation d'Ulm.

Le général convint avec le colonel que les Français se retireraient derrière Bruxelles, sans être inquiétés

par des attaques sérieuses, et qu'on se retrouverait ensuite pour aviser aux arrangemens ultérieurs que réclameraient les circonstances. Cette concession si étrange de la part des officiers ennemis, ne peut guère s'expliquer. On ne la comprend qu'en admettant que le prince de Cobourg ne connaissait pas l'état véritable de l'armée française. Le général Clairfayt ignorait cette convention, lorsque le 23 il renouvela son attaque sur les hauteurs de Pellemberg, et contre l'avant-garde du général Lamarche. Champmorin reçut les Autrichiens avec la même vigueur et avec le même succès que la veille, mais Lamarche, on ne sait pourquoi, se replia derrière la Dyle, en deçà de Louvain. Il fallut alors que Champmorin battît en retraite et abandonnât un terrain où il venait de cueillir ses plus beaux lauriers.

En ce moment, le désespoir des soldats éclata en violens murmures; ils se demandaient par qu'elle fatalité leur bravoure tournait-elle à leur ruine? Pourquoi quittait-on la bataille lorsqu'elle était à moitié gagnée? A quoi servait le sang versé? Par suite de ces réflexions, les Français tombèrent dans un fatal accès de découragement, la désertion se glissa dans leurs rangs; toutéfois ils ne passaient pas à l'ennemi, mais ils rentraient en France avec armes et bagages, se plaignant hautement d'avoir vu leur courage trompé par l'incapacité ou la trahison de leurs généraux. On ôta le commandement de l'avant-garde à Lamarche, qui fut renvoyé en France. Ce nouveau revers acheva de perdre Dumouriez, qui, dans sa chute, courut le risque d'entraîner et la France et la liberté.

Tant qu'il avait été victorieux, il avait pu braver les attaques des Montagnards les plus hardis qui le menaçaient, et l'accusaient avec violence. Mais aujourd'hui, dépouillé de tout l'ascendant que donnent les victoires, il n'avait plus qu'une fatale perspective. En entrant dans la carrière avec la première armée de la révolution, il avait

rêvé l'honneur d'agrandir la France; Jemmappes avait donné un nouvel essor aux illusions de cet ambitieux espoir; cependant au milieu même de ses triomphes, les Jacobins l'avaient poursuivi sans ménagemens. Le choc entre eux et lui allait devenir bien plus terrible, à présent que l'armée qu'il commandait était en fuite, et qu'il avait fourni un prétexte plus grand aux attaques de ses ennemis irréconciliables.

Une autre circonstance aggravait sa position; il ne devait plus compter sur les Girondins qui, suspects et menacés eux-mêmes, n'avaient à lui prêter qu'un impuissant et dangereux appui. D'ailleurs ces députés, ennemis de d'Orléans, reprochaient au général en chef l'attachement qu'il portait au fils d'Egalité. Ils soupçonnaient le vainqueur de Jemmappes de vouloir reconstruire un trône pour y placer ou son jeune général de division, ou le prince ami de Laclos et de Sillery. Les suppositions de la Gironde manquaient de base solide; mais on ne saurait nier qu'elle ne reposassent du moins sur des apparences. En effet, si un jour la nation voulait un représentant unique et héréditaire, elle ne pouvait guère le choisir que dans la famille du prince qui, n'ayant trempé ni dans les dilapidations, ni dans le despotisme de la cour, avait donné de tels gages à la révolution, que ses ennemis l'attribuaient presque tout entière à son influence. Il ne fallait pas songer au fils de Louis, qui n'était qu'un enfant; quant à ses oncles, devenus coupables devant toutes les lois divines et humaines, pour avoir donné un funeste signal aux armées étrangères, et porté sur la patrie une main parricide, la France entière les eût repoussés. Tout semblait donc indiquer d'Orléans ou son fils au choix de l'ambitieux Dumouriez. Pour les plus clairvoyans des Montagnards et des Jacobins, il était un traître qui méditait de livrer la république aux étrangers; les Girondins le regardaient comme un homme qui se préparait au rôle de Monck.

pendans, qui cherchèrent *le niveau politique*; à ceux-ci succédèrent *les illuminés!* (Explosion de murmures.) Quelques années d'anarchie furent les suites de ces divisions et de ces exagérations.... Un roi tient aujourd'hui l'Angleterre dans les fers. »

L'orateur invoqua toutefois la question préalable sur la demande de Babey, soutenue et développée par Barbaroux ; en outre, il demanda que la pétition et les arrêtés des sections de Marseille fussent cassées par la Convention. Ces différentes motions furent adoptées sans qu'aucun Montagnard ne se présentât pour les combattre.

Quelques jours après, on lut, à la Convention, une adresse des Amiennois, rédigée dans un sens tout contraire à celle de Marseille. Amiens demandait la punition des criminels Marat, Robespierre, Danton, et le rappel au ministère du citoyen Roland. Duhem fut le seul Montagnard qui voulut attaquer l'adresse; les autres ne répondirent point à Lanjuinais, demandant l'ordre du jour. En cela leur conduite fut bien plus sage et plus prudente que celle qu'avait tenue les Girondins : ils ne se répandirent pas en invectives, ne récriminèrent point, et n'allèrent pas chercher dans une pièce isolée un motif d'accusation contre une partie de la Convention nationale; mais dans le cœur de beaucoup d'entre eux s'amassaient de sourdes et furieuses colères, et les plus modérés n'espéraient plus qu'il devînt un jour possible de s'entendre avec Vergniaud et ses amis.

Mais il nous faut retourner en Vendée, où la guerre civile, si effrayante dans ses symptômes, si rapide et si funeste dans ses progrès, alarmait les républicains les plus énergiques de la France. Contempler les chances de cette guerre est un moyen de mieux comprendre la fatalité qui s'attache à la Gironde ; ce n'est pas que cette généreuse partie de la Convention, malgré les reproches tant répétés de royalisme, eût la moindre sympathie pour les rebelles

de l'Ouest, mais d'un côté, avec ses éternelles protestations contre les Jacobins, elle relevait, sans le vouloir, les espérances du parti opposé à la révolution; et de l'autre, dominée par ses profonds ressentimens, elle ne comprit pas que lorsque le vaisseau de l'état est en danger de périr, il faut adopter sans réserve et avec une entière abnégation de soi-même, tous les moyens et tous les hommes capables de le sauver.

La révolte s'était rapidement étendue; déjà plus de vingt à trente mille royalistes avaient pris les armes, et, réunis par bandes, sous les ordres de divers chefs, ils commençaient à se porter en avant, et achevaient d'enlever les derniers postes que les républicains gardaient encore. Les royalistes avaient, avec une rapidité incroyable, formé des magasins et transformé en armes le fer destiné au labourage. Toutes les fureurs de la guerre étaient entrées dans le cœur de ces paysans, braves et superstitieux. Chaque jour, les troupes vendéennes voyaient leur nombre s'accroître et augmenter en même temps leur audace et leurs espérances de succès. Le 24 mars, les deux chefs Joly et La Sécherie, se présentèrent avec une forte colonne devant les Sables-d'Olonne, où commandaient le général Foucault et le conventionnel Gaudin. Les royalistes envoyèrent à ce dernier une sommation, au nom de Louis XVII. Pour toute réponse, les républicains font une sortie : le combat s'engage et reste indécis. La Sécherie tire à boulets rouges sur la ville, pendant que Joly est allé chercher de nouvelles recrues qu'il amène bientôt. Mais la garnison, dont l'artillerie venait de démonter celle des rebelles, avait aussi reçu un secours de quinze cents hommes, envoyés par le conventionnel Niou, en mission à la Rochelle. Ainsi renforcées, les troupes républicaines fondent sur les Vendéens, la baïonnette au bout du fusil, les culbutent, et s'emparent de tout le matériel du campement. Joly et La Sécherie furent obligés de renoncer à

leur entreprise. Notre succès était d'une faible importance à côté du désastre qu'avait essuyé le général Marcé.

Chantonnay venait d'être pris par les Vendéens. Dès que le lieutenant-général Verteuil qui commandait la douzième division militaire, eût appris l'événement, il ordonna au général de brigade Marcé de se rendre à Saint-Hermand avec douze cents hommes, partie de troupes de ligne, partie de gardes nationaux de la Rochelle et de Rochefort.

Obéissant aux ordres de Verteuil, Marcé se dirigea sur le pont Charron, poste important à garder. Attaqué une première fois dans sa marche entre Chantonnay et Saint-Vincent, il parvint à repousser l'ennemi après lui avoir tué cent hommes.

Le 19, le corps de Marcé accru dans sa route, et fort de deux mille quatre cents hommes, se dirigea sur Saint-Fulgent; au-delà de Saint-Vincent, il trouva un pont coupé, il le rétablit, et continua sa route. Plus il marchait, plus le pays devenait couvert; enfin, sur les quatre heures du soir, tandis que les républicains étaient occupés à réparer un second pont, ils aperçurent les Vendéens... La position de Marcé était critique, il se voyait au fond du vallon de Loin, dans l'impossibilité de se servir de son artillerie. Après beaucoup d'hésitation le combat s'engagea. Il durait depuis trois heures, lorsque tout à coup une peur panique troubla les rangs des républicains, qui bientôt s'enfuirent, abandonnant blessés, artillerie, munitions. La terreur fut telle, que quelques officiers eurent la plus grande peine à rallier les débris des vaincus à Marans. Ainsi le général Marcé perdit quinze lieues de terrain. Les soldats l'accusèrent hautement de trahison; ils auraient pu à bon droit lui reprocher son impéritie, elle avait eu des conséquences bien funestes; aussi, sur le rapport des représentans du peuple Carra et Anguis, la Convention décréta qu'il passerait devant une cour martiale.

Les progrès des rebelles n'étaient pas moins effrayans dans les autres départemens insurgés que dans celui de la Vendée; sept mille paysans se portèrent sur Vannes; Blin, Laroche-Bernard et Guérande se trouvaient au pouvoir des royalistes : ils assiégèrent Chalonnes, Ingrande et Ancenis-sur-la-Loire; l'orage menaçait Saumur.

La fortune n'était pas plus favorable sur nos frontières du nord, et surtout à l'armée de Dumouriez, qui devenait traître à la patrie.

Le 22 mai au matin, la division Champmorin qui occupait les hauteurs de Pellemberg, ayant sa gauche couverte par Miaczinsky et son avant-garde sur les hauteurs de Corbeck, sous les ordres de Lamarche, fut attaquée par les Autrichiens. Ils s'avancèrent sur trois colonnes; la division Bengowsky sur la route de Pellemberg, la seconde par la chaussée de Blierbeck; le général à la tête de la troisième par Tourinnes. Un brouillard épais fut cause que les Autrichiens donnèrent sur les Français sans s'en apercevoir; aussi furent-ils reçus par des salves de mitraille qui leur firent beaucoup de mal. Cependant une colonne de grenadiers hongrois parvint à enlever le village de Blierbeck; mais le régiment d'Auvergne le reprit à la baïonnette, et fit un grand carnage des Hongrois. Par trois fois le général Bengowsky se présenta devant la position de Pellemberg, par trois fois Champmorin refoula la colonne ennemie, après lui avoir tué beaucoup de monde. Le soir de cette sanglante affaire, si glorieuse pour l'armée française, Dumouriez eut une entrevue avec le colonel Mack, chef d'état-major du prince Cobourg. Cet officier jouissait d'une grande réputation et d'un grand crédit; c'est le même qui plus tard se sauvera de Paris où il était prisonnier sur parole, et signera la honteuse capitulation d'Ulm.

Le général convint avec le colonel que les Français se retireraient derrière Bruxelles, sans être inquiétés

par des attaques sérieuses, et qu'on se retrouverait ensuite pour aviser aux arrangemens ultérieurs que réclameraient les circonstances. Cette concession si étrange de la part des officiers ennemis, ne peut guère s'expliquer. On ne la comprend qu'en admettant que le prince de Cobourg ne connaissait pas l'état véritable de l'armée française. Le général Clairfayt ignorait cette convention, lorsque le 23 il renouvela son attaque sur les hauteurs de Pellemberg, et contre l'avant-garde du général Lamarche. Champmorin reçut les Autrichiens avec la même vigueur et avec le même succès que la veille, mais Lamarche, on ne sait pourquoi, se replia derrière la Dyle, en deçà de Louvain. Il fallut alors que Champmorin battît en retraite et abandonnât un terrain où il venait de cueillir ses plus beaux lauriers.

En ce moment, le désespoir des soldats éclata en violens murmures; ils se demandaient par qu'elle fatalité leur bravoure tournait-elle à leur ruine? Pourquoi quittait-on la bataille lorsqu'elle était à moitié gagnée? A quoi servait le sang versé? Par suite de ces réflexions, les Français tombèrent dans un fatal accès de découragement, la désertion se glissa dans leurs rangs; toutefois ils ne passaient pas à l'ennemi, mais ils rentraient en France avec armes et bagages, se plaignant hautement d'avoir vu leur courage trompé par l'incapacité ou la trahison de leurs généraux. On ôta le commandement de l'avant-garde à Lamarche, qui fut renvoyé en France. Ce nouveau revers acheva de perdre Dumouriez, qui, dans sa chute, courut le risque d'entraîner et la France et la liberté.

Tant qu'il avait été victorieux, il avait pu braver les attaques des Montagnards les plus hardis qui le menaçaient, et l'accusaient avec violence. Mais aujourd'hui, dépouillé de tout l'ascendant que donnent les victoires, il n'avait plus qu'une fatale perspective. En entrant dans la carrière avec la première armée de la révolution, il avait

rêvé l'honneur d'agrandir la France; Jemmappes avait donné un nouvel essor aux illusions de cet ambitieux espoir; cependant au milieu même de ses triomphes, les Jacobins l'avaient poursuivi sans ménagemens. Le choc entre eux et lui allait devenir bien plus terrible, à présent que l'armée qu'il commandait était en fuite, et qu'il avait fourni un prétexte plus grand aux attaques de ses ennemis irréconciliables.

Une autre circonstance aggravait sa position; il ne devait plus compter sur les Girondins qui, suspects et menacés eux-mêmes, n'avaient à lui prêter qu'un impuissant et dangereux appui. D'ailleurs ces députés, ennemis de d'Orléans, reprochaient au général en chef l'attachement qu'il portait au fils d'Egalité. Ils soupçonnaient le vainqueur de Jemmappes de vouloir reconstruire un trône pour y placer ou son jeune général de division, ou le prince ami de Laclos et de Sillery. Les suppositions de la Gironde manquaient de base solide; mais on ne saurait nier qu'elle ne reposassent du moins sur des apparences. En effet, si un jour la nation voulait un représentant unique et héréditaire, elle ne pouvait guère le choisir que dans la famille du prince qui, n'ayant trempé ni dans les dilapidations, ni dans le despotisme de la cour, avait donné de tels gages à la révolution, que ses ennemis l'attribuaient presque tout entière à son influence. Il ne fallait pas songer au fils de Louis, qui n'était qu'un enfant; quant à ses oncles, devenus coupables devant toutes les lois divines et humaines, pour avoir donné un funeste signal aux armées étrangères, et porté sur la patrie une main parricide, la France entièreles eût repoussés. Tout semblait donc indiquer d'Orléans ou son fils au choix de l'ambitieux Dumouriez. Pour les plus clairvoyans des Montagnards et des Jacobins, il était un traître qui méditait de livrer la république aux étrangers; les Girondins le regardaient comme un homme qui se préparait au rôle de Monck.

vante générale, qui s'accroissait à chaque moment par les bruits les plus sinistres. Des corps nombreux, disait-on, étaient passés à l'ennemi avec le général. On désignait entre autres les régimens de Berchiny, de Colonel-Général (hussards), de Bourbon (dragons), un escadron de volontaires dit de Santerre, les chasseurs des Cévennes, un bataillon de volontaires, le 25e régiment d'infanterie, les chasseurs braconniers, la compagnie des tirailleurs d'Egron et de Givet.

Dampierre, déjà recommandé à la république par d'importans services, rallie les débris de notre armée, en détruisant tous ces bruits mensongers, et lui adresse une proclamation brûlante des sentimens d'honneur et de patriotisme dont il était rempli. Dampierre avait la confiance générale; il connaissait le caractère des soldats. Sa nomination au commandement en chef causa une joie unanime; mais elle ne fut pas de longue durée.

Pendant que ce drame se dénouait d'une manière si heureuse pour la république, voyons ce qui se passait à l'assemblée. Oubliant les efforts récens de Danton pour amener une réconciliation générale, et assez aveuglé par la passion, pour méconnaître le besoin immense qu'on avait d'un tel homme; Lasource, poussa l'imprudence au point de vouloir le convaincre d'avoir trempé dans la trahison de Dumouriez. A cette attaque préparée avec le sang-froid d'une perfide adresse, Danton qui avait contenu son indignation pour entendre son accusateur jusqu'au bout, s'élance de sa place en jetant au côté droit ces terribles paroles : « Scélérats! plus de paix, plus de trêve entre vous et nous; » et court à la tribune. Accueilli par les plus vifs applaudissemens dans les tribunes et dans une partie de la salle, il reste quelque temps sans pouvoir se faire entendre, et débute enfin par cette apostrophe :

« Je dois commencer par vous rendre hommage, s'écria-t-il avec sa voix tonnante, en se tournant vers le

côté gauche, et en désignant du geste les bancs sur lesquels siégeaient les Montagnards, citoyens, qui êtes placés à l'extrême gauche, vous aviez mieux jugé que moi! J'ai cru long-temps que quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison; je le reconnais devant la France entière. Nous, faits pour dénoncer ceux qui, par impéritie ou par scélératesse, ont constamment voulu que le tyran échappât à la loi, c'est nous qu'on accuse!... » Oui, oui, ils l'ont osé, s'écrient un grand nombre de députés en se levant et en menaçant du geste les membres du côté droit. « Ce sont ces mêmes hommes, reprend Danton, qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs! » Alors, malgré les plus violentes interruptions, l'orateur parvient à continuer son discours et réfute Lasource avec des argumens irrésistibles parce que la vérité en faisait le fond. Certain du succès de sa défense, Danton attaque à son tour les Girondins, comme les seuls qui aient pu prendre part à la conspiration de Dumouriez; après avoir épuisé les représailles contre ses accusateurs, il termine par une véhémente allocution au côté gauche.

« Ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran contre les lâches qui ont voulu l'épargner. Serrez-vous, appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors; écrasez celui du dedans, et confondez par votre vigueur et par l'immobilité de votre caractère tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départemens. Plus de composition avec eux..... Vous voyez par la situation où je me trouve en ce moment, la nécessité d'être forcé et de déclarer la guerre à tous vos ennemis, quels qu'ils soient; il faut former une phalange indomptable; je marche à la république, marchons-y de concert, nous verrons qui, de nous ou de nos détracteurs, atteindra le but....

» Je demande que votre commission des six examine non seulement la conduite de ceux qui nous ont calomniés, qui ont machiné contre l'indivisibilité de la république, mais de ceux encore qui ont cherché à sauver le tyran. Je me suis retranché dans la citadelle de la raison, j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. »

Quand l'orateur eut fini de parler, la Montagne empressée autour de lui fit éclater des félicitations dont la vivacité s'explique facilement. En effet, quoique assis sur les bancs les plus élevés de la gauche, Danton s'était toujours abstenu jusqu'alors de dénoncer les Girondins; il blâmait même l'excessive méfiance de Robespierre et les emportemens de Thuriot à leur égard. Les Jacobins, qui avaient de l'amitié pour lui, craignaient pourtant de le voir pencher pour ce parti; ils triomphèrent en l'entendant se prononcer si hautement contre les adversaires qu'il avait toujours ménagés. L'acquisition de ce député, dit Levasseur dans ses mémoires, valait à nos yeux une armée. Cette appréciation si juste de la puissance de Danton suffit pour montrer toute l'étendue de la faute commise par Lasource; du reste, n'ayant fait aucune proposition formelle, il ne laissait à l'assemblée d'autre parti que celui de reprendre le cours de ses délibérations, c'est ce qu'elle fit.

Cependant les accusations répandues contre les généraux, contre les chefs éminens des deux partis, de la Gironde et de la Montagne, entraînèrent l'assemblée à prendre des mesures sévères pour prévenir les trahisons ou en réparer les conséquences. Elle chargea six de ses membres de faire une enquête sur la conduite des députés envoyés en Belgique. D'après une proposition de Marat, appuyée par Biroteau, elle rendit un décret qui portait que, sans avoir égard au privilége de l'inviolabilité, elle mettrait en accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aurait de fortes présomptions de complicité avec

les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain. La Gironde, la Montagne et la Plaine s'empressèrent également de concourir à cette imprudente et funeste résolution; dès ce jour, la révolution fut armée de la hache qui devait décimer la Convention nationale.

Ces mesures ont précédé la nouvelle de la trahison de Dumouriez, à peine s'est elle répandue, un effroi général s'empare de la capitale; et comme il arrive d'ordinaire, les imaginations, en exagérant le mal par les suppositions les plus désordonnées, portent l'agitation du peuple à son comble. Les patriotes paraissent un moment abattus et consternés, les royalistes, au contraire, enhardis par l'espérance montrent une sorte d'audace menaçante; la Convention, la Commune de Paris, autorités rivales mais réunies par le danger commun, se déclarent en permanence. Une députation des quarante-huit sections, ayant à sa tête le maire de Paris, vient appeler l'attention des députés sur la situation du pays, et leur demander de déclarer s'ils ont les moyens de le sauver. « Le courage des représentans du peuple, répond le président, est au-dessus de tous les dangers, la Convention jure de les surmonter ou de périr avec honneur à son poste. »

La Convention déclare aussitôt Dumouriez traître à la patrie et le met hors la loi. Elle lance un décret d'arrestation contre le général Valence, les dames de Montesson et d'Orléans; elle ordonne que Brulard-Sillery, beau-père de Valence, Égalité père, tous deux représentans du peuple, seront gardés à vue dans Paris. Sillery, en entendant ce décret s'écrie : « Quand il s'agira de punir les traîtres, si mon gendre est coupable, je suis ici devant l'image de Brutus. » Egalité père provoque aussi l'examen de sa conduite par cette déclaration : « Si je suis coupable, je dois être punis; si mon fils l'est, je vois aussi devant moi Brutus, qui me prescrit mon devoir. » On ne tardera point à envoyer tous les Bourbons à Marseille, sans

excepter de cette rigueur Philippe Egalité. La proscription planait depuis long-temps sur la tête de ce malheureux prince. Nous l'avons vu gravement attaqué deux fois par la Gironde, au mois de décembre 1792, n'échapper que par miracle à la proscription, malgré les vives réclamations des sections de Paris en sa faveur. Maintenu dans les fonctions de législateur, il eut à subir, le 27 mars, une nouvelle attaque de Robespierre, assez embarassé pourtant de motiver son changement d'opinion sur une mesure jusqu'alors repoussée par le côté gauche et par lui-même. Robespierre demandait l'exil de tous les Bourbons, et particulièrement d'Egalité, comme un sacrifice nécessaire à l'affermissement de la république, qui voulait être délivrée de la dangereuse présence d'un prince sur la tête duquel tous soupçons pesaient avec un poids énorme. La motion avait été rejetée à l'unanimité, mais au récit des détails de la trahison de Dumouriez, le décret d'arrestation proposé dans une violente harangue par Boyer-Fonfrède, fut lancé contre Egalité ; Marat seul éleva les plus fortes réclamations sur cet acte d'injustice, à la fois lâche et cruel. Lamarque, Fayau, qui avaient défendu d'Orléans, une foule de membres du côté gauche qui pensaient comme eux, gardèrent le silence. Vainement le ci-devant prince réclama contre un décret qui le condamnait sans qu'il eût été entendu, et le dépouillait de ses droits comme membre de la représentation nationale, il ne put échapper au sort commun de sa famille, envoyée dans les prisons de Marseille.

La Convention sévit encore par des décrets d'accusation contre Bonne-Carrère, intrigant de quelque célébrité, qui vendait à la cour les secrets du comité de correspondance des Jacobins ; contre Victor Broglie, contre Laclos, tant de fois cité comme l'ame de tous les prétendus complots d'Egalité. Elle frappa de la même rigueur les généraux Berneron, Ligneville, Westermann, qui avaient servi sous

les ordres de Dumouriez; Montjoie, son aide-de-camp, et les deux fils Egalité, l'un employé à l'armée du Nord, l'autre à celle du Var. En même temps, les scellés sont apposés chez le ministre Roland.

On envoie des commissaires aux armées du Nord pour y rétablir les affaires et mettre nos places fortes en état de défense; on nomme Monge ministe de la marine, Bouchotte ministre de la guerre, en mettant à la disposition de ce dernier toute l'artillerie de la république; on ordonne la formation d'une armée de 40,000 hommes pour couvrir Paris. Proportionnant les remèdes à la grandeur du mal, la Convention organise dix armées, dont elle confie le commandement aux généraux Custine, Houchard, Alexandre Beauharnais, Kellermann, Brunet, Deflers, Dubousquet, Canclaux, Vimpfen. Plusieurs d'entre eux paieront de leur tête le périlleux honneur d'un pareil choix, car même avant d'être créé, le nouveau gouvernement de la France, encore caché dans le sein de la Convention, a déjà dans le cœur le principe de la rigueur inexorable des républiques, et particulièrement des Anglais contre les généraux abandonnés par la fortune. Dans les crises pareilles à celle ou la France se trouvait, et avec l'esprit dont elle était possédée, malheur signifie trahison, défaite signifie mort.

La plus belle, la plus importante, la plus décisive des résolutions de l'assemblée à cette époque, fut la création d'un comité de salut public, création demandée par Marat, proposée par Isnard au nom du comité de défense générale, combattue par Buzot et par son collègue Biroteau, tous deux engagés dans le parti des Girondins, qui reculaient d'effroi devant les conséquences du règne de la terreur qu'ils voyaient arriver à grands pas, tandis que leurs adversaires, uniquement occupés du péril extrême de la république, embrassaient avec une héroïque fureur toute la responsabilité des seules mesures capables de la sauver. Les

neuf membres nommés pour composer le premier comité qui ait porté ce nom à jamais célèbre dans nos annales, furent Cambon, Delmas, Breard, Jean Debry le tyrannicide, Guyton-Morveau, Treilhard, Barrère, Lacroix d'Eure-et-Loire, et Danton. Ce choix indique assez la position de l'assemblée ; le parti des Montagnards avait pris le dessus. Aussi la Gironde ne parvint-elle à faire nommer quelques-uns de ses amis que parmi les suppléans des titulaires. Il est remarquable que Robespierre ne se trouve pas dans la première composition du comité de salut public, à côté de son ami Danton. Maître d'un grand courage, puissant à la tribune, fécond en ressources extraordinaires, appuyé sur les Cordeliers, sur les Jacobins, sur les sections, sur le peuple, et maintenant membre d'un comité de gouvernement, investi de pouvoirs immenses, Danton semblait devoir devenir l'homme le plus puissant de la république, nous verrons par quelles causes il laissa prendre le premier rôle à Robespierre, qui lui était inférieur à tant d'égards.

Jamais une institution ne fut plus nécessaire que celle du comité de salut public. A cette époque désastreuse, chaque jour apportait des nouvelles funestes ; celles de l'Ouest, surtout, étaient si désespérantes, qu'on ne jetait les yeux qu'avec une sorte d'effroi sur l'intitulé du journal qui les retraçait. Alors tous les hommes possédés d'un ardent amour de leur pays, tous ceux qui avaient attaché leur tête au sort de la république, éprouvaient des angoisses, des serremens de cœur et une tristesse que rien ne pouvait calmer. Pourtant ils ne désespéraient pas ; mais ils ressentaient de profondes alarmes pour la liberté, alarmes d'autant plus douloureuses qu'ils devaient les cacher avec soin, et aborder avec un front serein un peuple aussi facile au découragement qu'à l'enthousiasme. Les mêmes hommes, qui répandaient en secret des larmes sur les malheurs dont la France était menacée, paraissaient

aux Jacobins, aux Cordeliers, aux sections, à toutes les tribunes de la capitale, avec une audace et une énergie qui se communiquaient au peuple, et le précipitaient dans les mesures révolutionnaires.

Les chefs du peuple impriment ou reçoivent le mouvement, la Convention le suit ou le donne à son tour; c'est ainsi qu'on la voit mander à sa barre toutes les autorités de la capitale, qui s'empressent de lui apporter leurs vœux ou l'offre de leurs secours. L'orateur du directoire du département propose, qu'à l'imitation des Romains, tout Français au-dessous de l'âge de cinquante ans marche aux frontières. Santerre, commandant-général de la garde nationale, annonce que 9,600 hommes sont armés à Paris, et que 40,000 hommes partiront sous trois jours avec 1,200 canons. La municipalité jure une soumission absolue à tous les décrets de la Convention. Garat, au nom du conseil exécutif, proteste du dévouement des ministres.

Paraissent ensuite les députations des différentes sections, non mandées par un décret comme les autorités, mais accourues par un élan de patriotisme. Toutes annoncèrent que leurs bataillons sont impatiens de voler au secours de leurs frères.

Satisfaite de tant de démonstrations d'un zèle généreux, l'assemblée adopte quatre adresses : l'une à tous les peuples et à tous les gouvernemens, sur la violation du droit des gens dans la personne des quatre représentans du peuple, livrés aux Autrichiens par Dumouriez; l'autre aux armées de la république; la troisième à tous les départemens; la quatrième aux habitans de la Corse, séparée de la France par la rébellion de Paoli. Cependant la Commune de Paris continuait à seconder de tout son pouvoir et de tous ses moyens le dévouement des citoyens. Le conseil-général pressait par ses proclamations l'équipement des nombreux bataillons de volontaires, et plus particulièrement de ceux qui étaient destinés pour la Ven-

vante générale, qui s'accroissait à chaque moment par les bruits les plus sinistres. Des corps nombreux, disait-on, étaient passés à l'ennemi avec le général. On désignait entre autres les régimens de Berchiny, de Colonel-Général (hussards), de Bourbon (dragons), un escadron de volontaires dit de Santerre, les chasseurs des Cévennes, un bataillon de volontaires, le 25e régiment d'infanterie, les chasseurs braconniers, la compagnie des tirailleurs d'Egron et de Givet.

Dampierre, déjà recommandé à la république par d'importans services, rallie les débris de notre armée, en détruisant tous ces bruits mensongers, et lui adresse une proclamation brûlante des sentimens d'honneur et de patriotisme dont il était rempli. Dampierre avait la confiance générale ; il connaissait le caractère des soldats. Sa nomination au commandement en chef causa une joie unanime ; mais elle ne fut pas de longue durée.

Pendant que ce drame se dénouait d'une manière si heureuse pour la république, voyons ce qui se passait à l'assemblée. Oubliant les efforts récens de Danton pour amener une réconciliation générale, et assez aveuglé par la passion, pour méconnaître le besoin immense qu'on avait d'un tel homme ; Lasource, poussa l'imprudence au point de vouloir le convaincre d'avoir trempé dans la trahison de Dumouriez. A cette attaque préparée avec le sang-froid d'une perfide adresse, Danton qui avait contenu son indignation pour entendre son accusateur jusqu'au bout, s'élance de sa place en jetant au côté droit ces terribles paroles : « Scélérats ! plus de paix, plus de trêve entre vous et nous ; » et court à la tribune. Accueilli par les plus vifs applaudissemens dans les tribunes et dans une partie de la salle, il reste quelque temps sans pouvoir se faire entendre, et débute enfin par cette apostrophe :

« Je dois commencer par vous rendre hommage, s'écria-t-il avec sa voix tonnante, en se tournant vers le

côté gauche, et en désignant du geste les bancs sur lesquels siégeaient les Montagnards, citoyens, qui êtes placés à l'extrême gauche, vous aviez mieux jugé que moi! J'ai cru long-temps que quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison; je le reconnais devant la France entière. Nous, faits pour dénoncer ceux qui, par impéritie ou par scélératesse, ont constamment voulu que le tyran échappât à la loi, c'est nous qu'on accuse!... » Oui, oui, ils l'ont osé, s'écrient un grand nombre de députés en se levant et en menaçant du geste les membres du côté droit. « Ce sont ces mêmes hommes, reprend Danton, qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs! » Alors, malgré les plus violentes interruptions, l'orateur parvient à continuer son discours et réfute Lasource avec des argumens irrésistibles parce que la vérité en faisait le fond. Certain du succès de sa défense, Danton attaque à son tour les Girondins, comme les seuls qui aient pu prendre part à la conspiration de Dumouriez; après avoir épuisé les représailles contre ses accusateurs, il termine par une véhémente allocution au côté gauche.

« Ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran contre les lâches qui ont voulu l'épargner. Serrez-vous, appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors; écrasez celui du dedans, et confondez par votre vigueur et par l'immobilité de votre caractère tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départemens. Plus de composition avec eux..... Vous voyez par la situation où je me trouve en ce moment, la nécessité d'être forcé et de déclarer la guerre à tous vos ennemis, quels qu'ils soient; il faut former une phalange indomptable; je marche à la république, marchons-y de concert, nous verrons qui, de nous ou de nos détracteurs, atteindra le but....

vante générale, qui s'accroissait à chaque moment par les bruits les plus sinistres. Des corps nombreux, disait-on, étaient passés à l'ennemi avec le général. On désignait entre autres les régimens de Berchiny, de Colonel-Général (hussards), de Bourbon (dragons), un escadron de volontaires dit de Santerre, les chasseurs des Cévennes, un bataillon de volontaires, le 25e régiment d'infanterie, les chasseurs braconniers, la compagnie des tirailleurs d'Egron et de Givet.

Dampierre, déjà recommandé à la république par d'importans services, rallie les débris de notre armée, en détruisant tous ces bruits mensongers, et lui adresse une proclamation brûlante des sentimens d'honneur et de patriotisme dont il était rempli. Dampierre avait la confiance générale; il connaissait le caractère des soldats. Sa nomination au commandement en chef causa une joie unanime; mais elle ne fut pas de longue durée.

Pendant que ce drame se dénouait d'une manière si heureuse pour la république, voyons ce qui se passait à l'assemblée. Oubliant les efforts récens de Danton pour amener une réconciliation générale, et assez aveuglé par la passion, pour méconnaître le besoin immense qu'on avait d'un tel homme; Lasource, poussa l'imprudence au point de vouloir le convaincre d'avoir trempé dans la trahison de Dumouriez. A cette attaque préparée avec le sang-froid d'une perfide adresse, Danton qui avait contenu son indignation pour entendre son accusateur jusqu'au bout, s'élance de sa place en jetant au côté droit ces terribles paroles : « Scélérats! plus de paix, plus de trève entre vous et nous; » et court à la tribune. Accueilli par les plus vifs applaudissemens dans les tribunes et dans une partie de la salle, il reste quelque temps sans pouvoir se faire entendre, et débute enfin par cette apostrophe :

« Je dois commencer par vous rendre hommage, s'écria-t-il avec sa voix tonnante, en se tournant vers le

côté gauche, et en désignant du geste les bancs sur lesquels siégeaient les Montagnards, citoyens, qui êtes placés à l'extrême gauche, vous aviez mieux jugé que moi! J'ai cru long-temps que quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison; je le reconnais devant la France entière. Nous, faits pour dénoncer ceux qui, par impéritie ou par scélératesse, ont constamment voulu que le tyran échappât à la loi, c'est nous qu'on accuse!... » Oui, oui, ils l'ont osé, s'écrient un grand nombre de députés en se levant et en menaçant du geste les membres du côté droit. « Ce sont ces mêmes hommes, reprend Danton, qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs! » Alors, malgré les plus violentes interruptions, l'orateur parvient à continuer son discours et réfute Lasource avec des argumens irrésistibles parce que la vérité en faisait le fond. Certain du succès de sa défense, Danton attaque à son tour les Girondins, comme les seuls qui aient pu prendre part à la conspiration de Dumouriez; après avoir épuisé les représailles contre ses accusateurs, il termine par une véhémente allocution au côté gauche.

« Ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran contre les lâches qui ont voulu l'épargner. Serrez-vous, appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors; écrasez celui du dedans, et confondez par votre vigueur et par l'immobilité de votre caractère tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départemens. Plus de composition avec eux..... Vous voyez par la situation où je me trouve en ce moment, la nécessité d'être forcé et de déclarer la guerre à tous vos ennemis, quels qu'ils soient; il faut former une phalange indomptable; je marche à la république, marchons-y de concert, nous verrons qui, de nous ou de nos détracteurs, atteindra le but....

» Je demande que votre commission des six examine non seulement la conduite de ceux qui nous ont calomniés, qui ont machiné contre l'indivisibilité de la république, mais de ceux encore qui ont cherché à sauver le tyran. Je me suis retranché dans la citadelle de la raison, j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. »

Quand l'orateur eut fini de parler, la Montagne empressée autour de lui fit éclater des félicitations dont la vivacité s'explique facilement. En effet, quoique assis sur les bancs les plus élevés de la gauche, Danton s'était toujours abstenu jusqu'alors de dénoncer les Girondins; il blâmait même l'excessive méfiance de Robespierre et les emportemens de Thuriot à leur égard. Les Jacobins, qui avaient de l'amitié pour lui, craignaient pourtant de le voir pencher pour ce parti; ils triomphèrent en l'entendant se prononcer si hautement contre les adversaires qu'il avait toujours ménagés. L'acquisition de ce député, dit Levasseur dans ses mémoires, valait à nos yeux une armée. Cette appréciation si juste de la puissance de Danton suffit pour montrer toute l'étendue de la faute commise par Lasource; du reste, n'ayant fait aucune proposition formelle, il ne laissait à l'assemblée d'autre parti que celui de reprendre le cours de ses délibérations, c'est ce qu'elle fit.

Cependant les accusations répandues contre les généraux, contre les chefs éminens des deux partis, de la Gironde et de la Montagne, entraînèrent l'assemblée à prendre des mesures sévères pour prévenir les trahisons ou en réparer les conséquences. Elle chargea six de ses membres de faire une enquête sur la conduite des députés envoyés en Belgique. D'après une proposition de Marat, appuyée par Biroteau, elle rendit un décret qui portait que, sans avoir égard au privilége de l'inviolabilité, elle mettrait en accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aurait de fortes présomptions de complicité avec

les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain. La Gironde, la Montagne et la Plaine s'empressèrent également de concourir à cette imprudente et funeste résolution ; dès ce jour, la révolution fut armée de la hache qui devait décimer la Convention nationale.

Ces mesures ont précédé la nouvelle de la trahison de Dumouriez, à peine s'est elle répandue, un effroi général s'empare de la capitale ; et comme il arrive d'ordinaire, les imaginations, en exagérant le mal par les suppositions les plus désordonnées, portent l'agitation du peuple à son comble. Les patriotes paraissent un moment abattus et consternés, les royalistes, au contraire, enhardis par l'espérance montrent une sorte d'audace menaçante ; la Convention, la Commune de Paris, autorités rivales mais réunies par le danger commun, se déclarent en permanence. Une députation des quarante-huit sections, ayant à sa tête le maire de Paris, vient appeler l'attention des députés sur la situation du pays, et leur demander de déclarer s'ils ont les moyens de le sauver. « Le courage des représentans du peuple, répond le président, est au-dessus de tous les dangers, la Convention jure de les surmonter ou de périr avec honneur à son poste. »

La Convention déclare aussitôt Dumouriez traître à la patrie et le met hors la loi. Elle lance un décret d'arrestation contre le général Valence, les dames de Montesson et d'Orléans ; elle ordonne que Brulard-Sillery, beau-père de Valence, Égalité père, tous deux représentans du peuple, seront gardés à vue dans Paris. Sillery, en entendant ce décret s'écrie : « Quand il s'agira de punir les traîtres, si mon gendre est coupable, je suis ici devant l'image de Brutus. » Egalité père provoque aussi l'examen de sa conduite par cette déclaration : « Si je suis coupable, je dois être punis ; si mon fils l'est, je vois aussi devant moi Brutus, qui me prescrit mon devoir. » On ne tardera point à envoyer tous les Bourbons à Marseille, sans

excepter de cette rigueur Philippe Egalité. La proscription planait depuis long-temps sur la tête de ce malheureux prince. Nous l'avons vu gravement attaqué deux fois par la Gironde, au mois de décembre 1792, n'échapper que par miracle à la proscription, malgré les vives réclamations des sections de Paris en sa faveur. Maintenu dans les fonctions de législateur, il eut à subir, le 27 mars, une nouvelle attaque de Robespierre, assez embarassé pourtant de motiver son changement d'opinion sur une mesure jusqu'alors repoussée par le côté gauche et par lui-même. Robespierre demandait l'exil de tous les Bourbons, et particulièrement d'Egalité, comme un sacrifice nécessaire à l'affermissement de la république, qui voulait être délivrée de la dangereuse présence d'un prince sur la tête duquel tous soupçons pesaient avec un poids énorme. La motion avait été rejetée à l'unanimité, mais au récit des détails de la trahison de Dumouriez, le décret d'arrestation proposé dans une violente harangue par Boyer-Fonfrède, fut lancé contre Egalité ; Marat seul éleva les plus fortes réclamations sur cet acte d'injustice, à la fois lâche et cruel. Lamarque, Fayau, qui avaient défendu d'Orléans, une foule de membres du côté gauche qui pensaient comme eux, gardèrent le silence. Vainement le ci-devant prince réclama contre un décret qui le condamnait sans qu'il eût été entendu, et le dépouillait de ses droits comme membre de la représentation nationale, il ne put échapper au sort commun de sa famille, envoyée dans les prisons de Marseille.

La Convention sévit encore par des décrets d'accusation contre Bonne-Carrère, intrigant de quelque célébrité, qui vendait à la cour les secrets du comité de correspondance des Jacobins ; contre Victor Broglie, contre Laclos, tant de fois cité comme l'ame de tous les prétendus complots d'Egalité. Elle frappa de la même rigueur les généraux Berneron, Ligneville, Westermann, qui avaient servi sous

les ordres de Dumouriez ; Montjoie, son aide-de-camp, et les deux fils Egalité, l'un employé à l'armée du Nord, l'autre à celle du Var. En même temps, les scellés sont apposés chez le ministre Roland.

On envoie des commissaires aux armées du Nord pour y rétablir les affaires et mettre nos places fortes en état de défense ; on nomme Monge ministe de la marine, Bouchotte ministre de la guerre, en mettant à la disposition de ce dernier toute l'artillerie de la république ; on ordonne la formation d'une armée de 40,000 hommes pour couvrir Paris. Proportionnant les remèdes à la grandeur du mal, la Convention organise dix armées, dont elle confie le commandement aux généraux Custine, Houchard, Alexandre Beauharnais, Kellermann, Brunet, Deflers, Dubousquet, Canclaux, Vimpfen. Plusieurs d'entre eux paieront de leur tête le périlleux honneur d'un pareil choix, car même avant d'être créé, le nouveau gouvernement de la France, encore caché dans le sein de la Convention, a déjà dans le cœur le principe de la rigueur inexorable des républiques, et particulièrement des Anglais contre les généraux abandonnés par la fortune. Dans les crises pareilles à celle ou la France se trouvait, et avec l'esprit dont elle était possédée, malheur signifie trahison, défaite signifie mort.

La plus belle, la plus importante, la plus décisive des résolutions de l'assemblée à cette époque, fut la création d'un comité de salut public, création demandée par Marat, proposée par Isnard au nom du comité de défense générale, combattue par Buzot et par son collègue Biroteau, tous deux engagés dans le parti des Girondins, qui reculaient d'effroi devant les conséquences du règne de la terreur qu'ils voyaient arriver à grands pas, tandis que leurs adversaires, uniquement occupés du péril extrême de la république, embrassaient avec une héroïque fureur toute la responsabilité des seules mesures capables de la sauver. Les

vante générale, qui s'accroissait à chaque moment par les bruits les plus sinistres. Des corps nombreux, disait-on, étaient passés à l'ennemi avec le général. On désignait entre autres les régimens de Berchiny, de Colonel-Général (hussards), de Bourbon (dragons), un escadron de volontaires dit de Santerre, les chasseurs des Cévennes, un bataillon de volontaires, le 25e régiment d'infanterie, les chasseurs braconniers, la compagnie des tirailleurs d'Egron et de Givet.

Dampierre, déjà recommandé à la république par d'importans services, rallie les débris de notre armée, en détruisant tous ces bruits mensongers, et lui adresse une proclamation brûlante des sentimens d'honneur et de patriotisme dont il était rempli. Dampierre avait la confiance générale ; il connaissait le caractère des soldats. Sa nomination au commandement en chef causa une joie unanime ; mais elle ne fut pas de longue durée.

Pendant que ce drame se dénouait d'une manière si heureuse pour la république, voyons ce qui se passait à l'assemblée. Oubliant les efforts récens de Danton pour amener une réconciliation générale, et assez aveuglé par la passion, pour méconnaître le besoin immense qu'on avait d'un tel homme ; Lasource, poussa l'imprudence au point de vouloir le convaincre d'avoir trempé dans la trahison de Dumouriez. A cette attaque préparée avec le sang-froid d'une perfide adresse, Danton qui avait contenu son indignation pour entendre son accusateur jusqu'au bout, s'élance de sa place en jetant au côté droit ces terribles paroles : « Scélérats ! plus de paix, plus de trêve entre vous et nous ; » et court à la tribune. Accueilli par les plus vifs applaudissemens dans les tribunes et dans une partie de la salle, il reste quelque temps sans pouvoir se faire entendre, et débute enfin par cette apostrophe :

« Je dois commencer par vous rendre hommage, s'écria-t-il avec sa voix tonnante, en se tournant vers le

côté gauche, et en désignant du geste les bancs sur lesquels siégeaient les Montagnards, citoyens, qui êtes placés à l'extrême gauche, vous aviez mieux jugé que moi! J'ai cru long-temps que quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison; je le reconnais devant la France entière. Nous, faits pour dénoncer ceux qui, par impéritie ou par scélératesse, ont constamment voulu que le tyran échappât à la loi, c'est nous qu'on accuse!... » Oui, oui, ils l'ont osé, s'écrient un grand nombre de députés en se levant et en menaçant du geste les membres du côté droit. « Ce sont ces mêmes hommes, reprend Danton, qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs! » Alors, malgré les plus violentes interruptions, l'orateur parvient à continuer son discours et réfute Lasource avec des argumens irrésistibles parce que la vérité en faisait le fond. Certain du succès de sa défense, Danton attaque à son tour les Girondins, comme les seuls qui aient pu prendre part à la conspiration de Dumouriez; après avoir épuisé les représailles contre ses accusateurs, il termine par une véhémente allocution au côté gauche.

« Ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran contre les lâches qui ont voulu l'épargner. Serrez-vous, appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors; écrasez celui du dedans, et confondez par votre vigueur et par l'immobilité de votre caractère tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départemens. Plus de composition avec eux..... Vous voyez par la situation où je me trouve en ce moment, la nécessité d'être forcé et de déclarer la guerre à tous vos ennemis, quels qu'ils soient; il faut former une phalange indomptable; je marche à la république, marchons-y de concert, nous verrons qui, de nous ou de nos détracteurs, atteindra le but....

» Je demande que votre commission des six examine non seulement la conduite de ceux qui nous ont calomniés, qui ont machiné contre l'indivisibilité de la république, mais de ceux encore qui ont cherché à sauver le tyran. Je me suis retranché dans la citadelle de la raison, j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. »

Quand l'orateur eut fini de parler, la Montagne empressée autour de lui fit éclater des félicitations dont la vivacité s'explique facilement. En effet, quoique assis sur les bancs les plus élevés de la gauche, Danton s'était toujours abstenu jusqu'alors de dénoncer les Girondins; il blâmait même l'excessive méfiance de Robespierre et les emportemens de Thuriot à leur égard. Les Jacobins, qui avaient de l'amitié pour lui, craignaient pourtant de le voir pencher pour ce parti; ils triomphèrent en l'entendant se prononcer si hautement contre les adversaires qu'il avait toujours ménagés. L'acquisition de ce député, dit Levasseur dans ses mémoires, valait à nos yeux une armée. Cette appréciation si juste de la puissance de Danton suffit pour montrer toute l'étendue de la faute commise par Lasource; du reste, n'ayant fait aucune proposition formelle, il ne laissait à l'assemblée d'autre parti que celui de reprendre le cours de ses délibérations, c'est ce qu'elle fit.

Cependant les accusations répandues contre les généraux, contre les chefs éminens des deux partis, de la Gironde et de la Montagne, entraînèrent l'assemblée à prendre des mesures sévères pour prévenir les trahisons ou en réparer les conséquences. Elle chargea six de ses membres de faire une enquête sur la conduite des députés envoyés en Belgique. D'après une proposition de Marat, appuyée par Biroteau, elle rendit un décret qui portait que, sans avoir égard au privilége de l'inviolabilité, elle mettrait en accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aurait de fortes présomptions de complicité avec

les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain. La Gironde, la Montagne et la Plaine s'empressèrent également de concourir à cette imprudente et funeste résolution; dès ce jour, la révolution fut armée de la hache qui devait décimer la Convention nationale.

Ces mesures ont précédé la nouvelle de la trahison de Dumouriez, à peine s'est elle répandue, un effroi général s'empare de la capitale; et comme il arrive d'ordinaire, les imaginations, en exagérant le mal par les suppositions les plus désordonnées, portent l'agitation du peuple à son comble. Les patriotes paraissent un moment abattus et consternés, les royalistes, au contraire, enhardis par l'espérance montrent une sorte d'audace menaçante; la Convention, la Commune de Paris, autorités rivales mais réunies par le danger commun, se déclarent en permanence. Une députation des quarante-huit sections, ayant à sa tête le maire de Paris, vient appeler l'attention des députés sur la situation du pays, et leur demander de déclarer s'ils ont les moyens de le sauver. « Le courage des représentans du peuple, répond le président, est au-dessus de tous les dangers, la Convention jure de les surmonter ou de périr avec honneur à son poste. »

La Convention déclare aussitôt Dumouriez traître à la patrie et le met hors la loi. Elle lance un décret d'arrestation contre le général Valence, les dames de Montesson et d'Orléans; elle ordonne que Brulard-Sillery, beau-père de Valence, Égalité père, tous deux représentans du peuple, seront gardés à vue dans Paris. Sillery, en entendant ce décret s'écrie : « Quand il s'agira de punir les traîtres, si mon gendre est coupable, je suis ici devant l'image de Brutus. » Egalité père provoque aussi l'examen de sa conduite par cette déclaration : « Si je suis coupable, je dois être punis; si mon fils l'est, je vois aussi devant moi Brutus, qui me prescrit mon devoir. » On ne tardera point à envoyer tous les Bourbons à Marseille, sans

excepter de cette rigueur Philippe Egalité. La proscription planait depuis long-temps sur la tête de ce malheureux prince. Nous l'avons vu gravement attaqué deux fois par la Gironde, au mois de décembre 1792, n'échapper que par miracle à la proscription, malgré les vives réclamations des sections de Paris en sa faveur. Maintenu dans les fonctions de législateur, il eut à subir, le 27 mars, une nouvelle attaque de Robespierre, assez embarassé pourtant de motiver son changement d'opinion sur une mesure jusqu'alors repoussée par le côté gauche et par lui-même. Robespierre demandait l'exil de tous les Bourbons, et particulièrement d'Egalité, comme un sacrifice nécessaire à l'affermissement de la république, qui voulait être délivrée de la dangereuse présence d'un prince sur la tête duquel tous soupçons pesaient avec un poids énorme. La motion avait été rejetée à l'unanimité, mais au récit des détails de la trahison de Dumouriez, le décret d'arrestation proposé dans une violente harangue par Boyer-Fonfrède, fut lancé contre Egalité ; Marat seul éleva les plus fortes réclamations sur cet acte d'injustice, à la fois lâche et cruel. Lamarque, Fayau, qui avaient défendu d'Orléans, une foule de membres du côté gauche qui pensaient comme eux, gardèrent le silence. Vainement le ci-devant prince réclama contre un décret qui le condamnait sans qu'il eût été entendu, et le dépouillait de ses droits comme membre de la représentation nationale, il ne put échapper au sort commun de sa famille, envoyée dans les prisons de Marseille.

La Convention sévit encore par des décrets d'accusation contre Bonne-Carrère, intrigant de quelque célébrité, qui vendait à la cour les secrets du comité de correspondance des Jacobins ; contre Victor Broglie, contre Laclos, tant de fois cité comme l'ame de tous les prétendus complots d'Egalité. Elle frappa de la même rigueur les généraux Berneron, Ligneville, Westermann, qui avaient servi sous

les ordres de Dumouriez ; Montjoie, son aide-de-camp, et les deux fils Egalité, l'un employé à l'armée du Nord, l'autre à celle du Var. En même temps, les scellés sont apposés chez le ministre Roland.

On envoie des commissaires aux armées du Nord pour y rétablir les affaires et mettre nos places fortes en état de défense ; on nomme Monge ministe de la marine, Bouchotte ministre de la guerre, en mettant à la disposition de ce dernier toute l'artillerie de la république ; on ordonne la formation d'une armée de 40,000 hommes pour couvrir Paris. Proportionnant les remèdes à la grandeur du mal, la Convention organise dix armées, dont elle confie le commandement aux généraux Custine, Houchard, Alexandre Beauharnais, Kellermann, Brunet, Deflers, Dubousquet, Canclaux, Vimpfen. Plusieurs d'entre eux paieront de leur tête le périlleux honneur d'un pareil choix, car même avant d'être créé, le nouveau gouvernement de la France, encore caché dans le sein de la Convention, a déjà dans le cœur le principe de la rigueur inexorable des républiques, et particulièrement des Anglais contre les généraux abandonnés par la fortune. Dans les crises pareilles à celle ou la France se trouvait, et avec l'esprit dont elle était possédée, malheur signifie trahison, défaite signifie mort.

La plus belle, la plus importante, la plus décisive des résolutions de l'assemblée à cette époque, fut la création d'un comité de salut public, création demandée par Marat, proposée par Isnard au nom du comité de défense générale, combattue par Buzot et par son collègue Biroteau, tous deux engagés dans le parti des Girondins, qui reculaient d'effroi devant les conséquences du règne de la terreur qu'ils voyaient arriver à grands pas, tandis que leurs adversaires, uniquement occupés du péril extrême de la république, embrassaient avec une héroïque fureur toute la responsabilité des seules mesures capables de la sauver. Les

Convention dans un appareil pompeux. Le matin, Pache lui-même, en vertu d'un arrêté du conseil-général de la Commune, marchait à la tête de la députation des sections, dont l'orateur, le jeune Rousselin, ami de Danton, s'exprima en ces termes à la barre de la Convention :

« Législateurs, les rois n'aiment pas la vérité, leur règne passera; le peuple la veut partout et toujours, les droits ne passeront pas.

« Nous venons demander vengeance des outrages sanglans faits depuis si long-temps à ces droits sacrés..... Nous venons armés de la portion d'opinion publique du *département de Paris tout entier* provoquer le cri de vengeance que va repéter la France ; nous allons lui indiquer les attentats et le nombre de ses perfides mandataires. » Passant ensuite en revue la conduite des Girondins, il les trouva coupables de trahison et d'intrigues contre l'état, de complicité avec Dumouriez, accusation éternellement répétée par les deux partis et aussi fausse dans la bouche des uns que dans celle des autres.

« Leurs vœux et les actions de ce traître (Dumouriez) se sont toujours rencontrés, disait-il ; cette identité frappante n'est-elle point complicité? Ah! ne viens pas dire, Pétion, que le peuple change, ce sont les fonctionnaires qui changent; le peuple est toujours le même; son opinion a toujours suivi la conduite de ses mandataires : il a poursuivi les traîtres sur le trône, pourquoi les laisserait-il impunis dans la Convention? Le temple de la liberté serait-il comme ces asiles d'Italie où les scélérats trouvent l'impunité? La république aurait-elle donc pu renoncer au droit de purifier sa représentation? L'orateur finit par demander l'expulsion de Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Lehardy, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valady, Chambon. Aussitôt après cette lecture continuellement cou-

verte par les murmures du côté droit, mais vivement applaudie du côté gauche et des tribunes, le président Delmas avertit les pétitionnaires qu'aux termes d'un décret de la Convention, ils doivent signer individuellement leur demande. Tous s'empressent d'obéir à cette injonction. Sur l'observation de Pénière que Pache n'avait pas signé, l'ancien ami de Roland qui souffrait sans doute de sa position, répond : « Je ne suis point pétitionnaire; le conseil-général de la Commune m'a seulement chargé d'accompagnèr les commissaires des sections. Au reste, pour éviter aucun doute à cet égard, je vais signer. » Il signe en effet aux applaudissemens des tribunes, mais non sans encourir la malédiction des Girondins.

Delmas alors adresse aux pétitionnaires une laconique et froide réponse et les invite aux honneurs de la séance. Il ajoute ensuite : « Citoyen maire, la Convention désire connaître l'état des subsistances de Paris. » Après que ce magistrat eut satisfait à l'injonction du président par une réponse positive et rassurante qui obtint l'approbation unanime de l'assemblée, Boyer-Fonfrède prit la parole : « Citoyens, dit-il, si la modestie n'était pas un devoir plutôt qu'une vertu dans un homme public, je m'offenserais de ne pas trouver ici mon nom sur la liste honorable qui vient de vous être présentée. » — « Et nous aussi! tous! tous! s'écrièrent en se levant les membres du côté droit et de la Plaine. » Fonfrède, continua et feignant de croire que, pleins de respect pour la souveraineté du peuple, les pétitionnaires n'avaient pu réclamer autre chose que la convocation des assemblées primaires, il convertit leur demande en motion expresse. Une piquante ironie, une argumentation pressante et sévère caractérisaient l'improvisation de Fonfrède. Thirion le combattit avec véhémence sans pouvoir le réfuter sous le rapport des principes; il soutint que, d'après les nombreuses adhésions données par la France à ceux qui avaient voté la mort du tyran,

ceux qui s'y étaient refusés, devaient, s'ils avaient quelque pudeur, se retirer du sein de la Convention nationale qu'ils déshonoraient. La discussion fut interrompue par différens rapports. A la séance du 16, Lasource la reprit; moins modéré que Fonfrède, il accusa surtout les membres de la députation de Paris. Une voix de l'extrême gauche lui répondit que la Montagne avait considéré cette adresse comme un piége des Jacobins. « Comment! s'écria alors l'orateur, vous avez cru que c'était un piége, mais où étiez-vous donc quand on la proposait? N'étiez-vous pas aux Jacobins? Avez-vous parlé? vous êtes-vous élevés contre cette adresse? Vous y êtes-vous opposés hier pendant qu'avec les tribunes vous faisiez un *chorus* d'applaudissemens? » L'orateur poursuivant ses attaques dit que puisqu'on voulait une épuration dans le sein de la Convention, il n'y avait qu'un moyen légal et honorable pour l'obtenir, c'était de consulter les assemblées primaires sur cette question : « Tel député a-t-il perdu votre confiance, oui ou non? et de déclarer que les membres de la Convention qui auraient contre eux le vœu de la majorité de ces assemblées, seraient exclus de droit. » Au milieu d'un débat si violent des deux côtés, un ami de Danton, Philippeaux, vint jeter des paroles sages et conciliatrices; il invita tous les membres de la Convention à la concorde, et proposa un décret ainsi conçu : « La Convention nationale déclare qu'elle veut sauver la république, qu'en conséquence elle regardera comme mauvais citoyens ceux qui voudraient sa destitution en tout ou en partie; elle déclare qu'elle improuve l'adresse qui lui a été présentée hier. » Les Girondins n'acceptent point ce traité de paix proposé par un Montagnard.

Le 18, le frère de Grangeneuve parut à la barre avec une députation des citoyens de la Gironde qui déclaraient que, si le moindre mouvement hostile se manifestait contre les députés inculpés, si quelque attentat était commis

sur la réprésentation nationale, ils ne se reposeraient sur personne du soin de leur vengeance; le lendemain Gensonné en invoquant aussi la réunion des assemblées primaires dénonça la commune de Paris comme ayant organisé un comité de correspondance avec les quarante-quatre mille communes de la république. Guadet toujours enclin à enchérir sur ses collègues, proposa de casser un arrêté par lequel la commune se déclarait en état de révolution comme au 10 août 1792. Vergniaud combattit le scrutin épuratoire comme une lâche et dangereuse concession au vœu de quelques intrigans, et la convocation des assemblées primaires comme une mesure désastreuse, qui pouvait perdre la Convention, la république et la liberté. « S'il faut, ajouta-t-il, ou décréter cette convocation, ou nous livrer aux vengeances du nos ennemis, si vous êtes réduits à cette alternative, citoyens, n'hésitez pas entre quelques hommes et la chose publique! Jetez-nous dans le gouffre, et sauvez la patrie. » L'éloquence et la modération de Vergniaud avaient obtenu un succès unanime; mais malheureusement il voulut rattacher la pétition à des manœuvres contre-révolutionnaires, au complot du 10 mars, il essaya de prouver qu'elle était l'œuvre des agens de Pitt et de Cobourg, que l'on ne voulait pas seulement l'expulsion des membres dénoncés, mais la disolution de la Convention elle-même. Par cette faute due à la passion, et peut-être à l'entraînement de la tribune, Vergniaud excita une violente opposition, et ne parvint qu'avec peine à obtenir l'improbation de la pétition.

Après ces débats non moins inutiles que dangereux l'assemblée revint à la discussion des articles de la constitution nouvellement présentée; mais l'attention que réclamait une si grave matière était sans cesse détournée par les nouvelles de l'Ouest, chaque jour plus alarmantes.

Après la défaite du général Marcé, l'insurrection vendéenne avait fait des progrès d'une rapidité effrayante. La

plupart des paysans de cette populeuse contrée avaient pris les armes, ceux-ci par conviction, ceux-là par entraînement, quelques uns par la crainte d'exciter le ressentiment de leurs concitoyens en se séparant d'eux. Depuis le combat de Saint-Vincent, Stofflet et d'Elbée avaient occupé Chalonnes. Bressuire, Châtillon, Viviers envahis de même déterminèrent la Convention, que tant d'autres embarras assiégeaient en même temps, à s'occuper enfin d'étouffer la rébellion. Le comité de défense générale fit décréter la formation de trois corps composés de trente-quatre bataillons de volontaires, de quelques régimens de ligne, et de vingt-quatre bataillons que l'on voulait tirer du Rhin. Le commandement en chef de la nouvelle armée fut remis au général Berruyer qui, sans attendre, partit de Paris, et arriva le 29 mars à Angers, suivi seulement de quelques détachemens de cavalerie et des vainqueurs de la Bastille, troupe levée à Paris; peu nombreuse, mais aussi brave qu'indisciplinée. C'est avec ces faibles moyens et dix à douze mille volontaires, soldés par les départemens voisins, que le général de la Convention, étranger au pays, et ne connaissant pas au juste les forces et le caractère des troupes qui lui étaient opposés, osa espérer des succès, et résolut de pénétrer au cœur de la Vendée.

Le 23 avril, par suite du mouvement offensif qu'il avait ordonné, deux mille gardes nationaux se dirigèrent sur Beaupreau; Bonchamp et d'Elbée les attaquèrent; une partie prit la fuite, le reste se fit égorger plutôt que de céder. Ce déplorable revers entraîna l'abandon de la rive gauche de la Loire par les troupes républicaines, accrut la confiance des Vendéens et permit à la révolte de se répandre comme un incendie dont rien n'arrête les progrès. Détournons nos yeux de ces champs où il ne se répand que du sang français, et voyons si partout la victoire est infidèle à la liberté!

Au nord, malgré un grand conseil de guerre tenu le

7 avril à Anvers, et dans lequel le prince de Cobourg d'accord avec le prince d'Orange, lord Auckland, les comtes de Metternich et de Stahremberg, et le général prussien Knobelsdorf, arrêtait le plan des opérations à faire contre la Flandre, nous respirions. En effet, dans ce conseil on s'était plus occupé de politique que de guerre, on avait plus pensé au partage de la France qu'à la combattre avec vigueur. Au lieu de prendre ce parti et de l'exécuter avec promptitude, comme la position le conseillait, le timide Cobourg ne se croyant pas assez fort avec cent-vingt mille combattans pour réduire notre armée affaiblie et désorganisée par tant de causes, demandait à l'empereur un secours de trente mille soldats. De là vint notre salut. A quelle extrémité ne nous serions-nous pas vus réduits si la fortune eût mis à la tête des troupes alliées un digne successeur de Malboroug et du prince Eugène!

En nous étonnant de la prudence excessive et des habitudes méthodiques qui arrêtaient Cobourg, nous devons avouer du moins que son inaction avait une assez puissante excuse; il attendait, pour envahir la Flandre française, le résultat des opérations de l'armée qui devait chasser Custine devant elle.

A l'ouverture de la campagne, les troupes ennemies sur le Rhin se composaient d'environ quatre-vingt-dix mille hommes; nous n'avions à leur opposer que quarante-cinq mille soldats; mais l'armée de la Moselle, commandée par le général Ligneville, comptait trente-cinq mille combattans et pouvait, en certaines circonstances, prêter un grand appui à Custine. Les garnisons du Haut-Rhin s'élevaient à trente-huit mille hommes, mal habillés et encore sans discipline. Le conseil exécutif, effrayé des préparatifs de l'Allemagne, voulait que l'on abandonnât Mayence pour s'établir sur le pied d'une forte défense dans les départemens frontières; Custine, venu à Paris pendant l'hiver, repoussa cette idée;

il déclara même qu'il comptait bien s'emparer de Ratisbonne. Ce général avait grande raison de vouloir garder Mayence, mais c'était de sa part une témérité que de promettre des victoires. Les membres du comité combattirent le projet d'une imprudente attaque et le renvoyèrent à l'armée, sans autre plan de campagne que la mission de s'appliquer à garder toute la ligne du Rhin, système faux et déplorable qui nous conduisait à éparpiller et à neutraliser nos forces. Cependant les Prussiens résolus à prendre l'offensive, traversèrent le fleuve à Bacharak. Custine se trouvait à Mayence; Neuwinger, à Bingen, et Houchard, à Kreutznach; Destourmel, placé à Saint-Wendel, liait l'armée de la Moselle à celle du Rhin, qui cantonnait entre Kreutznach, Worms et Mayence, tandis qu'un corps détaché observait Spire.

Un revers éprouvé par la division Neuwinger, qui laissa prendre son général blessé, fit craindre à Custine d'être tourné; il se retira d'abord sur Alsey, et ensuite sur Pfrim, enfin jusque sous les murs de Landau, sans avoir été sérieusement inquiété, quoique les généraux ennemis eussent lancé leurs troupes à sa poursuite. Voilà comment Mayence, abandonnée à elle-même, se trouva tout à coup investie par Wurmser et le prince de Condé.

Ligneville, général qui manquait d'audace et de vigueur, perdit le commandement de l'armée de la Moselle confié désormais à d'Abbovìlle, que l'on plaçait sous l'autorité de Custine; on réparait ainsi une grande faute. Maîtresse encore de Mayence, renforcée par l'adjonction de l'armée de la Moselle, l'armée du Rhin pouvait se porter en avant; mais la brillante audace du chef avait fait place au découragement : bien loin de prendre l'offensive, le général, accusé d'un excès de témérité, continua sa retraite jusque derrière la Lawter, disséminant ses forces, en se contentant de quelques excursions inutiles dans le Porentruy.

Nos armées étaient moins malheureuses aux Pyrénées,

où Servant attaqué, dans ses trois camps, par les Espagnols aux ordres de Careo Ventua, avec beaucoup d'audace et de succès, avait fini par les forcer à reprendre leurs positions sur l'autre rive de la Bidassoa.

Ce coup d'œil jeté sur nos frontières, revenons dans l'intérieur de la France, en y rentrant par le midi. A Lyon, l'esprit de la Montagne avait peu de séides : les habitans repoussaient avec force le système révolutionnaire de la Convention, encore exagéré par le bouillant Chaslier qui, à la tête du club central, voulait surtout introduire un tribunal révolutionnaire dans la ville. Excitées surtout par la menace de cette sanglante création, les sections de la ville se préparaient à la résistance, tandis que de nombreux agens royalistes, et même quelques émigrés rentrés en secret, fomentaient ces germes d'insurrection, dans l'espoir de pousser les choses à des extrémités qui favoriseraient leur cause, en séparant Lyon du centre du gouvernement. La sombre couleur de l'horizon du midi exaltait au plus haut degré leur coupable espérance d'allumer une guerre civile capable d'embraser la contrée tout entière. En effet, la populeuse Marseille frémissait de la moindre insulte à Barbaroux, l'un des héros du 10 août. Arles, Nîmes, Toulon, Montpellier, sans être positivement déclarées pour les amis de Brissot, adoptaient leurs principes, parce qu'ils étaient moins absolus, moins inflexibles que ceux des Montagnards, qui inspiraient un véritable effroi. Le département de la Gironde, franchement républicain comme ses députés, mais non moins opposé qu'eux au régime de la terreur, dont leurs cris perpétuels annonçaient l'approche du haut de la tribune, levait des bataillons pour la frontière, et en préparait d'autres qu'il voulait envoyer, en quelque sorte, comme ses représentans armés, pour défendre, dans Paris, les adversaires de la Montagne en fureur, et arrêter, s'il était possible, le débordement des mesures révolutionnaires. Cependant, ainsi

qu'on l'a vu, la Vendée et le Poitou, par lesquels on peut donner la main au Midi, était en armes, et la Bretagne, attachée à l'ancien régime, par ignorance et par superstition, menaçait de se joindre aux rebelles de l'Ouest, tandis que la fertile et puissante Normandie gardait un silence et une immobilité de mauvais augure.

A Paris, quoique puissamment soutenu par la protection de l'opinion que les Jacobins lui conciliaient à l'aide de tous les moyens, Marat avait hésité quelque temps à se remettre entre les mains du tribunal révolutionnaire ; mais, jugeant mieux sa position et celle des Girondins, il parut devant ses juges. Applaudi avec transport au moment de son entrée, il imposa lui-même silence aux citoyens, en leur rappelant qu'ils étaient dans le temple de la justice. Le président l'ayant interpellé de déclarer s'il n'avait pas eu l'intention d'avilir la Convention nationale, il répondit. « Bien loin d'avoir voulu avilir la Convention, je n'ai eu d'autre dessein que de la rappeler à la dignité de ses fonctions. » Sa défense, assez noble, fut brève, simple et pourtant très adroite : sans désavouer son caractère et ses écrits, il se garda bien de donner prise contre lui, comme il le faisait à la tribune de la Convention. L'issue favorable du procès ne pouvait inspirer le moindre doute. Absous à l'unanimité par le tribunal, et ramené en triomphe avec une couronne de laurier sur la tête, au sein de la Convention, Marat obtint de la foule qui l'avait suivi, des tribunes et des Montagnards, ses collègues, les témoignages de la plus vive satisfaction. Ces témoignages redoublèrent, lorsqu'on l'entendit promettre de défendre, avec toute l'énergie dont il était capable, les droits de l'homme, la liberté, les droits du peuple. Après cette seconde ovation, Marat, auquel Lasource avait adroitement évité de répondre, descendit de la tribune, et la foule qui s'était précipitée sur ses pas, dans la salle de la Convention, défila devant elle, en faisant retentir la voûte de ces cris : « *Vive Marat! vive*

l'Ami du peuple! vive la république! vive la Montagne! »

Au sortir de la Convention, Marat, entraînant avec lui son nombreux cortége, se rendit aux Jacobins, où deux couronnes lui furent présentées. Il les reçut, les déposa aussitôt sur le bureau du président, aux applaudissemens de toute la société, puis il prit la parole. « Citoyens, dit-il à ses amis, indigné de voir une faction scélérate trahir la république, j'ai voulu la démasquer et lui *mettre la corde au cou;* elle m'a résisté en me frappant d'un décret d'accusation. Je suis sorti victorieux. La faction est écrasée, mais elle n'est pas vaincue. »

Louvet avait élevé Robespierre sur un piédestal; Guadet, sourd au sage conseil de Buzot, ne fit qu'augmenter l'audace et l'influence de Marat, désormais rattaché par des liens indissolubles à la Montagne, dont jusque là son caractère et ses imprudences l'avaient isolé; voilà les fruits que la Gironde retirait de ses folles attaques. Au reste, pour avoir une idée de l'ardente haine des Girondins et des Montagnards, à cette époque, il faut voir comment tout devenait un sujet de combat entre ces furieux, et quelle violence enflammait leurs paroles cent fois plus effrayantes que leurs actions. Pétion lui-même, le modéré Pétion, autrefois l'émule et l'ami de Robespierre, mais aujourd'hui profondément ulcéré par ses dénonciations, s'emporta jusqu'à dire qu'il voulait marquer du fer chaud des calomniateurs ce même Robespierre, et qu'il ne serait content que lorsque tous les hommes qui avaient pris le masque du patriotisme auraient porté leur tête sur l'échafaud.

Avant le jugement de Marat, il était survenu des incidens que nous devons rapporter. Suivant sa coutume, au sortir des orages excités par les témérités de cet homme audacieux et obstiné, la Convention avait repris la discussion du projet de constitution de Condorcet. Là, du moins,

par une heureuse exception à leur animosité, quelquefois Vergniaud, Robespierre, Danton, tous réunis par le même désir du bonheur du peuple, s'étaient rencontrés dans la même opinion. « *Cela me console,* » disait le chef des Cordeliers : parole caractéristique qui peint mieux Danton que tout ce que nous pourrions citer de lui. Cependant la Commune de Paris, furieuse contre la Gironde, et d'ailleurs embarrassée de la position dans laquelle elle se trouvait elle-même vis-à-vis du peuple inquiet et tourmenté, réclamait, en son nom, une loi du *maximum* pour les blés. Le maire et tous les officiers municipaux se rendirent, le 18 avril, dans la salle des Jacobins, pour faire, de concert avec eux, une demande à la Convention sur un si grave sujet, et aannoncer à la société que déjà le département venait de présenter une pétition pareille que l'assemblée avait renvoyée à son comité d'agriculture et de commerce. Dans une entrevue précédente à l'hôtel-de-ville, Chaumette, osant prêcher une insurrection nouvelle pour sauver la chose publique, s'était écrié : « Je demande *que le conseil-général se déclare en révolution,* » et le conseil-général avait, par enthousiasme, adopté cette proposition. En apprenant une si audacieuse conduite, la Convention, du moins la Gironde et la Plaine, traitèrent la Commune de Paris comme une autorité usurpatrice de tous les pouvoirs, et qui ne tendait qu'à fomenter des inquiétudes propres à causer la guerre civile et l'effusion du sang français. Vergniaud vint à son tour incriminer la conduite des officiers municipaux. Après de courts débats, l'assemblée ordonna que la Commune serait tenue de présenter le registre de ses délibérations, pour qu'on pût vérifier celle qui faisait l'objet du mécontentemeni général.

Le registre apporté à la barre portait que, dans la séance du 18 août, sur le réquisitoire du procureur de la commune, Chaumette, le conseil avait renouvelé le serment

du 10 août, de défendre jusqu'à la mort les droits sacrés du peuple, et qu'en conséquence il avait arrêté : 1° Qu'il se déclarait en état de révolution tant que les subsistances ne seraient pas assurées ; 2° qu'il se déclarait frappé lorsqu'un de ses membres, un président, un secrétaire, ou enfin un simple citoyen, serait frappé pour ses opinions ; 3° que le comité de correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités seraient au plus tôt mis en activité ; que douze mille exemplaires de la pétition du 15, qui dénonçait vingt-deux membres de la Convention, seraient imprimés et remis le lendemain à la disposition du comité de correspondance. Robespierre jeune défendit les magistrats avec toute l'énergie d'un homme qui a brûlé ses vaisseaux, et termina son apologie de la Commune en demandant qu'il fût décrété qu'elle avait bien mérité de la patrie.

A cette proposition hardie, une violente discussion s'éleva sur la question de savoir si l'on accorderait aux pétitionnaires les honneurs de la séance ; une première épreuve parut douteuse. L'assemblée, consultée de nouveau, passa à l'ordre du jour ; il était déjà onze heures du soir. Les Girondins s'éloignèrent après ce succès ; les Montagnards, fidèles à leur poste, demandèrent alors l'appel nominal ; il ne restait plus dans la salle qu'un nombre de cent-quarante-neuf membres, tous, à l'exception de six, votèrent l'admission. Le décret rendu par cette minorité ne pouvait et ne devait pas être considéré comme un véritable décret ; aussi la Commune se retira-t-elle plus furieuse contre les *Brissotins* et plus dévouée au parti de Robespierre.

Si la marche de la Montagne n'avait pas suffi pour révéler aux Girondins l'union intime de ses membres avec la Commune, avec les Jacobins, les Cordeliers et le peuple de Paris, leurs yeux auraient dû être dessillés par les honneurs rendus aux restes de Lazousky, l'un

de leurs dénonciateurs acharnés, révolutionnaire des plus exaltés, chéri des faubourgs qu'il avait commandés au 10 août. David fut l'ordonnateur de la fête funèbre, et lui donna une pompe extraordinaire mêlée de scènes touchantes. Lazousky n'emportait pas en mourant une réputation d'intégrité irréprochable, mais il avait puissamment contribué à la prise du château; il renfermait le germe de tous les genres d'audace révolutionnaire; en oubliant tout pour ne voir que ses services passés, on regrettait en lui ce qu'il aurait pu faire encore, et Robespierre ne craignait pas de faire son éloge. La fille de Lazousky fut adoptée par la Commune de Paris.

La Convention continuait à poser les diverses bases du contrat social. Dans la discussion, Isnard et Buzot ne firent que des propositions ridicules et qui tendaient toujours à jeter les esprits dans des idées de fédéralisme très dangereuses à répandre dans un moment où le principe de l'unité de la république, où la centralisation des pouvoirs étaient d'impérieuses conditions de salut. Danton n'eut pas de peine à prouver cette vérité. Vergniaud ne fit admirer que son éloquence et ses bonnes intentions. Condorcet, après un discours plein de franchise, de vérité, d'amour sincère de la république, fit la malheureuse proposition de décréter que les assemblées primaires se réuniraient de droit le 1er novembre, soit pour accepter ou rejeter la constitution si elle était terminée, soit pour nommer une autre Convention, dans le cas où l'assemblée existante n'aurait pas présenté le pacte social à l'acceptation du peuple. C'était une inconcevable erreur que de penser que la constitution pût être faite dans un pareil moment, et devenir assez forte pour régir la république qui allait être obligée de se jeter dans le gouvernement révolutionnaire comme dans son seul asile; c'était manquer entièrement de la prévoyance de l'homme d'état, que de montrer

en perspective aux partis et au peuple une autre Convention, tandis que la première, semblable à un corps d'armée engagé avec un redoutable ennemi, dans une action terrible et dont l'issue est incertaine, avait besoin de toute sa force et de tout son courage pour faire triompher la cause de la république. Thuriot combattit la proposition de Condorcet avec la passion d'un orateur de parti, et pourtant avec des raisons pleines de bon sens qui prouvaient jusqu'à l'évidence le danger, le déshonneur et l'imprudence qu'il y aurait pour la Convention à quitter son poste avant d'avoir rempli sa mission toute entière. La proposition de Condorcet n'eut pas de suite. Les deux orateurs qui jetèrent le plus d'éclat dans la discussion, furent Saint-Just et Robespierre. Saint-Just, en exposant avec énergie et concision ses théories démocratiques, qui étaient de beaux rêves d'un esprit encore plein des illusions de l'inexpérience, laissa cependant éclater des idées d'ordre et de gouvernement très remarquables dans un homme si jeune et si ardent. Le discours de Robespierre contenait, sous des formes élégantes et sévères, une admirable déclaration des principes qui sont maintenant l'évangile des peuples occupés dans les trois parties du monde à bâtir l'édifice de leur liberté. Certes, la constitution que Robespierre avait dans la tête n'aurait pas été capable de gouverner vingt-cinq millions de citoyens si différens de mœurs, d'habitudes, de lumières et de civilisation, mais l'homme qu'on a voulu peindre comme un insensé, comme un ignorant, comme incapable de concevoir et de vouloir un ordre social régulier, se révéla plus d'une fois par des idées que tout le monde avoue aujourd'hui comme des règles d'un sage gouvernement.

La fin d'août fut remplie par la discussion de la loi du maximum. Deux orateurs surtout défendirent avec talent les droits des propriétaires et de la liberté indéfinie du commerce, principes qui avaient encore des adversaires

même parmi des hommes très éclairés. Le premier de ces orateurs était Creusé de Latouche, homme très versé dans cette matière; le second était Barbaroux, qui l'avait étudiée avec soin et comprise avec sagacité. Mais malgré l'opinion de ces deux orateurs et celle de beaucoup de leurs collègues, d'accord avec eux sur la question, l'assemblée, sans cesse tourmentée par les impérieuses demandes du peuple, qui parlait plus haut et plus fort que ses plus fougueux interprètes, établit enfin le maximum sur les prix des grains et farines, mesure inique en elle-même, contraire aux saines doctrines de l'économie politique, mais nécessaire, indispensable au maintien du gouvernement et à la conservation de la république, comme le prouvait un état de chose tel qu'après l'avoir vu, je ne conçois pas encore aujourd'hui comment une population de sept cent mille ames, agitées de tant de passions diverses, en proie à des divisions intestines, a pu la supporter sans tout bouleverser. Il faut pourtant donner une explication de cette patience extraordinaire. Non seulement on peut dire sans fiction que le peuple se nourrissait, en quelque sorte, de révolution et de liberté, mais encore que, voyant partout des hommes qui s'occupaient de ses besoins, veillaient sur ses intérêts et défendaient sa cause, il puisait dans les sociétés politiques, dans les sections, dans les séances de la Convention, du courage pour souffrir et espérer. Malgré cette sorte d'allégement et de compensation, Paris se trouvait dans une crise affreuse, que tous ses magistrats ne savaient comment faire cesser. L'approvisionement ne s'opérait qu'avec des peines extrêmes, parce que les fermiers, effrayés des mouvemens populaires sur les marchés, mécontens d'avoir à livrer leurs denrées contre un papier-monnaie dont le discrédit croissait à chaque moment, les gardaient le plus long-temps possible dans leurs granges. Le peuple, réduit à se battre à la porte des boulangers pour arracher une très petite por-

tion de pain, redoutait avec raison la famine. Pour combler sa détresse, les autres objets de première nécessité lui manquaient presque entièrement à cause de leur rareté et de leur prix trop au-dessus de ses facultés pécuniaires. Il fallait remédier à cet état de choses désespérées. La Convention, cédant à la nécessité, rendit enfin le 4 la loi sur le maximum, qui d'accord avec celle qui avait donné un cours forcé aux assignats et maintenu leur valeur nominale, était à la fois une loi administrative, une loi financière et une grande mesure de salut public. A la place de la Convention, Frédéric II ou Napoléon eussent décrété le maximum.

Cette résolution n'était pas encore adoptée lorsque Cambon parut à la tribune : au nom du comité de salut public, il présenta le décret suivant, témoignage éclatant de la confiance des révolutionnaires en eux-mêmes. C'est dans ce projet de décret, adopté sans discussion, qu'il faut chercher l'origine de nos victoires et de notre indépendance si chèrement achetée.

« Les forces de la république seront réparties en onze armées, portant les dénominations suivantes : Armée du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, des Alpes, d'Italie, des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, de la Rochelle, des côtes de Brest, des côtes de Cherbourg. »

Ce décret réglait le nombre, les attributions et les pouvoirs des commissaires de la Convention aux armées de la république. Il les autorisait à faire arrêter, à traduire devant les tribunaux révolutionnaires, et faire exécuter les jugemens rendus par ces tribunaux.

Nous ne nierons pas que quelques uns de ces délégués n'aient commis des fautes graves, déployé un étrange despotisme, et compromis quelquefois le succès de nos armées, mais par combien de services n'ont-ils pas expié ces justes reproches? Assurer les subsistances de

l'armée, veiller sur tous ses besoins, la défendre contre les traîtres par une inquisition de tous les momens, maintenir dans l'obéissance le pouvoir militaire toujours prompt à se révolter, comme le prouvaient les exemples de Lafayette et de Dumouriez, ranimer le courage des soldats après une défaite, enflammer leur audace au nom de la liberté, deviner, dans les derniers rangs, le génie d'un homme né pour le commandement, ordonner et obtenir des prodiges, et marcher à la tête de ceux qui les faisaient : voilà leur mission, leurs travaux, leurs succès.

Les généraux qui ont tracé l'histoire de nos guerres se sont plaint amèrement des commissaires de la Convention ; mais quelle que soit la vérité de leurs accusations, il auraient dû sentir et avouer que ces mêmes députés leur assuraient la confiance du soldat et l'appui du peuple. Sans les représentans il y aurait eu vingt grandes trahisons dans nos armées: Pichegru, Augereau, Marmont, et tant d'autres, ne justifieront que trop la jalouse prévoyance de la Convention. Les mesures de salut public ne pouvaient manquer d'obtenir l'assentiment général ; mais on n'était pas ainsi d'accord sur toutes les questions ; quand de violentes divisions éclataient dans l'assemblée sur des sujets graves, les tribunes, par une suite de l'exaltation générale, circonstance qui explique et qui ne justifie pas leur conduite, laissaient échapper des murmures insolens et des menaces contre les membres de la droite.

A la séance du 30 avril, dans la discussion des subsistances dont nous avons dit le résultat, Ducos, l'un des Girondins, parlait avec une modération qui ne devait pas soulever la moindre irritation ; une voix partie des tribunes crie *à bas! à bas!* Ducos lance du côté d'où partait l'interruption un regard d'indignation et de mépris. Carra s'élance auprès de son collègue : « Ce sont des scélérats, dit-il, payés pour avilir la majesté nationale! » La Gi-

ronde tout entière s'écrie. « Allons ailleurs, ou chassez les tribunes! » Le président Lasource rappelle l'interrupteur à l'ordre, et les tribunes au silence; cette injonction ne suffit pas au courroux de l'assemblée, et Guadet demande la parole.

« Citoyens, dit-il, une représentation nationale avilie n'existe déjà plus; les autorités municipales de Paris ne veulent pas que vous soyez respectés. Il est temps de faire cesser cette lutte entre la nation et quelques contre-révolutionnaires déguisés en patriotes..... Je vais faire une proposition qui révoltera sans doute tous ceux qui n'ont pas dans le cœur l'amour de la république et de la liberté; je demande que la Convention nationale décrète que lundi la séance sera tenue à Versailles. »

Une partie de l'assemblée se lève en criant: « Oui! oui! aux voix la proposition de Guadet! » Le Montagnard Levasseur propose que l'on se contente de faire évacuer la tribune; Vigée, plus violent que Guadet, veut qu'au premier murmure des tribunes tous les députés se retirent et marchent à Versailles, s'il le faut, *le sabre à la main*. A cet imprudent orateur succède Marat. Ce n'était pas un homme propre à calmer une assemblée. Cependant, avec plus d'adresse qu'on en aurait pu attendre de lui, il jette une proposition incidente, feignant de considérer la proposition de Guadet plutôt comme un mot de colère, que comme une proposition réelle et qui méritât d'être discutée; mais Buzot la reprend. Après avoir dit que depuis quelque temps la population parisienne était entièrement démoralisée, il fait une peinture effrayante de la capitale, il dénonce dans les Jacobins un repaire de crimes. « Scélérat! s'écrie Bazire, les départemens connaissent ton infamie! » Le tumulte le plus hideux éclate en ce moment, on s'injurie, on se menace. Durand de Maillane dénonce l'affiliation des Jacobins. « Ceux de Marseille, dit-il, ont mis à prix les têtes des cinq députés des Bouches-du-

Rhône, les votans pour l'appel au peuple; on promet 10,800 liv. au premier assassin qui les frappera! »

Quoique le président se fût couvert, le tumulte ne semblait pas près de s'apaiser, lorsque Danton prit la parole, et concilia les partis; les tribunes furent évacuées, et la proposition de Guadet tomba d'elle-même, comme le simple bon sens le commandait; car elle n'offrait que des dangers. Nul doute que l'assemblée n'eût à se plaindre de l'insolence des tribunes et de l'empire qu'affectaient le conseil général de la Commune, les sections et les Jacobins; nul doute que les Girondins ne fussent exposés à une intolérable oppression; mais c'était une grande faute de leur part que de saisir ainsi toutes les occasions de faire éclater leur haine contre Paris : au lieu d'insulter sans cesse et de vouloir quitter cette grande ville, l'ame et le foyer de la révolution, il fallait s'efforcer de conquérir le peuple, marcher de conserve avec lui; voilà les vrais moyens de balancer et de contenir les Jacobins.

La Gironde se trouvait sous l'empire d'une espèce de fatalité qui l'entraînait sans cesse à provoquer le péril, à grossir l'orage qui grondait sur sa tête. Nous la verrons bientôt frappée de la foudre attirée par ses imprudentes provocations; maintenant il faut montrer avec quelle politique habile la Convention nationale, en déployant une sévérité juste et nécessaire contre les généraux, redoublait l'attachement des soldats pour la cause nationale : les généraux Harville et Bouchet avaient été arrêtés pour n'avoir pas résisté à Namur; Stengel et Lanoue attendaient l'arrêt du tribunal révolutionnaire, tandis que Miazensky payait de sa tête la part active et non douteuse qu'il avait prise à la conspiration de Dumouriez. Par ces exemples, l'assemblée semblait dire aux soldats : « Ne craignez pas la trahison, nous veillons sur vos chefs, et nous tenons le glaive suspendu sur leurs têtes; nul d'entre eux ne peut vous trahir impunément. » Non contente de leur parler ce

langage, la Convention, sur le rapport de Barrère, interprète de la pensée prévoyante du comité de salut public, décréta que l'état pourvoirait aux besoins des familles des volontaires lorsqu'elles manqueraient de moyens de subsistance : cette mesure remplissait le double but de raffermir la fidélité des soldats présens au drapeau, et d'attirer à l'armée une foule d'hommes que le pieux devoir de nourrir leurs parens retenait dans leurs foyers.

Cependant notre armée du Nord, recueillie par Dampierre, occupait les positions suivantes : O'moran était avec douze mille hommes au camp de Cassel ; Lamarlière, chargé de garder Lille avec une forte division, avait en outre établi au camp de la Madelaine un corps nombreux formé, en grande partie, des soldats dispersés qu'il avait ralliés à lui ; Dampierre se trouvait sur le Bouchain à la tête de vingt-quatre mille hommes, tandis que, conformément à ses ordres, Lamarche, commandant de l'armée des Ardennes, venait se mettre en ligne avec huit mille soldats destinés à couvrir le Quesnoy et Avesnes, en occupant cette forêt de Mormal dont, plus tard, l'ennemi tirera une si grande force contre nous. Remise et raffermie par ces dispositions, l'armée française fit un mouvement en avant, et le 15 avril elle vint de Bouchain au célèbre camp de Famars, sous Valenciennes. De son côté, le prince de Cobourg s'était enfin décidé à faire une démonstration hostile contre nous. Le 15, il était à Onnaing ; Otto, avec l'avant-garde, venait d'occuper Sautain, Curgies et Sainte-Sauve ; Clayrfait avait pris position à Raisme et Vicogne ; le général Latour, à Bavais et Bettignies, observait Maubeuge, et le prince de Wurtemberg bloquait Condé. Là s'arrêta de nouveau l'armée allemande, agissant avec une mollesse, une lenteur, une absence d'audace qui fait peu d'honneur au général Mack, conseiller intime du prince de Cobourg. Dix mille Anglais, débarqués à Ostende, occupaient la Flandre maritime, et semblaient

devoir agir contre la France, en suivant son littoral. Dampierre comptait, pour les contenir, sur le camp de Cassel.

Les troupes ennemies, placées à Sainte-Sauve, étaient trop voisines des Français postés sous le Bouchain, pour que de fréquentes escarmouches n'eussent pas lieu; mais rien ne fut tenté de notre part, ni de celle des alliés jusqu'au 1er mai. A cette époque, ils résolurent une attaque générale sur toute la ligne; à la même époque, Dampierre aussi voulut essayer de reprendre l'offensive. Son projet n'avait rien de téméraire, car, quoique commandant des troupes inférieures en nombre, protégé par plusieurs places fortes, il pouvait, s'il l'eût osé, réunir sur ce point une masse imposante, et frapper un coup peut-être décisif; mais, suivant l'ancienne méthode, au lieu de profiter des exemples de Gustave-Adolphe et de Frédéric II, il voulut combattre sérieusement, sur tous les points, l'armée ennemie rangée devant lui, et donner ce qu'on appelle une bataille générale : la garnison du Quesnoy reçut l'ordre de se porter sur Jalais, tandis que Lamarche se dirigerait sur Curgies et Sauttain. Dampierre forma deux colonnes d'attaque; l'une, aux ordres de Rozière, devait marcher sur Sainte-Sauve et Onnaing; l'autre, commandée par Kilmaine, se diriger sur Vicogne, Raisme et Saint-Amand. Il fut ordonné à Lamarlière de faire des démonstrations sur Maulde et Saint-Amand pour occuper une aile des alliés.

Les avant-postes ennemis furent d'abord rejetés sur le corps de bataille; mais Ferrari, se portant en avant, arrêta le général Rozière, et l'empêcha de faire un pas, tandis que Colloredo tombant sur Lamarche à demi surpris, le forçait à regagner son camp.

L'attaque de Kilmaine n'eut pas un meilleur résultat; Lamarlière fit les démonstrations prescrites sur Saint-Amand, et se replia ensuite sur Lille, sans avoir profité de

l'avantage de sa supériorité numérique. Tout avait donc manqué à cause du trop grand développement du front d'attaque, et Condé restait toujours investi. Voulant à tout prix sauver cette place forte, Dampierre ordonna une nouvelle attaque pour le 8 mai. Ce n'est pas que, de lui-même, il eût voulu agir si tôt et avant l'arrivée de ses renforts, mais les conventionnels le pressaient. Il se décida au parti d'aller se heurter avec toutes ses forces contre Clayrfait. Sans doute ce plan devait réussir, si les alliés, avertis par l'affaire du 1er mai, n'eussent pas soupçonné notre dessein et fait un mouvement général sur leur gauche. Déjà Vicogne allait rester au pouvoir de Lamarlière, lorsque trois bataillons de gardes anglaises, commandés par le général Lacke, permirent aux Prussiens de conserver leur position, d'ailleurs fortifiée de retranchemens et d'abatis.

Les troupes françaises attaquent de nouveau et sont repoussées. Alors Dampierre, avec sa bravoure accoutumée, et la résolution héroïque de Jemmappes, forme une colonne de huit bataillons et se lance à leur tête sur la redoute ennemie. Déjà les abatis sont franchis, nos soldats croisent la baïonnette, et la furie française va triompher, mais Dampierre a la cuisse emportée par un boulet, et tombe sur le champ de bataille. Les troupes alors hésitent, l'ardeur se refroidit, et elles se retirent emportant avec elles leur brave général. Lamarche prend par intérim le commandement et ramène l'armée dans ses positions. Le moment des triomphes n'est point encore venu pour nous.

Le danger de l'état était si grand et les passions tellement enflammées, que la haine ne pouvait se modérer entre les deux partis, qui se disputaient sur le choix des moyens propres à sauver le pays. La querelle, au contraire, ne faisait que s'envenimer; chaque jour voyait aux prises les Girondins et les Montagnards, la Convention nationale

la Commune de Paris et les sections, autorités rivales entre lesquelles une journée décisive pouvait seule faire cesser la guerre.

Foyer brûlant d'une insurrection permanente et toujours prête à se déborder, le faubourg Saint-Antoine redoublait de violence contre tous les ennemis de l'intérieur. Suivant le fameux Gonchon, interprète accoutumé de ce redoutable quartier auprès de la Convention nationale, ce n'étaient plus seulement les nobles qu'on devait atteindre et frapper, il fallait encore déclarer la guerre aux riches, à cette race d'hommes profondément égoïstes, sans entrailles pour le peuple, ennemis jurés de ses intérêts, et profitant de tous les avantages de la société sans jamais offrir volontairement à la patrie le secours de leurs trésors, au défaut de leurs bras qui ne savent jamais combattre pour elle. Emportés par ce sentiment aveugle et contagieux, les pétitionnaires demandaient justice contre les riches, et osèrent déclarer que si l'assemblée ne leur accordait pas satisfaction contre ces nouveaux adversaires, plus redoutables encore que les autres défenseurs du despotisme et de l'aristocratie, ils allaient se mettre en insurrection. A cette menace, la colère de la Gironde s'allume, elle voit dans les Parisiens des hommes qui veulent faire délibérer la Convention le couteau sous la gorge. Danton lui-même s'indigne de cette insolence et de ce délire; quelques Montagnards plus furieux, ceux-là même qui plus tard deviendront les chefs de la réaction thermidorienne contre la révolution et ses amis, ne voient rien de répréhensible dans les paroles du pétitionnaire; ils demandent à la Gironde si ce n'est pas annoncer un fait simplement que de déclarer la France en insurrection. Mais se voyant pourtant abandonnés par les amis de Danton, et même par une partie des membres qui siégeaient sur les bancs les plus élevés de la gauche, de nouveaux pétitionnaires arrivent, et, au nom de dix mille de leurs concitoyens

réunis autour du lieu des séances de la représentation nationale, ils désavouent toute expression qui a pu l'offenser; sur cette déclaration le calme se rétablit parmi les députés.

Les deux grandes factions agissaient sourdement l'une contre l'autre ; les Girondins, renonçant à ramener Paris, écrivaient dans leurs départemens que c'en était fait, que les égorgeurs voulaient tremper la révolution dans le sang pour dégoûter la France de la liberté ; de leur côté, les Montagnards, convaincus que leurs adversaires voulaient, par ambition et par orgueil, fonder une république du midi, continuaient à les attaquer avec violence dans les clubs, dans les sections et dans les feuilles publiques. Paris n'avait pas besoin de ces excitations, il détestait les Girondins comme ses calomniateurs et ses ennemis, et ne voyait en eux que des révolutionnaires timides et sans portée qui, après avoir contribué à la chute du tyran, reculaient d'effroi devant les conséquences de leur conduite, et poussaient de toutes leurs forces à l'une de ces réactions si dangereuses en politique, quand elles ont pour auteurs des transfuges de leur propre opinion, des hommes devenus furieux contre leur ancien parti. On eût dit d'ailleurs que toutes les actions, toutes les paroles des Girondins conjurassent ensemble pour faire oublier leurs services dans la journée du 10 août ; une dernière circonstance vint contribuer encore à les effacer de la mémoire du peuple. Le 10 mai, la Convention quitta l'ancienne salle du Manége, illustrée par le patriotisme et l'éloquence des Barbaroux, des Isnard, des Guadet, des Vergniaud, attaquant avec la plus généreuse et la plus imprudente audace le parti de Dumas et de Lafayette, et Louis XVI lui-même, qu'ils accusaient de trahir la liberté. Alors ils étaient victorieux et environnés d'une auréole de gloire : maintenant, arrachés du lieu de leurs triomphes populaires, ils entraient en vaincus et en proscrits dans le palais de Louis XIV, d'où la Convention allait lancer dé-

sormais la foudre sur la tête de ceux qui, rois ou simples citoyens, nobles ou prêtres, tribuns, ministres ou mandataires du peuple, feraient obstacle à la marche de la révolution.

L'un des derniers décrets que rendit la Convention avant d'aller habiter les Tuileries, regardait les finances.

Le comité, à la tête duquel se trouvait toujours Cambon, pressé par les besoins du trésor public et par la nécessité de sauver la patrie, proposa une nouvelle émission d'assignats. Le nombre déjà en circulation fut reconnu s'élever au chiffre de trois millards cent millions. La Convention, adoptant la proposition du rapporteur, autorisa le trésor à émettre de nouveaux assignats pour 1,200,000,000, faible ressource qui ne tardera pas à être dévorée par un gouvernement assiégé de tous les besoins, entouré de tous les périls, obligé de faire face à une guerre étrangère et à une guerre civile dont les effrayans et rapides progrès n'avaient pas même pour conséquence d'arrêter un moment la violence des luttes intestines. Au milieu de ces luttes dans lesquelles il se commettait peu, et seulement quand la nécessité l'y forçait, un homme, le regard toujours fixé sur le but, Danton, ne semblait occupé que de prévenir le développement des symptômes de frayeur qu'il apercevait dans l'assemblée ou dans le peuple. Devant l'Europe en armes, devant la Vendée en feu, devant le midi où grondait la révolte, comme la foudre cachée dans un nuage, on l'entendait s'écrier : « C'est une vérité puisée dans l'histoire et dans le cœur humain, qu'une grande nation en révolution, ou même en guerre civile, n'en est pas moins redoutable à ses ennemis. » Danton et les Montagnards voulaient la victoire, voilà la source de leur puissance.

Le jour même où la Convention nationale siégeait pour la première fois dans le palais des Tuileries, Isnard, toujours préoccupé des idées favorites de son parti, vint, par

une fatale imprudence, jeter un brandon de discorde dans l'assemblée. Il voulait, qu'avant le vote sur les bases de la constitution, on établît un pacte social, convention fédérative entre toutes les parties, selon lui indépendante, qui devaient former volontairement la république une et indivisible; Buzot qui aurait dû laisser tomber la folle demande d'Isnard, la soutint; Lasource combattit l'idée du député du midi; Marat se moqua de lui avec raison; Danton fit repousser tout système de fédéralisme, et proposa de proclamer de nouveau l'unité de la France républicaine, Mais qui avait pu donner tant d'audace à Isnard, que de venir ainsi rompre en visière à la Montagne, au peuple de Paris et à la majorité des départemens, que révoltait la seule pensée de diviser le faisceau des forces nationales? Le secret de la proposition de l'emporté Girondin était la situation des choses dans le midi. L'esprit de Marseille devenait pour la Montagne plus alarmant encore que celui de Lyon. Une lettre de Boisset et de Moïse Bayle venait d'apprendre à la Convention que les autorités constituées se trouvaient entravées dans leur marche par les sections; que l'une d'entre elles avait osé fouiller tous les papiers des représentans, et leur intimer l'ordre d'évacuer la ville en vingt-quatre heures. Les deux députés ajoutaient qu'ils avaient failli être assassinés à leur arrivée à Avignon. En même temps, Bordeaux, dévouée à la Gironde, commençait, par des actes violens, à signaler son antipathie contre le parti de Robespierre.

A cette nouvelle, l'assemblée se lève furieuse; mais, pour contrebalancer l'effet du rapport des deux envoyés de la Montagne, quelques citoyens de Marseille se présentent à la barre, et sollicitent la faveur d'être entendus. Barbaroux, le bien-aimé des modernes Phocéens, demande la parole, et s'exprime en ces termes : « Ainsi, la fière Marseille, dont les enfans sont allés verser leur sang dans la Vendée; ainsi, Marseille, que Rome vertueuse

honora du nom de sœur ; Marseille, où le pauvre n'assassine pas le riche qui le fait vivre ; Marseille est signalée par vos commissaires comme une ville contre-révolutionnaire !

« Je le déclare, il est aussi impossible de ramener Marseille sous le joug du despotisme, que de faire remonter un fleuve vers sa source... Vos commissaires ont cherché à s'entourer de la classe indigente pour la séduire ! »

Marat interrompt l'orateur. « Vos commissaires, reprend avec hardiesse Barbaroux, prêchent à la face du ciel le brigandage et le meurtre ! » Bourdon, Legendre, David, Duhem attaquent à la fois le dénonciateur que soutiennent des voix amies. Enfin, la proposition de Barbaroux est mise aux voix et décrétée : elle suspendait l'arrêté des commissaires de la Convention qui avaient cassé le tribunal populaire et les autorités créées par les sections.

Rassurés sur leur position, mais sentant que pour eux, chaque jour, les chances de faire triompher leurs opinions allaient en diminuant, les Girondins revinrent à proposer les assemblées primaires : Condorcet fut leur interprète. A la faveur d'une mesure générale, mais qui s'appliquait, toutefois, à la situation où se trouvait l'Assemblée nationale, il réclama la convocation des assemblées primaires. Le coup était préparé ; aussi, à peine l'orateur finissait-il de parler, que de plusieurs côtés on demandait à aller aux voix. Thuriot eut de la peine à dominer assez le tumulte pour combattre la proposition si souvent repoussée : pourtant, il parvint à se faire entendre, et termina son improvisation par ces paroles : « Au surplus, si l'on insiste, je demande, que, par un appel nominal, la France connaisse ceux qui se sentent le courage de faire une constitution, de demeurer à leur poste et de sauver la république ! »

Les Girondins, comprenant qu'ils ne pouvaient enlever une décision favorable à leurs vœux, ne soutinrent pas

Condorcet, dont le projet obtint les honneurs de l'impression, mais avec un ajournement indéfini, qui déguisait un véritable rejet.

Le jour où le publiciste girondin éprouvait cet échec, Santerre parut devant l'assemblée pour annoncer qu'il se rendait à la Vendée. Il fut aussi ridicule dans ses paroles à la barre qu'il devait se montrer incapable du commandement. Sa vanité, plus grande encore que son dévouement, le conduisit à se charger d'une entreprise dont le mauvais succès aurait perdu tout autre que lui. Le même jour, Custine, qui avait commis de si grandes témérités dans l'attaque, des fautes si graves dans la retraite; Custine, qui n'avait rien fait pour sauver Mayence, que lui seul avait mise en péril; Custine, qui ne cessait de dénoncer les généraux ses collègues, les ministres et nos soldats, mais qui conservait du crédit malgré tant de motifs de défaveur, obtint, sur la proposition du comité de salut public, le commandement en chef de l'armée vacant par la mort de Dampierre. Cette récompense non méritée était pour lui le premier pas vers l'échafaud. Le même malheur planait sur la tête du général Houchard, que la Convention mit à la tête de l'armée du Rhin.

Ces nominations faites, l'assemblée entendit une adresse des administrateurs du département de la Gironde, mécontents de la conduite que Paris tenait à l'égard de Vergniaud et de ses amis. Bordeaux proposait à la Convention d'envoyer dans la capitale une force prête à défendre les mandataires du peuple. Cette adresse excita la colère des Montagnards; pourtant, l'assemblée, après avoir entendu Guadet et Rabaut-Saint-Étienne, en vota l'impression. Un fait à signaler, c'est l'influence que les Girondins avaient conservée. Dans la séance du 15, la Convention élut pour son président, à une majorité de cent voix, Isnard, ce fougueux antagoniste des Jacobins. Toutefois, telle était l'énergie de ces derniers, que la Plaine, indécise quelque-

fois se portait de leur côté, même pour soutenir leurs plus grandes violences.

Marat continuait à prodiguer aux Girondins les épithètes les plus injurieuses et les imputations les plus atroces qui excitaient la colère de ces députés. Ce fut au milieu d'une discussion provoquée par lui, que le nouveau président se leva et déclara qu'il connaissait le plan des ennemis de la France : « On veut, dit-il, dissoudre la Convention et frapper la révolution au cœur. Isnard accusa Pitt, les Anglais et les Jacobins de cette nouvelle machination : ce fut le signal d'une explosion de la Gironde. Cependant Lasource en applaudissant au patriotisme d'Isnard, accusa comme lui les étrangers d'ourdir des trames contre-révolutionnaires dans l'intérieur de la France. Pour les déjouer, il invoquait l'esprit de bonne foi et de concorde, quand un membre vint déclarer que, le 5, Marat lui avait dit : « Tu es un homme d'état, mais le peuple fera bientôt justice de toi ! » Marat prit alors la parole ; au lieu de nier le propos qu'on lui attribuait, il ne fit qu'invectiver la Gironde, « pleine, selon lui, de trahisons et de turpitudes. »

Guadet, incapable de se contenir, et qui d'ailleurs paraît s'être concerté d'avance avec ses amis, monte à la tribune après l'ami du peuple. Par de violentes apostrophes il s'efforce d'engager l'assemblée à se réveiller. «Faites-le, disait-il, au moins pour vous, si ce n'est pour la patrie. La dissolution de la Convention est résolue. Il faut, dit-on, que tous les amis de Dumouriez périssent et c'est vous que l'on désigne à une multitude égarée et à laquelle on est parvenue à faire aimer le sang. En présence du conseil-général de la Commune, s'écrie-t-il, le commandant de la force armée de la section des Sans-Culottes à dit : « *Songez, citoyens, qu'en partant pour la Vendée, vous laissez ici des Rolandistes, des Brissotins, et des Crapauds du Marais dont il faut se défaire !* »

Les Girondins appuient l'orateur qu'interrompent les Montagnards : « Oui ! vous voulez nous faire égorger ! » s'écrient les membres de la droite !

« Jusqu'à quand, reprend Guadet, dormirez-vous sur le bord de l'abîme? Jusqu'à quand remettrez-vous au hasard le sort de la liberté?... Il faut avoir le courage de sonder la plaie profonde : Savez-vous où elle est? Dans l'arnarchie, dans l'insurrection des autorités anarchiques, contre la Convention dans les autorités de Paris ! » Les tribunes furieuses interrompent l'orateur, la gauche l'injurie ; Guadet s'arrête et attend qu'on lui permette de parler. Le silence enfin rétabli, il achève son discours par les conclusions suivantes :

« 1° Les autorités de Paris sont cassées (applaudissemens dans une grande partie de l'assemblée.) La municipalité sera dans les vingt-quatre heures remplacée par les présidens des sections. 2° Les suppléans de l'assemblée se réuniront à Bourges, dans le plus court délai, sans cependant qu'ils puissent entrer en fonctions que sur la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention. » Danton réclame la parole, Collot-d'Herbois s'écrie : « Voilà la conspiration decouverte !.... » Guadet poursuit.

« 3° Je demande que ce décret soit porté dans les départemens par des courriers extraordinaires. » Barrère qui, quoique séparé de la Gironde, était loin de vouloir la laisser décimer, parut après Guadet à la tribune. Il déclara qu'il y avait des trames contre la Convention, qu'il se tenait des assemblées nocturnes où l'on cherchait les moyens de faire tomber vingt-deux têtes, mais il repoussa la possibilité du succès d'un pareil projet, et les propositions de Guadet comme capables de tout perdre en compromettant la dignité de la représentation nationale. Cependant pour remédier au mal il demanda la création d'une commission composée de douze membres, et chargée d'examiner les arrêtés de la Commune depuis un

mois. Cette demande fut décrétée au moment même par les représentans.

Les membres de la commission furent tous pris dans les rangs de la droite; la Gironde se serait montrée sage en plaçant dans cette nouvelle création des hommes prudens, forts et conciliateurs, tels que les Condorcet, les Ducos et les Vergniaud, unis à quelques Montagnards modérés. Mal conseillé par la passion, le parti réunit ses suffrages sur Boileau, Lahosdinière, Vigée, Boyer-Fonfrède, Rabaut-Saint-Etienne, Kervélegan, Saint-Martin-Valogne, Gomaire, H. Larivière, Bergoeing, Gardien, Mollevaut. A l'exception de Bergoeing, de Boyer-Fonfrède et de Saint-Martin, républicains connus et prononcés, le reste était suspect et presque convaincu de royalisme, du moins Gardien, Henri Larivière et Vigée ne cachaient point leur penchant pour cette opinion.

CHAPITRE XL.

Craintes de la Commune. — Réunion de l'Evêché. — Les Cordeliers. Section de la Fraternité. — Convention. — Vergniaud. — Conduite du maire. — Arrestation faite par la commission des douze. — Pétition de la Commune. — Les clubs. — Marat demande la suppression de la commission. — Pache et Garat. — Isnard quitte le fauteuil. — Nouvelle pétition de Paris. — La commission des douze supprimée. — Rapport du décret. — Lanjuinais. — Rabaut donne sa démission. — Hébert relâché. — Projet d'une insurrection. — Union républicaine. — Henriot. — Lanjuinais. — Adresse des sections. — Tocsin. — Trois sections pour les Girondins. — Les Girondins. — Vergniaud. — Danton. — La Commune. — Guadet. — Couthon. — Section de la Butte-des-Moulins. — Nouvelle adresse. — Proposition de Vergniaud. — Robespierre. — Décret contre la commission. — Fête. — Nouvelle lutte. — Comité de salut public. — Garat et Danton. — Nouvelle insurrection. — Les Girondins. — La Montagne. — Lanjuinais. — Pétition de la Commune. — Les Girondins succombent. — Barbaroux.

Dès que Paris eut appris la formation et la composition de la commission, il lui sembla qu'une nouvelle tyrannie allait s'élever ; le parti révolutionnaire fut plus alarmé peut-être qu'il ne l'aurait été en apprenant la défection de l'une de nos armées. En effet, disaient les Jacobins, aujourd'hui il ne s'agit plus d'un péril éloigné, le mal est au cœur. La Commune de Paris surtout paraissait agitée des craintes les plus vives.

Elle se réunit le 19 mai ; Pache, absent, ne la présida

pas; un administrateur du département occupa le fauteuil. Là, se croisèrent les propositions les plus véhémentes et des paroles pleines de fureur. Tout le monde convint que la Convention n'était pas capable de sauver la France dans la crise terrible où elle se trouvait. On proposa des mesures générales, et l'arrestation des suspects. Un commissaire de section, abjurant tout déguisement et toute retenue, demanda les vingt-deux têtes qui gênaient la marche de la révolution : il proposa de les faire tomber sans bruit, et sans laisser de traces. « A minuit, dit un autre, Coligny était à la cour; à une heure il n'existait plus! » L'assemblée repoussa ces furieux avec une espèce d'horreur qui n'était pas dans toutes les ames; ce jour, on se retira sans avoir rien décidé; seulement, le comité prit le nom de révolutionnaire. Le lendemain, Pache eut beaucoup de peine à lutter contre les hommes qui, la veille, avaient fait les motions les plus violentes. En effet, les révolutionnaires étaient convenus de s'occuper de trois choses : 1° de l'enlèvement des députés; 2° des listes de suspects par section; 3° de l'épurement de tous les bureaux, ministères et comités.

Les listes de suspects furent d'abord présentées au maire. Quelques membres regrettèrent d'avoir transcrit de leurs propres mains ces tables de proscription, qui pouvaient devenir des motifs d'accusation contre eux entre les mains de la commission des douze; Pache raffermit les trembleurs en leur disant qu'il avait bien le droit d'avoir ces listes pour pouvoir veiller plus efficacement à la tranquillité de Paris, dont, par ses fonctions, il se trouvait chargé. Après ce préliminaire, presque sans importance aux yeux des Jacobins, on en vint au grand sujet de la réunion. Alors Pache se récria contre les violences de la veille, et finit par repousser les projets des révolutionnaires comme des attentats que ses fonctions et ses principes ne lui permettaient pas d'écouter et de souffrir. Les membres du

comité comprirent les paroles de Pache, comme les Girondins avaient entendu les réticences de Pétion, au 10 août : ils allèrent délibérer dans les clubs, où l'on ne gardait plus aucune mesure.

Le lendemain de la formation de la commission des douze, Robespierre, dans un long discours, avait pleuré sur la patrie livrée à la contre-révolution ; et depuis, la société croissait chaque jour en irritation et en colère. Le 22, aux Cordeliers, cent orateurs parlaient à la fois, et tous n'étaient occupés qu'à développer des moyens pour frapper les Girondins. Ce n'était déjà plus vingt-deux têtes que l'on voulait choisir dans la représentation, c'était trois cents. Une femme surtout se signalait par l'emportement de sa fureur. « Allons, disait-elle, sur la place de la Réunion ; entourons l'assemblée, et n'ouvrons un passage aux députés que lorsque nous aurons obtenu ce que nous désirons. » Varlet, que nous avons déjà montré dans l'insurrection du 10 mars ; Varlet, le visage ardent et rouge comme du feu, les yeux étincelans, les veines du col gonflées par les efforts qu'il faisait avec sa voix aigre et déchirante pour être entendu, demandait la mort des Girondins ; cependant la violence de sa haine n'avait rien de profond, car, s'il était furieux, il n'était pas méchant. Varlet avait rédigé un plan d'insurrection, qu'il lisait au milieu des applaudissemens de son immense auditoire... Ce jeune démagogue, sans portée dans l'esprit, sans aplomb, sans éloquence naturelle ou acquise, allait toutefois, grâce à l'exagération contagieuse de ses pensées et à la hardiesse révolutionnaire de son projet, enlever la délibération, lorsque Legendre le remplaça à la tribune, et le combattit avec toute l'énergie d'une conviction forte et d'une parole révolutionnaire. Mais dans cette lutte, l'auditoire prenait parti contre le Montagnard, et il eût été vaincu, si la nuit trop avancée n'avait ramené chez eux la plupart des habitués des clubs des Cordeliers.

Personne dans Paris n'ignorait ce qui se passait. Les membres de la commission des douze en étaient informés dans le plus grand détail; ils se préparaient en conséquence à frapper un coup violent et capable d'abattre toutes ces passions si furieuses, mais la puissance d'opinion, comme la puissance de fait, ils la cherchaient autour d'eux, sans la trouver. Une seule section, celle de la Fraternité, s'était prononcée en faveur des Girondins. Elle se présenta, le 25, à la barre de la Convention, et dénonça toutes les menées de la Commune. « Nous saurons bien, disait l'orateur de la députation en finissant, sauver la liberté des complots des scélérats qui la déshonorent ! » Perrin sollicita aussitôt l'arrestation des hommes qui avaient osé faire de sanglantes propositions à la Commune; Sergent voulait que le maire fût mandé. Vigée, l'un des membres de la commission des douze, annonça qu'elle veillait, que Pache avait reçu l'ordre de lui faire un rapport, et que par conséquent, il était inutile de le déranger.

Marat alors déclara que lui aussi avait des complots à révéler. Il soutint que les vrais conspirateurs étaient les hommes d'état, et vit la preuve de leurs complots dans un billet de Dufriche-Valazé, billet surpris par une indignité, et dans lequel ce Girondin invitait Lacaze à se rendre à la Convention avec le plus grand nombre possible de ses collègues.

Dufriche-Valazé répondit : « Par cette lettre, j'avertissais mes amis, dont une insurrection devait venir demander la mort; s'il avait fallu défendre notre vie, réunis nous l'eussions fait! » Oui! oui! c'est la vérité! s'écrie toute la droite. Lasource alors annonça qu'on s'était présenté chez lui à quatre heures du matin pour l'arrêter : « mais, dit-il, j'avais pris mes mesures. » Cette discussion ne pouvait être qu'éphémère; chaque député sentait que le grand choc aurait lieu au moment du rapport de la commission des douze. Le 24, Vigée, au nom de cette commission, qui

aurait bien mieux fait de choisir pour interprète Boyer-Fonfrède connu par la fermeté de son opinion républicaine, et toutefois enclin à la conciliation. Vigée parut à la tribune, et commença ainsi au milieu du profond silence de la Convention et des tribunes :

« Vous avez senti, dit-il, en instituant le comité des douze, que c'était la dernière planche jetée au milieu de l'orage pour sauver la patrie !... Dès nos premiers pas, nous avons découvert une trame horrible contre la république, contre la liberté, contre la représentation nationale, contre la vie d'un grand nombre de vos membres et de citoyens... Quelques jours plus tard, la république était perdue et vous n'étiez plus ! »

Après cette révélation, d'autant plus effrayante qu'une partie de ces complots était réelle, Vigée, au nom du comité, proposa un décret qui mettait la Convention sous la sauve-garde des bons citoyens. Le poste de l'assemblée devait être augmenté, les citoyens prêts, au premier rappel, à marcher au secours de la représentation nationale. On voulait que les assemblées générales des sections fussent fermées à dix heures. Enfin, dans le dixième article du décret, la commission des douze sollicitait l'autorisation de prendre toutes les grandes mesures capables de sauver la patrie et d'assurer la tranquillité publique.

Marat se leva pour demander que chaque article du décret fût motivé... « Je sais bien qu'on ne guérit pas de la peur, dit-il, c'est pourquoi on ne guérira jamais les hommes d'état ! — Si l'on veut dénoncer, répondit Lehardy, moi, je dénoncerai *les hommes de proie.* » Guffroy proposa inutilement la question préalable. Vergniaud vint déclarer à la tribune qu'il avait reçu des lettres des départemens, où on lui annonçait que des hommes allaient disant partout que l'on préparait la punition des scélérats de la Convention. Après ce peu de paroles de Vergniaud, Boyer-Fonfrède vint soutenir le projet de

décret proposé par Vigée. Son discours, plein de conviction et d'énergie, semblait être celui d'un homme qui prévoit une tempête. « Oui, disait-il, si des collègues que je chéris périssent, je ne veux plus vivre après eux ; si je ne partage pas leur honorable proscription, je mériterai au moins de périr après eux : de cette tribune, je proclamerai, le jour de cet attentat, une scission funeste, abhorrée encore aujourd'hui, *fatale à tous peut-être*, mais que la violation de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre aura rendue légitime et nécessaire ; oui, je la proclamerai ; les départemens ne seront pas sourds à ma voix, et la liberté trouvera encore des asiles !... Après ce serment qui venait du cœur, la discussion générale fut fermée, et, comme on en était convenu, on passa à l'examen de chaque article séparément. Le débat sur le premier venait de s'ouvrir, quand Danton monta à la tribune. Sans combattre de front la proposition du comité, il demandait à l'assemblée si elle croyait convenable d'avouer que l'on délibérait sous l'influence de la peur. « Prenez garde, disait-il à la Gironde, qu'après avoir créé une commission pour rechercher les complots qui se trament à Paris, on ne vous sollicite au même droit d'en créer aussi une pour rechercher les crimes de ceux qui ont tenté d'égarer l'esprit des départemens.

« Je ne demande qu'une chose, c'est, que les membres qui proposent ce décret, se dépouillent de toutes haines. Il faut sans doute que les criminels soient connus, et il est de votre sagesse d'attendre un rapport préliminaire sur le tout. »

A Danton, qui venait d'exprimer sa pensée avec des paroles modérées et convenables, succéda l'orateur de la Gironde. Plein du danger du moment, convaincu qu'il fallait se hâter de frapper pour ne pas périr, Vergniaud prit la parole. Menacé d'un vrai danger, et placé par conséquent sous le soupçon de parler par peur dans une cause toute personnelle, Vergniaud résolut de se contenir et

de combattre avec calme et retenue. Il le fit dans un discours dont nous ne faisons que donner la substance. Il réfuta Danton phrase par phrase, avec une méthode, une présence d'esprit et une mémoire vraiment prodigieuses. S'il demandait le décret de la commission des douze, c'est qu'il le regardait comme exigé impérieusement par la position même des choses et par l'audace des projets formés contre une portion de la souveraineté nationale. Associant habilement la France à l'inviolabilité de ses représentans, il sollicita des mesures fortes contre les hommes exaltés, qui obéissaient, sans le savoir, aux idées de quelques scélérats perdus de crimes.

« On ne saurait trop le répéter, disait le député de Bordeaux, aucun de nous ne mourra sans vengeance; nos départemens sont debout, les conspirateurs le savent; c'est parce qu'ils le savent, c'est pour faire naître une guerre civile qu'ils conspirent!... » Vergniaud finit par demander que l'on mît aux voix le projet de décret. Aucun Montagnard ne se hasarda à prendre la parole après une si véhémente harangue, qui avait porté la conviction dans le cœur des uns, et glacé l'audace des autres; le projet de la commission des douze fut adopté.

Après le décret, on fit lecture d'une lettre, par laquelle Pache protestait du dévouement de la capitale pour l'Assemblée nationale, et déclarait qu'aucun de ses membres n'avait à redouter de dangers au milieu de la population parisienne. Il y avait dans les paroles du maire bien de l'audace ou une étrange sécurité.

Forte du succès qu'elle venait d'obtenir, la commission des douze fit arrêter les citoyens Marino et Michel, administrateurs de police, accusés d'avoir fait au conseil-général de la Commune ces terribles et sanglantes motions dont nous avons déjà parlé. Elle allait aussi saisir le substitut de Chaumette, Hébert, rédacteur d'une feuille dégoûtante, qu'il publiait sous le nom du *Père Duchêne*,

et dont les plaisanteries atroces et grossières excitaient l'hilarité de la dernière populace.

Dès l'iustant qu'Hébert apprit qu'il était sous le coup d'un mandat d'arrêt, il se rendit à la Commune assemblée. Là, il rappela à ses collègues le serment qu'ils avaient fait de se regarder comme frappés lorsqu'un d'entre eux le serait ; ce n'était pas pour lui, mais pour tous qu'il réveillait le souvenir de cette résolution. Fâché de quitter un poste où il pouvait rendre des services, et faire exécuter les lois, il voulait néanmoins obéir et se constituer prisonnier, lors même, qu'au bout de cet acte de respect pour ce qu'il croyait son devoir, serait l'échafaud.

Chaumette embrasse le martyr de la liberté ; chacun le félicite de l'honneur qu'il obtient, et du courage dont il fait preuve. La séance est déclarée permanente ; le conseil arrête en outre que, d'heure en heure, on enverra chercher des nouvelles du magistrat enlevé à ses fonctions, et invite chaque membre du comité à porter des consolations et des secours aux malheureux citoyens incarcérés par *les douze*. A deux heures, la Commune apprend que le substitut de Chaumette subit un interrogatoire, et que Varlet vient d'être arrêté ainsi que plusieurs présidens de sections. Elle avait décidé précédemment qu'une pétition serait présentée à la Convention pour demander la mise en jugement d'Hébert ; aussitôt elle fait porter cette pétition à chaque section par des cavaliers. Ceux-ci trouvent partout le plus grand désordre : partout on s'était divisé en deux camps, que la présentation du projet d'adresse de la Commune entraînait à des injures et même à des actes de violence. Enfin, après des disputes qui dégénérèrent en rixes sanglantes, la majorité se rallia au parti de la Commune, et signa une pétition par laquelle cette même Commune sollicitait le prompt jugement d'Hébert, et se plaignait des calomnies répandues contre les magistrats de a capitale, Pour obtenir vengeance de ses ennemis, l'or-

gueilleuse Commune demandait aussi, non seulement que l'adresse de la section de la Fraternité fût remise à l'accusateur public, mais encore que la justice sévît contre la commission des douze, pour avoir attenté à la personne d'un magistrat en l'arrachant à ses fonctions et en l'incarcérant à l'Abbaye.

Cette pétition fut présentée le 28 à la Convention; les tribunes y applaudirent. Isnard présidait. Son attitude imposante, le regard fixe et assuré qu'il reposait sur les pétitionnaires, sa figure qui pâlissait et rougissait tour à tour de colère et d'indignation, le calme qu'il s'imposait avec effort, annonçaient une réponse à la fois sévère et passionnée. Aussitôt que l'orateur du conseil-général eut terminé sa lecture, Isnard se leva, et d'un ton solennel, il prononça ces paroles : « Magistrats du peuple, il est urgent que vous entendiez des vérités importantes. La France a confié ses représentans à la ville de Paris, et elle veut qu'ils y soient en sûreté. Si la représentation nationale était violée par une de ces conspirations dont nous avons été entourés depuis le 10 mars, et dont les magistrats n'ont jamais averti la Convention... (Fabre d'Eglantine demande la parole contre le président.) Si par ces insurrections toujours renaissantes, il arrivait que l'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France entière... (La Montagne s'écrie, non! non! La Gironde reprenant la phrase d'Isnard : oui! au nom de la France entière.) Je vous le déclare, continue le président, Paris éprouverait la vengeance de la France. (Marat s'écrie : Descendez du fauteuil, président, vous déshonorez la convention.) Oui, poursuit Isnard, bientôt, on chercherait, sur les rives de la Seine, si Paris a existé. »

L'effet de ces magnifiques, mais imprudentes paroles, dont les dernières rappelaient si malheureusement les menaces de Bouillé, ne saurait se rendre. La droite de-

mande à grands cris l'impression, tandis que la Montagne et les tribunes insultent par des clameurs outrageantes la Gironde et l'audacieux président. Danton, Dentzel, Drouet, Fabre d'Églantine se disputent l'honneur de répondre à Isnard qui, sans s'intimider, continue : « Le glaive de la loi qui dégoutte encore du sang du tyran est prêt à frapper la tête de quiconque oserait s'élever au-dessus de la représentation nationale. »

La Convention présente en ce moment le spectacle d'une arène. Les Montagnards, furieux, se précipitent vers le siége du président; ils veulent en arracher Isnard, qui demeure impassible dans sa colère. Les pétitionnaires s'adressent avec violence aux tribunes auxquelles ils en appellent de la menaçante réponse du Girondin. La droite, émue par le péril que court l'un des siens, vient se ranger autour d'Isnard. Un instant, il semble qu'un choc va avoir lieu et que l'enceinte de la représentation sera ensanglantée, car presque tous les députés portent des armes sous leurs habits. Ce fut la voix de l'orateur de la députation de Paris qui apaisa cet orage.

« Les magistrats de Paris, dit-il, qui viennent vous demander la punition des coupables, ont juré de défendre la sûreté des personnes et des propriétés; ils sont dignes de l'estime du peuple français. »

Profitant du retour du calme dans l'assemblée, Cambon se hâte d'apporter à la tribune des lettres des généraux de nos armées, plus ou moins rassurantes. Il achevait sa lecture, lorsque des volontaires vinrent défiler devant la représentation nationale. « Voyez cet étendard, leur dit Isnard; c'est un drapeau arraché à un Hollandais par un volontaire; allez! enlevez-en un semblable aux rebelles. » Danton parut alors à la tribune pour faire adroitement la critique de la réponse hostile d'Isnard à la Commune. « Pourquoi, s'écria-t-il, le président n'a-t-il pas tendu au peuple le rameau d'olivier, comme il vient de

présenter des palmes triomphales au courage des défenseurs de la patrie?... Qu'avons-nous à faire, nous législateurs, qui sommes au centre des événemens? réprimons tous les audacieux, mais tournons-nous vers l'aristocratie, car elle ne changera jamais... il y a des hommes trop ardens. Mais si le peuple lui-même n'avait pas été violent, il n'y aurait pas eu de révolution... Quoi! Paris qui, le premier, a brisé le sceptre de fer du despotisme, violerait l'arche sainte qui lui a été confiée? non; Paris aime la révolution, Paris, par les sacrifices qu'il a faits, mérite les embrassemens de tous les Français. » Le discours de Danton fut vivement applaudi par la Montagne; mais que prouvait-il?... Que Isnard avait eu tort de s'emporter. Oui, sans doute, mais, plus tard, Danton comprendra qu'il y a de ces momens terribles où l'homme le plus fort n'est pas maître de lui-même.

Après ce discours, l'Assemblée nationale fatiguée se sépara. La séance du 26 fut assez calme, mais tout était en combustion dans les clubs, où, d'heure en heure, la majorité se prononçait de plus en plus en faveur de la Montagne, et de la Commune placée par l'attaque même du comité des douze à la tête du mouvement de la révolution. Déjà le soir, presque toutes les sections s'étaient réunies pour demander l'élargissement d'Hébert. La journée du 27 fut encore plus orageuse; à chaque instant naissaient de violentes querelles. Aux injures avaient succédé les voies de fait : ici les Girondins et les partisans du comité des douze triomphaient; là, au contraire, les Montagnards et les Jacobins avaient l'avantage. Toutes les places publiques étaient couvertes d'une foule diversement agitée, tandis que des femmes réunies en grand nombre parcouraient les rues de Paris, en appelant les citoyens à prendre les armes pour délivrer la victime du comité des douze, le patriote Hébert. La commission sentant l'orage prêt à fondre sur elle, requit les trois sec-

tions du Mail, de Lepelletier et de la Butte-des-Moulins, qui vinrent, avec leurs armes, et leurs canons chargés, entourer la Convention nationale pour la défendre. Une masse immense de peuple enveloppait les gardes nationaux, et il y avait à craindre que si un combat s'engageait, ils ne fussent accablés par les mouvemens désordondonnés ou par le choc impétueux d'une masse compacte et furieuse.

La séance de la Convention s'ouvrit par des rapports insignifians sur les armées. Ces rapports achevés, Marat parut à la tribune pour demander la suppression de la commission des douze, comme ennemie de la liberté, et tendant à provoquer l'insurrection du peuple, devenue imminente par l'imprévoyance avec laquelle, selon lui, on avait laissé porter les denrées à un prix excessif. En prenant ainsi l'initiative, le fougueux démagogue ne faisait que suivre le penchant de son esprit soupçonneux et vindicatif, mais du reste, cette levée de boucliers n'avait rien de dangereux pour lui, car il savait que bientôt il aurait pour appui des voix plus puissantes que la sienne.

Une des sections encore plus empressée que les autres à faire entendre des plaintes menaçantes, parut à la barre pour réclamer la liberté de Dobsent, son président, arrêté avec son secrétaire. Dobsent jouissait d'une grande popularité; c'était un homme de tête. On avait besoin de lui pour l'insurrection, on le redemandait avec une espèce de fureur. La section semblait commander à l'assemblée l'arrestation et la mise en jugement de la commission des douze. « La Convention, répondit Isnard, pardonne à votre jeunesse, mais elle ne se laisse influencer par aucune portion du peuple. Elle dira toujours : Guerre aux aristocrates et aux anarchistes. »

Il nous est impossible de peindre le tumulte qui éclata après cette réponse, les deux partis se prodiguèrent toutes les épithètes odieuses que la colère put inventer. Isnard

menacé personnellement, se vit réduit à se couvrir plusieurs fois. Guadet et Lanjuinais montèrent à la tribune et furent forcés de descendre sans avoir pu se faire entendre. Dans ce moment, Pache et Garat parurent à la barre et ramenèrent le calme par un effet de la vive curiosité qu'excitait leur présence. Ils croyaient, comme tout Paris, que la Convention était assiégée.

Personne peut-être ne se trouvait dans une position plus fausse et plus embarrassante que celle du ministre de l'intérieur. Porté par les sympathies de son cœur et de son esprit vers la Gironde, il comprenait pourtant les fautes qui avaient conduit cette brillante fraction de l'assemblée à la position presque désespérée où elle se trouvait. Il aurait voulu que les Girondins abandonnassent l'institution du comité des douze, espérant qu'un tel acte de condescendance calmerait les Jacobins dont il ne se dissimulait pas la force et l'exaspération. Le conseil partait d'un ami de la paix, mais il avait quelque chose de pusillanime et ne pouvait être adopté par les Girondins, qui voyaient clairement que le moment était venu de vaincre ou de périr. Abdiquer un pouvoir arraché avec tant de peine, c'était se désarmer soi-même, et se livrer sans défense à ses ennemis.

Interpellé par le côté droit, le ministre réduisit à fort peu de chose le grand complot formé, disait-on, par un conciliabule que présidait le maire, et dont le but était de faire arrêter vingt-deux membres de la Convention. Pouvait-on traiter de complot de folles propositions rejetées avec indignation, avec horreur même par le maire et par les membres du comité? Le ministre rassurait encore l'assemblée en déclarant que la force armée réunie autour de l'enceinte du lieu de ses séances était plus considérable que les rassemblemens. Du reste, il n'avait recueilli que de bons renseignemens sur Hébert, et montrait d'ailleurs, en partisan des principes de l'Assemblée

constituante, beaucoup plus de respect pour la liberté de la presse, que d'inquiétude sur les dangers de telles ou telles publications, après tout ce qui avait paru impunément depuis quatre années. Le ministre touchait, sur la fin de son discours, une corde délicate : l'exaspération des membres du comité des douze et ce qu'il appelait *leurs incompréhensibles erreurs*. Il n'y avait d'incompréhensible ici que l'aveuglement de Garat qui n'apercevait pas une insurrection imminente, alors qu'elle grondait de toutes parts autour de lui. Son rapport avait été défavorable à la Gironde ; toutefois, par une noble et belle inspi-inspiration, en quittant la barre, il alla s'asseoir dans les rangs du côté droit.

La Convention ayant décrété l'impression et l'envoi aux départemens du discours de Garat, Pache prend la parole en ces termes : « Je n'entretiendrai pas la Convention d'un complot qu'elle reconnaît déjà chimérique ; il est certain qu'après l'attroupement des contre-révolutionnaires qui voulaient s'opposer au recrutement, Paris est calme ; il est certain que les mouvemens qui agitent cette ville, n'ont commencé que lorsque la commission des douze a ordonné des arrestations. Aujourd'hui, ayant appris qu'il y avait eu des attroupemens autour de la Convention, je m'y suis transporté ; j'ai vu qu'il n'y avait rien à craindre, qu'il y avait une force armée considérable.... Ce matin, j'ai reçu du commandant-général l'ordre que lui avait donné la commission des douze de faire tenir prêts huit cents hommes des sections des Quatre-Vingt-Douze, du Mail et de la Butte-des-Moulins »...

A ces mots, le côté gauche tout entier éclate en murmures ; Thuriot demande que la commission des douze soit cassée, et ses membres décrétés d'arrestation pour avoir dépassé leurs pouvoirs. Le maire, après avoir rappelé qu'aucune loi ne donnait à la commission le droit de faire marcher la force armée, termine en priant l'as-

semblée d'admettre les députations qui viennent demander l'élargissement des magistrats détenus par l'ordre de la commission. Pour éviter ce nouveau choc de l'opinion, la droite presse le président de lever la séance; le côté gauche veut, au contraire, que les représentans restent à leur poste et entendent la pétition des sections de Paris. « Il est dix heures, s'écrient les membres de la droite, il est temps de se retirer ! » Henri Larivière monte à la tribune. « Si l'assemblée veut entendre quelqu'un, dit-il, ce doit être la commission des douze. » Des disputes particulières s'engagent, le tumulte s'accroît ; Isnard, épuisé de fatigue, incapable de rétablir le silence, descend de son siége, espérant probablement que ne voyant plus le fauteuil occupé, les députés se retireront... Mais cette espérance est trompée ; Hérault de Séchelles le remplace, et consulte l'assemblée pour savoir si la séance est continuée. Les tribunes appuient l'affirmative par d'énergiques exclamations. Le bruit d'une foule immense ameutée autour de la Convention, retentit jusque dans la salle ; alors, moitié par crainte, moitié par faiblesse, la majorité décrète la continuation de la séance. Aussitôt une députation de vingt-huit sections de Paris est introduite : « Rendez-nous, disaient-elles, de vrais républicains; détruisez la commission des douze, et que, séance tenante, la vertu triomphe ! » Hérault de Séchelles répond : « Citoyens, la force de la raison et la force du peuple sont la même chose ! » Léonard Bourdon s'écrie : « Je demande qu'à l'instant même on fasse droit au vœu des pétitionnaires. » En ce moment paraît à la barre une députation de seize autres sections de la capitale. « C'est dans votre sein, dit-elle à la Convention, qu'est la contre-révolution. Les représentans du peuple ne seront-ils pas attendris par les cris des victimes infortunées qui, du fond de la tombe, demandent justice de leurs assassins ? — Ils l'auront, ils l'auront ! s'écrie-t-on des différens côtés de la salle.

— Députés de la Montagne, déclarez si vous pouvez sauver l'état; si c'est au-dessus de vos forces, cent mille bras sont armés!... — Toute la France a dit, répond Hérault de Séchelles : *La liberté ou la mort*; quand les droits de l'homme sont violés, il faut dire : *La réparation ou la mort*. »

Ces paroles, qui semblaient presque un engagement pris par le président au nom de l'assemblée, sont accueillies avec de vifs applaudissemens. Plusieurs députés, notamment Lacroix, convertirent en motion expresse le vœu des sections. La nuit s'avançait; une partie de la droite s'était écoulée; les pétitionnaires avaient envahi l'enceinte réservée aux représentans; alors on mit aux voix le projet de décret qui ordonnait l'élargissement des citoyens incarcérés par la commission des douze, et cassait cette commission, en ordonnant un rapport sur la conduite de ses membres. Malgré les précautions prises pour constater que les représentans seuls avaient voté, c'est encore une question aujourd'hui de savoir si le peuple lui-même n'a pas contribué à la décision qu'il avait sollicitée d'un ton si menaçant.

Quoi qu'il en soit, transportés de joie par le triomphe qu'ils s'attribuaient en partie, les pétitionnaires et les tribunes témoignèrent de nouveau leur reconnaissance par des applaudissemens. Ils félicitèrent l'assemblée d'avoir encore une fois sauvé la révolution et la liberté, et se retirèrent aux cris de : *Vive la Convention*! *vive la république*! Il était minuit.

La satisfaction donnée à la capitale parut calmer l'agitation des clubs, des sections et du peuple; Pache espéra un moment la cessation des troubles qui rendaient sa magistrature si orageuse; il se trompait.

Le lendemain, tout le côté droit se réunit sous les auspices de la Gironde en fureur. A peine Osselin a-t-il demandé la lecture et la rédaction définitive du décret de la veille, que Lanjuinais s'empare de la tribune. Il prétend que

le décret dont parle Osselin est nul, et même qu'il n'a pas été rendu. Lanjuinais n'était pas encore en butte aux plus violentes attaques des Montagnards. Porté vers les Girondins par sympathie avec leurs principes, mais marchant toujours seul et dans la libre allure de son opinion, il n'entrait dans aucune des menées du parti des hommes d'état. On lui pardonnait ses emportemens de tribune comme les saillies d'un caractère fougueux; mais dans cette circonstance, il se met lui-même hors de toute conciliation en appelant sur sa tête toutes les colères de la Montagne. Cramponné à la tribune, bravant les menaces, impassible et violent à la fois, faisant tête à tout le monde, il s'efforce en vain d'obtenir du silence; on n'entend que quelques unes de ses paroles : « C'est en vain que vous ne voulez pas m'entendre; je resterai ici !... Des hommes prêchent depuis six mois l'anarchie et le meurtre, et ils resteraient impunis !... — Si Lanjuinais continue, s'écrie le boucher Legendre, je déclare que je me porte à la tribune, et que je le jette du haut en bas ! — Me prends-tu pour un bœuf? lui répond l'orateur indigné. » Au geste et à la voix de Legendre, s'était levé Barbaroux, le Montagnard de la Gironde. « Je demande, dit-il, que ce que vient de dire cet homme (son doigt désignait avec insolence le Jacobin) soit consigné au procès-verbal, afin que sa déclaration ne soit pas perdue! » Lanjuinais reprend sa harangue; il accuse tour à tour les commissaires de la Convention dans les départemens, la jacobinière où l'on a, dit-il, proposé un massacre dans Paris, l'Evêché où ce soir la même délibération va recommencer. » La constance de l'orateur triomphe de la Montagne elle-même, qui le laisse achever sans trop l'interrompre. Guadet se range à l'avis de Lanjuinais; Levasseur le combat; Osselin s'emporte jusqu'à menacer l'assemblée d'une insurrection si l'on ne sanctionne les vœux du peuple; Barbaroux demande de nouveau acte de cette parole imprudente. La Convention, après plusieurs

épreuves douteuses, vote la mention au procès-verbal de la menace d'Osselin.

« Quand vous êtes libres, s'écrie Lanjuinais, vous ne votez pas le crime !... » Alors vient la proposition formelle du rapport du décret de la veille : la gauche soutient qu'il a force de loi ; la droite prétend que les pétitionnaires ont voté avec les représentans ; enfin, à une majorité de cinquante et une voix, le décret est rapporté.

Cet échec ne décourage point la Montagne. Robespierre, plus irrité que jamais, se livre à de nouvelles dénonciations contre la commission des douze et les hommes d'état, qui n'avaient, suivant lui, qu'un but, le rétablissement du despotisme et l'anéantissement de la liberté. Danton parle après son collègue. « Votre décret d'hier, dit-il, était un grand acte de justice ; j'aime à croire qu'il sera reproduit avant la fin de la séance. Mais si votre commission conserve le pouvoir qu'elle voulait, comme je le sais de bonne part, exercer sur les membres mêmes de cette assemblée... (une voix interrompt l'orateur) après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, nous leur prouverons que nous les passons en audace et en vigueur révolutionnaire ! » Ces paroles soulèvent une tempête que Marat veut en vain affronter. Il est forcé de descendre de la tribune au milieu des huées de la droite.

Rabaut-Saint-Étienne essaya enfin de faire son rapport au nom de la commission des douze, jamais sa voix ne put se faire entendre. Alors, par un espèce de compromis entre les deux camps, on décréta l'impression du rapport.

Rabaut, convaincu qu'il était impossible de lutter contre le torrent, donna sa démission de membre du comité. Boyer-Fonfrède, espérant qu'une concession ramènerait la paix, demanda que l'on mît aux voix l'élargissement provisoire des détenus arrêtés par ordre des douze. Cette motion réunit tous les esprits, et fut décrétée à l'unanimité.

Un instant le calme se rétablit. Une pétition de la sec-

tion des Gardes-Françaises, dirigée contre le parti populaire, fit renaître l'orage. Les Girondins demandèrent l'impression ; Danton, en lançant pour ainsi dire le peuple contre ces misérables Feuillans, contre ces lâches modérés dont le triomphe est d'un jour, combattit la proposition avec une violence telle, que les Girondins, oubliant ce qu'ils devaient aux hommes qui s'exposaient pour eux, abandonnèrent la section des Gardes. La Convention rejeta l'impression de l'adresse.

Quoique la Commune eût obtenu l'élargissement de ses amis, le rapport du décret qui supprimait la commission des douze ne lui causa pas moins la plus violente irritation. Les commissaires des sections se réunirent à l'Evêché, où ils appelèrent à leurs délibérations les hommes les plus violens et les plus menacés par le parti girondin.

Dans la première séance, cette assemblée révolutionnaire ne s'occupa que de son organisation. Elle prit la dénomination de *Club central*, et nomma une commission de six membres qu'elle chargea de lui faire un rapport sur les mesures à prendre pour sauver le pays.

Pourtant parmi ces insurgés, quelques uns disaient que toutes ces mesures contre la tyrannie du *comité contre-révolutionnaire* étaient inutiles, puisque, par la démission de Rabaut, il n'existait plus... Mais sans se décourager, les onze membres restant se réunirent à l'hôtel de Breteuil, après avoir requis la force armée pour protéger leurs papiers.

Quand Hébert relâché parut à la Commune, il fut entouré, couvert d'applaudissemens ; Chaumette le félicita presque comme un martyr, et osa proposer que la ville de Paris demandât par représailles la mise en jugement de la commission. Cette mesure fut adoptée au milieu des applaudissemens, qui redoublèrent encore après le nouveau serment d'Hébert de consacrer sa vie à la défense du pays.

Par une des fatalités attachées à la Gironde, le lende-

main 29, trois nouvelles funestes se répandent à Paris : aux Pyrénées nos armes ont éprouvé un désastre ; l'armée du Nord a battu en retraite ; Valenciennes et Cambrai sont privées de toute communication ; une défaite de notre armée a livré Fontenay aux Vendéens de Lescure. A ces nouvelles, la droite dut trembler, car, jusqu'alors, tous nos malheurs avaient tourné contre elle, en la mettant aux prises avec le peuple qui demandait, comme les seuls moyens de salut, des mesures qu'elle n'avait pas l'audace d'adopter.

Le comité central se réunit de nouveau à l'Evêché ; on y arrêta le projet d'une insurrection, *mais toute morale* ; mensonge dérisoire qui déguisait mal les projets de la plus ardente inimitié d'un parti résolu à tout. Il fut convenu que l'on se formerait le lendemain en séance permanente pour régler tout le détail de l'insurrection.

Etrangers jusqu'alors au nouveau mouvement, les Jacobins en étaient encore à chercher des moyens légaux d'obtenir satisfaction. Robespierre disait qu'il se reconnaissait incapable de prescrire les moyens de salut : il disait que cela n'était pas donné à un seul homme, et encore moins à lui, épuisé par quatre ans de lutte et consumé par une fièvre lente ; il ne se prononçait pas, mais comme il recommandait une union fraternelle entre le peuple et la Commune, les plus habiles voyaient dans ces paroles une approbation de tout ce qui se préparait.

A la Convention, Danton avait bien éclaté avec violence contre les douze, mais il ne semblait pas vouloir aller plus loin que la suppression de ce comité ; il se tenait complétement en dehors de l'insurrection. Si ce courageux révolutionnaire s'abstenait, comme le prudent Maximilien, nul doute que l'implacable Billaud-Varennes, le violent Chabot et surtout Marat ne se soient mêlés aux hommes qui, sous le vain prétexte *d'une insurrection morale*, voulaient arriver à un arrêt de proscription.

La séance de la représentation nationale, le 29, fut sombre et presque silencieuse ; on entendit seulement quelques pétitions des départemens favorables au système des Girondins, et un rapport douloureux sur l'état de la Vendée.

Le 30, le *Club central*, ayant pris le titre d'*Union républicaine*, décida que la Commune, déclarée en état d'insurrection, s'entourerait de toute la force armée, et ferait fermer les barrières. Pache, ayant appris ces résolutions, se transporta à l'Evêché avec six commissaires ; il fit quelques efforts pour empêcher l'insurrection d'éclater ; mais, trompé dans son attente, et ne voulant pas autoriser la rébellion par sa présence, il s'empressa de quitter une salle pleine de tumulte, où l'on venait de décréter que l'insurrection aurait lieu immédiatement, que le tocsin sonnerait, que le canon d'alarme serait tiré et la générale battue dans toutes les sections.

Le maire remplit un devoir en allant révéler au comité des douze tout ce qui se préparait. Cet avertissement détourna plusieurs députés de la droite de se rendre à la Convention ; il n'y eut que les hommes les plus hardis et les plus énergiques qui coururent s'asseoir ce jour-là sur leurs bancs accoutumés. Si une circonstance menaçante avait pu balancer leur résolution, c'eût été, assurément la presque certitude de voir élever au commandement provisoire de toutes les forces parisiennes le sans-culotte Henriot, homme grossier, violent et dévoué aux promoteurs de l'insurrection. En effet, grâce à leur appui, les sections se prononceront en sa faveur ; dans quelques heures, la Commune le proclamera, en lui remettant de pleins pouvoirs.

Au commencement de la séance du 30, Bourdon de l'Oise, dénonçant la commission qui, quoique incomplète, prenait des arrêtés, demanda que les membres restant fussent mis en état d'arrestation. Fonfrède, obéissant à la néces-

sité, et espérant conjurer ainsi un violent orage, provoqua lui-même l'abolition du comité; mais Lanjuinais s'y opposa avec violence; il dit que ce n'était pas au moment où le pouvoir exécutif laissait tout faire, où l'insurrection se formait audacieusement sous les yeux des autorités muettes, que l'on devait se dépouiller de la dernière et seule puissance qui restât au pouvoir de la Convention. L'orateur demandait, contrairement à Fonfrède, que la commission fût entendue sur-le-champ, tandis que Varlet et les autres conjurés seraient gardés à vue.

L'obstination de Lanjuinais, quoi qu'on en ait dit, n'était point une folle imprudence. Plus énergique et plus éclairé que les hommes engagés avec lui dans le même danger, il comprenait fort bien que l'heure du triomphe ou de la mort était arrivée, que la fureur d'un peuple insurgé ne s'arrête point devant de tardives et inutiles concessions.

Alors fut admise au sein de la représentation nationale, la députation qui, suivant les formes arrêtées au comité de l'Archevêché, devait présider à l'insurrection. Rousselin portait la parole au nom des vingt-sept sections. Il fit lecture de leur adresse ainsi conçue :

« Mandataires du peuple, une commission arbitraire, injuste, opprime les patriotes et les plonge dans les fers.

« Le traître Lafayette n'est point dans les cachots de Berlin; le prêtre Rabaut, son apologiste, rédacteur de quatre journaux empoisonneurs, ce législateur à quatre soldes, règne dans nos murs; Lafayette triomphe; il voit couler le sang des patriotes, il va marcher sur leurs cadavres... Arrêtez-le!...

« Le sang des patriotes versé le 14 juillet devant la Bastille, le sang des républicains expirant le 10 août sous les ruines du trône, les os blanchis de nos frères morts pour la liberté, la voix de la France entière, tout nous crie : *Résistance à l'oppression.*

« Hommes républicains qui avez frappé le tyran,

si ce cri a atteint votre oreille, s'il a pénétré vos cœurs généreux : sauvez la république ; sauvez la liberté. Les sections de Paris profondément indignées demandent :

« 1º La cassation de tous les décrets rendus sur la proposition de la commission des douze.

« 2º Le décret d'accusation contre tous ses membres et leur tradition aux jurés révolutionnaires des 86 départemens.

« 3º L'apposition des scellés sur leurs papiers et leur remise au comité de sûreté générale. »

L'impression de cette terrible adresse fut décrétée. La Plaine se tourna pour cette fois du côté de la Montagne et témoigna encore de la bonne volonté pour les Jacobins par la nomination de Mallarmé à la présidence. Cependant les Girondins obtinrent pour secrétaires Ducos de Bordeaux, Durand-Mallane, et Meaule, montagnard modéré.

L'assemblée se sépara sans rien statuer.

Dans la nuit du 30 au 31 mai, l'*Union républicaine* qui avait pris toutes ses mesures et recueilli toute son audace pour frapper un grand coup, se rendit à la Commune, lui signifia par l'organe de Dobsent son président, que Paris était en insurrection et que le peuple souverain, rentrant dans tout la plénitude de ses droits, cassait les autorités ! Immédiatement après la déclaration, et au nom de ce même peuple, Dobsent réintégra dans leurs fonctions le conseil-général et la municipalité comme patriotes.

Cette scène eut lieu au milieu d'acclamations bruyantes et des cris de *Vive la république* ! En même temps il fut statué que tout homme qui se dérangerait de ses travaux pour servir la chose publique, recevrait une indemnité de quarante sous par jour. Cette mesure avait pour but de retenir le peuple autour des étendards de l'insurrection.

Au sortir de l'Evêché, l'*Union républicaine* avait fait

sonner le tocsin par ses envoyés dans tout Paris. A ce son lugubre, tous les Parisiens en armes s'étaient levés et venaient précipitamment se réunir autour du drapeau planté à la porte de chaque capitaine de section. Plus de quatre-vingt mille hommes se trouvaient sous les armes. Quelques uns seulement avaient le mot d'ordre des conjurés. Les autres, indécis, flottaient et se demandaient entre eux quel était le but, d'où venait le péril, où se trouvait l'ennemi.

Trois sections, celle du Mail, de la Butte-des-Moulins, des Champs-Elysées, ennemies jurées de la Commune, se préparaient courageusement à la lutte, car elles s'étaient prononcées si hautement pour les Girondins qu'elles se trouvaient compromises comme ces députés. Elles se réunirent avec la ferme résolution de résister de toutes leurs forces; ces dispositions menaçantes effrayèrent un instant les révolutionnaires, mais de part et d'autre on était trop avancé pour reculer. Les Jacobins, afin d'exaspérer le peuple contre les sections rebelles à la Commune, répandirent le bruit qu'elles avaient arboré le drapeau blanc, proclamé la contre révolution, et qu'il n'y avait de salut pour le pays, que dans le désarmement de cette poignée d'hommes qui prêtaient leur appui aux traîtres et aux conspirateurs.

Fidèle à son mandat, Henriot voulut faire tirer le canon d'alarme placé sur la plate-forme du Pont-Neuf, mais le commandant de ce poste refusa d'obéir à des ordres qui ne lui parurent pas réguliers, s'appuya, d'ailleurs, sur une décision expresse de la Convention, et demandait la représentation d'un décret sans lequel personne n'avait le droit d'appeler aux armes le peuple par cet effrayant signal. Henriot envoya de nouveaux officiers; sur leurs violentes instances le chef du poste du Pont-Neuf céda, et le canon d'alarme se fit entendre.

Éveillés par le tumulte, par le bruit des cloches et du

canon, les députés se rendirent à la salle de leurs séances. Les Girondins, qui, pour la plupart, n'avaient point couché chez eux, ne tardèrent pas à venir exposer leurs têtes à la proscription. Ils trouvèrent Danton avec le ministre Garat. Les Girondins, s'ils eussent été plus calmes, n'auraient vu ni la menace ni la haine sur le visage du Cordelier, car il ignorait encore ce qui se préparait. « Ce n'est rien, disait-il au ministre, il faut leur laisser briser quelques presses, et ils s'en iront avec cela. » Mais, le croyant initié dans les secrets de l'insurrection ainsi que les autres Montagnards : « Vois, disait Louvet à son ami Guadet, quel horrible espoir brille sur ces visages ! — Sans doute, lui répondait Guadet, c'est aujourd'hui que Claudius exile Cicéron : » peut-être le geste du Girondin désignait-il Marat et Vergniaud.

La séance ouverte, sous la présidence de Mallarmé, le premier soin de l'assemblée est de mander les ministres et le maire de Paris. Pache et Garat, introduits à la barre, ne font que répéter ce qui était connu de tout le monde. Mallarmé annonce que le canon d'alarme se tire par l'ordre de Henriot. Valazé demande audacieusement l'arrestation de l'*impertinent* officier. « Il s'agit de savoir, s'écrie Mathieu, si la liberté existe encore en France. » Thuriot et Valazé luttent de paroles ; Cambon veut se jeter comme médiateur entre les partis, et les inviter au calme. L'irritation va sans cesse en s'augmentant, et les murmures des tribunes couvrent la voix des orateurs girondins. Enfin, parvenant à se faire entendre, Valazé sollicite la suspension de la commission des douze.

« Non, répond Thuriot, il faut qu'elle soit anéantie.— Le rapport, le rapport! s'écrie la Plaine. » Vergniaud se présente à la tribune. Lui aussi veut que l'on s'entende, car, quels que pussent être les triomphateurs, la lutte lui paraît dangereuse. Il demande que l'on écoute le rapport de la commission, sauf à la dissoudre ensuite, si

l'on prouve qu'elle a commis des actes arbitraires. Mais il propose, pour la dignité de la représentation, le renvoi de la décision à un jour plus éloigné, afin que l'assemblée prouve par cette mesure, et sa force et sa liberté; « car il vaut mieux, dit-il, mourir à notre poste, que d'abandonner la chose publique et de trahir les droits du peuple. »

Par un de ces mouvemens spontanés que l'éloquence a le secret de produire, l'assemblée tout entière se lève et applaudit Vergniaud qui finit par proposer que l'on mande à sa barre le commandant-général.

« Avant tout, faites justice de la commission des douze, s'écrie Danton. » Une discussion s'élève sur la priorité. Alors, quittant sa place, le Cordelier monte à la tribune. « Je ne prétends pas, dit-il, juger la commission des douze sur ses actes, ce n'est pas comme ayant commis des arrestations illégales que je l'attaque; c'est comme impolitique que je vous demande de la supprimer.—(Plusieurs voix :) « Nous ne savons pas cela. — Vous ne savez pas cela! Elle a été conçue dans cet esprit de modérantisme qui perdra la révolution et la France..... Il faut que ce cahos s'éclaircisse, il faut donner justice au peuple.—(Une voix :) Quel peuple? — Quel peuple, dites-vous? Ce peuple est immense, ce peuple est la sentinelle avancée de la république. Conduisez-vous en hommes qui ne craignent pas le danger. » Salles. « Ce n'est qu'un simulacre, les citoyens courent sans savoir pourquoi. — Je demande, reprend Danton, que pour terminer tant de débats, vous mettiez aux voix par appel nominal la révocation de la commission. »

Rabaut veut parler après Danton; Bazire, Lacroix, Marat l'interrompent sans relâche par de nouvelles invectives, par des épithètes quelquefois grossières, toujours menaçantes. « Laissez-moi donc achever, s'écrie avec colère Rabaut, qui rarement sortait des bornes d'un caractère doux et paisible. » — La Commune! la Commune!

lui crie le peuple des tribunes. « Je déclarerai à la France que lorsque j'ai voulu dire la vérité vous m'avez interrompu! — Eh bien! concluez, lui dit la Montagne..... » Rabaut, alors, consent à ce que la commission soit supprimée, mais il veut que, dans ce cas, on charge le comité de salut public de poursuivre l'enquête que les douze avaient commencée. Enfin on introduit à la barre une députation de la Commune insurrectionnelle.

Suivant la tactique adoptée depuis long-temps, l'orateur des insurgés annonce que le peuple avait découvert un complot, et que c'était pour cela qu'il s'était levé. Le pétitionnaire finit par demander que l'on désigne, pour la commission municipale chargée de correspondre et de se concerter avec la Convention, une salle voisine du lieu des séances de cette assemblée.

A peine la lecture de cette adresse était-elle achevée, et la députation admise aux honneurs de la séance, que Guadet s'empara de la tribune. La Gironde aurait dû retenir ce fougueux orateur. Il vint, avec la colère sur les lèvres, reprocher à la Commune son audace, son mépris pour la représentation nationale, ses perpétuelles conspirations. Sans s'embarrasser des huées des tribunes, il demanda des renseignemens sur les prétendus complots que les Jacobins croyaient avoir découverts; et persistant à les accuser d'usurpation, d'actes extra-légaux, il réclama impérieusement des recherches et des poursuites immédiates contre eux; on aurait cru entendre Casalès ou Maury attaquant le côté gauche de l'Assemblée constituante.

Vergniaud n'était ni moins brave, ni moins résolu que Guadet; mais, dans les occasions décisives, il savait quelquefois mettre un frein à son éloquence. Sentant la gravité de la faute de son ami, et le tort qu'il vient de faire au parti, Vergniaud se lève et tente de parler, afin de réparer le mal, si cela est encore possible. Mais les

tribunes auxquelles Mallarmé a déjà voulu imposer silence, ferment la bouche à l'orateur par des cris multipliés. Avant que le calme se soit rétabli, une autre députation de la municipalité se présente pour renouveler ses demandes et ses plaintes. Enfin, la Convention obsédée et intimidée par cette persévérance, confirmant la décision du pouvoir insurrectionnel, décrète que les ouvriers qui veilleront au respect de l'ordre, recevront quarante sous par jour, et accorde, à proximité du lieu de ses séances, aux autorités de Paris, une salle où elles pourront recevoir les ordres des représentans du peuple et rendre compte des événemens au comité de salut public.

Aussi emporté, mais bien autrement appuyé que Guadet, Couthon, en défendant la Commune et la sagesse de ses résolutions pour diriger le mouvement, alla jusqu'à dire : « Et où est la preuve de l'insurrection dont parle Guadet ? c'est insulter Paris que de le dire en insurrection. Il y a eu un mouvement, c'est votre commission des douze qui l'a préparé ; c'est cette faction criminelle qui, pour exécuter un grand complot, veut un grand mouvement. » Couthon conclut à la suppression de la commission des douze. Plus Couthon avait été violent, plus Vergniaud crut devoir se montrer modéré. D'ailleurs, il venait de sortir de la salle, et surpris autant que frappé des mesures régulatrices de la Commune, et du calme imposant de la cité, au milieu d'un tel soulèvement, il cédait à une vive impression de plaisir quand il dit à la Convention nationale : « Je suis loin d'accuser la majorité ni la minorité des habitans de Paris ; ce jour servira à faire voir combien Paris aime la liberté. Il suffit de parcourir les rues, de voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui circulent ; il suffit de voir ce beau spectacle pour décréter que Paris a bien mérité de la patrie. » A cette proposition inattendue, toute l'assemblée se lève et

demande la mise aux voix de la proposition de Vergniaud, qui est adoptée.

Il y avait sans doute beaucoup d'adresse dans l'heureuse inspiration de Vergniaud; elle causa autant de surprise que de joie à Chaumette et aux Montagnards; et, quoiqu'ils regardassent la motion de Vergniaud comme un acte de faiblesse, ils se hâtèrent de répandre et de célébrer le décret rendu sur la proposition de leur adversaire. Cet empressement avait un double but, celui d'accroître l'audace de leurs amis et de montrer aux dissidens le degré de confiance qu'ils devaient avoir dans l'appui des Girondins. Tout concourait au projet des Jacobins d'obtenir ce qu'ils voulaient, sans que les citoyens en vinssent aux mains. Sur le bruit répandu que la Butte-des-Moulins, retranchée dans le Palais-Royal, avait arboré la cocarde blanche, le faubourg Saint-Antoine était venu avec ses canons bloquer le Palais; mais quelques uns des chefs de ce faubourg conçurent la pensée de demander une entrevue aux chefs de la Butte-des-Moulins. On les reçut dans l'intérieur; ils ne virent partout que les couleurs nationales; et bientôt, les deux partis réunis se confondirent et parcoururent ensemble les rues de Paris pour y maintenir le bon ordre. L'événement était favorable à la chose publique, mais les Girondins n'en perdaient pas moins tout espoir de rallier une force à leur cause; leur péril augmentait d'heure en heure.

Après Vergniaud, Barrère, toujours l'homme aux avis, prit la parole au nom du comité de salut public, et proposa d'abolir la commission des douze, mais en même temps, de mettre la force armée en réquisition permanente à la disposition de l'assemblée. Il fut interrompu par une nouvelle députation qui venait au nom des autorités révolutionnaires dicter leurs dernières volontés à la Convention. Lhuillier, leur interprète, en-

core plus violent que les premiers orateurs de l'insurrection, débuta ainsi :

« Les mêmes hommes qui ont voulu perdre Paris dans l'opinion publique, sont les fauteurs des massacres de la Vendée; ce sont eux qui flattent et soutiennent les espérances de nos ennemis; ce sont eux qui avilissent les autorités constituées, qui cherchent à égarer le peuple pour avoir le droit de s'en plaindre; ce sont eux qui vous dénoncent des complots imaginaires pour en créer de réels; ce sont eux qui vous ont demandé le comité des douze pour opprimer la liberté du peuple; ce sont eux, enfin, qui, par une fermentation criminelle, par des adresses controuvées, par leur correspondances, entretiennent les haines et les divisions dans votre sein et privent la patrie du plus grand des bienfaits, d'une bonne constitution qu'elle a achetée par tant de sacrifices.

« Le projet de détruire Paris serait-il bien formé? Voudriez vous dissoudre ce dépôt sacré des arts et des connaissances humaines?... » Telle fut la transition de l'audacieux orateur pour demander justice des coupables menées d'Isnard contre la capitale de la France, et solliciter sa punition ainsi que celle de beaucoup d'autres, tels que Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Roland, Lebrun, Clavière, etc. »

A cette nouvelle attaque de la Commune, la droite resta silencieuse, tandis que la Montagne applaudissait à outrance le procureur-syndic, et Grégoire qui, plus homme de parti que président, venait de lui répondre avec une bienveillance marquée. La barre ne pouvant contenir toute l'escorte venue avec Lhuillier, cette foule tumultueuse, sans respect pour la représentation nationale, fit irruption dans la salle et couvrit les bancs des députés aux clameurs des Jacobins qui remplissaient les tribunes.

Un moment après, Osselin réclama l'impression de la pétition facticuse en même temps que l'adoption du projet de Barrère. « Aux voix! le projet de décret, s'écrie la Montagne. » La droite et surtout Vergniaud s'opposent à cette résolution. « Consultez d'abord l'assemblée, dit-il, pour savoir si dans l'état où elle se trouve, elle veut délibérer. « Nous protestons contre toute délibération! dit la Gironde. »

Philippeaux pour ne pas laisser matière à des calomnies veut que le président invite les pétitionnaires à se retirer. Cette proposition est interrompue par les clameurs des membres de la gauche. Levasseur leur propose de se serrer sur les bancs de la droite, et d'abandonner ainsi cette partie de l'assemblée aux pétitionnaires parisiens, afin que la Convention soit distincte des envoyés des sections et puisse délibérer seule.

Les Montagnards approuvent cette idée et les bancs de la droite sont bientôt occupés par tous les députés sans distinction d'opinion. Alors Mallarmé qui a remplacé Grégoire, met aux voix l'impression de l'adresse, qui est décrétée.

Enhardis encore par ce premier succès, les Montagnards demandent à grands cris l'adoption du projet de Barrère. « Je propose, dit Vergniaud, que la Convention aille se réunir à la force armée qui l'entoure et y chercher protection contre la violence qu'elle subit! » Vergniaud descend de la tribune, suivi de quelques uns de ses collègues, il quitte la salle des délibérations. Chabot voyant que les députés sortant étaient en bien petit nombre, et voulant empêcher d'autres membres de la représentation d'imiter leur exemple, réclame l'appel nominal pour signaler au peuple les mandataires qui désertent leur poste! Le tumulte le plus violent éclate à cette perfide proposition ; Robespierre parvient pourtant à obtenir quelque attention. A peine a-t-il prononcé ses premières paroles,

que Vergniaud désolé rentre dans la salle, les pétitionnaires et les autres spectateurs l'accueillent avec un rire moqueur; il veut monter à la tribune, mais Robespierre qui l'occupe refuse de lui céder la place. Non content d'exiger la suppression du comité des douze et la punition des membres qui le composent, il réclame d'une manière vague des punitions, des destitutions. « Concluez donc! lui dit Vergniaud impatienté. — Oui, lui répond Robespierre, je vais conclure et contre vous! contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris! contre vous qui avez voulu sauver le tyran! contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez! contre vous qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête! contre vous dont les vengeances criminelles ont provoqué les mêmes cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont vos victimes! Eh bien! ma conclusion..... c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez, et contre tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires! »

Cette attaque violente est couverte d'applaudissemens au milieu d'une confusion difficile à décrire, et qui, aux yeux de quelques uns, a rendu douteuse la validité de la décision que nous allons rapporter..... « La Convention décrète la suppression de la commission des douze; la saisie de ses papiers pour en être fait un rapport sous trois jours; la réquisition d'une force permanente aux ordres de la Convention. Elle ordonne que les autorités rendront compte des moyens pris pour rétablir la tranquillité publique, que tous les complots dénoncés seront poursuivis et punis s'il y a lieu, et que, par une proclamation, la représentation nationale fera connaître à la France entière la vérité sur les événemens qui viennent de se passer et que des malveillans pourraient défigurer. »

Les tribunes laissent éclater de longs transports de joie,

les députés montagnards se joignent à elles, la Plaine paraît s'applaudir d'une concession qui, suivant son espérance, doit suffire à calmer le courroux populaire. Au milieu de ce mouvement des esprits, Basire fait la proposition suivante : « Je demande que la Convention aille fraterniser avec le peuple, et qu'improvisant une fête civique, elle réalise d'avance la fédération des cœurs ! » Cette motion est applaudie ; la Commune fait illuminer la ville, l'Assemblée nationale entourée de porteurs de torches et suivie des sectionnaires parcourt lentement les principales rues de Paris.

Tous les députés assistent à cette étrange fête. Les Girondins eux-mêmes n'y manquent pas. Vaincus, ils se voient contraints de se réjouir ; mais, du moins, rien n'atteste qu'ils aient été accueillis par des paroles de menace ou de mépris. Le peuple victorieux ne semblait plus songer à ses ennemis du matin. Les meneurs seuls ne considéraient cette journée que comme une demi-victoire, présage d'un plus grand triomphe.

Le lendemain, Barrère fut chargé de faire la proclamation au peuple français. Elle était marquée au coin de cette déplorable habileté de l'orateur à déguiser la vérité devant tout un peuple. Encore sous le coup de sa défaite de la veille, la Gironde immobile écouta sans l'interrompre la proclamation de Barrère ; Vergniaud, pourtant, demanda qu'elle fût modifiée. « Il faut, s'écria l'imprudent Lasource, dire que des conspirateurs !... — Des conspirateurs ! reprit Chabot, je vais les faire connaître à Lasource. » En même temps, il attaque de nouveau les Girondins comme complices de Dumouriez, accusation banale et mensongère, mais qui, malheureusement, était partout à l'ordre du jour. Enfin, Chabot demande, et la Convention prononce l'adoption du projet de Barrère qui applaudit sans pudeur, peut-être sans scrupule, à la suppression du comité des douze qu'il avait fait instituer.

La réconciliation n'était faite ni au dedans, ni au dehors. Le Comité de salut public, réuni en séance extraordinaire, apprit bientôt, par les rapports qui lui arrivaient de tous côtés, que les révolutionnaires de l'Évêché voulaient exiger l'arrestation des Girondins. Treilhard, Delmas et Bréard repoussaient de toutes leurs forces la seule pensée de cette mesure arbitraire; Cambon, révolutionnaire exalté, mais attaché par principe à l'intégrité de la représentation nationale, s'indignait de l'audace de la Commune, et disait à Bouchotte, qu'il menaçait de la voix et du geste : « Ministre de la guerre, nous ne sommes pas aveugles; je sais très bien que des employés de vos bureaux sont parmi les chefs et les meneurs de tout ceci. » Le fait était vrai. Barrère, qui retrouvait un peu de courage lorsque le peuple n'était pas là, debout et irrité, disait : « Il faudra voir qui représente la nation, de la Commune de Paris ou de la Convention? » Lacroix se renfermait dans de vagues paroles, et semblait attendre que le Cordelier, son idole et son maître, se fût prononcé; mais Danton, absorbé par la terrible position où se trouvait la république, gardait le silence. Jamais son regard n'avait révélé plus d'inquiétude et d'indécision : une trop longue expérience lui avait appris qu'il fallait désespérer de pouvoir amener les Girondins dans la voie que la nécessité avait tracée à la révolution; il voulait donc les écarter, mais non pas les proscrire, et donner en eux l'exemple de porter atteinte au principe de l'inviolabilité des représentans du peuple. Garat, à qui son cœur et son imagination suggéraient presque toujours des pensées et des avis d'homme de bien, vint offrir au tribun un moyen de tout concilier.

« Souvenez-vous, dit-il aux membres du comité et particulièrement à Danton, des querelles de Thémistocle et d'Aristide, de l'obstination de l'un à refuser ce qui était proposé par l'autre; et des dangers qu'ils firent cou-

rir à la patrie; souvenez-vous de la générosité d'Aristide, qui, profondément affecté des maux qu'ils causaient tous deux à leur pays, eut la magnanimité de s'écrier : « O Athéniens! vous ne pourrez être tranquilles et heureux que lorsque vous nous aurez jetés Thémistocle et moi dans le Barathre. » Eh bien! continue Garat, que les chefs des deux côtés de l'assemblée se répètent les paroles d'Aristide, et qu'ils s'exilent volontairement en nombre égal de l'assemblée. »

A cette proposition, le comité est unanime. Danton ne balance pas un instant, lui qui faisait le plus grand sacrifice; il se lève, les yeux obscurcis de larmes. « Je vais, dit-il, proposer cette idée à la Convention, et je m'offrirai à me rendre le premier en otage à Bordeaux. » Les différens membres du comité se séparèrent pour aller communiquer ce noble projet aux chefs des deux partis. Robespierre, moins sujet à l'enthousiasme, moins généreux aussi que son collègue, repoussa les illusions de cet ostracisme volontaire par des raisons pleines de force et sans réplique, puisées dans la situation même des choses; mais en même temps, entraîné par son caractère soupçonneux, il dénonça le projet de Garat et de Danton lui-même comme une nouvelle trame des intrigans de la droite.

Cette résistance fit tout échouer; il ne restera plus qu'un seul parti, celui de proposer aux Girondins le sacrifice que les Montagnards n'avaient pas voulu s'imposer. Ce fut à Barrère que l'on s'adressa pour inviter les chefs de la droite à se démettre de leurs fonctions.

Pendant qu'une partie des Girondins ramassait toutes ses forces pour un dernier combat, et qu'une autre se préparait à fuir une ville où la terre semblait s'entr'ouvrir sous leurs pas, l'assemblée de l'Evêché arrêta le plan d'une nouvelle insurrection pour le lendemain dimanche, 2 juin. En conséquence de cette décision, le comité des six, où l'on trouve Gusman, Varlet, Dobsent, Dufourny, Has-

senfratz, arrêta, sur la proposition de Marat, que l'on ferait revenir sur leurs pas des bataillons de volontaires parisiens qui se dirigeaient sur la Vendée, qu'avec cette force on bloquerait la Convention, jusqu'à ce qu'elle eût rendu le décret d'arrestation des vingt-deux et des membres de la commission des douze. Henriot, homme si peu digne d'un si grand acte de confiance, mais qui se trouva pourtant capable de suffire à sa mission, parce qu'il avait tout un peuple pour appui, fut chargé des détails de l'exécution de cet audacieux arrêté. Par un contraste que le caractère de l'époque explique, le même comité, qui se préparait hautement à faire violence à la représentaton nationale, recommandait au peuple et assurait, par un ensemble de mesures habilement combinées, le maintien de l'ordre et le respect des propriétés. On ne voulait plus de ces journées qui avaient attiré tant de malédictions et de dangers au parti; et pour les éviter, tandis que d'un côté on soulevait le peuple pour le montrer menaçant, de l'autre, on le soumettait à la discipline militaire afin de le préserver de ses propres emportemens. Dans le même but, et retenues par un reste de crainte ou par un conseil de la prudence, les autorités révolutionnaires voulurent, avant de frapper le coup décisif, tenter encore les voies légales. En conséquence, on rédigea le samedi soir une pétition qui devait être le dernier mot du peuple. Le concours des citoyens était nécessaire; le comité de l'Évêché, pour les réunir plus promptement, *fit battre* la générale, sonner le tocsin et mettre les sections sous les armes.

En cet instant, rassemblés pour la dernière fois autour d'un banquet fraternel, les Girondins se consultaient sur le parti qui leur restait à prendre. Nul d'entre eux ne pouvait douter de la triste vérité : il s'agissait de leurs têtes. Pétion, Buzot, Gensonné, voulaient que tous allassent s'asseoir sur leurs bancs habituels, et que, fermes et im-

mobiles, ils y attendissent le coup qui devait les frapper. Barbaroux partageait cette opinion, mais il voulait défendre par tous les moyens, et sa vie et l'inviolabilité de la représentation.

Louvet qui avait tant de reproches à se faire, l'imprudent Louvet, si funeste à son parti, proposait, que renonçant à une lutte désormais inutile, chaque député proscrit courût fomenter l'insurrection dans son département, pour revenir à Paris avec les populations soulevées contre la tyrannie de la Commune et les insultes des tribunes.

Chaque député soutenait son opinion avec toute la véhémence de son caractère, lorsque cette discussion orageuse fut interrompue par le bruit terrible du tocsin et de la générale. Les convives se levèrent en hâte, et se séparèrent sans avoir rien décidé. Les uns allèrent dérober leur tête à la foudre qui les menaçait, tandis que quelques autres se rendirent chez Meillan, leur collègue, non compris sur la liste de proscription; aussi quand, à neuf heures du soir, s'ouvrit la séance de la Convention, les bancs de la droite étaient presque déserts; la gauche ne manqua pas d'accuser les Girondins de s'occuper à soulever le peuple. Lanjuinais, présent, protesta hautement contre ce mensonge de l'esprit de parti; il défendit ses amis d'opinion avec toute la chaleur de son courage.

Cependant, une députation des quarante-huit sections était venue présenter à la Convention la pétition rédigée par le comité des six. Après la réponse du président Grégoire, l'assemblée leva une séance qui avait été courte, orageuse et violente.

Le tocsin continua de sonner toute la nuit; le jour n'avait pas encore paru, déjà la générale battait dans toute la ville, et le canon d'alarme tonnait par intervalle sur le Pont-Neuf. Henriot, commandant des forces parisiennes, les disposa autour de la Convention ainsi que les bataillons

dirigés, d'abord, sur la Vendée, et rentrés pendant la nuit. Sur le front de ces troupes, cent-soixante-trois bouches à feu avec des grils à rougir les boulets, des caissons remplis de munitions, menaçaient le Palais-National. En seconde ligne, dans les différentes places, se trouvaient répartis les bataillons des sections de Paris.

Que faisaient cependant les chefs montagnards de la Convention? quel parti voulaient-ils prendre? Tel était pour chacun d'eux, l'objet d'une délibération secrète. « Si faiblissant en présence du danger, se disaient-ils à eux-mêmes, nous nous jetons du côté de la droite, qui sait si le peuple s'arrêtera, s'il ne dispersera pas la représentation tout entière, et si la Commune ne s'emparera pas du pouvoir? Dans le cas contraire, si la Gironde triomphe par notre silence, sera-t-elle reconnaissante? Dans sa haine aveugle, ne frappera-t-elle pas avec les membres du comité de l'Evéché, Billaud, Marat, Robespierre et Danton? il n'en faut pas douter; de pareils ennemis n'hésiteront pas à proscrire les amis du peuple; et s'ils viennent à périr, la révolution, la France, la liberté seront perdues. »

Après cette réflexion, il ne restait qu'un parti à la Montagne, elle l'adopta, avec cette énergie et cette implacable résolution qui caractérisaient sa politique. Du reste, la plupart des Montagnards, en proscrivant les Girondins, crurent faire un acte de nécessité, un sacrifice à la patrie, et renverser des hommes pleins de mauvaises passions et incapables de s'unir jamais avec le peuple. Ce fut donc avec des dispositions hostiles que, le 2, les députés de la gauche se rendirent à la Convention.

Dès l'ouverture de la séance, Lanjuinais, qui espérait faire reculer le péril en allant à sa rencontre, demanda la parole pour dénoncer les auteurs de la nouvelle insurrection Mais, aux premiers mots qu'il prononça, il fut interrompu par le bruit de la gauche et des tribunes qui crièrent : « A bas! à bas! Vous voulez mettre le feu dans

l'assemblée, et semer la division. » Malgré ces vociférations, l'orateur parvint à dominer l'orage.

« Tant qu'il me sera permis, dit-il, de faire entendre ici ma voix, je ne laisserai pas avilir dans ma personne le caractère de représentant du peuple. »... Puis, malgré les plus violentes menaces, il continue et accuse une autorité usurpatrice. Legendre et Thuriot l'interrompent : « Vous calomniez, s'écrie l'un ; vous conspirez, lui dit l'autre ! — Comment voulez-vous assurer la liberté de la représentation nationale, reprend Lanjuinais, quand un député m'a dit à cette barre : « Jusqu'à l'extinction des scélérats qui te ressemblent, nous remuerons et agirons ainsi ! » Guffroy, Julien de Toulouse, Legendre, Drouet, Billaud-Varennes veulent forcer l'orateur à descendre de la tribune, il leur résiste à tous. Mallarmé, épouvanté d'un tel désordre, prononce ces paroles qui semblent ramener un peu de calme : « La liberté périra, si vous continuez à vous conduire comme vous le faites, la scène qui vient de se passer est désespérante : » Alors, au milieu d'un silence passager, Lanjuinais peut conclure. Il demande que les autorités révolutionnaires soient cassées ainsi que tout ce qui émane d'elles depuis trois jours ; il veut, de plus, que tout homme qui tenterait de s'arroger une nouvelle autorité, contraire à la loi, soit mis hors la loi.

Une députation de la Commune se présente à la barre, la droite veut s'opposer à son admission, mais, à une très grande majorité, l'assemblée décrète que les pétionnaires seront écoutés.

« Délégués du peuple, dit l'orateur de la députation, depuis quatre jours, les citoyens de Paris n'ont pas quitté les armes ; depuis quatre jours, ils réclament, auprès de leurs mandataires, leurs droits indignement trahis ; et depuis quatre jours, ces mandataires rient de leur calme et de leur inactive passibilité. Le flambeau de la liberté a pâli, les colonnes de l'égalité sont ébranlées ! Les con-

tre-révolutionnaires ont levé leurs têtes insolentes! qu'ils tremblent!... la foudre a grondé.... elle va les pulvériser. (*De vifs applaudissemens se font entendre.*) Représentans, les crimes des factieux de la Convention vous sont connus; nous venons pour la dernière fois vous les dénoncer..... Citoyens, le peuple est las d'ajourner sans cesse l'instant de son bonheur; il le laisse encore un instant dans vos mains; sauvez-le, ou il va vous déclarer qu'il va le sauver lui-même! » A peine l'orateur a-t-il achevé, que Billaud et Tallien demandent que, séance tenante, et sans désemparer, l'assemblée entende le rapport sur la pétition. Un grand nombre de députés invoquent l'ordre du jour. « L'ordre du jour, s'écrie Legendre, est de sauver la patrie! » Pourtant, malgré l'extrême gauche, l'assemblée passe à l'ordre du jour motivé sur le rapport que le comité de salut public doit faire dans trois jours. Cette décision excita la colère des pétitionnaires; ils sortirent tous en tumulte, proférant d'audacieuses menaces; les tribunes, composées de Jacobins, crièrent aux armes! et l'assemblée étonnée, entendit au dehors les mêmes cris, les mêmes rumeurs sortir de la foule immense qui se pressait autour du Palais-National des Tuileries.

Cette fureur populaire suffit pour ôter aux hommes de la droite le peu d'énergie qui leur restait; la peur les saisit, et l'un d'eux, interprète de tous, Richon, s'écrie : « Sauvez le peuple de lui-même, sauvez vos collègues menacés, décrétez leur arrestation provisoire! — Non! non! répond la droite. » Le bon et courageux Larévellière-Lépaux ajoute d'une voix émue : « Nous partagerons tous le sort de nos collègues. » Mais, Richon, dont la frayeur augmente à chaque instant, continue à réclamer l'arrestation provisoire.

Levasseur, opposé à cet avis, demande que l'on applique aux Girondins la loi sur les suspects. Cambon, qui avait couru au comité de salut public pour lui appendre ce

qui se passait, entre dans la salle et annonce aux députés que le comité va venir bientôt faire son rapport. Cette nouvelle ramène un peu de calme sur les bancs de la Convention. Mais la douloureuse attente du dénouement absorbait tous les esprits; la droite, inquiète, lançait des regards de mépris sur le centre, tandis que la Montagne, elle-même, gardait un profond silence.

Enfin, au nom du comité du salut public, un homme, qui semblait chargé d'achever tous les ennemis vaincus, Barrère, monte à la tribune. « Le comité, dit-il, n'a eu le temps d'éclaircir aucun fait, d'entendre aucun témoin; mais, vu l'état politique et moral de la Convention, il croit que la suspension volontaire des députés désignés produirait le plus heureux effet et sauverait la république d'une crise funeste dont l'issue est effrayante à prévoir. »

Par un de ces reviremens d'idées, auxquels sont sujets les hommes du midi, Isnard, dont les imprudentes paroles avaient, naguère, soulevé tant de fureur contre ses amis, et contre lui-même, s'exprime en ces termes: « Lorsque dans la même balance, on met un homme et la patrie, je penche toujours pour la patrie que j'adore et que j'adorerai toujours!..... Je me suspends, et ne veux d'autre sauve-garde que celle du peuple. » Lanthenas, Fauchet et Dussaulx suivent cet exemple.

Lanjuinais, ferme et inébranlable dans son courage et sa résolution, s'écrie: « Je crois que, jusqu'à ce moment, j'ai montré assez d'énergie, pour que vous n'attendiez de moi, ni suspension ni démission! » Sa voix se perd au milieu du tumulte: lui, toujours immobile, et regardant cette tempête comme si elle ne le menaçait pas:

« Le sacrificateur, dit-il, qui traînait jadis la victime à l'autel la couvrait de fleurs et de bandelettes, et ne l'insultait pas! On ne peut ni sortir d'ici, ni se mettre aux fenêtres; les canons sont braqués; on ne peut émettre aucun vœu, je me tais..... » Le député breton n'était pas seul à

vouloir demeurer au poste où la confiance de la France l'avait appelé, Barbaroux, dont plusieurs Montagnards regretteront plus tard la mort, Barbaroux s'écria : « J'ai juré de mourir à mon poste, j'y resterai ! non, n'attendez de moi aucune démission ! » Marat, furieux, s'élance alors à la tribune, et combat la mesure proposée par le comité. Il dit que par l'invitation à se suspendre eux-mêmes de leurs fonctions, on accordait à des accusés de conspiration les honneurs du dévouement. « Il faut être pur pour offrir des sacrifices à la patrie ; c'est à moi, vrai martyr, à me dévouer : j'offre donc ma suspension, du moment où vous aurez ordonné la mise en arrestation des députés accusés..... Mais la liste est mal faite ; au lieu du vieux radoteur Dussaulx, du pauvre d'esprit Lanthenas, et de Ducos, coupable seulement de quelques opinions erronées, il faut inscrire sur cette liste Fermond et Valazé qui méritent d'y être et qui n'y sont pas. »

Billaud-Varennes appuie le raisonnement de Marat. Tout à coup un tumulte s'élève dans la salle, et Lacroix, hors de lui, se précipite à la tribune. Quoique Jacobin et favorable dans cette grande querelle à la cause de la Commune, cet ami de Danton n'avait pu maîtriser son indignation lorsque des hommes armés lui avaient barré le passage, au moment où il avait voulu sortir de la salle des séances de la représentation nationale. « Nous avons, dit-il avec colère, juré de vivre libres ou de mourir ! Eh bien ! il faut savoir mourir, mais mourir libres ! — Oui, oui, s'écrie la droite en appuyant l'orateur. » Plusieurs députés de la Gironde, entre autres Duperret, viennent attester qu'ils ont fait de vains efforts pour sortir. En effet, un seul d'entre eux avait pu s'échapper, et courir donner un avis salutaire aux Girondins restés chez Meillan. Partageant la colère de Lacroix, la Montagne mande les auteurs de cette violence, et appelle à la barre le commandant de la force militaire. Barrère défendit énergiquement les

droits et la liberté de la représentation nationale ; ensuite, dénonçant Gusman et quelques autres qui, à la porte même de l'assemblée, distribuaient des assignats aux bataillons destinés à repousser la Vendée, il demanda, au nom de la France, la tête du premier qui oserait violer la majesté des représentans de la nation. Au moment de cette proposition survinrent plusieurs officiers qui déclarèrent n'avoir donné aucune consigne aux citoyens pour empêcher les communications des membres de l'assemblée avec le dehors. Pour prévenir, autant que possible, le renouvellement d'un crime pareil à celui de porter la main sur un député, Lacroix proposa d'ordonner par un décret à la force armée de s'éloigner du lieu des séances. Cette proposition fut décrétée sous la présidence d'Hérault de Séchelles; Mallarmé, épuisé de fatigue, avait quitté le fauteuil.

Barrère, alors, reparaît à la tribune. « Citoyens, je vous le répète, dit-il, prouvons que nous sommes libres! je demande que la Convention aille délibérer au milieu de la force armée qui, sans doute, nous protégera. » La Convention adopte avec transport cette résolution. Hérault de Séchelles se lève, la droite et la Plaine viennent se ranger derrière lui; les Montagnards demeurent immobiles; la majorité s'adresse à eux, les somme de la suivre; par pudeur, les tribunes, au contraire, les engagent à demeurer pour éviter un grand péril. Mais enfin, Robespierre et ses amis vont se ranger à côté de leurs collègues, et la Convention, ayant en tête son président, se présente dans la cour du Palais-National, du côté du Carrousel. Un peuple immense la salue par les cris mille fois répétés de *vive la Convention*! *livrez les vingt-deux*! *à bas les Girondins*! » Les sentinelles s'écartent, la Convention se trouve bientôt en face des canonniers et de Henriot. Le président s'adresse à lui et lui signifie l'ordre d'ouvrir un passage aux représentans de la France. « Vous ne sortirez pas, lui crie

Henriot, que vous n'ayez livré les vingt-deux. — Saisissez ce rebelle, dit Hérault, en désignant le commandant aux soldats. Alors Henriot fait reculer son cheval, » et s'adressant aux canonniers, il leur crie : « *Canonniers, à vos pièces! soldats, aux armes!* »

Hérault, renonçant au projet de se frayer une issue de ce côté, passe dans le jardin avec ses collègues, qu'appelaient à grands cris quelques bataillons en armes, sur la place de la Révolution, mais il fallait parvenir jusqu'à eux. A cet effet, les députés s'avancent vers le Pont-Tournant; un bataillon refuse de leur livrer passage : l'Ami du peuple, suivi de quelques jeunes gens qui criaient : *vive Marat*! se précipite devant les représentans. « Je somme, dit-il, les députés qui ont abandonné leur poste d'y retourner! « Que pouvait faire la représentation quand tous secours manquaient à la fois? Honteuse et en silence, elle revint sur ses pas pour rentrer dans la salle de ses délibérations. Couthon prit la parole :

« Tous les membres de la Convention, dit-il, doivent être rassurés sur leur liberté. » De violens murmures accueillent cet audacieux mensonge. « Vous avez marché vers le peuple, vous l'avez trouvé bon et généreux....... Maintenant que vous reconnaissez que vous êtes libres de vos délibérations..... » Une rumeur de colère couvre la voix de l'orateur. Vergniaud, avec le sourire de l'indignation sur les lèvres, l'interrompt par cette exclamation : « Donnez un verre de sang à Couthon, il a soif. » Couthon, sans se laisser émouvoir d'une si rude apostrophe, demande que les vingt-deux, le comité des douze et les ministres Clavière et Lebrun soient mis en arrestation chez eux. Cette motion est couverte d'applaudissemens par une partie des tribunes et de l'assemblée. Legendre s'oppose à ce qu'on lance ce décret contre ceux des membres du comité des douze qui n'avaient pas voulu poursuivre Hébert et Dobsent. En conséquence, il veut qu'on raye de la

liste fatale Boyer-Fonfrède et Saint-Martin-Valogne. Marat renouvelle sa proposition pour Dussaulx, Ducos, Lanthenas et contre Valazé. Couthon, reprenant la parole, penche vers l'indulgence et l'oubli en faveur d'Isnard et de Fauchet qui s'étaient démis volontairement. Tous ces amendemens ayant été adoptés, le décret contre les Girondins est ainsi rendu.

« La Convention nationale décrète que les députés, ses membres, dont les noms suivent, seront mis en état d'arrestation chez eux, qu'ils y seront sous la sauve-garde du peuple français et de la Convention nationale, ainsi que de la loyauté des citoyens de Paris.

« Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage (d'Eure-et-Loire), Louvet, Dufriche-Valazé.

« Les membres de la commission des douze, à l'exception de ceux d'entre eux qui ont été, dans cette commission, d'un avis contraire aux mandats d'arrêts lancés par par elle, les noms des premiers sont :

« Kervélégan, Gardien, Rabaut-Saint-Étienne, Boileau, Bertrand, Lahosdinière, Vigée, Mollevaut, Henri Larivière, Gomairc, Bergoeing.

« Les deux membres exceptés sont : Boyer-Fonfrède, Saint-Martin-Valogne.

« Sont également décrétés d'arrestation : Clavière, ministre des contributions publiques, et Lebrun, ministre des affaires étrangères. »

A peine ce terrible décret avait-il été rendu, qu'une députation du département de Paris vint remercier la Convention et lui offrir des otages en nombre égal à celui des députés arrêtés.

Barbaroux, aussi généreux que brave, repoussa cette dernière proposition en ces termes : « Comme je n'ai pas eu besoin de baïonnettes pour manifester mes courageuses

opinions, je n'ai pas besoin d'otages pour garantir ma vie : mes otages sont ma conscience et la loyauté du peuple de Paris, entre les mains duquel je me remets. » Lanjuinais, au contraire, réclama des otages, non pour lui, mais pour maintenir l'unité de la république et empêcher la guerre civile. Sans donner suite à cette demande de Lanjuinais qui, en déployant un courage admirable, n'en avait pas moins porté les esprits au dernier degré d'exaspération, et rendu tout accommodement impossible, la Convention, par suite de l'obsession qu'elle avait subie pendant cette séance, ordonna l'impression de l'insolente adresse du département qu'elle aurait dû improuver, même en acquiesçant aux vues des sections. Tel fut le dernier acte qui mit fin à la triste et orageuse séance du 2 juin.

CHAPITRE XLI.

Réflexions sur le 31 mai. — Etat des esprits dans la Convention. — Agitation dans Paris. — Comités de gouvernement. — Lettre de Vergniaud — Situation du midi. — Lyon. — Vendée. — Caen. — Marseille. — Blocus de nos ports. — Armée du Nord. — Constitution. — Fédéralisme. — Corse. — Pouvoirs accordés aux députés en mission. — Mesures contre le fédéralisme. — Siége de Nantes. — Fédéralisme vaincu. — Charlotte Corday. — Assassinat de Marat. — Effets de la mort de Marat. — Arrestation, jugement et mort de Charlotte Corday.

SUIVANT un écrivain plein de bonne foi mais entêté d'un système, le 31 mai préparé de loin dans des conciliabules tenus à Charenton par Robespierre, Danton, Pache, et d'autres révolutionnaires de la même trempe, aurait été l'ouvrage de l'étranger. C'est avant le 10 août, et non avant le 31 mai, que des réunions secrètes eurent lieu à Charenton. Danton, Robespierre et Pache ont accepté l'événement et ne l'ont ni médité ni produit, ni dirigé. La Montagne tout entière n'a fait que le subir avec joie dans le premier moment. Le comité insurrectionnel dont aucun député ne faisait partie, et les différens moteurs des quarante-huit sections de Paris, voilà les vrais auteurs de l'insurrection à laquelle Chaumette et Lhuillier prêtèrent l'appui de leur zèle volcanique, et Pache le secours de sa docile obéissance. Sans doute il a dû se trouver parmi les

révolutionnaires, des affidés de la Russie, de l'Autriche ou de l'Angleterre chargés de recueillir et de transmettre des renseignemens positifs sur l'état de France à chaque phase de la révolution. Ces affidés peuvent avoir pris d'eux-mêmes ou reçu de leurs gouvernemens la mission de pousser les choses aux dernières extrémités, mais les Proly, les Desfieux, les Gusman, les Frey, les Dubuisson auxquels on a prêté ce rôle odieux, dominaient-ils aux Jacobins ou aux Cordeliers? dirigeaient-ils les sections? avaient-ils à leurs ordres les deux quartiers généraux des insurrections, le faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-Marceau? étaient-ils enfin maîtres du peuple? non sans doute; tout ce qu'ils pouvaient faire c'était de se jeter au milieu des patriotes les plus entreprenans et de se recommander par leur ardeur à embrasser l'opinion, le projet, ou la révolution du jour. Malgré les éloquentes invectives de Vergniaud, malgré les convictions de Robespierre, malgré les assertions dont le léger Barrère était si prodigue, malgré les clameurs de l'opinion des temps, tout prouve que l'étranger n'a eu que très peu d'influence sur les journées révolutionnaires à Paris. Ceux qui les ont enfantées étaient des hommes nés en France, que chacun connaissait, qui vivaient en contact perpétuel avec leur concitoyens, toujours en spectacle, et en butte à l'ombrageuse surveillance de l'époque. J'ai connu un certain nombre de ces hommes, et jamais ni pendant, ni après les grandes actions révolutionnaires, on n'a pu trouver en eux le moindre indice d'une coupable intelligence avec le dehors: Cazin, Richard, le grand Boyer, Lachevardière, Garriot, Mathieu, Bouin, Pierron, Lorebourg, Lacombe, Milière, Antonelle, Deschamps, Jullien des Armes, Royer, Varlet, Leclerc des Vosges, étaient des Jacobins exaltés, quelques uns mêmes des énergumènes, mais pour la plupart probes, sincères, sans arrière-pensées, et aussi incapables de trahir leur pays que capables

de tout oser en révolution. Au-dessous de ces capitaines de quartier presque tous appartenant à la classe moyenne, se trouvaient d'autres chefs pris dans la classe du peuple, choisis par lui, vêtus comme lui, ayant des habitudes conformes aux siennes et parlant son langage. Sur ce portrait il ne faudrait pas croire que ces espèces de centeniers politiques ne fussent que des hommes violens, grossiers, sans lumières, et poussés par une espèce d'instinct révolutionnaire, qui est toujours caché dans le cœur de tous les peuples. Certains d'entre eux pouvaient être ainsi, et j'ai vu dans quelques uns les plus mauvaises têtes, les caractères les plus inflammables, les humeurs les plus irascibles, les emportemens les plus contagieux que l'on puisse rencontrer. Mais le grand nombre comprenaient la révolution et l'expliquaient au peuple ; ils venaient demander des avis qu'ils savaient écouter et propager. Si répétant le signal donné d'en haut, ils lançaient la foule dans le mouvement, on ne saurait disconvenir qu'on les ait vus souvent la préserver d'elle-même, prévenir ou empêcher beaucoup d'excès. Placés près du peuple, ils disciplinaient sa fougue, obtenaient de lui ce que les coryphées du parti n'auraient pu obtenir. Sans renoncer à leur profession, plusieurs s'étaient élevés beaucoup au-dessus de leur classe et de leur profession. Doués d'un jugement sain, d'un esprit observateur et pénétrant, ils avaient acquis une certaine habileté ; j'ai vu l'un d'eux, espèce de paysan du Danube pour sa franchise à dire la vérité, original dans ses pensées et dans ses expressions, dialecticien assez subtil et doué d'un certain talent pour cette espèce de raillerie qui se trahit d'abord par la malice du sourire, se tirer avec avantage d'un entretien avec un ministre qui avait cru l'embarasser. Sans les détails que je viens de donner et qui s'appliquent à une grande partie de la France, il serait impossible d'expliquer comment un peuple de vingt-cinq millions d'hommes déchaîné par une

révolution en péril qui jetait le cri de détresse, n'a pas brisé l'ordre social tout entier dans les convulsions de la fureur.

Au premier coup d'œil les révolutionnaires du 31 mai ne seraient que des factieux, des usurpateurs de tous les pouvoirs, des révoltés contre la loi; à l'examen on reconnaît en eux des hommes remplis d'un sentiment profond, inspirés d'une pensée juste, et soutenus par une résolution forte. Dans l'état de division et de faiblesse où les passions bonnes ou mauvaises et l'inconcevable aveuglement des Girondins avaient jété la Convention, cette assemblée qui doit faire de si grandes choses, se trouvait aussi incapable de sauver la liberté que la Législative avant le 10 août. Le seul moyen de donner à la Convention l'énergie, l'ensemble et la puissance dont elle avait besoin, était d'éloigner les chefs de la Gironde, désormais inutiles, dangereux, et condamnés à des fautes encore plus graves que celles qui avaient rendu leur chute inévitable; la Convention seule n'aurait pas su se séparer de ces prestigieux orateurs; pour les arracher de son sein, il fallait donc lui faire violence à elle-même. Considérée sous ce point de vue par la raison qui plane au-dessus de l'atmosphère des passions, le 31 mai cesse d'être une coupable révolte, pour devenir un coup d'état conçu et exécuté par le génie de la révolution. La loi suprême, le salut du peuple voulait que le pouvoir fût retiré des trop faibles mains des chefs de la Gironde; les prodiges opérés par la France à la voix de la Convention, après leur exil, témoignent assez hautement de cette vérité, mais en cédant contre eux aux conseils de l'inexorable nécessité, il ne fallait pas souiller la victoire par le crime de la mort des vaincus.

La Convention nationale quoique satisfaite d'être délivrée des Girondins comme d'un obstacle à sa haute mission, n'en vit pas moins avec une sorte de chagrin et d'in-

quiétude son humiliation et le triomphe de la Commune; tous les députés éprouvèrent la même impression à cet égard; tous comprirent aussi le danger du fatal exemple de la violation des droits de la représentation nationale. La proscription était entrée dans ses rangs, qui pouvait dire où elle s'arrêterait désormais? A ces pensées se mêlait une certaine tristesse lorsqu'on jetait les regards sur la place vide des proscrits; plusieurs Montagnards, et Danton lui-même, donnaient des regrets à des collègues si violemment arrachés de leur poste. La Plaine qui les avait long-temps soutenus désertait leur infortune, et se serrant contre la gauche, semblait vouloir lui faire oublier le passé.

La Convention avait gardé le silence de la pudeur après l'arrêt prononcé contre les Girondins; aucun de leurs collègues n'osa triompher des proscrits, mais le peuple de Paris, mais les Jacobins célébrèrent par d'unanimes acclamations, la chute d'un parti qui, dans sa violente inimitié, faisait aux révolutionnaires une querelle plus implacable qu'aux ennemis déclarés de la liberté. Aussi Varlet et ses fougueux amis, arrachés pour toujours des mains de la Gironde, reprochèrent-ils à quelques députés leur inaction pendant la grande crise des trois journées du peuple; ils s'attaquèrent même à Danton comme coupable d'inertie et de mollesse dans la séance du 2 juin, qui avait décidé la victoire. Varlet n'était qu'un enfant auprès du chef des Cordeliers, mais avec un fait accusateur et une témérité qui ne doute de rien, un enfant triomphe d'un géant dans une révolution. Danton ne se trouvant pas au club dans le moment de la dénonciation de Varlet, Camille Desmoulins qui n'était pas un grand orateur défendit avec succès son ami dont il rappela heureusement l'un des précédens révolutionnaires. Danton aurait difficilement résisté à une attaque plus sérieuse et dirigée par un homme investi d'une certaine autorité sur l'opinion.

Effectivement, le député en lui avait fait fléchir le tribun; il avait accepté la révolution au lieu de la faire ou de la diriger. On l'avait même entendu prononcer contre les insurgés certaines paroles que l'on aurait cru entendre sortir de la bouche de Vergniaud ou de Guadet.

En expulsant les Girondins, la Montagne avait pris l'engagement de prouver qu'elle pouvait sauver l'état sans eux; sûre désormais de la majorité, elle se hâta de faire renouveler les comités de sûreté générale, de la guerre, des finances et de législation; elle y plaça tous ses membres et s'empara de l'autorité avec la résolution d'imprimer au gouvernement révolutionnaire une impulsion irrésistible. Le ministère fut réorganisé dans le même esprit; les Jacobins Desforges et Destournelles remplacèrent Lebrun et Clavière aux relations extérieures et aux finances. En même temps on pressait l'organisation de l'armée révolutionnaire, tandis que pour éviter que les événemens du 31 mai et du 2 juin ne fussent présentés aux départemens d'une manière contraire aux explications données par la Convention nationale, on faisait surveiller les correspondances à la poste et arrêter tous les écrits réputés dangereux. Toutefois, mêlant à cette imitation du despotisme les ménagemens de la politique, et voulant donner quelque satisfaction aux modérés, la Convention décréta que, considérant comme non avenu le projet de constitution proposé par les Girondins, le comité de salut public augmenté de cinq membres, rédigerait un autre projet qui serait présenté sous huit jours. Dans le but de rallier l'opinion des départemens à la nouvelle journée, on résolut qu'il y aurait à Paris, le 10 août, *une fête nationale*, dans laquelle on procéderait en présence des députés des assemblées primaires, au recensement des votes des citoyens sur cette constitution.

Les Girondins détenus, et surtout Vergniaud, comme s'il eût voulu appeler la proscription sur sa tête, deman-

dèrent un rapport sur leur affaire. Doulcet soutint chaleureusement cette juste réclamation ; Thuriot appuya en apparence l'opinion de Doulcet ; comme lui, dans les solennels débats qui allaient sans doute s'ouvrir, il voulait la plus grande liberté, mais c'était pour que l'on pût saisir tous les fils de la trame fédéraliste, car pour l'innocence des proscrits, il ne croyait guère possible que l'on parvînt à la découvrir, tant elle était problématique à ses yeux. Non content de solliciter un rapport, Vergniaud réclamait la mise en jugement des auteurs des journées du 31 mai et 2 juin. Thuriot et Legendre demandèrent avec violence l'ordre du jour, l'assemblée le vota et renvoya la lettre du Girondin au comité de salut public. Quelque résolution qu'annonçât cette décision, les Montagnards n'étaient point sans alarmes sur l'effet que produirait l'arrestation provisoire des députés. Déjà des adresses improbatrices étaient arrivées à Paris, de sourdes et graves rumeurs, où de menaçantes nouvelles, avaient annoncé des révoltes ouvertes sur plusieurs points. Les Montagnards, quoiqu'ils affectassent le calme de la confiance et de la sécurité, se sentaient dévorés de mortelles inquiétudes, et certes elles ne manquaient pas de motifs. Plusieurs députés de la Gironde, et les plus énergiques sans doute, étaient parvenus à se soustraire à leurs mandats d'arrêt et aux gardiens que la Commune leur avait donnés. On savait leur dessein de soulever contre Paris les départemens que leurs violentes harangues, au sein de la Convention nationale, n'avaient que trop disposés à une levée de boucliers. Dès long-temps le feu de l'insurrection couvait dans le midi ; à Lyon, dont nous avons retracé les premiers désordres, la seconde nomination du modéré Nivière avait occasioné de violens démêlés. Les sections en étaient venues aux mains avec les membres du club central, qu'elles avaient chassés de leur salle dévastée tout entière. Devenues maîtresses de l'arsenal, le 17 février,

ces mêmes sections avaient osé refuser des canons à la municipalité presque toute composée de Jacobins qui voulaient rétablir l'ordre. A la tête de cette résistance se trouvaient des partisans de la Gironde qui se réunissaient chez Joliclerc, curé intrus de Saint-Nizier. Instruits de cette circonstance, les Montagnards se portèrent en foule au domicile du prêtre et dispersèrent ce directoire secret dont il saisirent les papiers. Cette première journée était demeurée indécise. Mais le comité départemental, déterminé par l'imprudence de quelques royalistes assez téméraires pour se révéler par les cris de *vive le roi*! prit parti pour les Montagnards, et d'accord avec le club central ainsi qu'avec la municipalité, réintégra en grande pompe les amis de Chalier dans leur salle. Cependant la Convention nationale, excitée par les plaintes du comité départemental, par les alarmes de Bazire sur la situation de Lyon, résolut d'envoyer dans cette menaçante cité quelques uns de ses membres les plus énergiques et les plus capables de réprimer l'audace des sections. A cet effet, elle choisit Bazire, Legendre et Rovère.

Dès leur arrivée, le 3 mars, ils se mirent en rapport avec Chalier. Le choix de ce conseiller effraya les Lyonnais parmi lesquels fermentait toujours le vieux levain du parti royaliste. Une réunion nouvelle des chefs des sections eut lieu. Les membres de la municipalité craignant le retour des désordres, dispersèrent la réunion. Ce coup d'autorité, nécessaire d'ailleurs, donna lieu à une énergique pétition des sectionnaires, qui fut repoussée par Legendre. Victorieux mais alarmés d'une si vive résistance, les Jacobins furent encore effrayés par les cris de deux bataillons de Marseille qui se réunirent au parti girondin. Les Marseillais partirent, et les membres du club qui inspiraient la municipalité, parurent l'emporter; ils osèrent même faire emprisonner quelques journalistes, les uns attachés aux opinions de la Gironde, les autres, qui cachaient

habilement leur royalisme sous une apparence de modération.

Au milieu du conflit des passions, les commissaires conventionnels ayant montré du penchant à ne pas rechercher trop sévèrement les coupables, furent dénoncés aux Jacobins de Paris par Chalier, comme des hommes capables de compromettre la sûreté publique par des demi-mesures. Les plaintes du Marat de Lyon excitèrent une grande émotion à la société-mère. Robespierre jeune, moins sombre et plus ardent que son frère, attaqua brusquement les commissaires de la Convention qu'Albitte voulut en vain justifier. Au bruit de cette scène, Legendre, Bazire, Rovère, étonnés sans doute de se trouver des modérés, se hâtèrent de quitter Lyon où ils instituèrent, en partant, un *Comité de salut public*. De la part des députés il y avait prévoyance et sagesse dans cette mesure. De Paris, Bazire qui vit la lutte prête à s'engager entre la Montagne et la Gironde, se hâta d'écrire au comité lyonnais : « Vos pouvoirs sont extraordinaires, le département n'a rien à y revoir, vous ne ressortez que du comité du sûreté générale de la Convention. »

Dès lors libres d'agir, et d'ailleurs sentant que pour se sauver ils avaient besoin de frapper fort et d'intimider les sectionnaires, les Jacobins résolurent d'établir le tribunal révolutionnaire, que les autorités municipales avaient toujours repoussé. Ils échouèrent encore dans ce projet qu'ils durent ajourner.

La fermentation allait en croissant. Albitte, Dubois-Crancé, Gauthier, Nioche accoururent à Lyon pour hâter le recrutement qui se faisait avec lenteur. La présence de ces députés rendit le courage aux Jacobins; ils créèrent une armée permanente; et comme les classes riches leur étaient hostiles, ils frappèrent la ville d'une contribution de six millions. La Gironde occupée à combattre partout les mesures et l'ascendant des Montagnards, fit rendre un dé-

cret qui suspendait le tribunal révolutionnaire clandestinement formé à Lyon, et autorisait les citoyens de cette cité à repousser la force par la force. A cette nouvelle, la joie éclate dans Lyon; il devait y avoir une réunion des sections pour créer, suivant la lettre de la loi, un comité de surveillance, la municipalité veut retarder cette réunion; les sections, au contraire, l'exigent impérieusement, et se déclarent en permanence. La municipalité disposant de la force armée fait arrêter les chefs sectionnaires, presque tous Girondins, mais excités, à leur insu, par les meneurs royalistes. Le département casse le comité de salut public, et reconnaît le nouveau comité de surveillance créé par les sections. Le comité de salut public et les membres du club central déclarent qu'ils résisteront; des luttes partielles s'engagent; Chalier tonne aux Jacobins; les sections en armes, méconnaissent l'autorité des commissaires conventionnels Gauthier et Nioche, trop favorables à la municipalité, qui vient de s'emparer de l'arsenal et de se fortifier dans l'Hôtel-de-Ville. Juillard, commandant de la garde nationale, se déclare pour la municipalité. Celle-ci somme les sections de poser les armes, elles refusent et reprennent l'arsenal tombé aux mains des soldats révolutionnaires. Les députés veulent en vain s'interposer entre les partis, leurs ordres, leurs menaces sont méconnus et une lutte cruelle commence.

Un bataillon de sectionnaires ne sachant pas que la municipalité a fait fortifier la place des Terreaux, tombe écrasé sous un feu meurtrier. Des cris de rage s'élèvent de tous côtés; les royalistes, jusque là retenus dans leurs demeures s'élancent alors, marchent à la tête des sections, les guident au combat, et l'un de leurs chefs, M. de Sablonay, commandant d'une des colonnes qui voulaient attaquer l'Hôtel-de-Ville, tombe mortellement frappé. D'abord les Sans-Culottes sont victorieux; mais bientôt le représentant Gautier va rejoindre son collègue déjà retenu par les

sectionnaires. Les Lyonnais forcent ces membres de la Convention à rendre des décrets contre la municipalité qui, dans la nuit, se voit abandonnée de ses principaux défenseurs et plongée avec eux dans les fers.

Voilà l'issue du combat du 29 mai, qui livra Lyon à l'ascendant des royalistes cachés sous le masque girondin. Cependant Nioche et Gauthier écrivirent à la Convention que l'insurrection n'était pas contre-révolutionnaire. Nous les verrons bientôt démentir cette assertion.

Pendant que Lyon préludait ainsi à la guerre civile, la Vendée voyait couler aussi le sang des Français armés les uns contre les autres. Le jeune Henri La Rochejacquelein avait battu aux Aubiers le général Quétineau, qui avait éprouvé la plus grande peine pour réunir à Thouars ses colonnes brisées. Le 5 mars, il fut de nouveau attaqué dans cette ville, par Bonchamp, Lescure, et La Rochejacquelein. La position des six mille soldats français était formidable; le combat dura dix heures, mais enveloppés de toutes parts, ils cédèrent la victoire aux Vendéens; ceux-ci entrèrent dans la ville après avoir fait prisonnier le général et sa division qui perdit toutes ses munitions, douze pièces de canons, et vingt caissons. Un bataillon marseillais se fit tuer en entier avec un courage digne d'un meilleur sort. Les Vendéens ne souillèrent pas leur victoire par des cruautés; modération rare jusqu'alors parmi eux.

Une partie des chefs qui venaient de s'emparer de Thouars quitta presque aussitôt cette ville pour marcher vers d'Elbée qui voulait attaquer Fontenay, chef-lieu du département de la Vendée, où commandait le général Chalbos, militaire courageux et adoré de nos soldats. D'Elbée, après avoir fait bénir ses drapeaux par des prêtres catholiques, se dirigea sur Fontenay, et arriva le 16 mars en présence de cette ville. Après un combat où d'Elbée reçut une blessure grave, les Vendéens s'enfuirent en désordre, en laissant quatre cents morts sur le champ de bataille; mais cet échec

était peu de chose. Le 25 mai, d'Elbée, ayant rallié à lui trente-cinq mille hommes, se présenta de nouveau à Fontenay. L'armée républicaine fut écrasée; le conventionnel Garnier de Saintes ne dut son salut qu'à la vitesse d'un cheval de gendarme. Quarante-deux pièces de canon, tous les bagages, la caisse contenant vingt millions en assignats tombèrent au pouvoir des royalistes, qui maîtres de Fontenay, choisirent Stofflet pour y commander.

Après un conseil de guerre, où les chefs débattirent plusieurs projets, ils convinrent de se réunir à Châtillon, pour se porter sur Saumur. Peu de jours après ce conseil, quarante mille hommes se trouvaient rassemblés à Châtillon, sous les ordres de Cathelineau, Lescure, Stofflet, La Rochejacquelein et Beauvollier. Les Vendéens occupèrent d'abord Vihiers et Doué. Lygonnier ne sut pas conserver les hauteurs de Concourson; indignés contre cet officier, les députés de la Convention le destituèrent et le remplacèrent par le général Menou. A la tête de onze mille combattans, ce nouveau chef espérait arrêter les efforts des Vendéens. Ceux-ci, pendant ce temps, battaient le général Salmon. Enfin, le 10 juin, les colonnes royalistes, parvenues sous les murs de la ville de Saumur, s'élancèrent sur les républicains : la lutte fut quelque temps indécise; le régiment de cuirassiers chargea les soldats de Lescure, et peut-être il allait décider ce corps des assaillans à la retraite, lorsque la cavalerie royaliste, aux ordres de Domagné, força le régiment lui-même à reculer. Le fatal cri : *Sauve qui peut* ! s'éleva dans nos retranchemens; Menou et Berruyer étaient blessés, la cavalerie républicaine fit encore d'inutiles prodiges de courage. Saumur tomba au pouvoir des insurgés qui trouvèrent dans cette place quatre-vingts pièces de canon et d'immenses magasins de munitions et de vivres. Toutefois la perte des vainqueurs avait été immense. Ils eurent à pleurer la mort de Domagné, tué à la tête de sa cavalerie, et de Baudry d'As-

son, officier de mérite qui appartenait à la division Sapinaud. L'affaire de Châtillon était la plus grande victoire qu'eut encore remportée l'insurrection royaliste.

Enhardis par un succès si important, les chefs de la Vendée prirent la résolution d'attaquer Nantes. D'Elbée combattit ce projet qui détournait l'armée royale de sa direction sur Paris, où l'on espérait étouffer l'hydre de la révolution. Nous dirons bientôt le siége de Nantes, et les mesures de la Convention pour faire face au danger.

Parmi les Girondins qui avaient pris la fuite étaient Pétion, Barbaroux, Guadet, Louvet, Buzot, Lanjuinais. Ils se rendirent à Évreux, où l'un d'eux, Buzot, avait beaucoup d'influence et de nombreux amis. Bientôt la guerre civile allait surgir aussi dans cette ville ; ainsi deux incendies menaçaient de près la capitale, et les Montagnards avaient à redouter un désastre que d'autres malheurs semblaient rendre imminent.

La nouvelle de l'insurretion du 31 mai avait mis tout en feu à Marseille. Arbitre du sort des deux représentans Roux et Antiboul, arrêtés par ses ordres, cette ville osa décréter la levée de dix mille hommes destinés à marcher sur Paris. Les royalistes ne tardèrent pas à s'emparer de ce mouvement commencé par les Girondins, et dévoilèrent leurs projets et le but de cette insurrection qu'ils avaient habilement fomentée. Bientôt Rebecqui, désespéré et par le malheur de Barbaroux et par la marche contre-révolutionnaire que prendra l'insurrection du midi, se précipitera dans la mer.

Les nouvelles n'étaient pas plus favorables au dehors. L'Angleterre venait de déclarer tous les ports de la république en état de blocus, et de prononcer la confiscation des bâtimens neutres qui entreprendraient de porter des vivres en France. La Grande-Bretagne et son illustre ministre se vengeaient ainsi du mal que nos armateurs faisaient au commerce des prétendus maîtres de la mer. Avant

cet accroissement d'hostilités, et pendant que l'orage grondait sur la tête des Girondins, les alliés, quoiqu'avec mollesse, avaient poussé leurs avantages. Le 23 mai, ils attaquèrent le camp de Famars, qu'ils enlevèrent, laissant Lamarche se retirer, presque sans aucun dommage, sur le Bouchain, dans le camp de César. Clairfayt, après une perte considérable, força les républicains à évacuer Aubry. De son côté, quoique victorieuse des attaques de Knobelsdorf, la brigade Collaud, postée à l'abbaye d'Hasnon, dut se replier. Le prince d'Orange contraignit aussi les troupes qui étaient devant lui à se retirer sur le Bouchain. Le prince Frédéric n'eut pas un si heureux succès; il avait aventuré une partie de ses troupes; il se vit enlever un bataillon par Lamarlière, et rétrograda sur Menin. A la suite de ces divers mouvemens, les alliés parvinrent à compléter l'investissement de Valenciennes.

L'assemblée, occupée du soin de faire triompher la république au dehors et au dedans, ne négligeait pas le soin de se concilier l'opinion, en offrant au peuple une constitution. Le 10 juin, Hérault de Séchelles, rapporteur du projet de constitution, soumit à la Convention le travail du comité de salut public. Robespierre et Barrère en demandèrent l'impression, qui fut décrétée. Le lendemain, la discussion, déjà ouverte, recommença; elle fut terminée au bout de douze jours. Le 23 juin, Hérault présenta à l'acceptation de l'assemblée la nouvelle déclaration des droits, qui montrait quel pas avait fait la révolution depuis quelques mois (1). La déclaration des droits fut adoptée au milieu des applaudissemens des tribunes et de l'assemblée; le reste de la droite s'abstint de voter. Ce refus indigna Billaud-Varennes, qui demanda l'appel nominal, que Robespierre fit rejeter.

La constitution de 1793 est l'essai de gouvernement le plus démocratique que l'on ait jamais présenté à un grand

(1) Voyez la note 3 à la fin de ce volume.

pays. Empreint des principes d'une haute morale, plein de vues élevées, il respirait partout le profond respect des droits du peuple et de la dignité de l'homme en général; mais des législateurs novices, et pour la plus part sous l'empire des illusions de la jeunesse et d'un enthousiasme de liberté, agissaient avec un vieux peuple de vingt-cinq millions d'hommes, réparti sur un vaste territoire et à peine affranchi de plusieurs siècles d'esclavage, comme avec une population nouvelle, renfermée dans un étroit espace, et préparée par son éducation, par ses habitudes, par ses mœurs et par ses lois à recevoir le bienfait d'une liberté presque sans limites. A cette époque, on ne voyait pas de plus grande gloire que celle de briser tous les liens qui enchaînent et dégradent dans l'homme le plus bel ouvrage de la divinité. D'ailleurs, entraînés par une idée qui présidait en secret à la pensée des républicains purs qui voulaient un gouvernement sévère, non seulement pour triompher des ennemis du dedans et du dehors, mais encore pour régénérer la nation elle-même; on espérait changer, en lui faisant violence, à la manière de Licurgue, l'esprit, les mœurs, les passions et le caractère de cette nation. Saint-Just était le pontife de cette doctrine politique dont Robespierre, lui-même, n'embrassait pas toute l'austérité.

Quelques cordeliers ne trouvèrent pas la nouvelle constitution assez démocratique; le prêtre Jacques Roux, organe d'une députation, vint présenter et lire à la Convention les étranges doléances de l'ancien club qui devait bientôt servir de sanctuaire aux dépouilles de Marat. La Montagne, indignée de l'audace et de la folie de l'orateur, assez hardi pour proférer en face de la Convention les principes de la plus monstrueuse anarchie, le contraignit de quitter la barre. « Défiez-vous de ces ci-devant prêtres coalisés avec des Autrichiens! prenez garde au nouveau masque dont les aristocrates vont se couvrir!

s'écria Robespierre aux Jacobins. J'entrevois dans l'avenir un nouveau crime qui n'est peut-être pas loin d'éclater; mais nous le dévoilerons, et nous écraserons les ennemis du peuple, sous quelque forme qu'ils puissent se présenter. » Collot d'Herbois parla dans le même sens. La société approuva les deux orateurs; en conséquence, une députation, composée de plusieurs de ses membres, ayant à leur tête Collot d'Herbois, se rendit aux Cordeliers pour leur demander de rétracter une pétition qui ne pouvait qu'égarer le peuple et semer la division parmi les patriotes. Cette démarche eut un plein succès. Le Clerc des Vosges fut exclu de la société; on voulut bien pardonner à Varlet, en faveur de sa jeunesse. La constitution, ainsi vengée, fut envoyée à tous les départemens, en vertu d'un décret rédigé par Barrère, qui ordonnait qu'elle serait présentée à l'acceptation du peuple français, convoqué en assemblées primaires.

Pendant que la Convention établissait ainsi la liberté sur de si larges bases, Bordeaux, Nîmes, Montpellier, Rennes menaçaient de marcher sur Paris. Biroteau et Chasset s'étaient portés à Lyon, Rabaut à Nîmes, Brissot à Moulins, Grangeneuve à Bordeaux; les autres fugitifs, comme nous l'avons dit, occupaient le Calvados. La guerre civile paraissait prête à éclater. Déjà les corps administratifs du département du Calvados et d'Eure-et-Loire, en opposition déclarée aux mesures du 31 mai, avaient fait arrêter les représentans, Romme, Prieur de la Côte-d'Or, Ruhl et Prieur de la Marne. Ruhl écrivit qu'il se regardait comme otage et non comme prisonnier; on observa que peut-être il n'était pas libre : « Je le connais, répondit Couthon, il serait libre en face de toutes les bouches à feu de l'Europe ! »

La Convention devint furieuse; Legendre, Thuriot, Lacroix, demandèrent une prompte punition des coupables. Doulcet voulut s'opposer au décret proposé contre

les administrateurs : « On a pu croire, dit-il, que la Convention n'était pas libre, puisque le tocsin..... » Ce sont vos trahisons, lui dit-on de toute part, qui ont forcé le peuple à s'insurger. La situation était périlleuse, Danton devait nécessairement paraître ; il monte à la tribune : « Nous sommes entourés d'orages ; la foudre gronde. Eh bien ! c'est du milieu des éclairs que sortira l'ouvrage qui doit immortaliser la nation française. On a dit que l'insurrection parisienne avait causé celle des départemens ; je le proclame à la face de la France : sans les canons du 31 mai, sans l'insurrection du peuple, les conspirateurs triomphaient ! » (Oui ! oui ! s'écrie la Montagne) Que le crime de cette insurrection retombe sur nous ! continue l'orateur, qui termine en sollicitant une déclaration portant que, sans l'insurrection du 31 mai, la liberté était perdue. Boyer-Fonfrède, Durand de Maillane voulurent faire quelques observations ; mais Robespierre demanda si c'était en vain que le peuple avait triomphé. La question menaçait indirectement les imprudens orateurs. Docile au vœu de la Montagne, l'assemblée décrèta que dans les journées du 31 mai, 1, 2 et 3 juin, le conseil général révolutionnaire de la Commune et le peuple de Paris avaient puissamment aidé au triomphe de la liberté, au maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la république. En même temps, on adopta un ensemble de mesures propres à rompre le lien fédéral que les Girondins s'appliquaient à former partout ; un décret défendit aux municipalités de se déplacer, de correspondre entre elles, et de s'unir par des commissaires. Le même esprit de prévoyance fit transférer à l'Abbaye les députés décrétés d'arrestation. La Convention cassa les arrêtés pris par le département de l'Eure, lança un décret d'accusation contre Buzot et ses compagnons ; de son côté, le comité de salut public, sans perdre un instant, dirigea des troupes et des volontaires contre les insurgés fédéralistes. Ces résolutions

énergiques comprimèrent beaucoup de projets hostiles et raffermirent les hommes que la crainte et la faiblesse pouvaient entraîner dans le parti qui semblait devoir triompher autour d'eux.

La fâcheuse nouvelle de la révolte de la Corse, séparée de la France par les intrigues de Paschal Paoli, vint ajouter aux embarras des représentans du peuple; mais ce malheur se trouvait compensé par un autre événement. Grâce au courage du vénérable général Dagobert et à la fortune de la France, le midi venait d'être sauvé d'une invasion qui pouvait amener les Espagnols à Montpellier.

L'état de la république était affreux; partout, la terre tremblait sous nos pas : et là, où la tempête n'éclatait point aujourd'hui, elle pouvait tout bouleverser demain. Ce fut alors que la Convention donna à ses commissaires des pouvoirs sans limites comme le danger. Malgré tout ce qu'on a pu dire au temps des calomnies de la réaction; malgré ce qu'il y avait de juste et de vrai dans les accusations portées contre eux, ces envoyés rendirent autant de services dans l'intérieur que leurs collègues à la tête des armées. Sans doute il est d'affreuses exceptions à cet éloge; nous les reconnaissons sans détour, mais nous n'en persistons pas moins à soutenir que la Convention fit, en ce moment, un acte de véritable politique.

Treilhard et Mathieu, procédant avec sagesse, étaient parvenus à calmer les départemens de Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de la Vienne. Moins heureux dans la Gironde, ils n'avaient pu rester à Bordeaux où la révolte avait levé l'étendard. On les avait arrêtés et reconduits jusqu'aux limites du département. Délivrés de ces témoins incommodes qui pouvaient finir par se faire des partisans, les insurgés, en attendant que leurs forces fussent complètement organisées, avaient jeté une avant-garde à Langon. Bassal et Garnier de Troyes, arrivés dans le département du Jura, avaient réuni quinze cents hommes à Dôle, pour

tâcher de maîtriser l'insurrection qui les enveloppait de tous côtés. Un ex-constituant, Charrier, embrassant avec ardeur l'occasion qui se présentait, avait, à l'aide de quelques prêtres, soulevé un millier de paysans, dans la Lozère, mais le représentant Fabre était heureusement parvenu à disperser ce rassemblement et à faire prisonnier le chef de la révolte. Ainsi étouffée sur plusieurs points l'insurrection fédéraliste se concentrait à Caen, où les députés fugitifs avec des envoyés des départemens du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, de la Loire-Inférieure, de l'Eure et de l'Orne, avaient formé une *assemblée centrale de résistance à l'oppression*. Mais il semblait qu'une fatalité s'attachât aux projets des hommes de cette opinion. Dans l'instant où il aurait fallu montrer un grand respect pour la révolution, et l'intention de la soutenir en la modérant, les malheureux proscrits, dominés dans l'action par des esprits plus actifs et plus puissans qu'eux, laissaient de tous côtés les chefs royalistes s'emparer d'une insurrection destinée à faire triompher les principes de la Gironde. A Lyon, à Marseille, dans tout le midi, nous verrons les royalistes se rendre maîtres du mouvement. Déjà, par une imprudence coupable, les réfugiés de Caen mettaient Wimpfen, suspect de royalisme, à la tête de leurs fédérés, dans les rangs desquels ils permirent encore à Puisaye et à ses pareils de se glisser. Ainsi aux yeux des Français, témoins attentifs de cette manœuvre, le fédéralisme n'avait plus pour but de maintenir l'intégrité de la représentation nationale, les insurgés n'étaient plus des républicains modérés mais des royalistes. A la place des héros du 10 août et de la législative, on ne voyait plus que des émigrés, ou des prêtres et quelques constituans devenus suspects à la révolution. Dès que Wimpfen, que la Convention avait primitivement chargé d'organiser l'armée des côtes de Cherbourg, eut consenti à prendre la direction des insurgés, il se hâta

d'écrire à Biron, à Custine, à Beauharnais, à Canclaux, qui refusèrent unanimement de se réunir à lui. Il voulut se rendre maître de Cherbourg, mais Tilly, commandant de cette place importante, repoussa toutes ses propositions. Personne ne fut dupe de la couleur de patriotisme que Wimpfen avait essayé de se donner en faisant jurer à ses troupes respect à la souveraineté du peuple, à l'unité de la république indivisible, en même temps que haine aux anarchistes qui avaient brisé l'intégrité de la représentation nationale.

Le général insurgé convoqua toutes les forces du parti fédéraliste à Evreux. Instruit de cette nouvelle, le comité de salut public manda Wimpfen à la barre ; mais ayant adopté une résolution tout entière, Wimpfen répondit que la Convention n'obtiendrait la paix, qu'en révoquant les décrets du 31 mai, des 2 et 3 juin, et que, dans le cas contraire, il se verrait forcé de se rendre dans la capitale de la république à la tête de soixante mille Bretons ou Normands. Le comité, indigné de cette audacieuse réponse, frappa aussitôt le général d'un décret d'accusation. Wimpfen l'attendait.

Derrière cette conflagration, la Vendée triomphante gagnait toujours du terrain ; depuis quelque temps un ensemble effrayant présidait à toutes ses opérations, et c'est à ce genre de progrès qu'elle avait dû la prise de Saumur. Enhardis par ce succès, les Vendéens, comme nous l'avons dit, allaient tenter de s'emparer de Nantes. Avant cette entreprise ils avaient voulu élire un généralissime, d'Elbée ; par rivalité contre Bonchamp, fit nommer Cathelineau, qui réunit presque l'unanimité des suffrages. Dans sa marche, Cathelineau répandit, au nom de Louis XVII, un grand nombre de proclamations, pleines des apparences de la franchise et de la modération. Le général vendéen, à la tête de cinquante mille hommes, somma la ville d'ouvrir ses portes. Le conseil de défense de la place répondit fièrement par l'organe du maire Baco, homme de caractère et de tête :

« Nous périrons tous, ou la liberté triomphera ! » Merlin de Douai et Gillet, commissaires de la Convention, déclarèrent aussitôt Nantes en état de siége. Beysser publia une énergique proclamation à laquelle les citoyens s'associèrent par le serment de vivre libres ou mourir. Ils s'armèrent et se réunirent à une garnison peu nombreuse ; des batteries furent aussitôt dressées à l'ouest de la ville ; des bateaux stationnèrent au milieu du fleuve. On se hâta de couper à un pont très important, une arche, en arrière de laquelle on établit une batterie qui par sa position élevée pouvait balayer toute la plaine.

Le 27 juin, d'Elbée commence les hostilités en cherchant a enlever le bourg de Nort. Là un bataillon de la Loire-Inférieure se fait massacrer plutôt que de céder : dix-sept de ces hommes héroïques parviennent seuls à rentrer dans la place en emportant le drapeau du bataillon. Tous les avant-postes se trouvant compromis par la prise de ce village, Canclaux ordonne à toutes ses troupes de se replier sur l'enceinte. La belle résistance des soldats aux ordres du commandant Meuris n'avait pas été inutile, elle avait permis au général républicain de faire entrer dans la ville un convoi de poudres venant de Rennes. Malgré cet heureux événement, les commissaires de la Convention et Bonvoust, commandant de l'artillerie, pensaient qu'il était impossible de défendre une ville investie de tous côtés, et qu'il fallait l'évacuer ; mais le sage Canclaux, l'intrépide Beysser, les autorités civiles et les députations de la garde nationale animés du même courage, s'opposèrent à cette résolution pusillanime.

Le 28, Charette se porte sur Port-Rousseau ; c'était le signal convenu pour l'attaque générale : le combat s'engage de tous côtés. Les troupes royales s'élancent avec fureur ; l'amour de la patrie et la grandeur même du péril soutiennent les assiégés. Malgré leur résistance, Cathelineau veut enlever le faubourg de Marchix ; d'Elbée débouche par

les routes de Vannes et de Rennes; Bonchamp foudroie le faubourg Saint-Clément; Lyrot de la Patouillière veut à tout prix s'emparer du faubourg Saint-Jacques défendu avec une intrépidité inouïe par l'adjudant-général Boisguillon. Bientôt les Vendéens traversent la Loire sur des bateaux; il était midi, et nul officier républicain ne pouvait répondre que le soir la ville ne serait pas prise. Cathelineau et d'Elbée surtout heurtent à coups redoublés contre les portes de Paris, de Vannes et de Rennes. Mais la fortune vient en ce moment au secours de la république. Fleuriot de la Fleuriaye, à la tête d'une colonne de Bretons, va renverser tout ce qui s'oppose à son élan; il tombe mortellement frappé; le chevalier de Mesnard, pressé de le remplacer, s'élance avec le même courage, mais lui aussi reçoit une blessure mortelle; les assiégés redoublent d'énergie, les Vendéens reculent; en vain Cathelineau et d'Elbée veulent les ramener au combat, en vain le commandant de l'artillerie, le prince de Talmont leur montre les ennemis réduits à un petit nombre et tous couverts de sang et de blessures, les Vendéens restent un instant sans oser revenir à la charge. Ils s'y décident enfin, et se jetent avec fureur sur les républicains; rien ne leur résiste; ils entrent dans les faubourgs Saint-Clément et Saint-Similien aux cris de *vive le roi!* Ils ont même envahi la place de Viarme. Nantes semblait perdue, lorsque Beysser, à la tête d'un bataillon qui n'avait pas encore donné, refoule les vainqueurs, qui, n'étant plus soutenus par le regard de Cathelineau qu'une balle vient de renverser de son cheval, se retirent du champ de bataille.

Le lendemain, Charette voulait recommencer le combat, mais ses troupes étaient découragées, les républicains au contraire pleins d'ardeur. Alors, voyant leur but manqué, les chefs vendéens donnèrent le signal de la retraite, et s'éloignèrent emportant avec eux le corps de leur général plébéien, qui succomba douze jours après, laissant la ré-

putation d'un homme loyal, doué d'une éloquence naturelle et d'un vrai talent pour la guerre. La perte fut égale de part et d'autre. Les défenseurs de Nantes, parmi lesquels on doit citer avec honneur deux bataillons de citoyens de Seine-et-Oise, accourus volontairement au secours de Nantes, perdirent deux mille hommes. Baco, aussi brave dans le conseil qu'intrépide à la tête des gardes nationaux engagés dans l'action, reçut un coup de feu; mais il eut la gloire d'être un de ceux qui avaient le plus contribué au salut de la place. La victoire des Nantais est un des événemens les plus importans de l'époque, à cause des conséquences terribles qu'aurait pu avoir le triomphe des royalistes.

A peine Nantes était délivrée, lorsque des députés fugitifs vinrent essayer de rallier cette ville aux insurgés du Calvados. Les membres du département, tous favorables à la Gironde, penchaient vers ce parti. Beysser, qui n'avait que des inspirations de courage et aucune lumière politique, pouvait se laisser entraîner. Simple officier dans un bataillon de gardes nationales, j'avais souvent causé avec les administrateurs et même avec le général; ils me firent appeler dans une séance publique où toutes les autorités se trouvaient réunies. Le procureur-général m'interpella, et je fus assez heureux pour trouver en moi des paroles qui éclairèrent tout le monde sur le danger de se séparer de la Convention nationale, du seul centre du pouvoir, au moment où les Vendéens étaient encore aux portes de la ville et les étrangers maîtres de nos frontières. Le département rendit pourtant un arrêt défavorable à la Montagne, mais les choses n'allèrent pas plus loin : l'opinion publique et la sagesse du général Canclaux firent évanouir une telle tentative. Par une espèce d'incurie, je négligeai de faire valoir ce service à mon retour, et j'échappai ainsi à des récompenses qui auraient pu me coûter

la vie plus tard, en m'élevant à quelque poste éminent et dangerenx.

Après le salut de la ville de Nantes, qui avait failli devenir la place d'armes des Vendéens, il était un autre succès que la Convention désirait avec une ardeur extrême, nous voulons parler du prompt anéantissement du fédéralisme. Les choses commençaient à marcher au gré des vœux de la Montagne. Carteaux, en dispersant les volontaires de Marseille au château de Cadenet, sur les bords du Rhône, avait empêché cette ville de donner la main aux Lyonnais. Bordeaux en armes, mais immobile, se tenait sur la défensive. Partout, les commissaires conventionnels avaient merveilleusement secondé les mesures du gouvernement pour éteindre l'incendie dans ses divers foyers. Pendant que leurs ennemis se conduisaient avec tant de vigueur et de célérité, que faisaient à Caen les déserteurs de la Convention? Ils pressaient Wimpfen d'agir, mais celui-ci louvoyait d'une manière étrange et paraissait chanceler dans le rôle qu'il avait d'abord embrassé avec ardeur. En observant avec attention la conduite du général, plusieurs des fugitifs crurent découvrir en lui des sentimens royalistes; cependant, comme attendre et rester inactifs c'était se livrer sans défense, ils insistèrent avec des raisons si péremptoires qu'ils forcèrent enfin Wimpfen à prendre l'offensive. Le 13 juillet, les fédéralistes rencontrèrent les levées parisiennes près de Pacy; après quelques coups de fusil, elles reculèrent devant Puisaye qui, le 14, entra dans Pacy. Le lendemain, les républicains reparurent avec du canon. Le combat s'engagea, le corps des royalistes bretons, aux ordres de Puisaye, tint bon; le reste s'enfuit en désordre, et entraîna les braves eux-mêmes dans le mouvement rétrograde. Alors Wimpfen, profitant de cette défaite pour se dévoiler, déclara aux députés l'impossibilité de la résistance; il osa leur proposer de chercher à l'étranger un

appui qui leur manquait en France. Les Girondins repoussèrent hautement un si indigne conseil. Dès ce moment, tout fut perdu sans retour pour la cause du fédéralisme; mais avant que la Convention nationale lui portât le dernier coup, un événement inattendu devait donner une nouvelle impulsion à l'opinion révolutionnaire : Marie-Anne-Charlotte-Corday, d'Armans, âgée de vingt-cinq ans, joignait à des mœurs pures un esprit actif et rempli des souvenirs des anciennes républiques. Elle était venue à Caen, pour vivre plus librement chez une de ses amies, et regarder de plus près la marche de la révolution. Les Montagnards, inexorables et terribles comme la nécessité, lui paraissaient des monstres ; les Girondins, au contraire, avec leurs protestations en faveur de l'humanité, avec les formes brillantes de leur exaltation républicaine, avaient trouvé en elle beaucoup de sympathie. Transportée d'indignation à la nouvelle du 31 mai, elle résolut de venger les victimes, de frapper les Montagnards dans Marat, le chef de la proscription, et d'assurer ainsi la victoire des fédéralistes. Pour n'être pas arrêtée dans ce dessein, elle écrivit à son père qu'elle allait chercher le calme et la sécurité en Angleterre. Avant de partir pour Paris, Charlotte Corday voulut voir les députés fugitifs ; elle parvint jusqu'à eux, sous un prétexte plausible, et obtint de Barbaroux une lettre pour son collègue Duperret, ami de Garat, et qui siégeait encore sur les bancs de la droite. Les Girondins admirèrent la beauté, l'enthousiasme de la jeune fille ; néanmoins, au moment même où leur présence enflammait encore sa résolution, ils ne devinèrent pas le secret renfermé dans son cœur.

Après l'arrestation des Girondins, Marat s'était suspendu lui-même de ses fonctions de député, jusqu'au jugement des proscrits ; mais la mobilité de ses résolutions l'avait bientôt ramené sur le banc le plus élevé de la Montagne, qu'une maladie inflammatoire l'avait de nouveau contraint

d'abandonner. On eût dit, à la colère dont il était animé, que cet homme, poussé vers la mort par une fatalité invisible, appelait le poignard déjà suspendu sur sa tête. Plus furieux que jamais au moment suprême, il dénonçait à l'assemblée Custine et Biron, l'un comme un nouveau Dumouriez, l'autre comme un valet de cour, qui se préparait à livrer nos ports et notre armée aux Anglais. Suivant l'énergumène, la Vendée devrait être finie depuis longtemps; dans l'une des folies d'un immense amour-propre qui aspirait à l'universalité des connaissances, il avait, disait-il, inventé une manœuvre pour détruire sans retour la guerre civile. Marat, dévançant l'arrêt qui devait bientôt les atteindre, demandait l'arrestation des deux généraux traîtres, et enfin la mort de tous les Bourbons prisonniers, ainsi que la mise à prix de la tête de ceux qui avaient eu recours à la fuite; voilà pour ainsi dire le dernier cri de sa haine.

Charlotte Corday avait d'abord pensé à frapper le démagogue au faîte même de la Montagne, d'où il avait tant de fois lancé de menaces de mort contre les Girondins; mais la maladie de Marat ayant mis obstacle à ce dessein, elle résolut de l'immoler dans sa propre demeure.

Après s'être fait précéder la veille par une lettre qui annonçait, qu'arrivant de Caën, elle avait à lui communiquer des choses importantes pour la république, le 13, au matin, Charlotte se présente chez Marat; ne pouvant être admise, elle laisse un billet capable d'exciter son intérêt. Elle se représente le soir entre sept ou huit heures, et demande de nouveau à parler sans témoins à l'ami du peuple. La gouvernante de Marat, jeune femme avec laquelle il vivait maritalement, *et qu'il avait épousée un beau jour à la face du soleil* (1), ne veut point laisser entrer l'héroïne. Elle insiste; Marat, qui dans ce moment était au bain, entend Charlotte Corday, et la fait introduire auprès de lui.

(1) Expression de Chaumette.

Dès qu'il est seul avec elle, Marat l'interroge sur ce qu'elle avait pu voir à Caen ; il lui demande ce que projetaient les réfugiés girondins, leurs noms et celui des administrateurs des départemens rebelles... Il se mit à écrire ces noms, et relevant la tête : « C'est bien, dit-il, ils iront tous à la guillotine. » Pendant ce temps, Charlotte le considérait. « A la guillotine ! dit-elle avec horreur ; et, tirant de son sein un couteau, elle frappe Marat sous le sein gauche ; le fer entre tout entier dans la poitrine du Montagnard. « *A moi!* s'écrie-t-il en se débattant, *à moi! ma chère amie!* » Sa gouvernante accourt; un commissionnaire, occupé à ployer des journaux, s'élance dans la chambre ; tous deux trouvent Marat baigné dans son sang, et Charlotte Corday contemplant son ouvrage sans remords et sans effroi. Le commissionnaire saisit une chaise, frappe et renverse la jeune fille que la gouvernante foule aux pieds. Attirés par les cris, les voisins accoururent, et allaient déchirer Charlotte qui, s'étant relevée, montrait un visage impassible, lorsque des membres de la section, survenus tout à coup, s'empressèrent de l'arrêter et de la protéger. Les médecins, après avoir visité la plaie, jugèrent le coup mortel ; pourtant, Marat vecut encore assez pour pouvoir écrire à son ami Gusman ce billet si remarquable :

« Les barbares, mon ami, n'ont pas voulu me laisser la faveur de mourir dans vos bras ; j'emporte avec moi la consolante idée que je resterai éternellement gravé dans votre cœur. Ce petit présent, tout lugubre qu'il est, vous fera souvenir du meilleur de vos amis ; portez-le en mémoire de moi. Tout à vous jusqu'à mon dernier soupir.

« MARAT. »

L'assassinat de Marat produisit parmi les révolutionnaires de Paris un effet terrible. Les clubs retentirent de vociférations contre les Girondins. De leur côté, les

Montagnards s'appliquaient à tirer de la mort de Marat le même parti qu'ils avaient tiré de l'assassinat de Lepelletier - Saint - Fargeau. Ils prodiguèrent au mort des éloges qui, en exaltant ses services, enflammaient la colère de l'opinion contre les prétendus auteurs de sa perte. Les Cordeliers, qui l'avaient toujours avoué hautement, obtinrent le privilége de le faire enterrer dans le jardin même de leur club. De son côté, la Convention, dominée par la Montagne, décida qu'elle assisterait aux funérailles de l'ami du peuple. Des orateurs jacobins proposèrent de lui décerner les honneurs du Panthéon, d'acheter ses presses, et de les confier à des mains capables de s'en servir comme le faisait le nouveau martyre de la liberté. Robespierre, qui avait une autre pensée, courut à la tribune et dit qu'il n'y avait qu'un moyen d'honorer Marat: c'était de poursuivre impitoyablement ses ennemis. On applaudit, et il ne fut plus question que de placer dans le temple dédié aux grands hommes par la patrie reconnaissante les restes de la prétendue victime de la Gironde. Le corps de Marat resta exposé en public pendant plusieurs jours; chaque section vint processionnellement répandre des fleurs, et prononcer des apothéoses sur le cadavre.

Pendant que Paris prodigue ces marques de regrets et d'honneurs au directeur des plus terribles journées de la révolution, Charlotte Corday est devant ses juges. Aux questions préliminaires elle répond: « Tous ces détails sont inutiles; c'est moi qui ai tué Marat. — Qui vous a engagée à commettre cet assassinat? — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes? — Les malheurs dont il a été cause depuis la révolution, et ceux qu'il préparait encore à la France. — Qui vous a porté à commettre cet assassinat? — Personne. — C'est dans les journaux que vous avez appris que Marat était un anarchiste? — Oui (en élevant la voix): j'ai tué un homme pour en sauver cent mille, un scélérat pour sauver des innocens, une tête

féroce pour donner le repos à mon pays. J'étais républicaine avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie ? — J'entends par énergie le sentiment qui anime ceux qui, mettant l'intérêt particulier de côté, savent se sacrifier pour leur patrie. » Le président : « Croyez-vous avoir tué tous les Marats ? — Non, » répond tristement l'accusée. De tous les témoins entendus dans l'instruction, elle ne réfuta que la femme qui prétendait l'avoir vue dans une tribune de la Convention avec l'évêque Fauchet. S'étant aperçue, pendant les débats, qu'un jeune artiste essayait de saisir ses traits, Charlotte le regarda avec un sourire plein de grâce, rougit un peu, et, sans fausse honte comme sans affectation, elle se plaça de la manière la plus favorable au crayon du peintre. Heureux celui-ci s'il avait pu mettre sur la copie la beauté de l'ame du modèle !

Charlotte n'avait pris aucun soin de se justifier d'un crime qui était vertu à ses yeux. « Vous le voyez, dit pour toute défense son avocat, Chauveau-Lagarde, l'accusée avoue tout avec une inébranlable assurance. Ce calme et cette abnégation sublime, sous un rapport, ne peuvent s'expliquer que par le fanatisme politique le plus exalté. C'est à vous de juger de quel poids cette considération morale doit être dans la balance de la justice. »

Charlotte Corday fut condamnée à la peine capitale. Nulle émotion ne se peignit sur ses traits, et elle rentra avec sérénité dans la prison d'où elle ne devait sortir que pour aller à l'échafaud. Elle écrivit à son père, pour lui demander pardon d'avoir disposé de sa vie sans sa permission ; elle adressa à Barbaroux une lettre pleine de charme : elle racontait son voyage, le coup qu'elle avait porté ; elle engageait ses amis à ne point pleurer sa mort ; car une imagination vive, un cœur sensible lui promettaient bien des tempêtes dans la vie. Par un badinage qui suppose le calme parfait de l'esprit, elle dit qu'elle

venait de se venger de Pétion qui avait soupçonné son patriotisme. Elle prétendait avoir préparé bien des triomphes à Wimpfen, quoique n'osant espérer le succès des fédéralistes ; car elle achevait sa lettre par ces mots : « Quel triste peuple pour fonder une république ! »

Charlotte subit son jugement avec constance : insultée par la populace, elle parut insensible à des outrages que d'ailleurs tout le monde ne lui prodiguait pas. Plus d'un œil plein de larmes suivit avec douleur la malheureuse victime. « Admirons-la, dit le montagnard René Levasseur, comme une généreuse émule de Brutus, admirons-la ; mais avouons qu'il était juste de la punir, et que son action serait moins glorieuse, si la certitude du châtiment n'y eût pas été attachée. »

Quand la tête de Charlotte tomba, un valet du bourreau la saisit, et lui donna deux soufflets. Un cri d'horreur répondit à cette affreuse violence : l'infâme qui s'en était rendu coupable fut précipité dans un cachot.

L'assassinat de Marat fut aussi fatal aux Girondins que sa haine l'avait été. Vivant, il les avait proscrits avec fureur ; mort, il leur devint plus redoutable encore : leur échafaud fut élevé en quelque sorte sur sa tombe. Quant à lui, le poignard de Charlotte Corday, qui lui valut l'apothéose, vint le frapper à propos. Odieux à beaucoup de gens de bien, à la fois détesté et méprisé par la majorité de la Convention qui l'avait supporté avec tant d'impatience, importun à la Montagne, incompatible avec Danton qui le craignait par fois, haï de Robespierre qu'il déprisait sans cesse, il aurait infailliblement péri avec ces hommes assez ivres de liberté, assez furieux de révolution, pour vouloir dépasser et renverser le comité de salut public. Marat ne pouvait vivre sous les membres de l'autorité absolue qui allait gouverner avec la terreur et ployer toutes les têtes sous un joug de fer.

CHAPITRE XLII.

Plaintes contre le comité de salut public. — Rapport de Saint-Just contre les Girondins. — Renouvellement du comité de salut public. — Les Girondins séparés de Wimpfen. — Mayence. — Robespierre défend Dalbarade et Danton. — Attitude incertaine de Danton. — Le Gendre. — Camille Desmoulins. — Commissaires des assemblées primaires à Paris. — Robespierre. — Armée du Nord. — Disette. — Fête du 10 août pour l'acceptation de la constitution. — Suspension de la constitution. — Mesures de salut public. — Finances. — Vendée. — Décret sur les sciences et les arts.

Tout avait pris un nouvel aspect depuis l'expulsion des Girondins. Les orages et même les longues discussions avaient cessé dans la Convention, subjuguée sans doute, mais aussi, rachetant le sacrifice d'une partie de sa liberté par l'avantage de pouvoir enfin se rattacher tout entière à un centre de gouvernement, seul moyen de salut dans ces conjonctures. Certains d'obtenir son assentiment, les comités délibéraient nuit et jour sur la chose publique, et mettaient en mouvement toutes les forces du corps social. La Commune, fière de sa victoire, mais plus tranquille, rendait sur le réquisitoire de Chaumette de véritables décrets, qui semblaient annoncer en elle une autre Convention nationale instituée par le peuple de Paris, dans le plein exercice de sa souveraineté.

Cependant, aux Jacobins, aux Cordeliers, dans les sections, parmi le peuple, les ombrages, les craintes, le mécontentement augmentaient incessamment. Plus les nouvelles devenaient fâcheuses, plus le péril grandissait, et plus les accusations se multipliaient contre les autorités qui tenaient les rênes du gouvernement. On se plaignait hautement du comité de salut public, composé d'hommes spéciaux et habiles, mais qui ne semblaient pas doués d'une assez haute énergie pour répondre à la gravité des circonstances. D'ailleurs, il faut toujours qu'une révolution fasse surgir au pouvoir des hommes que l'opinion appelle. Voilà comment la Convention adjoignit à son comité trois députés entourés de la faveur publique, le jeune Saint-Just, Couthon et Jean-Bon-Saint-André. Malgré cette adjonction, les révolutionnaires n'étaient pas satisfaits; ils disaient que le comité aurait dû être renouvelé entièrement ainsi que les ministres. Le seul Bouchotte s'était maintenu dans les bonnes grâces populaires. Garat, quoique révolutionnaire et non suspecté de mauvaise foi, déplaisait par son esprit philosophique et modéré, aussi fut-il bientôt forcé de quitter le portefeuille que la nation lui avait confié.

Vergniaud avait imprudemment provoqué l'examen de sa conduite. Les circonstances, en faisant de nouveaux crimes à lui et à ses amis, avaient réveillé les haines contre eux; de tous côtés on demandait une décision à leur égard. Docile à ce vœu, et poussé par son propre penchant, Saint-Just vint, le 8 juillet, présenter à la Convention, au nom du comité de salut public, un rapport contre les Girondins. Ce rapport révélait un amour sincère de la république, une conviction profonde du danger que le parti des Girondins ferait courir à la liberté, une résolution fortement arrêtée de détruire ses ennemis, comme on retranche avec le fer un membre gangrené du corps que l'on veut sauver; mais il faut en convenir, on

ne conçoit pas que l'auteur ait pu traiter Brissot comme Monck, imputer aux proscrits un pacte criminel avec Dumouriez et même avec les Vendéens, et enfin le projet de replacer sur le trône le fils de Louis XVI. Mais surtout, comment Saint-Just osa-t-il essayer de rejeter sur les Girondins la responsabilité des événemens de septembre, en face de la Commune qui les avait ordonnés, des membres de la Montagne qui les avaient applaudis et justifiés? Sans tout ce laborieux système de rapprochemens perfides, d'argumens qui pouvaient être si facilement rétorqués contre la Montagne, d'accusations mensongères, Saint-Just devait se contenter d'exposer, comme il le faisait dans son rapport, les fautes énormes de la Gironde, depuis l'ouverture de la session, et de peindre sous les plus fortes couleurs le crime et le danger du fédéralisme. « Il y va du salut de la république : » voilà ce qu'il fallait dire et prouver avec l'irrésistible éloquence de la vérité, voilà ce qu'avait senti le comité tout entier; c'était pour frapper un coup terrible sur les conspirateurs et étouffer la rébellion, qu'il proposait, par l'organe du plus jeune et du plus sévère de ses membres, le projet de décret suivant :

1° La Convention déclare traîtres à la patrie, Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoeing, Biroteau, Pétion, qui se sont soustraits au décret rendu contre eux, le 2 juin dernier, et se sont mis en état de rébellion, dans les départemens de l'Eure, du Calvados et de Saône-et-Loire, dans le dessein d'empêcher l'établissement de la république et d'amener le retour à la royauté.

2° Il y a lieu à accusation contre Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault, Gardien, comme prévenus de complicité avec ceux qui ont pris la fuite et se sont mis en état de rébellion.

3° La Convention nationale rappelle dans son sein Bertrand, membre de la commission des douze, qui s'opposa

courageusement à ses violences; elle rappelle dans son sein les autres détenus, plutôt trompés que coupables.

L'assemblée adopta d'autant plus volontiers la proposition du comité de salut public que, comme on le voit, par un exposé de Cambon, dans certains départemens, les autorités s'étaient emparées de tous les pouvoirs, tandis que dans d'autres on avait arrêté de ne plus reconnaître la Convention nationale, saisi les assignats dans les caisses et tenté tous les moyens de détruire le point central du gouvernement. Ce qui acheva de déterminer la Convention, ce fut l'empressement des royalistes à se jeter partout dans le mouvement pour s'en emparer.

Pendant que la Convention écoutait le rapport de Saint-Just, les Jacobins s'étaient réunis au lieu ordinaire de leurs séances; là, Bourdon et Chabot avait successivement pris la parole pour accuser les membres du comité, de faiblesse et d'impuissance. Robespierre, justement mécontent de cette levée intempestive de boucliers, avait vivement réprimé les deux fougueux orateurs en défendant les membres du comité sous le rapport de leur patriotisme, mais sans nier qu'ils ne manquassent un peu de la force et de l'audace nécessaires en de si graves conjonctures. Avertie par l'opinion publique, la Convention reconstitua son comité de salut public, et de tous les anciens membres elle ne garda que les trois suppléans, ainsi que Barrère, homme d'une utilité extrême, par son aptitude au travail, la facilité de sa rédaction et l'ardeur de son zèle. Le nouveau comité, composé, comme dans le principe, de neuf membres, renfermait dans son sein, Jean-Bon-Saint-André, Gasparin, Couthon, Herault de Séchelles, Saint-Just, Thuriot, Robert Lindet, Prieur de la Marne et Barrère. Bientôt nous verrons Robespierre siéger parmi ces dictateurs; en attendant il va continuer de rendre d'importans services par son influence aux Jacobins et par l'autorité qu'il a prise de contenir ou d'arrêter les

élans d'un patriotisme qui pouvait s'égarer en dépassant le but.

La sévérité avait réussi à la Convention, puisque, par ses mesures, elle avait arrêté les fédéralistes prêts à se donner la main de tous les points de la France; elle se maintint dans son système qu'elle poussa jusqu'à rendre un décret d'arrestatation contre De Vérité et Condorcet, accusés d'avoir envoyé aux départemens des écrits opposés à la constitution. C'était dans les circonstances deux actes de sévérité au moins inutiles, car l'insurrection de Caen et la guerre si menaçante s'évanouissaient d'elles-mêmes. En effet, dès qu'ils eurent compris les intentions de Wimpfen, les Girondins résolurent d'abandonner ce chef royaliste, Pétion, Louvet, Guadet, Barbaroux, Salles, Meillan, Kervélégan, Gorsas, Girey-Dupré, jeune écrivain d'espérance, l'Espagnol Marchéna qui était venu servir la liberté qu'il aimait avec idolâtrie, et le Marseillais Rioaffe, adorateur des Girondins, prirent des habits de volontaires et se confondirent dans les rangs du bataillon du Finistère qui retournait à Brest. Wimpfen disparut, et bientôt Duroy et Robert Lindet firent leur entrée à Caen.

Au moment de ce triomphe de la Convention, Mayence succombait. Son héroïque résistance fait trop d'honneur à nos armes républicaines pour que nous n'entrions pas dans quelques détails, reprenons donc le récit de l'investissement au point où nous l'avons laissé. Quoique moins fortifiée qu'elle ne le fût depuis, Mayence se présentait dans un état de défense fort respectable. D'ailleurs elle renfermait Meunier, connu par ses travaux célèbres, de Cherbourg, homme d'une énergie plus grande encore que son savoir. La force de la garnison avait paru assez considérable pour décider les officiers-généraux français à défendre hors de l'enceinte les villages de Weissenau et de Zalbach, qu'ils avaient eu soin de garnir de

retranchemens en terre. Quoique incomplet, l'armement de Mayence s'élevait encore à deux cents bouches, servies par d'intrépides et habiles canonniers; toute la garnison d'ailleurs était enflammée de zèle et de dévoûment par les exemples des Dubayet, de Kléber, et par la présence des représentans du peuple Rewbel et Merlin de Thionville; elle campait dans l'intervalle des deux enceintes, et occupait au loin des postes avancés. Doyré fut chargé des mesures de défense à prendre sur la rive gauche du Rhin, Meunier sur la rive droite, et l'on mit toutes les troupes sous les ordres d'Aubert-Dubayet. Malheureusement notre artillerie et nos troupes manquaient de la quantité de poudre suffisante; la place n'en renfermait que neuf cent milliers. Les grains étaient abondans, mais on devait craindre de ne pouvoir les réduire en farine, si les moulins sur le fleuve venaient à être incendiés.

Malgré plusieurs sorties, toutes conçues avec talent et exécutées avec vigueur, le blocus fut complété par cinquante-sept bataillons et quarante escadrons. L'ennemi, dans une juste appréhension de l'audace de l'héroïque garnison qu'il avait devant lui, couvrit d'abord ses positions par des retranchemens formidables. Le 16 avril, la division autrichienne eut l'ordre d'enlever le village de Weissenau, qui les inquiétait beaucoup. Les Allemands abordèrent franchement la position, mais quelle que fut leur résolution et malgré l'incendie du village, ils ne parvinrent jamais à chasser les Français de la partie basse de ce bourg, et des cimetières d'où ils tentèrent de fréquentes et furieuses sorties, que le succès couronna presque toujours; Merlin combattait à ce poste, et fit avec nos troupes des prodiges de valeur. Pendant cette héroïque résistance, Custine, craignant de voir perdus pour la république les braves soldats renfermés dans Mayence, envoya un officier qui se présenta devant la forteresse, accompagné d'un parlementaire prussien. Le général en

chef français, engageait la garnison à évacuer la place, en obtenant toutefois la libre sortie pour elle et pour le matériel. Le conseil de guerre réuni par les généraux Doyré, Meunier et Aubert-Dubayet, les troupes, les représentans du peuple repoussèrent unanimement la proposition du général en chef, et firent au parlementaire prussien une réponse digne d'une grande république.

Frédéric-Guillaume résolut alors de procéder à l'ouverture de la tranchée; mais l'artillerie de siége manquait encore; par suite de pensées et de combinaisons politiques, un parc nombreux avait été dirigé sur Valenciennes; on en attendait un autre que la Hollande était convenue de fournir.

Pour occuper ses troupes jusqu'à l'arrivée du convoi, le roi fit aborder le 3 mai, sur la rive droite, le village de Kastheim, défendu par Meunier. Dans une première attaque, les colonnes ennemies culbutées perdirent cent grenadiers. Le 8, un nouvel effort des alliés eut lieu sur le même point. Soutenus d'une batterie de vingt-cinq bouches à feu, ils enlevèrent d'abord le poste, mais arrêtés par le feu de nouveaux retranchemens contre lesquels ils vinrent se heurter, ils battirent précipitamment en retraite, laissant sur le champ de bataille onze officiers et deux cent trente soldats hors de combat. Dans ces deux circonstances, ils apprirent de nouveau à estimer le courage et l'habilité de Meunier, qui dirigeait la résistance de nos intrépides volontaires.

Les deux partis restèrent quelque temps immobiles en présence l'un de l'autre. Les Français ne s'étaient point encore renfermés dans la place. Le 21 et le 25, les assiégés dirigèrent deux attaques, dont l'une sur les îles de la pointe du Mein; toutes deux obtinrent un premier succès qui ne se soutint pas; repoussés par un ennemi nombreux et fier du sentiment de ses forces, nous ne remportâmes aucun avantage de quelque importance.

Quelques jours après, les Français résolurent de tenter une sortie de toute la garnison dans la nuit du 30 mai, et d'enlever le quartier-général de Marienborn, où se trouvaient Frédéric-Guillaume et le jeune prince Louis de Prusse, encore à son apprentissage de gloire. Peu ne s'en fallut que cet audacieux projet ne réussît. Six mille hommes pénétrèrent à travers la ligne ennemie, s'emparèrent des retranchemens et parvinrent jusqu'au quartier-général, mais l'alarme s'étant répandue chez les Prussiens, le détachement assailli par toute une armée, eut beaucoup de peine à venir se replacer sous la protection du feu de nos lignes. Frédéric admira le courage des Français, mais il fut courroucé du danger que leur témérité lui avait fait courir.

Le même jour, la garnison fit une perte immense. L'infatigable Meunier ayant attaqué l'île Blay sur le Mein avec des succès balancés, traversait le Mein pour rentrer dans Cassel, lorsqu'il eut le genou fracassé par un biscaïen. En apprenant un tel malheur, le roi de Prusse, par un sentiment honorable, fit offrir tous les secours de ses chirurgiens à l'officier républicain, auquel on fut obligé d'amputer la cuisse. Malgré cette cruelle opération, Meunier pouvait guérir ; mais il s'était juré à lui-même de sauver Mayence, le chagrin de se voir enlevé à cette œuvre héroïque enflamma son sang ; la gangrène se mit dans la plaie, et il mourut le 13 juin. A cette nouvelle, les généraux alliés signifièrent à la garnison qu'ils accordaient une trève de quelques heures pour les obsèques de Meunier. Ils firent plus encore; et pendant que la garnison française rendait les derniers devoirs à l'illustre général, leurs troupes avec leurs tambours couverts de crêpe, se portèrent sur les lignes, et répondirent par une salve générale à l'artillerie de la place saluant une dernière fois la dépouille mortelle du chef qu'elle perdait. Noble conduite que les braves et bons Allemands renouvelèrent au moment de la mort du jeune Marceau.

Enfin, après deux mois de blocus et de délai, l'armée alliée ayant reçu l'artillerie de siége, se décida à ouvrir la première parallèle. Le colonel Lahr fut chargé par le roi de Prusse de diriger le siége; on lui adjoignit un conseil presque entièrement composé d'émigrés. Le 16, la parallèle fut ouverte à huit cents pas de la seconde enceinte : cette opération ne réussit pas, la droite des travaux de l'ennemi se trouvait battue d'une manière terrible par le feu du canon de Weissenau. Après cet échec, le colonel Lahr fit ouvrir, le 18, une nouvelle tranchée à quinze cents pas de la place. Les Français, toujours prêts à rire même dans les plus graves circonstances, se moquèrent beaucoup de cette prudente précaution. Les ennemis le surent, et pour se mettre à l'abri de nos sarcasmes, ils nommèrent cette tranchée *une arrière-parallèle*. Le 19, les batteries déjà armées commencèrent à lancer des bombes et des obus. Nous n'entrerons pas dans le détail de la conduite de la tranchée, et de la résistance de chaque instant qu'opposa la garnison. Dans une suite de combats nos soldats perdirent leurs postes avancés qu'ils défendirent avec une vaillance et une tenacité inouïes. Pour se délivrer du mal que leur faisaient les batteries flottantes des alliés sur le Rhin, des Français se jetaient à la nage et allaient couper les câbles des bateaux ennemis. Le 16 juillet, le laboratoire des artificiers de la garnison ayant santé tout à coup, causa l'incendie d'un magasin à fourrage; cet événement désastreux aggrava singulièrement la position de la place.

Elle était assiégée par une armée considérable, menacée par deux cents bouches à feu en batterie dans les ouvrages prussiens; elle avait perdu au moins cinq mille de ses braves défenseurs, mais toutes ces causes réunies ne suffisaient pas encore pour la faire tomber. Condamnée aux plus dures privations, n'ayant presque plus de blés, privée des moyens de les convertir en farine par l'incendie des moulins, réduite à se nourrir de la chair de cheval, à man-

ger des chats et des rats qu'il fallait payer fort cher, la garnison ne pouvait plus se soutenir. Pour comble de malheur toutes les espérances de secours toujours saisies avec avidité, mais tant de fois déçues, avaient péri dans le cœur des assiégés. Enfin la détresse était telle, que deux mille habitans ayant demandé à sortir de la ville, on ne voulut pas les recevoir lorsque, repoussés par les assiégeans, ils se présentèrent pour rentrer dans leur patrie.

Dans cette extrémité, le conseil de guerre, les représentans du peuple voyant qu'il fallait céder à la nécessité (1) pour ne pas perdre à la fois une grande ville, un peuple généreux et une garnison composée de vingt mille valeureux soldats que l'on pouvait conserver à la république, qui en avait un si grand besoin, résolurent de traiter de la reddition de la forteresse : détermination fatale et que l'événement a condamnée. En effet, huit jours de résistance de plus, Beauharnais qui avait tant tardé dans sa marche pour la secourir arrivait devant Mayence, et ses illustres défenseurs avaient la gloire de garder cette porte de l'Allemagne à la France. Le 23 juillet, la capitulation fut signée au quartier-général du roi de Prusse, à Marienborn. Les troupes françaises réduites à quinze mille combattans défilèrent devant les quatre-vingt mille soldats allemands avec tous les honneurs de la guerre. Les généraux français n'avaient signé que sous une seule condition, celle de ne point servir contre les alliés. Malgré une si honorable capitulation, les Français quittèrent avec désespoir les positions qu'ils avaient défendues avec tant de courage et les habitans dont ils s'étaient fait chérir par leur discipline. Nous verrons bientôt ces intrépides soldats transportés dans la Vendée, montrer de nouveau et d'une manière irrécusable, leur constance et leur dévouement sans borne à la république.

(1) Les Prussiens trouvèrent 1,000 wispels de grains et 120 de farine seulement (le wispol est environ 13 hectolitres). Journ.

La Convention fit toutefois arrêter Doyré et son état-major, ainsi qu'Aubert-Dubayet qui fut conduit par des gendarmes à Paris. De retour dans le sein de la représentation nationale, Merlin violemment accusé à son tour de n'avoir pas fait tout ce que la France attendait de l'un de ses mandataires placé par elle au poste d'honneur, se vit obligé de se défendre, sans pouvoir triompher de toutes les préventions. Les Montagnards les plus prononcés qui survivent à nos échafauds et à nos guerres civiles, s'obstinent encore à reprocher à leur ancien collègue la reddition de Mayence comme l'un des plus grands malheurs de la France à cette époque. Custine ne tardera point à payer de sa tête la perte de cette forteresse, revers auquel il n'avait que trop contribué par d'énormes fautes.

La reddition de Mayence avait été précédée par celle de Condé. Le général Chancel à la tête de quatre mille hommes s'était renfermé dans cette place forte. Nous avons vu le dernier effort qu'avait tenté Dampierre pour la dégager, et la mort glorieuse qui était venue rompre les desseins de cet homme généreux. Condé ne renfermait aucunes provisions; vainement le commandant de la garnison tenta de s'en procurer par de nombreuses sorties; après avoir souffert pendant six semaines, les privations les plus cruelles, le 6 juillet, Chancel réunit le conseil de défense et lui annonça qu'en ne distribuant, comme on le faisait depuis long-temps, que deux onces de pain et deux onces de cheval, il n'y avait plus que pour six jours de vivres, et que la résistance devenait impossible. En conséquence, le 12 la capitulution fut signée : le lendemain la garnison sortit de la place, mais prisonnière de guerre; Valenciennes plus heureuse, résistait encore, et ne capitula que le 28 juillet. Le général Ferrand, septuagénaire plein de vigueur, s'était hâté, le 13 avril, jour où l'on avait déclaré la ville en état de siége, d'augmenter ses fortifications et ses moyens de défense déjà imposans; mais par une funeste disposition,

les habitans insensibles à l'héroïque exemple des Lillois, avaient donné de nombreux témoignages de mauvaise volonté. L'armée ennemie, sous les murs de Valenciennes, était composée d'un corps nombreux d'Autrichiens et d'Anglais commandés par le duc d'York. Le 26, l'ennemi enleva d'abord, après cinq heures d'une chaude attaque, le village de Marly, défendu par le général Beauregard. Le 9 juin, le général autrichien Ferrari, commandant les travaux du siége, les ayant menés jusqu'à deux cents toises des chemins couverts, le 14 juin, le duc d'York somma la place; Ferrand refusa de se rendre; une heure après l'ennemi avait ouvert son feu sur la forteresse, et commencé le bombardement. L'artillerie française répondit avec bonheur et parvint à faire taire quelques batteries, mais épouvantés par les ravages des projectiles, les Valenciennois commencèrent à murmurer; Brièz et Cochon, deux commissaires de la Convention, furent insultés; il fallut même que la force armée dissipât les attroupemens devenus menaçans. Généreux jusqu'à la témérité, les soldats français, en cette circonstance, cédèrent leurs casemates aux habitans glacés de terreur. L'ennemi dirigea le feu le plus effroyable sur la malheureuse cité; le duc d'York fit jouer des mines dont l'explosion ravagea toutes les fortifications; enfin nul espoir ne restant plus aux braves défenseurs de la place, le général anglais menaçant de passer la garnison au fil de l'épée si elle ne capitulait sur-le-champ; Brièz et Cochon demandèrent une suspension d'armes de vingt-quatre heures que l'ennemi accorda. Alors il n'y eut qu'une voix dans la place pour réclamer la capitulation; cédant à cette unanimité, Ferrand envoya au quartier du duc d'York des officiers chargés de débattre les conditions de la reddition de la place. « Messieurs, leur dit l'Anglais, il est bien tard. » En effet il y avait trois mois que l'armée ennemie se trouvait devant cette ville devenue un monceau de ruines. Pendant un bombardement de quarante-trois jours,

sans interruption, les assiégeans avaient lancé deux cents mille boulets, trente mille obus et quarante-deux mille bombes sur Valenciennes. Les brèches étaient si larges que la cavalerie pouvait, en passant sur d'immenses décombres, faire son entrée dans la place. La garnison avait perdu six mille cinq cents soldats, mais elle avait tué à l'ennemi quinze à vingt mille hommes. Elle eut du moins la consolation de rentrer en France.

La joie la plus vive fut manifestée par les Valenciennois lorsque l'ennemi prit possession de la forteresse. Dans leur enthousiasme ils commirent la criminelle imprudence d'accueillir le prince de Lambesc comme *leur bon prince et leur libérateur*. La Convention punira bientôt ces indignes Français qui, après avoir déshonoré leur caractère par la peur de la mort, ont remis leur destinée aux mains des étrangers. La prise de possession de Valenciennes se fit au nom de l'empereur. On effaça, ainsi qu'à Condé, tous les signes de la domination française en y substituant ceux de la propriété autrichienne. Mais d'autres nouvelles contrebalançaient la fâcheuse impression que produisait la suite de nos revers. Bordeaux venait d'ouvrir ses portes aux députés de la Convention, les Jacobins, dans cette grande ville, avaient repris la supériorité. En Normandie et en Bretagne, l'insurrection était presque entièrement étouffée. Marseille persistait dans sa désobéissance, mais ne pouvait propager l'esprit de révolte. A Toulon les patriotes pour quelques jours encore conservaient l'ascendant; Toulouse, tremblante, attendait la punition de son essai d'opposition. Nîmes et Montpellier se taisaient; le zèle et la fermeté d'un représentant avaient pacifié la Lozère; le Jura, quoique encore frémissant, paraissait s'isoler de la rébellion, moins par respect de la Convention, que par crainte de prêter la main au royalisme qui commençait à lever la tête dans Lyon, où les deux Girondins, Biroteau et Chasset voyaient avec chagrin leur influence diminuer tous les jours, et les

Lyonnais tomber par degré entre les mains des hommes qui avaient gardé dans leurs cœurs l'amour de la monarchie. Un comité secret, composé de ces hommes, menait toute l'insurrection et allait bientôt paraître au grand jour; mais ils ne croyaient pas le moment venu d'éclater; ce fut donc encore sous le masque du républicanisme girondin, qu'une commission nommée à cet effet se chargea de juger et de condamner à la peine de mort Chaslier et Riard; ces deux citoyens furent exécutés le 16 juillet, malgré un décret de la Convention qui mettait sous la sauve-garde de la loi et des autorités les citoyens arrêtés à Lyon. Chaslier était un homme très exalté, on pouvait justement vouloir arrêter son audace et contrebalancer son influence, mais il était probe, zélé pour le bien public, passionné pour la liberté, il voulait le triomphe du parti qui seul devait sauver la république. Sa mort ne pouvait qu'être un crime inutile, et qu'on ne saurait expliquer que par la violence du temps et surtout par la résolution fixe de certains meneurs qui voulaient compromettre sans retour la grande cité de Lyon. Au tour que prenaient les choses, à la manière dont les passions s'enflammaient, au spectacle de l'habile perfidie qui envenimait chaque jour la querelle, le comité de salut public ne se dissimulait pas que de grands efforts devenaient indispensables pour ramener cette ville sous l'obéissance de la Convention. Deux grands dangers dans l'intérieur, Lyon et la Vendée, appelaient toute sa sollicitude.

Après leur échec devant la ville de Nantes, les insurgés de l'Ouest avaient repassé la Loire; et, comme le géant de la fable, ils étaient devenus plus forts en touchant la terre natale; toutefois Bonchamps et d'Elbée crurent devoir licencier leurs soldats; Lescure se retira dans son château de Clisson. Pendant la trève nécessaire que ces chefs accordaient à leurs soldats, Biron, commandant en chef de l'armée réunie à Niort, se décidait à attaquer l'insurrection. Wester-

mann, chef de l'avant-garde républicaine, ne donne pas le temps à Lescure de rallier ses paysans; il incendie le village d'Amaillou et le château du chef royaliste; Lescure, renfermé dans Bressuire, quitte cette position pour courir défendre Châtillon, où La Rochejacquelein vient le rejoindre. Westermann se dirige sur ce point avec trois mille soldats. Les généraux royalistes, à la tête de six mille insurgés, se portent à sa rencontre, et les deux partis sont bientôt en présence au Moulin-aux-Chèvres.

Le combat s'engage, Westermann s'élance sur les ennemis, les Vendéens résistent un instant, puis ils prennent la fuite laissant sur le terrain une partie de leurs meilleurs officiers, qui, par leur intrépidité, donnent le temps à Lescure et à La Rochejacquelein de sauver leur artillerie. Westermann vainqueur, après être entré à Châtillon, revint se placer sur le terrain où il avait vaincu. Lescure, qui s'était replié sur Chollet, avait été joint par une division aux ordres de Bonchamp. Enflammés de courage, les chefs vendéens se décident à prendre l'offensive. Les avant-postes républicains sont surpris, la terreur se glisse dans le camp qui est emporté par les royalistes, toute l'artillerie est prise. Westermann, forcé de chercher son salut dans la fuite, laisse entre les mains des insurgés plus de trois mille prisonniers.

Le 15 juillet, Labarolière est près d'éprouver, à Martigné-Briand, le même sort que Westermann. Il ne doit l'honneur de garder le champ de bataille qu'à une méprise de l'ennemi; mais cette espèce de succès du général républicain va nous coûter bien cher. Le 18, les royalistes attaquent notre armée républicaine, à Vihiers, avec une telle intrépidité que rien ne leur résiste. Les troupes aux ordres de Santerre fuient, les soldats jettent leurs fusils. Quelques cavaliers vendéens s'attachent à la poursuite du fameux général de la garde nationale parisienne; il se voit sur le point d'être pris ainsi que le conventionnel Bourbotte, in-

trépide soldat dont il suit l'exemple. Nos caissons, nos munitions, dix pièces de canon tombent au pouvoir de l'ennemi.

La prise de Mayence, comme nous l'avons dit, ne pouvait que devenir funeste à Custine. En effet, après la chute de cette forteresse, un nombre considérable de dénonciateurs se levèrent contre lui. Il avait persisté, malgré les avis des autres généraux, à renfermer dans Mayence toute l'artillerie tirée de nos arsenaux; après avoir d'abord abandonné cette place à elle-même, il n'avait fait aucun effort pour la débloquer quand cela était encore possible. On l'accusait en outre de n'avoir causé que des revers à l'armée du Rhin, de s'être entendu avec Wimpfen, d'avoir donné à nos troupes, au moment où le fédéralisme semblait offrir quelque chance de succès, ce mot d'ordre, qui semblait être celui de la Gironde : « *Condorcet*, *Paris*, *Constitution*. A ces griefs se joignait la perfide et dangereuse faveur que les royalistes et les aristocrates s'étaient empressés de lui prodiguer comme à un chef que ses mécontentemens et ses dangers pourraient porter à vouloir relever l'étendard des Bourbons. Tant de motifs et de sujets d'alarmes suffisaient pour exciter la méfiance des hommes qui tenaient le timon des affaires. Bazire, au nom du comité dont il était membre, après avoir exposé les reproches intentés à Custine, demanda comme mesure de sûreté générale l'arrestation de ce général, contre lequel la Convention rendit, le 8 juillet, un décret d'accusation proposé par Barrère, au nom du comité de salut public. La Convention était plus forte qu'au temps de Dumouriez; elle fit arrêter Custine au milieu de l'armée, mais ce ne fut pas sans quelques dangers pour la chose publique. Nos soldats, qu'il avait fanatisés, redemandaient à grands cris leur général, et menacèrent même de marcher sur la capitale pour le délivrer.

Devenue encore plus méfiante, la tribune des Jacobins

etentissait de plaintes contre Garat et Dalbarade, ministres de la marine. On imputait à ce dernier le tort de ne as s'occuper assez de l'épuration de notre armée navale; ffectivement elle contenait encore dans ses cadres un grand ombre de chefs royalistes. Le ministre se justifiait en alléguant l'impossibilité de former des officiers de marine en uelques mois; et lorsque bien avertis de l'état des choses, ou poussés par des pressentimens malheureusement trop fondés, ses adversaires lui opposaient le dangereux état de la flotte de Toulon, confiée à des états-majors plus que suspects, il rejetait les reproches qu'on lui adressait sur un employé supérieur, nommé Peyron, qu'il avait choisi cependant sur la recommandation de Danton lui-même. Alors les mêmes hommes qui s'étaient déjà déclarés en état d'hostilités contre le chef des Cordeliers, éclatèrent de nouveau contre lui, en l'accusant de faiblesse pour les aristocrates et d'une secrète pitié pour les Girondins.

Robespierre, présent à ces dénonciations et voulant empêcher les Jacobins de se nuire à eux-mêmes par cette rage d'attaquer tout le monde, prit la parole : « On accuse Dalbarade, dit-il, je ne le connais que par la voix publique qui le proclame un ministre patriote; mais que lui reproche-t-on ici ? une erreur. Quel homme n'en est pas capable ? l'un de ses choix n'a pas répondu à l'attente générale ! Bouchotte et Pache ont fait aussi des choix défectueux, et cependant ce sont deux vrais républicains, deux sincères amis de la patrie. Un homme est en place; il suffit, on le calomnie. Eh ! quand cesserons-nous d'ajouter foi aux contes ridicules ou perfides dont on nous accable de toutes parts. Je me suis aperçu que l'on avait joint à cette dénonciation assez générale contre le ministre, une dénonciation particulière contre Danton; serait-ce lui qu'on voudrait vous rendre suspect ? Mais si au lieu de décourager les patriotes en leur cherchant avec tant de soins des délits là où il existe à peine une erreur légère, on

s'occupait un peu des moyens de faciliter leurs opérations, de rendre leur travail plus clair et moins épineux, cela serait plus honorable et la patrie en profiterait..... Je voudrais que la société des Jacobins s'en tînt à une série de matières qu'elle traiterait avec fruit, qu'elle restreignît le plus grand nombre des questions qui s'agitent dans son sein, et qui, pour la plupart, sont aussi futiles que dangereuses. »

Ici quelques réflexions sortent naturellement de l'état des choses. Robespierre, l'éternel dénonciateur au temps de la cour et de la Gironde, l'homme qui ne cessait d'attaquer l'administration des ministres de Louis XVI et celle de Roland, aujourd'hui, éclairé par la situation des choses, sentant plus profondément que jamais l'indispensable nécessité d'un gouvernement armé d'une force irrésistible, s'élevait contre le fléau des dénonciations, prêtait appui au pouvoir, réprimant, avec autant de courage que d'autorité, la funeste exaltation des révolutionnaires. Soutenu de sa seule influence, il osait circonscrire la société des Jacobins dans le cercle des choses utiles, et la traiter comme le comité de salut public allait traiter la Convention elle-même ! Là commence cet ascendant auquel tout le monde doit céder, et qui vient de prendre un nouvel essor pour l'affaiblissement du crédit de Danton, réduit à se réfugier sous l'abri de la parole toute puissante de Robespierre, qu'il protégeait autrefois de son courage et de son audace dans les grandes crises. Danton n'était déjà plus Danton : les révolutionnaires, avec les yeux de lynx de la passion, avaient lu au fond de son cœur. Danton qui, sans doute, aimait la liberté de toutes les forces de son ame, commençait à craindre la révolution. Non seulement, il s'était senti ému du sort des Girondins, qu'il aurait voulu surtout soustraire à la mort, mais encore la journée du 2 juin et la violence faite à la Convention nationale avaient alarmé sa prévoyance et offensé sa rai-

son : un corps ainsi mutilé par la force lui paraissait condamné à de nouvelles mutilations, qui menaçaient tous les partis indistinctement. Les Girondins abattus, il voyait clairement que la hache attendait les Montagnards à leur tour. Danton craignait d'ailleurs les usurpations et le règne de la Commune élevée sur les ruines du pouvoir des vrais mandataires du peuple ; il redoutait ce peuple lui-même, à cause de l'influence de ses nouveaux chefs, qui tendaient à l'entraîner dans tous les excès d'une démocratie révolutionnaire. « Ces malheureux Girondins, disait-il avec effroi, douleur et colère, ils nous ont précipités dans les flots du sans-culotisme, ils en ont été submergés ; nous le serons à notre tour, et déjà je sens la vague à cent pieds au-dessus de ma tête. » D'ailleurs, un certain dégoût des hommes et des affaires semblait l'avoir saisi. Tandis que Robespierre, logé chez le menuisier Duplay, menant une vie austère et simple, consacrait ses jours et ses nuits au travail, partageait son temps entre la république et la Convention, et entretenait avec soin sa popularité par ses discours aux Jacobins, le voluptueux, le faible et paresseux Danton se laissait oublier et attaquer sans prendre la parole pour faire taire les clameurs élevées contre lui. On l'accusait de négliger la révolution, de dîner souvent à la table splendide des fournisseurs, d'être bien avec les hommes de tous les partis, de rechercher la société des généraux nobles. Objet de tant de plaintes, Danton commettait la faute immense d'abandonner les Jacobins dont la tribune était un piédestal pour Robespierre. Lorsque Danton reparaissait par intervalle à la société-mère, c'était pour se justifier et protester qu'il était toujours le même ; mais personne ne le croyait, et lui-même, démenti par le trouble de son intérieur, n'avait pas la conviction de ce qu'il affirmait. Traduit au tribunal de l'opinion, et incapable de dire comme autrefois à la révolution : « Commande ce que tu voudras, je suis prêt à

tout exécuter », il manquait également de la force et de l'autorité nécessaire pour arrêter le torrent. Robespierre, avec moins d'audace et d'énergie, avait cependant acquis bien plus de puissance que Danton pour contenir le peuple; cette puissance était due à la ténacité du caractère, à la constance des efforts, et surtout au titre d'incorruptible que le député d'Arras avait gardé.

Danton n'était pas seul en butte à l'opinion, le Gendre lui-même, le Gendre, ce farouche licteur de la révolution, naguère personnifiée en Danton, effrayé en secret du mouvement accéléré de la révolution, mais n'osant avouer sa terreur, se voyait réduit à repousser le reproche de modération par le souvenir de ses plus condamnables emportemens. Le Gendre avait beau faire, on devinait qu'il avait molli comme son maître. Un autre ami de Danton le compromettait bien davantage. Qui le croirait? L'orateur du 14 juillet, le procureur-général de la lanterne, s'était fait traiter d'aristocrate par Bréard, qui lui avait reproché, au sein de la Convention nationale, de ne fréquenter que des nobles, et d'avoir tenté de faire donner le commandement de l'armée du Nord à l'aristocrate Arthur Dillon. Camille avait voulu se justifier d'une accusation si dangereuse; mais Billaud-Varennes lui avait coupé la parole, en s'écriant : « Qu'on ne laisse pas Camille se déshonorer. »

Rejeté de la tribune, le spirituel pamphlétaire avait pris la plume, et sous le titre de lettre à Arthur Dillon, il avait publié un écrit semé d'imputations téméraires, et assaisonné du sel de la plus mordante ironie. Dans sa colère d'enfant, il disait à Cambon que son système ressemblait beaucoup à celui de Law, et ne valait pas mieux. Il attribuait la haine de Billaud contre Arthur Dillon, au mauvais tour que ce général lui avait joué en le menant au feu; il admirait le respect avec lequel Saint-Just portait sa tête comme un saint-sacrement. Camille couvrait de sarcasme Bréard, Delmas et Barrère, qu'il accusait de ne rien en-

tendre aux affaires publiques, et d'avoir laissé à la tête de nos armées, les Custine, les Biron, les Beauharnais, pour refuser les services d'un grand militaire, Arthur Dillon. Le pauvre Camille perdait la tête, car Dillon était malheureusement de la même trempe que les nobles que dénonçait son imprudent avocat. Par une singulière inconséquence, l'écrivain ajoutait : « L'ivresse des succès de la république nous entraîne dans des folies aussi étranges que celles de Louis XIV : il prenait ses généraux dans son antichambre ; nous croyons pouvoir prendre les nôtres dans les rues. » Ces dernières paroles sonnèrent très mal aux oreilles des révolutionnaires, qui regardaient Camille tout au moins comme une espèce de monomane mécontent de tout le monde, parce que l'on n'avait pas adopté un général de sa façon. Avec ce dévergondage d'esprit, Camille semait des divisions parmi les patriotes, que Robespierre cherchait à calmer et à réunir, en continuant à défendre Danton contre les exagérés. Singulier rapport entre ces deux hommes qui marchent tous deux à leur ruine sans le savoir, et par des moyens entièrement opposés : l'un en s'éloignant des regards de la multitude, en cédant le champ de bataille à ses ennemis comme à ses émules, et en disparaissant de la scène par degrés ; l'autre en restant toujours sous les yeux du peuple, en s'élevant à la dictature de l'opinion qui va le conduire au faîte du pouvoir ! Devenu membre du comité de salut public, le 27 juillet 1793, Robespierre n'en sortira qu'un an après pour aller à l'échafaud ; mais Danton l'y aura précédé.

Ce fut au milieu de ce triste commencement d'une fatale scission entre des membres du même parti, que les députés des assemblées primaires arrivèrent à Paris, avec le relevé des votes qui constatait la sanction donnée par le peuple entier à la nouvelle constitution. La Commune s'était chargée de leur procurer une réception toute fraternelle, et de leur montrer le spectacle de la concorde et de

la force qui en est la conséquence nécessaire. Chaumette, en assignant des logemens à ces ambassadeurs de la France, auprès de la capitale, avait placé des commissaires près d'eux, pour les préserver des piéges tendus à leur bonne foi par les malveillans, les escrocs et les courtisanes. L'arrêté rendu à ce sujet par le conseil général de la Commune, fermait toutes les maisons de jeu, les tripots, les lieux de débauches. La proclamation du département, qui partageait les sentimens du conseil général, est curieuse parce qu'elle porte l'empreinte de cette haine pour les riches, de cette austérité de principes, de ce rigorisme et de cette couleur de popularité qui caractérisaient l'époque. Des sujets d'hier, transformés eux-mêmes par la révolution, et dépouillant le vieil homme pour revêtir un nouveau caractère, un nouvel esprit, de nouvelles croyances et de nouvelles habitudes, prétendaient régénérer ainsi tout un peuple par des paroles, des lois et des exemples. L'Assemblée constituante, trempée tout entière dans les mœurs du siècle, n'avait point eu cette idée, qui du reste lui aurait paru voisine du ridicule; mais aussi on sait que les députés venus à la fédération de 1790, remportèrent plus d'un fâcheux souvenir de leur séjour dans la capitale.

Le premier mouvement des députés des assemblées primaires fut de demander aux Jacobins la permission de disposer de leur vaste salle aux heures qui ne seraient pas consacrées aux délibérations de la société : cette prière fut accueillie avec empressement. Bientôt les Jacobins ayant senti la nécessité de se réunir tous les jours, prièrent les délégués de venir s'entendre avec eux, moyen le plus propre à s'éclairer mutuellement sur ce qui restait à faire pour la république et pour la liberté. Les révolutionnaires montagnards n'étaient pourtant pas sans inquiétudes, car le bruit courait que les députés des assemblées primaires avaient l'intention de demander une amnistie en faveur

des Girondins. Tourmentée de cette préoccupation, oubliant à la fois les conseils de la prudence et les sentimens de fraternité que devait témoigner à des Français et à des frères, la Convention, sur la proposition de Bazire, autorisa son comité de sûreté générale à faire arrêter les commissaires suspects. Mais on avait cédé à de vaines alarmes; cette violation des lois d'une hospitalité offerte avec tant de faste, n'eut pas de suite fâcheuse. Touchés d'un accueil vraiment fraternel, et bientôt entraînés par l'enthousiasme contagieux des Jacobins, les commissaires en vinrent à partager leurs convictions profondes, et leur inébranlable résolution de tout immoler au salut public. On oublia la cause des Girondins et celle des généraux décrétés d'arrestation, pour ne penser qu'à la patrie.

Habiles à saisir l'occasion d'achever ce rapprochement des cœurs, et pressés de prouver que toute la France ne devait plus former qu'une seule et même famille, les autorités parisiennes indiquèrent une séance extraordinaire dans laquelle devait s'opérer la réconciliation générale de toutes les parties de la république. Cette séance eut lieu le 6 août, à l'évêché, dans la salle même où les chefs du peuple l'avaient appelé à l'insurrection contre la Convention nationale, ou plutôt contre la Gironde. A cette solennité civique, le maire Pache, Chaumette, procureur de la Commune, Hébert, Dobsent, frappés par la commission des douze, enfin la municipalité tout entière, représentèrent la ville de Paris aux yeux des huit mille envoyés des assemblées primaires. De part et d'autre on se rendit une éclatante justice; la Commune déclara au nom de la capitale, qu'elle n'avait jamais eu l'intention d'usurper les droits des départemens et de méconnaître les immenses services qu'ils avaient rendus à la chose publique; les commissaires avouèrent à leur tour que Paris avait été calomnié. Ces explications ayant été accueillies avec transport, on se donna mutuellement l'accolade fraternelle. Encore

tout échauffés par cette effusion des cœurs, les députés des assemblées primaires ayant à leur tête les autorités de Paris, se rendent à la barre de la Convention, qui se hâte de les admettre et d'accorder la parole à leur interprète. Son discours, destiné à raconter la grande scène de la réconciliation générale, se terminait par ces mots : « Dussent les intrigans et les royalistes en crever de dépit, nous vivrons et nous mourrons Montagnards. *Vive la république! Vive la Convention!* » Les députés répondent en répétant ces cris de patriotisme ; tous agitent leurs chapeaux et se précipitent dans les bras les uns des autres. Les tribunes et les spectateurs s'associent à ce mouvement d'enthousiasme. Cette séance terminée, les commissaires défilent dans la salle, en chantant, sur l'air de la Carmagnole, des couplets en l'honneur de la Montagne et contre les Girondins. Ils se portent ensuite à la société-mère, où l'on rédige une adresse aux départemens, pour les éclairer et leur annoncer l'union indissoluble des Jacobins avec leurs frères des départemens. L'adresse est adoptée avec enthousiasme; bientôt une foule d'orateurs se précipitent à la tribune ; les têtes s'exaltent, les motions les plus violentes se succèdent avec rapidité ; la société tout entière va se laisser entraîner ; Robespierre voit le péril et monte à la tribune. Des applaudissemens unanimes accueillent l'orateur, dont la seule présence excite une grande attention. Il parle enfin. Après avoir commencé par féliciter les départemens d'avoir encore une fois sauvé la France, en donnant au milieu de la capitale le spectacle de l'union et de la réconciliation générale, il les invite au calme et à l'énergie que les circonstances exigent, vertus qui ne doivent pas plus abandonner des républicains le jour d'un triomphe que le lendemain d'une défaite. « Défions-nous, dit-il, des mouvemens qui pourraient nous entraîner à des désordres. On voudrait dans ce moment amener une disette factice, et causer un tumulte ; on voudrait porter le peuple à l'excès pour en

disperser les munitions, ou y mettre le feu, comme il vient d'arriver en plusieurs villes. Enfin on ne renonce pas à commettre encore un événement dans les prisons, pour calomnier Paris, et rompre l'union qui vient d'être jurée. Défiez-vous de tant de piéges, soyez calmes et fermes, envisagez sans crainte les dangers de la patrie, et travaillons tous à la sauver. »

Au milieu d'une effervescence extrême, lorsque tous les esprits vont s'emporter au-delà de toutes les bornes, un homme qui a le courage de venir parler avec autorité le langage de la raison, rend un service immense. Chacun sentit la portée des paroles de l'orateur; il fut couvert d'applaudissemens qui étaient des témoignages de reconnaissance et d'admiration. Pourquoi Danton négligeait-il de pareilles occasions d'accroître son ascendant légitime en servant la république?

Rien de plus sage que les conseils de Robespierre, car la France se trouvait dans la situation la plus critique. Ce jour-là même, la disette était grande dans la capitale, et le peuple mourait de faim au milieu de l'abondance d'une récolte nouvelle. Mais quelles que fussent les conséquences de cette disette factice et momentanée qui fournissait tant de ressources aux funestes manœuvres des agitateurs, d'autres dangers non moins imminens et plus graves menaçaient l'existence même de la république.

Renfermée dans le camp de César, l'armée du Nord, forte seulement de trente-cinq mille combattans, sous les ordres provisoires du général Kilmaine, attendait le choc de toute l'armée alliée qui s'était réunie, après la prise de Condé et de Valenciennes. On n'était pas sans crainte sur les troupes républicaines qui regrettaient hautement Custine. A la vérité, Carnot, devenu membre du comité de salut public, en remplacement de Thuriot, avait envoyé René Levasseur pour apaiser cette espèce d'émeute mi-

litaire; mais ce hardi et zélé Montagnard n'avait trouvé partout que le silence dédaigneux d'une colère qui est près d'éclater : aucun de nos soldats n'avait salué le représentant par le cri de leur enthousiasme habituel, *de vive la république*! Levasseur, enfin, eut besoin de toute sa fermeté pour faire rentrer dans le devoir le camp de César. Cette position, quoique défendue à ses extrémités par deux places fortes, Cambray et Bouchain, protégée sur son front par le cours de l'Escaut, pouvait néanmoins être enveloppée facilement. Que l'armée qui la défendait fût défaite, les alliés arrivaient à Paris, sans rencontrer aucun obstacle. Le 7 août, les ennemis menacèrent de toute part le camp français. Le duc d'York, chargé d'entourer l'aile droite, se présenta devant Cambray, et rappelant au général Declaye le sort de Valenciennes, il le somma d'ouvrir ses portes. Le chef républicain répondit comme il le devait; mais le même jour, à la tête de quarante mille soldats, le duc de Cobourg arriva en présence des Français sur l'autre rive de l'Escaut. Tout pouvait être perdu, si, laissant un corps pour observer Cambray, le duc d'York se fut porté rapidement sur les derrières de notre armée. Kilmaine sentant tout ce que sa situation avait de critique, résolut d'en sortir par une marche rétrograde, et d'aller se placer au-delà de la Scarpe, entre Arras et Douai, dans une position presque parallèle à celle qu'il occupait. Le général réussit de telle sorte à opérer ce mouvement habile, qu'au moment où les alliés se préparaient à écraser nos troupes, elles s'établissaient dans le camp de Gavarelle, où la Scarpe nous protégeait, tandis que nos ailes se trouvaient couvertes par Arras et Douai. Alors, à travers l'espace vide que la retraite de Kilmaine venait de faire, les alliés lancèrent en avant leurs éclaireurs et leur cavalerie légère; des partis ennemis vinrent jusque sous les murs de Péronne et de Saint-Quentin, à trente lieues de Paris. On se souvient

des clameurs qui s'élevèrent de toute part quand Dumouriez s'obstinait dans la résolution de tenir au camp de Sainte-Menehould ; les mêmes cris retentirent contre le général Kilmaine, qui venait pourtant de sauver sa faible armée, en protégeant la capitale elle-même. Malgré les clameurs de l'opinion, les nouvelles des revers des légions républicaines étaient hautement annoncées. Le comité de salut public osait les avouer sans détour à la foule malheureuse et épouvantée qui se disputait chaque jour un morceau de pain à la porte des boulangers. La situation était affreuse pour tous : les employés et les rentiers, également malheureux, ne recevaient réellement que le sixième de leurs traitemens ou de leurs revenus sur l'état ; les créanciers perdaient leur fortune par suite des remboursemens qu'on leur faisait avec une monnaie d'un cours forcé, que le débiteur offrait sans pudeur en échange de l'argent qu'il avait reçu. Les marchands, à leur tour, se trouvaient dans la plus rude alternative : se ruiner pour livrer leurs marchandises au prix fixé par la loi, en échange d'une monnaie tellement discréditée, que 6 francs en assignats ne représentaient qu'un franc espèce métallique ; ou s'exposer à être proscrits pour avoir refusé de vendre, voilà leur position dans la cité. Le peuple, dénué de presque tout, et ne voyant de cause à sa misère que dans l'avarice du marchand, poursuivait sous les redoutables noms d'accapareurs ou d'affameurs publics, les détenteurs d'objets de première nécessité.

Vainement la Convention avait voulu maintenir par ses décrets la valeur nominale des assignats, vainement elle avait fixé le prix des marchandises : les assignats tombaient de jour en jour, de jour en jour aussi la rareté des marchandises s'accroissait avec la baisse du signe. D'ailleurs, les biens dont la vente devait diminuer la masse des assignats en circulation ne remplissait pas le but de la loi, parce que la crainte de l'avenir avilissait la valeur de ces pro-

priétés. En même temps, les nouveaux acquéreurs, manquant de fonds pour exploiter, et les levées considérables d'hommes ayant enlevé beaucoup de bras à l'agriculture, il existait réellement quelque déficit dans les récoltes. Cependant les denrées ne manquaient pas en France, mais on éprouvait une pénurie due aux circonstances que nous venons d'expliquer, et particulièrement à la loi même, qui, toute nécessaire, tout indispensable qu'elle fût, n'en violait pas moins la nature des choses. Il ne faudrait pas conclure de cette explication naturelle que quelques capitalistes ne profitassent pas des circonstances pour d'odieuses spéculations. L'ancien régime et ses désordres en administration comme en finances nous avaient transmis un certain nombre de ces hommes sans pudeur et sans âme qui ne pensent qu'à s'engraisser aux dépens du peuple et à s'enrichir au milieu de ses souffrances. Mais, soit respect de l'opinion, soit frayeur des sévérités de l'époque, on ne citait guère alors que le baron de Batz, l'ancien fournisseur de Dumouriez, le trop fameux abbé d'Espagnac et quelques uns de leurs pareils. A côté d'eux, et sans mériter le nom de sangsues publiques, venaient se ranger d'autres hommes non dévoilés encore, mais que de grands besoins à satisfaire et l'amour de l'argent, passion funeste et contagieuse qu'ils avaient laissé germer dans leur cœur, allaient entraîner à de coupables manœuvres. C'étaient l'énergique Chabot, d'autant plus dissolu qu'il avait appartenu à une règle plus austère; les deux Frey, devenus ses beaux-frères et tous deux chassés de leur patrie pour leurs opinions révolutionnaires; Julien de Toulouse, et Fabre d'Églantine, habitué aux mauvaises ressources par le désordre et la détresse. A cette liste de suspects, quelques révolutionnaires ombrageux, et mécontens de ses liaisons, osaient ajouter Danton. Danton avait pu recevoir de la cour des sommes d'argent dont il faisait une si large part aux patriotes; il avait pu commettre des dilapidations en

Belgique, avec Lacroix; mais exempt des vils et ténébreux calculs de la cupidité, il avait des entrailles pour le peuple et n'aurait jamais conçu la pensée de spéculer sur sa misère.

Pour achever la peinture de notre situation, il faut dire que le gouvernement, aussi pauvre que le peuple, ne sachant comment le nourrir, privé en outre de la ressource d'une nouvelle émission d'assignats, qui auraient achevé d'avilir cette monnaie, manquait à la fois d'argent et de moyens de s'en procurer. C'est cependant au milieu d'une ville en proie à de telles alarmes et d'un peuple affamé, que la Convention nationale ne craignait pas de célébrer l'anniversaire de la fameuse journée du 10 août, dans une fête nationale, l'acceptation de la constitution de 1793 par les Français.

Le 9 Gossuin vient apporter à la Convention le rapport sur le recensement des votes. A l'exception de Marseille, alors en contre-révolution, de la Vendée, soulevée par le fanatisme religieux, et d'un district de Lons-le-Saulnier, où des agens de l'étranger égaraient les esprits, les quarante-quatre mille assemblées primaires de la république ont accepté la Constitution. La seule commune de Saint-Donan, faisant partie du canton de Plouvara, département des Côtes-du-Nord, a demandé le fils de Louis XVI pour roi et le rétablissement du clergé. Dans toutes les autres assemblées primaires, la déclaration des droits de l'homme et l'acte constitutionnel ont été lus, relus et discutés avec calme; la presque totale unanimité des suffrages a consacré le nouveau pacte social. Le rapporteur fait même remarquer que dans la Vendée, des communes environnées par les rebelles ont donné une acceptation unanime, et qu'au nord, les citoyens du Quesnoy, n'ayant plus qu'une porte de libre, en ont profité pour informer la Convention qu'ils viennent d'accepter la constitution à l'unanimité, et que les canons de

leurs remparts ont annoncé cette nouvelle aux ennemis.

Le lendemain dès quatre heures du matin les autorités parisiennes, les envoyés des assemblées primaires, les sociétés populaires et le peuple lui-même se réunissent sur la place de la Bastille, autour de la Fontaine de la Régénération. Cette fontaine est formée par une statue colossale de la Nature qui, pressant ses mamelles, verse une eau abondante et pure dans un vaste bassin. Aux premiers rayons du soleil, après une décharge d'artillerie suivie de chants harmonieux qui annoncent le commencement de la cérémonie, Hérault de Séchelles, président de la Convention, placé devant la statue, objet des religieux hommages du peuple, adresse à la Nature quelques paroles d'une haute énergie. Après cet hommage à la mère commune des nations, Hérault puise avec une coupe d'or dans la fontaine républicaine de l'eau qu'il répand sur le sol; il boit ensuite, et transmet la coupe au doyen des assemblées primaires; ce vieillard, en la recevant des mains du président, lui adresse ces paroles : « Je touche aux bords du tombeau, mais en pressant cette coupe de mes lèvres, je crois renaître avec le genre humain. » Un autre s'écrie : « Bien des jours ont passés sur ma tête, celui-ci est le plus beau. » La coupe passe successivement à tous les envoyés, qui semblent y puiser des mouvemens pleins d'éloquence. Les acclamations du peuple et le bruit du canon, répondent à la voix de chacun des orateurs que la coupe inspire tour à tour.

Le cortége alors prend sa marche vers les boulevarts. En tête s'avancent les sociétés populaires précédées d'une bannière où se montre un œil ouvert sur deux nuages qu'il pénètre et qu'il dissipe, emblème de la surveillance du citoyen et du magistrat occupés tout entiers du salut de la patrie en danger. A ces sociétés succède la Convention dont chaque membre tient à la main un bouquet de fruits et d'épis de blé, tandis qu'au milieu d'elle, huit de leurs col-

lègues portent l'acte de la constitution et les tables où sont écrits les droits immuables de l'homme.

Autour de la représentation nationale sont répandus quatre-vingt-six doyens des députations, unis par un cordon tricolore, portant un rameau d'olivier, gage de réconciliation, et une pique du faisceau national que doit former toute la France.

Vient ensuite un groupe immense composé de citoyens et de fonctionnaires confondus ensemble sans aucune distinction. A côté du maire en écharpe, du juge en costume, des ministres, se trouvent des ouvriers avec les instrumens de leurs diverses professions, qui n'auraient pas osé paraître jadis dans une fête, mais qu'on honore aujourd'hui comme des signes de travail et de production.

Au milieu de cette partie du cortége, image de la plus touchante égalité, s'avancent ensuite sur un plateau roulant les élèves des sourds et muets; près d'eux apparaissent, portés dans de blanches barcelonnettes, les nourrissons de la maison des enfans-trouvés; ce spectacle attendrit tous les cœurs. Sur une charrue devenue un char de triomphe, un vieillard vénérable et son épouse, traînés par leurs propres enfans, offent dans un tableau vivant l'histoire à jamais célèbre de Biton et Cléobis conduisant ainsi leur mère au temple. Ensuite huit chevaux blancs, ornés de panaches, traînent dans un char l'urne où sont déposées les cendres des braves qui sont morts pour la patrie. Des guirlandes et des couronnes, les parfums de l'encens qui brûle dans des cassolettes, un cortége de parens, le front orné de fleurs, une musique guerrière, semblent ôter à la mort ce qu'elle a de funèbre et la cacher sous les brillantes couleurs de la gloire.

A une certaine distance de tous ces objets dignes de respect et d'amour, roulent des tombereaux chargés de débris de sceptres, de couronnes, d'armoiries et de tapis semés de fleurs de lis. Arrivé sur la place de la Révolu-

tion, le cortége s'arrête. Les vieilles insignes de la royauté et de la féodalité sont jetées dans la flamme, tandis que le président de la Convention déchire le voile qui cachait une statue de la Liberté. A peine apparaît-elle sous les traits d'une belle femme assise et tenant une pique à la main, que des acclamations unanimes la saluent. Le canon répond à la voix du peuple. Au moment même des milliers d'oiseaux, ornés de banderolles et rendus à la liberté, vont porter de toutes parts la nouvelle du grand jour de l'affranchissement de la terre.

Le cortége reprend sa marche, et défile dans la place des Invalides, en face d'une statue colossale, qui représentait le peuple terrassant le fédéralisme. Enfin on parvient au champ de Mars, dont un peuple immense couvrait les talus, comme à la fédération de 1790. La Convention nationale, les quatre-vingt-six doyens des départemens, les envoyés des assemblées primaires, viennent se ranger sur les gradins de l'autel de la patrie. Alors le plus âgé des doyens monte au point le plus élevé avec le président Hérault de Séchelles qui, d'une voix forte et imposante, proclame le recensement des votes des assemblées primaires, et ajoute :

« Français, vos mandataires ont interrogé dans les quatre-vingt-sept départemens votre raison et votre conscience sur l'acte constitutionnel qu'ils vous ont présenté. Quatre-vingt-sept départemens ont accepté l'acte constitutionnel; jamais un vœu plus unanime n'a organisé une république plus grande et plus populaire. Tandis que nous constituons la France, l'Europe l'attaque de toutes parts. Jurons de défendre la constitution jusqu'à la mort; la république est éternelle. » Un million de voix font entendre ces cris : *Oui! oui! nous jurons de la défendre!* Des salves d'artillerie, répétées sans intervalle, augmentent l'enthousiasme général qu'accroît encore le spectacle des quatre-vingt-sept commissaires des départemens qui

s'avancent vers le président l'un après l'autre, et remettent dans ses mains leurs piques dont il forme un seul faisceau, qu'il noue avec un ruban tricolore. La cérémonie se termine par un dernier tribut aux cendres des martyrs de la liberté, déposées par le président Hérault de Séchelles dans le temple de l'Immortalité.

Pendant cette solennité nationale, le peuple tout entier, oubliant ses douleurs, laissa éclater un enthousiasme qui avait un caractère particulier de force. C'était devant la perspective de tous les sacrifices et de toutes les souffrances, c'était en face des plus grands périls que les citoyens prononçaient le serment de vivre et de mourir libres; et aucun ne se dissimulait que demain peut-être sonnerait l'heure de sceller de son sang la promesse qu'il venait de jurer sur l'autel de la patrie. Jamais aucune fête publique n'avait gravé de plus profondes impressions dans les cœurs. Napoléon qui, quoique jeune encore, avait dans l'esprit tout le sérieux de la maturité, fut alors saisi de l'enthousiasme général; parvenu au faîte de la fortune, et malgré tous les grands spectacles offerts à ses regards, il a déclaré que jamais il n'avait vu une fête plus imposante. C'est peut-être dans cette fête, empreinte d'un si grand caractère, par le génie de David en harmonie avec le génie de la révolution, que sa pensée conçut pour la première fois tout ce qu'on pouvait attendre et obtenir des Français. Nous allons voir bientôt comme la Convention profitera de l'impulsion qu'ils venaient de recevoir dans l'une des plus mémorables journées de la révolution.

Au reste la constitution de 1793, à peine adoptée, fut aussitôt déposée dans une espèce d'arche au sein de la Convention qui l'avait donnée au peuple comme un monument qui consacrait ses droits, mais non comme une charte qui pût être lancée à l'aventure, au milieu des dangers publics, ainsi qu'un vaisseau qu'on enverrait à sa ruine, en le fai-

sant sortir du port pendant une furieuse tempête. On pourrait regarder tout ce qui venait de se passer comme une déception ; et, sans doute, un certain nombre de commissaires et beaucoup d'autres citoyens crurent de bonne foi que la France allait vivre sous le régime constitutionnel. Mais cette confiance ne pouvait pas entrer un moment dans des esprits qui avaient examiné attentivement notre situation; aussi les départemens eux-mêmes ne se plaignirent pas qu'on les eût trompés, ils ne se montrèrent même pas surpris lorsqu'ils virent qu'on avait ajourné la mise en activité de la constitution. Tout le monde sentit qu'il y avait impossibilité matérielle à l'accomplissement du vœu général.

Saint-Just avait résumé toutes les idées à ce sujet en peu de paroles : « Dans les circonstances où se trouve la république, la constitution ne peut être établie; on l'immolerait par elle-même. Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer. »

La promulgation de la constitution avait été un trait de la plus habile politique, sa suspension fut un décret de la raison et de la nécessité; l'une et l'autre ordonnaient également à la Convention nationale de ne point déserter la révolution en travail du salut d'un empire. Aussi les Jacobins, tous remplis de la même conviction, n'hésitaient pas à demander que l'Assemblée ne cessât point de tenir les rênes du gouvernement jusqu'à ce que la défaite de tous ses ennemis au dedans et au dehors, permît d'établir le règne de l'ordre constitutionnel. Robespierre saisissant avec ardeur l'occasion d'assurer le triomphe de cette idée qu'il nourrissait depuis long temps, obtenait les applaudissemens unanimes des commissaires des départemens qui l'entourèrent en s'écriant : Qu'ils avaient juré de demeurer réunis et de rester à leur poste jusqu'à ce que la Convention eût pris des mesures de salut public. Audouin, gendre de

Pache, prend ensuite la parole pour proposer de demander l'arrestation des suspects, et la levée en masse. De là sortit une pétition de la plus haute énergie, par laquelle les mêmes commissaires priaient l'assemblée de poursuivre les travaux, de n'accorder nulle trève aux ennemis de la chose publique, d'arrêter les suspects, de les envoyer combattre aux frontières, tandis que derrière eux serait le peuple prêt à les immoler s'ils reculaient.

Cette adresse accueillie avec faveur par la Convention, donne lieu à plusieurs propositions qui enchérissent les unes sur les autres. Garnier veut que tous les chevaux de luxe servent à monter les cavaliers de la république, et que les aristocrates avec leurs équipages n'insultent plus à l'égalité. Fayolle appuie la demande de l'arrestation des suspects. Lecointre de Versailles opine pour que la femme de Louis Capet soit jugée sous huitaine, comme la plus coupable de tous.

Couthon ne voit que la souffrance du peuple et propose que tous les grains soient mis sous la main de la nation à la charge par elle de les payer au prix fixé par la loi, et de les distribuer également à toutes les familles, suivant le nombre de têtes.

A cet orateur succède Danton : « Les députés des Assemblées primaires viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la terreur contre les ennemis de l'intérieur, répondons à leurs vœux. Non, s'écrie-t-il, point d'amnistie à aucun traître, sachons mettre à profit cette mémorable journée. Il faut se lever en masse sans doute, mais avec ordre; je demande l'arrestation des hommes vraiment suspects, mais que cette mesure s'exécute avec plus d'intelligence que jusqu'à présent. Ne proposez pas qu'on mène les suspects à l'ennemi, ils seraient plus dangereux qu'utiles dans nos armées. Je demande que la Convention décrète qu'elle investit les commissaires des assemblées primaires du droit de dresser l'état des armes, des subsistances, des

munitions, et de mettre en réquisition quatre cent mille hommes contre nos ennemis du nord. »

A cette énergique harangue qui avait électrisé tous les cœurs, Robespierre ajoute des propositions plus sévères contre les conspirateurs et les traîtres, contre les agens de Pitt qu'il accuse de tous les maux de la république; il veut le prompt jugement de Custine, une marche plus rapide dans le procès contre les Girondins proscrits et arrêtés, enfin le remplacement de tous les administrateurs contre-révolutionnaires. L'Assemblée adopte une partie de ces propositions; mais elle renvoie au comité de salut public le projet de la levée en masse, comme une mesure trop grave pour être adoptée d'enthousiasme.

Mais pendant qu'on délibérait avec une sage lenteur sur une si grande résolution, les Jacobins, les sections, le conseil général, de concert avec les envoyés des assemblées primaires, demandaient qu'elle fût adoptée sur-le champ. Lever le peuple n'était pas difficile, mais une fois debout il fallait l'habiller, l'équiper, lui donner des armes, et surtout assurer sa subsistance.... Que de méditations, que d'efforts, que de lumières et de courage ne demandait pas la tâche difficile de créer à la fois tant de ressources? Avant tout, il fallait réunir entre quelques mains fortes et habiles, les élémens du pouvoir que la jalousie républicaine avait disséminés de manière à paralyser presque toute l'action du gouvernement. « Le vaisseau de l'état doit avoir un gouvernail, s'écrie Danton! nous n'aurons de succès que lorsque la Convention, se rappelant que l'établissement du comité du salut public est une conquête de la liberté, donnera à cette institution l'énergie et le développement dont elle peut être susceptible. Pourquoi n'établirions-nous pas un gouvernement provisoire, qui seconde par de puissantes mesures l'énergie nationale..... Soyons terribles, et faisons la guerre en lions.... Donnez cinquante millions au comité de salut public, une immense

prodigalité pour la cause de la liberté est un placement à usure.....» Placer trop de fonds dans les mains du comité, c'est l'exposer à être calomnié, lui objectait la défiance républicaine:

« Ce n'est pas être homme public, que craindre la calomnie, répondait Danton; aujourd'hui la question est de savoir s'il est bon d'adapter une manivelle à la grande roue. Je déclare cependant, puisqu'on a laissé sur moi tout le poids de la discussion, que je n'accepterai jamais de fonctions dans le comité; j'en jure par la liberté de ma patrie !....»

Les jours suivans, le comité de salut public présenta un rapport assez vague et des proclamations dénuées de chaleur. Danton les combattit et réclama de nouveau des mesures énergiques. C'est dans cette circonstance qu'osant dire impunément les mêmes choses, qui, dans la bouche de Drouet, avait excité l'horreur de la Convention nationale, il s'écriait : « Le comité n'a pas dit que si la France était vaincue, les riches seront les premières victimes; il n'a pas dit que les patriotes vaincus déchireront et incendieront cette république, plutôt que de la laisser passer aux mains de ses insolens vainqueurs.... La Convention tient dans ses mains les foudres populaires; qu'elle en fasse usage et les lance à la tête des tyrans. » Après une si véhémente explosion de l'ame volcanique du tribun, les nouveaux projets de loi furent renvoyés une seconde fois au comité. Pendant le cours de ces débats, les délégués des assemblées primaires se présentèrent encore devant les représentans du peuple pour réclamer définitivement non une levée partielle, mais la levée en masse. « En révolution, disaient-ils, toute demi-mesure est mortelle. La nation entière serait plus facile à ébranler qu'une partie des citoyens !

« Si vous demandez cent mille soldats, vous ne les trouverez pas; mais des millions d'hommes répondront à un ap-

pel général. Représentans, décrétez que le tocsin de la liberté sonnera à jour fixe dans toutes les communes de la république. Qu'elles tremblent les cohortes des despotes! une multitude innombrable de bras dirigés par la vengeance et la justice vont s'élever contre elles.... la foudre populaire, sagement dirigée sur tous les points de la république, frappera de mort et les tyrans et les esclaves. »
La Convention entraînée par ce langage qui lui semblait être l'expression des vœux de la France, ordonna au comité de lui faire, séance tenante, un rapport sur la levée en masse; quelques instans après, le comité présenta le projet de décret suivant, qui fut adopté d'enthousiasme.

« Art. 1er. Le peuple français déclare, par l'organe de ses représentans, qu'il va se lever tout entier pour la défense de sa liberté et de sa constitution, et pour délivrer enfin son territoire de ses ennemis.

« Art. 2. Le comité de salut public présentera demain le mode d'organisation de ce grand mouvement national. »

Il fallut plusieurs jours au comité pour régulariser les mesures particulières propres à donner au principe décrété toute l'extension et toute la vigueur d'exécution nécessaires. Enfin, le 23 août, Barrère, après un rapport plein d'énergie, de sagesse et d'éloquence, proposa un décret dont voici les principales dispositions : Tous les Français sont en réquisition permanente. Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances, les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfans mettront le vieux linge en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques, pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la république.

Les maisons publiques seront converties en casernes, les places publiques en ateliers. Le sol des caves sera lessivé

pour en extraire le salpêtre. Les armes de calibre seront remises à ceux qui marcheront à l'ennemi. Les chevaux de selle sont requis pour la cavalerie, ceux de trait pour le train.

Le comité de salut public prendra toutes les mesures nécessaires pour établir une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, dont l'établissement central doit être à Paris.

Des représentans du peuple seront envoyés dans les départemens pour veiller à l'exécution de la présente loi; ils seront revêtus de pouvoirs illimités.

La levée sera générale. Les citoyens non mariés, ou veufs sans enfans, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers.

Pour rassembler des subsistances en quantité suffisante, les fermiers et régisseurs des biens nationaux verseront dans le chef-lieu de leur district respectif, en nature de grains, le produit de ces biens. Les propriétaires, fermiers et possesseurs de grains, seront requis de payer en nature les contributions arriérées, même les deux tiers sur celles de 1793. Ce décret, porté dans les départemens par des courriers extraordinaires, y causa un enthousiasme unanime. D'un bout de la France à l'autre, les citoyens, saisis du même esprit de confiance, s'écrièrent que la patrie était sauvée. Elle l'était effectivement, parce qu'une loi de génie et d'audace venait de s'emparer de la nation, en lui demandant ce qu'elle aime surtout à faire, des prodiges qui mettent au défi son courage et le sentiment intime qu'elle a de sa puissance pour triompher des obstacles. Et dès l'abord éclata devant nous un symptôme remarquable du succès. Autant la levée des trois cent mille hommes avait été orageuse et difficile, autant la réquisition générale s'exécuta sans trouble et sans effort. Ce n'était pas le jeune enthousiasme des volontaires de 1792, volant au péril avec l'instinct belliqueux de notre

nation, et le premier élan de la liberté, c'était l'obéissance dévouée, c'était le désir immense de sauver la patrie; d'ailleurs comme la loi n'accordait d'exemption à personne, chacun accourait avec joie remplir un devoir imposé à tous. Le danger était cent fois plus grand qu'après la trahison de Dumouriez et les revers qui la suivirent de si près; cependant il ne régnait point parmi nous ces profondes inquiétudes, cette poignante anxiété, cette tristesse du vrai patriotisme qui troublaient et déchiraient les cœurs au temps de la défaite de Neerwinden. La sombre couleur de cette époque n'attristait point l'horizon de la France. Le peuple avait une foi calme et courageuse en lui-même, et ses chefs, qui le sentaient tout entier désormais dans leurs mains, ne doutaient pas un moment que l'Europe ne fût vaincue par lui.

Voyons maintenant comment la Convention rapporta tout à son grand but, et comment elle compléta les mesures héroïques que lui avaient inspirées les dangers de la France. Sur la demande de Robespierre, la loi prescrivit aux représentans en mission extraordinaire, d'épurer les états-majors, ainsi que toutes les administrations civiles et militaires. Un camp fut décrété entre Paris et les nouvelles positions occupées par nos troupes du Nord. Le comité ordonna l'incendie de la Vendée, il autorisa les représentans à faire sonner le tocsin, et à opérer une levée générale dans les départemens voisins, qui devait achever le plus promptement possible une guerre impie. En même temps, on réunissait une armée révolutionnaire pour assurer l'exécution de toutes les lois rendues pour le salut de l'état; on envoyait des troupes dans l'Ouest et à Lyon, et l'on mettait à la disposition du ministre toutes les cloches pour servir à la fabrication des canons. A ces mesures de salut public se joignaient des mesures d'opinion; c'est ainsi que l'on prononça la déportation de la famille des Bourbons, excepté les deux enfans de Louis XVI, qui devaient res-

ter en otages; et Marie-Antoinette réservée à paraître devant le tribunal révolutionnaire; c'est ainsi que dans un mouvement de colère contre les rois alliés, et pour abolir en France tous les vestiges de la royauté, on ordonna que les tombeaux de Saint-Denis seraient brisés, et les matières précieuses qu'ils contenaient portées à la monnaie. Cette spoliation immorale, cette violation sacrilége fut exécutée par quelques individus, avec un raffinement de zèle et de plaisir qui durent faire comprendre aux représentans de la France qu'il ne faut jamais remuer les mauvaises passions cachées au fond du cœur des hommes.

Sur la proposition de Danton, que le danger rendait attentif comme Robespierre à tout ce qui portait quelques dommages au pays, la Convention, voulant empêcher que les forces requises au nom de la loi ne se séparassent avant l'anéantissement des ennemis de la république, décréta que tout citoyen qui quitterait ses drapeaux sans avoir été remplacé, serait puni de mort.

Averti en outre par des lettres surprises et par les malheurs arrivés à la voilerie de Lorient, à Huningue et dans plusieurs parcs d'artillerie, que Pitt avait résolu de faire incendier nos établissemens militaires, elle ordonna à des commissaires choisis exprès dans son sein pour cette mission, de prendre toutes les mesures de surveillance et de précaution propres à conjurer de nouveaux désastres. Tout en déplorant la fatalité qui nous obligeait à mettre en oubli pour quelque temps les droits de l'humanité et les principes d'hospitalité que nous avions proclamés, Garnier de Saintes proposa un décret qui ordonnait d'expulser les étrangers nés sur le territoire des puissances avec lesquelles la France était en guerre. Le projet exceptait les artisans, les ouvriers, les étudians et tout homme qui aurait antérieurement donné des preuves de civisme. Bréard fit substituer à cette mesure la mise en arrestation dans des maisons de justice.

Tous ces actes de rigueur, qui atteignaient nécessairement beaucoup d'innocens, n'étaient dans le fait que de faibles représailles opposées aux mesures prises par les rois de l'Europe envers les Français établis chez eux, qu'ils avaient à la fois chassés et dépouillés de leurs possessions avec la dernière indignité. Des correspondances interceptées, des lettres dont la découverte était due au hasard, avaient révélé les plus affreuses machinations de la part de Pitt, dont la haine ne connaissait rien de sacré. Sous les auspices de ce pervers conseiller, le gouvernement de la Grande-Bretagne ordonnait à ses agens secrets, en France, l'accaparement de toutes les matières de première nécessité, la ruine complète de notre système financier, basé sur les assignats; il osait même recommander l'incendie et l'assassinat. La Convention, qui avait déjà déclaré que ce ministre était l'ennemi du genre humain, rendit un décret éminemment juste, moral et politique, pour flétrir aux yeux du monde entier et même à ceux du peuple anglais, une si odieuse violation du droit des gens et de tous les principes conservateurs de la civilisation.

Au milieu de tous les décrets que nous venons de rapporter, Cambon présenta un nouveau rapport sur nos finances et sur l'état de la fortune publique.

La première partie du rapport du comité des finances devait nécessairement regarder la dette, pour en établir le montant véritable, pour séparer les anciens titres valables de ceux qui ne l'étaient plus, pour parvenir à uniformiser, à républicaniser la dette, mesure la plus sage et de la plus habile politique, il avait fallu un travail immense. Cambon, qui s'y était livré, proposa la formation d'un grand livre qui serait dit : *Grand livre de la dette nationale.* Tous les créanciers de l'état devaient obtenir une inscription qui deviendrait leur titre, et à cet effet chacun d'eux reçut l'invitation de faire remettre, dans un délai déterminé, les pièces qui constataient ses droits. La législation

punissait le faux de dix ans de fers; elle déclarait nulle la créance qui serait présentée pour être inscrite au-delà du terme de rigueur qui était fixé à un an. Selon Cambon, outre que ce mode avait l'avantage d'établir l'ordre et l'unité dans le dédale des créances sur l'état, il servait admirablement à confondre les anciennes dettes avec les nouvelles. « Je défierais bien monseigneur le despotisme, s'il ressuscitait, de reconnaître son ancien créancier. »

Le système habilement conçu par Cambon avait encore le double mérite d'éteindre le taux usuraire de quelques anciens prêts faits à la royauté et de ramener tous les capitaux au même intérêt, à cinq pour cent. Un créancier d'une somme de 1,000 fr., si son titre était reconnu valable, se trouvait inscrit sur le grand livre pour une rente de 50 fr. Il y avait dans cet arrangement une grande violation de la foi publique et des droits de la propriété. Toutefois cette injustice ne frappait que des hommes qui, abusant de la position déplorable où les règnes précédens avaient mis le trésor royal et des besoins sans cesse renaissans d'une cour dissipatrice, avaient profité des embarras de nos finances pour faire leurs fortunes particulières.

D'ailleurs en constituant une rente fixe et certaine, Cambon laissait ainsi le capital entre les mains du gouvernement et n'exposait pas l'état à des remboursemens subits et forcés. Mais si la situation de la France venait à faire baisser la rente au-dessous de sa valeur, quel parti prendre, vous, disaient les adversaires du financier révolutionnaire; alors répondait-il, l'état se hâterait d'acheter sur la place les inscriptions avec un gain reél.

Le projet de Cambon révélait un grand progrès dans la science financière, et se trouvait bien supérieur à tout ce qui avait été conçu jusqu'alors en France sur la même matiere. Dans ce plan rempli de nouveautés sages et hardies, le rapporteur du comité proposait de respecter les droits des créanciers étrangers. Reconnaissant que les

assignats n'avaient pas cours au-delà de nos frontières, il annonçait que tous les prêts faits à l'état par des gens qui n'étaient pas Français, seraient remboursés en numéraire aux époques et aux termes antérieurement fixes. En même temps, pour alléger la position des communes qui avaient contracté des dettes qu'elles se trouvaient dans l'impossibilité d'acquitter, Cambon annonçait que le gouvernement classerait ces dettes parmi les créances de l'état, après qu'il aurait reçu des communes débitrices la remise d'une valeur, en propriétés communales, égale à la somme totale de l'argent qui leur avait été prêtée.

Ainsi réglée, la dette nationale se trouva former une masse de deux cents millions; mais, comme il ne semblait pas juste de la laisser en dehors de tout impôt, on la réduisit d'un cinquième, ce qui portait à cent soixante millions la rente annuelle à servir.

La Convention reconnaissante se hâta de donner sa sanction à ce beau et consciencieux travail qui lui fournit de nouvelles facilités pour contracter des emprunts.

Au mois d'août 1793, il restait en circulation 3 milliards 776 millions, mais ce chiffre énonçait la valeur nominale et non la valeur réelle. D'ailleurs le cours de ces mêmes assignats variait suivant les époques de leurs diverses émissions. Il importait, pour couper court à un dangereux agiotage, *d'uniformiser* cette partie de nos finances; voyons comment s'y prit Cambon. Les assignats portant l'effigie du roi qui, accaparés par les capitalistes, auxquels ils paraissaient offrir plus de garantie, avaient un cours supérieur à celui des autres, et nuisaient ainsi aux valeurs émises postérieurement. Cambon établit qu'ils seraient reçus dans les caisses des percepteurs des contributions jusqu'au 1er janvier suivant. Ainsi, dans quatre mois, cette masse d'assignats privilégiés montant à 558 millions, devait disparaître entièrement de la circulation, sans que les détenteurs pussent aucunement se plaindre

que l'on eût manqué envers eux aux principes de la justice. En outre, les riches ayant été, au mois de mai, frappés d'une contribution forcée d'un milliard, on avait la certitude qu'il rentrerait dans les caisses du gouvernement un milliard d'assignats que le comité de finance avait résolu de faire brûler; d'ailleurs, l'arriéré des impôts s'élevait à 700 millions que devaient acquitter, d'une part, les 558 millions (assignats royaux), et de l'autre, 142 autres millions nécessaires pour solder l'arriéré des impositions. Ainsi, dans quelques mois, la somme de 3 milliards 776 millions se trouverait subitement réduite à 2 milliards 76 millions. Cette opération bien conçue, devait relever la valeur des assignats et permettre plus tard d'autres émissions que faciliteraient encore les succès de nos armées au dehors, et l'anéantissement de l'insurrection royaliste au dedans.

Pour achever de relever les valeurs de l'état, la Convention abolit toutes les compagnies qui émettaient du papier-monnaie, dont la concurrence ne pouvait être que dangereuse pour les assignats. On ne put pas empêcher la circulation des traites sur l'étranger, mais on interdit, sous peine de mort, le placement de fonds sur les banques hors de France. On défendit aussi, sous des peines énormes, le commerce du numéraire, et pour en augmenter la masse, on fit monnoyer des valeurs décimales, avec une partie des cloches saisies pour les besoins de l'état.

Dans un temps calme, cet ensemble de mesures financières eût ramené la confiance; mais le peuple qui souffrait et ne se sentait pas soulagé immédiatement, continuait à se plaindre des accapareurs et des marchands, tandis que ceux-ci, à leur tour, déploraient tout bas ce que leur position avait de précaire et de menaçant; aussi, ni le peuple, ni ses prétendus ennemis, les marchands, ne rendaient justice à Cambon. Les uns méconnaissaient ses talens et ne voyaient en lui qu'un audacieux charlatan,

qui faisait des finances à coup de décrets révolutionnaires; les autres le poursuivaient comme l'artisan de leur ruine; on l'accusait du mal qu'il s'efforçait de réparer sans en avoir été l'auteur. Tous les intérêts s'élevaient contre lui avec toute l'ardeur d'un vif ressentiment; mais aujourd'hui que le calme est rentré dans les esprits, la raison ne permet pas de nier que cet homme éclairé, sincère, passionné pour le bien, n'ait fait entrer la France dans le système financier qu'a suivi l'empire, système sur lequel repose encore aujourd'hui la fortune publique.

La guerre n'appelait pas moins sérieusement que les finances la profonde attention de la Convention. Par ses ordres, Houchard, général en chef de l'armée de la Moselle, allait remplacer Kilmaine à celle du Nord. En même temps, on rendait aux soldats immortalisés pendant le siége de Mayence leurs généraux qu'ils réclamaient à grands cris; mais, par un singulier contraste, on nommait le jacobin Rossignol au commandement de l'armée des côtes de la Rochelle. Cette bizarre nomination, due à la méfiance générale qu'inspiraient alors les officiers élevés dans l'ancien régime, ne fut point aussi funeste qu'elle aurait pu l'être, car, ne se faisant aucune illusion sur son incapacité, le général de fraîche date prit toujours les avis de ses officiers, et n'eut du commandement que les honneurs et la terrible responsabilité. La nomination de Rossignol indiquait encore la pensée secrète des Montagnards : ils voulaient, contre les Vendéens, non des manœuvres de tactique et des combats réguliers, mais une guerre d'extermination.

Calme désormais au milieu des tempêtes, et libre de sa conduite comme si le danger était passé, la Convention, qui réglait l'administration, la guerre, les finances et les destinées de tout un peuple, s'occupait encore des sciences et des beaux-arts. L'application des aréostats aux opérations de la guerre, l'établissement des lignes télégraphi-

ques, dont Chappe venait de découvrir l'ingénieux système, notre grand et magnifique système d'unité de poids et mesures, la formation d'un musée destiné à recueillir tous les chefs-d'œuvre des arts, étaient, en quelque sorte, les délassemens sérieux de ses travaux. On la voyait, en même temps, créer un code civil uniforme pour toute la France, et rendre un décret remarquable sur l'instruction publique. L'interprète de la commission chargée du travail fut Robespierre, qui, pour éclairer la discussion et rendre un nouvel hommage à un martyr de la liberté, vint lire un mémoire rédigé sur ce sujet par Lepelletier-Saint-Fargeau, quelque temps avant sa mort, et auquel le rapporteur avait ajouté ses propres idées.

Lepelletier, rêvant Sparte, au milieu de la moderne Athènes, demandait que tous, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze, fussent élevés, sans distinction, en commun, aux dépens de la république; que tous, sous la sainte loi de l'égalité, reçussent même instruction, mêmes soins, même nourriture, mêmes vêtemens. Voilà à quel ordre de principes était parvenu l'un des chefs de cette magistrature qui, même dans son opposition à la cour, n'en formait pas moins un corps essentiellement aristocratique, et qui défendait surtout ses priviléges en paraissant prendre la cause du peuple.

La Convention était unanime sur l'adoption du principe de l'égalité d'éducation, mais l'idée d'enlever les enfans à leurs familles pour les réunir à demeure dans des maisons nationales, trouva des opposans. Grégoire la combattit avec beaucoup de talent, par des considérations justes et tirées du régime économique des campagnes. Il voulait que, hors le temps de l'étude, l'enfant restât sous le toit paternel, gardien des bonnes mœurs, et à la disposition de ses parens dont il est la richesse. Lacroix, Gaston, Bréard, se rangèrent du parti de Grégoire, que vint encore fortifier un athlète jeune et plein de savoir. Romme

distingua avec une rare lucidité la différence qui existe entre l'éducation et l'instruction; il opinait pour que la première fût laissée aux soins des parens. Robespierre, avec son inflexibilité de principes, soutint de toute la force de sa logique le système de l'éducation commune et impérative pour tous.

Les débats se rouvrirent de nouveau; Danton les termina en proposant que l'on fondât des établissemens nationaux pour l'éducation, mais en laissant aux citoyens la liberté d'y envoyer leurs enfans ou de les garder auprès d'eux. De ce principe sortit le décret qui établissait les écoles primaires.

Au moment où la Convention s'occupait ainsi de l'instruction morale et intellectuelle du peuple, deux nouvelles lui arrivaient presque en même temps : l'une annonçait l'entrée de Carteaux dans Marseille, qui avait menacé de faire le pendant de l'insurrection lyonnaise dont le caractère était si grave; par l'autre, on apprenait que des traîtres venaient de livrer à l'amiral Hood notre grand port de la Méditerranée.

Voici les détails de ce funeste événement.

CHAPITRE XLIII.

Toulon. — Anglais devant Dunkerque. — Armée de la Moselle et du Nord. — Armée des Alpes et du Var. — Pyrénées orientales. — Servan arrêté. — Procès de Custine. — Condamnation et mort de Custine. — Dunkerque. — Bataille d'Hondtschoote. — Siége du Quesnoy. — Bataille de Luçon. — Décrets sur les enfans trouvés. — Effervescence du peuple de Paris. — Pétition de la Commune contre les accapareurs. — Billaud-Varennes. — Armée révolutionnaire. — Décret proposé par Danton. — Pétition de Varlet contre le décret. — Billaud, Bazire, Robespierre. — Discussion de la loi sur les suspects. — Drouet, Thuriot. — Armée révolutionnaire. — Loi des suspects proposée par Merlin de Douai. — Lyon. — Armée de Rhin et Moselle. — Vendée. — Division entre les armées républicaines de l'Ouest. — Billaud-Varennes et Collot d'Herbois au comité de salut public. — Nouveau comité de sûreté générale. — Nouveaux généraux. — Thuriot. — Attaque contre le comité de salut public. — Victoire du comité. — Houchard arrêté. — Marine. — Acte de navigation. — Calendrier. — Mœurs publiques. — Comité de salut public. — Nouvelle proscription. — Vendée. — Dictature du comité. — Prise de Lyon.

La proclamation de la constitution de 93 avait mis Toulon dans un état de fermentation extraordinaire. La municipalité inquiète, mais toujours dévouée à la cause révolutionnaire, défendait les Jacobins du club qui, soupçonneux à juste titre, comme l'événement l'a fait voir, ne cessaient de se déchaîner contre l'aristocratie des officiers et de blâmer l'immobilité de la flotte. Cette connivence de l'autorité avec leurs adversaires porta au comble la colère

des modérés de la ville qui, aveuglés par les mêmes illusions que les Girondins, ne voyaient que des fureurs ou du délire dans les alarmes trop fondées des Montagnards. La conspiration des royalistes était flagrante; les modérés ne la soupçonnaient pas, et marchaient toujours aveuglément dans la même voie; comme ceux de Lyon, ils prirent le dessus dans les sections où ils se trouvèrent bientôt débordés par des royalistes et des agens de l'étranger que secondaient encore les rebelles de Marseille, réduits à fuir pour se dérober à l'inévitable châtiment de leur révolte et de leur complicité avec les ennemis du dehors. Une réaction violente éclata dans la ville. On ferma le club, on arrêta ses membres. Non contens de ces premiers excès, les rebelles cassèrent les autorités, en nommèrent de nouvelles, établirent un comité civil avec pouvoir d'arrêter les agitateurs (c'est-à-dire les Jacobins) et un tribunal populaire pour les juger. La première victime immolée par ce tribunal fut Barthélemy, président du club, qui mourut en réclamant pour toute grâce la faveur d'attacher sur son sein la cocarde tricolore et de ne pas s'en séparer jusqu'au dernier soupir. Des exécutions semblables se renouvelaient chaque jour. Les rebelles, poussant l'audace encore plus loin, firent conduire en prison les représentans du peuple, Beauvais et Pierre Bayle, commissaires de la Convention auprès de l'armée d'Italie. La ville, cependant, était loin de partager les sentimens des contre-révolutionnaires; aussi une insurrection faillit-elle les arrêter dans leur marche. Deux jeunes officiers, connus et estimés de tous les habitans, et chers à leurs anciens camarades, furent condamnés à mort. Indignés de cette barbare injustice, les ouvriers du port prirent spontanément la résolution de les sauver. Néanmoins, ils eurent avant tout la sagesse d'implorer en faveur des condamnés le procureur-général qui, pour réponse, envoya ceux-ci au supplice. Alors le peuple courut aux armes; un com-

bat s'engagea entre lui et la troupe; les deux condamnés s'échappèrent, mais l'un, atteint d'une balle, tomba mort, l'autre fut repris sur le soir et supplicié.

Cette levée de boucliers répandit l'alarme parmi les conspirateurs, et les détermina à ne plus différer l'exécution du projet auquel ils préludaient depuis un certain temps par les plus coupables manœuvres. Ainsi l'ordonnateur de la marine, Imbert, qui un jour osera se vanter de ses crimes à Louis XVIII de retour, accaparait l'argent des caisses, envoyait chercher des fonds par mer jusque dans le département de l'Hérault pour les mettre à la disposition des traîtres, écrivait à Gênes pour empêcher l'envoi des subsistances à Toulon. Un officier, compromis dans l'expédition de la Sardaigne, commandait la place; on avait mis à la tête de la garde nationale un ancien garde-du-corps, confié la défense des forts à des émigrés rentrés. Le moment était venu d'éclater; appuyé par l'amiral Trogoff, on ouvrit avec l'amiral commandant de l'escadre anglaise en face du port, une négociation pour la reddition de la ville. Un traité suivit en vertu duquel les flottes anglaise, espagnole et napolitaine devaient être reçues dans la rade, et Louis XVII reconnu roi. A cette nouvelle, les modérés, si furieux contre les Montagnards, poussèrent des cris de douleur et reconnurent le malheur de leurs fatales divisions avec des hommes qui, au fond, voulaient comme eux la liberté; mais ils étaient en petit nombre, et plusieurs encore pensaient avec effroi au moment où un dictateur proconsulaire viendrait apporter la terreur dans la cité dont ils avaient en partie causé la perte. Réduits à la plus cruelle anxiété, ils ne savaient quel parti prendre. La même incertitude n'était pas dans la conduite du contre-amiral Saint-Julien. Dès que cet officier, d'autant plus recommandable que, mis en détention par les patriotes, il n'était sorti de prison que depuis la réaction opérée par les contre-révolutionnaires, apprit ce qui se tramait, l'indigna-

tion s'empara de lui. Il réunit les équipages, les harangua avec véhémence, et leur fit jurer de rester jusqu'à la mort fidèles aux lois de l'honneur et au pavillon de la république. L'amiral Trogoff, qui se trouvait à terre, vit son autorité méconnue, tandis que Saint-Julien, maître des vaisseaux, devenait un obstacle puissant à la consommation du crime préparé. En vain les signaux de terre le menacèrent de tirer à boulets rouges sur l'escadre républicaine, il osa donner sur son bord le signal du combat. En ce moment, la frégate *la Perle*, commandant Van-Kampen, royaliste au fond du cœur, quitta la flotte et vint se ranger du côté de la ville. Trogoff profita de cette défection, il se rendit à bord de *la Perle*, où il fit arborer son pavillon de commandement. A la vue de ce signe révéré des marins, une fatale obéissance entraîna une partie des commandans des vaisseaux, et Saint-Julien s'enfuit avec sept vaisseaux seulement, qui suivirent son généreux exemple.

Cet obstacle levé, l'ennemi entra dans la rade, débarqua dans la ville et se mit en possession de tous les postes de terre et de mer. Les deux représentans du peuple, Pierre Bayle et Beauvais, furent tirés de la prison de la ville et conduits par un détachement d'Anglais au fort Lamalque, sans qu'injures ni menaces pussent leur arracher le cri de vive le roi! Le lendemain de leur entrée en prison, Pierre Bayle fut trouvé étranglé dans la sienne avec sa cravate fixée à un clou dans la muraille, à la hauteur de huit pieds seulement. Cependant toutes les exécutions des patriotes cessèrent; l'ennemi se borna à faire délivrer des passeports aux détenus et à tous les citoyens qui voulurent sortir de la ville.

Enorgueilli d'un succès acheté au poids de l'or et dû à la trahison, l'amiral Hood essaya d'en obtenir de semblables à Nice et à Cette; mais ses émissaires furent repoussés avec indignation : plusieurs individus accusés

d'avoir favorisé cette manœuvre furent livrés aux tribunaux révolutionnaires et mis à mort.

Pendant le cours de ces événemens, que faisait donc la puissante armée des alliés? quels obstacles pouvaient l'arrêter? Houchard était trop faible pour la tenir en échec, et même il n'avait que des revers à prévoir en cas d'attaque. Les vues particulières de l'une des parties belligérantes vinrent à notre secours. Tandis que Cobourg, dans son camp de Hérin, observait les Français qu'il aurait dû écraser; tandis qu'il faisait poursuivre le siége du Quesnoy, le duc d'York, fidèle surtout à l'intérêt anglais, et d'après une stipulation signée à Anvers, portait ses troupes au siége de Dunkerque. La Convention en apprenant que le duc était devant cette place, poussa un cri d'effroi. La France allait-elle être ouverte de tous côtés aux descentes des Anglais? « Il faut absolument préserver Dunkerque et empêcher l'ennemi d'avoir une place de communication et de sûreté sur un point si important : le salut de la république est là, » écrivait à Houchard le comité de salut public; aussi tirant en toute hâte des troupes des différentes armées, Carnot porta ces renforts sur les lieux où Turenne avait combattu avec tant de gloire pour la défense du pays. Toutefois, quels que fussent le zèle des troupes et la rapidité de leur marche, il fallut encore un temps assez considérable pour qu'elles arrivassent à leur destination. On ne sait par quelle incurie et par quelle mollesse le général anglais put rester pendant vingt-cinq jours à quelques marches de la place : cette faute, qu'un grand capitaine n'eût jamais commise, sauva peut-être la république et causa la perte des troupes anglaises, que nous verrons sous peu de temps capituler devant nos jeunes soldats.

En attendant les opérations dont cette partie de la France va devenir le théâtre, passons aux armées du Rhin et de la Moselle que nous avons abandonnées depuis long-

temps. On se rappelle que si Mayence eût résisté quelques jours de plus, cette importante forteresse serait restée au pouvoir de la république.

En effet, nous avons vu l'armée française, quittant ses positions sur le Rhin, abandonner le cours de ce fleuve et s'établir dans les lignes de Weissembourg. Avant d'aller prendre le commandement de l'armée du Nord, Custine voulut faire un effort pour sauver Mayence; mais il se borna à combiner l'enlèvement d'un poste isolé; cette tentative, exécutée le 15 mai, dégénéra en une déroute où nous perdîmes trois ou quatre cents hommes. Immédiatement après une attaque ridicule et qui ne pouvait amener aucun résultat, Custine partit en laissant le commandement provisoire de l'armée du Rhin au malheureux général Beauharnais.

Le pouvoir exécutif écrivait sans cesse à ce général et à Houchard, chef de l'armée de la Moselle; ceux-ci ne bougaient pas ou du moins n'agissaient pas avec assez de vigueur. Cependant le 7 juin, Houchard écrasait un corps ennemi à Arlon; alors Beauharnais et Houchard s'entendirent, et concertèrent un plan d'opérations; malheureusement ils perdirent encore beaucoup de temps avant d'aborder l'armée d'observation des alliés. Enfin, le 19 juillet, eut lieu l'attaque générale; mais, par une faute qui se renouvelait toujours malgré les leçons de l'expérience, on combattit sur une ligne de trente lieues. Qu'espérer d'une semblable tactique? aucun avantage ne fut encore obtenu, et l'armée française resta encore deux jours immobile. Le 22, à l'instant où les défenseurs de Mayence signaient la capitulation, Beauharnais essaya une entreprise mieux dirigée : il gagna du terrain, repoussa les ennemis sur tous les points. Houchard, qui avait atteint la Glan, menaçant l'unique communication du duc de Brunswick par Neustadt, allait quitter ses positions pour marcher à Lautereck, lorsqu'il fut arrêté par la nouvelle

de la reddition de Mayence. L'armée française, aux ordres de Beauharnais, resta jusqu'au 25 dans les positions qu'elle avait si lentement conquises. Elle y apprit la fatale nouvelle et se reporta en arrière en murmurant contre son général qui, par sa lenteur et son indécision, avait amené la reddition d'une place aussi importante que celle que l'on venait de perdre. Homme pur et vertueux, Beauharnais paya de sa tête une faute immense, il est vrai, mais qui ne provenait ni de lâcheté, ni de trahison. Devant la liberté et devant la nation, les membres du comité de salut public avaient juré sur leurs têtes de sauver la république; pour tenir ce serment, ils étaient obligés d'user d'une sévérité inexorable, et de punir comme des crimes tout ce qui compromettait le sort de la France. Plus tard, Napoléon, parvenu à la dictature de l'Europe, se perdra pour n'avoir pas frappé avec la rapidité de la foudre le coupable auteur de la défaite de Baylen en Espagne.

L'armée du Rhin s'étant repliée dans les lignes de Weissembourg, les troupes formant l'armée de la Moselle rentrèrent aussi dans les positions d'Hornbach et de Sarebruck. Sur toute la ligne de défense de ce côté, la France n'avait guère plus de soixante mille hommes, tandis que les troupes ennemies, renforcées des quarante mille soldats naguère occupés au siége de Mayence, pouvaient à chaque instant briser une digue trop faible pour lui résister sur ce point; la désunion de nos ennemis vint encore à notre secours. L'audacieux Wurmser se précipita plusieurs fois avec violence contre quelques points de notre ligne, mais les Autrichiens seuls contre nous étaient trop faibles pour remporter un succès décisif; Frédéric le savait, et ses Prussiens n'en restèrent pas moins immobiles : il y avait entre les deux cours de violens débats au sujet de l'infâme partage de la malheureuse Pologne.

Ainsi, les deux principales armées de l'ennemi, celles

qui auraient dû frapper et si fort et si vite, se trouvaient arrêtées par des obstacles qui allaient donner à la Convention le temps et la possibilité de ressaisir la victoire. Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation de nos autres armées. A la fin de l'hiver de 93, le roi de Sardaigne avait à nous opposer quarante mille Piémontais et huit mille auxiliaires que lui avait fournis l'Autriche. Avec cette force imposante il pouvait reprendre l'offensive, nous enlever Nice, et profiter de l'été pour nous expulser de la Savoie. Le conseil militaire de la cour de Turin en jugea autrement. Il se plaça sur la défensive, en disséminant ses troupes sur la ligne de Saorgio, dans la vallée de Stura, sur les versans du mont Viso. Le général Gordon fut chargé de défendre la vallée de Suze, avec quatorze bataillons; le duc de Montferrat dut faire face au corps français qui tenterait de descendre par la vallée d'Aoste; en conséquence, avec les quatorze bataillons placés sous ses ordres, il forma trois camps, l'un à Col-di-Monte, l'autre au plateau du petit Saint-Bernard, le troisième au lac Colombat.

De notre côté, Kellermann commandait l'armée des Alpes, forte de trente mille combattans. Le général Brunet avait été remplacé dans le commandement de l'armée du Var, par Biron, qui se trouvait alors à la tête de vingt mille soldats. Le nouveau général, inquiété par les barbets piémontais, montagnards hardis et intrépides, qui gênaient sans cesse les communications de l'armée, voulut les déloger du Moulinet. Deux attaques, bravement commencées, échouèrent si complètement que Biron dut renoncer à son projet. Fier de ce succès, le général Saint-André fait occuper Sospello par douze cents Autrichiens; Brunet et Dagobert les culbutent et leur font trois cents prisonniers. Le 19 février, les Français s'emparent du camp de Braous.

La journée du 28 voit se préparer une attaque plus

sérieuse. Dagobert chasse l'ennemi de Piétra-Cava, tandis que Brunet force le passage de Figaretto, et se dirige sur Lantosca. En même temps les troupes de Dumerbion traversent la Vesubia, enlèvent avec une audace inouïe les postes formidables et presque inaccesibles de Hutel et de la Chapelle-des-Miracles. Les Piémontais, poussés sur tous les points, veulent se rallier et se défendre au Belvéder; Brunet les attaque tandis que Dagobert menace de les couper. Abordés à la baïonnette, les Sardes ne peuvent résister à la furie française: ils fuient laissant aux mains du vainqueur trois cents prisonniers et deux pièces de canon. D'un autre côté, Masséna, qui méritait déjà son surnom d'Enfant chéri de la victoire, avait balayé la droite du Var; le général Rossy, de l'armée des Alpes, faisait la même opération dans le vallon de la Rondoule et du Puget.

Après cette suite d'engagemens, Serrurier, nommé général en chef, occupa le Belvéder et Saint-Martin de Lantosca; Dumerbion prit le commandement de la droite à Sospello. Un camp fut formé pour appuyer l'extrême gauche à Madona di Fenestre. Biron quitta bientôt l'armée du Var pour aller en Vendée; Dagobert reçut le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales; Brunet reprit celui de l'armée d'Italie, forte alors de trente mille hommes; mais peu en faveur auprès du gouvernement, ce général, patriote éclairé, fut mis sous les ordres de Kellermann, général en chef de l'armée des Alpes.

Brunet, comptant sur sa supériorité numérique, résolut d'attaquer la division alliée qui se trouvait en face de lui. Le 8 juin, les Français abordèrent les positions ennemies avec succès, mais ils vinrent se briser contre le camp des Fourches et les lignes qui défendaient le col de Rauss. Le 12, une nouvelle attaque, contrariée par le mauvais temps, faillit dégénérer en une défaite. Kellerman accourut alors à l'armée du Var; les deux généraux réunis

convinrent que dans cette partie les troupes républicaines resteraient sur la défensive. De retour à Chambéry, Kellermann reçut de nouveaux ordres auxquels il ne s'attendait pas. Lyon venait de lever l'étendard de la révolte; il fut forcé de diriger en toute hâte des troupes sur la ville rebelle.

Dans quelle position se trouvaient nos malheureux soldats républicains! Abandonnés au milieu du pays le plus pauvre et le plus affreux, presque sans communications avec l'intérieur, ne recevant que des vivres en quantité insuffisante, ils avaient en tête les troupes sardes, derrière eux Lyon soulevé, le Midi, plein de troubles; sur leur flanc, une escadre ennemie formidable! Au milieu de tant de périls et de souffrances, les jeunes républicains montrèrent une constance toute romaine; rien ne put ébranler ni refroidir un moment leur amour de la patrie : le temps viendra où l'homme de la destinée, comprenant d'abord les miracles possibles avec de pareils hommes, leur fera traverser les Alpes sur les ailes de son génie, et leur donnera l'Italie tout entière pour théâtre de leurs exploits.

Aux Pyrénées-Orientales, nous avons vu Ricardos, à la suite d'une heureuse attaque, s'emparer du fort des Bains et de Belgarde. Flers s'obstinait à garder le camp de Maz-de-Roz, ne pouvant rien entreprendre contre Ricardos, par crainte du général espagnol La Union, qui était venu se poster à Argelès, et qui, de ce point, menaçait, au moindre mouvement offensif de l'armée française, de la couper en se portant sur la route de Perpignan. En présence d'un tel danger, tous les généraux français opinent pour abandonner le camp de Maz, Flers s'y oppose; et ayant reçu quelques renforts, il prend l'énergique résolution de fondre sur l'ennemi. Au moment où il fait ses dispositions, il apprend que l'armée espagnole s'est portée en avant sur trois colonnes : l'une dans la direction de Niel, les deux autres sur les extrémités du village de Canhoes. Barbantane et Da-

gobert avaient couvert leur front de quelques ouvrages en terre; Ricardos s'arrête avec ses quinze mille combattans, perd trois jours à reconnaître les positions de ses adversaires. Enfin l'attaque a lieu le 15 juillet; le centre de la position française est enlevé, mais aucune terreur ne se glisse dans l'ame de nos généraux et de nos soldats. Les colonnes ennemies, trop éloignées, ne peuvent se soutenir mutuellement. Les républicains, ayant à leur tête Flers, Barbantane et Dagobert, se précipitent sur les Espagnols ébranlés par le feu terrible de notre artillerie, les renversent, brisent leurs lignes et les forcent à une fuite honteuse. Ricardos, après cette défaite renonçant à nous attaquer, se remit sur la défensive.

Dans les Pyrénées-Occidentales, Servan avait concentré toutes ses troupes aux environs de Bayonne. Il n'avait laissé à Saint-Jean-de-Luz, sous les ordres du général Lagenetière, qu'une avant-garde de deux bataillons et de onze compagnies franches de chasseurs basques, troupe formidable, et dont l'aspect imposant inspirait la terreur et le respect. A Saint-Pée campait un corps de grenadiers sous les ordres de Latour-d'Auvergne, déjà célèbre, et qui doit obtenir un jour le titre de premier grenadier des armées de la république, titre que lui seul portera en France.

Lagenetière, avec ses Basques si agiles, faisait des courses dans le val de Carlos et de Roncevaux. Caro résolut de chasser les Français de leurs positions, après les avoir forcés à évacuer les Aldudes qui furent vigoureusement défendues. Heureux dans sa tentative, le général espagnol détruisit la belle fonderie de Baygori, et vint se jeter, le 6 juin, sur la position de Château-Pignon. Le capitaine Moncey, après avoir repoussé une première attaque, culbuta les assaillans; pour peu qu'on l'eût soutenu, il serait sorti victorieux de la lutte, mais les troupes restées dans le camp ne firent pas leur devoir. Lagenetière, accouru avec

un bataillon, vit ses soldats, entraînés par l'exemple, méconnaître sa voix. Alors s'élançant vers les chasseurs de Moncey, qui en se repliant résistaient encore, il reçut une blessure et tomba au pouvoir des ennemis. Les Français, ralliés par le général Dubouquet, se réunirent à Saint-Jean-Pied-de-Port, dont les fortifications furent augmentées.

Cependant Caro, retenu par les sages dispositions que prit aussitôt Servan, n'osa traverser la Bidassoa. Le général français, qui voyait de nouveaux combats dans un avenir très prochain, disciplina ses troupes avec rapidité; il se préparait à attaquer, lorsque, sur des soupçons fondés sur la noblesse de son extraction et sur ses anciennes liaisons avec la Gironde, il se vit dénoncé, décrété d'accusation, arrêté et remplacé dans le commandement de son armée par le général Delbecq, patriote sincère, mais maladif et incapable de supporter le poids de l'autorité qu'on lui confiait. Si les soldats des Pyrénées n'éprouvèrent jamais le dénûment et les misères des futurs conquérans de l'Italie, ils n'en furent pas moins soumis à de rudes épreuves avant de reconquérir la victoire.

La sévérité était à l'ordre du jour contre les généraux, et l'exemple de Dumouriez condamnait d'avance à la mort le premier d'entre eux qui semblerait marcher sur ses traces. Malheureusement pour Custine, ces graves apparences qui s'emparent d'abord de l'opinion comme des vérités qu'elle s'obstine à croire, établissaient un fâcheux parallèle entre lui et le déserteur de l'armée du Nord. Des deux côtés, de brillantes et téméraires conquêtes bientôt perdues, des approvisionnemens immenses, des places fortes, des garnisons nombreuses, des représentans du peuple abandonnés à l'ennemi; des deux côtés, une frontière de la France gravement compromise; des deux côtés, une opposition plus ou moins déclarée aux principes révolutionnaires, des termes de mépris envers les chefs

du peuple, des témoignages de regret sur la mort de Louis XVI, une attention singulière à inspirer aux soldats un dangereux engouement pour leur chef. La confiance des Girondins était un nouveau grief commun aux deux généraux. Il y avait de plus contre Custine, dans le peuple, une exaltation de haine qui n'avait pas existé même contre Dumouriez. Aussi les témoins, et particulièrement Vincent qui avait fouillé dans les cartons du ministre de la guerre pour trouver des moyens de perdre Custine, furent-ils écoutés avec la plus grande faveur, par l'auditoire, dans leurs dépositions passionnées jusqu'à la violence. L'accusé se montra calme, modéré, spirituel, habile dans ses réponses aux questions du président; sa défense eut le même genre de mérite. Plus éloquent que Tronçon-Ducoudray, son conseil, il dissipa sans peine plusieurs chefs d'accusation; mais jamais il ne put justifier ni la pusillanimité de sa retraite, ni son inaction sur le Haut-Rhin : deux fautes tellement inconcevables qu'elles semblaient avoir tous les caractères de la trahison. Custine trouva pourtant des appuis dans la conscience de plusieurs membres du jury; la majorité mit quinze jours à former sa conviction, et parut même hésiter au point d'exciter le courroux d'Hébert, qui osa dénoncer le tribunal comme *étant sur le point d'innocenter un scélérat*. Robespierre se déclara aussi contre Custine. Il soutint que par le seul fait d'avoir voulu dégarnir Lille, ce général méritait la mort. L'arrêt qui condamnait Custine pour avoir entretenu des manœuvres et intelligences avec les ennemis, et leur avoir livré des villes, des forteresses, des approvisionnemens appartenant à la république, est taxé d'erreur et d'injustice par des écrivains judicieux; je dois cependant ajouter que le général hollandais, Vauhelden, commandant de Francfort en 1792, a prétendu établir sur les pièces officielles, et d'après les propres ordres de Custine, la trahison de ce général. Quelle que soit la confiance que l'on accorde à

ce document et à tout ce que les convictions ou les passions de l'époque ont accumulé contre Custine, il est impossible de le confondre avec Dumouriez qui avait froidement médité de mettre notre armée, notre frontière et la France à la merci des étrangers.

Custine entendit son jugement avec assez d'indifférence, et en fixant l'auditoire qui restait dans le plus grand calme, tandis que l'on entendait les battemens de mains de la foule qui, n'ayant pu arriver à la salle d'audience, apprenait, par les citoyens qui en sortaient, la décision des juges.

Custine, après sa sentence, entra dans le greffe du tribunal, où il resta deux heures en prières. Dans le trajet de la prison au lieu du supplice, des injures lui furent prodiguées, parce qu'on lui reprochait d'avoir fait fusiller des volontaires et des gendarmes de Paris, pour cause d'indiscipline, de pillage, suivant lui, et en raison de leur patriotisme, au dire de ses accusateurs. Il parut attristé jusqu'aux larmes de la barbare injustice de cette vengeance, mais son reconfort était dans le ciel; par piété, peut-être aussi par un mouvement de faiblesse qui voulait mettre un dernier délai entre lui et la mort, il s'agenouilla aux pieds de l'échelle fatale et fit une courte prière. Ensuite on le vit monter d'un pas ferme les degrés de l'échafaud, et présenter avec courage sa tête au ministre de la vengeance des lois. La pitié parle en faveur du malheureux Custine; mais, dans Athènes, à Sparte, à Rome, en Angleterre, il aurait expié les mêmes fautes de la même manière; et peut-être, sans la leçon terrible qui fut donnée dans sa personne au pouvoir militaire, si ambitieux de sa nature, et si enclin à l'usurpation, la république et la France étaient perdues.

Jusqu'alors le tribunal révolutionnaire n'avait condamné qu'un petit nombre d'accusés; mais saisis de la fièvre qui agitait tout le pays, tandis que la Convention rendra décret sur décret, les juges laisseront tomber con-

damnation sur condamnation. Des quinze cent quatre-vingt-dix-sept détenus que contenaient, au 1er septembre, les prisons de Paris, bien peu doivent recouvrer la liberté.

Nous avons laissé le duc d'York arrêté à quelques jours de marche de Dunkerque, sans que rien puisse expliquer cette lenteur. Enfin, il arriva devant la place qu'il devait emporter, avec une armée de trente-sept mille hommes, dont douze mille Autrichiens, et le reste Anglais, Hessois et Hanovriens; deux corps d'observation étaient destinés à protéger les troupes du siége; l'un, fort de douze mille hommes, sous les ordres du maréchal Freytag, avait pris position à Ost-Capelle; l'autre, commandé par le prince d'Orange, se trouvait à Menin. La ville fut d'abord sommée d'ouvrir ses portes; elle répondit par un énergique refus. D'ailleurs, son investissement n'était point complet; aussi Jourdan, convaincu que la place était susceptible d'une vigoureuse défense, s'y rendit, et se hâta de renouveler la garnison par des troupes fraîches, qu'il mit sous le commandement du général Souham. A côté de cet officier supérieur paraissait l'adjudant-général Hoche, qui ne savait pas encore qu'il existait en lui un homme d'état et un capitaine. Deux représentans du peuple, enfermés aussi dans la place, communiquaient à la garnison leur enthousiasme et leur résolution de s'ensevelir sous les décombres de la place plutôt que de la rendre.

Le 24, le général d'Alton voulut enlever le village de Rosendael. L'attaque ne fut pas heureuse, en définitive; d'Alton qui, un instant, avait repoussé les républicains, se trouvant attaqué par eux à son tour, dans la position qu'il venait d'emporter, fut culbuté et reçut une blessure mortelle. Les Français abandonnèrent pourtant une partie du village, mais ils gardèrent un côté qui se trouvait protégé par les canons de la place. Les travaux de siége

marchaient avec une grande lenteur; une flotille qui devait arriver d'Angleterre ne paraissait pas. Cependant, le 5 septembre, l'ennemi commençait à garnir une première batterie, lorsqu'on entendit un feu très vif à la gauche; c'était une sortie des assiégés, qui, ce jour-là et les jours suivans, assaillirent avec succès les postes des assiégeans. Le 6, le régiment de Jordis (anglais) perdit plus de six cents hommes, et son colonel fut tué. Mécontent de la suite de toute cette affaire, le gouvernement anglais se hâta de destituer l'amiral Makbridge et le duc de Richemond, chef du département de l'artillerie, accusé de lenteur dans l'envoi et le transport de tout le matériel nécessaire au duc d'York en des conjonctures si pressantes. Nous étions mieux servis: une flotille sortie de Dunkerque, et embossée le long du rivage, inquiétait les assiégeans enfermés sur leur langue de terre, manquant d'eau potable, et exposés à tous les dangers. Nous mettions bien plus d'ardeur à sauver Dunkerque que les ennemis à s'en rendre maîtres.

On se rappelle que l'armée de Kilmaine, désormais placé sous les ordres de Houchard, campait derrière la Scarpe. Les camps de Cassel, de la Madeleine, de Maubeuge, de Bailleul, d'Armentières, de Mons en Pévèle, et d'Arleux, contenaient encore des troupes en plus ou moins grand nombre, et nous pouvions compter sur environ quatre-vingt mille combattans. En réunissant tous ces corps épars pour en faire une masse compacte, Houchard, qui allait d'ailleurs recevoir des troupes tirées du nord et des soldats de la nouvelle levée, pouvait terrasser le duc d'York. Telle était l'espérance du comité de salut public, et surtout de Carnot, qui avait bien compris qu'il fallait porter sur l'extrémité de l'immense développement des forces de l'ennemi, une force considérable, et chasser les Anglais de Flandre. Houchard, comme tous les généraux sans audace, qui ne

croyant jamais être assez forts, veut attendre, pour agir, les renforts qui devaient lui venir de la Moselle, et dont une première colonne seulement était arrivée. Mais pour inquiéter le duc d'York, il fait sortir du camp de la Madeleine quinze mille hommes qui, le 27 août, attaquent à la fois plusieurs postes de l'ennemi; ce choc n'amène aucun résultat important. Houchard ayant enfin réuni tous ses moyens à Cassel, le 6 septembre, se met en mouvement pour délivrer Dunkerque; Jourdan emporte Herzeele, traverse l'Isère, enlève Bambeck; et malgré leur opiniâtre résistance rejette les Anglais dans la direction de Killem. Jourdan, prolongeant sa droite, occupe Rexpœde. Le maréchal Freytag, croyant que ce poste était toujours occupé, et voulant rallier ses troupes compromises, revient sur Rexpœde. Il marchait sans méfiance, lorsque la cavalerie l'enveloppe, le blesse et le fait prisonnier, ainsi que le prince Adolphe. Celui-ci parvient à s'évader. Walmoden, apprenant ce qui vient d'arriver, attaque pendant la nuit Rexpœde, renverse trois bataillons qui s'y trouvent, délivre le maréchal Freytag, et continue avec bonheur sa route sur Hondtschoote, où toute l'armée ennemie se voit ralliée le lendemain, sous la protection de nombreuses batteries et derrière quelques retranchemens.

Le 8, l'armée française se décide à une attaque générale : Hédouville et Colland sont entre Bevern et Killem; le centre, aux ordres de Jourdan, en avant de Killem; la gauche s'étendait depuis ce village jusqu'au canal de Furnes. La veille, la garnison de Dunkerque avait été renforcée par le général Landrin.

Jourdan se porte en avant; après une attaque meurtrière, il écrase le régiment de Brentano et une brigade hessoise, et enlève enfin un taillis qui couvrait le centre du front de l'ennemi. A la droite, la valeur française n'obtient pas de moindres succès; les retranchemens ennemis

sont enlevés, et Walmoden contraint de se retirer sur Furnes par les routes d'Houthem et de Hoghestade. Le même jour, la garnison de Dunkerque, sous la conduite de Hoche, se couvrait de gloire et culbutait les Anglais. Menacé sur ses derrières, le duc d'York se hâta de se replier sur Furnes, ce qu'il fit avec succès, abandonnant seulement dans son camp l'artillerie de la marine et quelques équipages. Walmoden se porta sur Dixmude pour protéger Ypres que l'on savait menacée par l'armée française. Dans le cours de l'action, les représentans du peuple Bentabole, Delbrel, Levasseur de la Sarthe, rendirent les plus éminens services, soit en se mettant à la tête des colonnes pour enlever les redoutes ennemies, soit en maintenant la constance du général en chef qui, après s'être montré timide en ordonnant une retraite sur Bambecke, contre leur avis, sembla perdre un moment la tête, lors du succès de Walmoden.

La victoire d'Hondtschoote, qui pouvait être plus importante et surtout plus décisive avec un général doué de plus d'audace que Houchard, n'en produisit pas moins un effet immense à Paris et dans tous les départemens. Gagnée sur d'implacables ennemis dont elle déconcertait tous les projets, annoncée avec enthousiasme, exagérée par les transports du peuple, elle releva toutes les espérances ; elle rendit à nos troupes humiliées d'elles-mêmes, et découragées par des défaites, le sentiment de leur force et l'orgueil de leur courage. Mais la fortune, qui venait de sourire à ce premier effort pour ramener la victoire sous le drapeau républicain, ne nous favorisait pas partout de même. Tandis que nous sauvions Dunkerque, le Quesnoy, défendu avec la plus grande vigueur par le général Goulu, mais écrasé par la pluie de feu d'une formidable artillerie, ouvrait ses portes à l'Autrichien Clairfayt. Ce général avait investi la place avec dix-huit bataillons et dix escadrons. En avant de l'armée de siége, et pour la garantir de toute

attaque, étaient Colloredo dans la forêt de Mormale, le général Otto vers Bouchy et Denain, Bellegarde à Solesme. Le quartier-général du prince de Cobourg se trouvait à Bermerain, le corps de Latour campait devant Maubeuge.

Le comité de salut public, dont la vigilance inquiète voulait tout défendre et tout sauver, avait ordonné de tenter l'impossible pour délivrer le Quesnoy ; sortant enfin de leurs fatales hésitations, trois corps de Landrecies, de Cambrai et de Maubeuge, accoururent deux jours après la reddition, encore ignorée, de la forteresse, pour en faire lever le siége. La division de Landrecies fut repoussée avec beaucoup de pertes; la seconde, sortie de Cambray, enveloppée par un corps de cavalerie considérable, se forma en carré, résista d'abord avec un aplomb digne de vieilles troupes, mais, enfoncée par les chevaux légers de Kinsky, cette infanterie fut sabrée, perdit plus de quinze cents hommes, et laissa au pouvoir de l'ennemi cinq drapeaux et douze canons. La prise du Quesnoy et la malheureuse issue des efforts que l'on avait faits pour le délivrer refroidissaient peu l'enthousiasme qu'excitaient la victoire récente de Hondtshoote et la mémorable défaite des Vendéens, à Luçon, dans une affaire dont nous allons donner quelques détails.

Après une suite de combats sans résultats et dont les détails ne peuvent trouver place dans notre cadre, Bonchamp demeura chargé de défendre les rives de la Loire, tandis que d'Elbée devait continuer sa direction vers le midi et chercher à envahir l'ancien Poitou. La prise de Luçon entrait dans ses projets, et pour la tenter il appela Charette, Joly, Savin, qui vinrent se rallier à lui ainsi que Royran ; la jonction de toutes ces troupes se fit à Chantonnay. De notre côté, Tuncq commandait à Luçon avec neuf mille hommes ; au moment même où un espion annonce à cet officier les dispositions hostiles des Vendéens qu'il avait

repoussés antérieurement, il reçoit de Paris une lettre de destitution. Les conventionnels Bourdon de l'Oise et Goupilleau lui ordonnent de continuer ses fonctions.

Le 15, au matin, les colonnes vendéennes s'ébranlent. Tuncq ordonne à la plus grande partie de ses troupes de se coucher silencieusement dans les chaumes, tandis qu'il dirige sur le front d'attaque de l'ennemi deux bataillons qui cachent dans leurs rangs quelques pièces d'artillerie légère. A la vue de cette poignée de soldats, les trente-cinq mille Vendéens poussent des cris de joie et de fureur; déjà ils ne sont plus qu'à vingt-cinq pas du front des républicains; ceux-ci ouvrent leurs rangs, et de rapides détonations portent la mort dans la masse des royalistes. C'était la première fois que les soldats d'Elbée se trouvaient sous le feu de l'artillerie légère: la colonne, surprise par cette pluie de feu, recule, flotte; mais à la voix de ses chefs, elle se raffermit et revient à la charge; alors les deux bataillons battent en retraite, entraînant dans le piége les Vendéens qui s'approchent de nous sans défiance; tout à coup, nos soldats, à un signal convenu, semblent sortir de terre, écrasent leurs ennemis par un feu de mousqueterie très meurtrier; Royrand, imprudemment engagé, fuit en laissant la plaine couverte de cadavres. Charette, à la droite, obtient quelque succès, et pousse les bataillons qu'il a devant lui; d'Elbée, sur la gauche, ne trouvant point d'ennemis, oblique pour se porter au secours du centre; la frayeur des soldats de Royrand se communique aux siens, et bientôt tout a pris la fuite; il ne reste plus que Charette qui épuise ses efforts pour repousser toutes les troupes victorieuses qui le pressent. Inutile courage! il perd l'élite de ses compagnons, et abandonne son artillerie sur un terrain jonché de sept mille cadavres vendéens.

Jamais jusqu'alors les royalistes n'avaient éprouvé une semblable défaite. La gloire de la journée fut due à l'artil-

lerie légère, au calme de nos soldats, et aux habiles dispositions du général Tuncq, qui va devenir un grand sujet de division entre les généraux, les représentans du peuple en mission, et le ministère qui lui avait ôté le commandement.

Au milieu des plus graves préoccupations, la Convention nationale rendait une loi pleine de pitié pour le malheur. Par cette loi, qui manquait aux codes de l'Assemblée constituante, la nation se chargeait de l'éducation physique et morale de tous les enfans abandonnés. Ces enfans ne devaient être désignés que par le nom d'orphelins; tout autre qualification à leur égard était défendue.

Il était institué dans chaque district des établissemens pour recevoir les filles enceintes; le vieillard indigent et d'une vie irréprochable était à la charge de l'état qui, pour commencer à éteindre la mendicité, statuait que les mendians infirmes recevraient à titre de secours quinze sous par jour, tandis que ceux qui pouvaient exécuter des travaux seraient conduits dans leurs sections respectives chargées de leur fournir du travail. De ces résolutions inspirées par une philanthropie réelle d'intention et d'actions, l'assemblée passait sans effort à l'adoption des mesures les plus énergiques pour étouffer la guerre civile du nord et de l'ouest, soutenir partout l'esprit révolutionnaire, maintenir et retremper les ressorts de l'administration comme ceux du gouvernement.

Il y avait surtout une partie du service public qui souffrait beaucoup, c'était l'approvisionnement de nos armées. Le comité multipliait les ordres à ce sujet, la Convention rendait des décrets menaçans; le pouvoir exécutif, pressé de tous côtés par l'urgence des besoins, confiait les achats et les transports à des hommes qu'il ne pouvait choisir en toute sûreté de conscience dans un moment si difficile. Plusieurs commirent des infidélités, d'autres se rendirent

coupables de négligences qui équivalaient à des trahisons! le mal demandait un prompt remède. Prieur, Jean-Bon-Saint-André, se plaignirent de l'affreux gaspillage qui dévorait les ressources de la république; plusieurs des agens dénoncés succombèrent sous les plus graves accusations. Irrités contre ces hommes sans entrailles pour la patrie, les clubs furieux s'exaltaient chaque jour davantage contre les sangsues publiques, contre les traîtres, et contre les généraux; enfin contre tous les ennemis de la révolution dont les manœuvres semblaient plus dangereuses que jamais. Depuis long-temps l'opinion avait marqué du sceau de la haine et placé pour ainsi dire en dehors de la société, une certaine classe d'individus connus sous le nom de suspects. De toutes parts on demandait que la loi désignât les caractères auxquels on pourrait les reconnaître, pour les soumettre à l'inquisition la plus sévère. Tourmenté d'une profonde inquiétude, aigri par les souffrances, frappé de l'immensité du danger, le peuple fermentait et prenait une attitude menaçante.

Le 2 et le 3 septembre, un rassemblement eut lieu sur la place de Grève et dans l'intérieur de la Commune. Pour calmer son effervescence, le 4, une grande députation de citoyens de Paris, ayant à leur tête Pache, Chaumette avec plusieurs officiers municipaux, se rendit à la Convention et sollicita la mise à exécution des mesures les plus sévères contre les accapareurs, les traîtres, les affameurs qui, spéculant sur la misère du peuple, calculaient combien leur rapporteraient une disette, une émeute, un massacre. « Législateurs, disait Chaumette, le peuple n'a formé qu'un vœu, et une députation vous l'apporte. Le voici : des subsistances, et pour en avoir, force à la loi. En conséquence nous sommes chargés de vous demander la formation de l'armée révolutionnaire que vous avez déjà décrétée, et que l'intrigue et la frayeur des coupables ont fait avorter. » L'orateur ajoutait : « Hercule est prêt : re-

mettez dans ses mains robustes la massue, et bientôt la liberté sera purgée de tous les brigands qui l'infectent. »

Le président de la Convention, Maximilien Robespierre, répondit aux pétitionnaires, non pas avec l'emphase de leur interprète, mais en homme qui a juré, qui prévoit, qui affirme la ruine de l'aristocratie.

A peine la députation, admise aux honneurs de la séance, eut-elle pris place sur les bancs de la droite, aux cris de vive la république, et au milieu des applaudissemens de l'assemblée et des tribunes, Billaud-Varennes monte à la tribune pour convertir en motions les demandes des citoyens de Paris. « Il faut, dit-il, qu'aujourd'hui même tous vos ennemis soient mis en état d'arrestation. Les commissaires des assemblées primaires attendent encore l'instruction que vous leur avez promise pour qu'ils puissent communiquer aux départemens la commotion électrique et l'ardeur guerrière. Je demande que, dans la séance même, cette instruction soit présentée. Je demande que le ministre de la guerre nous présente, dès ce soir, le mode d'organisation de l'armée révolutionnaire. Je demande la peine de mort contre les administrateurs qui négligeraient d'exécuter une loi quelconque... Servons le peuple, il nous secondera; il veut la liberté quelque en soit le prix. » D'unanimes applaudissemens accueillent les propositions de Billaud-Varennes empreintes d'une énergie singulière par la conviction de l'orateur. Barrère, en appuyant son collègue, fait sentir que le premier acte à promulguer doit être un décret qui reconnaisse et déclare que la France est en révolution. Il propose l'expédition de ce décret par des courriers extraordinaires. Billaud-Varennes fait la même motion au sujet du décret sur le tribunal révolutionnaire, pour qu'il soit organisé dans tous les départemens à la fois. Léonard Bourdon veut que l'armée révolutionnaire soit soldée par les riches; qu'on la charge de

faire sortir les subsistances, d'assurer l'arrestation des malveillans, et qu'elle traîne à sa suite un tribunal chargé de juger les conspirateurs. La sagesse de Romme tenta d'éloigner l'institution de ce tribunal ambulant; vains efforts! sa voix est couverte par un murmure général. Il cherche à gagner quelque délai pour laisser au comité de salut public, qui s'en occupe, le temps de mûrir les propositions à l'ordre du jour. « Le temps de la délibération est passé; nous sommes dans une salle d'armes; il n'est plus temps de différer; Paris, comme le mont Etna, doit vomir de son sein l'aristocratie calcinée! » s'écrient tour à tour Billaud et Gaston. « On prépare à Paris, ajoute Barère, une révolution sectionnaire comme celle de Toulon, de Marseille, de Lyon; il y a eu ces jours-ci des mouvemens extraordinaires qui ne se sont pas faits naturellement. Le comité de salut public a obtenu, dans la journée d'hier et cette nuit, des renseignemens précieux sur le plan et les forces de nos ennemis dans Paris; il délibère en ce moment sur les moyens de prévenir l'exécution de leurs complots; je demande qu'il soit entendu. » Danton se lève alors et vient donner la sanction tribunitienne aux vœux du peuple. « Vous venez, dit-il, de proclamer à la face de la France qu'elle est en vraie révolution, en révolution active; eh bien! il faut consommer cette révolution! Ce n'est pas assez d'une armée révolutionnaire, soyez révolutionnaires vous-mêmes! Il faut que le tribunal soit divisé en un assez grand nombre de sections pour que tous les jours un aristocrate, un scélérat, paie de sa tête ses forfaits! »

Enfin Danton proposa : 1° que les sections s'assemblassent deux fois par semaine, et que chaque sectionnaire, s'il était admis, reçût quarante sous par séance; 2° que l'on mît cent millions à la disposition du pouvoir exécutif, pour payer toutes les manufactures d'armes jusqu'à ce que chaque français eût un fusil; 3° que

l'on fit un rapport sur les moyens d'augmenter l'activité du tribunal révolutionnaire.

« Le peuple est grand, il vous en donne en ce moment une preuve remarquable ; c'est que souffrant d'une disette factice et machinée pour le mener à la contre-révolution ; il a senti qu'il souffrait pour sa propre cause ; sous le despotisme, il aurait exterminé tous les gouvernemens... Honneur vous soit rendu, peuple sublime ! à la grandeur vous joignez la persévérance. »

Ces trois propositions de Danton furent reçues par acclamations ; cet enthousiasme n'était pas une explosion éphémère, mais un sentiment profond, unanime, qui annonçait dans les citoyens et dans l'assemblée l'inébranlable résolution de s'enterrer sous les ruines de la liberté, plutôt que de la laisser périr faute de dévouement et de courage. Danton se vit encore salué, dans ce jour, comme le plus puissant des orateurs populaires, et une espèce d'oracle destiné à prononcer les décrets de la volonté nationale contre les ennemis de la chose publique.

Romme, animé du patriotisme le plus pur, et craignant tout ce qui pouvait avilir ou corrompre le peuple, voulait qu'on lui assurât des moyens de travail et une augmentation de la main-d'œuvre, au lieu de lui offrir un salaire pour assister aux réunions civiques. Fabre d'Églantine combattit avec avantage les sentimens généreux de son collègue, en objectant que les grandes mesures adoptées par la Convention ne pouvaient être soutenues que par l'énergie des masses, et qu'on ne pouvait pas exiger du peuple qu'il mourût de faim pour veiller au salut de la république.

Le décret rendu sur la proposition de Danton ne fut pas accueilli de la même façon par tous les patriotes des clubs. La grande majorité applaudit, mais les plus exaltés se plaignirent avec violence de ce que la Convention avait osé rendre un décret qui attentait aux droits du peuple souve-

rain, en limitant les jours où il avait le droit de se réunir. Quant au salaire alloué à une classe de citoyens pour remplir des devoirs sacrés, il n'était propre qu'à avilir la dignité des hommes les plus dévoués à la cause de la république et de la révolution.

Sur ce texte les têtes fermentent; Varlet se met à la tête des mécontens, et vient avec une députation déclarer à la Convention qu'il lui apporte le vœu souverain des sections contre le décret qu'elle a rendu, et dont il demande le rapport au nom des sans-culottes, qui repoussent une faveur aussi offensante pour l'égalité que pour l'honneur du peuple. Billaud, président de l'assemblée, répond avec l'énergie du bon sens. Bazire venge aussi le décret avec des raisons tirées de la nécessité d'assurer la prépondérance du peuple dans les sections. Il ajoute : « Je dois dire, dans ma conscience, que Varlet, jeune homme bien imprudent, s'il n'est pas stipendié par l'aristocratie, a été chassé des Jacobins. Je viens le dénoncer pour former avec Jacques Roux un pendant à l'abbé Royon. »

Toujours en garde, surtout à cette époque, contre les dangereuses exagérations que chaque jour voyait surgir du sein d'une poignée de révolutionnaires, plus emportés les uns que les autres, et suspects à ses yeux d'intelligence avec l'aristocratie, Maximilien réfuta les adversaires du décret, par le tableau rapide de tous les dangers que la liberté avait courus dans les sections par l'absence du peuple, forcé à retourner dans ses ateliers pour gagner sa subsistance quotidienne. « Je demande, disait-il en terminant, au nom de l'honorable indigence, de la vertu laborieuse et des droits sacrés de l'homme, l'ordre du jour sur la pétition qui vient de vous être présentée. » Saint-André appuya Robespierre, et l'assemblée passa à l'ordre du jour sur la pétition.

Cette tentative ne sera pas la dernière du parti ultra-révolutionnaire : nous verrons bientôt la Montagne forcée

de saisir les coryphées de ce parti avec une main de fer, et d'immoler en eux les instigateurs forcenés de la proscription des Vergniaud et des Barbaroux.

La Convention avait deux actes à remplir; le premier, celui de réprimer les excès auxquels des furieux de liberté pouvaient entraîner le peuple en le faisant insurger contre un gouvernement entièrement dévoué à l'intérêt général; le second, de réduire au silence et de comprimer par la terreur le nombre toujours croissant des hommes conjurés pour empêcher le succès des grandes mesures, dictées par le génie de la révolution. Ainsi donc, en même temps qu'elle imposait silence aux Varlet et au parti d'opposition qui s'élevait dans le sein des Cordeliers contre le comité de salut public et les Jacobins, sur lesquels il s'appuyait, elle résolut de céder enfin aux pressantes instances de ces mêmes Jacobins, et de plusieurs sections de Paris, qui demandaient de nouveau l'incarcération réelle des suspects. Enfin Bazire, succédant à Billaud-Varennes, qui avait poussé jusqu'aux dernières limites les propositions de sa colère contre les nobles, les prêtres, qu'il désignait indistinctement comme suspects, et qu'il voulait qu'on pût arrêter partout à la fois le jour comme la nuit, dans leurs domiciles et ailleurs, proposa, au sein de la représentation nationale, les mesures suivantes, qui furent appuyées par Léonard Bourdon et Billaud-Varennes :

« Le conseil-général de la Commune examinera la situation du comité et remplacera les membres qui ne lui paraîtront pas assez patriotes;

« Dans la journée de demain, 6 septembre, les comités révolutionnaires dresseront la liste des gens suspects;

« Demain, ces listes seront apportées au comité de sûreté générale de la Convention, qui, le lendemain, proposera une mesure sur les gens suspects. »

Cependant les députations se succédaient à la barre. Toutes sollicitaient avec instance la prompte exécution des

mesures de salut public, ainsi que le prompt jugement des Girondins, des fédéralistes et de la veuve Capet. « Il est temps, disaient les diverses pétitions, que l'égalité promène sa faux sur toutes les têtes; il est temps d'épouvanter les conspirateurs. Eh bien! législateurs, *placez la terreur à l'ordre du jour!* »

Ces paroles, semblables à une étincelle de feu tombée sur des matières inflammables, exaltent la tête de Drouet qui, déclamant avec une espèce de rage contre les traîtres et les conspirateurs, s'emporte jusqu'à dire à ses collègues, en leur reprochant une clémence qui n'avait pas empêché qu'on ne les appelât des scélérats, des brigands, des assassins : « Eh bien! puisque notre modération, nos idées philanthropiques ne nous ont servi de rien, soyons brigands, pour le bonheur du peuple; soyons brigands... » Malgré les violens murmures qui couvrirent ses énergiques paroles, l'orateur ajouta : « Vous avez ordonné l'arrestation des gens suspects. Je voudrais que vous déclarassiez à ces hommes coupables que si, par impossible, la liberté était en péril, vous les massacreriez impitoyablement; que vous ne rendriez aux tyrans la terre de la liberté que couverte de cadavres..... Faites cette déclaration solennelle, que les hommes suspects répondent sur leurs têtes des malheurs de l'état. »

Drouet avait eu la plus grande peine à achever sa furieuse harangue au milieu des nombreuses interruptions qui l'arrêtaient à tout moment. Sans cesser de se montrer un ardent révolutionnaire, Thuriot se hâta de réprimer les écarts de son fougueux collègue, pour ramener la discussion dans les termes du bon sens et la révolution à une marche réglée par la loi. L'orateur obtint le succès qu'obtient toujours celui qui vient opposer la raison et le calme de la force aux emportemens d'une colère sans frein. A la fin de cette séance, si longue et si remplie de résolutions hautement révolutionnaires, Barrère, rapporteur du co-

mité de salut public, rendit compte des événemens des premiers jours de septembre. Il accusa les aristocrates de l'intérieur de les avoir fomentés. « Puisqu'ils veulent un mouvement, ils l'auront, mais ce sera le dernier; ils l'auront, organisé par une armée révolutionnaire qui exécutera enfin ce grand mot que l'on doit à la commune de Paris : Plaçons la terreur à l'ordre du jour! » A la suite de cet immense rapport, Barrère proposait le plan d'organisation d'une armée révolutionnaire toujours prête à faire exécuter, par la force, partout où il serait besoin, les décrets de la Convention. Cette mesure fut décrétée d'enthousiasme. Carnot prit immédiatement la parole, et présenta un projet de décret qui contenait tous les détails du mode d'organisation de cette nouvelle puissance créée par la révolution et pour la révolution.

Enfin, le 17, Merlin de Douai présente, au nom du comité de législation, une loi complète relative aux gens suspects. Donnant au mot suspect la plus effrayante extension, Merlin de Douai rangeait dans la catégorie menacée ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs propos et écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemis de la liberté; ceux qui ne pouvant justifier de leur manière d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques, ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme, les fonctionnaires publics suspendus par la Convention et non réintégrés, les parens des ci-devant nobles, et ceux de leurs agens qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution, etc. Nous passons ici l'immense énumération des diverses catégories de suspects. Dans le dernier article, par une cruelle prévoyance, Merlin autorisait les tribunaux civils et criminels à retenir en état d'arrestation, comme suspects, les prévenus de délits à l'égard desquels il serait déclaré n'y avoir pas lieu à accusation, ou qui seraient acquittés des accusations portées contre eux. Les comités de

surveillance, chargés spécialement de l'exécution de la loi, obtinrent un traitement à titre d'indemnité pour les travaux qu'on leur imposait. En même temps, on leur donna une latitude démesurée ; en révoquant, sur les vives instances de la Commune, le décret qui défendait sévèrement toutes visites domiciliaires pendant la nuit. Ainsi se trouva complété le système de force et de terreur qu'avait voulu l'opinion C'est avec ce système que la Convention pouvait résister aux ennemis répandus sur toutes nos frontières, gouverner l'intérieur, pousser et retenir le peuple, satisfaire aux immenses besoins de la république, et concevoir l'espérance d'étouffer la guerre civile qui brûlait comme un incendie sans cesse renouvelé dans l'Ouest, et menaçait d'envahir Lyon sur lequel tous les genres d'ennemis conjurés contre nous fondaient tant d'espérances.

Nous avons rapporté la lettre qui avait remis cette cité aux mains des partisans de la Gironde. Ces républicains virent bientôt qu'ils ne pouvaient contrebalancer l'influence toujours croissante des partisans de la monarchie; ils se retirèrent, les uns par honneur, les autres par faiblesse; dans le nombre de ces derniers, il faut ranger Biroteau qui, après avoir enflammé tous les esprits, abandonna la capitale du Midi à elle-même et courut se cacher dans les environs de Bordeaux, où il trouva la mort. Chaque jour, encouragés dans leur rébellion, les Lyonnais élevaient de nombreuses fortifications autour de leur ville, faisaient fondre des pièces de rempart, sous les ordres d'un étranger, et rassemblaient tous les moyens de défense; cependant, à l'instigation de leurs chefs qui voulaient se donner les apparences de la modération, ils offraient d'accepter la constitution, mais en demandant des conditions et des garanties que l'assemblée ne pouvait ni ne devait admettre. D'un autre côté, des hommes trop compromis dans la révolte et auxquels tout espoir de pardon était interdit,

excitaient le peuple à la résistance, par l'espérance d'une victoire certaine.

Les deux députés Laporte et Reverchon s'étaient bien emparé du cours supérieur de la Saône, comme Dubois-Crancé, avec la réserve de l'armée des Alpes, s'était rendu maître du cours supérieur du Rhône; mais rien ne s'opposait à la domination de Lyon sur le cours inférieur du fleuve et sur le Forez, où les jeunes gens armés des sections lyonnaises faisaient de fréquentes excursions à Saint-Etienne, sous les ordres de Précy, ancien colonel de la garde à pied de Louis XVI, que l'on avait été chercher à Semur, sa résidence. De son côté, la Convention, instruite de toutes ces menées contre-révolutionnaires, après avoir vainement appelé à la barre les autorités de Lyon, avait déclaré traîtres à la patrie Biroteau, l'un des chefs du congrès départemental, les administrateurs et fonctionnaires publics qui en étaient membres; elle venait encore d'ordonner la confiscation des biens de tous ceux qui avaient pris part à la révolte, la suspension des paiemens dûs par l'état aux citoyens de Lyon, menacés en outre de la confiscation de leurs biens, s'ils ne se séparaient pas du congrès départemental. Mais, bien loin de céder à la crainte de toutes ces rigueurs, les rebelles préparaient la plus vigoureuse défense; il fallait les réduire. Chargé de ce soin par la Convention, et désormais libre d'agir, depuis la soumission des fédéralistes de Grenoble, Dubois-Crancé se mit en marche avec cinq mille soldats tirés de l'armée des Alpes auxquels il avait joint sept à huit mille jeunes réquisitionnaires. A la tête de cette force commandée par Kellermann, le représentant vint se placer entre la Saône et la Loire, empêchant ainsi toute communication entre les insurgés, la Suisse et la Savoie. Il somma la ville d'ouvrir ses portes, en lui imposant comme condition de l'oubli du passé, la formation d'une municipalité provisoire, le désarmement absolu des citoyens,

qui livreraient l'arsenal intact avec toutes ses munitions. Les deux partis s'observaient, et peut-être ils allaient s'entendre. Mais, d'un côté, l'espérance donnée par les émigrés, de la prochaine arrivée d'une armée piémontaise de soixante mille hommes, de l'autre, le désir de s'opposer à l'approche des volontaires levés par Reverchon, dans deux départemens voisins, amenèrent un engagement dans lequel les révoltés, pour leur malheur, obtinrent l'avantage. Follement enivrés de ce succès éphémère, ils écrivirent à la Convention qu'ils se défendraient jusqu'au dernier soupir. Telle était la situation des choses lorsque Dubois-Crancé, ayant achevé les premiers préparatifs du siége, fit pleuvoir la ruine et la mort sur la ville qui allait subir tant d'affreuses calamités pour avoir préféré sans discernement le parti de la Gironde à celui de la Montagne, et les suggestions des émigrés aux conseils des amis de Chalier, qui voulait avec tant de raison que les Lyonnais se ralliassent à la Convention nationale. Nous raconterons plus tard les désastres de cette importante cité, désastres que nous voudrions pouvoir effacer de nos annales; maintenant il faut revenir à nos frontières du Nord.

Les lignes de Weissembourg, comme on l'a vu plus haut, avaient été attaquées par Wurmser sans autre avantage que la prise de Pirmasens, où le duc de Brunswick s'était fortifié. Les Français, justement mécontens d'être restés pendant si long-temps sur la défensive, voyant enfin leurs rangs se grossir, désiraient une glorieuse revanche de tant de revers. Les officiers républicains, soutenus par l'énergie des représentans du peuple qu'excitaient les bonnes dispositions du soldat, voulurent tenter une attaque générale sur la ligne ennemie, et fixèrent le 14 septembre pour l'exécution de ce projet. Nos troupes s'ébranlèrent : l'armée du Rhin se porta en avant avec beaucoup de résolution, et, à la suite d'une lutte sanglante et acharnée, le général Ferette reprit le défilé de Bodenthal.

L'armée de la Moselle, après avoir conçu d'heureuses espérances, se vit trompée par un revers inattendu. Déjà nous touchions aux portes de Pirmasens, lorsque la fausse direction d'une colonne découvrit le flanc des assaillans. L'armée républicaine recula précipitamment; l'ennemi profitant des désordres de notre retraite, nous fit éprouver de grandes pertes, et nos soldats découragés rentrèrent en désordre dans le camp d'Hornbach. Ces revers, dans les lieux et sur les points même où l'on pouvait espérer des victoires, au lieu de décourager le comité de salut public, excitaient son ardeur, son courage et sa volonté de sauver la république. Il envoyait de tous côtés des représentans pour organiser et hâter la levée en masse; il faisait fabriquer des armes et des munitions avec une célérité qui tenait du prodige. La seule manufacture de Grenelle, établie et dirigée par le célèbre chimiste Chaptal, fournissait chaque jour deux cent millions de poudre. Renfermés dans le château de Meudon, devenus inviolables, grâce au comité de salut public, qui prenait alors sous sa garde tous les hommes utiles, quelle que fût leur opinion, des savans tels que Monge, Vandermonde, Berthollet, s'efforçaient d'utiliser, pour le salut de la patrie, toutes les découvertes du génie de la destruction.

Le malheur du temps nous forçait de les appliquer dans l'intérieur de la France, et particulièrement dans l'ouest. Quoique Tuncq fut victorieux, Rossignol, qui visitait les diverses colonnes soumises à son commandement, lui fit de vifs reproches d'avoir combattu contre la volonté du général en chef, et contrarié, par des affaires partielles, le plan général des opérations. Ce reproche, qui retombait indirectement sur Bourdon de l'Oise et Goupilleau de Fontenay, qui d'ailleurs étaient en opposition ouverte avec la Convention nationale, pour le choix des moyens propres à réduire la Vendée, les offensa; ils saisirent le prétexte de quelques rigueurs exercées par Rossignol, et osèrent le suspen-

dre de ses fonctions sans consulter même les représentans Merlin, Rebwel, Bourbotte et Choudieu, réunis à Saumur. Ceux-ci virent avec autant de surprise que de scandale cette témérité de leurs collègues. L'affaire fut portée devant la Convention; Bourbotte, venu exprès à Paris, défendit Rossignol en dévoilant les vrais motifs de la conduite de Bourdon et de Goupilleau. Drouet, Gaston, Delacroix, Tallien surtout, qui rendit les plus honorables témoignages du dévouement, du courage et des services du général, soutinrent Bourbotte. La Convention se rangea de leur avis, et leva la suspension prononcée contre lui par les deux représentans qu'elle rappela dans son sein comme des hommes timides qui ne pouvaient que contrarier le système de vive force, et accroître, par leur mollesse et des ménagemens hors de saison, l'audace des Vendéens.

Rendu à son quartier général de Saumur, Rossignol eut à lutter avec Canclaux dans la question de savoir quel était celui des deux généraux qui aurait sous ses ordres la brave garnison de Mayence. Rossignol voulait la garder pour être à même de rejeter les Vendéens sur la mer et sur la Basse-Loire, où leur perte paraissait assurée. Mais Canclaux, craignant au contraire de laisser la mer ouverte aux Vendéens que l'Angleterre pourrait secourir à volonté, soutenait la nécessité de refouler les rebelles vers le haut pays. Philippeaux, homme ardent et sincère, mais violemment déclaré contre les idées des Montagnards sur la guerre de l'ouest, vint à Paris et obtint du comité de salut public un arrêté favorable au plan de Canclaux. Ronsin, chef d'état-major de Rossignol, qui exerçait une influence immense sur les avis et les opérations de son général, et conservait beaucoup de crédit à Paris, fit rapporter l'arrêté. Un conseil de guerre eut lieu à Saumur. Rossignol, en persistant dans son opinion, prouva sans peine combien son plan etait préférable à celui de Canclaux, qui ferait faire inutilement quarante-cinq lieues à la garnison

de Mayence pour arriver à Mortagne, qu'elle pouvait atteindre en deux jours de marche en partant par Saumur. Trois députés et sept généraux, qui avaient fait la guerre dans la Vendée, furent de l'avis de Rossignol. Les autres, savoir : huit députés et deux généraux récemment arrivés, adoptèrent l'opinion contraire. Rossignol, plus convaincu que jamais de la bonté de son projet, offrit le commandement à Canclaux s'il voulait consentir à déboucher par Saumur. Cette offre généreuse ne fut point acceptée ; au dire des hommes de l'art, le sans-culotte, éclairé par le bon sens, voyait juste dans cette affaire; néanmoins le tacticien qui se trompait l'emporta, et les Mayençais partirent pour Nantes. Rossignol promit de bonne foi son concours à l'exécution du projet adopté dans ce conseil de guerre ; mais Ronsin, Momoro et d'autres commissaires jacobins envoyés sur les lieux, témoignèrent leur mécontentement et le firent éclater par des plaintes qui retentirent jusqu'à Paris. Quoi qu'il en fût de leur opinion, tandis que Canclaux porterait ses forces vers la mer pour les faire remonter ensuite vers l'intérieur du pays, de manière à balayer toute la Basse-Vendée, les cinq divisions commandées par Rossignol devaient partir simultanément des sables de Luçon, de Niort, de Saumur et d'Angers, et aller se réunir au centre à l'armée de Canclaux, après avoir refoulé tous les Vendéens qu'elles auraient trouvés devant elles. On comptait les resserrer au milieu de toutes les forces républicaines, et finir la guerre d'un seul coup.

Avant que les opérations d'ensemble ne commençassent de notre côté, les Vendéens tentaient, le 5 septembre, contre nous deux attaques. Celle de Charette, sur le camp de Sorinière, n'obtint pas de succès ; le même jour, une autre colonne, commandée par d'Elbée et Royrand, vint assaillir Chantonnay et nous causa un désastre que Marceau ne put empêcher malgré des prodiges de valeur et d'habileté. A cette époque, les Vendéens appelés en masse

sous le drapeau royaliste, comme les volontaires sous le drapeau national, formaient une masse de cent mille hommes aux ordres de d'Elbée, sous lequel servaient les Charrette, les Bonchamps, les Lescure, les La Rochejacquelein, presque aussi indépendans du général en chef que du conseil supérieur.

Canclaux se mit en mouvement le 9 septembre, et d'abord, malgré notre échec de Luçon, réparé en partie, il est vrai, grâce au zèle des représentans du peuple, tout parut céder à nos armes. La Cathelinière, battu au port de Saint-Père, fut réduit à prendre la fuite avec ses Vendéens, effrayés par les premiers obus que nous eussions encore lancés sur une place de l'ouest. A Thouars, Lescure se vit sur le point de l'emporter; mais enfin, repoussé par le général Rey, il opéra sa retraite en bon ordre. Dans le même moment, Talmond, d'Autichamp et Perraut, aux prises avec la division Santerre, devaient leur sanglante défaite de Doué à l'imprudente audace de Scépaux et à la vigoureuse attaque du général Turreau. Cependant Charrette reculait devant les colonnes républicaines, qui mettaient tout à feu et à sang pour obéir aux ordres de la Convention. Il voulut toutefois s'arrêter à Mortagne et dépêcher courrier sur courrier à la grande armée vendéenne pour lui demander des secours. Tandis qu'il les attendait, une affreuse déroute devint le prix de sa témérité.

Ces succès vont bientôt se démentir. Santerre veut en profiter, et s'avance de Coron sur Vezins, à la tête de quarante mille hommes, presque tous soldats de la veille, et qui, marchant sur une seule colonne, occupaient une surface de quatre lieues. Instruits de cette imprudente disposition, La Rochejacquelein et Piron, à la tête de quatorze mille Vendéens, attaquent avec vigueur le centre de cette immense colonne. Après un combat d'une heure et demie, nos troupes tombent dans une effroyable dé-

route qui devient surtout funeste aux nouvelles levées, exterminées, comme à plaisir, par les vainqueurs. Dix-huit canons et leurs caissons tout attelés, une grande quantité de fusils et de piques restent au pouvoir de l'ennemi. La fortune a passé du côté des Vendéens; un plus grand revers nous attend.

Le 19 septembre, Piron, après sa victoire sur Santerre, avait envoyé une partie de ses troupes au secours du chevalier Duhoux en marche sur Chollet; ces troupes rejettent l'avant-garde des républicains au-delà de la rivière de Layon. Duhoux, général patriote, et oncle du commandant vendéen, avait rangé ses soldats derrière le pont Barré; les Vendéens rétablissent, au-dessous de ce passage, un pont que les républicains avaient coupé. Le combat est indécis sur ce point, mais bientôt le chevalier Duhoux traverse le pont Barré; alors nos troupes sont enveloppées, et prennent la fuite pour la plupart; au contraire, les bataillons de Jemmapes et d'Angers se font écraser; cinq cents pères de famille de cette dernière ville et des environs se trouvent coupés et sont presque tous égorgés. Quatre mille morts jonchaient le champ de bataille que Duhoux avait lâchement déserté. Ce général paya de sa tête sa fuite et la défaite de nos soldats.

L'armée du général Canclaux avançait rapidement dans la Basse-Vendée, obéissant aux lois de la Convention qui ordonnait la dévastation et l'incendie. Saint-Péré, Pornic, Machecoul, Villeneuve, Aigrefeuille, Palluau, Légé, furent ravagés ainsi que Clisson et Montaigu. Charette, trop faible pour nous résister, appelait à son aide les chefs vendéens; ils accoururent enfin à sa voix; et grâce aux secours qu'ils amenaient, l'armée royaliste se trouva forte alors de quarante mille combattans.

Maîtresses de Clisson, et suivant la ligne de la Sèvre, les troupes républicaines allaient envahir Tiffauges et Mortagne; les Vendéens s'ébranlent et arrivent pour voir

incendier la première de ces villes. A l'aspect de leurs ennemis, les Mayençais, impatiens de combattre, entraînent Kléber. D'abord la valeur républicaine renverse tout; Lescure, avec quinze cents hommes, parvient à arrêter les vainqueurs; Bonchamps rallie les fuyards vendéens et les ramène au combat qui, dès lors, tourne au désavantage des patriotes. Kléber tombe blessé, mais il fait de telles dispositions, qu'attaqué pendant une retraite de six lieues par les royalistes, il les repousse avec vigueur; cependant il aurait pu être entamé sur la fin, si, arrivé sur la Sèvre, près de Clisson, il n'eût fait placer deux pièces de canon à ce passage, et dit à Schouardin, commandant le bataillon des chasseurs de Saône et Loire : « Faites-vous tuer là avec votre troupe! — Oui, mon général, répondit l'intrépide officier. » Ce commandement exécuté d'une manière sublime par un homme digne de le recevoir, arrêta les Vendéens qui ne purent franchir le pont que lorsque Schouardin et cent soldats de sa petite troupe eurent succombé. Une partie de notre artillerie resta au pouvoir des vainqueurs qui ne perdirent que mille hommes, tandis que de notre côté, plus de quatre mille morts couvraient le champ de bataille. Le 21 septembre, Charette remporta un nouvel avantage sur Beysser qui s'était laissé surprendre à Montaigu, tandis que Canclaux parvenait à repousser Bonchamps et Lyrot qui l'avaient attaqué à Clisson, au moment où la nouvelle de la défaite de Beysser le déterminait à un mouvement de retraite sur Nantes.

Après nos revers en Vendée, on vit éclater entre les deux armées la même division qu'entre les Montagnards et les Girondins, après la défection de Dumouriez. Les chefs s'accusèrent mutuellement des malheurs survenus. Philippeaux, sujet à des préventions obstinées, écrivit au comité de salut public une lettre remplie d'indignation, dans laquelle il attribuait à la trahison le contre-ordre donné aux colonnes de la Rochelle; Choudieu et Richard,

commissaires de la Convention à Saumur, répondirent à leur collègue, tandis que Ronsin accourait à Paris pour dénoncer les funestes conséquences du plan de Canclaux. Personne ne trahissait, mais une foule de causes amenaient des revers inévitables. Ainsi, par exemple, les levées arrivant au chef-lieu avant le moment marqué par les ordres du gouvernement, ne trouvaient aucun approvisionnement, et repartaient comme elles étaient venues. Les hommes qui restaient sous le drapeau n'avaient point d'armes ou ne savaient pas s'en servir, ce qui revient presque au même. Ils fuyaient faute de pouvoir combattre; mais les Vendéens, quoique tous habiles à tirer, éprouvaient aussi des désastres, et cependant ils étaient soutenus par un fanatisme bien plus exalté que celui des masses qu'on leur opposait. D'un autre côté, les communications coupées à tout moment par les incursions irrégulières et imprévues des Vendéens, arrêtaient la marche des opérations. J'ai vu, à Nantes, les représentans du peuple et le général en chef Canclaux et Beysser, son second, privés pendant un assez long-temps de nouvelles de l'ennemi, et, par suite de cette ignorance, faire des sorties malheureuses, dans lesquelles les plus braves soldats tombaient enveloppés de tous côtés par les Vendéens. Au moment du siége, ils avançaient déjà sur la route d'Ancenis à Nantes, et on apercevait leurs drapeaux quand on leva le camp de Saint-Georges pour se mettre en bataille devant eux. D'ailleurs, lorsque deux armées que séparent de grandes distances doivent marcher vers un même but, comment peuvent-elles maintenir l'harmonie de leurs mouvemens réciproques, si un revers inattendu vient contrarier le plan général, et n'est pas connu à temps par le chef victorieux qui marche en avant? Cette difficulté se rencontrait à tout moment dans la Vendée. Il faut ajouter que la guerre civile est une guerre où des passions violentes, toujours en jeu, entraînent avec elles une indé-

pendance de chacun, une irrégularité de mouvemens, un désordre dans toute la conduite des affaires, qu'aucun génie, aucune prudence, aucune autorité ne peuvent empêcher; de cette cause commune aux deux partis sont sortis presque tous les désastres qui ont affligé tour à tour les royalistes et les républicains; cependant les premiers criaient à la trahison comme leurs adversaires. Au reste, avec les élémens donnés à cette époque, Napoléon lui-même aurait eu la plus grande peine à mieux faire que les deux chefs des partis opposés. Nul homme, quel qu'il fût à cette époque, ne pouvait tenir dans ses mains l'armée royaliste ou l'armée républicaine comme un instrument docile et intelligent des volontés du génie.

Malgré tant de défaites qui devaient, suivant le cours ordinaire des choses, retomber sur le gouvernement, la confiance dans le comité de salut public était telle, que quoique l'époque de la réélection fût arrivée, il se vit prorogé par acclamation. Pourtant, quelques murmures s'étant élevés, Danton prit avec autant de courage que de bon sens le parti de l'autorité. On le pressait vivement d'entrer dans le comité, mais, fatigué des affaires, las des hommes, et en proie à ces retours de mollesse et d'épicuréisme pendant lesquels il voulait un air libre, de vastes champs ouverts devant lui, le spectacle de la nature et une voluptueuse oisiveté, il refusa obstinément, pour son malheur et pour le nôtre; il demanda même un congé afin d'aller oublier un peu la révolution, et goûter quelque repos auprès de sa nouvelle épouse dont il était épris comme un jeune homme.

Sans vouloir perdre le fruit de la victoire remportée, Billaud, animé au contraire du désir de donner plus de moyens d'action au comité de salut public, proposa la formation d'une commission chargée de surveiller le conseil exécutif dans l'exécution des lois. Robespierre et Danton, qui n'avait pas encore

quitté l'arène, repoussèrent cette proposition comme tendant à paralyser la marche et à diminuer la force du gouvernement. « Ne peut-on pas, disait Danton, adjoindre au grand comité trois membres chargés de la mission que Billaud croit nécessaire. » L'assemblée, en adoptant cet avis, fit entrer Billaud-Varennes et Collot d'Herbois au comité ; l'un y apportait une volonté encore plus inflexible que celle de Robespierre et un rigorisme sans égal ; l'autre amenait avec lui une grande énergie révolutionnaire, une immense influence sur les sociétés républicaines, et particulièrement sur les Cordeliers où couvait déjà une secrète et violente opposition contre le gouvernement. Pendant que les nouveaux modérés se montraient hostiles au comité de salut public, les Jacobins et les Montagnards ne paraissaient pas plus favorables au comité de sûreté générale. Sur la motion de Maure, encouragé par Robespierre, l'ancien comité fut remplacé par un nouveau où entrèrent Panis, Le Bas, Boucher-Saint-Sauveur, Guffroy, Ruhl, Moyse Bayle, Vouland, Vadier, Lavicomtrie, David, Amar et Lebon. Sur ces entrefaites, Bouchotte écrivit à la Convention pour lui annoncer la destitution de Houchard, son remplacement par Jourdan ; la nomination du général Ferrand au commandement en chef de l'armée des Ardennes, vacant par le nouvel emploi de Jourdan ; la destitution du général Landremont, chef de l'armée du Rhin, remplacé par Delmas, et celle du général de l'armée de Moselle Schombourg, auquel succédait le jeune chef des premières insurrections de Rennes, Moreau, dont la fin, hélas! devait être si déplorable. La lettre de Bouchotte souleva des murmures au sein du parti Montagnard ; Billaud défendit le pouvoir exécutif qui avait agi, dans cette circonstance, d'accord avec le comité. L'assemblée approuva le ministre, mais les mesures énergiques du gouvernement irritaient en secret le nouveau parti modéré qui commençait à se dessiner dans

la Convention. Aussi, quand, au nom de la commission des subsistances, Coupé de l'Oise vint, le 25, proposer des articles additionnels à la loi sur l'exportation des denrées de première nécessité, le chef du parti se leva et repoussa la proposition, quoique basée sur les nécessités révolutionnaires.

« Citoyens, disait Thuriot après avoir établi que, sans commerce, l'Etat ne pouvait vivre, nous avons abattu les intrigues, renversé les coquins; que l'on n'entende plus ici que la voix de la justice et de la vérité. Il faut que les règles sacrées de la morale soient reconnues par tous. Oui, la liberté est l'ouvrage de la morale, et elle ne peut être conservée que par elle. Loin donc de ses autels des hommes qui n'ont d'autres offrandes ici à lui offrir que du sang !... Agissons de manière que les pères puissent dire à leurs enfans : « Voyez nos représentans, c'est la vertu même... » ou, sans cela, la nation s'indignera de vos travaux, et la postérité déchirera les pages de l'histoire qui rappelleront votre existence ! » A la suite de cette vive apostrophe, Thuriot concluait au rejet du projet, comme nuisible au commerce et propre à affamer le peuple; il proposait ensuite de publier des feuilles purement morales pour éclairer le peuple. On aurait cru entendre un Girondin aux paroles dorées. Le savant Fourcroy, en applaudissant aux principes de Thuriot, soutint que la vraie morale était moins d'afficher tous les jours une feuille de morale, que de surveiller les hommes en place et d'élever les enfans pour la patrie, et qu'il fallait encore s'occuper des livres élémentaires. » Mais l'assemblée émue par les belles phrases de Thuriot, vota l'impression de son discours et adjoignit l'orateur au comité d'instruction publique.

Le nouveau parti de l'opposition ne s'en tint pas à ces attaques. On se plaignit du manque d'approvisionnemens dans nos places fortes. Briez, l'un des commissaires de la Convention à Valenciennes, pendant le siège, fit un rap-

port presque effrayant sur la situation de notre frontière du nord. En même temps, Merlin de Thionville lut des lettres par lesquelles des représentans attribuaient nos revers, dans l'ouest, à Rossignol, qui avait refusé d'agir de concert avec les autres généraux. Billaud-Varennes représenta d'abord toutes les attaques contre le comité, comme le plus grand triomphe que les ennemis de la république pussent remporter; il finit par ces paroles : « Le comité de salut public est prêt; il vous dira qu'il faut que la responsabilité pèse sur toutes les têtes, et que la Convention réponde en masse du salut public. » En ce moment, Barrère vint défendre à la fois le comité de salut public et le ministère, justifier les mesures du gouvernement, et dénoncer un petit parti d'ambitieux ou d'étrangers qui avait pour objet de diviser la Convention, de faire des sectes de patriotisme pour énerver la république. « Il ne réussira pas, ce parti liberticide, s'écria Barrère. » Et l'assemblée entière lui répondit : « Non, il ne réussira pas. »

A la fois sévère et menaçant, Robespierre revint sur le projet formé pour avilir et diviser la représentation nationale, il se plaignit des clubs qui prétendaient être plus que patriotes, et défendant, avec l'autorité du bon sens, les opérations du comité de salut public conformes aux vœux des plus ardens patriotes, il attaqua Briez et Duroy, provocateurs d'une journée qui avait valu, disait-il, plus que trois victoires à Pitt. En terminant sa harangue, l'orateur demandait le renouvellement du comité, puisqu'il n'avait plus la confiance entière des représentans du peuple.

L'assemblée repoussa cette proposition en jurant que le comité ne serait pas renouvelé. Averti par ce mouvement unanime, Briez sollicita lui-même le rapport du décret qui l'adjoignait au comité de salut public. Quoique certains du triomphe, Billaud et Jean-Bon-Saint-André parlèrent encore comme s'ils avaient besoin de le confirmer, et portèrent la

conviction dans les esprits. Cependant, moins craintif que Briez, Duroy soutint qu'en critiquant les actes des ministres, il avait exercé un droit. De toutes parts on demandait l'ordre du jour; Robespierre s'y opposa, et déclara qu'il se retirerait si la Convention nationale ne proclamait pas qu'elle conservait sa confiance au comité de salut public.

Bazire appuya énergiquement la demande de Robespierre. « Où en serions-nous donc, disait-il, si Robespierre avait besoin de se justifier devant la Montagne ! » A ces mots, qui disent toute la confiance qu'avaient les révolutionnaires dans leur chef, l'assemblée se leva et déclara, par son vote, que le comité n'avait rien perdu de la confiance publique.

Mais le parti dissident qui divisait la Montagne, en laissant voir la même tactique que celle des Girondins contre le système des grandes mesures révolutionnaires, n'était pas le seul qui fatiguât le comité par une opposition intempestive et dangereuse. Paris renfermait une classe d'hommes exaltés, toujours en état d'insurrection morale contre le pouvoir, et non moins disposés à l'insurrection de fait, qui était leur élément. Les clubs dans lesquels ils dominaient retentirent de graves et nombreuses inculpations contre le comité, que l'on regardait comme une tyrannie naissante, parce qu'il commençait à avoir la force nécessaire pour réprimer les emportemens et les excès qui font tant de mal à la meilleure cause. Aux Cordeliers, on proposait de demander l'organisation d'un pouvoir exécutif constitutionnel, c'est-à-dire que les meneurs voulaient substituer au gouvernement indépendant et fort du comité de salut public, appuyé sur la Convention nationale, une autorité précaire et désarmée d'avance, que l'on espérait dominer après l'avoir enfermée d'abord dans les étroites limites de la loi qui doit régir un état où la liberté est assise et fondée. Heureusement, les Jacobins, où la raison

avait plus d'empire, et qui comprenaient mieux les besoins de la circonstance, firent échouer ce projet que combattirent Coupé de l'Oise, président, Boissel, Martinet, Raisson, Renaudin, le vieux et véridique Dufourny, et enfin Robespierre, le plus éloquent et le plus énergique de tous. Accablé sous le poids de leurs argumens puisés dans les plus hautes considérations de salut public, justement inquiet de l'unanimité des suffrages donnés à ses adversaires par la société, Thuriot fut réduit à venir se défendre par le souvenir de ses services antérieurs. Thuriot ne manquait ni de sincérité, ni de bonnes intentions, ni même de courage; mais quoique modéré au fond, et violent à froid, comme beaucoup d'avocats, il était sujet à s'enivrer par l'abondance de ses paroles : l'exaltation de sa tête l'emportait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et presque toujours au-delà des limites qu'il aurait voulu respecter.

Reprenons maintenant nos affaires du nord, cause première de la levée de boucliers que nous venons de retracer. Nos troupes avaient d'abord culbuté, sur plusieurs points, les Hollandais qui s'étaient vus rejetés sur Bruges et Courtray; mais instruit, le 15 septembre, qu'il allait être attaqué par des forces supérieures, le général français qui occupait Menin, se disposait à battre en retraite, lorsqu'un accident inattendu vint répandre parmi les républicains une terreur telle, que sans la présence d'esprit de Levasseur, la division tout entière éprouvait une déroute complète. Grâce à l'ascendant du commissaire de la Convention, nos soldats reprirent courage et se retirèrent sur Gavrelle sans être inquiétés.

Accusé par Barrère d'avoir éparpillé ses troupes quand le comité lui ordonnait d'agir par masses, accusé par Levasseur et les autres commissaires d'avoir laissé échapper le duc d'Yorck, Houchard fut arrêté. L'opinion qui avait alors des jugemens d'instinct quelquefois très justes, s'était déclarée d'avance contre Houchard; au moment

même qui suivit sa victoire, tous les patriotes furent frappés de l'idée qu'il avait manqué à la fortune de la république. Jomini s'est efforcé de justifier ce brave et malheureux officier. Les uns ont vu en lui un traître, d'autres un homme sans talent et sans audace, comme général en chef; c'est à cette dernière catégorie qu'il semble appartenir. Jourdan le remplaça, et avec lui revint la victoire.

Non contente de veiller à la défense de notre territoire, la Convention, à laquelle la trahison des Toulonnais venait d'arracher une si belle flotte, prenait de sages mesures pour construire le plus rapidement possible de nouveaux bâtimens.

Sur un rapport de Jean-Bon-Saint-André, la Convention mit en réquisition tous les objets propres à la construction : les mâts du Nord et de France, l'orme, le hêtre, le pin, le sapin, le mérain préparé pour les tonneaux, les cordages étrangers et de France, le fer, la tôle, le fer-blanc, tous les chanvres, le goudron, les toiles à voiles, etc. Cent millions furent mis à la disposition du ministre de la marine pour suffire aux dépenses nécessaires. De son côté, le pouvoir exécutif annonça qu'aussitôt après la pacification de la Vendée, cent mille Français iraient débarquer en Irlande, afin d'attaquer Rome dans Rome même. Enfin, le 21 septembre, la représentation nationale décréta, sur le rapport de Barrère, le fameux acte de navigation, dont les principales dispositions régissent encore notre code maritime. Cet acte d'une sage politique mit de justes entraves à l'admission dans nos ports des bâtimens étrangers qui naviguaient autrefois sous notre pavillon. Il établit aussi que le cabotage d'un de nos ports à un autre ne pourrait être fait que par des vaisseaux construits dans des chantiers français, mesure qui a fait la fortune de nos ports de mer, au milieu de notre lutte désastreuse contre la Grande-Bretagne. On trouvait dans le

discours de Barrère ce trait remarquable : « Chaque bâtiment que votre acte de navigation va produire mettra le feu à un vaisseau de Londres ou d'Amsterdam. »

Le même jour où la Convention rendait cet important décret, Romme présenta le travail du comité d'instruction publique sur le calendrier. La discussion en fut renvoyée au 5 octobre, époque à laquelle, après avoir entendu un grand nombre d'orateurs, la Convention adopta le nouveau calendrier. Aux termes du décret, l'ère des Français devait compter de la fondation de la république, c'est-à-dire du 22 septembre 1792., jour où le soleil était arrivé à l'équinoxe d'automne, en entrant dans le signe de la balance, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin. La loi fixait le commencement de chaque année à minuit, avec le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne. L'année se trouvait divisée en douze mois égaux, de trente jours chacun, après lesquels venaient cinq jours complémentaires. Les mois se composaient de trois décades ; les dix jours de chaque décade reçurent la dénomination de primidi, duodi, etc., jusqu'à décadi.

Quelques mois plus tard, cette réforme du calendrier fut complétée par les heureuses dénominations que donna Fabre d'Églantine à chaque mois, en les nommant vendemiaire, brumaire, frimaire, nivose, pluviose, ventose, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor.

Le but des républicains était de bouleverser toutes les anciennes habitudes de la superstition, par le dérangement du vieux calendrier. La tentative fut couronnée d'un plein succès. Plus tard, Napoléon, dans l'une de ces idées rétrogrades qui contrastaient singulièrement avec son amour du progrès sous beaucoup de rapports, sacrifia cette belle création aux exigences religieuses de Pie VII ; ce pape, avec sa finesse italienne recouverte du masque de la modération et de la simplicité d'un apôtre, obtint plus d'une fâcheuse concession du maître de l'Europe.

Nous avons dit que la Convention n'avait pas craint de prescrire des bornes assez sévères à la liberté par des mesures répressives contre les écrivains. La conséquence de ces principes de circonstance la conduisit à placer les théâtres sous la surveillance du gouvernement Le comité défendit de représenter sur la scène des pièces inciviques ou immorales. Le théâtre de la Nation fut fermé pour avoir donné l'*Ami des Lois* de Laya, et *Paméla* de François Neuchâteau. « Trop long-temps les théâtres, avait dit Couthon, ont servi la tyrannie, il est temps qu'ils servent la liberté. Les décrets destinés à maintenir l'esprit de la révolution et à préserver le peuple de la contagion des préjugés et des vices d'autrefois, trouvaient des exécuteurs inflexibles dans la Commune de Paris, où Chaumette, chaque jour, tonnait contre la corruption des mœurs, et proposait des moyens de les réformer. Ce magistrat faisait de ses fonctions une espèce d'apostolat qui contrastait singulièrement avec la violence de ses opinions politiques et la témérité de ses attaques contre des choses encore révérées de la majorité des Français. C'est alors que Grégoire fit convertir en décret la proposition de Thuriot, qui avait demandé la publication d'un journal qui contiendrait les traits éclatans de vertu les plus remarquables des citoyens de la république. Ce recueil devint si riche de faits, que, seul, il suffirait à l'honneur d'un grand peuple.

Les mœurs de cette époque, qui méritent un tableau à part, avaient éprouvé d'heureux changemens dont il serait à souhaiter que nous eussions conservé le type. Le désintéressement et la probité étaient des vertus communes à tous les citoyens, et particulièrement à la Convention. Perrin de Troyes, député, membre du comité de surveillance des marchés, fut décrété d'accusation et condamné par le tribunal révolutionnaire à la peine de douze années de fers et à l'exposition pendant

six heures, pour avoir entrepris une fourniture et bénéficié sur l'état au mépris de la loi qui défendait le commerce à un représentant du peuple (1). Si les comités conventionnels, après le 9 thermidor, si le directoire, malheureusement assiégé par des fripons, si Bonaparte, dès l'armée d'Italie, eussent maintenu la sévérité des principes de cette époque, peut-être la république existerait encore, car entre les principales causes de sa ruine, il faut mettre au premier rang la cupidité, le désir des gains illicites, le goût effréné des jouissances et l'amour de l'or qui donne les moyens de satisfaire toutes les passions désordonnées.

Inexorable pour les fripons, la révolution n'accordait non plus aucun pardon aux hommes qu'elle avait marqués du sceau de sa vengeance. C'est ainsi que, le 8 octobre, la Convention nationale ordonna au tribunal de s'occuper, sans délai, de deux grands procès, celui des Girondins et celui de Marie Antoinette.

Les Girondins, auxquels l'esprit public, dès long-temps soulevé contre eux, imputait les désastres de la Vendée, étaient les objets du profond ressentiment des révolutionnaires. Julien avait tonné contre eux aux Jacobins, et chaque jour un orateur venait, avec véhémence, rappeler aux habitués des clubs que Vergniaud et ses amis vivaient encore. Cependant le parti qui leur était opposé avait déjà obtenu de cruelles satisfactions. Mis hors de la loi et découvert à Paris, Gorsas, arrêté chez sa maîtresse, avait péri sur l'échafaud avant le jugement de ses coaccusés. Kersaint, Brissot et d'autres ayant été pris, se trouvaient dans les fers avec leurs collègues. Isnard, arrêté sans décret par Renaudin, juré au tribunal révolutionnaire, et l'un des séides les plus dévoués de Robespierre, avait couru le plus grand danger ; pourtant il était parvenu

(1) Après le 9 thermidor, le procès de ce citoyen fut soumis à la révision, son jugement annulé, sa mémoire réhabilitée.

à s'échapper et à dérober sa tête. Mais la haine n'était point assouvie ; une nombreuse députation des sociétés populaires vint à la barre de la Convention porter le dernier coup aux chefs voués à la proscription. « Citoyens représentans, dit l'orateur, nous venons provoquer la vengeance nationale contre de grands coupables..... Il est temps enfin que Brissot et ses complices reçoivent la peine due à leurs forfaits. » A l'appui de cette pétition, Thuriot réclame la lecture de l'acte d'accusation que devait avoir rédigé le comité de sûreté générale. Vouland répond, au nom de ses collègues, que le travail est achevé, mais que de nouvelles pièces que le comité venait de recevoir le forçaient à différer de trois jours le rapport si impatiemment attendu.

Le comité ne perdait pas de vue le grand objet de la ruine définitive des Girondins, qui avaient fait une guerre si acharnée à la Montagne; il voyait d'ailleurs s'élever des successeurs de ces hommes dangereux et se préparait à les frapper indistinctement, les uns pour tous leurs déportemens politiques depuis le 10 août, les autres pour leur imprudente attaque du 25 septembre. Billaud-Varennes demandait que, pour en finir à jamais, le comité lança un décret contre tous les amis des Girondins qui avaient osé signer la protestation du 2 juin. Robespierre, plus sage et plus humain que celui qui doit un jour l'envoyer à la mort et présider aux affreuses réactions thermidoriennes, opina pour que l'on se contentât de mettre en état d'arrestation ces suspects d'un ordre particulier; ce fut à cet avis que se rallia la majorité du comité.

Le 3 octobre, Amar, en se présentant à la tribune, commença par demander que l'on fermât les portes de la salle, et qu'aucun député ne pût sortir avant que le rapport ne fût terminé et que la Convention n'eût pris une détermination. La Convention ayant adopté cette proposition, et le président Cambon ayant donné des ordres

conformes au décret rendu, Amar déroula dans un immense tableau la conduite des amis de Brissot, mais observée avec le prisme de la haine et de la partialité. Au défaut de faits positifs et d'actions qu'il pût incriminer la preuve à la main, le rapporteur, fondant toute son accusation sur les écrits de Carra, de Brissot, de Dulaure, de Condorcet, sur quelques mots de Roland, vit dans ces hommes des conspirateurs d'accord avec Dumouriez, Montesquiou, le duc de Brunswick, d'York et l'amiral Hood. En conséquence, il invoquait la vengeance nationale contre les coupables.

Non content de solliciter le décret d'accusation contre les vingt-deux et contre les membres de la commission des douze, le comité demandait encore que cette rigueur s'étendît à plusieurs autres députés de la droite. Enfin, il voulait le décret d'arrestation contre tous les signataires de la protestation qui n'étaient point compris déjà parmi les accusés.

Ducos et Fonfrède, rangés dans le nombre de ceux contre lesquels on demandait le décret d'accusation, et qui siégeaient encore sur les bancs dégarnis de la droite, réclament inutilement la parole pour relever un fait faux, avancé dans le rapport. « Les patriotes immolés à Marseille, s'écrie Albite, la trahison de Toulon, le sang qui coule à Lyon, la dévastation de la Vendée, accusent les conspirateurs; ils parleront au tribunal révolutionnaire. » L'impassible Billaud-Varennes s'étonne qu'on ait oublié d'Orléans; il demande qu'il soit livré au tribunal révolutionnaire avec les autres conspirateurs. Cette proposition, soutenue par Amar, est adoptée aux cris de *Vive la république* !

Ceux contre lesquels la Convention venait de lancer ce décret étaient Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Brulard de Sillery, Condorcet, Fauchet, Doulcet de Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Ga-

mon, Mollevault, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée; Duprat-Mainvielle, Delahaye-Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardy, Hardy, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, Lestep-Beauvais, Isnard, Duchâtel, Duval de la Seine-Inférieure, Devérité, Bresson, Noël, Constard, Andrei, Grangeneuve, Vigée, Philippe-Égalité.

En même temps, on maintint le décret du 28 juillet dernier, qui avait mis hors la loi Buzot, Louvet, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Bergoing, Pétion, Guadet, Chasset, Chambon, Lidon, Valady, Fermon, Kervélégan, Henri Larivière, Rabaut-Saint-Etienne, Lesage (de l'Eure), Cussy, Meillan et Biroteau.

Pour terminer enfin cette longue liste de proscription, nous devons citer les noms des représentans du peuple qu'on se bornait à décréter d'arrestation, ce furent Lauze Duperret, Cazeneuve, Laplaigne, Defermont, Rouault, Girault, Chastelain, Dugué-Dassé, Lebreton, Dusault, Couppé, Saurine, Quinnet, Salmon, Lacaze fils aîné, Corbel, Guites, Ferroux, Rabaut, Fayolle, Aubry, Ribereau, Derazey, Bailleul, Ruault (de la Seine-Inférieure), Osselin, Babey, Blaid, Maisse, Peyre, Bohan, Honoré Fleury, Vernier, Grenot Amyon, Laurençot, Jarry, Serre, Laurence, Saladin, Mercier, Mazuyer, Chassy, Vallée, Lefèvre, Olivier Gérante, Royer, Duprat, Garthe, P. Delleville, Varlet, Dubusc, Savari, Blanqui, Massa, Debray-Doublet, Hecquet, Delamarre, Faure, Deschamps, Lefebvre, Daunou, Périès, Vincent, Tournier, Rouzet, Blaux, Blaie, Marboz, Estadens, Bresson, Moisset, Saint-Prix, Gamon.

La Convention, en applaudissant elle-même à cet immense sacrifice, comme à un acte libérateur, n'en ressemblait pas moins à un parti qui abuse de la victoire contre le parti vaincu; il eût été plus digne d'une assemblée de législateurs de garder un profond silence, après avoir subi la nécessité de recourir à des violences pareilles. Ces violences, toutefois, ne contentaient pas certains Montagnards.

Suivant leur opinion, les signataires étaient aussi coupables que les conspirateurs dont ils avaient embrassé la cause. L'inexorable Amar offrait de prouver que l'inaction de la minorité de l'assemblée, depuis le 2 juin, était un nouveau plan de conspiration. Mais Robespierre s'opposa à la lecture proposée par Amar, et défendit avec fermeté ceux qu'on poursuivait avec fureur. Lui seul eut le courage d'exposer sa popularité pour faire entendre la voix de la modération. Dans cette circonstance, Robespierre sauva vraiment la vie aux soixante-treize décrétés d'accusation. Frappés seulement d'arrestation, ils vivent et rentreront un jour dans le sein de la représentation nationale; mais la république aura plus d'une fois à gémir du retour de plusieurs d'entre eux; d'autres, au contraire, oubliant leurs intérêts de vengeance, se montreront des hommes sages et des amis sincères de la liberté.

Les députés proscrits descendirent, sans murmures, des bancs où ils siégeaient, les uns pour aller à l'échafaud, les autres pour se rendre dans les prisons d'où ils ne devaient sortir qu'après le 9 thermidor. De plus en plus attentive à concentrer le pouvoir dans quelques mains, la Convention accorda à son comité de surveillance et de sûreté générale le droit de mettre en liberté ou de retenir dans les fers les personnes arrêtées par les divers comités de surveillance des départemens, et de renvoyer devant les tribunaux les détenus les plus suspectés. En même temps, par un esprit de crainte poussé jusqu'à la cruauté, les prisons furent fermées aux parens et amis des détenus, car, suivant l'opinion commune, les détenus tramaient des complots contre la république du fond de leurs cachots.

Parmi les causes qui contribuèrent le plus à pousser la Convention vers le système de rigueur qu'elle déployait chaque jour, il faut placer le rapport fait, le 1er octobre, par Barrère sur la Vendée; après avoir exposé en détail

l'origine de la guerre civile, et les causes de nos défaites dues à la trahison, à la lâcheté, au morcellement du commandement ainsi qu'à l'impéritie des chefs, le rapporteur disait : « La Vendée, et encore la Vendée, voilà le chancre politique qui dévore le cœur de la république française; c'est là qu'il faut frapper!... c'est là qu'il faut frapper d'ici au 20 octobre, avant l'hiver, avant que les brigands trouvent l'impunité dans le climat et dans la saison.

Voici les vices que le comité à vu dans toutes les mesures prises contre les révoltés.

« Trop de représentans, trop de généraux, trop de division morale, trop de divisions militaires, trop d'indiscipline dans les succès, trop de faux rapports dans le récit des événemens, trop d'avidité, trop d'amour de l'argent et de la durée de la guerre dans une grande partie des chefs et des administrateurs. »

Tels étaient les maux. Pour les remèdes, le rapporteur indiquait le rétablissement de la discipline, la répression des dilapidations, la réduction du nombre des représentans aux armées, la surveillance et la punition des donneurs de mauvaises nouvelles, la guerre en masse, la formation d'une seule armée composée de toutes les troupes employées dans la Vendée, et surtout l'unité du commandement en chef.

Toutes les mesures proposées par le rapporteur furent votées par acclamations, ainsi que la proclamation suivante adressée à l'armée républicaine de l'ouest.

« Soldats de la liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin du mois d'octobre! Le salut de la patrie l'exige, l'impatience du peuple français le commande; son courage doit l'accomplir. La reconnaissance nationale attend, à cette époque, tous ceux dont la valeur et le patriotisme auront affermi sans retour la liberté et la république!

Rien de plus sage que de confier le commandement de

l'ouest à un seul général pour imprimer une direction unique aux opérations, mais destituer Canclaux, Dubayet et Grouchy, et nommer pour général en chef un homme sans courage, sans esprit, sans aucun talent militaire, comme Léchelle, étaient deux énormes fautes. La destitution des trois généraux arriva précisément au moment où Canclaux, d'accord avec Rossignol, faisait exécuter au centre de la Vendée un mouvement hardi. On peut juger de l'indignation qu'éprouvèrent, à cette nouvelle, les représentans Gillet, Merlin de Douai, Rewbel et Philippeaux; ce sont, il faut l'avouer, quelques mesures pareilles et leurs funestes conséquences qui confirmeront le dernier de ces représentans du peuple dans l'idée fixe que le comité de salut public voulait entretenir la guerre civile de la Vendée, pour qu'elle dévorât successivement tous les contre-révolutionnaires.

En même temps que la Convention prenait des mesures décisives contre les rebelles de l'ouest, le comité de salut pub.ic s'occupait avec ardeur des moyens de terminer heureusement la campagne sur toutes nos frontières. Depuis Huningue jusqu'à Landau, la république s'apprêtait à repousser l'ennemi. L'armée du nord et des Ardennes, confiée au général Jourdan, ne cessait aussi de recevoir du renfort. Les préparatifs du siége de Toulon se faisaient avec une étonnante activité, sous les auspices des représentans du peuple en mission dans cette contrée, tandis que leurs collègues Couthon, Château-Neuf-Randon, Laporte et Maignet, réunis à Dubois-Crancé, allaient enlever Lyon de vive force. Mais ce n'était pas tout de créer le plus vaste système d'attaque et de défense, il fallait encore étabir en France un pouvoir extraordinaire, illimité, enfin une force capable de gouverner la révolution et le peuple, les fonctionnaires publics, les sociétés populaires, et l'opinion elle-même, qui avaient également besoin d'un modérateur suprême.

Déjà sur la proposition de Danton, on avait mis la terreur à l'ordre du jour contre les ennemis de la république; déjà, avouant publiquement un fait évident pour tous, la Convention avait déclaré que la France était en révolution, il fallait donc que le gouvernement fût déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. C'est ce que Saint-Just vint demander au nom du comité de salut public, dans un rapport dont l'énergique concision et les formes sévères contrastaient singulièrement avec le luxe des paroles et les phrases un peu ambitieuses de Barrère.

« Aujourd'hui que la république a douze cent mille hommes à nourrir, des rebelles à soumettre et le peuple à sauver; aujourd'hui qu'il s'agit de prouver à l'Europe qu'il n'est point en son pouvoir de rétablir chez nous l'autorité d'un seul, vous devez rendre le gouvernement propre à vous seconder dans vos desseins, propre à l'économie et au bonheur public. Vous devez mettre nos ports en sûreté, construire de nouveaux bâtimens, remplir le trésor, ramener l'abondance, approvisionner Paris comme en état de siége jusqu'à la paix, et enfin rallier les armées au peuple et à la Convention! » Pour suffire à toutes ces grandes nécessités, Saint-Just proposait le décret dont voici les principales dispositions:

Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. Le conseil exécutif, les ministres, les corps constitués sont placés sous la surveillance du comité de salut public, qui en rendra compte tous les huit jours à la Convention. Les généraux en chef seront nommés par la Convention sur la présentation du comité. Les délais pour l'exécution des lois et des mesures de salut public seront punis comme des attentats à la liberté.

Le comité surveillera la répartition des grains faite suivant la population de chaque département, et Paris sera approvisionné le 1er mars pour une année; pour dernière mesure, Saint-Just proposait l'établissement d'un tribunal

et d'un jury de comptabilité, chargés de poursuivre tous ceux qui avaient manié les déniers publics depuis la révolution, et leur demander compte de leur fortune. Ces différentes propositions obtinrent l'assentiment général. Tout le monde sentait le besoin d'une dictature : mais cette dictature, un homme seul, quels qu'eussent été son génie et son courage, n'aurait pu en soutenir le poids ni en diriger l'action toute puissante. Il fallait, qu'émanée de la Convention nationale, qui rassemblait dans son seintous les élémens de la souveraineté, elle fût confiée à quelques hommes qui avaient combattu, grandi, vaincu avec le peuple, et pouvaient obtenir de lui tous les genres de dévoûment à la chose publique. Heureux ces hommes, si après avoir fait souvent une violence salutaire à l'assemblée dont ils empruntaient une partie de leur force, ils ne se laissent pas entraîner à commettre l'imprudence d'opprimer et d'annuler cette même assemblée, au risque d'être accablés par elle dans un moment où des passions long-temps comprimées et des craintes conjurées viendront l'enflammer du désir de reprendre son indépendance !

Le même jour où le comité de salut public se saisissait de l'autorité absolue, Lyon tombait au pouvoir des armées de la république. Lyon avait armé vingt-cinq mille hommes sous les ordres de Precy et de Virieu, l'un des aristocrates les plus emportés de l'Assemblée constituante ; ils occupaient le pont d'Oulins, les hauteurs de la Croix-Rousse et Sainte-Foy, et communiquaient, comme nous l'avons dit, avec Saint-Étienne et Montbrison.

Kellermann, forcé d'agir contre les rebelles avec toute l'énergie exigée par les commissaires de la Convention, d'autant plus pressés d'en finir avec Lyon qu'ils avaient appris qu'on y attendait une armée de Prussiens, de Piémontais et d'Autrichiens, employa inutilement tous les moyens de conciliation qui étaient dans son caractère, et

pour lesquels tout le monde, excepté les représentans, avait penché dans un premier conseil de guerre ; enfin, cédant à des ordres qu'on ne pouvait éluder, il fit enlever tous les postes extérieurs qui furent, tour à tour, attaqués, pris, disputés, repris avec des chances diverses et un courage égal des deux côtés. Mais la victoire s'étant enfin décidée pour les assiégeans, ceux-ci établirent, avec une promptitude inouïe, des batteries formidables, notamment sur les hauteurs de la Croix-Rousse, d'où l'on domine entièrement la ville; et à la pointe de l'isthme, vers les villages d'Oullins et de Saint-Foix. Maîtres alors de pouvoir incendier la ville, les représentans renouvelèrent aux habitans la sommation de se rendre pour éviter les malheurs auxquels la prolongation de leur résistance et le droit terrible de la guerre allaient les exposer. Les chefs se trouvaient trop compromis pour que cette proposition fût écoutée ; on renvoya le parlementaire avec un refus portant : « Nous vous attendons, vous n'arriverez à nous que sur des monceaux de cadavres. »

Alors le bombardement commença sur tous les points et continua sans un moment d'interruption ni le jour ni la nuit. Les batteries des trois attaques du nord, de l'est et du sud, firent pleuvoir sur la ville un déluge de feu; les boulets rouges, les bombes portaient partout la destruction et l'embrasement ; les édifices publics, les magasins de commerce, l'hôpital, tout fut écrasé. L'explosion de l'arsenal rempli de munitions augmenta le désastre; plus de cent maisons s'écroulèrent sous les projectiles que lançait le volcan intérieur. Au milieu de tant de périls et de malheurs, les Lyonnais conservaient leur courage et résistaient avec persévérance. Ils étaient soutenus par l'espoir de l'arrivée d'une armée ennemie, qui avait déjà forcé l'armée des Alpes à replier ses postes ; mais Kellermann, après avoir arrêté le plan des opérations du siége, avait requis les gardes nationales de l'Isère et des départemens environnans, ranimé l'ar-

deur des Savoyards ; et, à la tête de douze mille hommes rassemblés à la hâte, il avait forcé à la retraite et rejeté au-delà des Alpes, vingt-cinq mille Piémontais, réduits à fuir en abattant les ponts derrière eux. Avec un peu d'ensemble et de célérité ils auraient pu descendre par une seule vallée sur Chambéry et Lyon ; mais une fatalité semblait attachée à toutes les opérations des coalisés. La lenteur, les divisions de leurs généraux, le manque d'audace, l'obstination à suivre d'anciennes routines, ont été fort souvent pour nous de précieux auxiliaires. Ils nous faisaient une guerre de méthode, nous leur faisions une guerre de génie ; leurs chefs et leurs soldats étaient des instrumens d'une obéissance plus ou moins froide et passive ; chez nous deux passions de feu, l'amour de la patrie et l'amour de la gloire, enflammaient les masses armées que la révolution lançait sur les champs de bataille.

Pendant la courte et heureuse campagne de Kellermann, les représentans envoyés dans le Puy-de-Dôme pour y ordonner une levée en masse, obtenaient un succès complet. Le paralytique Couthon, qui portait une ame forte dans un corps à moitié frappé par la mort, Couthon, après avoir envoyé en avant ses deux collègues, Maignet et Château-Neuf-Randon, à la tête d'une première colonne, tandis que lui-même se préparait à les suivre, arriva bientôt sous les murs de Lyon avec vingt-cinq mille hommes. Dubois-Crancé, le véritable chef des opérations, plaça les nouvelles levées et la garnison de Valenciennes, récemment arrivées, du côté de l'ouest, vers Sainte-Foy, de manière à compléter ainsi le blocus. De concert avec le général Doppet, nommé à la place de Kellermann, en qui les représentans ne trouvaient ni la chaleur de patriotisme ni la brûlante énergie, ni la décision d'un soldat révolutionnaire, il proposa trois attaques ; une seule, dirigée contre les hauteurs de Sainte-Foy, réussit complétement, grâces à l'intrépidité de Doppet. Restait à s'emparer

de la position de Fourvières; Dubois-Crancé, exposé d'un côté à la haine des Lyonnais, qui l'accusaient de tous leurs maux; de l'autre, en butte aux soupçons, aux dénonciations, à la colère des Jacobins, qui lui reprochaient d'éterniser le siége, voulait encore temporiser, parce qu'il savait les Lyonnais en proie à une disette extrême; mais le violent Couthon, fier du renfort de ses paysans de l'Auvergne, s'indigna d'un système de lenteur qui peut-être lui paraissait suspect et coupable. « Je n'entends rien, dit-il, à la tactique; j'arrive avec ce peuple, sa sainte colère emportera tout. Il faut inonder Lyon de nos masses et l'emporter de vive force. D'ailleurs, j'ai promis à mes paysans l'assaut pour lundi, et il faut qu'ils aillent faire leurs vendanges. » Cette courte apostrophe renferme tout le génie de la révolution qui, faite par le peuple et pour le peuple, ne pouvait triompher que par lui.

Tout espoir de secours du côté de l'étranger était perdu; vingt mille bombes jetées dans la ville l'avaient à moitié détruite. Lyon savait la déroute de l'armée piémontaise. Tourmentés par une disette qui allait se tourner en famine, menacés d'une attaque générale par soixante mille hommes, et sommés de se rendre par Couthon, les habitans entrèrent, le 8 octobre, en négociation; le feu fut suspendu pendant quatre heures.

Profitant de ce délai, Précy et tout son état-major, les émigrés et les agens de l'étranger, auteurs et provocateurs de la rébellion, ainsi que ceux des habitans qui ne les avaient que trop bien secondés, formant ensemble une colonne de deux mille fugitifs, sortirent de la ville, à la faveur des ténèbres de la nuit; mais la prévoyance de Dubois-Crancé avait semé sur leur route des périls auxquels ils ne pouvaient échapper. A peine si quatre-vingts d'entre eux parvinrent à gagner la Suisse avec Précy et Virieu.

Le lendemain, l'armée républicaine entra dans Lyon;

elle y fut accueillie avec allégresse par une partie de la population composée d'une multitude d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfans sortis avant le commencement des hostilités, soit pour se soustraire aux poursuites des contre-révolutionnaires, soit pour obéir à la sommation de quitter la ville rebelle. Ils avaient reçu l'accueil le plus fraternel et des secours dans le camp des assiégeans et dans les maisons où on les avait placés, de sorte qu'ils faisaient éclater la plus vive reconnaissance en reprenant possession de la terre natale.

A peine entré dans la ville, Couthon se hâta de réinstaller l'ancienne municipalité qu'il fit sortir de prison ainsi que tous les patriotes enfermés par l'aristocratie. Dans le nombre de ces derniers figuraient les frères Jean qui, ayant osé enterrer cent pièces de canon de leur fonderie, pour qu'elles ne pussent pas servir à la révolte, n'avaient pas rencontré dans leurs nombreux ouvriers un lâche ou un traître pour les dénoncer.

La prise de Lyon produisit une joie extraordinaire dans Paris, mais le siége avait duré deux mois quinze jours, et Dubois-Crancé, malgré de nombreux services, son collègue Gauthier, malgré son zèle, ne purent échapper à des accusations violentes et même à une arrestation prononcée par le comité de salut public : cette injuste rigueur ne dura qu'un moment. Néanmoins Dubois-Crancé resta suspect aux ardens révolutionnaires; Couthon, au contraire, obtint d'eux un redoublement d'estime, parce qu'ils virent en lui un homme incapable de reculer devant les plus grands obstacles, et surtout de tout ménagement envers les ennemis de la liberté. Son caractère, ses principes éclatèrent bientôt dans un décret de la Convention contre les rebelles. Ce décret, sollicité par lui, présenté par Barrère, au nom du comité de salut public, portait : « Il sera nommé une commission extraordinaire pour juger militairement et sans délai les contre-révolutionnaires qui ont

pris les armes dans Lyon ; tous les habitans seront désarmés. La ville sera détruite : on n'y conservera que la maison du pauvre, les manufactures, les hôpitaux, les monumens publics et ceux de l'instruction. Lyon s'appellera désormais Commune affranchie. Sur les débris de Lyon sera élevé un monument où seront lus ces mots : *Lyon a fait la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.*

D'autres décrets soumettaient les biens des rebelles au même régime d'administration que ceux des émigrés, et annulaient les assignats émis pendant le siége. A des mesures qui rappellent les barbaries de César dans les Gaules, sans les égaler pourtant, et tant d'exemples odieux des vengeances royales contre des cités et des peuples, la Convention donna pour exécuteurs Collot-d Herbois et Fouché de Nantes, qu'elle adjoignit à Couthon ; ces trois hommes se montreront plus terribles que les terribles lois de l'assemblée.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE 1, *page* 85.

Vote des membres de la Convention dans le procès du roi.

AIN. — Deydier, la mort. — Gauthier, la mort. — Boyer, la détention, le bannissement à la paix. — Jagot, absent par commission. — Mollet, la détention et le bannissement à la paix. — Merlinot, la mort.

AISNE. — Quinette, la mort. — Jean-Debry, la mort. — Beffroy, la mort. — Bouchereau, la mort avec sursis. — Saint-Just, la mort. — Belin, la détention, la mort en cas d'invasion. — Petit, la mort. — Condorcet, la peine la plus grave après la mort; toute différence de peine pour les mêmes crimes est un attentat contre l'égalité. La peine contre les conspirateurs est la mort; mais cette peine est contre mes principes : je ne la voterai jamais. Je ne puis voter la réclusion, car nulle loi ne m'autorise à la porter. Je vote pour la peine la plus grave dans le Code pénal, et qui ne soit pas la mort. — Fiquet, la réclusion, la déportation à la paix. — Lecarlier, la mort. — Loysel, la mort avec sursis. — Dupin jeune, la peine la plus grave, qui ne soit pas la mort.

ALLIER. — Chevalier, le rejet de la sanction du peuple pour la peine, l'empêche de voter. — Martel, la mort dans les vingt-quatre heures. — Petit-Jean, la mort dans vingt-quatre heures. — Forestier, la mort dans les vingt-quatre heures. — Beauchamp, absent par commission. — Giraud, la mort avec sursis. — Vidalin, la mort.

ALPES (HAUTES). — Barety, la détention, l'exil à la paix. — Borel, la détention, le bannissement à la paix. — Izoard, la détention,

sauf mesures ultérieures. — Serres, la détention, le bannissement à la paix. — Cazeneuve, la détention, le bannissement à la paix.

Alpes (Basses). — Verdollin, la détention, le bannissement à la paix. — Reguis, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — Derbez-Latour, la mort. — Maisse, la mort. — Peyre, la mort. — Savernin, la mort.

Ardèche. — Boissy-d'Anglas, la détention, le bannissement à la paix. — Saint-Prix, la mort avec sursis. — Gamon, la mort avec sursis. — Saint-Martin, la réclusion, le bannissement à la paix. — Garilhe, la détention, le bannissement à la paix. — Gleizac, la mort avec sursis. — Coren-Fustier, la détention, le bannissement à la paix.

Ardennes. — Blondel, la détention, la mort en cas d'invasion. — Ferry, la mort. — Mennesson, la mort avec sursis. — Dubois-Crancé, la mort. — Vermon, la mort avec sursis. — Robert, la mort. — Baudin, la réclusion, la déportation à la paix. — Thierriet, la détention perpétuelle.

Arriège. — Vadier, la mort. — Clauzel, la mort. — Champmartin, la mort. — Expert, la mort. — Lakanal, la mort. — Gaston, la mort.

Aube. — Courtois, la mort. — Robin, la mort. — Perrin, la détention, le bannissement à la paix. — Duval, la détention, le bannissement à la paix. — Bonnemain, la détention, le bannissement à la paix. — Pierret, la détention, le bannissement à la paix. — Douge, la détention, le bannissement à la paix. — Garnier, la mort. — Rabaud-Saint-Etienne, la détention, le bannissement à la paix.

Aude. — Azéma, la mort. — Bonnet, la mort. — Ramel, la mort. Tournier, la détention, le bannissement à la paix. — Marragon, la mort. — Periès jeune, la détention, le bannissement à la paix. — Morin, la détention, le bannissement à la paix. — Girard, la mort.

Aveyron. — Bo, la mort. — Saint-Martin-Valogne, la détention, le bannissement à la paix. — Lobinhes, la détention, le bannissement à la paix. — Bernard Saint-Afrique, la détention jusqu'à ce que le bannissement soit convenable. — Camboulas, la mort. — Seconds, la mort. — Joseph Lacombe, la mort. — Louchet, la mort dans le plus bref délai. — Izarn-Valady, la détention au château de Saumur, jusqu'à la paix avec l'Autriche et l'Espagne.

Bouches-du-Rhône. — Jean Duprat, la mort. — Rebecqui, la mort. — Barbaroux, la mort. — Granet, la mort dans vingt-quatre heures. — Durand-Maillane, la détention, le bannissement à la paix. — Gasparin, la mort. — Moïse Bayle, la mort dans vingt-quatre heures. — Baille, la mort. — Barrère, la mort. — Deperret, la réclusion, le bannissement à la paix. — Pelissier, la mort. — Laurent, la mort.

Calvados. — Fauchet, la détention, le bannissement à la paix. — Dubois-Dubais, la mort avec sursis au cas d'une invasion. — Lomont, la détention, la déportation à la paix. — Henri Lari-

vière, la détention, l'exil à la paix. (Ce ne peut être par humanité qu'on épargne un coupable; la pitié pour les scélérats est une cruauté pour les gens de bien. Je n'ai jamais douté que Louis ne fût un grand criminel, et si je ne l'ai pas ainsi prononcé sur le fait, c'est qu'il m'a paru injuste d'être tout à la fois injuste et juré. Mais à présent qu'il s'agit d'employer contre Louis une mesure politique, et que je puis, comme législateur, prononcer sur son sort, je déclare, en cette qualité, et d'après ma conscience, qui m'élève au-dessus de tous les dangers, que l'intérêt de la patrie exige que Louis soit détenu pendant la guerre, exilé à la paix.) — Bonnet, la mort. — Vardon, la détention, le bannissement à la paix. — Doulcet-Pontécoulant, la détention, le bannissement à la paix. — Taveau, la mort avec sursis. — Forcesme, la mort. — Dumont, la détention, le bannissement à la paix. — Cussy, la détention, le bannissement à la paix. — Legot, la détention, le bannissement à la paix. — Delleville, la détention, le bannissement à la paix.

Cantal. — Thibault, la détention, le bannissement à la paix, de Louis, sa famille, et tous les Bourbons. — Milhaud, la mort dans les vingt-quatre heures. — Mejansac, la détention et le bannissement à la paix. — Lacoste, la mort dans les vingt-quatre heures. — Carrier, la mort. — Joseph Mailhe (absent par maladie). — Chabanon, la détention, le bannissement à la paix. — Peuvergue, la détention, le bannissement à la paix.

Charente. — Bellegarde, la mort. — Guimberteau, la mort. — Chazaud, la mort. — Chedaneau, la mort avec sursis. — Ribereau, la mort — Devars, la détention, le bannissement à la paix. — Brun, la mort. — Crevelier, la mort dans les vingt-quatre heures. — Maulde, la détention perpétuelle, sauf mesures ultérieures.

Charente (Inférieure). — Bernard, la mort. — Bréard, la mort. — Eschasséreaux, la mort. — Piou, la mort. — Ruamps, la mort. — Garnier, la mort. — Dechereaux, la détention, le bannissement à la paix. — Lozeau, la mort. — Giraud, la détention, le bannissement à la paix. — Vinet, la mort. — Dautriche, la détention jusqu'à la paix.

Cher. — Allasseur, la détention, le bannissement à la paix. — Foucher, la mort. — Beaucheton, la détention, le bannissement à la paix. — Fauvre-Labrunerie, la mort. — Dugenne, la détention, le bannissement à la paix. — Pelletier, la mort.

Corrèze. — Brival, la mort dans le plus bref délai. — Borie, la mort. — Chambon, la mort. — Lidon, la mort. — Lanot, la mort dans les délais de la loi. — Penière, la mort. — Lafon, se récuse.

Corse. — Salicetti, la mort. — Chiappe, la détention, la déportation à la paix. — Casa-Bianca, la détention, sauf mesures ultérieures. — Andréi, la réclusion pendant le temps nécessaire à la paix. — Bozio, la détention, le bannissement à la paix. — Mothedo, la détention pendant la guerre.

Côte-d'Or. — Bazire, la mort. — Guyton-Morveau, la mort. — Prieur, la mort. — Oudot, la mort. — Florent-Guyot, la mort.

— Lambert, la détention, le bannissement à la paix. — Marey jeune, la détention, expulsion après la paix. — Treillard, la mort. — Rameau, le bannissement perpétuel. — Berlier, la mort.

Côtes-du-Nord. — Coupé, la détention, le bannissement à la paix. — Champeaux, la détention pendant la guerre, l'expulsion à la paix. — Gautier jeune, la détention perpétuelle. — Guyomard, la détention, le bannissement à la paix. — Fleury, la détention, le bannissement à la paix. — Girault, la détention, le bannissement à la paix. — Loncle, la mort. — Gondelin, la détention, le bannissement à la paix.

Creuse. — Huguet, la mort. — Debourges, se récuse. — Coutisson-Dumas, la réclusion jusqu'à ce que le peuple décide du sort du tyran. — Guyés, la mort. — Jaurand, la détention, le bannissement à la paix. — Baraillon, la détention, sauf mesures ultérieures. — Texier, la détention.

Dordogne. — Lamarque, la mort. — Pinet aîné, la mort. — Lacoste, la mort. — Roux-Fazillac, la mort. — Taillefer, la mort. — Peyssard, la mort. — Cambert, la mort. — Allafort, la mort. — Meynard, la détention, sauf mesures ultérieures. — Bouquier aîné, la mort.

Doubs. — Quirot, la réclusion, le bannissement à la paix. — Michaud, la mort. — Seguin, la détention, le bannissement à la paix. — Monnot, la mort. — Vernerey, la mort. — Besson, la mort.

Drôme. — Julien, la mort. — Sauteyra, la mort. — Gerente, la détention, la déportation à la paix. — Marbos, la détention. — Boisset, la mort. — Colaud-Lacalcette, la détention, le bannissement à la paix. — Jacomin, la mort. — Fayolle, la détention, le bannissement à la paix. — Martinet, la détention, le bannissement à la paix.

Eure. — Buzot, la mort. — Duroy, la mort, exécution sur-le-champ. — Lindet, la mort. — Richoux, la détention, le bannissement à la paix. — Lemaréchal, la détention, le bannissement à la paix. — Topsent, absent par maladie. — Bouillerot, la mort. — Vallée, la détention, l'expulsion à la paix. — Savary, la détention jusqu'à la paix. — Dubusc, la détention, le bannissement à la paix. — Robert Lindet, la mort.

Eure-et-Loir. — Lacroix, la mort. — Brissot, la mort avec sursis. — Péthion, la mort. — Giroust, la réclusion. — Lesage, la mort. — Loiseau, la mort. — Bourgeois, absent par maladie. — Chasles, la mort. — Fremenger, la mort.

Finistère. — Bohan, la mort. — Blad, la mort avec sursis. — Guezno, la mort. — Marec, la détention, le bannissement à la paix. — Queinec, la détention, le bannissement à la paix. — Kervelegan, la détention, le bannissement à la paix. — Guermeur, la mort. — Gommaire, la détention, le bannissement à la paix.

Gard. — Leyris, la mort. — Bertezène, la mort avec sursis. — Voulland, la mort. — Aubry, la mort avec sursis. — Jac, la mort avec sursis. — Balla, la détention, le bannissement à la

paix. — Rabaud-Pommier, la mort avec sursis. — Chazal fils, la mort.

Gers. — Laplaigne, la mort. — Maribon Montaut, la mort. — Descamps, la mort. — Cappin, la réclusion. — Barbeau-Dubarran, la mort. — Laguire, la mort. — Ichon, la mort. — Bousquet, la mort. — Moysset, la réclusion, l'expulsion à la paix.

Gironde.—Vergniaud, la mort; il demande l'amendement de Mailhe. — Guadet, la mort; il demande l'amendement de Mailhe. — Gensonné, la mort. Il demande qu'afin de prouver à l'Europe que la condamnation de Louis n'est pas l'ouvrage d'une faction, la Convention délibère, immédiatement après son jugement, sur les mesures de sûreté à prendre en faveur des enfans du condamné et contre sa famille, et qu'afin de prouver aussi qu'elle n'admet point de privilége entre les scélérats, elle enjoigne au ministre de la justice de poursuivre par-devant les tribunaux les assassins et les brigands des 2 et 3 septembre. — Grangeneuve, la détention. — Jay Sainte-Foy, la mort. — Ducos, la mort. — Duplantier, la mort; il demande l'amendement de Mailhe. — Deleyre, la mort. — Lacaze, la réclusion jusqu'à la paix. — Bergoing, la réclusion.

Haute-Garonne. — Jean Mailhe, la mort. Il demande, si cette opinion passe, que l'assemblée discute le point de savoir s'il conviendra à l'intérêt public que l'exécution ait lieu sur-le-champ ou qu'elle soit différée. Cette proposition est indépendante de son vote. — Delmas, la mort. — Projean, la mort. — Perès, la réclusion et l'expulsion à la paix, comme mesure de sûreté générale. — Julien, la mort. — Calès, la mort. — Estadins, la réclusion et l'expulsion à la paix générale. — Ayral, la mort. — Desacy, la mort; il demande l'amendement de Mailhe.

Hérault. — Cambon, la mort. — Bonnier, la mort. — Curée, la réclusion et la déportation à la paix. — Viennet, la réclusion jusqu'à la paix. — Rouyer, la mort. — Cambacérès, les peines prononcées par le Code pénal, avec sursis jusqu'à la paix. — Brunet, la réclusion comme mesure de sûreté générale. — Fabre, la mort. — Castilhon, la réclusion et le bannissement à la paix.

Ille-et-Vilaine, — Lanjuinais, la réclusion et le bannissement à la paix.—Defermont, la réclusion. — Duval, la mort. — Sevestre, la mort. — Chaumont, la mort. — Lebreton, la réclusion à perpétuité.—Dubignon, la détention jusqu'aux prochaines assemblées primaires. — Oblin, la détention, la déportation à la paix. — Beaujeard, la mort. — Maurel, la détention jusqu'à la paix.

Indre. — Porcher, la détention et le bannissement à la paix. — Thabaud, la mort; il demande l'amendement de Mailhe. — Pepin, la détention et la déportation à la paix.—Boudin, la détention et la déportation à la paix. — Lejeune, la mort. — Derazey, la réclusion, sauf la déportation, suivant les circonstances.

Indre-et-Loire. — Nioche, la mort. — Dupont, la mort. — Pottier, la mort. —Gardien, la réclusion, la déportation à la paix.

— Ruelle, la mort, conformément au Code pénal. — Champigny, la mort. — Isabeau, la mort. — Bodin, la réclusion, le bannissement, sous peine de mort, un an après la paix.

Isère. — Baudran, la mort. — Genevois, la mort. — Servonat, la réclusion, le bannissement à la paix. — Amar, la mort. — Prunelle-Lierre, le bannissement sans délai, avec toute sa famille, sous peine de mort. — Réal, la détention provisoire. — Boissieu, la détention, le bannissement à la paix. — Génissieu, la mort; il demande l'amendement de Mailhe. — Charrel, la mort.

Jura. — Vernier, la détention le bannissement à la paix. — Laurenceot, la réclusion, le bannissement à la paix. — Grenot, la mort. — Prost, la mort. — Amyon, la mort. — Babey, la détention, le bannissement à la paix. — Ferroux, la mort. — Bonguyode, la détention perpétuelle.

Landes. — Dartigoyte, la mort sans délai. — Lefranc, la réclusion, le bannissement à la paix. — Cadroy, la détention. — Ducos aîné, la mort. — Diziès, la mort. — Saurine, la détention de Louis et de sa famille dans un lieu sûr jusqu'à la paix.

Loir-et-Cher. — Grégoire, absent par commission. — Chabot, la mort. — Brisson, la mort. — Fressine, la mort. — Leclerc, la détention perpétuelle. — Venaille, la mort. — Foussedoire, la mort.

Loire (Haute) — Reynaud, la mort. — Faure, la mort, avec exécution dans le jour. — Delcher, la mort. — Flageas, la mort. — Bonnet fils, la mort. — Camus (absent par commission). — Barthélemy, la mort.

Loire-Inférieure. — Meaulle, la mort. — Lefebvre, la réclusion, la déportation à la paix. — Chaillon, la réclusion la déportation à la paix. — Mellinet, la réclusion, la déportation à la paix. — Villers, la mort. — Fouché, la mort. — Jarry, la réclusion, le bannissement à la paix. — Coustard, la réclusion, le bannissement à la paix.

Loiret. — Gentil, la détention, la déportation à la paix. — Garran-Coulon, la réclusion, comme mesure de sûreté générale. — Lepage, la détention, le bannissement à la paix. — Pellé, la détention, la déportation à la paix. — Lombard-Lachaux, la mort. — Guérin, la détention, l'expulsion à la paix. — Delagueule, la mort. — Louvet-Couvray, la mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'après l'établissement de la constitution. — Léonard Bourdon, la mort, l'exécution dans vingt-quatre heures.

Lot. — Laboissière, la mort; il demande l'amendement de Mailhe. — Cledet, la mort. — Sallelès, la réclusion, le bannissement à la paix. — Jambon-Saint-André, la mort. — Monmayon, la mort. — Cavaignac, la mort. — Bouyguer, la réclusion. — Cayla, absent par maladie. — Delbret, la mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'à ce que la Convention ait prononcé sur le sort des Bourbons. — Albouys, la réclusion, le bannissement à la paix.

Lot-et-Garonne. — Vidalot, la mort. — Laurent, la réclusion. — Paganel, la mort; il demande l'amendement de Mailhe. — Claverie, la réclusion, le bannissement à la paix. — Laroche, la

réclusion, le bannissement à la paix. — Bouisson, la mort. — Guyet-Laprade, la détention, le bannissement à la paix.—Fournel, la mort. — Noguer, la réclusion jusqu'à la paix.

Lozère. — Barrot, la déportation de Louis, de sa femme et de ses deux enfans, à titre de mesure de sûreté générale. — Châteauneuf-Randon, la mort. — Servière, la mort, dans le cas seulement où l'ennemi envahirait le territoire français. — Monestier, la mort avec sursis jusqu'à la paix. — Pelet, absent par commission.

Maine-et-Loire. — Choudieu, la mort. — Delaunay (d'Angers aîné), la mort. — Dehoullières, la réclusion de Louis, sa déposition à la paix, ainsi que celle de sa famille. — La Réveillère-Lepeaux, la mort.— Pilastre, la réclusion, le bannissement à la paix. — Leclerc, la mort. — Dandenac aîné, la réclusion, le bannissement à la paix.— Delaunay jeune, la réclusion, le bannissement à la paix. — Pérard, la mort. — Dandenac jeune, la déportation de tous les prisonniers du temple. — Memaignan, la détention, le bannissement à la paix.

Manche. — Gervais-Sauvé, la réclusion, la déportation à la paix. — Poisson, la réclusion, la déportation à la paix. — Lemoine, la mort.— Letourneur, la mort.—Ribet, la mort, avec réserve. — Pinel, la détention, la déportation à la paix.— Lecarpentier, la mort. — Havin, la mort. — Bonnesœur, la mort avec sursis. — Engerran, la détention perpétuelle. — Bretel, la détention; le bannissement à la paix. — Laurence-Villedieu, la mort avec sursis. — Hubert, la mort.

Marne. — Prieur, la mort. — Thuriot, la mort. — Charlier, la mort. — Lacroix-Constant, la mort. — Deville, la mort. — Poulain, la réclusion, le bannissement à la paix. — Drouet, la mort. — Armonville, la mort. — Blanc, la réclusion, le bannissement à la paix. — Batellier, la mort.

Marne (Haute). — Guillardin, l'exécution dans les vingt-quatre heures. — Monnel, la mort. — Roux, la mort. — Valdruche, la mort. — Chaudron, la mort. — Laloy, la mort. — Wandelaincourt, le bannissement.

Mayenne. — Bissy jeune, la mort avec sursis. — Esnue, la mort. Durocher, la mort. — Enjubault, la mort avec sursis. — Servau, la mort avec sursis. — Plaichard-Chottière, la détention de Louis, son bannissement ainsi que celui de sa famille. — Villars, la détention, le bannissement à la paix. — Lejeune, la détention perpétuelle.

Meurthe. — Salles, la détention, le bannissement à la paix. — Mallarmé, la mort. — Levasseur, la mort. — Mollevault, la détention, le bannissement à la paix. — Bonneval, la mort. — Lalande, le bannissement le plus prompt. — Michel, la détention, le bannissement à la paix. — Zangiacomi fils, la détention, le bannissement quand la sûreté publique le permettra.

Meuse. — Moreau, la détention, le bannissement à la paix. — Marquis, la détention. — Tocquot, la détention, le bannisse- à la paix. — Pons (de Verdnn), la mort. — Roussel, la détention, le bannissement à la paix. — Bazoche, la détention. —

Humbert, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — Harmand, le bannissement immédiat.

MORBIHAN. — Lemaillaud, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — Lehardy, la détention de Louis, son bannissement et celui de tous les Bourbons après l'acceptation de la constitution par le peuple. — Corbel, la détention comme otage. — Lequinio, la mort. — Audrein, la mort, avec la condition d'examiner s'il est expédient ou non de différer. — Gillet, la détention de Louis, son bannissement et celui de sa famille à la paix. — Michel, la détention, la déportation dès que la sûreté publique le permettra. — Rouault, la réclusion, l'expulsion à la paix.

MOZELLE. — Merlin de Thionville, absent par commission, la mort. — Couturier, absent par commission. — Hentz, la mort. — Blaux, la détention, le bannissement à la paix. — Thirion, la mort. — Becker, la détention perpétuelle. — Bar, la mort.

NIÈVRE. — Sautereau, la mort. — Dameron, la mort. — Lesiot, la mort. — Guillerault, la mort. — Legendre, la mort. — Goyre-Laplanche, la mort dans le plus bref délai. — Jourdan, la détention, le bannissement quand il n'y aura aucun danger à l'exécuter.

NORD. — Merlin de Douai, la mort. — Duhern, la mort. — Gossuin, absent par commission. — Cochet, la mort. — Foesseday, la détention et le bannissement quand il n'y aura plus de danger. — Lesage-Senault, la mort dans les vingt-quatre heures. — Aoust, la mort. — Boyavale, la mort. — Briez la mort.

OISE. — Coupé, la mort. — Calon, la mort. — Massieu, la mort. — Ch. Villette, la réclusion, le bannissement à la paix. — Mathieu, la mort. — Anacharsis Clootz, la mort. — Portiez, la mort. — Godefroy, absent par commission. — Bezard, la mort. — Isoré, la mort. — Delamarre, la réclusion, le bannissement six mois après la paix. — Bourdon, la mort.

ORNE. — Dufriche-Valazé, la mort avec sursis. — Lahasdinière, la mort. — Plat-Beaupré, la mort avec sursis. — Duboë, la réclusion, le bannissement après la paix. — Dugué-Dassé, la détention, le bannissement à la paix. — Desgrouas, la mort. — Thomas, la mort avec sursis. — Fourmy, la mort. — Julien Dubois, la mort. — Colombel, la mort.

PARIS. — Robespierre, la mort; dans son vote brusquement motivé, il repoussa comme absurde la distinction entre le juge et l'homme d'état dans la personne du représentant, et celle plus coupable entre la vie d'un roi et celle d'un simple citoyen. La crainte des factions réelles ou supposées ne l'effraie point; il méprise les menaces des despotes, et ne veut pas capituler avec eux. — Danton, la mort. — Collot-d'Herbois, la mort. — Manuel, la détention ailleurs qu'à Paris, et la déportation à la paix. — Billaud-Varennes, la mort dans vingt-quatre heures. — Camille Desmoulins, la mort. — Marat, la mort dans vingt-quatre heures. — Lavicomterie, la mort. — Legendre, la mort. — Baffron, la mort dans vingt-quatre heures. — Panis, la mort. — Sergent, la

mort. — Robert, la mort. — Dusaulx, le bannissement à la paix. — Fréron, la mort dans les vingt-quatre heures. — Beauvais, la mort. — Fabre-d'Eglantine, la mort. — Osselin, la mort. — Robespierre jeune, la mort. — David, la mort. — Boucher, la mort. — Laignelot, la mort. — Thomas, la détention jusqu'à la paix, et la mort en cas d'envahissement du territoire français. — Egalité, la mort; uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je vote pour la mort.

Pas-de-Calais. — Carnot, la mort; dans mon opinion, la justice veut que Louis meurt, et la politique le veut également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé; mais je pense que, pour sauver votre attachement aux lois de l'égalité, pour prouver que les ambitieux ne vous effraient point, vous devez frapper de mort le tyran : je vote pour la mort. — Duquesnoy, la mort. — Lebas, la mort. — Thomas Payne, la détention, le bannissement à la paix. — Personne, la détention, le bannissement à la paix. — Guffroy, la mort, dans le délai de la loi. — Enlart, la déportation et détention dans une île, le bannissement à la paix. — Bollet, la mort. — Magniez, la détention, le bannissement à la paix. — Daunou, la détention, la déportation à la paix; les formes judiciaires n'étant pas suivies, ce n'est point sur un jugement criminel que la Convention a voulu prononcer : je ne lirai donc pas les pages sanglantes de notre code, puisque vous avez écarté toutes celles où l'humanité avait tracé toutes les formes protectrices de l'innocence; je ne prononce donc pas comme juge. Or, il n'est pas de la nature d'une mesure d'administration à s'étendre à la peine capitale; cette peine serait-elle utile? L'expérience des peuples qui ont fait mourir leur roi prouve le contraire : je vote pour la déportation et la réclusion provisoire jusqu'à la paix. — Varlet, la détention, bannissement à la paix.

Puy-de-Dôme. — Couthon, la mort. — Gibergues, la mort. — Maignet, la mort. — Romme, la mort. — Soubrany, la mort. — Banéale, la détention comme otage, le bannissement à la paix. — Girod-Pouzol, la détention, le bannissement à la paix. — Rudel, la mort. — Blanc-Vol, la mort. — Monestier, la mort. — Dulauri, la mort. — Laloue, la mort.

Pyrénées (Hautes). — Barrère, la mort. — Dupont, la mort avec sursis. — Gertoux, la détention, le bannissement à la paix. — Pipué, la mort avec surcis. — Féraud, la mort. — Lacrampe, la mort.

Pyrénées (Basses). — Sanadon, la détention jusqu'à la reconnaissance de la république par l'Europe, et alors le bannissement. — Conte, la détention, le bannissement à la paix. — Pémartin, la détention, le bannissement à la paix. — Meillant, la détention, le bannissement après la paix. — Casenave, la détention, le bannissement à la paix. — Nevreux, la détention, sans mesures ultérieures.

Pyrénees (Orientales) — Guiser, la détention, le bannissement

à la paix. — Fabre, absent par maladie. — Biroteau, la mort avec sursis. — Montégut, la mort. — Cossanyes, la mort.

RHIN (HAUT). — Rewbel, absent par commission. — Rister, la mort. — Laporte, la mort. — Johannot, la mort. — Flieger aîné, la mort. — Albert aîné, la détention le bannissement à la paix. — Dubois, la détention, le bannissement à la paix.

RHIN (BAS). — Ruhl, absent par commission. — Laurent, la mort. — Bentabole, la mort. — Dentzel, absent par commission. — Louis, la mort. — Ehrmann, absent par maladie. — Arbogast, la détention, le bannissement à la paix. — Christiani, la détention, le bannissement à la paix. — Simon, absent par commission.

RHÔNE ET LOIRE. — Chasset, la détention, le bannissement à la paix. — Dupuis, fils, la mort. — Vitet, la détention, le bannissement de la race des Bourbons. — Dubouchet, la mort. — Béraud, la détention, le bannissement à la paix. — Fressavin, la mort. — Patrisi, la détention, le bannissement à la paix. — Moulin, la mort avec sursis. — Michet, la détention perpétuelle. — Forest, la détention, le bannissement à la paix. — Noël-Pointe, la mort. — Cusset, la mort. — Javoque, fils, la mort. — Lanthenas, la mort, sursis jusqu'à la paix et la consolidation de la constitution. — Fournier, la détention le bannissement à la paix.

SAÔNE (HAUTE). — Gourdan, la mort. — Vigneron, la détention, le bannissement à la paix. — Siblot, la mort. — Chanvier, la détention, le bannissement à la paix. — Bolivet, la détention, le bannissement à la paix. — Dornier, la mort — Bolot, la mort.

SAÔNE-ET-LOIRE, — Gelin, la mort. — Massuyer, la détention, le bannissement à la paix. — Carra, la mort. — Guillermin, la mort, — Reverchon, la mort — Guilemardet la mort. — Beaudot, la mort. — Bertucat, la détention perpétuelle. — Mailly, la mort. Moreau, la mort. — Mont-Gillebert, la mort avec sursis.

SARTHE. — Richard, la mort. — Primaudière, la mort. — Salmon, la réclusion, le bannissement à la paix. — Philippeaux, la mort, exécution prompte. — Boutronne, la mort. — Levasseur, la mort. — Chevalier, la détention, le bannissement à la paix. — Froger, la mort. — Syeyès, la mort. — Letourneur, la mort.

SEINE-ET-OISE. — Lecointre, la mort. — Haussmann, absent par commission. — Bassal, la mort. — Alquier, la mort avec sursis. — Gorsas, la détention, le bannissement à la paix. — Audouin, la mort. — Treilhard, la mort avec sursis. — Roi, la mort avec sursis. — Tallien, la mort. — Hérault, absent par commission, — Mercier, la détention perpétuelle. — Kersaint, ajournement du jugement jusqu'à la paix, détention jusqu'à cette époque. — Chénier, la mort. — Dupuis, la détention jusqu'à la paix.

SEINE-INFÉRIEURE. — Albitte, la mort. — Pocholle, la mort. — Hardy, la détention, le bannissement à la paix. — Yger, la détention, le bannissement à la paix. — Hecquet, la détention,

le bannissement à la paix. — Duval, la détention, le bannissement à la paix. — Vincent, la détention, le bannissement lorsqu'il sera convenable. — Faure, la détention pendant la guerre. — Lefebvre, la détention, le bannissement à la paix. — Blutel, la détention, le bannissement à la paix. — Bailleul, la détention. — Hariette, la détention, le bannissement à la paix. — Doublet, la détention, le bannissement à la paix. — Ruhault, la détention, bannissement après la paix. — Bourgeois, la détention, bannissement à la paix. — Delahaye, la détention, le bannissement à la paix.

SEINE-ET-MARNE. — Nauduit, la mort. — Bailly-Juilly, détention, bannissement deux ans après la paix. — Tellier, la mort. — Cordier, la mort. — Vigny, la détention, le bannissement à la paix. — Geoffroy jeune, la détention, la déportation à la paix. — Bernard-des-Sablons, la mort avec sursis. — Imbert, la détention, le bannissement à la paix — Opoix, la détention, la déportation à la paix. — Defronce, la détention, le bannissement à la paix. — Bernier, détention jusqu'à l'acceptation de la constitution par le peuple.

SÈVRES (DEUX). — Lecointe-Puyraveau, la mort. — Jard-Panvilliers, la détention, le bannissement à la paix. — Auguis, la détention, le bannissement à la paix. — Duchastel, le bannissement. — Dubreuil-Chambardel, la mort. — Lofficial, la détention, la déportation à la paix. — Cochon, la mort.

SOMME. — Saladin, la mort. — Rivery, la détention. — Gantois, la détention, le bannissement à la paix. — Devérité, la détention, le bannissement à la paix. — Asselin, la détention, la déportation à la paix. — Delecloy, la mort avec sursis jusqu'à la paix. — Florent-Louvet, la détention, le bannissement à la paix. — Dusestel, la détention, le bannissement à la paix. — Sillery, sa détention et celle de la famille de Louis, leur bannissement à la paix. — François, la mort. — Hourier, la mort. — Martin-Saint-Prix, la détention, le bannissement à la paix. — André Dumont, la mort.

TARN. — Lasource, la mort. — Lacombe-Saint-Michel, la mort. — Solonia, la détention et le bannissement à la paix. — Champmas, la mort. — Marvejouls, la détention, la déportation à la paix. — Daubermênil (absent par maladie). — Gouzy, la mort avec sursis. — Rochegude, la détention, le bannissement à la paix. — Ibeyer, la mort.

VAR. — Escudier, la mort. — Charbonnier, la mort. — Ricord, la mort. — Isnard, la mort. — Despinassy, la mort. — Roubaud, la mort. — Antiboul, la détention comme mesure de sûreté générale. — Barras, la mort.

VENDÉE. — Goupilleau-Fontenay, la mort, exécution prompte. — Goupilleau-Montaigu, la mort. — Gaudin, la détention, le bannissement à la paix. — Maignen, la mort. — Fayau, la mort. — Morisson (pas de vote). — Musset, la mort. — Girard, la détention, le bannissement à la paix. — Garos, la mort.

VIENNE. — Piorry, la mort. — Ingrand, la mort. — Dutrou-Bernier, la détention, le bannissement à la paix. — Martineau, la

mort. — Bion, la détention, le bannissement à la paix. — Creuzé-Latouche, la détention, le bannissement à la paix. — Thibeaudeau, la mort. — Creuzé-Paschal, la détention, le bannissement à la paix.

VIENNE (HAUTE). — Lacroix, la détention, le bannissement à la paix. — Lesterp-Beauvais, la mort avec sursis. — Bordas, la détention. — Gay-Vernon, la mort. — Faye, la détention et le bannissement à la paix. — Rivaud, la détention, le bannissement à la paix. — Soulignac, la détention, le bannissement à la paix.

VOSGES. — Poulain-Grandprey, la mort avec sursis. — Hugo (absent pour maladie). — Perrin, la mort. — Noël (se récuse). — Jullien, souhaite la mort. — Bresson, la détention, le bannissement à la paix.

YONNE. — Maure aîné, la mort. — Lepelletier-Saint-Fargeau, la mort. — Turreau, la mort. — Boileau, la mort. — Précy, la mort avec sursis. — Bourbotte, la mort. — Hérard, la mort. — Finot, la mort — Chastelain, la détention, le bannissement à la paix.

NOTES 2 ET 3.

L'abondance des matières nous a forcés d'omettre ces deux pièces, qui d'ailleurs ont été publiées dans une foule d'ouvrages, et sont connues de tout le monde.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.






1935

